This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 103 163 630

Digitized by Google

70
68.4

HARVARD LAW SCHOOL
LIBRARY

Received AUG 14 1939

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DE DOCUMENTS

RELATIFS

A LA RUSSIE.

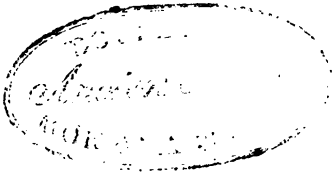

Digitized by Google

Paris. — Imp. de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

Digitized by Google

RECUEIL DE DOCUMENTS

RELATIFS

A LA RUSSIE

POUR LA PLUPART

SECRETS ET INÉDITS

UTILES A CONSULTER

DANS LA CRISE ACTUELLE.

Publié en 3 livraisons, de juillet 1853 à septembre 1854.

Testis temporum, lux veritatis.

CHEZ PAGNERRE, LIBRAIRE,
18, RUE DE SEINE.

A LA LIBRAIRIE POLONAISE,
20, RUE DE SEINE.

1854.

Digitized by Google

8/14/39

AUG 14 1939

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

On ne saurait saisir l'origine de la crise qui en ce moment ébranle le monde, si l'on se bornait à n'en chercher la cause que dans le temps actuel, — dans les événements fortuits, — dans l'ambition d'un empereur, — dans la question orientale.

Le mal vient de plus loin. Pour en connaître la cause réelle, il faut remonter trois siècles en arrière, et abjurer, sous plusieurs rapports, la foi politique qui prévaut dans les conseils des puissances européennes.

Car, en effet, quel est l'ennemi qui provoque en ce moment une indignation si universelle et si unanime? C'est le gouvernement qui passe pour le

Digitized by Google

protecteur de l'ordre et de la sécurité du monde, mais qui, au fond, depuis qu'il existe, n'a cessé de semer des germes de troubles et de révolutions. — C'est le gouvernement qui, lié par des traités avec tous les cabinets, réussissant toujours à se mettre à la tête de la diplomatie européenne, sait et peut préparer des piéges, dans tous ses pactes, par son astuce systématique, qu'il fait jouer en temps et lieu. — C'est l'empire qui se proclamait naguère défenseur de l'indépendance des nations, — tandis qu'il n'a marché, n'a grandi qu'en engloutissant cités, républiques, royaumes, qui se trouvaient sous sa main, pour menacer avec d'autant plus d'effet tous les autres États dont il s'approche en grandissant. — C'est une église chrétienne, mais c'est de son sein qu'éclate l'orage actuel, c'est de son chef que le vicaire du Christ dénonçait au monde, il y a quelques années, la fraude héréditaire, *avitam fraudem*.

L'Europe le sait. Elle se rappelle Rome ancienne. Elle tient deux millions d'hommes l'arme au bras.

Rome, cette cité victorieuse de l'ancien monde, éveillait, elle aussi, la malédiction des nations

Digitized by Google

qu'elle subjuguait. Mais Rome, en poursuivant sa marche providentielle, portait dans les régions de ses conquêtes tous les bienfaits de la civilisation, — et dans ses beaux jours elle possédait un trésor de vertus sublimes qu'elle laissa en héritage à l'humanité.

La Russie, surgissant du sein de la barbarie, s'armant de tout le matériel d'une civilisation empruntée, pour en étouffer partout le principe divin, ne laisse au pays conquis que l'abrutissement organisé dans la société, et l'abaissement dans l'individu.

Une monarchie universelle n'est pas dans les destinées des nations. La barbarie en a fait justice dans son temps. La civilisation fera-t-elle son devoir dans les temps modernes!

On conserve dans le musée de Londres l'avis prophétique d'un des rois de Pologne. « Gardez-vous, écrivait Sigismond-Auguste à la reine Élisabeth, de laisser vos marchands fortifier le Moscovite de vos canons, de votre poudre, de votre industrie; ne croyez pas qu'il ne soit l'ennemi que de moi seul; il l'est de la chrétienté. »

Digitized by Google

Les flottes de la France et de la Grande-Bretagne attendent, à l'entrée des Dardanelles, le signal d'une lutte. La Russie marche sans en tenir compte; elle n'a pas peur des revers. Elle en a déjà éprouvé de terribles, et en est sortie avec d'autant plus d'éclat. *Mersus profundo clarior evenit.*

Ce qu'elle craint : c'est une suite et un système dans les attaques, — c'est le choix des moyens, — c'est une rétribution éclatante à lui infliger après la défaite, — un DEUS TERMINUS à son ambition.

Pendant que l'opinion publique se préoccupe de l'immense crise qui vient de surgir, nous croyons servir la bonne cause en publiant, dans les pages qui suivent, des documents qui offrent des avertissements salutaires et une étonnante analogie historique avec la situation actuelle; documents que nous tirons de l'oubli ou qu'une chance heureuse a mis entre nos mains.

—

Digitized by Google

INDEX ANALYTIQUE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME

RANGÉES PAR ORDRE POLITIQUE ET CHRONOLOGIQUE.

DOCUMENTS.

TURQUIE.

1825. Précis de l'exposé des différends survenus en 1821, entre la Russie et la Porte, présenté à l'empereur Nicolas Ier, à son avénement au trône, par le ministère russe. Page 207.

Exclusion de la Turquie du Congrès de Vienne en 1815. Depuis 1816 jusqu'à 1821, la Russie négocie seule avec la Porte, sans la coopération de ses alliés. — Insurrection de 1821 attribuée par la Porte à l'instigation russe. — Mission de Stroganoff à Constantinople. Son ultimatum. Son départ. — Négociations. Discussions sur la protection de la religion grecque. — Congrès de Vérone. — Lord Strangford et Minciaky à Constantinople. — Politique de Canning. — Mémoire russe du 9 janvier sur l'établissement de trois principautés grecques. — Ribeaupierre. — Scission de la Russie avec l'Angleterre; avec Metternich. Le cabinet de Berlin seul fidèle. — L'influence de la Russie en Orient compromise. Les grecs appellent la protection exclusive de l'Angleterre. — Tactique de la diplomatie russe. Opinion des ambassadeurs russes sur la disposition des principaux cabinets. Leur opposition réduite à l'impuissance. Lord Wellington à Saint-Pétersbourg. — Obstination de la Porte.

Digitized by Google

1825. 16 *Octobre.* — Dépêche réservée de POZZO DI BORGO. P. 4.

Opinion sur l'union probable entre les cabinets européens contre la Russie. — Tableau de la disposition des principales cours. Il s'ensuit « l'obligation *de nous montrer inexorables*, et de » soutenir par la force le droit que la force prétendrait nous » contester..... Nous devons nous résoudre à leur rendre » tout le mal qu'ils voudraient nous faire, sans craindre les » vicissitudes que la guerre peut amener. » Cette résolution prise, il faut mettre à profit les dispositions des *Serviens* et des *Grecs*, par des agents non avoués, pénétrer jusqu'à Constantinople, agir avec promptitude. Il faut communiquer nos résolutions aux ÉTATS-UNIS pour obtenir le suffrage de leur opinion et, le cas échéant, leur intervention. — Mettre à part la SUÈDE, flatter l'amour-propre de son roi, sans négliger des précautions défensives en Finlande; s'associer la PERSE. — L'ANGLETERRE est jalouse; elle peut devenir hostile. Ce serait une surprise trop grande, si elle venait à se vérifier. Mais l'Angleterre *n'a pas de prise positive* sur nous. Le plaisir de nous nuire serait son seul avantage. En cas d'hostilités elle nous livre les *Grecs*. — L'AUTRICHE est toujours la première à *nous nuire et nous tromper*. Elle prétend pouvoir lâcher contre nous l'Angleterre; mais en ce cas l'Angleterre tâchera d'entraîner aussi l'Autriche, *et en deviendra affaiblie*. Nous devons persuader à l'Autriche que si elle est contre nous, elle verra éclater sur sa tête un *des plus grands orages* qu'elle ait jamais essuyés. La seule chance que nous aurions à craindre, serait celle d'une *déclaration ouverte* de sa part. — La FRANCE est décidée à s'associer à nous. Montmorency, Chateaubriand, Damas, étaient pour nous. Villèle seul céda *à la vanité* nationale, et aux instigations de Metternich. Ni le roi, ni son ministère ne peuvent nous déclarer la guerre sans une ruine certaine. La France serait traitée comme un gladiateur qu'on amène à l'arène pour le plaisir de le voir mourir. Ses armées, *si toutefois elles parviennent à se mettre en contact avec nous, ce qui me paraît impossible*, savent le sort qui les attend. — La PRUSSE, par son attitude *amicale*, contribuerait à amener les autres cours à une conclusion conforme à nos intérêts.

1825. 30 *Octobre.* — Dépêche secrète et confidentielle de LIEVEN. Page 48.

Opinion sur l'accord des principaux cabinets pour paralyser les

Digitized by Google

vues de la Russie dans les affaires d'Orient, — sur le degré de force de leur opposition, — sur la part qu'y prend l'Angleterre, sur les moyens de déconcerter ce système. — Une combinaison des grands cabinets serait la seule chance redoutable pour la Russie. — Mais l'Europe entière regarde la Russie comme un colosse dont les forces gigantesques n'auraient besoin que d'un signe pour se précipiter sur elle. — En cas de guerre contre la Russie, les fauteurs de troubles dans tous les pays *tenteraient des bouleversements*. — L'opinion publique en Angleterre et en France entraverait la marche du gouvernement. — Action commune de l'Europe peu probable. — Conclusion : « C'est » la guerre qui peut trancher seule les difficultés. Et cette » guerre doit prendre l'Europe au dépourvu ; elle doit être » prompte. »

1826. 11 *Avril*. — Dépêche de MINCIAKY. Page 256.

Griefs de la Turquie. — Elle nous dit : Les traités sont observés, — les principautés évacuées, — les Serviens satisfaits, — pourquoi demandez-vous à traiter encore ? — Vous êtes plus forts, vous voulez la guerre.

1826. 15 *Avril*. — Dépêche réservée de TATISTCHEFF. Page 57.

Le prince Metternich nous reconnaît le droit de redresser nos griefs par la force. Sa politique dilatoire. Il a peur des libéraux en cas de guerre. — Probabilité d'entraîner l'Autriche. — Si nos armes franchissent les Balkans, l'Autriche s'empresserait de s'assurer une part dans les dépouilles. — Il serait prudent, la guerre commencée, d'occuper Crayova et toute la petite Valachie. — En aucun cas, *une levée de boucliers*, contre nous, n'est à craindre de la part de l'Autriche.

1826. 15 *Septembre*. — Dépêche réservée de NESSELRODE à Lieven. Page 260.

Mesures à prendre en commun après la rupture des négociations avec la Turquie. — Nécessité de garantir les concessions d'Ackerman. — Arrangement définitif des affaires de Grèce. — Moyen de paralyser l'intervention du pacha d'Égypte par l'envoi des flottes des cours qui prendraient part à la pacification de la Grèce. — L'Angleterre doit entraver les relations exclu-

Digitized by Google

sives de la France avec l'Égypte. « Le langage actuel du mi-
» nistère britannique prouve assez que *vous savez le conduire*
» *graduellement au but des vœux de l'empereur.* »

1826. 8 *août.* — Dépêche de POZZO DI BORGO à Nesselrode. P. 267.

La France est à nous. — *Je suis exigeant.* — *Sans connaître bien nos demandes envers* la Porte, le gouvernement français a expédié un courrier pour engager le divan *à les accepter* telles qu'elles seront, puisque l'existence de l'empire ottoman ne dépend que de la générosité de notre auguste maître. — L'influence de l'Autriche évanouie avec les illusions de Metternich. L'Angleterre *ne sera jamais prépondérante* en France. — Canning arrive à Paris pour sonder le cabinet et les partis. — Ruine probable de l'Angleterre. Une guerre lui serait impossible. — Portugal. — Espagne. — Situation intérieure de la France : plaisirs et jouissances. — Villèle. — Marchés de Bayonne. — Finances. — Jésuites. — Censure. — Armée. — *Manque d'expérience dans le cabinet de Paris.* Il n'a, dans aucune des grandes cours, un seul sujet qui soit égal à ses devoirs.

1830. 12 *Février.* — Dépêche de NESSELRODE au grand-duc Constantin. Page 69.

Le traité d'Andrinople, malgré l'activité hostile de l'Autriche et l'opposition sourde de l'Angleterre, consolide notre prépondérance dans le Levant. — La question grecque résolue à notre avantage. Le prince Léopold. — Le prince Frédéric. — Il ne tenait qu'à nos armées de renverser l'empire turc; mais il *nous convient mieux de le réduire à n'exister que sous notre protection.* — Des états substitués à l'empire ottoman ne tarderaient pas *à rivaliser avec nous* de civilisation, d'industrie, de richesse. — Passage du Bosphore assuré à notre pavillon.— Accueil inaccoutumé d'Orloff. — Bravade de sir R. Gordon punie.— Indemnité garantie par l'occupation des principautés. Inutilité de leur conquête. — Générosité. — Halil-Pacha. — Nous laissons à la Turquie *la certitude de sa ruine,* si elle essayait de nous braver une autre fois. — *Nous sommes satisfaits* de nos rapports avec les grandes puissances de l'Europe.

Digitized by Google

SUÈDE.

1826. 25 *Avril.* — Dépêche de SUCHTELEN. Page 253.

L'empereur de Russie, à qui l'attitude pacifique de la Suède tient, dans ce moment, à cœur, fait communiquer à Bernadotte des rapports sur Wellington et sur la Turquie. — Le roi de Suède approuve complétement la politique de la Russie. — La réputation de la diplomatie russe, et le grand talent de rédaction de ses documents, constatés.

GRÈCE.

1830. 6 *Avril.* — Lettre particulière de CAPODISTRIAS au prince Léopold. Page 600.

Le prince, pour s'assurer un bon accueil en Grèce, doit : hâter son arrivée, — surveiller la délimitation, — ne pas faire le grand seigneur, — embrasser la religion du pays, — adopter une constitution, — satisfaire aux intérêts privés, — apporter des secours pécuniaires.

1830. 6 *Avril.* — Post-scriptum de la lettre confidentielle de CAPODISTRIAS au prince Léopold. Page 607.

Le sénat grec refuse d'adhérer aux arrangements de l'alliance. Substance de son message.

1830. 24 *Mai.* — Lettre de MATUSZEWICZ à Nesselrode. P. 610.

Invectives contre le refus du prince Léopold. — Le royaume de Grèce est « *créé par nous et doté de nos bienfaits.* » — Le prince Frédéric ou un *roi mineur* nous conviendrait. Ce choix tiendrait lieu de bonnes intentions à l'Angleterre, de sagesse à la France. — Urgence des subsides provisoires. — M Eynard. —

Digitized by Google

Charles X résolu plus que jamais à « *identifier sa politique avec celle de la Russie.* » Incapacité et audacieuse faiblesse du ministère. — Après M. de Peyronnet, il ne restera que les baïonnettes. — La cour affecte une sécurité qui fait frissonner.

1830. 28 *Mai.* — Dépêche de LIEVEN à Nesselrode. Page 619.

Perplexité du prince Léopold. Les dépêches de Capodistrias motivent sa renonciation. Irritation du ministère anglais. Il essaie de ramener le prince. — Arguments du prince. Ses insinuations contre la politique de l'alliance. Remarque sur la rédaction de ses notes. — Tactique de Lieven. Son entretien avec le prince. Chances illusoires de régence. — Indignation du prince contre les ministres anglais. *Leur défiance exaltée par les dépêches de Capodistrias.* Ils ne peuvent plus révoquer les concessions accordées au prince. — Projet de mariage avec la princesse d'Orléans. Regrets sur ce qu'il n'a pas réussi.

1830. 30 *Juillet.* — Dépêche de LIEVEN au grand-duc Constantin. Page 634.

Communication des dépêches relatives à la Grèce. — La France s'oppose au prince Frédéric, l'Angleterre au prince Othon. — L'Autriche se décide à reconnaître l'indépendance de la Grèce. Prise d'Alger.

POLOGNE.

1502. — Lettre d'HÉLÈNE, reine de Pologne, à Iwan III, grand-duc de Moscovie, son père. Page 1.

La reine se plaint de ce que les traités et les serments ne suffisent pas pour garantir la Pologne contre les envahissements de la Moscovie. Son mariage même est considéré en Pologne comme précurseur d'événements sinistres. — Elle jouit d'une liberté entière dans la profession de sa religion orthodoxe.

Digitized by Google

1567. 13 *Juillet.* — Lettre de SIGISMOND-AUGUSTE à Élisabeth, reine d'Angleterre. Page 584.

Sigismond-Auguste, en guerre avec la Suède et la Moscovie, explique les raisons qui l'ont amené à défendre dans la mer Baltique, le transit de munitions de guerre et d'ingénieurs, qui par le port de Narwa se rendaient en Moscovie. — *Prédiction des dangers dont la puissance moscovite menace l'Europe.* « Ce décret de prohibition, dit-il, nous l'avons porté et sanc-» tionné sous les peines les plus graves, car nous sentions fort » bien, que plus s'accroîtrait la puissance moscovite, plus elle » *deviendrait formidable non-seulement à nous-mêmes mais à* » *toute la chrétienté.* »

1568. 8 *Janvier.* — Extrait du discours de SOLIKOWSKI à la municipalité de Lubeck. Page 594.

Danger qu'inspire la Moscovie, accru du trafic européen. « Bientôt » cet ennemi admis par vous, au cœur de vos Républiques, » vous serez forcé de le combattre *sous les murailles de vos* » *cités*, pour la défense de vos têtes, de vos fortunes, de vos » enfants. »

1579. 13 *Juillet.* — Manifeste de guerre d'Étienne BATHORY contre Iwan le cruel, duc de Moscovie. Page 167.

Efforts inutiles pour éviter la guerre. — Le czar donne l'assurance à nos ambassadeurs de *ses bonnes dispositions et de sa bienveillance*, et en même temps il *envahit la Livonie* et y commet des cruautés inouïes. — Se disant descendant d'un certain Prussus, frère d'Octave, il s'arroge un droit sur la Lithuanie et sur la Pologne. — Négociations réitérées, *stériles et captieuses.* Tandis que ses troupes inondent nos provinces, ses ambassadeurs à Cracovie persistent dans le silence sur les conditions de la paix, et exigent de nous certains honneurs et formalités qu'il serait déshonorant de leur accorder. La fraude est héréditaire chez les ducs de Moscovie. Nos archives en font foi. Comme rien ne fait espérer qu'Iwan revienne à la sincérité, et qu'il ne nous offre pas une garantie de paix, nous croyons devoir nous en rapporter au jugement de Dieu. — Nous lui déclarons la guerre.

Digitized by Google

1763-1768. — Extraits de la correspondance diplomatique du ministère anglais sur les affaires de Pologne.

Ces extraits sont tirés des dépêches de CONWAY (Londres), de BUCKINGHAM, de sir George MACKARTNEY, de SHIRLEY (Saint-Pétersbourg). — De lord STORMONT (Vienne). — De MITCHELL (Berlin). — De GIBSONE (Dantzick). — De WROUGHTON (Varsovie). 1763-1768.

TENTATIVES DE RÉFORMES. — Si l'on abolit le *liberum veto*, la Russie et la Prusse trouveront en Pologne un *voisin redoutable*, p. 353, 372, 514. — Opinion d'*Orloff*, p. 354. — Election pacifique de 1764, p. 354. — Conduite du roi, p. 502. L'envoi d'un *ministre polonais en France* déplut fort à Catherine, p. 355. — Les efforts de Panin pour *détruire l'influence française à Stockholm* deviendraient infructueux, si cette influence *devait reparaître à Varsovie*, p. 355. — Réformes abrogées par le traité de 1768, p. 527. — QUESTION DES DISSIDENTS. — Elle n'est qu'un *prétexte des vues politiques*, p. 498. — On leur accorde la *tolérance*, mais quant aux *droits politiques*, pas un seul Polonais n'y voudrait consentir, p. 367. Échec de la Russie à la diète de 1766, p. 376. — Opinion du roi, p. 367. — Celle des *Czartoryski*, p. 374. — Catherine repousse toute offre de transaction, p. 375. — Confédération de dissidents, p. 510. — Celle de Radom, p. 501-511. — Autres ministres étrangers tenus à l'écart, p. 517, 521. — Satisfaction des dissidents, p. 519. Ils voudraient ériger un monument à Repnin, p. 520. — Ils se sont ruinés en intrigues. Subsidiés par Catherine, p. 520. — Ils n'ont de quoi bâtir leurs églises. Collecte à Londres, p. 523. — DIÈTES. — Diète de 1766. Démarche de Soltyk. Abrogation des réformes de 1764. Opinion du roi, p. 356, 370-376. — Confédération de Radom, p. 501, 505, 509, 511. — Diète de 1767, p. 508-536. — Opinion des Czartoryski sur le traité de 1768, p. 527. — VIOLENCES. — Brutalité de Repnin. Exécution militaire. Fermeté de Soltyk, p. 369-370. — Entrée des troupes russes, p. 357, 368, 397, 503. — Nomination forcée de l'archevêque de Gnesne, p. 505. — Enlèvement de sénateurs, p. 507, 512. Ordre d'arrêter le nonce du pape s'il ne cesse pas ses lamentations, p. 525. — Varsovie bloquée, p. 516, 527. — AVIS DIVERS. — Entente sur les partages entre la Russie et la Prusse, p. 353, 498. — Opinion de l'Autriche, 499, 500, 504. Le roi de Prusse prêche ouvertement la modération, p. 378-9. Irrite Catherine contre les Polonais, *per fas et nefas*, p. 377.

Digitized by Google

Il joue un rôle secondaire, p. 524. — Assurance de respecter l'intégrité de la Pologne, p. 354. — La demande de Panin, faite à l'Angleterre, de subsides contre la Pologne, reçue comme plaisanterie, p. 357. — Démarches de la cour de Rome.

1764. 11 *Avril.* — Traité d'alliance entre la RUSSIE et la PRUSSE. Article secret. Page 313.

Ces deux puissances s'engagent à maintenir en Pologne, même par la force des armes, son *trône électif* et sa *constitution vicieuse*.

1764. 23 *Mai.* — Reconnaissance du titre de l'impératrice de toutes les Russies, par la République de Pologne. P. 318.

Par cette reconnaissance l'impératrice de Russie « n'entend s'ar-» roger *aucun droit*, soit pour elle-même, soit *pour ses suc-» cesseurs*, soit *pour son empire*, sur les pays et les terres qui, » sous le nom de Russie, appartiennent à la Pologne. » — Cet acte signé par Keyserling, est ratifié par Catherine II.

1767. 13 *Octobre.* — Discours de SOLTYK, évêque de Cracovie, tenu à la diète, sur l'acte de prorogation et du plein pouvoir tel qu'il a été proposé. Page 538.

Le projet qui remet le sort de la République entre les mains d'un petit nombre de délégués, me pénètre de la plus vive douleur. Des troupes étrangères, sans être appelées par nous, encombrent le pays, sous le nom de troupes auxiliaires. Nous ne sommes pas en guerre. — Mais elles viennent comme auxiliaires d'une guerre civile probable, pour nous faire accepter le traité que la Russie nous propose. Nous n'avons aucune nécessité de traiter avec la Russie, et nous ne pourrions traiter avec elle seule, attendu que nous avons d'autres alliés. Le projet porte aussi *une garantie russe*. Mais que doit-elle garantir? *Est-ce le traité qu'elle nous impose elle-même*, traité, dont nous ne connaissons pas les stipulations, et qui peuvent menacer l'intégrité de nos possessions et de notre religion. Admettre une pareille garantie, *c'est livrer à la Russie le gou-*

Digitized by Google

vernement du pays. « Tant que je serai encore animé d'un » souffle de vie, je m'opposerai de toutes mes forces à l'ad- » mission et à l'exécution de ce projet. »

1767. 13 *Octobre.* — Discours de RZEWUSKI, général de camp de la couronne. Page 558.

Il parle sur le même sujet et dans le même esprit que l'évêque de Cracovie, — évoque les mânes des ancêtres pour faire ressortir l'humiliation de la Pologne, — reproche au projet soumis à la discussion, de n'avoir pas été, selon le règlement, imprimé et distribué d'avance aux membres de la diète.

1767. 14 *Octobre.* — Déclaration de REPNIN sur l'enlèvement des sénateurs. Page 560.

Ils ont été arrêtés, *pour avoir manqué*, par leur conduite, *à la dignité* de S. M. I. en *attaquant la pureté de ses intentions.* — Il réitère l'assurance de la continuation de sa *haute protection*, pour la conservation des lois et *des libertés* polonaises.

1767. 17 *Octobre.* — Procès-verbal de la conférence des délégués du sénat avec REPNIN. Page 561.

Aux humbles représentations des délégués, Repnin répond : — La garantie de l'impératrice doit embrasser tout. — Nommez les *troupes auxiliaires*, si vous voulez, *troupes amies.* — Les délégués doivent être munis d'un pouvoir absolu. Moi, ambassadeur de S. M. I., je ne peux pas traiter avec les personnes qui ne le seraient pas. — Ce serait *outrager l'impératrice* que d'admettre que ce qui se traite entre son ambassadeur et les délégués *pût être rejeté* par la diète. — Les instructions des palatinats données aux nonces ne peuvent pas être en contradiction avec la volonté de S. M. I. J'userai de toute ma force, pour la faire respecter ; si quelqu'un en murmure, il sera traité comme ennemi.

1768. 20 *Juin.* — Ukase pour exterminer en Pologne les nobles, les prêtres et les juifs. Page 140.

« Donnons ordre à Zelezniak d'entrer en Pologne et d'extirper, avec l'aide de Dieu, tous les Polonais et les juifs, blasphémateurs de notre sainte religion. »

Digitized by Google

1772. 16 *Octobre.* — Lettre de STANISLAS-AUGUSTE à Louis XV. Page 531.

La Pologne est en péril. « *Vous cesserez d'être grand et généreux* » si vous êtes indifférent au sort de l'État, qui s'est cru en sûreté sous la sauvegarde de la garantie stipulée par votre aïeul. Donnez l'exemple et le signal à d'autres souverains.

1772. 27 *Octobre.* — Lettre de STANISLAS-AUGUSTE à George III, roi d'Angleterre. Page 572.

Il ne nous reste que de pouvoir invoquer votre secours.— Calamités de la Pologne. Le pays ravagé. Les traités violés. Danger pour tous, si nous périssons. Le peuple anglais, sauveur de l'équilibre, à deux reprises dans ce siècle, ne voudra pas qu'il soit, cette fois, détruit au détriment de l'Europe. Persuadez aux cours envahissantes d'abandonner leurs projets hostiles contre la Pologne.

1772. 17 *Novembre.* — Réponse de GEORGE III à Stanislas-Auguste. Page 579.

Il n'y a que Dieu qui puisse vous sauver. Dans ce moment je ne puis rien. Il faut espérer que la justice « *reprendra sa place dans des conjonctures plus favorables.* »

QUESTIONS RELIGIEUSES.

1765. *Janvier.* — Discours de KONINSKI, évêque de Mohylow, adressé à Catherine II et au grand-duc Paul. Page 127.

Évêque schismatique, ce sujet polonais, se répand en louanges sans bornes, pour glorifier Catherine II, protectrice *des chrétiens en Pologne*, ainsi que son fils le grand-duc.

Digitized by Google

1766. 20 *Avril.* — Déclaration de Catherine II remise à la diète de Pologne en faveur des Grecs non-unis et des dissidents. Page 74.

« *La communauté de religion et la gloire de contribuer à la félicité humaine,* » déterminent l'impératrice à intervenir en leur faveur. — « Le refus prolongé de faire droit aux réclamations » des dissidents finirait nécessairement par les *affranchir de* » *toute obligation envers une société*, aux avantages de laquelle » ils n'auraient aucune part..... et leur donnerait le droit » de *choisir parmi leurs voisins des juges et des alliés.* » — Les puissances étrangères qui ont stipulé avec la République peuvent *intervenir dans ses affaires intérieures.* — L'impératrice ne peut pas « *mettre des bornes à sa protection* sans manquer à sa gloire et *à la confiance de ses amis.* » — Diverses franchises exigées par l'impératrice en faveur des dissidents et des schismatiques.

1766. 4 *Novembre.* — Déclaration du roi de la Grande-Bretagne remise à la diète par M. Wroughton. Page 326.

Le roi, forcé par une étroite alliance entre les cours de Pétersbourg, de Berlin et de Copenhague; et en sa qualité de garant du traité d'Oliva, s'interpose en faveur des dissidents: « cette *vertueuse partie* des sujets polonais » qui est exclue de tous les emplois d'honneur.

1766. — Articles accordés par les évêques aux dissidents et aux Grecs non-unis. Page 337.

Exercice paisible de leur religion, tant dans des églises que dans les maisons particulières, — libre restauration des églises. — Exemption des contributions arbitraires.

1766. — Résolution de la Diète à l'occasion des déclarations des cours étrangères (en faveur des dissidents). Page 335.

La diète reçoit ces déclarations avec les égards qui leur sont dus, — assure de maintenir les droits et les libertés des dissidents selon les lois du pays et les traités. — On fera droit à leurs griefs avec justice et amour du prochain.

Digitized by Google

1766. 3 *Octobre.* — Lettre de STANISLAS-AUGUSTE à Catherine II. Page 341.

Vous voulez, pour le *bien de la Pologne*, améliorer le sort des dissidents; mais leur admission à la législature est *contraire à ce bien.* — Ils n'y sont admis ni en Hollande ni en Angleterre. La raison de cette mesure. — Repnin nous menace d'une exécution militaire; ce n'est pas sans doute *pour notre bien.* — En ce cas, que dira la Pologne, qui me soupçonne déjà de connivence avec vous dans cette affaire? — Il faut que je m'expose à vos coups, ou que je trahisse ma nation. — Je ne suis pas capable de ce dernier acte.

1766. 28 *Octobre.* — Réponse de CATHERINE II à Stanislas-Auguste. Page 346.

L'affaire des dissidents peut devenir scabreuse. — Mon objet est le salut de votre État. — Vous êtes pour la négative; soit. — Vos réflexions sont peu solides. La politique ne doit pas être esclave de la spéculation. — L'exemple de la Hollande et de l'Angleterre ne peut pas s'appliquer à la Pologne; mais plutôt celui du conseil aulique. — Une volonté plus décidée pourrait améliorer votre situation. — Votre conduite dissipe les soupçons dont vous me parlez. — Entre mon amitié et vos devoirs votre choix est fait. — Vous me parlez de tolérance pour les dissidents : est-ce pour cela que je viens à leur secours? — J'abandonne cette affaire à son propre sort. Je ferme les yeux sur les suites. — En cas d'utilité, la force prononcera.

1767. 3 *Février.* — Lettre de M. PANIN au prince Repnin. P. 380.

L'abolition du *liberum veto* mène à l'absolutisme. Des patriotes distingués se retirent des affaires. — L'ambition d'un petit nombre profite de la question des dissidents pour détourner l'attention publique de ses entreprises. Ainsi le rétablissement des dissidents est essentiel aux catholiques mêmes. Il n'y a qu'une diète, convoquée dans l'esprit de l'impératrice, qui puisse sauver la République. L'impératrice sera la première à défendre la religion catholique. Si elle désire protéger les dissidents *selon les traités*, il lui importe non moins de préserver la République du *renversement de ses constitutions*, les patriotes zélés étant trop faibles pour le faire eux-mêmes. —

Digitized by Google

Elle prouvera, par ce moyen, qu'elle n'a contribué en rien à l'entreprise des ambitieux contre la forme du gouvernement. S. M. I. invite tout noble Polonais, qui compte pour quelque chose le salut de sa liberté, à se joindre à elle.

1767. 26 *Mars.* — Déclaration de l'impératrice de Russie en faveur des dissidents. Page 480.

Les catholiques en Pologne ont réduit les dissidents à une *condition servile.* — Les dissidents se confédèrent et réclament, en vertu du traité de 1686, la protection de l'impératrice. — S. M. I. ne peut pas voir sans attendrissement la séparation d'une *sixième partie* des citoyens, du corps de la nation. — Elle s'intéresse également à une autre question qui divise la Pologne. — Le *liberum veto* fut aboli pendant l'interrègne. — Les vrais patriotes ont gémi de ces tentatives d'un parti décidé à la domination dans un pays libre. — La dernière diète a laissé aux évêques la décision sur le sort des dissidents. S. M. I. les prenant sous sa protection, *propose une confédération* pour régler leurs affaires, ainsi que pour ôter l'espérance du succès à ceux qui veulent élever leur puissance sur les ruines de la liberté publique. Afin de parvenir à ce but, S. M. I. fait renforcer le corps de ses troupes restées en Pologne. Elle déclare que *sa protection* n'est pas bornée aux seuls dissidents ; elle *s'étend à tout Polonais qui accédera à ses plans.* La nation polonaise ne peut pas se refuser à être protégée, sans blesser *la confiance* qu'elle doit à l'impératrice. — Pour se prêter à la délicatesse du gouvernement républicain, elle déclare : qu'*elle ne demande rien à la Pologne,* — qu'elle ne forme aucune prétention sur elle, — que si la discorde venait précipiter la nation polonaise dans les malheurs d'une guerre civile, et si à cette guerre il s'en joignait une étrangère, qui fît craindre pour ses possessions : S. M. I. *lui en garantit l'intégrité.*

1780. 14 *Février.* — Lettre de CATHERINE II à Stackelberg. Page 155.

Le pape suppose que le roi de Pologne entreprend la médiation dans l'affaire des jésuites en Russie. — Nous tolérons chez nous les catholiques, nous conservons les jésuites, mais à condition qu'ils obéiront sans restriction à notre autorité souveraine. —

Digitized by Google

Aucun tiers ne peut demander compte *de ce qui se fait à cet égard en Russie.* — Si les cours des Bourbons, ou qui que ce soit, insistent, le pape risque le peu d'autorité que je lui laisse dans mes États.

1783. 7 *Décembre.* — Ordre de l'impératrice de Russie adressé par le consistoire de Kiovie, à Victor SADKOWSKI, aumônier de l'ambassade de Varsovie. Page 130.

Il est nommé archimandrite de Sluck en Pologne, et il doit mettre à sa place d'aumônier, Spiridion, moine de Brześć, également en Pologne.

— Serment d'un pope (sujet polonais orthodoxe). Page 132.

Entre autres : Je jure que je veux servir fidèlement Catherine Alexieiowna, impératrice de toutes les Russies, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, — que je *donnerai avis* de tout ce qui pourrait arriver de préjudiciable à ses intérêts, — que je ne m'enivrerai pas, etc., etc.

— Serment d'un évêque schismatique (sujet polonais orthodoxe). Page 135.

Entre autres : Je jure d'être en tout soumis au sacré synode de toute la Russie. — Je reconnais n'avoir reçu la dignité épiscopale qu'avec l'agrément de l'impératrice Catherine, ma très gracieuse souveraine... Je promets de me rendre, lorsqu'on me requerra au sacré synode..., de me hâter de *donner avis* de ce qui peut être préjudiciable à la Russie.

1785. 7 *Juillet.* — Lettre de VICTOR, évêque de Pereyaslaw, à l'impératrice de Russie. Page 138.

J'annoncerai dans toute ma bergerie que vous êtes seule notre protectrice et notre refuge; que par votre sagesse *ce mur mitoyen* qui sépare l'église occidentale de l'orientale s'écroulera, et que toutes deux ne feront à l'avenir qu'une seule.

Digitized by Google

1790. — Précis du Rapport sur les mouvements séditieux en Pologne en 1789, présenté à la diète. Page 86.

Origine de l'insurrection des Cosaques. — Union de l'Église grecque avec l'Église catholique en 1595. — Révolte de Chmielnicki en 1648, appuyée par la Moscovie. — Constantinople interdit, en 1676, aux schismatiques polonais, à la suite de leur connivence avec les Turcs. Kiovie devient leur métropole. — La Moscovie retient cette ville en violation du traité d'Androuchow.— Influence de la nouvelle métropole.— Incurie du gouvernement polonais. — Koninski sujet polonais, évêque schismatique de Mohylow, agent de la Russie. — Ignorance des popes, — les popes russes s'installent en Pologne.— Accroissement de la propagande russe. — Révolte de 1765 étouffée. — Traité de 1768, imposé par la Russie, porte un coup décisif à l'indépendance de la Pologne. — Confédération catholique de Bar, en 1768, inspirée par un patriotisme désespéré. — Carnage schismatique de Human, inspiré et soldé par la Russie. — Sadkowski, aumônier de l'ambassade russe, à Varsovie, devient le chef des menées schismatiques.—Traité de partage en 1773. — Les schismatiques en Pologne y sont considérés comme sujets russes. — Les cures schismatiques en Pologne envahies par les popes russes au mépris du droit des collateurs.— Synode de Saint-Pétersbourg.— Ses ordonnances publiées en Pologne en forme d'ukases. — Le catéchisme russe avec son dogme de l'obéissance aveugle aux czars, introduit en Pologne. — Prières publiques en Pologne pour l'impératrice. — Érection de l'évêché de Pereyaslaw, sans participation du gouvernement polonais. — Sadkowski en Kiovie, lors du passage de Catherine par cette ville en 1787. — Nouvelle rédaction du serment des popes. — Formule de rapport des popes à envoyer au Synode.— Les confessionnaux convertis en foyers de conspiration. — Tout livre de dévotion, s'il ne sort des imprimeries du synode, est défendu.—Attentats contre les Grecs-unis. — Les églises schismatiques en Pologne montent, par le zèle de Szadkowski, de 94 à 300. — En 1788 même, les popes en Pologne font des prières publiques pour la prospérité des armées russes.— Sadkowski dispose de fonds considérables.— Introduction clandestine d'armes par les marchands russes.— Symptômes de révolte en Ukraine en 1789. — Mesures du gouvernement polonais. — La Russie, dans l'affaire des dissidents, obtient le concours des cabinets, et poursuit, à leur insu, son propre but.

Digitized by Google

1834. — Pétition de la noblesse du gouvernement de WITEBSK adressée à l'empereur, se plaignant des violences employées pour faire passer les Grecs-unis au culte dominant. P. 148.

Violences et ruses. — Les Églises unies fermées; leurs portes scellées; leurs curés chassés. — Consciences troublées. — L'apostasie devient une spéculation lucrative.

1835. *Décembre.*— Pétition des Grecs-unis de la paroisse d'USZACZ. Page. 152.

Moyens d'apostolat de la Commission russe : coups à la tête, — arrachement des cheveux,— prison, — déportation. — Défense aux curés grecs-unis d'administrer les saints sacrements. — Héroïque fermeté des martyrs.

1842. 22 *Juillet.* — Allocution de Grégoire XVI, au sacré collége dans le consistoire secret du 22 juillet 1842. Page 143.

Vous connaissez déjà la douleur que nous inspire la condition misérable de l'Église catholique en Russie. Jusqu'ici, nous n'avons pas cru devoir divulguer au monde nos soins constants pour y remédier; mais cette réserve de notre part, à cause de la fraude héréditaire de notre ennemi, n'a servi qu'à nous faire accabler du soupçon d'avoir déserté, par notre silence, la cause de l'Église catholique. Pour rejeter loin de nous cette injurieuse calomnie, nous faisons livrer à la publicité toute la série de nos efforts en faveur de notre Église en Russie. Espérons que l'empereur de Russie et roi de Pologne voudra enfin se rendre à nos vœux instants et à ceux de la nation catholique qui lui est soumise. En attendant, prions Dieu qu'il ait pitié de son Église.

Digitized by Google

POLICE RUSSE.

1826. 10 *Février*. — Dépêche de Nesselrode au grand-duc Constantin, relative à M. N. de Tourgueneff. Page 64.

Il fait part au grand-duc de l'ordre de l'empereur envoyé au général Pozzo di Borgo, de faire arrêter M. Tourgueneff qui se trouvait à Paris, et de le faire transporter à Saint-Pétersbourg.

NOTICES.

Portée et validité des traités entre la Russie et la Pologne, en 1767.

L'objet de cet écrit est d'examiner la réalité du droit d'intervention en Pologne, que Catherine déduisait des traités entre les deux États. — Origine des relations de la Pologne avec la Moscovie. — *Traité de Polanowka* de 1634, le seul qui porte un caractère de transaction franche et équitable. — Révolte des Cosaques. — Rupture du traité de Polanowka en 1654, par la Moscovie. — *Trève d'Androuchow*, 1667. *Article sur la restitution de Kiovie*. — Convention de *Czartoryski*, 1678. — *Traité de Moscou*, 1686 — Digression sur les Russies polonaise et moscovite. — *Vicissitudes de Kiovie*. — Le traité de 1686, désavoué par la République, reste sans validité. — Auguste II et Pierre Ier, commencent en commun la guerre contre la Suède *pour restituer la Livonie à la Pologne*. — Entrevue de Rawa. Traités de *Preobrazensk*, 1799, de *Birze*, 1701. — Traité de *Narwa*, 1704. Son article sur la Livonie. *Digression sur la Livonie* Son incorporation à la Pologne en 1561. Cédée à la Suède en 1660, elle aspire à s'en détacher. — Pierre Ier sauvé par Auguste II. — Bataille de Pultawa. — *Entrevue de Thorn*. — Acte de *ratification simultané*, en 1710, du *traité de Moscou* de 1686, et de *celui de Narwa* de 1704. — Prise de Riga, 1710. — Dépêche de Mackenzie

Digitized by Google

sur les manœuvres du czar. — Pierre Ier, trahit la foi des traités. — Ses démarches pour se garantir la Livonie. — Ses vues sur la France et l'Angleterre. — Partage de la Pologne formulé. — Son affaiblissement. — Pierre Ier tâche de l'entretenir en cet état : en y fomentant l'anarchie (confédération de Tarnogro l), — en stipulant, avec des cabinets voisins, des engagements pour entraver les réformes en Pologne. — Conclusions générales. — Le *traité de Moscou* de 1686, base de l'intervention de Catherine en Pologne, *fut annullé* par Pierre Ier, lui-même, lorsqu'il *viola celui de Narwa ;* l'un et l'autre ayant été ratifiés *simultanément et par un même acte.* — Question spéciale d'intervention religieuse. — L'*article du traité de* 1686, à ce sujet ; il n'y est en rien question de droits politiques. — S'il est violé, c'est en Russie envers les catholiques. — *Nullité du droit prétendu de Catherine.* — Triomphe de la diplomatie russe. — Partage de la Pologne. — Ses effets permanents.

Asservissement de la Pologne par la diplomatie russe. Page 284.

Catherine commença son intervention en Pologne au nom de la religion. Nécessité d'un aperçu sur l'esprit religieux dans les deux pays. — *En Russie :* l'église est esclave du pouvoir séculier. — Ses saints — Piété d'Alexandre Newski, d'Iwan le Cruel. — Mutisme de l'orthodoxie. — Dégradation de son clergé. — Quelques exemples. — Cruauté de Pierre Ier, fondateur du sacré synode. — Étant ce qu'elle est, la Russie prétend prêcher en Pologne l'esprit de l'Evangile. — *En Pologne :* liberté et charité —Piété de Sigismond Ier d'Étienne Bathory. Piété, tolérance, bonheur de Sigismond III. — Élan religieux sous Jean III. — Les dissidents et les schismatiques polonais, cédant aux suggestions des États voisins, deviennent les pionniers des envahissements des puissances étrangères. — *Mesures de sûreté* contre eux. — Sociniens. — Traité de 1717 Pierre Ier appuie les catholiques. — Catastrophe de Thorn. — Mauvais vouloir des cabinets protestants. — La diète de convocation de 1733 ôte aux dissidents les droits politiques. — Catherine II, pour intervenir en Pologne, se proclame protectrice des dissidents. — Le champ lui reste libre. La France, n'ayant pu maintenir Leszczynski, a perdu toute influence dans le nord. — Commencements prospères du règne de Stanislas-Auguste. — Régénération de la Pologne. — Son anarchie stipulée entre la Russie et la Prusse. — Mission de Repnin — La diète de 1766, malgré l'insistance de Catherine, refuse les droits politiques aux dissi-

Digitized by Google

dents. — Catherine entre en ligne avec l'anarchie et triomphe. Confédération anarchique de Radom, et diète servile de 1767. Traité de 1768, imposé par la violence. — Confédération de Bar. — Apathie de l'Europe. — Partages. — Prestige de la diplomatie russe de nos jours.

EXTRAITS.

Extraits de Karamzin. Page 195.

Guerre entre la Pologne et la Moscovie. — Énergie de Bathory. Forces immenses d'Iwan le cruel. — Armée polonaise. — Bathory refuse avec hauteur la paix. — Nouvelle ambassade moscovite, reçoit en instructions : d'*être humble dans les négociations, supporter des injures et même des coups*. — Vienne refuse sa médiation. — Possevin envoyé par Grégoire XIII.

Extraits de Malmesbury : Diaries. Page 529.

Diète de 1767. — Confédération de Radom. —Violences. — Brutalités de Repnin. — Le nonce du pape fait antichambre. — Paroles désespérantes du roi. — Fermeté magnanime du prince Michel *Czartoryski*. — La diète réduite en 1768 à sanctionner des lois qu'elle condamne, et à constituer un gouvernement aussi confus que possible, ou plutôt à le défaire comme gouvernement. — Aspect d'une séance de la diète, p. 538.

Extraits de J. de Maistre. Page 160.

En droit, la religion catholique en Russie ne doit pas être considérée comme *religion tolérée*, mais comme *religion d'État ;* en fait, elle n'y est *pas même tolérée*. — On tolère ici les blasphèmes des juifs, des mahométans, contre la religion que professe l'empereur ; on ne tolère pas les dogmes des catholiques. — Siestrzencewicz, archevêque catholique de Mohylow, regarde l'empereur comme son pape. — Onze millions de catholiques en Russie sont soumis au ministre des cultes qui est schismatique.

Digitized by Google

Extraits de M. Feline. Page 637.

La guerre actuelle est pour l'Europe entière une guerre défensive, d'où dépend son salut. L'équilibre européen n'existe plus. Pour le rétablir il faut rogner la Russie. Le rétablissement de la Pologne est une nécessité de la guerre et son soulèvement serait un de nos plus grands moyens d'action.

MÉLANGES.

NOTE PRÉLIMINAIRE de la 2e *Livraison* de ce Recueil (sept. 1853). Pages 167-177; 205, 206.

Introduction au manifeste de Bathory. — Opportunité actuelle de ce document. — Danger de la politique de la paix. — Examen de la position de l'Europe vis-à-vis la Russie. — Pendant trois siècles l'Europe fut abritée par la Pologne des entreprises des czars. — L'Allemagne commença à rechercher l'alliance de la Moscovie, à la flatter, à la pousser vers Constantinople. — La Pologne entourée d'États despotiques, s'affaiblissait par sa forme d'existence républicaine. — Elle se trouva dans une situation analogue à celle de l'Europe moderne, en face de la Russie. — Bathory releva ses forces; fit la guerre à la Russie; la fortune favorisa son énergie. — Le nonce du pape, confiant ses espérances aux négociations, fut trompé par le czar. — Retour sur le temps actuel. — Les flottes combinées aux Dardanelles. — Mirage des exilés.

NOTE PRÉLIMINAIRE de la 3e *Livraison* (avril 1854). Page 359.

Marche des événements. — La Russie réduite à être isolée. — L'Allemagne est à la veille de se déclarer réellement. — La politique de Napoléon III. — Les déclarations de lord Clarendon. Espérances de la Pologne; — ce qui milite en sa faveur. — La théorie des faits accomplis. — Pourquoi nous continuons notre Recueil. — Analogie des attentats de la Russie contre la Pologne, avec ceux contre la Turquie. — La Russie ne manque pas encore de partisans en Europe.

Digitized by Google

ORIGINE DES DEUX RUSSIES. — Les Slaves. — Les Varègues imposent le nom de Russie à une partie de la Slavie. — Dissolution de leur empire en 1054. — Incorporation spontanée de ses débris à la Pologne, attirés par l'identité de race et de coutumes. — Moscou, fondée en 1147, devient le noyau d'une nouvelle puissance. — Son despotisme, son accroissement. — Arrêté par la Pologne pendant quatre siècles. — Russie polonaise et Russie moscovite. — Catherine II stipule à tout jamais une renonciation aux droits que l'identité des noms pourrait faire supposer. — RECONNAISSANCE DU TITRE, p. 318.

NOTE DE CERTAINS DOCUMENTS SUR LA NAVIGATION DE LA BALTIQUE. — Ils témoignent que Sigismond-Auguste put avoir dans ces parages une force maritime suffisante pour porter et maintenir la défense du commerce avec la Moscovie, en temps de guerre. — LETTRE DE SIGISMOND, p. 591.

LE TRAITÉ D'OLIVA, 1660. — Ni les dissidents polonais, ni la Russie n'étaient parties contractantes du traité d'Oliva. — Ils ne pouvaient pas requérir l'intervention de ses garants. — Le traité d'Oliva ne s'occupe nullement des questions religieuses. — Il ne stipule qu'une amnistie pour les personnes compromises pendant la guerre, sans que le nom même de *dissidents* y soit mentionné. Témoignage de DE LUMBRES, principal négociateur de ce traité. — Il n'est pas bien établi que le droit de garantie du traité d'Oliva ait été accepté par l'Angleterre en temps et forme voulus. — L'intervention de *Wroughton*, ministre anglais, en faveur des dissidents, ne fut qu'un acte de complaisance pour la Russie, sans aucune base légale. — DÉCLARATION DE WROUGHTON, p. 326.

ANARCHIE DE LA POLOGNE. — Vices de sa constitution. — Les tentatives de réformes contrecarrées par les intrigues de cabinets voisins. — Réforme des Czartoryski. — Stipulation entre la Russie et la Prusse pour la détruire. — Le cabinet de Versailles s'imaginant s'opposer à la Russie, ne fait que précipiter l'accomplissement de ses plans. L'*Histoire de l'anarchie de Rulhière* n'est, au fond, que l'histoire du gouvernement régulier s'établissant en Pologne, et aux prises avec l'anarchie fomentée par la Russie, la Prusse, et la France elle-même. — TRAITÉ D'ALLIANCE, p. 312.

CRI DE DÉTRESSE DE LA POLOGNE EN 1772. — Introduction aux lettres de Stanislas-Auguste invoquant le secours de la France

Digitized by Google

et de l'Angleterre. — Indifférence de l'Europe au sort de la Pologne. La politique forcée du roi. Sa patience, et sa confiance aux déclarations de la Russie. — Résultat. — Avertissement stérile. — Appel du roi à la France et à l'Angleterre, — à leur avenir, — à Napoléon III et à Victoria, p. 568, 583.

GRÉGOIRE XVI. — Induit en erreur. — Menaces contre l'Église catholique en Russie. — Bref de 1832 portant un blâme public du patriotisme du clergé polonais en 1831. — Erreur reconnue. — Allocution de 1842 suivie de 90 documents. — *Avita fraus* avoué par le silence. — L'empereur Nicolas baise la main du pape. — ALLOCUTION, p. 143.

ORGANISATION DE LA GRÈCE. — Poursuivie et accomplie, comme garantie des vues de la politique russe. — Modèle à suivre pour garantir la sécurité de l'Europe. — Un passage du discours de lord Lyndhurst. — Gage durable du triomphe de la justice. — DÉPÊCHES INÉDITES, p. 396.

ASILES POLITIQUES. — Ce droit tutélaire risqua d'être supprimé en Europe par la Russie. — Sacrifice d'hommes, — M. de Tourgueneff. — Opinion de Gibbon, — celle de M. de Ficquelmont. Émigration polonaise. — Son caractère. — Nœud gordien. — Remparts de Paris. — Révolution. — Rempart plus sûr et plus noble. — Proclamation de Napoléon III à l'armée d'Orient, du 20 août. — DÉPÊCHE RELATIVE A M. DE TOURGUENEFF, p. 642.

Digitized by Google

ERRATA.

PAGES.	LIGNES.	IMPRIMÉ.	CORRIGEZ.
—	—	—	—
74,	7,	Theisner.	Theiner.
131,	1,	Halisz,	Halicz.
131,	26,	Jeremonach,	Ieromonach.
138,	10,	Victoire,	Victor.
139,	27,	Victoire,	Victor.
152,	18,	Province d'Uszacz,	Paroisse d'Uszacz.
197,	1,	Fzarewitch,	Czarewitch.
197,	27,	Schonīsky,	Schouīsky.
207,	16 et *passim*,	Straogonoff,	Stroganoff.
216,	4,	Podoleky,	Podolski.
267,	4,	exigeant sans connaître,	exigeant. — Sans connaître.
267,	5,	Porte. Le gouvernement,	Porte, le gouvernement.
346,	4,	17 octobre,	$\frac{11}{23}$ octobre.
377,	16,	Golz,	Goltz.
393,	1,	Szad,	Szadsk.
404,	18,	Szad,	Szadsk.
409,	16, 25,	Siwiez,	Siebiez.
448,	27,	La Livonie,	La Finlande.
477,	28,	Pilteu.	Pilten.
480,	5,	t. II,	t. I, p. 431.
504,	17 et *passim*,	Gibsorne, Gisborn,	Gibsone.
546,	16,	au-dessous,	au-dessus.
585,	16,	defensatrici,	defenstrici.
597,	31,	en main, et établit,	en main, établit.
614,	18,	Pressés,	Pressée.

Digitized by Google

LETTRE

D'HÉLÈNE,

FEMME D'ALEXANDRE JAGELLON, ROI DE POLOGNE,

ÉCRITE A SON PÈRE IVAN WASILEWICZ,

GRAND-DUC DE MOSCOVIE,

ET DATÉE DE WILNA EN 1502.

La reine se plaint de ce que les traités et les serments ne garantissent pas la Pologne contre les incursions et les envahissements de la Russie. — Son mariage même est considéré en Pologne comme précurseur de projets sinistres. On lui laisse toute liberté dans la profession de sa religion schismatique.

Alexandre, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, mon époux et seigneur, a envoyé ses ambassadeurs à Votre Sérénité pour se plaindre des tribulations que ses domaines, ainsi que ses nombreuses villes et campagnes, ont à souffrir de vos sujets. Par la permission de Dieu et l'audace des méchants, beaucoup de sang a été versé déjà et est versé encore, des femmes et des enfants sont emmenés en esclavage, la sainte foi dépérit et les églises deviennent désertes, *et tout cela de par vos traités, serments et alliances, monarques chrétiens!* Rappelle-toi, seigneur et père, que je suis ta servante et ta fille, et que tu m'as donnée en mariage à un roi qui est ton frère et ton égal. Tu sais, seigneur et

Digitized by Google

père, ce que je lui ai apporté en dot, et malgré cela, il m'a prise de bonne grâce de chez toi, il m'a tenue durant toutes ces années en abondance, respect et amour ; il m'accorde *la liberté de professer ma religion selon le rite grec, d'avoir à ma cour des popes, des diaks et des chantres,* de fréquenter les églises de ma communion, de suivre enfin notre liturgie aussi bien en Lithuanie qu'en Pologne, à Cracovie comme dans toutes les autres villes polonaises, et en cela comme en chaque autre chose, je ne puis découvrir qu'il ait contrevenu aux traités. Le seigneur mon roi, sa mère, et tous ici, croyaient que je leur amenais de Moscou des biens de toute sorte ; la paix, l'affection, l'alliance, des secours contre les païens, mais on s'aperçoit aujourd'hui, seigneur et père, que mon unique cortége a été le meurtre, la rapine, la violence, l'effusion du sang chrétien, les femmes devenues veuves, les enfants devenus orphelins, l'esclavage, la violence, les pleurs, les gémissements. Est-ce là ton amour pour moi, seigneur et père? Moi, ta servante et ta fille, j'aurais préféré mourir dans ton pays, à tes pieds, que d'entendre dire ici : il n'a envoyé sa fille en Lithuanie que *pour mieux sonder et asservir cette contrée!*..... Rentre en toi, seigneur et père, cesse de nourrir un injuste courroux contre ton frère et gendre, reviens à l'ancien amour et à la fraternité que tu lui a jurés par des traités..... afin que les païens et les traîtres, dont les pères ont jadis trahi tes aïeux, comme les fils nous trahissent en ce mo-

Digitized by Google

ment, n'aient plus de sujet de joie. Ce sont eux qui ont tout brouillé parmi vous, témoin ce Semen Bielski (1), second Judas, qui, lors de son séjour en Lithuanie, a attiré son frère Théodore dans le parti de l'étranger. Considère seulement, seigneur, s'il est permis de se fier à ces nouveaux Caïns, qui ont massacré leurs propres frères et qui se sont plongés dans le sang jusqu'au cou. Vous apprendrez, seigneur et père, par les ambassadeurs qui vous sont envoyés, que le roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, n'a en rien enfreint les traités..... Rendez-lui donc votre ancien amour comme à un frère et à un gendre, et que mes larmes amères se changent en joie!.

(1) « Ivan violait *à la vérité* les clauses du traité de paix en » recevant l'hommage des princes lithuaniens, mais il y voyait » *une excuse assez valable dans la nécessité de protéger ses frères* » *en religion.* » C'est le grand historien de la Russie, Karamzin, qui fait cet aveu naïf, sans s'embarrasser de fournir la moindre preuve des persécutions exercées contre le traître Bielski.

Digitized by Google

DÉPÊCHE RÉSERVÉE

DU GÉNÉRAL POZZO DI BORGO,

EN DATE DE PARIS DU $\frac{4}{16}$ OCTOBRE 1825.

N° 85.

Requis par le cabinet impérial de Saint-Pétersbourg, d'émettre son opinion sur l'union qui semble s'être formée entre les puissances européennes et le projet de l'empereur, de mettre terme aux tergiversations de la diplomatie, le général Pozzo di Borgo trace un tableau de la disposition des principales cours, et il en déduit « l'obli- » gation de nous montrer inexorables, et de soutenir par la force » les droits que la force prétendrait nous contester..... Nous de- » vons nous résoudre à leur rendre tout le mal qu'ils voudraient » nous faire, sans craindre les vicissitudes que la guerre peut » amener. » Cette résolution prise, il faut mettre à profit les Serviens et les Grecs, par des agents non avoués, pénétrer jusqu'à la capitale, agir avec promptitude.

Votre Excellence m'annonce, dans une de ses dépêches réservées en date du $\frac{6}{18}$ août, que le cabinet impérial, convaincu par expérience de l'inutilité des efforts afin d'amener les alliés à contribuer efficacement à la pacification de l'Orient, s'est décidé à *rompre des négociations qui ne peuvent désormais avoir d'autre résultat qu'une controverse interminable.*

Digitized by Google

Cette détermination étant adoptée, il a plu à Sa Majesté de prescrire à ses représentants auprès des cours d'Autriche, de France, d'Angleterre et de Prusse, de prendre une attitude réservée, guidée par les instructions qui s'y rapportent.

L'empereur veut également que dans une dépêche secrète et confidentielle il lui soit fait part de mes opinions sur la nature de l'union, qui semble s'être formée entre les autres puissances, pour paralyser les vues bienfaisantes de Sa Majesté Impériale relativement à la pacification de l'Orient, sur le degré de force que pourrait acquérir l'opposition qu'elle nous fait éprouver, sur la part que pourrait y avoir l'Angleterre, sur les meilleurs moyens de déconcerter ce système; enfin si les appréhensions énoncées dans la dépêche venaient à se réaliser, sur les mesures les plus propres à assurer les droits, les intérêts et la dignité de la Russie, sans compromettre la paix générale.

Je regarderais, monsieur le comte, la tâche qui m'est imposée comme la faveur la plus insigne, si la difficulté de la remplir ne m'inspirait plus qu'une juste méfiance de moi-même et ne me glaçait en quelque sorte de terreur.

La question sur laquelle Votre Excellence m'appelle à manifester une opinion embrasse la dignité et les intérêts les plus précieux de l'empire. La

Digitized by Google

manière dont elle sera résolue aura également une grande influence sur le monde en général. Les complications dont le temps, les événements et la fausse politique de nos alliés l'ont pour ainsi dire enveloppée, augmentent les périls, et ce n'est que par obéissance que j'ose à peine m'en approcher.

Il est cependant une considération qui doit faire renoncer aux hésitations, celle de la nécessité. Ni nous ne pouvons rester plus longtemps dans la situation où nous sommes, ni ceux, qui, depuis quatre ans, nous ont entourés de leurs piéges et qui ont compté sur le succès de leurs calculs erronés ne sauraient prétendre de nous y maintenir. L'honneur et l'intérêt bien entendu commandent d'en sortir; il s'agit seulement d'examiner et de choisir avec prudence les moyens qui peuvent nous présenter l'issue la plus convenable et la moins périlleuse pour nous et pour la tranquillité générale.

Cette dernière condition ne saurait cependant être de rigueur; dans le cas contraire, tout raisonnement et toute mesure deviendraient impraticables. Il existe dans le mode de traiter la question deux parties distinctes: les résolutions que le cabinet impérial jugera d'adopter, et la manière dont ces résolutions seront envisagées par les alliés ou par quelques uns d'entre eux. Les premières dépendent de notre sagesse, la seconde de celle d'autrui. Dans cette situation, notre devoir est de ne

Digitized by Google

rien faire qui donne de justes motifs de plainte ou de résistance; mais si, après n'avoir consulté que ce qui est conforme à la dignité de l'empire, à la justice et à l'équité en général; si, après avoir observé, même avec scrupule, toutes les règles de la bonne foi, et avoir réclamé la confiance à laquelle nous avons droit de nous attendre, l'injustice ou la jalousie étrangère aspiraient à des exigences inadmissibles, alors tout nous impose l'obligation de nous montrer inexorables et de *soutenir par la force les droits que la force prétendrait nous contester.*

Votre Excellence me permettra d'ajouter que rien, selon moi, n'a plus contribué à enhardir nos alliés dans la conduite proditoire et dans le faux système politique qu'ils ont suivis par rapport aux affaires d'Orient, que la certitude où ils ont été que la guerre ou les moyens coercitifs de la part de la Russie envers la Porte ne devaient dans aucun cas être envisagés comme possibles. Forts de cette conviction, et loin de voir dans la générosité de l'empereur une raison de plus d'entrer dans les vues bienfaisantes de Sa Majesté, ils s'en sont prévalus au contraire pour faire triompher les leurs, c'est-à-dire pour procurer aux Turcs le temps et les moyens de rester les maîtres de la question et de la fixer non selon les traités et les convenances réciproques résultant des événements, mais selon les intérêts et les prétentions exclusives de la Porte.

Digitized by Google

Cette observation ne tend pas à conseiller une rupture sans ménagement et sans prendre toutes les précautions que la prudence indiquera afin de l'éviter, mais à nous familiariser avec l'idée que nous sommes prêts à tout entreprendre, et j'ajouterai à tout risquer, s'il est absolument nécessaire, pour soutenir ce que nous aurons regardé d'une manière définitive, comme indispensable au maintien de nos droits, de notre dignité et de cette considération que nos alliés se montrent depuis quelque temps disposés à méconnaître.

Le reproche de troubler l'alliance ou de l'exposer à des altérations graves ne saurait nous atteindre. L'univers est convaincu, et les alliés le sont tous sans exception, que l'empereur est loin de vouloir abuser de ses forces ou de mettre à l'épreuve celles des autres. Si donc Sa Majesté se décidait à prendre quelque mesure qui nous rapprochât davantage de la solution de la question qui nous occupe, loin de s'en alarmer, les autres cabinets, s'ils sont sages, s'en prévaudront envers la Porte comme d'un argument propre à la décider à entrer dans les vues qu'ils ont eux-mêmes regardées comme les plus désirables et qu'ils lui ont présentées sous d'autres formes. Telle est la marche que doit leur dicter la politique unie à la reconnaissance; mais dans le cas où, malgré les dispositions bien connues de notre auguste maître, les autres souverains, ou quelqu'un d'entre eux, prendraient

Digitized by Google

les armes contre nous, moins parce que nous aurions violé la paix que parce que notre cabinet se serait décidé à mettre un terme à leur tergiversation et à sa propre longanimité, alors nous devons nous résoudre à nous défendre à outrance et à leur rendre le mal qu'ils voudraient nous faire, sans craindre, plus qu'ils ne craindraient eux-mêmes, les vicissitudes que la guerre ou la fortune peuvent amener.

Le but de l'alliance est spécifié dans l'acte même de sa formation et dans les autres qui ont succédé. Les affaires d'Orient dans l'état des choses, à cette époque, n'y sont nullement comprises. A la rigueur, Sa Majesté l'empereur était en droit de maintenir ce principe exclusif, même à l'égard des troubles qui ont éclaté en Grèce, et elle pouvait y intervenir sans la participation de personne. Sa générosité en décida autrement. Loin d'apprécier une politique tout européenne et toute désintéressée, les autres cours en ont fait une arme contre celle de Russie. Cette conduite nous replace dans notre position primitive, et nous rentrons dans nos droits avec une entière liberté de nous régler selon notre propre jugement, et sans d'autres barrières que celles qui nous sont indiquées par notre propre prudence.

Pour ce qui concerne les principes généraux de l'union européenne, il est notoire que le cabinet

Digitized by Google

impérial en a été le plus ferme soutien. Tous les États du continent en ont ressenti les effets, et c'est à l'ombre de la paix que nous avons maintenue et protégée, que l'Angleterre s'est délivrée de ses embarras intérieurs et a saisi le temps et l'occasion d'exploiter l'industrie de l'univers. La prospérité publique et la sûreté générale, loin d'avoir confirmé les puissances dans l'observance du principe qui en était l'origine, les a toutes portées, plus ou moins, à le méconnaître. La Grande-Bretagne s'est séparée de l'alliance, dès qu'elle a cru en avoir retiré tous les profits. L'Autriche l'a invoquée lorsqu'il s'agissait de préserver l'Italie de l'action révolutionnaire, en a abusé ensuite, et l'a fait servir à ses fins prétendues, dans les affaires d'Orient; elle l'a désertée entièrement dans celle du Portugal et du Brésil. La France, de son côté, ou M. de Villèle qui la gouverne, semble en être fatigué et presque honteux. Il n'a d'autre soin qui l'occupe davantage que celui de persuader tout le monde qu'il agit sans égard pour le système général, et qu'il n'en reconnaît d'autre que celui qu'il croit convenir aux exigences du jour, réclamées par sa position personnelle ou par les doctrines libérales auxquelles il le sacrifie sur ce point. La reconnaissance de Haïti, proclamée huit mois après qu'il avait donné les promesses les plus solennelles du contraire; le secret dans lequel elle s'était opérée, les circonstances scandaleuses qui l'ont accompagnée, le parti que les libéraux de France et

Digitized by Google

de tous les pays en ont tiré, les conséquences qui ne peuvent manquer d'en être la suite, loin d'arrêter ce ministre dans la carrière qu'il a entreprise, ne feront que l'y précipiter. Déjà il se prépare à la reconnaissance des gouvernements qui se sont formés de la dissolution de la puissance espagnole en Amérique, et s'il hésite, ce n'est pas par respect pour le principe ou pour l'alliance, mais uniquement parce que, plus que l'Angleterre, la France a besoin du consentement ou de la tolérance de l'Espagne, attendu la situation politique et morale de ce pays, et l'influence qu'exercent ici les événements qui le concernent.

Toutes ces observations préliminaires, monsieur le comte, n'ont nullement pour but d'accumuler les reproches sur nos alliés ou d'exciter des irritations. Elles tendent uniquement à définir et à montrer la position générale telle qu'elle est au moment où nous nous consultons, pour prendre la résolution la plus grave à laquelle nous ayons été appelés depuis la paix et le nouvel ordre de choses qu'elle a établi.

La nature de la question, la rapidité des événements et l'attitude que nous avons prise envers l'Europe, ne nous permettent plus de différer longtemps à nous prononcer sur le parti que nous jugerons d'adopter. L'empereur a décidé dans sa sagesse de mettre un terme à des négociations qui ne peu-

Digitized by Google

vent avoir de résultat qu'une controverse interminable. Sa Majesté a ordonné ensuite à son Cabinet et à ses représentants d'observer le silence et la réserve la plus complète. Si notre maintien ne devient pas imposant, il produira l'effet contraire et nous ne saurions atteindre le but que nous nous sommes proposé en le prenant, que par des démarches réelles qui annoncent ce que nous voulons et de quelle manière nous sommes décidés à les soutenir. Je laisse à la pénétration du ministère impérial à considérer quel serait l'effet de notre inaction sur nos alliés et sur le monde en général dans la position où nous avons jugé de nous placer.

Il est une circonstance toute singulière qui ne peut manquer de réveiller notre attention. Lorsque les troubles de la Turquie ont éclaté, l'Europe ainsi que les parties belligérantes avaient les yeux tournés vers la Russie, quoique avec des sentiments différents. C'était une disposition naturelle, parce que la Russie était la puissance la plus intéressée à s'occuper de ces mouvements. Après quatre ans de combats, d'intrigues, et de mille autres incidents inséparables d'une affaire qui n'exclut aucun intérêt et qui ne laisse en repos aucun sentiment, c'est de la Russie seule, dont ni l'Europe, ni les Turcs, ni les Grecs, ne croient devoir faire mention. L'Angleterre fournit des secours par l'intermédiaire de ses libéraux et crée des influences par ses escadres et son gouvernement des îles Ioniennes. Les Grecs, ou

Digitized by Google

quelques uns de leurs chefs, implorent sa protection et sont prêts à se livrer à sa discrétion. Que cette offre soit acceptée ou non, c'est déjà très-remarquable qu'elle ait pu exister.

La France envoie des officiers instructeurs en Égypte pour discipliner les Arabes destinés à soumettre les Grecs et tolère que des comités se forment à Paris afin de diriger et de soutenir les Hellènes.

L'Autriche s'associe à l'intervention pacifique dans les conférences de Saint-Pétersbourg, et combine en même temps le plan de campagne avec les Turcs. Elle envoie des agents qui s'entendent avec Ibrahim-Pacha, ordonne à sa marine de se montrer favorable aux musulmans et paralyse l'action collective des alliés, dans l'espoir de voir la question décidée par l'action exclusive de la Porte.

Au milieu de ce drame, c'est la Russie seule qui n'a ni rôle ni place. Elle est censée hors de toutes les combinaisons, ou, pour mieux dire, toutes les combinaisons s'accordent à la tenir dans cet état. La dépêche de Votre Excellence annonce que l'empereur est justement décidé d'en sortir, et que c'est sur le mode le plus conforme aux vues de Sa Majesté qu'il s'agit d'établir nos recherches et d'exercer notre raisonnement.

Si le cabinet de Russie ne devait consulter que

Digitized by Google

ses forces, et je me permettrai d'ajouter, ses intérêts particuliers, sans égard pour aucune autre considération, une guerre ouverte contre les Turcs serait le parti le plus décisif et peut-être le plus sûr; mais il existe, d'autre côté, de grands avantages dans une marche plus mesurée, quoique ferme, soit parce qu'en offrant à nos alliés la faculté de s'y associer et de réparer leurs torts, un refus de leur part les rendra plus odieux, soit parce qu'il est sage de ne pas renoncer au caractère de modérateur de l'Europe sans y être autorisé par des motifs dont la justice ne saurait être contestée par personne.

En prenant ce principe pour guide, mon opinion serait de nous tenir, pour le moment et quant au fond, au système proposé par nous et accepté par les alliés, pour ce qui regarde la pacification de l'Orient, en adoptant, de notre propre mouvement, pour forcer les Turcs à y adhérer, les mesures auxquelles nous n'aurions voulu avoir recours que du consentement préalable de nos alliés.

La conférence de Saint-Pétersbourg a convenu qu'il était juste et prudent de proposer aux Turcs l'intervention collective. Le cabinet impérial a suggéré, en outre, d'aviser aux moyens coercitifs en cas que la Porte refuse de se prêter à nos insinuations amicales. Les alliés ont décliné cette ouverture, et le Divan a rejeté, en attendant, leurs conseils et leurs demandes et les nôtres.

Digitized by Google

Il aurait appartenu aux souverains, qui ont, en grande partie, pris sur eux la responsabilité de la conduite des Turcs envers nous, de rentrer dans nos vues dès que la Porte ne s'était pas prêtée aux leurs; mais ils ont trouvé plus commode de rester tranquilles. Dans cette situation, nous sommes en droit d'aviser par nous-mêmes aux moyens d'exécuter un plan déjà accepté par tous, et d'employer les mêmes moyens coercitifs que nous avons déclarés indispensables, en cas que la Porte refuse d'accepter ceux qui lui étaient proposés.

Dans l'état naturel de la question, l'empereur désirait de n'agir que comme membre de l'alliance, et d'après un plan arrêté d'un commun accord. Maintenant que cette hypothèse, qui aurait tant convenu à tout le monde, n'a pu se vérifier par l'opposition de nos alliés, Sa Majesté s'y décidera d'elle-même, quoique toujours dans le même but, c'est-à-dire dans celui de mettre à exécution, si les autres veulent bien y contribuer, le plan de pacification qu'ils ont reconnu désirable, et qui n'est pas encore mis en pratique, parce qu'ils se sont refusés à y recourir.

Si les alliés avaient conservé l'union pour laquelle nous avons fait tant de sacrifices, et dans le cas où ils auraient consenti à l'emploi des moyens coercitifs, l'empereur aurait fait occuper par ses troupes les provinces turques jusqu'au Da-

Digitized by Google

nube, en justifiant cette démarche par les motifs qui l'auraient provoquée, et par le but qui la rendait nécessaire à la tranquillité de l'Europe et à la conservation de l'Empire ottoman lui-même. Ce qui n'a pas été fait du consentement préalable des autres, mon opinion serait de le faire de notre propre mouvement, sans changer ni de projet ni de langage, et en laissant la porte ouverte à cette action collective et à cette intervention rendue illusoire jusqu'à présent par la duplicité de nos coopérateurs, et qui ne manquerait pas de devenir décisive s'ils voulaient l'employer avec toute l'énergie que lui donneraient la générosité des principes de l'empereur et la position forte où Sa Majesté se trouverait placée.

En occupant les deux principautés, le cabinet impérial pourrait déclarer :

Que des personnes étrangères à ces provinces en ayant troublé la tranquillité, il y a quatre ans, la cour de Russie consentit à ce que la Porte envoyât des forces afin d'y rétablir l'ordre.

Que plusieurs combats s'étant donnés, les troupes russes sur la frontière observèrent la plus stricte neutralité.

Qu'à la suite de ces dispositions et de ces événements, l'insurrection fut comprimée et les pro-

Digitized by Google

vinces délivrées des troubles qui venaient de les agiter.

Que les causes accidentelles de désordre ayant disparu, la Valachie et la Moldavie retournèrent de droit dans leur état habituel, et dans la jouissance de l'administration et des priviléges qui leur sont assurés par les traités, et dont la Russie a garanti l'exécution.

Que les habitants des deux provinces étaient d'autant plus autorisés à demander l'exécution des traités sus-mentionnés, et la Russie à les protéger dans leurs réclamations, qu'aucun d'entre eux n'avait pris part, ni directement ni indirectement, aux troubles qui étaient survenus.

Que loin de déférer à de si justes représentations, la Porte s'obstina à y maintenir un corps de troupes, et à soumettre le pays à des exactions ruineuses et des exécutions sanguinaires.

Que l'empereur était en droit de faire cesser, par la force des armes, une violation aussi manifeste des engagements les plus sacrés, mais qu'ayant pris en considération les circonstances générales dans lesquelles plusieurs États de l'Europe se trouvaient alors, Sa Majesté se décida à tolérer une conduite qu'il aurait pu faire cesser à l'instant.

Que, pour faciliter le retour à un ordre de choses

Digitized by Google

qu'elle aurait pu admettre, la cour de Russie confia ses intérêts et la négociation tout entière, au zèle et à l'impartialité des souverains ses alliés.

Que leurs représentants à Constantinople insistèrent auprès du Divan pour que les traités entre les deux empires fussent rétablis, et qu'ils obtinrent après des longueurs et des tergiversations presque interminables, la promesse qu'ils le seraient en effet.

Que, malgré cette promesse solennelle, la Porte n'a jamais voulu évacuer les principautés, et qu'elle y entretient, dans ce moment même, un corps sous la dénomination de Bach-Beschys-Aga, dont la présence et l'autorité qu'il exerce, est en contravention expresse des traités sus-mentionnés.

Que le cabinet de Russie s'est adressé lui-même directement au Divan, pour lui demander la cessation de cette infraction aux conventions existantes entre les deux empires, et à la promesse faite de les observer, mais que cette démarche, dernière épreuve dont la longanimité de l'empereur a bien voulu faire l'expérience, n'a rencontré que le refus le plus obstiné.

Qu'en conservant ses troupes dans les deux provinces, et en y exerçant une autorité contraire aux traités, la Porte ne saurait mettre en avant le pré-

Digitized by Google

texte de garantir le pays contre les troubles intérieurs déjà assoupis depuis trois ans. Son but est donc celui d'en changer l'état politique, et d'effacer les différentes transactions qui l'ont établi et défini de la manière la plus claire et la plus notoire.

Que, dans cette situation, l'empereur s'est décidé à soutenir ses droits par ses propres moyens, et à ne plus permettre qu'ils soient violés impunément, contre la justice et contre les représentations faites à ce sujet, tant par ses alliés que par Sa Majesté elle-même.

On pourrait ajouter qu'immédiatement après les troubles de la Moldavie et de la Valachie, les massacres du clergé grec à Constantinople, et l'insurrection de la Morée ayant eu lieu, la cour de Russie s'empressa de signaler à la Porte et à ses alliés la gravité de ces événements, et les complications qu'ils devaient faire naître.

Son zèle et sa délicatesse furent méconnus du Divan, au point de la mettre dans la nécessité d'interrompre les relations diplomatiques; mais ni les violences des Turcs, ni les pertes immenses qu'elle éprouvait dans ses intérêts, ne purent la décider à mettre un terme aux sacrifices qu'elle fit alors et qu'elle a continués depuis, au désir de n'occasionner aucune altération dans la situation des affaires générales.

Digitized by Google

La conscience de ses droits, la nature de ses rapports avec la Turquie, ceux existants d'après les conventions, relativement aux Grecs, et les maximes d'une politique générale et désintéressée, portèrent l'empereur à exciter le zèle de ses alliés afin de mettre un terme, par leur intervention, à la guerre d'extermination qui désolait les deux peuples. Sa Majesté fit plus. Elle consentit, à leur prière, à rétablir les relations diplomatiques que la conduite du Divan avait rendues impraticables, dans l'espoir que cette condescendance le disposerait à respecter les traités et à écouter les conseils de la modération.

Après une infinité de démarches, toujours infructueuses, de la part des représentants des souverains auprès de la Porte, les cours d'Autriche, de France et de Prusse, réunies à celle de la Russie, se décidèrent à en faire une, il y a quelques mois, dans laquelle ils la conjurèrent de leur permettre d'employer leurs bons offices et l'action tout entière de leur influence, afin d'amener une réconciliation compatible avec la sûreté future des deux parties, et surtout de suspendre, en attendant, les hostilités féroces qui menacent d'exterminer les générations, et qui ont excité l'intérêt et l'animadversion du monde entier.

Cette ouverture a été rejetée par le Divan sans laisser aucun espoir qu'il veuille renoncer à son

Digitized by Google

obstination, ni à la vue de ses propres périls, ni à cause des droits qu'il attaque et des intérêts qu'il compromet.

Dans cette situation, la cour de Russie convaincue que, ni sa propre longanimité, ni l'intervention de ses alliés, ne sauraient améliorer un état de choses devenu intolérable à tous égards, s'est décidée à faire cesser dans les deux principautés de Valachie et de Moldavie les abus d'autorité que les Turcs y exercent contre les traités; et comme ni les remontrances des souverains ses alliés, ni les siennes, n'ont pu obtenir le but désiré, elle se trouve dans la nécessité de faire usage des seuls moyens qui lui restent pour l'atteindre, en faisant occuper par ses troupes les provinces sus-mentionnées. En prenant cette détermination, l'empereur n'entend changer nullement l'état de la question politique. Sa Majesté est toujours prête à rétablir ses rapports avec la Porte, tels qu'ils doivent être selon les traités, et elle pense qu'il importe à la tranquillité générale et aux intérêts de tous, de porter le Divan, par les moyens qui sont nécessaires, à adopter un système de conciliation avec la Grèce. Les alliés peuvent donc faire valoir la démarche de la Russie comme un motif de plus de reprendre les négociations et de renouveler les mêmes instances que le Divan a rejetées avec tant d'imprudence dans les dernières communications qui ont eu lieu.

Depuis environ quatre ans les Turcs occupent

Digitized by Google

la Valachie et la Moldavie en dépit des traités et malgré les exhortations de tous les alliés. L'empereur, qui pourrait regarder cette violence comme un acte d'hostilité, en a supporté la durée, et certes la Porte redoublerait ses torts si elle voyait un motif de guerre dans une mesure devenue nécessaire pour faire cesser un tel désordre, mesure qu'elle a provoquée elle-même par ses refus constants de se rendre à la voix de la justice. La cour de Russie continuera donc, pour ce qui la concerne, à conserver l'état de la paix et les relations diplomatiques avec la Porte, dans la nouvelle situation où elle a dû se placer, et ce ne sera que dans le cas où le Divan voudrait chercher une rupture, que l'empereur aviserait à sa propre défense et à donner à la guerre ce caractère que ses droits et les circonstances rendraient indispensable.

Tel est, monsieur le comte, le sens des explications qu'il me semblerait prudent de communiquer à tous les alliés, sans en excepter l'Angleterre, en les exhortant à les faire apprécier par le Divan, de manière à éviter une rupture définitive et à s'en servir, au contraire, comme moyen de rétablir les négociations.

En supposant l'adoption du plan proposé, il conviendrait également de s'expliquer avec la Porte dans les termes les plus mesurés et de l'assurer que, si elle ne veut pas se précipiter dans une guerre,

Digitized by Google

l'empereur est prêt, comme Sa Majesté l'a toujours été, à terminer les différends et à calmer les troubles par la conciliation. Nous devrions également donner communication de tous ces actes aux États-Unis d'Amérique, comme une preuve d'égards de la part du cabinet impérial, et du prix qu'il met à éclairer son opinion et même à obtenir son suffrage. Quant à la Suède, on pourrait la mettre à part de la démarche adoptée, d'une manière confidentielle, afin de flatter l'amour-propre de celui qui la gouverne, sans négliger néanmoins aucune des précautions défensives en Finlande.

Le projet que je viens de soumettre me semble n'offrir aucune objection sérieuse, ni par rapport à son exécution immédiate, ni relativement aux principes. Je conviens cependant que ce travail serait incomplet s'il ne contenait un examen également réfléchi sur ses conséquences.

Pour apprécier les obstacles que les autres puissances seraient disposées à nous opposer, il me paraît indispensable, avant tout, de bien définir l'attitude que nous prendrons envers elles, parce que le mal que nous aurons à craindre de leur part sera toujours en proportion inverse de celui qu'elles auront à appréhender de la nôtre.

Du côté de la Turquie, il faudrait donc avoir tout prêt pour pénétrer même jusqu'à la capitale, si

Digitized by Google

nous étions forcés à prendre cette résolution. La promptitude de l'opération en diminuerait les dangers et déjouerait les combinaisons de nos adversaires.

Il me semblerait également indispensable, dans ce cas, de mettre à profit les Serviens et en général tous les chrétiens qui voudraient se joindre à nous.

Dès que la résolution d'occuper les provinces serait prise, il n'existe plus de raison pour que nous n'établissions pas des rapports avec les Grecs. Tous les souverains de l'alliance en entretiennent déjà, et aucun d'eux ne saurait se plaindre que nous les irritions après quatre années de réserve sans exception.

En soumettant cette opinion, je n'entends pas de suggérer une démarche qui impliquerait la reconnaissance de ce peuple, ou des engagements d'aucun genre. Il suffirait de leur faire sentir par des agents non avoués que leur salut dépend de la résolution prise par Sa Majesté l'empereur, qu'ils doivent se préparer à suivre ses directions selon le cours des événements, et qu'ils peuvent, en attendant, se défendre contre les Turcs par les moyens en leur pouvoir, et avec d'autant plus de succès que l'attitude de la Russie empêchera la Porte de diriger contre eux toutes ses forces.

Digitized by Google

Notre armée en Géorgie doit également se tenir prête. En cas que nous soyons obligés de faire à la Porte une guerre à outrance, il serait utile d'y associer la Perse, s'il est possible.

Ainsi préparé envers la Turquie, il est indispensable d'être en mesure du côté de l'Autriche. Lorsqu'il s'agit de si grands intérêts, la politique commande premièrement de se confier dans ses propres forces; c'est la manière la plus sûre de contenir celles des autres et d'obtenir leur amitié, parce qu'elle devient alors le résultat de leurs calculs.

En supposant donc que nos troupes soient avancées jusqu'au Danube, que nous ayons fait connaître aux puissances les motifs et le but de cette démarche, qu'elles voient notre attitude et la résolution prise de la soutenir, examinons ce que nous avons à craindre du reste de l'Europe, et quelle peut être envers nous la conduite des cours de Londres, de Vienne, de Paris et de Berlin, considérées isolément ou réunies dans la crise supposée.

S'il nous était permis de compter sur leur sagesse, les trois cours du continent spécialement devraient s'empresser de déclarer aux Turcs que la tempête qui les menace est l'ouvrage de leur injustice et de leur obstination ; qu'ils n'ont d'autre moyen de salut que celui d'accepter l'interven-

Digitized by Google

tion, de consentir à un armistice avec les Grecs et à des négociations sous l'influence des puissances, afin de calmer les troubles et d'établir un ordre de choses compatible avec la conservation et la sûreté des uns et des autres. Mais ce n'est pas dans cette supposition uniquement que nous devons raisonner. Elle nous présenterait une marche simple et facile si elle venait à se réaliser. Il est un autre point de vue, moins clair et plus compliqué, que nous devons scruter et approfondir : savoir la disposition contraire qui pourrait se manifester, collectivement ou séparément, de la part des autres souverains.

L'Angleterre était, il y a trois ans, dans l'impossibilité de recommencer une guerre. Sa situation s'est améliorée depuis ; ses embarras ont cessé, et un déluge de richesses, réelles ou factices, a fertilisé son trésor et élevé son orgueil.

L'introduction de M. Canning au ministère et l'influence qu'il y exerce, en qualité de chef populaire, ont affaibli les anciens rapports de la Russie avec le cabinet britannique. La différence des doctrines les a presque anéantis. Sa conduite dans les affaires de Turquie prouve que, ni la confiance la plus complète de notre part, ni les sacrifices les plus évidents, n'ont pu changer ses sentiments ou sa politique envers nous. Elle a été soupçonneuse

Digitized by Google

et jalouse, ce qui nous annonce qu'elle peut devenir hostile.

Il n'est pas démontré que cette présomption doive se convertir en réalité ; cependant nous devons nous préparer à subir ce danger. Sans cette disposition, la surprise serait trop grande, si elle venait à se vérifier.

Nos idées une fois arrêtées sur ce sujet, nous pouvons cependant raisonner sur les données contraires qui existent, et qui sont de nature à suspendre les déterminations hostiles du cabinet britannique.

Malgré la prospérité du pays, une guerre en arrêtera toujours plus ou moins l'essor. Les capitalistes et les manufacturiers anglais ont employé des fonds immenses, et formé des entreprises outrées en Amérique. La rupture avec nous alarmera, jusqu'à un certain point, le crédit, augmentera la baisse des fonds qui se manifeste déjà, et en rendant l'argent ou ce qu'ils appellent *circulating medium*, plus rare et plus cher, fera manquer tous ceux qui ont spéculé dans la persuasion qu'il serait abondant et à bon marché, c'est-à-dire à un intérêt très bas.

Cette guerre pourra nous faire du mal, mais elle ne leur produira aucune compensation, parce qu'ils

Digitized by Google

n'ont pas de prise positive sur nous. Excepté le plaisir de nous nuire, ils n'en retireront aucun avantage.

Les hostilités une fois commencées, les Anglais bloqueront nos ports et voudront exercer envers les neutres les prétendus droits maritimes. Les États-Unis d'Amérique ne le souffriront pas, ce qui peut faire naître des discussions amères et des situations dangereuses.

Si le cabinet anglais se déclare pour les Turcs, il nous livre les Grecs contre lesquels il faut qu'il agisse dans cette hypothèse. Les conquêtes qu'il peut faire dans les îles ou ailleurs, augmentent plus ses embarras que sa puissance. Ayant Malte, Corfou, etc., la supériorité maritime, il ne saurait être plus fort qu'il n'est, tandis que nous réunirons alors tous les chrétiens de la Turquie européenne à notre cause. Dans le cas, au contraire, qu'il pense à s'agrandir et qu'il aide pour ainsi dire à la dissolution de l'empire Ottoman, il entrera en quelque sorte dans notre système, et s'il peut dominer la mer sur le théâtre de la guerre, nous aurons la terre à notre disposition.

Il est une autre circonstance qui ne manquera pas d'avoir une grande influence sur les déterminations du cabinet britannique, savoir : la possibilité de former des alliances continentales contre

Digitized by Google

nous. S'il se trouvait seul, nul doute qu'il hésiterait davantage à nous faire la guerre, ou bien que ses efforts, tout nuisibles qu'ils puissent nous devenir, ne rempliraient pas le but qu'il se propose. Cette question sera examinée autant qu'elle peut l'être par des calculs de simple probabilité, lorsque nous parlerons des dispositions des autres puissances.

Les observations que je viens de soumettre à Votre Excellence, à l'égard de ce que nous avons à attendre de la Grande-Bretagne, dans le cas de la mise à exécution du plan proposé, doivent nous faire supposer qu'elle peut se déclarer contre nous, et qu'il est prudent de notre part de nous préparer à cet événement; mais que ses hostilités, surtout si elles ne sont pas soutenues par une coopération continentale, n'empêcheront pas les progrès de nos armées, et ne nous causeront pas un mal que nous ne saurions supporter : circonstances qui lui feront désirer un arrangement, lors même que la rupture aurait lieu.

L'Autriche est, selon moi, l'auteur principal de la situation critique où se trouve maintenant la question qui nous occupe. Dès la première année des troubles de la Turquie, le prince Metternich et lord Castlereagh se réunirent à Hanovre. Les mémorandums qu'ils combinèrent ensemble, à cette époque, prouvent évidemment les plans qu'ils

Digitized by Google

adoptèrent alors, savoir : d'empêcher la Russie d'intervenir, soit isolément, soit conjointement avec les autres puissances, dans les affaires d'Orient.

Il serait inutile de détailler par quels détours les cabinets de Londres et de Vienne ont eu l'habileté de parvenir à leur but ; jusqu'à présent, la vérité est cependant que même en réussissant, au lieu d'éloigner la crise, ils l'ont rendue probable et j'oserai dire nécessaire.

Il est vrai que lorsque M. Canning se décida à renoncer aux conférences de Saint-Pétersbourg, et qu'il envoya M. Stratford-Canning à Vienne pour associer cette cour à ses vues, le prince de Metternich rejeta la proposition et taxa d'imprudence le ministère anglais ; mais cette conduite, quoiqu'elle semblât alors conforme à ce que nous pouvions désirer, était dictée par des raisons tout opposées.

Le chancelier de cour et d'État regrettait l'absence d'un représentant de l'Angleterre à la conférence, comme d'un auxiliaire opposé à nos vues, et nullement parce qu'il aurait voulu s'y associer. S'il en était autrement, il les aurait adoptées lui-même; mais puisqu'il les a combattues et qu'il les combat sans cesse, il est naturel qu'il aurait encouragé l'ambassadeur anglais à l'imiter.

Sa réprobation de la conduite du capitaine Ha-

Digitized by Google

milton et du protectorat britannique sur la Grèce, dérive du même principe. Le prince Metternich veut que les Turcs ne soient ni arrêtés ni molestés dans leur guerre contre les Grecs, jusqu'à tant que ceux-ci soient soumis ou exterminés. Son grand art a été de conduire le monde d'année en année et d'illusions en illusions, en attendant cette conclusion. L'incident dont nous parlons menace de compromettre son plan, il s'élève contre, et dès qu'il l'aura neutralisé, il rentrera dans ses idées primitives avec une persévérance d'autant plus ferme, qu'elle est jusqu'à présent justifiée par le succès.

La divergence tant vantée du cabinet de Vienne envers celui de Londres à l'époque sus-mentionnée et celle qui paraît exister aujourd'hui, n'est donc qu'une dispute sur la manière de nous nuire et de nous tromper. Mon opinion est que, d'accord sur le fond, ils travaillent maintenant, comme ils ont toujours travaillé, à faire l'un et l'autre (?).

Malgré cette connivence, leurs embarras se manifesteront dès qu'il s'agira de tirer l'épée. Le prince de Metternich doit avoir dit ici : qu'il peut toujours lâcher l'Angleterre contre nous, si nous avons recours aux armes ; mais l'Angleterre exigera également que la cour de Vienne se décide à son tour : et alors ce sera l'Autriche qui devra s'exposer aux plus grands dangers et se résigner à des sacrifices incalculables.

Digitized by Google

La Grande-Bretagne sans alliés, quoique puissante, devient moins formidable. Dès qu'elle compromettra l'Autriche, elle sera, à mon avis, plus faible, parce qu'elle exposera dans ce cas une partie de son système à la destruction. Notre politique nous commande donc de nous montrer à cette dernière sous un aspect terrible et de la persuader, par nos préparatifs, que si elle fait un mouvement contre nous, elle verra éclater sur sa tête un des plus grands orages qu'elle ait encore essuyés.

Les Turcs sont de mauvais alliés pour quiconque voudra les défendre. Rien de plus aisé, dans un cas de nécessité, que de les laisser pour se tourner contre l'armée qui s'exposera pour eux. Il est impossible que le cabinet autrichien écarte des considérations aussi naturelles et aussi évidentes.

Loin de se précipiter dans cette mer d'événements incalculables, le prince de Metternich, à mon avis, se réunira à un système qu'il ne saurait combattre par son adresse. Ou il déclarera aux Turcs qu'ils doivent écouter les propositions d'arrangements et présentera notre entrée dans les deux principautés comme une résolution qu'ils ont provoquée, ou bien il se jettera sur d'autres provinces de l'empire Ottoman à sa convenance. Dans le premier cas, nous serions d'accord; dans le second, nous le deviendrons. La seule chance que nous aurions à craindre, serait donc celle d'une déclaration ou-

Digitized by Google

verte contre nous. J'ai déjà observé que les probabilités diminueront en proportion de l'attitude militaire dans laquelle nous nous serons placés et de la conviction qu'on aura à Vienne de nos sentiments. Le chancelier de cour et d'État ne cesse de persuader à tout le monde, et il vient d'en assurer la France, comme j'aurai l'honneur de l'exposer dans d'autres dépêches, qu'il répond de nos résolutions. Si l'expérience lui prouve le contraire, il changera de langage et de conduite, ou il exposera la monarchie à des épreuves qu'il lui sera difficile de soutenir.

La nature de ce travail ne permet pas d'entrer dans l'énumération des moyens comparatifs des deux empires, dans leur situation relative et dans la possibilité qu'ils ont de se nuire si ce malheur devenait inévitable; mais il suffit de prendre la carte militaire et morale des deux pays, pour tirer l'horoscope de l'un et de l'autre, s'ils venaient à se mesurer les armes à la main.

Ces vérités ne peuvent échapper au prince Metternich. Si le parti qu'il prendra est sage, il évitera la guerre; s'il est violent, il en sera puni. Avec un ministère placé dans une situation comme la sienne, un cabinet tel que le nôtre trouvera dans les événements mille moyens de terminer les différends.

Digitized by Google

La France avait adopté une conduite sage et sensée au commencement des troubles d'Orient. En faisant des vœux pour nous voir éviter des mesures extrêmes, elle se réunissait sans cesse à celles que nous proposions d'une nature conciliatoire, décidée en même temps à nous suivre et à s'associer à nous si les circonstances forçaient le cabinet impérial à prendre des résolutions différentes.

Lorsque M. de Villèle a pris les rênes du gouvernement, il a trouvé ces maximes établies. M. de Montmorency et M. de Chateaubriand les ont suivies durant leur gestion au ministère des affaires étrangères.

Le baron de Damas a partagé les mêmes vues et les mêmes sentiments, mais avec moins de fermeté et d'influence, parce que le président du conseil ne lui permet pas d'agir d'après sa propre pensée.

M. de Villèle a toujours témoigné peu d'affection à la Russie. L'ascendant que l'empereur a exercé sur la question relative à la guerre d'Espagne en a fait pour ainsi dire un révolté contre l'alliance, quoique ce soit à la conclusion de la guerre d'Espagne et à la destruction de la révolution dans ce pays que le roi de France doit en grande partie sa tranquillité actuelle, et M. de Villèle la conservation de son pouvoir.

Digitized by Google

Les libéraux, ayant deviné les dispositions du premier ministre, l'ont sommé, par les moyens infinis qu'ils ont ici de manifester leurs sentiments, de s'affranchir (selon leur langage) de l'influence étrangère; et il a eu la faiblesse et la malignité à la fois de céder à ces insinuations.

S'étant jeté dans des opérations de finances impopulaires et pour le moins hasardées, il a cru que pour se soutenir contre les effets de son imprévoyance et de ses erreurs, il devait faire des concessions à l'opinion libérale sur les principes, et par conséquent, abandonner cette austérité qui formait le caractère de ceux professés alors par les alliés du continent et sur lesquels la restauration de la dynastie de Bourbon sur le trône de France était fondée.

En désertant ainsi les drapeaux de l'alliance, la conscience de M. de Villèle lui a fait sentir que le souverain à l'égard duquel il avait le plus de reproches à se faire, serait l'empereur; par conséquent, il s'est roidi contre son juge, parce qu'il sentait qu'il avait enfreint, si j'ose m'exprimer ainsi, les lois de la communauté des monarques.

En avançant dans la carrière qu'il s'était ouverte, le ministre a donc reconnu l'indépendance des nègres de Saint-Domingue, et ne cache plus ses intentions à l'égard de celle de l'Amérique espagnole.

Digitized by Google

Dans ce système, il rencontre l'approbation de l'Angleterre et en grande partie l'assentiment de la France, parce que la majorité de cette nation, élevée dans le gouvernement de fait, veut que le principe soit reconnu, même par les Bourbons qui règnent de droit. La concession est dangereuse, mais M. de Villèle la croit nécessaire à la conservation de sa place et au succès de son système financier.

Cette digression, qui semble n'avoir pas de rapport avec les affaires de Turquie, m'a cependant paru utile à énoncer, parce qu'elle indique les motifs qui causent plus ou moins l'éloignement du cabinet français des vues du cabinet impérial. Situation erronée, dans laquelle M. de Villèle est retenu par la conscience de ses torts et par une sorte d'assentiment qu'il obtient du libéralisme ou de la vanité nationale, toutes les fois qu'il donne à entendre de vouloir s'affranchir de l'influence étrangère.

Le cabinet autrichien, loin de se montrer surpris de la défection du ministère français, par rapport aux doctrines générales de l'alliance qu'il a su si bien faire valoir, a témoigné la plus complète indifférence, ce qui dans l'état des chances équivalait à une approbation.

Par cette conduite, le prince Metternich a flatté M. de Villèle, et s'est rapproché de l'Angleterre :

Digitized by Google

deux préliminaires qui convenaient à son plan de tout sacrifier au succès de ses vues sur la direction et la conclusion qu'il veut donner aux affaires d'Orient.

M. de Villèle a longtemps hésité et il hésite encore, à mon avis, sur la route qu'il doit tenir dans une question si épineuse. La crainte qu'il a eue, et dont il n'est pas encore tout à fait délivré, d'une guerre contre les Turcs de notre part, l'a porté et le porterait encore, selon moi, à consentir à tout ce que le cabinet impérial proposerait, afin de forcer la Porte à un traité. Mais le prince Metternich ne cesse de le persuader que toute condescendance à cet égard ne fera que compliquer les affaires, bien sûr que la résistance à nos propositions est le meilleur moyen de gagner du temps et de prolonger en faveur du Divan les chances de terminer la querelle par ses propres forces. Cette tactique étant dans le fond conforme aux vues principales des Anglais, si elle pouvait réussir définitivement, et ayant obtenu jusqu'à présent le succès désiré, M. de Villèle la suit, parce qu'il n'a pas de données assez sûres pour en suivre une autre.

La correspondance de Vienne contribue à le tenir dans ces errements. Les rapports du comte de Caraman sont dictés par le chancelier de cour et d'État. Tous les renseignements parvenus de Saint-Pétersbourg, toutes les conférences avec M. de Tatistscheff,

Digitized by Google

sont communiqués ici, expliqués et commentés dans le sens qu'il convient le plus au prince Metternich d'inculquer, ainsi que j'en ferai mention dans la dépêche subséquente. La confiance qu'il obtient n'est pas entière ; mais dans l'incertitude, il produit pour le moment l'effet qu'il désire, c'est-à-dire de tenir la France en suspens et de nous susciter des difficultés.

Cet état de choses durera jusqu'à tant que nous ne prenions un parti qui établisse une crise. Alors, comme il faudra se prononcer, nous verrons ce que chacune des cours qui nous circonviennent dira, et comment elle se conduira devant les conséquences réelles et positives qui se présenteront à côté de la résolution prise, quelle qu'elle soit.

La France est loin de nourrir aucun sentiment de malveillance, et encore moins d'hostilité envers la Russie. Le ministre qui la gouverne peut dire un mensonge ou entamer une intrigue, mais il n'oserait jamais prononcer le mot de rupture ou de guerre contre nous, sans qu'au bout de six mois et le ministre qui l'aurait proposé, et le roi qui l'aurait écouté, ne fussent exposés à une ruine presque certaine.

Pour agir contre nous, il faudrait se livrer à l'Angleterre et à l'Autriche d'une manière évidente ; cet abandon servile provoquerait plus de mécon-

Digitized by Google

tentement que nos entreprises n'exciteraient de jalousie. D'ailleurs quels dédommagements les cours de Londres et de Vienne offriraient-elles à la France pour les dangers et les sacrifices auxquels une guerre l'exposerait? Il n'existe pas un village ni un rocher qu'on voulût lui laisser prendre. Elle serait donc traitée comme un gladiateur qu'on mène à l'arène pour le plaisir de le voir mourir. De plus où choisirait-elle son champ de bataille? Ses flottes n'ajouteraient rien à la force de l'Angleterre, et ses armées, si toutefois elles parvenaient à se mettre en contact avec nous, ce qui me paraît impossible, savent le sort qui les attend.

M. de Villèle sacrifie les principes généraux de l'alliance à ses vues personnelles comme ministre en France, et à la nécessité des plans dont il s'est fait l'auteur; par conséquent à la conservation de sa place. La part qu'il prendrait à une guerre lointaine, dispendieuse, et sans probabilité d'aucun résultat utile, ferait avorter les mesures d'administration intérieure dans lesquelles il est engagé, et compromettrait l'existence de la dynastie elle-même. Ces considérations doivent le retenir d'autant plus que, situé entre l'Angleterre et l'Autriche, il ne pourrait se fier ni à l'une ni à l'autre, et que nous ayant justement offensé, il devrait s'attendre à être exclu de tout arrangement futur, ce qui ne saurait manquer d'être la conclusion naturelle de

Digitized by Google

la crise, quelle qu'elle soit, produite même par la guerre que nous voudrions éviter.

Mon opinion est donc que la France s'abstiendra de se déclarer contre nous, et que si, par malheur pour elle, son mauvais génie l'y décidait, elle ne saurait la soutenir, attendu sa position géographique, politique et morale, qui ne lui permet pas de prendre part à une ligue contre la Russie.

La Prusse étant moins jalouse, et par conséquent plus impartiale, a montré constamment par ses opinions, qu'elle avait une juste idée de la nature et de l'importance des affaires d'Orient, et si la cour de Vienne avait partagé ses vues et ses bonnes intentions, il n'est nullement douteux que le plan du cabinet impérial n'eût été accompli.

Supposant donc que la Russie entreprenne à elle seule de mettre en pratique ces mêmes moyens coercitifs auxquels le prince Metternich n'a pas voulu consentir, tout porte à croire que la cour de Berlin ne s'y opposera d'aucune manière, et qu'au contraire son attitude, à la fois libre et amicale, gênera infiniment celle des autres, et contribuera à les ramener à désirer une conclusion qui, sans leur être désastreuse, convienne cependant à la dignité et aux intérêts de la Russie. Ces considérations indiquent suffisamment à quel point il nous est nécessaire de mettre le cabinet prussien, pour

Digitized by Google

ainsi dire, dans notre confidence, et de le convaincre que le rôle que nous lui destinons contribuera efficacement au maintien des rapports communs à son propre honneur, et à l'augmentation de l'heureuse intimité déjà existante entre les deux souverains et les deux cours.

Avant d'arrêter dans ma pensée l'opinion que je viens de soumettre au cabinet impérial, j'ai recherché, avec toute la diligence possible, s'il existait une autre manière de procéder dans l'affaire qui nous occupe, qui, étant de nature plus pacifique et moins exposée aux chances d'une guerre, fût également propre à nous offrir la possibilité d'un résultat honorable; et j'avoue que, malgré mes dispositions à lui accorder la préférence, il ne s'en est présenté aucune à mon esprit.

Notre auguste maître a déjà reconnu, dans sa sagesse, que la continuation de la conférence de Saint-Pétersbourg, sans un changement de conduite de la part des autres puissances intervenantes, n'aurait servi qu'à les encourager dans le système de duplicité et de déception qui les a plus ou moins guidées dans le cours prolongé de cette négociation.

Cette base une fois posée, il ne nous reste que deux alternatives, celle de tout abandonner et de sacrifier *la dignité*, *les droits*, *les intérêts* compromis

Digitized by Google

de la Russie, ou bien de prendre un parti, *pour aviser*, ainsi que Votre Excellence me l'a commandé, *aux moyens les plus propres à assurer cette dignité, ces intérêts et ces droits*. Le bon droit, la politique et l'honneur ont décidé la question.

En faisant choix des moyens, je me suis rapproché le plus près possible de ceux qui étaient encore compatibles avec la conservation de la paix. La Russie a présenté un plan qu'elle aurait voulu mettre à exécution au nom de l'alliance et avec son consentement. Les souverains qui en ont eu communication ne l'ont jamais rejeté, ils ont seulement cherché à le paralyser pour gagner du temps et pour donner aux Turcs le loisir de faire une autre campagne. Cette épreuve est consommée, et la question n'en est devenue que plus compliquée, soit entre les Turcs et les Grecs, soit par rapport à la démarche de ces derniers ou d'une partie d'entre eux pour se mettre sous le protectorat de l'Angleterre.

D'un autre côté, l'état des principautés ne peut être toléré par nous plus longtemps, ni la position des Serviens devenir habituelle entre la nécessité de s'insurger et le danger d'être privés de leurs priviléges, c'est-à-dire de la sûreté de leur existence et de leur vie.

Dans cette situation, la Russie se décide, toute

Digitized by Google

seule, à la démarche qu'elle a demandé à faire d'un consentement commun. Elle déclare aux autres souverains que rien n'est changé, ni par rapport à ses vues, ni à l'égard de ses dispositions. Elle les invite, dans la nouvelle position où elle a dû se placer, à renouveler auprès des Turcs les propositions mises en avant dans ses communications antérieures, c'est-à-dire à convenir d'une suspension d'armes et à se réunir en congrès, afin d'aviser à un arrangement convenable.

Si les alliés, ou, pour mieux dire, si le prince Metternich, car tout dépend de lui, préfère la paix à la guerre, il s'empressera de faire ce que la raison et le bon sens lui dictent pour maintenir l'une et pour éloigner les chances de l'autre. Dans le cas contraire, la Russie n'a pas de motif de reculer devant les dangers que lui-même voudrait braver.

Il y aurait de la présomption, sans doute, à vouloir prédire la conduite que la cour de Vienne tiendra dans l'hypothèse donnée. Cependant il est difficile de se défendre d'un certain pressentiment, qui porte à croire qu'elle n'aimera pas à se jeter dans les extrêmes. La guerre est une calamité pour tous. Pour elle ce serait, à mon avis, une ruine. Lorsque le prince Metternich verra qu'il ne saurait plus compter sur le succès de son idée favorite, c'est-à-dire d'annuler la Russie, et de ménager aux Turcs la faculté de continuer la guerre sans crainte

Digitized by Google

d'une diversion, il entrera dans l'esprit de notre cabinet, parce qu'il sera convaincu qu'en se conduisant ainsi, il peut éviter les conséquences incalculables d'une rupture prononcée.

Loin d'exciter l'Angleterre à la guerre, il est probable que le chancelier de cour et d'État cherchera à la retenir et à la faire rentrer dans le système des négociations. Il sait, si les choses s'enveniment et si elles sont poussées à outrance, que les Turcs seront chassés de l'Europe, quelles que soient les querelles qui résulteront du partage de leurs dépouilles. Cet événement serait la conclusion la moins désirable pour la cour de Vienne. Des agrandissements de territoire même compenseraient bien mal les inconvénients qui résulteraient pour elle de la nouvelle position que nous prendrions.

En mettant en avant ces considérations, je me garderai de les donner comme des certitudes; elles sont uniquement des raisons auxiliaires pour justifier davantage le plan proposé sur la base de la nécessité, et comme une condition sans laquelle nous ne pouvons *assurer les droits, les intérêts et la dignité de la Russie.*

La commotion que notre résolution va donner à l'Europe sera proportionnée à la manière dont l'Autriche, en particulier, la France et la Prusse

Digitized by Google

l'envisageront. Si elles acceptent nos explications et se réunissent à notre système, tout restera *in statu quo*. Dans le cas contraire, ceux qui auront excité les orages penseront à se garantir des conséquences de leur propre conduite. Ce serait porter les prétentions jusqu'à l'absurde que d'exiger de nous d'endurer leur déception et leur refus dans une affaire juste et nécessaire, par la raison que, si nous résistons aux unes et aux autres, ils s'en trouveraient inquiétés. Il y a dans ce procédé quelque chose d'insultant, non pas envers nous, qui ne pouvons en être atteints, mais envers la simple raison et le sens commun.

Lorsque j'ai tracé ce plan, j'ai cherché à me défendre de toutes les influences favorables ou contraires qui pouvaient affecter mon jugement, quel qu'il soit. J'ai examiné la conduite passée et présente de nos alliés ; j'ai raisonné sur celle qu'ils peuvent tenir, selon les calculs de probabilité, sans prévention d'aucun genre, et j'ai apprécié le tout par rapport à ses effets envers la Russie ; mais j'ai pris garde en même temps de me laisser arrêter par ce qui pourrait leur arriver à eux-mêmes.

Le bien et le mal qui les concerne dans cette affaire est dans leurs mains ; nous ne devons par conséquent pas enchaîner les nôtres pour alléger les leurs.

Digitized by Google

Il est un point sur lequel il ne m'appartenait nullement d'entrer, savoir : les moyens réels que nous avons de faire valoir nos droits et de les défendre dans les hypothèses différentes que j'ai supposées. J'espère qu'ils sont proportionnés à notre position, et que notre résolution, une fois prise, serait soutenue avec persévérance. Sans cette conviction, je n'aurais jamais osé hasarder la moindre conjecture.

Avant de mettre fin à ce travail, je prendrai la liberté de faire observer à Votre Excellence, qu'en déduisant les motifs et le but de notre commencement d'action, et par conséquent de l'entrée des troupes impériales dans les deux principautés, je me suis abstenu de toute déclaration contenant des promesses générales sur notre désintéressement, autres que celles mentionnées et qui supposent la conservation du système pacifique et la coopération de nos alliés dans les mesures proposées qui doivent le maintenir. S'il en était autrement de leur part ou de celle des Turcs, il faut nous réserver dans ce cas une entière liberté de nous conduire selon les circonstances, et sans en préjuger aucune par des renonciations anticipées, peu appréciées au commencement des affaires, et très nuisibles à la conclusion, parce que le cabinet, qui les a faites, diminue ses moyens de négocier et se prive du parti qu'il aurait le droit de tirer de ces mêmes sacrifices, si, en s'y décidant, il était en mesure

Digitized by Google

d'en demander d'autres comme une juste réciprocité, ou d'obtenir le prix entier de sa générosité, de ceux qui seraient forcés de l'implorer au moment décisif.

Telles sont, monsieur le comte, les réflexions qui se sont présentées à mon esprit sur la question grave dont il s'agit. On aurait pu sans doute obéir aux ordres du cabinet impérial avec plus de succès, mais non avec plus de zèle et de soumission.

J'ai l'honneur, etc., etc.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

SECRÈTE ET CONFIDENTIELLE DU COMTE LIEVEN,

EN DATE DE LONDRES, LE $\frac{18}{30}$ OCTOBRE 1825.

Le comte Lieven, ambassadeur de Russie à Londres, appelé de même que le général Pozzo di Borgo, à donner son opinion sur la situation politique de l'Europe, après en avoir fait un exposé analogue à celui de son collègue à Paris, finit sa dépêche en ces termes : « Si le » printemps prochain trouve la Russie dans la position dans laquelle » elle est à présent, c'est la guerre qui peut seule trancher ses diffi- » cultés. Et cette guerre doit prendre l'Europe au dépourvu; elle » doit être prompte. »

En me donnant communication de la dépêche réservée que le ministère impérial a adressée le 6 août aux représentants de Sa Majesté Impériale auprès des cours de Paris, de Vienne et de Berlin, Votre Excellence m'intime, au nom de l'empereur, l'ordre de soumettre à son cabinet, ainsi qu'il leur a été prescrit à eux-mêmes, mon opinion :

Sur la nature de l'accord qui semble s'être formé entre nos alliés pour paralyser nos vues dans les affaires d'Orient ;

Digitized by Google

Sur le degré de force que pourrait acquérir l'opposition qu'elle nous fait éprouver;

Sur la part que pourrait y avoir l'Angleterre;

Sur les meilleurs moyens de déconcerter ce système;

Enfin, dans le double cas d'un soulèvement en Servie et du rejet définitif de nos réclamations à l'égard des principautés, sur les mesures les plus propres à assurer nos droits, nos intérêts et notre dignité, sans compromettre la paix de l'Europe.

Je commencerai par offrir à Votre Excellence un tableau succinct de la position actuelle de la Russie dans la question du Levant, et en examinant ensuite l'attitude qu'elle nous commande et les conséquences qui en peuvent dériver, je m'efforcerai de remplir, autant que possible, la tâche honorable que m'impose la confiance de l'empereur, tâche dont la difficulté n'est allégée pour moi, que par la latitude que Sa Majesté Impériale daigne m'accorder de lui exprimer mes opinions sans détour.

L'empereur, dès l'origine même du soulèvement de la Grèce, frappa cette entreprise d'une désapprobation publique. Les suites de la lutte engagée

Digitized by Google

entre les Grecs et la Porte Ottomane déplacent et compromettent tous nos rapports avec cette puissance, qui enfreint à notre égard toutes les stipulations des traités. L'empereur, soigneux d'éviter les conséquences trop probables d'une discussion directe avec le gouvernement ottoman, s'interdit de revendiquer ses droits lui-même, et remet ce soin à ses alliés. Il s'abstient de hâter le redressement de ses griefs, faisant généreusement leur part aux difficultés pressantes dans lesquelles la Porte se trouvait engagée.

Les alliés reconnaissent hautement la justice de sa cause et se chargent d'aplanir ses différends. Mais, après quatre années de négociations tédieuses avec le plus impuissant de tous les gouvernements, les quatre cours intervenantes n'arrivent à aucun résultat. Cependant, la Russie ne cesse, durant ce temps, d'épuiser auprès d'elles tous les avis de la prudence; elle pousse jusqu'aux bornes même du possible une patience, une longanimité, un désintéressement dont l'histoire ne fournit pas d'exemple; et pour prix de la conduite la plus généreuse, elle se voit successivement abandonnée d'elles toutes; la Porte refuse de reconnaître l'existence de ses promesses les plus solennelles; et la Russie reste seule aujourd'hui placée vis-à-vis de la double difficulté de venger ses droits méconnus et de faire cesser dans le Levant une complication incompatible avec ses intérêts et ses principes.

Digitized by Google

Il était digne de la puissance de l'empereur, digne surtout d'un caractère placé au-dessus de toutes les gloires, et plus grand encore après cette épreuve de patience et de sacrifices, qu'après ses plus belles victoires, de faire taire à la fois tous ses intérêts les plus directs, pour ne songer qu'à la conservation de la paix générale. Mais aujourd'hui il est arrivé au dernier terme de cette patience, et fort de tous ses droits, ainsi que de sa constante loyauté, fort de l'expérience malheureusement acquise que toutes les voies de la négociation ont été épuisées, il y va de sa dignité aussi bien que des intérêts de son empire, de rechercher désormais son droit par ses propres moyens.

Trois questions demandent à être examinées et résolues, avant d'arrêter une détermination aussi forte.

La Russie est-elle en mesure d'entreprendre une guerre, dont le succès doit être rapide et éclatant ?

A-t-elle, en la commençant, à redouter plus que l'ennemi immédiat qu'elle va combattre ?

Et quels seraient les moyens de prévenir ce danger ?

Je suppose la première de ces questions résolue par l'affirmative.

La seconde nous présente les chances d'une

Digitized by Google

agression isolée ou combinée. La paix générale pourrait de plus être compromise par quelque mouvement révolutionnaire.

Dans l'état actuel de l'Europe, lorsque les grandes puissances se trouvent dégagées de toute occupation directe, il serait difficile d'admettre qu'une puissance quelconque pût prendre les armes et chercher à profiter de nos embarras sans l'aveu de l'un ou de plusieurs des grands cabinets. Une semblable tentative rentrerait donc dans la catégorie d'un plan combiné.

Cette combinaison, seule chance redoutable pour la Russie, peut-elle se former ?

Jusqu'au moment actuel elle n'existe point ; l'Angleterre au moins n'en fait point partie ; et une ligue, dont cette puissance ne serait pas, n'est point à craindre, rien de menaçant ne pouvant se former sans qu'elle en soit ou sans qu'elle s'y oppose.

Il est naturel de supposer cependant que l'apparence seule d'une guerre entre la Russie et la Porte amènerait une union peut-être générale ; car quel est le sentiment que l'on porte à la Russie ? L'Europe entière regarde avec effroi ce colosse, dont les forces gigantesques n'auraient besoin que d'un signe pour se précipiter sur elle. Aussi la voyons-nous intéressée au maintien de la puissance

Digitized by Google

ottomane comme à l'ennemi naturel de notre empire.

Toutefois, quelque conformité d'intérêt qui existe sur ce point entre les cabinets de l'Europe, il est difficile de croire que les éléments divers dont se compose leur politique leur permettent une action commune. Mais il est dans les règles de la prudence d'admettre cette chance comme possible.

D'un autre côté, les fauteurs de troubles, dans tous les pays, accueilleraient avec transport un événement qui, en occupant les forces de la Russie, les délivrerait pour le moment de la surveillance la plus redoutée par eux, et peut-être profiteraient-ils de cette circonstance pour tenter de nouveaux bouleversements. Quoique, dans une politique ordinaire, ces incidents dussent être regardés comme autant d'auxiliaires favorables à notre entreprise, tel n'est point le fond de la pensée de l'empereur. Il veut garantir l'Europe de nouveaux troubles, et cette hypothèse se range en conséquence dans le nombre des dangers qu'il s'agit de prévenir.

Ce danger cependant semble le moins pressant. Les peuples sont las de tant de tentatives avortées. Peut-être commencent-ils aussi à comprendre qu'une félicité chimérique est payée trop cher par des malheurs réels; et les gouvernements, de leur côté, instruits par l'expérience, apportent-ils plus

Digitized by Google

de force et de vigilance à prévenir toute tentative semblable.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'opposer à toutes ces chances un remède efficace. Ce remède, c'est une *attitude prudente* jusqu'au moment où sonnera pour la Russie l'heure de venger ses droits et *la rapidité même du coup* qu'elle se verra alors obligée de porter.

Nous avons six mois par devant nous, jusqu'à l'époque convenable pour le commencement des opérations. Notre position en attendant est belle; elle pourrait être qualifiée d'adroite, si elle n'était par-dessus toute chose digne et noble. Avec tout le droit de le faire, l'empereur n'a articulé aucun reproche, irrité aucun amour-propre, proféré aucune menace. Il s'est renfermé dans le silence qui convenait à sa dignité. Ce silence a imposé; il effraiera peut-être, comme précurseur probable d'une résolution énergique; mais le premier effet de cette crainte sera de chercher à conjurer le danger et d'accourir à nous pour le prévenir.

C'est alors qu'il importera de donner le change à nos alliés, en ne repoussant aucune ouverture de leur part; mais, en même temps, en ne s'engageant avec eux à rien de ce qui ne nous mènerait pas directement à notre but. En un mot, il faut les empêcher d'acquérir aucune certitude morale de notre

Digitized by Google

résolution, écarter, s'il se peut, leurs soupçons à cet égard ; mais ne pas sortir un instant de la position forte dans laquelle la maladresse de nos alliés, aussi bien que la conduite droite et ferme de l'empereur, a placé son cabinet.

Notre cause est si légitime, la marche de l'empereur a été si conséquente et si magnanime, les sacrifices qu'il a faits au maintien de la paix générale ont été si grands, que lorsque le moment de nous déclarer sera venu, il est impossible que la simple exposition de nos droits et de notre conduite ne frappe de conviction tous les esprits, et ne rende, par conséquent, malaisé aux autres gouvernements, quel que puisse être leur intérêt particulier, d'entraîner leurs peuples contre la plus juste des causes. Or, parmi ceux dont l'hostilité nous serait la plus redoutable, deux au moins ont trop à respecter le contrôle de l'opinion publique pour s'engager facilement dans une lutte qu'elle n'aurait point sanctionnée.

Si, à côté de ces considérations, l'empereur déclarait le but de sa politique dans la guerre qu'il entreprend, s'il le montrait tel qu'ont toujours été et que seront invariablement ses actions, dépouillé de tout intérêt isolé, quel est le cabinet qui ne placerait pas dans sa loyauté une foi implicite?

Les événements viendront encore au-devant de

Digitized by Google

nous ; bien des incidents peuvent nous favoriser et nous dispenser d'un recours à des moyens extrêmes ; déjà l'Angleterre nous recherche : telle combinaison que la prévoyance humaine ne saurait calculer peut s'offrir à nous. La prudence et la profonde sagacité de l'empereur sauront la juger et en tirer parti ; mais j'ose affirmer que si le printemps prochain trouve la Russie dans la position dans laquelle elle est à présent, c'est la guerre qui peut seule trancher ses difficultés. *Et cette guerre doit prendre l'Europe au dépourvu ; elle doit être prompte*, afin qu'aux entraves morales qui retarderaient une entente entre les cours, ainsi que l'emploi de leurs forces, vienne encore se joindre l'impossibilité matérielle de prévenir le coup que nous voudrions frapper.

J'ai l'honneur, etc.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

RÉSERVÉE DE M. DE TATICHTCHEFF,

EN DATE DE VIENNE DU $\frac{3}{15}$ AVRIL 1826.

Le prince Metternich nous reconnaît le droit de redresser nos griefs par la force. — Sa politique dilatoire. — Il a peur des libéraux en cas de guerre. — Probabilité d'entraîner l'Autriche. — Si nos armes franchissent les Balkans, l'Autriche s'empressera de s'assurer une part dans les dépouilles. — Il serait prudent d'occuper, la guerre commencée, Crayova et toute la petite Valachie. — En aucun cas, une levée de boucliers contre nous n'est à craindre de la part de l'Autriche.

Je dois ajouter à ma dépêche principale de ce jour, quelques réflexions sur la conduite que suivra l'Autriche dans la double hypothèse, ou que la Porte accède à nos propositions, ou bien que son refus nous place dans la nécessité de recourir aux armes.

Votre Excellence peut avoir relevé des rapports que je lui ai adressés de Milan, ainsi que de mes lettres confidentielles de cette époque, que le prince

Digitized by Google

Metternich, tout en se refusant à l'emploi de mesures coercitives pour la pacification de la Grèce, n'a point contesté à la Russie le droit de recourir à ce moyen pour le redressement de ses propres griefs. Il a désiré, sans doute, qu'un état indécis pût être prolongé, il a coloré ce désir par la crainte que le commencement des hostilités ne fournisse aux libéraux des occasions de machiner de nouveaux bouleversements en Europe ; mais si la Russie, se décidant à la guerre, avait jugé nécessaire d'y entraîner l'Autriche, je crois que cela même n'eût pas été impossible. A présent, le prince Metternich va faire des efforts sincères pour porter la Porte à satisfaire à nos demandes. Si la négociation s'établit sur nos frontières, il ne me sera pas difficile de veiller avec fruit, qu'elle ne soit point entravée par l'Autriche; si au contraire la guerre a lieu tant que nous nous bornerons à l'occupation des principautés, il est probable que l'Autriche restera passive ; mais si les opérations portaient nos armées sur l'autre rive du Danube, si elles franchissaient le Balkan, comme alors l'existence même de la puissance ottomane serait menacée d'un péril imminent, je suis convaincu que l'Autriche se hâtera de s'assurer une part dans les dépouilles. Cette disposition me paraît tellement probable, que si après que nos troupes auront pris possession des principautés, les Turcs ne se hâtent point de se soumettre aux conditions qui leur seront offertes, et que l'état de guerre dût se prolonger sans même

Digitized by Google

que le théâtre en fût transporté au delà du Danube, je n'hésite point à émettre l'opinion que, dans ce cas, l'occupation de Crayova et de toute la petite Valachie ne doit pas être négligée, car si cette partie était vide, les événements pourraient y amener les Autrichiens. Mais dans aucun cas une levée de boucliers contre nous n'est à craindre de la part de l'Autriche.

Recevez, etc.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

DE M. LE COMTE DE NESSELRODE

A S. A. I. LE GRAND-DUC CONSTANTIN.

(Les dépêches qui précèdent, de MM. de Lieven et Pozzo di Borgo, ont mis en parfaite évidence les plans de la Russie en 1825. Elle ne tarda pas à procéder à leur exécution avec un aplomb, un calcul et une énergie dignes d'admiration, à tel point, que la diplomatie *éphémère* des grandes puissances de l'Europe, tout avertie, tout irritée qu'elle fût contre les desseins *séculaires* de la Russie, finit par aider, involontairement, à leur accomplissement. — La dépêche qui suit, proclame ce triomphe de la Russie, — *superbiam quæsitam meritis!* En voici le sommaire.)

Le traité d'Andrinople vient de couronner la plus glorieuse des guerres, malgré l'activité hostile de l'Autriche et l'opposition sourde de l'Angleterre. — L'Europe rend justice à la modération de l'empereur. — Notre prépondérance dans le Levant assurée. — La question de la Grèce résolue à notre avantage. — Motifs de l'empereur à ne pas refuser son vote au prince Léopold; à son défaut on s'adressera au prince Frédéric des Pays-Bas. — Il ne tenait qu'à nos armées de renverser l'empire turc; mais il convient mieux à nos intérêts de le réduire à n'exister que sous notre protection et à n'écouter désormais que nos désirs. — Des États substitués à l'empire ottoman ne tarderaient pas à rivaliser avec nous. (Ils ne sont pas encore en mesure d'organiser cela à leur avantage). — Le passage du Bosphore, assuré à notre pavillon, frappe d'étonnement les autres puissances. — 400,000 ducats d'indemnité. — Accueil inaccoutumé fait par le sultan à Orloff. — Imprudente bravade de Sir R. Gordon,

Digitized by Google

vengée. — Occupation des principautés en garantie des indemnités. — Inutilité de leur conquête.— Générosité. — Halil-Pacha. — Nous laissons à la Turquie la certitude de sa ruine, si elle essayait de nous braver une autre fois. — Nous sommes satisfaits de nos rapports avec les grandes puissances de l'Europe.

Saint-Pétersbourg, le 12 février 1830.

MONSEIGNEUR,

Par mes dépêches en date du 18 septembre et du 16 octobre, j'ai eu l'honneur de communiquer à Votre Altesse Impériale le traité de paix qui venait de couronner la plus glorieuse et la plus légitime des guerres que la Russie ait eu à soutenir contre la Porte-Ottomane.

Cette guerre, acceptée par l'empereur, quand elle était inévitable et conduite à une heureuse fin, malgré l'activité hostile de l'Autriche et l'opposition sourde de la Grande-Bretagne, a laissé la Russie dans une situation *trop imposante et trop élevée* pour qu'il soit nécessaire d'en développer les avantages.

D'une part, la voix unanime de l'Europe a rendu justice à la modération de l'empereur ; de l'autre, les conditions du *traité d'Andrinople* ont néanmoins *consolidé la prépondérance de la Russie dans le Levant.* Elles ont renforcé ses frontières, affranchi son commerce, *garanti ses droits, assuré ses intérêts.*

Digitized by Google

Je n'ai cependant pas osé, dans mes dépêches à Votre Altesse Impériale, m'appesantir sur les résultats de cette transaction, avant que le témoignage des faits n'eût confirmé les espérances qu'elle devait nécessairement nous autoriser à concevoir.

Le traité d'Andrinople réservait d'ailleurs deux questions à des négociations subséquentes; et tant que l'issue de ces négociations est demeurée incertaine il m'a été impossible d'adresser à Votre Altesse Impériale des communications qui ne lui auraient présenté que de vagues conjectures; impossible de remplir une de mes fonctions auxquelles j'attache le plus d'honneur et de prix (1).

Les deux questions dont je viens de parler se rapportaient, l'une au sort de la Grèce, l'autre à l'exécution et au mode de garantie des engagements pécuniers que le gouvernement turc avait contractés envers Sa Majesté Impériale.

La première ne dépendait pas exclusivement de la Russie. La Porte avait, il est vrai, accédé au protocole du 22 mars, mais nous n'avions exigé son accession à cet acte que parce que c'était le premier et le seul qui eût défini d'une manière quel-

(1) Le comte de Nesselrode a été chargé par l'empereur Nicolas de porter périodiquement à la connaissance du grand-duc Constantin, à Varsovie, le résultat des travaux du ministère russe pour la partie politique. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

conque l'avenir de la Grèce, et parce qu'*à défaut de cette base nous n'en aurions eu aucune dans nos discussions ultérieures*, soit avec la Porte, soit avec nos alliés. Ce ne fut en effet qu'après la signature de l'article X du traité d'Andrinople que nous trouvâmes enfin dans le cabinet de Saint-James l'intention réelle de terminer cette difficile affaire sur des principes propres à affermir la paix de l'Orient, et à fonder en Grèce un état de choses qui puisse contribuer au développement des ressources de ce pays, sans compromettre la tranquillité des autres par la forme de ses institutions. La conférence de Londres prit alors en sérieuse considération les défauts et les lacunes du protocole du 22 mars. L'Angleterre et la France reconnurent avec nous que ce protocole et la suzeraineté qu'il établissait ne pourraient amener que de perpétuels différends, non seulement entre les Grecs et les Turcs, non seulement entre la Porte et les trois cours, mais entre ces cours elles-mêmes ; qu'il en résulterait de véritables dangers pour le maintien de la paix générale, et que puisque ces cours s'étaient décidées à créer une Grèce indépendante de fait, elles devaient se garder de mettre en contradiction le fait avec le droit et les mots avec les choses, elles devaient se garder surtout d'attirer à l'Europe le plus grand des malheurs en semant avec une funeste imprévoyance les germes de discussions, dont une guerre universelle pouvait trop facilement être la suite. Ces motifs d'un ordre su-

Digitized by Google

périeur, dont certes personne ne contestera la gravité, déterminèrent la conférence de Londres à adopter une combinaison plus simple que toutes celles qui l'avaient précédée et que l'empereur regarde comme infiniment préférable. Votre Altesse Impériale la trouvera définie dans le protocole ci-joint que je n'ai pu vous communiquer plus tôt, Monseigneur, parce que je ne l'ai reçu qu'il y a deux jours par un courrier de Londres, et que cette convention heureusement finale a donné lieu depuis le mois d'octobre, à des débats qui en ont continuellement altéré soit le fond, soit la forme jusqu'au jour même de sa signature.

Le protocole du 3 février 1830 impose sans nul doute de grands sacrifices à la Grèce, mais il lui ouvre un avenir de paix et de bonheur, et en assurant ses relations commerciales il assure un des intérêts essentiels de la Russie, il satisfait au besoin de ses provinces méridionales où le commerce grec avait formé des rapports d'une utile et croissante activité jusqu'à l'époque de la déplorable révolution de 1821, et à cet égard *aucun autre État ne saurait avec succès disputer à la Russie ni des avantages que la nature des choses a créés, ni l'influence prépondérante qui en sera le résultat nécessaire.*

Au départ du courrier de Londres le choix du prince qui gouvernera les Grecs n'était pas encore entièrement fixé. Les suffrages des trois puissances

Digitized by Google

avaient fini par se réunir en faveur du *prince Léopold* de Saxe-Cobourg ; mais il n'avait point définitivement accepté encore leurs offres. Plusieurs considérations ont déterminé l'empereur *à ne pas lui refuser son vote :* la conviction acquise que le prince Léopold n'apportera dans l'administration de la Grèce que des principes sains, essentiellement monarchiques et opposés aux doctrines révolutionnaires,— la certitude que *loin d'avoir contracté une affection pour l'Angleterre*, il désire la quitter, parce que ses relations avec le roi, le ministère et le pays en général sont pénibles et fausses,— les dispositions qu'il laisse entrevoir, *à embrasser la religion de sa nouvelle patrie*,— la déclaration formelle faite au protocole par le cabinet de Saint-James, que sa fortune est indépendante, et que quelle que soit sa politique, quels que puissent être les événements, il continuera de jouir de cette fortune qui lui a été assurée comme don national, à titre de propriété viagère et privée, sans aucun égard pour le lieu de son séjour, ni pour ses rapports futurs avec la Grande-Bretagne, — la considération enfin que, par la force des choses, il doit nécessairement s'identifier au pays dont les destinées seront remises entre ses mains et faire abstraction de sa position antérieure, vérité que l'histoire même de notre siècle atteste jusqu'à l'évidence, par des exemples qui frappent encore nos yeux au moment où je trace ces lignes.

Digitized by Google

Le prince Léopold s'est, au reste, chargé de confirmer nos prévisions à ce sujet, dès le jour où la souveraineté de la Grèce lui a été offerte, *car il a demandé que l'île de Candie y fût annexée* et en a fait une condition de son adhésion aux désirs des trois cours. Or, parmi les îles habitées par les Grecs, Candie est celle que l'Angleterre a toujours péremptoirement écartée de toute délimitation de la Grèce, celle dont le cabinet actuel de Londres regarderait l'affranchissement comme le plus contraire aux intérêts de son commerce et de sa marine marchande dans la Méditerranée. Nous-mêmes, nous ne saurions aujourd'hui demander au Grand-Seigneur le sacrifice d'une possession si importante dont il a conservé la majeure partie.

Le prince Léopold sera donc probablement obligé de renoncer à la condition qu'il a mise en avant, et que nous ne pouvons ni soutenir ni accepter ; mais qui, d'un autre côté, annonce en lui des intentions que nous devons souhaiter de sa part.

A son défaut, des ouvertures seraient adressées au prince Frédéric des Pays-Bas, et Votre Altesse Impériale connaît trop les mérites qui le distinguent ; elle connaît trop les sentiments dont l'honore l'empereur, pour douter de l'empressement avec lequel Sa Majesté lui accorderait son suffrage. Ce choix, ou celui du prince Léopold une fois ar-

Digitized by Google

rêté, le protocole dont j'ai eu l'honneur de transmettre ci-dessus une copie à Votre Altesse Impériale, sera notifié aux parties intéressées, par les trois cours, qui n'admettront de refus d'aucune d'elles, et qui toutes trois sont décidées à terminer au moyen de cet arrangement, une affaire qu'elles ne peuvent laisser plus longtemps indécise.

La seconde question qui excite aujourd'hui la sollicitude de l'empereur, embrasse d'autres articles du traité d'Andrinople et l'ensemble de nos relations avec la Turquie.

Le but de ces relations est celui que nous nous sommes proposé par le traité d'Andrinople lui-même, et par le rétablissement de la paix avec le Grand-Seigneur. *Il ne tenait qu'à nos armées de marcher sur Constantinople et de renverser l'empire turc. Aucune puissance ne s'y serait opposée*, aucun danger immédiat ne nous aurait menacés si nous avions porté *le dernier coup à la monarchie ottomane en Europe*. Mais dans l'opinion de l'empereur, cette monarchie, *réduite à n'exister que sous la protection de la Russie* et n'écouter désormais que ses désirs, *convenait mieux à nos intérêts politiques et commerciaux*, que toute combinaison nouvelle qui nous aurait forcés, soit à trop étendre nos domaines par des conquêtes, soit *à substituer à l'empire ottoman des États qui n'auraient pas tardé à rivaliser avec nous, de puissance, de civilisation, d'industrie et de richesse.*

Digitized by Google

C'est sur ce principe de Sa Majesté Impériale que se règlent aujourd'hui nos rapports avec le Divan. *Puisque nous n'avons pas voulu la ruine du gouvernement turc, nous cherchons les moyens de le soutenir dans son état actuel.* Puisque ce gouvernement ne peut nous être utile que par sa déférence envers nous, nous exigeons de lui l'observation religieuse de ses engagements et la prompte réalisation de tous nos vœux.

Sous ce double point de vue, les relations que nous venons de rétablir avec la Porte, par l'intermédiaire de l'aide-de-camp général comte Orloff et du conseiller d'état actuel de Bouténeff, nous présentent quelques indices satisfaisants.

Les articles essentiels du traité d'Andrinople s exécutent. L'affaire si importante des règlements de détail qui devaient réellement assurer à notre pavillon *le libre passage du Bosphore, s'est terminée d'une manière qui ne peut que frapper d'étonnement les autres puissances et même l'Angleterre, dont le pavillon est loin d'être traité avec les mêmes égards dans le canal de Constantinople.* Dans tout ce qui concerne la Servie et la restitution des districts qui doivent lui être rendus, la Porte a obtempéré avec autant de *docilité que d'empressement* à toutes ces demandes.

Il paraît vraisemblable que les 400,000 ducats

Digitized by Google

d'indemnité commerciale, qui doivent nous être payés au mois d'avril, sont déja prêts dans les caisses du Grand-Seigneur.

Votre Altesse impériale a pu juger par les détails que nous avons fait publier dans les gazettes, de l'accueil inaccoutumé, fait par le sultan au comte Orloff et du langage que ce monarque s'est hâté de lui tenir.

Sir R. Gordon, *humilié par le rôle qu'il avait joué* à Constantinople, s'était imprudemment efforcé de donner une preuve de son crédit, en obtenant pour la frégate anglaise, *la Blonde*, la permission d'entrer dans la mer Noire. Cet acte imprévoyant lui a attiré une sévère réprimande de la part du gouvernement britannique, qui est d'autant plus au regret de cette *inutile bravade*, que nous en avons profité, pour forcer la Porte à accorder à un de nos vaisseaux de guerre, la permission de traverser à son tour le Bosphore et de mouiller sous les murs du Sérail, où il a été rejoint par une frégate et un brick, à bord desquels se trouvait M. de Ribeaupierre avec sa suite. Ces deux bâtiments ont franchi les Dardanelles, sans couvrir leurs batteries, et ont même reçu des forts un salut qui n'avait jamais encore été accordé à aucun ministre ni ambassadeur étranger, en pareille occasion.

Ces marques de respect ne suffisent assurément

Digitized by Google

pas pour prouver que la politique du Grand-Seigneur, à l'égard de la Russie, repose sur les principes qui devraient la diriger maintenant; mais elles sont loin d'être indifférentes chez les Orientaux.

Votre Altesse impériale puisera au surplus des notions plus circonstanciées, et sur les faits que je viens de retracer ici rapidement et sur le véritable état de nos relations avec la Porte, dans les extraits ci-joints des rapports de l'aide-de-camp général comte Orloff, que je me fais un devoir de lui soumettre

Il nous reste une grave négociation à terminer, soit ici avec l'envoyé turc Halil-Pacha, soit avec le gouvernement de Sa Hautesse à Constantinople.

Elle a pour objet le mode d'acquittement des indemnités de guerre, stipulées par une convention additionnelle au traité du $\frac{2}{14}$ septembre 1829. L'*occupation des principautés* de Valachie et de Moldavie, pendant dix années consécutives, devait originairement servir de garantie au payement de ces indemnités. Mais l'empereur a jugé que cette occupation nous exposerait à de nombreux inconvénients, à des dépenses considérables, et qu'elle équivaudrait à une prise de possession de ces provinces, dont la conquête lui a toujours paru d'autant moins utile, que *sans y entretenir des troupes, nous en disposons à notre gré, en temps de paix et en temps de guerre.*

Digitized by Google

C'eût été d'ailleurs dévier de nos déclarations et attirer sur nous les justes protestations des autres puissances de l'Europe, que de les annexer ainsi de fait aux provinces méridionales de l'Empire. Ces motifs, et l'appel, que la Convention du $\frac{2}{14}$ septembre autorise de la part du Grand-Seigneur, à la générosité de Sa Majesté impériale, nous mettent dans le cas de stipuler d'autres garanties pour l'acquittement des sommes qui nous sont dues. L'empereur daignera en remettre une portion à la Porte; mais pour fixer nos idées sur le solde, du reste, ou sur les compensations que nous pourrions accepter au lieu du numéraire, dont la pénurie se fait vivement sentir dans l'empire ottoman, nous attendons la communication d'un mémoire, qui doit m'être remis par Halil-Pacha, et qui nous fera connaître avec plus de précision, les termes du recours de la Porte à la magnanimité de l'empereur, les désirs de cette puissance, ses propositions et l'étendue des pouvoirs de son envoyé. Sa Majesté impériale arrêtera alors ses déterminations. Elles ne surchargeront point l'empire ottoman d'un fardeau dont le poids causerait sa chute; mais elles laisseront entre nos mains des *clefs de position*, d'où il nous sera facile de le tenir en échec, et consacreront l'existence d'une dette à sa charge, qui lui fera sentir, pendant de longues années, sa vraie situation envers la Russie et *la certitude de sa ruine, s'il essayait de la braver une autre fois.*

Digitized by Google

Comme la convention additionnelle du $\frac{2}{14}$ septembre a posé le principe qu'en définitive ce serait à l'empereur de prononcer sur le mode du payement des indemnités de guerre, le résultat final de cette négociation dépendra uniquement et toujours de Sa Majesté impériale.

Nos rapports avec les grandes puissances européennes ne nous offrent que des sujets de satisfaction. Ils sont encore froids, et ne peuvent que l'être avec l'Autriche, après toutes les contrariétés qu'elle nous a suscitées pendant notre dernière guerre. Mais ils sont exempts de discussions et d'aigreur. Avec l'*Angleterre*, ils viennent de se replacer sur le pied *le plus satisfaisant*, la question grecque, qui seul pouvait les compromettre ou les altérer, se trouvant enfin résolue. Avec la Prusse, leur utile intimité se prolonge et s'accroît. Avec la *France*, ils portent le cachet de l'identité d'intérêt, qui *n'a cessé de nous unir à ce pays*. Son état intérieur est malheureusement loin de répondre à nos vœux; mais je n'essayerai pas de développer moi-même à Votre Altesse impériale les motifs réels ni les effets probables de la crise dont il est encore menacé. Je laisserai parler l'ambassadeur de Sa Majesté (1) et je m'empresse

(1) Dépêche du général Pozzo di Borgo, en date de Paris, du $\frac{2}{21}$ mars 1830. — Nous publierons dans la suite de notre Recueil les pièces annexées à la présente dépêche du comte de Nesselrode.

Digitized by Google

de vous communiquer, Monseigneur, tous les renseignements que je possède sur ce sujet, en plaçant sous vos yeux sa dernière dépêche.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,

De Votre Altesse Impériale,

Le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur.

NESSELRODE (1).

(1) La dépêche du comte de Nesselrode est imprimée d'après l'original, et les autres dépêches d'après des copies provenant des archives diplomatiques du grand-duc Constantin, à Varsovie.

Digitized by Google

DÉCLARATION DE CATHERINE II,

REMISE A LA DIÈTE DU ROYAUME DE POLONGNE,

LE 20 AVRIL 1766,

En faveur des Grecs non-unis et des Dissidents,

PAR S. EX. LE PRINCE DE REPNINE,

AMBASSADEUR DE RUSSIE PRÈS LA COUR DE VARSOVIE.

(Theiner, *Vicissitudes de l'église catholique*, t. II, p. 51.)

La religion et l'humanité déterminent l'impératrice à protéger les ruthéniens grecs en Pologne, qui, s'ils n'obtenaient satisfaction, auraient le droit de faire alliance avec les États voisins pour revendiquer ce qui leur est dû. — Les puissances étrangères en stipulant avec la République, n'ont pas moins contracté avec tous ses membres. — L'impératrice ne peut pas mettre de bornes à sa protection sans manquer à sa dignité. — Bienfaits de l'impératrice envers la Pologne. — L'impératrice demande : la restitution des églises enlevées aux ruthéniens grecs; — le droit d'en bâtir des nouvelles; — la diminution des impôts sur les églises grecques; — une liberté entière pour le séminaire grec de Mohylew; — la conservation de l'évêché grec de Mohylew à *toute éternité;* — l'exemption des popes des tribunaux ecclésiastiques catholiques; — la liberté des mariages mixtes; — l'égalité des droits par rapport au temporel.

La communauté de religion et la gloire de contribuer à la félicité humaine (1) ne sont point les seuls motifs qui déterminent Sa Majesté Impériale à renouveler aujourd'hui, de la manière la plus pres-

(1) Voyez l'article intitulé : KOSAKS NÉKRASSOVIENS, page 142.

Digitized by Google

sante, en faveur des sujets du culte grec et des autres dissidents de la Pologne, son intervention, afin qu'il soit mis un terme à l'oppression sous laquelle ils gémissent, et pour les rétablir enfin dans la jouissance de leurs droits. Le soussigné, dans le but d'exposer les raisons qui motivent la présente déclaration, rappellera ici un fait, dont le recueil des lois de la nation polonaise fait foi, savoir : que les Grecs et les Dissidents ont toujours été considérés comme ayant droit à la qualité qu'ils réclament aujourd'hui, et furent traités en conséquence dans les temps les plus heureux de la République ; ils jouissaient paisiblement et sans restriction de tous les avantages et priviléges qui leur étaient assurés en commun avec les autres citoyens du pays ; ces droits furent solennellement reconnus et garantis par tout ce qui constitue le lien des nations, et par les pactes les plus sacrés ; établissant ainsi un droit public entre eux et leurs concitoyens, dont ils pourront en tout temps réclamer l'exécution ; droit imprescriptible, et ne pouvant jamais être annulé par des constitutions civiles d'une partie seulement de l'État.

Ce serait nier l'évidence que de ne pas reconnaître, comme un principe invariable, *que le refus prolongé de faire droit aux réclamations des Dissidents finirait nécessairement par les affranchir de toute obligation envers une société, aux avantages de laquelle ils n'auraient aucune part ; que ce refus*

Digitized by Google

prolongé ferait des Dissidents une communauté d'hommes parfaitement libres, et leur donnerait, sans qu'aucune loi humaine ni divine pût les condamner, le droit de choisir parmi leurs voisins des juges entre eux et leurs égaux, et de s'en faire des alliés s'ils ne pouvaient autrement se soustraire à la persécution. Dans des temps passés, la République avait été menacée de cette situation désastreuse; on a heureusement réussi à la prévenir par la sanction que les traités conclus avec les puissances étrangères imprimèrent à ces conventions intérieures de la Pologne. Dès lors, le maintien de l'ordre et de la tranquillité de la République cessa d'appartenir exclusivement aux citoyens; le maintien de l'ordre devint, en outre, un devoir impérieux pour les puissances qui, en traitant avec la République, avaient contracté des engagements envers tous ses membres divers.

C'est ainsi que la Russie, en vertu du traité de 1686, et les autres puissances qui, de concert avec elle, tendent au même but, en vertu du traité d'Oliva, considèrent comme un devoir de veiller à la sécurité de chacune des parties de l'État, de prévenir toute discorde entre elles, leur procurant une justice rigoureuse, et la jouissance pour tous et pour chacun, de ce qui constitue leurs droits réciproques et généraux. *C'est donc pour demeurer fidèle aux traités, que l'impératrice s'efforce de réhabiliter les sujets grecs et les autres Dissidents*

Digitized by Google

dans tous leurs droits, et de leur en assurer la conservation. Des motifs non moins puissants surgissent de la position particulière de l'empire de Russie à l'égard de la République; car il est évident qu'elle ne saurait mettre de bornes à la protection qu'elle accorde aux Dissidents, *sans manquer à sa gloire, à la dignité de sa couronne et à la confiance de ses amis.*

Ce n'est point pour provoquer de nouveau les remercîments de la République que l'on retrace ici, encore une fois, ce que Sa Majesté Impériale a fait pour elle; c'est uniquement pour faire ressortir le motif qui la détermine à agir, et faire mieux sentir l'importance de donner satisfaction à la cause qui l'intéresse, tout en démontrant l'impossibilité absolue où la République elle-même a placé Sa Majesté impériale, de se désister de cette protection. C'est par l'effet de l'amitié la plus sincère, et pour satisfaire aux devoirs de bon voisinage, que l'impératrice a pris et continue de prendre intérêt au bien-être de la république, *et elle s'est sentie heureuse de voir la nation polonaise, confédérée, l'appeler à rétablir la tranquillité chez elle, à consolider ses libertés, et à amener l'élection libre d'un roi Piast.* Tous ont pu voir la générosité et l'affection avec laquelle Sa Majesté Impériale a accordé cette demande de secours, et ce fut pour assurer la félicité de tous les citoyens de la République qu'elle prit une part si vive aux affaires de sa voi-

Digitized by Google

sine. L'élection libre d'un roi polonais fut un des motifs, et même le plus important de ceux qui avaient motivé un appel à l'intervention de l'impératrice ; cette élection eut lieu avec une tranquillité et une unanimité dont la république citerait difficilement un autre exemple. Mais, quoique Sa Majesté Impériale ait réussi dans ce cas au delà de ses espérances, *elle considérerait son œuvre comme incomplète si une partie quelconque des habitants continuait encore à être frustrée des heureux effets de son amicale intervention.* Elle croira toujours n'avoir accompli que la moitié de ce qu'elle s'était proposé, et de ce qui lui a été demandé, tant que durera cette désunion intérieure, relative aux dissidents. C'est pourquoi Sa Majesté croit conforme à sa gloire de justifier jusqu'au bout la confiance que la République tout entière a placée dans son affection, et de continuer sans interruption l'envoi si risquant de ses secours, jusqu'à la décision finale d'une question si intimement liée au bonheur d'une partie des habitants.

Sa Majesté Impériale vient donc renouveler ses instances auprès de la présente diète, pour qu'il soit mis un terme à cette source d'interminables discordes, et qu'une parfaite tranquillité soit enfin rendue à la République. Tout en priant le roi et la nation d'accorder à cette affaire les égards et l'attention qu'elle mérite par son importance pour le bien général, Sa Majesté Impériale la considère

Digitized by Google

sous deux points de vue distincts ; savoir : sous le point de vue spirituel, et sous le point de vue temporel. Par rapport au premier, la république, sans avoir annulé les droits des Grecs et des Dissidents, a cependant tellement multiplié les abus, et leur a permis d'arriver à un tel degré, que la liberté de conscience est réduite à rien, ou à presque rien. En conséquence, le soussigné demande, au nom de l'impératrice, sa souveraine, « que tous ces abus » soient supprimés, et que dorénavant tout soit » réglé de manière à ce qu'on n'ait plus lieu de craindre le renouvellement de ces abus, ou d'autres » pareils ; ce qui ne peut se réaliser que si la présente diète décrète les articles suivants :

Art. Ier. Les Églises appartenant de droit aux Dissidents, et qui leur furent indûment enlevées, leur seront rendues ; il ne sera mis aucun obstacle à la reconstruction de celles à qui le temps ou les incendies auraient porté dommage. Il ne sera fait aucun empêchement à l'administration des baptêmes et mariages, au service des morts, à la prédication de la parole de Dieu, tant dans les Églises qu'auprès des malades ; il sera permis aux ecclésiastiques grecs et dissidents, dans l'accomplissement des actes sus-mentionnés, de s'entourer de tout ce que réclame la décence et le respect dus aux choses sacrées, de sonner les cloches, de faire usage d'un costume convenable, d'avoir des cimetières, en un mot, d'accomplir, sans aucune oppo-

Digitized by Google

sition, tout ce que réclamera l'administration des sacrements, et le service divin d'une religion quelconque; tous ces détails réunis constituant la liberté des cultes.

Article II. Pour fixer dans ce royame, d'une manière définitive et complète, la liberté des cultes, la diète actuelle décrétera que, dans toutes les villes, bourgs et villages, où les Grecs et Dissidents n'auraient ni chapelles, ni églises, il sera désormais permis aux membres de ces différentes confessions, voulant s'y fixer, d'y établir des églises, des cimetières, des prêtres et des pasteurs, et que la juridiction ecclésiastique ne viendra, en aucune façon, gêner ces prêtres et pasteurs dans l'accomplissement de leurs devoirs, et l'administration des sacrements.

Article III. La liberté de conscience est de droit divin, et ce fait intéresse tout citoyen. Il est donc du devoir de tout État bien ordonné d'en faire jouir tous ses sujets, et de ne les faire dépendre, sous ce rapport, d'aucune autre religion. Ce principe une fois posé, il est évident que le tribut prélevé par les curés catholiques sur les Dissidents, pour funérailles, mariages et baptêmes, est abusif; les variations, quant à sa quotité, dans les différentes provinces, suffiraient, au besoin, pour démontrer qu'elles sont sans titre légal. Des abus aussi vicieux dans leur principe ne peuvent acquérir force

Digitized by Google

de loi, par aucune constitution particulière, si ceux qui y sont intéressés ne l'ont point votée librement. Il paraît donc de toute justice de réformer cet abus; et, si toutefois les ordres réunis d'un État libre voulaient stipuler quelque distinction en faveur de la religion dominante, il conviendrait de fixer, une fois pour toutes, une légère rétribution, considérée plutôt comme une marque de déférence que comme un tribut.

Article IV. Le séminaire grec de Mohilew ne sera inquiété en aucune façon, et continuera à vouer tous ses soins à l'éducation de la jeunesse grecque, sans que personne puisse y mettre empêchement.

Article V. Le séminaire et l'évêché de la Russie-Blanche, ainsi que toutes leurs dépendances, seront à jamais réservés au culte grec. Les Églises grecques et celles des dissidents continueront à appartenir à leurs confessions respectives.

Article VI. Aucun prêtre grec, aucun pasteur ni dissident quelconque ne pourra, sous aucun prétexte, être cité devant un tribunal ecclésiastique; ils dépendront uniquement de la juridiction séculière.

Article VII. *Les mariages entre personnes de communion différente ne seront point défendus, et*

Digitized by Google

les enfants suivront, d'après le sexe, la religion de leurs parents respectifs. En un mot, les Grecs et les Dissidents jouiront en Pologne, quant à leur religion, d'une paix entière, et de cette douce protection que l'équité et la raison doivent assurer à tout citoyen, et qui, à raison de cette seule qualité, est déjà de droit strict.

Le rétablissement des Grecs et des Dissidents dans leurs droits, quant au temporel, n'est pas moins réclamé par la justice, et intéresse tout aussi vivement Sa Majesté Impériale comme voisine intéressée par amitié, et obligée, par les devoirs de sa couronne, *à assurer la félicité de la Pologne et à y maintenir le bon ordre, qui en est la condition.*

L'égalité de la noblesse est, sans aucun doute, la base de la liberté polonaise et le plus sûr garant de ses constitutions. Toutes celles qui ont eu pour but, à différentes époques, de dépouiller la noblesse grecque et dissidente de ses droits et prérogatives, furent l'œuvre malencontreuse des dissensions et de l'anarchie; une partie de la nation, courant à sa ruine, croyait trouver de grands avantages à s'élever aux dépens d'une autre partie des habitants, et détruisait ainsi, parégoïsme et en vue de bénéfices passagers, les vrais et les seuls liens qui unissent les nations. Dans un temps de paix et d'accord universel, où tout conspire au rétablissement d'une félicité entière et inaltérable, dans un moment où

Digitized by Google

les lois retrouvent dans le zèle et dans le concert unanime des patriotes leur ancienne force, et promettent de rendre la République plus florissante que jamais, tous les membres de l'État doivent comprendre qu'il n'est pour eux de félicité possible que s'ils sont parfaitement unis; et qu'en présence des anciennes lois de la République, qui accordent à toutes les religions une part égale dans le gouvernement de l'État, maintenir une partie de la nation dans la possession exclusive des charges et dignités, serait sacrifier à un intérêt particulier la grandeur de la patrie. Ce point du droit public de la Pologne, à peu près anéanti par une suite de constitutions civiles, faites par une partie de l'État seulement, dans des temps de troubles et de dissensions, est précisément celui sur lequel se fonde Sa Majesté l'impératrice, pour demander qu'une négociation, avec cette partie des sujets de la république, qui ne diffère des autres qu'en ce que leur religion n'est point la religion dominante, détermine la part qui leur revient dans l'administration de l'État et dans leurs rapports avec la couronne. Ce ne sera qu'après avoir amené un accord parfait sur ce point que Sa Majesté croira avoir rempli ses obligations et satisfait aux sollicitations des divers ordres de la République. *Les secours qu'elle a accordés à la nation entière, pour son bien-être général, elle les doit pareillement, et ne peut les refuser, à une partie de la nation aussi considérable que les communautés des grecs et des Dissidents.*

Digitized by Google

Le cœur de l'impératrice ne serait point satisfait si elle n'avait procuré à la République qu'une tranquillité apparente ; si elle ne l'avait préservée de la violence dont étaient menacées ses lois, sa liberté et ses constitutions, que pour abandonner une partie de la nation aux persécutions de l'autre ; si elle n'avait contribué à remettre en vigueur certaines lois que pour augmenter et perpétuer le joug des abus ; son cœur, enfin, ne serait point satisfait si, pendant qu'une partie de la nation accepte avec bonheur ses secours et en recueille les fruits, une autre, plus considérable, ayant les mêmes droits à la sollicitude de Sa Majesté Impériale, n'ayant pas moins invoqué son appui, n'ayant pas moins contribué à le rendre efficace, si, dis-je, cette partie de la nation continuait à gémir dans le malheur.

La religion, les devoirs d'amitié et de bon voisinage, les obligations qu'imposent les traités, l'honneur attaché à l'accomplissement de son œuvre, le désir de répondre aux espérances de la nation entière, placent Sa Majesté dans la nécessité absolue de continuer ses efforts pour amener le rétablissement des grecs et Dissidents dans la jouissance de droits que leur confère la qualité de membres d'un État libre, tant au spirituel qu'au temporel. L'impératrice est convaincue que les bons offices d'une amie et d'une voisine suffiront pour que les dispositions que nourrit à cet égard la partie la plus sensée et la plus patriotique de la nation deviennent communes à

Digitized by Google

tous. Et comme ceux qui voudront s'y opposer ne doivent être considérés que comme des ennemis de leur propre félicité et de celle de leur patrie. Sa Majesté Impériale ne se laissera détourner par aucune considération particulière de ce qui a pour but de ramener la tranquillité générale. Elle considère comme un devoir d'employer contre eux tous les moyens quelconques, et ne croira pas en avoir fait jamais un emploi plus louable.

Voilà ce que le soussigné a ordre de déclarer, au nom de sa souveraine, à Sa Majesté le roi et à la république de Pologne, convaincu que des demandes si justes recevront une entière satisfaction de la part d'un gouvernement essentiellement dominé par les principes de liberté et d'égalité, et qui, par conséquent, ne peut qu'accueillir favorablement toute *demande faite au nom de l'humanité.*

NICOLAS PRINCE REPNIN.

Digitized by Google

PRÉCIS DU RAPPORT

SUR

LES MOUVEMENTS SÉDITIEUX QUI ONT ÉCLATÉ

EN POLOGNE AU PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1789,

PRÉSENTÉ EN 1790

A LA DIÈTE CONSTITUANTE,

PAR

LA DÉPUTATION SPÉCIALE CHARGÉE DE L'INSTRUCTION DE CETTE AFFAIRE.

(Réimpression littérale de l'imprimé publié dans le temps, sous le titre : EXTRAIT DU DISCOURS, etc. Le Rapport officiel fut publié en polonais, à Varsovie, chez Zawadzki, en 1790, en 2 vol. in-8°.)

Origine des insurrections de Cosaques en Pologne. — La grande majorité des habitants de religion grecque, réunie en 1595 à l'église catholique romaine. — Révolte de Chmielnicki en 1648, appuyée par l'irruption de la Moskovie en Pologne. — La communication avec Constantinople étant interdite aux schismatiques polonais en 1676, à la suite de leur connivence avec les Turcs, ils commencent à regarder Kiiow, comme leur métropole. — Le Tzar retient cette ville après la paix, et en violation du traité d'Andruszow. — Influence de la nouvelle métropole en Pologne. — Incurie du gouvernement polonais. — Koninski, sujet polonais, évêque schismatique de Mohylew, devient agent de la Russie. — Ignorance des popes. — Les popes russes s'installent en Pologne. — La propagande russe s'accroît. — Révolte en 1765, étouffée par le prince Auguste Czartoryski. — Traité de 1768 imposé par la Russie. — Cette stipulation synallagmatique en faveur des dissidents, porte un coup mortel à l'indépendance de la Pologne. — Confédération catholique de Bar, en 1768, inspirée

Digitized by Google

par un patriotisme désespéré. — Carnage schismatique de Human, soufflé et soldé par la Russie. — Sadkowski, aumônier de l'ambassade russe à Varsovie, devient le chef des menées schismatiques. — Traité de partage en 1772. — Les catholiques et les schismatiques polonais, y sont considérés, tout simplement, comme sujets respectifs de la Pologne et de la Russie. — Les cures schismatiques en Pologne se remplissent de popes russes au mépris des droits des collateurs. — Synode de Saint-Pétersbourg. — Il n'est qu'un bureau administratif. — Ses ordonnances sont publiées en Pologne en forme d'ukases. — Le catéchisme russe avec son dogme de l'obéissance aveugle aux tzars, introduit en Pologne. — Prières publiques, en Pologne, pour l'impératrice. — Érection de l'évêché de Pereyaslaw, sans participation du gouvernement polonais. — Sadkowski mandé à Kiow en 1787, lors du passage de l'impératrice par cette ville. — Il contribue à la nouvelle rédaction du serment des popes. — Formule minutieuse des rapports ecclésiastiques à envoyer au Synode. — Les confessionnaux convertis en foyers de conspirations. — Tout livre de dévotion, s'il ne sort des imprimeries du Synode, est défendu. — Mesures ourdies contre les Grecs unis. — Les églises gréco-russes, par l'activité de Sadkowski, montent en Pologne de 94 à 300. — Même en 1788, des prières publiques se font en Pologne, pour la prospérité des armées russes. — Sadkowski dispose de fonds considérables. — Introduction clandestine d'armes par les marchands russes. — Symptômes de révolte en Ukraine en 1789. — Mesures du gouvernement polonais. — La Russie, dans l'affaire des Dissidents, obtient le concours des autres cabinets de l'Europe, et poursuit, à leur insu, son propre but.

La roideur outrée d'un gouvernement, le caractère indocile d'un peuple, la rudesse ou la dissolution des mœurs publiques, sont les sources ordinaires et connues des insurrections. Communes à tous les pays, ces causes de révolte avaient aussi quelquefois allumé en Pologne des troubles dangereux; mais ces crises, amenées par une collision d'intérêts ou de vices domestiques, n'étaient que des secousses

Digitized by Google

accidentelles, dont aucun corps politique n'est à l'abri.

De nouveaux dangers menacent aujourd'hui la République, dangers d'autant plus graves et plus imminents, que ce qui n'est ailleurs qu'un désastre passager devient en Pologne un mal permanent, dont le germe, toujours en fermentation, peut à chaque moment produire des explosions nouvelles; et que cet état des choses n'est plus l'ouvrage d'un concours d'événements intérieurs, mais le résultat suivi du système d'une politique étrangère.

Toutes les révoltes qui avaient autrefois ensanglanté la Pologne, avaient pris naissance dans le caractère farouche et indompté des habitants des contrées méridionales de la Pologne, connus sous le nom de Cosaques. Celles de nos jours sont les fruits des combinaisons profondes d'un voisin redoutable. A quelle époque, par quels moyens, par quelles gradations des événements purement fortuits se trouvèrent subordonnés aux calculs et au besoin d'un système étranger, et l'insurrection domestique se transforma en une conspiration politique; le rapport fait aux États par la députation désignée pour examiner les personnes inculpées de complicité dans les machinations qui éclatèrent au printemps de 1789, l'a complétement dévoilé.

Digitized by Google

On se propose ici de présenter en raccourci l'origine, les progrès et la maturité de ce plan politique. Dans la relation mentionnée, étayée d'une multitude de preuves, et de pièces authentiques, l'abondance des détails se réunit au nerf du raisonnement. La nature de cet écrit interdit les mêmes développements, elle ne permet de s'attacher qu'à des faits majeurs. Mais si les limites qu'on s'est imposées n'admettent point le détail de la discussion, la vérité du tableau exige de n'y laisser entrer aucun trait qui ne porte le caractère d'une vérité démontrée. Les Cosaques, ce peuple vagabond, sans mœurs, sans police, dévoué à l'ignorance, ennemi de tout assujettissement, avaient fait connaître les premiers en Pologne le nom de révolte et les calamités qui l'accompagnent.

Avant 1648, les troubles dont l'Ukraine fut la source et le théâtre, étaient purement le résultat de cet esprit d'indépendance et de licence naturel à un peuple inquiet, à qui les occupations sédentaires, les travaux de la campagne, les établissements fixes, étaient également étrangers qu'odieux. La religion, si propre à avancer la civilisation, ne lui était guère plus connue; aussi ne pouvait-elle influer sur les motifs qui lui faisaient lever l'étendard de la rébellion. Si ses lumières pénétrèrent depuis dans les repaires de ces hommes plongés dans la barbarie et la dissolution, l'uniformité du culte grec, devenu dominant dans tout le pays

Digitized by Google

qu'ils habitaient, en écartait les troubles fanatiques dont la diversité des opinions religieuses fait éclore le germe. La séparation ne s'y établit que de l'an 1595, lorsque le métropolitain de Kiiovie, l'archevêque de Poloçk et les évêques de Vlodimir, de Luceorie et de Helm, allèrent porter au Saint-Siége l'offre de leur accession à la communion romaine. Offensé de cette démarche, décidée sans sa participation, le prince Constantin Ostrogski s'opposa fortement à l'union des deux églises, et soutenu par un parti nombreux, il jeta les premiers fondements d'une scission dont devaient résulter les troubles postérieurs.

Mais quelque fréquentes que furent les dissentions qui suivirent de près cette séparation, elles n'avaient d'abord rien de commun avec les prétensions des deux églises devenues rivales. C'est ce qu'attestent les fastes publics et les arrêtés multipliés de la législation, auxquels ces troubles domestiques avaient donné lieu. La diversité du culte ne produisait encore d'opposition que dans les sentiments religieux du citoyen. Elle n'influait pas dans les révolutions désastreuses dont les annales du royaume nous ont transmis les récits fidèles, et dont les vastes champs de l'Ukraine, teints du plus beau sang de Pologne, offrent encore à l'œil des monuments douloureux.

L'an 1648 fut l'époque des calamités nouvelles.

Digitized by Google

Vladislas IV était descendu au tombeau. La Pologne pleurait encore la mort de ce souverain chéri, lorsque l'audace d'un homme, fameux par les désastres de sa patrie, vint la plonger dans les horreurs d'une guerre civile et religieuse. Chmielnicki était son nom. Irrité de se voir frustré par l'administrateur de Czechryn d'une métairie dont le général de camp Koniecpolski l'avait gratifié, il conçoit le projet de soulever les Cosaques; il leur fait partager son ressentiment en leur représentant l'injure qu'il prétendait avoir essuyée, soit comme un outrage fait à leur religion, soit comme une atteinte portée à leurs libertés. Ainsi le fanatisme religieux se mêlant au fanatisme de l'indépendance joua pour la première fois son rôle dans les pillages, les meurtres et les dévastations qui désolèrent la Pologne.

Cherchant à étayer son parti d'un appui étranger, Chmielnicki associa d'abord les Tartares au complot de sa vengeance, mais ces barbares, incités plutôt par l'appât du butin qu'intéressés aux motifs qui lui avaient mis les armes à la main, ne lui parurent pas longtemps des alliés commodes. Il en trouva un plus naturel dans un peuple en qui l'esprit fanatique, l'uniformité du culte et les vues d'agrandissement aux dépens de la Pologne, garantissaient des dispositions plus favorables au succès de ses desseins. Une guerre opiniâtre et meurtrière

Digitized by Google

qui suivit cette union avec le Moscovite ne justifia que trop l'attente raisonnée de Chmielnicki.

Dès lors la Russie pouvait compter sur un parti puissant en Pologne, attaché par une communauté de religion à ses intérêts ; mais ce ressort, aujourd'hui entièrement à la disposition du cabinet de Pétersbourg, ne se pliait point encore au gré de la politique. Le trône des tzars de Moscovie obéissait lui-même à l'impulsion de l'autorité religieuse, qu'il a subjuguée à son tour.

Attentive cependant à se prévaloir de tous les événements qu'amenait le sort de la guerre, la cour de Russie, devenue maîtresse des provinces où la communion grecque comptait le plus de prosélytes, retint la ville de Kiiow au mépris des stipulations du traité d'Andruszow qui en avait garanti la réversion à la Pologne, au bout de deux ans. Sa politique attachait une importance majeure à la possession d'une cité, connue pour renfermer dans son sein ces tombeaux révérés par l'opinion où la religion grecque se plaît à trouver son triomphe, et ses sectateurs un aliment à leur piété. Ces lieux chers aux non-unis, objet constant de leur dévotion, offrent un attrait puissant aux sujets polonais professant la même communion.

Lors de la révolte de Chmielnicki, la religion grecque en Pologne reconnaissait encore pour

Digitized by Google

chef le patriarche de Constantinople. Des événements postérieurs rompirent cette communication avec l'antique rivale de Rome. Doroszenko, héritier de l'audace et des projets sanguinaires de Chmielnicki, réveilla l'esprit séditieux des Cosaques, et secondé par les Tartares, il alluma une guerre civile sanglante et opiniâtre. Les désastres de cette guerre étaient en partie le fruit des intrigues et de la trahison des grecs non-unis, qui sous prétexte de pourvoir aux besoins de leur culte, passaient les frontières turques et conspiraient la perte de l'État de concert avec ses ennemis. Une perfidie aussi noire nécessita la loi émanée en 1676, qui défendit aux non-unis polonais toute déférence au siége de Constantinople.

Ce règlement, provoqué par le besoin des circonstances, entraîna dans la suite des inconvénients plus graves que ceux qui l'avaient motivé.

Soustraits à l'autorité d'une juridiction lointaine, les grecs non-unis de Pologne s'accoutumèrent insensiblement à envisager la ville de Kiiow sous l'aspect d'une métropole, qui, restée sous la domination de la Russie à la suite du traité confirmatif de celui d'Andruszow, devint un point d'adhésion entre les non-unis des deux États.

Le règne d'Auguste II, cet allié fidèle de Pierre Ier, fut l'époque de l'affermissement de l'influence de

Digitized by Google

la Russie en Pologne, sur la base nouvelle d'un pouvoir qui commande aux consciences. Le césar du Nord, faisant ployer sous son sceptre le caractère indocile des peuples nombreux réunis en un vaste empire, croyait n'avoir pas assez fait pour l'autorité du trône, tant qu'elle serait séparée et gênée par l'autorité spirituelle. Il les réunit toutes les deux en sa personne, et se déclarant chef de l'Église grecque, son pouvoir acquit dans cette suprématie toute l'énergie de l'ancien gouvernement théocratique. Dès lors les décisions synodales furent des ordres absolus de souverain, et la sujétion politique se trouva confondue avec une soumission religieuse.

D'après ce nouvel ordre des choses, le danger des relations déjà avancées entre les non-unis de Pologne et ceux de Russie, devenait de plus en plus sérieux; il s'accrut encore par un événement qui suivit la mort d'Auguste II. Les partisans de Stanislas Leszczynski cherchèrent à s'appuyer des Cosaques, vivant alors sous la protection de la Porte. Ce peuple inconstant, armé pour la défense d'un parti favorisé par la cour ottomane, finit par se soumettre à l'impératrice Anne-Ivanovna, et ajouta à l'étendue d'un voisinage dangereux à la Pologne.

Exempts à la vérité, sous le règne d'Auguste III, des troubles d'une guerre civile, les États de la République paraissaient jouir d'une tranquillité sou-

Digitized by Google

tenue; leurs frontières néanmoins, toujours exposées aux incursions des Cosaques russes, avaient fait de l'Ukraine polonaise une demeure peu assurée; et les terres fertiles de cette province ressemblaient à des déserts. Sietz et Zaporoze devinrent l'école et le séjour chéri de la jeunesse ukrainoise, comme la ville de Kiiow était pour le clergé non-uni le dépôt sacré des mystères de leur religion.

Les conséquences de ces liaisons étaient de nature à solliciter puissamment l'animadversion d'un gouvernement vigilant; mais à cette époque, le relâchement général de toutes les parties du régime intérieur, la nullité absolue du pouvoir suprême, dissous au milieu des diètes aussitôt rompues que convoquées; l'insouciance nationale, nourrie par les douceurs d'une longue paix et les jouissances d'un luxe fastueux, n'avaient guère permis d'étendre les vues de l'administration jusqu'à la prévoyance de l'avenir. Cette incurie du gouvernement polonais servit à souhait la politique étrangère. La Russie s'attacha à cultiver avec soin le penchant des grecs non-unis de Pologne vers sa domination en le nourrissant par l'attrait d'une douceur étudiée, propre à développer en eux la répugnance naissante pour une autorité légitime.

Ici commence la période, où les révoltes en Pologne, n'étant plus le résultat passager d'un concours de circonstances, sortirent du rang des

Digitized by Google

événements auxquels la vigilance du moment suffit.

Depuis que la ville de Kiiow cessa d'être sous la domination de la République, et que les grecs non-unis de Pologne furent soustraits à l'autorité du siége de Constantinople, la Russie devint pour eux une seconde patrie. Leur éducation, l'institution de leurs prêtres, leur dépendance de la nouvelle métropole, étaient autant de liens qui les y attachaient dès l'enfance. Sujets de la République par la position locale, ils tenaient à une puissance étrangère par des rapports moraux plus forts que ceux de la politique. L'enceinte du pays qu'ils habitaient pouvait être envisagée comme un des diocèses de la Russie.

La Pologne comptait encore au nombre de ses possessions, Poloçk, Mohylow, et les parties détachées par le dernier démembrement du corps de ses États. Koninski, alors évêque de Mohylow, était sujet de la République; mais sa dépendance du Synode de Pétersbourg en fit bientôt l'agent dévoué et actif de la politique de ce cabinet. Promoteur zélé de la doctrine qui, dans l'esprit des grecs non-unis, attache à la suprématie religieuse l'idée des pouvoirs inhérents à la souveraineté, il avança avec succès le système de la domination russe en Pologne, en y répandant ces principes fanatiques, propres à assurer à la Russie autant de partisans

Digitized by Google

que les États de la République renfermaient d'individus professant la même communion. Un tel plan avait besoin de coopérateurs; et Koninski en avait trouvé un très habile et très dévoué. Formé à son école dès l'année 1758, Sadkowski s'en montra le digne élève. Sa docilité, son aptitude, son zèle lui valurent bientôt avec la confiance de l'instituteur l'abbaye de Sluçk, et peu après l'évêché de Pereaslaw.

Pour se former une idée juste des principes de Koninski, on n'a qu'à jeter les yeux sur les deux discours qu'il avait prononcés à Pétersbourg, en 1765, devant l'impératrice et devant l'héritier de la couronne. Des vues aussi dangereuses pour la Pologne que favorables au système de la Russie; une astuce d'esprit analogue à la nature des projets; le langage exalté du fanatisme, caractérisent éminemment ces pièces (1). Citoyen et sujet de la République à cette époque, il qualifie de loup dévorant la religion dominante en Pologne. Il remercie l'impératrice d'avoir agréé les mesures suggérées par son zèle pour assurer une protection efficace au troupeau confié à ses soins. Il dépose aux pieds de cette souveraine l'hommage d'une sujétion absolue, avec la promesse d'inspirer à son troupeau la même dépendance.

(1) Voyez les Annexes A et B.

Digitized by Google

Installé dans l'évêché de Mohylow, son premier soin fut de donner une description détaillée de l'état des églises grecques non-unies en Pologne. Il s'attacha à y faire un tableau pathétique de l'ignorance grossière du clergé de cette communion. Et ce n'est pas l'intérêt de la discipline qui avait influé principalement dans les motifs de cette publication. Le défaut de lumières, l'oubli ou l'ignorance de l'objet de sa vocation n'étaient plus les seuls traits qui caractérisaient l'idiotisme d'un ecclésiastique grec. Déjà la doctrine de l'adhésion aveugle au Synode de Pétersbourg avait commencé à s'accréditer. On regardait comme un idiot quiconque, ou ne professait pas une soumission entière à ce synode à l'exclusion de toute autre juridiction, ou séparait le dogme d'une telle soumission de celui de la foi.

Pour propager ces principes en Pologne avec plus de rapidité, Koninski avait soin de faire remplir les bénéfices vacants par des moines et des prêtres venus de Russie, les plus connus par leur fanatisme, et dont l'esprit rusé lui paraissait le plus propre à se plier aux manéges de sa politique.

Aussi les progrès de cette doctrine s'annoncèrent-ils bientôt par un complot formé en 1765, quoique heureusement avorté. La vigilance du prince Czartoryski, palatin de Russie, alors régimentaire des troupes de la couronne, prévint à temps le danger.

Digitized by Google

Harko, officier cosaque, auteur de l'émeute, fut saisi et exécuté, et les paysans de l'Ukraine, déjà révoltés, rentrèrent dans le devoir.

Cependant le système de la politique étrangère se développait de plus en plus. La séduction avait rassemblé à Sluçk les non-conformistes des différentes communions; elle présida à l'acte qui fournit à la Russie, dans le rôle imposant de médiatrice entre la religion dominante et les dissidents, un moyen sûr de cimenter son influence en Pologne; en joignant à l'ascendant déjà acquis sur l'esprit des grecs non-unis le titre d'une protection ouverte dont elle se parait envers eux en les faisant comprendre dans le nom générique de Dissidents. Les intrigues, les cabales, la contrainte, furent les préliminaires de la diète de 1768, qui suivit la confédération de Sluçk; les outrages inouïs et multipliés faits à la dignité nationale, en signalèrent la malheureuse époque, et le traité qui mit le sceau à la dépendance de la Pologne en fut le fruit.

Une analyse exacte de ce traité offre plus d'une preuve des vues systématiques de domination qui en ont tissu le canevas; mais cette discussion présentant une carrière qui passe les bornes fixées à cet écrit, on se restreindra à quelques observations sur l'acte séparé touchant les Dissidents, comme ayant des rapports plus intimes avec la matière qu'on s'est proposé de développer.

Digitized by Google

ART. I. — § 1.

La religion catholique romaine est reconnue par cet acte pour être le culte dominant en Pologne.— Dans l'exemplaire imprimé en Russie et trouvé dans les archives de l'archimandrite Sadkowski, les mots *à jamais dominant* sont supprimés. Ce traité néanmoins devait servir de règle à l'archimandrite, et lui avait été transmis à cette fin par le Synode de Pétersbourg.

§ 3.

La peine de l'exil y est décernée contre les apostats de la religion romaine. — Cette stipulation, en apparence favorable au culte dominant, ne l'était en réalité qu'aux intérêts de la Russie. Le crime et la punition lui devenaient également avantageux. En punissant l'apostasie aux termes du traité, la Pologne enrichissait l'empire de Russie d'autant de sujets qu'elle en perdait. En laissant le crime impuni, elle voyait grossir dans son sein le nombre d'individus dévoués à la Russie.

§ 5, 6, 7.

La cour de Pétersbourg stipule dans cet acte l'érection d'un synode et des consistoires pour les Dissidents, et les soustrait à toute autre dépendance. En relevant également les grecs non-unis

Digitized by Google

de leur juridiction compétente, elle ne leur en assigne point d'autre; réticence dont il est aisé de deviner le but.

§ 8.

L'évêché de la Russie blanche, déclaré plus bas pour relever de la métropole de Kiiow, met par une suite naturelle de cet arrangement, le clergé dis-uni de Pologne dans la dépendance de celui de Russie.

§ 12.

Les séminaires et les études sont soustraits à l'inspection nationale et confiés à la direction des évêques, déjà subordonnés par l'article précédent au siége métropolitain de Russie.

§ 14.

Le droit de patronage réservé aux propriétaires de toute communion, se trouve restreint pour les catholiques que l'on assujettit à déférer aux recommandations des évêques. Cette prérogative déjà si resserrée dans le droit, devint bientôt nulle dans le fait.

Sans pousser plus loin les citations des articles que cet acte impose à la nation, on en fait voir assez pour laisser apercevoir avec certitude le plan décidé

Digitized by Google

du cabinet de Pétersbourg, de consolider par ces stipulations combinées avec art, son autorité sur les grecs non-unis de Pologne, comme l'ensemble du traité principal avait mis toute la nation dans sa dépendance.

Pour donner à cet ouvrage de la contrainte, les couleurs d'une forme diplomatique, la Russie eut soin de l'étayer de l'intervention des cours de Londres, de Berlin, de Stockholm et de Copenhague, mais aucune de ces cours n'a appuyé son vœu de la sanction d'une signature ou d'une ratification; et Frédéric-Guillaume, dont les vues élevées réunissent les suffrages et les applaudissements de l'Europe, vient de manifester hautement ses principes à cet égard, par le concours actif et ouvert aux efforts courageux de la nation, à secouer les entraves honteuses d'une tutelle étrangère.

Quelque abattue que dût être la fierté nationale par la prépondérance d'une grande puissance, favorisée par les circonstances, le sentiment de l'honneur se réveilla dans le cœur des patriotes, pressés de la honte de la dépendance; ils cherchèrent un remède à la dégradation de l'État dans l'élévation de leur courage. Cet exemple magnanime fut suivi bientôt d'une révolution générale. Tout le royaume se trouva en feu. On tirera le rideau sur le tableau douloureux de cette révolution, où la bravoure, dénuée de moyens de guerre, sans autre appui que

Digitized by Google

l'amour de la liberté, avait à combattre une force soutenue de toutes les ressources d'un vaste empire, fortement constitué. On se bornera à rappeler le souvenir de la calamité mémorable qui vint aggraver le désavantage de cette lutte inégale et dont le récit a une liaison directe avec l'objet qui nous occupe. C'est annoncer la circonstance de l'explosion de la révolte de l'Ukraine, qui ajouta aux malheurs d'une guerre étrangère les horreurs d'une guerre civile. Zelezniak, Tymenko, Bondarenko, principaux chefs de Zaporoviens, furent les auteurs de cette sédition. Rendus successivement en Pologne et réunis dans le monastère de Montryn, ils dirigeaient de là les apprêts d'un complot sanguinaire. L'annonce imposante d'une protection dont ils se vantaient ouvertement, le concours des prêtres non-unis, dont le fanatisme prêtait à une entreprise criminelle le voile d'un zèle de religion, tous les genres de séduction furent employés pour entraîner une multitude facile à émouvoir. Bientôt trente mille paysans armés arborèrent l'étendard de la révolte. Le meurtre et la désolation précédaient leurs pas. Human, Lisianka et quelques autres villes de l'Ukraine, devinrent le théâtre d'atrocités dont l'idée surpasse tout ce que l'histoire raconte des siècles de la barbarie.

Ces scènes révoltantes allaient se reproduire en Volhynie et en Podolie, lorsque les mesures sages et vigoureuses du grand-général Branicki, alors

Digitized by Google

grand-maître d'artillerie, parvinrent heureusement à réprimer la révolte. Gonta, Szydlo, chefs des Ukrainois, et quelques uns de leurs complices faits prisonniers, subirent la peine due à leur crime. Cependant l'auteur de tant d'horreurs échappa avec ses compagnons au glaive de la justice ; saisis par les troupes russes, ils furent emmenés en Russie à titre de sujets de cet empire, et la Pologne ne fut point vengée par la nouvelle de leur supplice (1).

Le feu de la révolte, étouffé mais non éteint, se ralluma l'année suivante. Nourri des mêmes aliments, il allait produire les mêmes ravages. Tymenko, complice de la première sédition, Paczenko, et Zurba, autres chefs zaporoviens, pénétrèrent en Pologne partagés en trois bandes. Si les détachements du régimentaire Stepkowski parvinrent bientôt à les disperser, si ce commencement de révolution n'eut point des suites plus funestes, c'est que la même politique qui s'applaudissait de l'effet de la première révolte, voyant son but rempli, celui de l'affaiblissement d'un État armé pour défendre son indépendance, n'a pas jugé convenable de favoriser la désolation entière d'une province sur

(1) Melchisedech Jaworski, moine non-uni, connu pour avoir fomenté et encouragé le plus cette fameuse sédition, vit en Russie et est avancé en grade. Zeleznjak lui-même y a été vu depuis peu, vivant au sein de l'abondance. Quand les faits parlent, les réflexions sont inutiles.

Digitized by Google

laquelle elle formait dès lors des vues plus étendues, ainsi que cela se développera bientôt, et qui était d'une utilité essentielle dans le moment par le secours des subsistances qu'elle fournissait aux armées russes, obligées alors de soutenir une guerre opiniâtre contre le Croissant.

L'intervalle qui s'est écoulé depuis l'année 1768, époque aussi brillante pour la Russie qu'odieuse à la Pologne, jusqu'à celle de 1775 qui n'a été que le résultat de la première, fut mis à profit pour faire mûrir dans le silence le projet de l'asservissement des Polonais au moyen de la division des esprits. On nourrissait avec soin le penchant fanatique des grecs non-unis vers la domination d'une puissance qui s'était déclarée protectrice de leurs droits civils et religieux. Les ménagements de toute espèce, une douceur soutenue, des perspectives séduisantes, tout fut mis en usage pour étouffer dans des cœurs leurrés par tant d'attraits, un reste d'attachement pour le gouvernement national.

Sadkowski, cet élève docile de l'évêque de Mohylow qualifié par le traité de 1768, celui de la Russie blanche, était l'agent principal de ces menées sourdes et adroites. Ses talents, perfectionnés dans l'école du fanatisme, avaient reçu un développement plus étendu dans une carrière nouvelle où il fut transplanté. Placé auprès de la légation russe à Varsovie en qualité d'aumônier, cet emploi

Digitized by Google

titulaire le mit à portée de suivre avec plus d'activité le plan d'un système dont, par ce rapprochement, il pouvait approfondir tous les rapports; et le déservant d'une chapelle devint le suppôt de la politique.

Le traité de 1775 qui combla les malheurs de la Pologne, en enrichissant la Russie d'une partie des dépouilles de ce royaume, ajoutait un nouveau poids à son influence sur les grecs non-unis, par l'abandon des pays où se trouvaient les chefs-lieux de leur juridiction spirituelle. Aussi la cour de Pétersbourg, qui jusque là s'était bornée à exercer une domination tacite sur cette classe de sujets de la République, prend-elle dans ce traité un langage qui n'appartient qu'à une souveraineté directe. — L'article IX du second *acte séparé* qui établit une commission pour connaître des différends entre les grecs-unis et non-unis, finit par ces termes remarquables : « En attendant, pour ôter tout prétexte » à de pareilles plaintes, les deux hautes parties » contractantes donneront des ordres sévères à leurs » *sujets respectifs* d'attendre, dans une tranquillité » parfaite, les arrangements de la susdite commis- » sion, et il sera défendu aux troupes de se mêler » et de prêter main-forte à qui que ce soit dans » les susdites affaires. » Cet énoncé n'est susceptible d'aucune équivoque dès qu'on se rappelle que les parties contractantes dans le traité sont la Russie et la Pologne, et que ce qu'on y nomme

Digitized by Google

sujets respectifs, sont les grecs unis et non-unis.

En suivant la marche combinée de la politique qui a présidé à la confection de ce traité, on en découvre à chaque pas l'esprit et le but. Une condescendance raisonnée y laisse restreindre les prérogatives accordées, en 1768, aux dissidents, dont la protection n'était que le voile de celle qu'on avait vouée aux non-unis; tandis que tout ce qui concerne ces derniers, tout ce qui cimente leur dépendance de la Russie y est soigneusement rappelé, renouvelé et consolidé. Le peu de modifications qu'on apporte à leurs franchises décèlent encore la prévoyance d'une politique déliée, qui se ménage les moyens de soulever à volonté des fermentations utiles, en laissant subsister un germe de mécontentement dans quelques privations légères dont on pourrait se prévaloir au besoin en les faisant regarder aux non-unis comme autant de preuves d'un gouvernement injuste et partial.

Les temps postérieurs ne développèrent que trop ces calculs politiques. Des milliers d'écrits successivement émanés, qu'il serait aussi superflu de nommer, vu leur notoriété, que difficile d'analyser dans un exposé circonscrit dans des bornes étroites, dévoilent suffisamment quelle était la nature du ministère qu'exerçait Sadkowski sous le titre modeste d'aumônier, avec quel soin il s'attachait à

Digitized by Google

frapper sans cesse les yeux des non-unis Polonais, des effets d'une protection bienveillante de la Russie à leur égard ; avec quelle attention il fomentait et nourrissait dans leur cœur une répugnance secrète pour l'autorité nationale. Le protocole fidèle de ses correspondances étendues dépose de son activité.

Le fanatisme a été de tout temps l'agent puissant que la politique a constamment employé avec succès ; aussi la servit-il à souhait en Pologne.

Tant que l'installation aux bénéfices vacants du rite non-uni tenait essentiellement à la présentation des collateurs, le choix des sujets ne se trouvait pas toujours d'accord avec les vues de cette politique. — On ne tarda pas à s'affranchir de ce frein incommode : presque toutes les cures se trouvent insensiblement remplies, sans égard aux droits des collateurs, par des ecclésiastiques envoyés de Russie, dont la docilité fanatique garantissait l'aptitude désirée. — Leur zèle répondait à cette puissance de l'attachement de tous ceux dont ils maîtrisaient les consciences.

L'attention du cabinet de Pétersbourg à multiplier les fils déliés qui attachaient les grecs non-unis de Pologne à ses intérêts, fut poussée jusqu'aux précautions en apparence les plus minutieuses. Les

Digitized by Google

dénominations, si peu faites pour ajouter à l'essence des choses, tiennent quelquefois lieu de réalité dans les esprits vulgaires. — La Russie n'oublia point d'essayer ce genre d'attraits envers les non-unis. Au temps qu'ils reconnaissaient la supériorité du patriarche de Constantinople, leur communion était qualifiée en Pologne de gréco-orientale; depuis leur séparation de ce siége primitif, la Russie les désignait quelquefois sous le nom générique de gréco-russes; et cette dénomination affectée fut employée dans ces derniers temps avec l'attention la plus soutenue, afin que tout, jusqu'aux noms, rappelât sans cesse aux sujets de la République professant le culte non-uni, leur dépendance du cabinet de Pétersbourg.

Bientôt arriva l'époque où les prétentions de ce cabinet se manifestèrent par des traits plus directs et plus tranchants. Tel est l'ukase du Synode de Pétersbourg émané en 1780, le 24 février, et transmis par le consistoire de Pereaslaw en Pologne, qui enjoint au moine Orlow de transporter son domicile au monastère de Bohuslaw en Pologne.

Le nom d'ukase, étranger à l'oreille polonaise autant que la disposition qu'il désigne doit l'être à une nation vivant sous un gouvernement libre, a droit sans doute de surprendre le lecteur. Mais nous touchons aux temps où ces ordres absolus sont devenus aussi communs en Pologne que les

Digitized by Google

effets de la domination étrangère s'y montrèrent plus palpables.

Parlant d'un ukase, du Synode de Pétersbourg, il ne sera pas hors de place de développer ce que c'est qu'un Synode, non dans l'acception généralement reçue, mais dans la signification qui est particulièrement propre à celui de Russie.

Le Synode de Pétersbourg n'est point une assemblée d'ecclésiastiques dont le ressort soit borné au rite, à la discipline, aux mœurs; c'est un composé de membres soumis au chef de l'Église, qui est le souverain; c'est une dépendance du cabinet de Russie; un de ses bureaux, destiné à en transmettre et promulguer les volontés par l'organe imposant du fanatisme, que le clergé russe se croit obligé d'alimenter par état. Les ordres du souverain sont des mandements sacrés pour le Synode; il ne promulgue rien qui n'ait reçu la sanction de ce souverain. La religion devient par là une partie constituante de la souveraineté, une sauvegarde de l'obéissance passive des sujets, sous l'inspection vigilante du clergé. C'est cette inspection qu'exerce en dernier ressort le Synode supérieur en Russie et qu'il s'est efforcé d'étendre en Pologne. Le développement de ce système date de l'année 1783, époque marquée par un événement favorable à son exécution, on veut dire la mort du sieur Wolczanski, archimandrite de Sluçk. Cet ecclésiastique n'avait

Digitized by Google

pas été élevé à l'école du fanatisme; il avait vécu et vieilli dans des principes d'attachement et de respect pour le gouvernement national; il avait appris dès l'enfance à distinguer la limite des droits respectifs des États, comme celle de leurs possessions. Il reconnaissait dans le siége de Constantinople la suprématie primitive de sa religion. Renfermé ainsi dans les fonctions modestes de son état, il paraissait peu propre à servir les vues cachées de la politique; aussi ne fut-il pas initié dans ses secrets. Sa mort en aplanissant toutes les difficultés, fit naître un nouvel ordre de choses. L'influence du Synode de Pétersbourg se manifesta bientôt avec le même caractère d'autorité en Pologne comme en Russie. Ses règlements les plus minutieux, comme les plus importants, tels que les promotions aux premières charges de la hiérarchie ecclésiastique, se publiaient dans les États de la République par des ukases; un de ces ukases y a annoncé la nomination de Koninski à l'archevêché de Polock et son introduction au Synode.

La simple publication des volontés étrangères dans un État est déjà un acte dérogatoire à la souveraineté indépendante de cet Etat. — Mais ce n'était que le prélude des atteintes plus graves portées à celle de la République. Sans la participation du gouvernement, Sadkowski se trouve installé dans une des premières charges du clergé non-uni de Pologne. L'ordre portant cette promotion, au lieu d'être ap-

Digitized by Google

puyé sur la présentation du seigneur du lieu, substitue par un remplacement étrange, à cette formalité essentielle, celle de l'annonce de la recommandation de l'ambassade russe à Varsovie (1).

Entré dans l'exercice de sa charge sans le concours préalable du collateur, bien postérieurement obtenu, le nouvel archimandrite de Sluçk s'empressa de justifier les motifs de son choix.

Du vivant encore de l'archimandrite Wolczanski, on avait clandestinement introduit en Pologne un livre intitulé *Catéchisme abrégé*. Sadkowski eut soin de le répandre avec profusion parmi les grecs non-unis. Cet imprimé dont le titre moral semble annoncer le développement des préceptes dérivant du culte dû à la Divinité et de l'amour du prochain, n'est qu'un tissu de principes destinés à inspirer le dévouement le plus entier aux intérêts de la Russie. C'est de ce livre, où l'obéissance aveugle au souverain est placée au rang des articles de la foi, qu'est tirée la formule du serment, requis pour l'admission à la prêtrise. Cette formule, prescrite dès l'année 1768, par un ukase du Synode de Pétersbourg, n'avait d'abord été mise en usage qu'envers les prêtres ordonnés en Russie ; Sadkowski employa tout son zèle pour la rendre commune à ceux même qui l'étaient en Pologne.

(1) Voyez sous la lettre C, l'ukase d'installation de Sadkowski dans l'abbaye de Sluçk.

Digitized by Google

Pour peu qu'on réfléchisse sur le texte de ce serment, on ne saurait se défendre d'une forte surprise d'y voir partout le souverain, mis presque au-dessus de la Divinité, et le dévouement à ses intérêts aller au-devant des devoirs les plus sacrés. En cherchant à deviner quelle peut être la nature des objets qui exigent le sceau inviolable du secret de la part d'un ecclésiastique, quand on se rappelle que le Synode et le cabinet de Pétersbourg ne font qu'un, l'imagination ne fixe plus de bornes à l'influence d'un pouvoir disposant de tels ressorts (1).

Le dépouillement des archives volumineuses de Sadkowski fournit les preuves multipliées de l'exercice de cette influence en Pologne, et décèle les vues cachées d'un système étendu.

Ce dépôt présente une suite d'oukases qui se succèdent et se renouvellent en Pologne. La célébration des fêtes et des événements glorieux à l'empire de Russie, les prières publiques pour l'impératrice et pour la famille impériale, l'installation des moines et prêtres russes aux bénéfices vacants sans le concours des collateurs, enfin la promulgation des règlements les plus minutieux émanés du Synode de Pétersbourg sont l'objet de ces mandements. Des rapports non moins multipliés et les plus exacts soit de l'exécution fidèle des ordres

(1) Voyez Annexe sous la lettre D.

Digitized by Google

reçus, soit des différents arrangements effectués ou à prendre, manifestent d'une manière non équivoque le dessein bien décidé de ne laisser à la juridiction nationale absolument rien à régler dans ce qui concernait les grecs non-unis de Pologne.

Koninski, auteur primitif de toutes les machinations contre la République, uni par une conformité de principes, de vues et de penchants, avec Sadkowski, forme le projet de réunir indistinctement sous les lois de l'Église russe tous les non-unis de Pologne; car il est à observer qu'il s'en trouve encore dans les États de la République, qui tenant fortement à ce qu'ils appellent la religion gréco-orientale, et ne reconnaissant point la supériorité de l'église gréco-russe, n'entrent pour rien dans le système dont cette dernière dénomination indique et détermine les motifs. Plein de l'idée d'une telle coalition, Koninski imagine que l'établissement d'un évêque en Pologne en deviendrait le plus sûr moyen; il se concerte en conséquence avec Sadkowski et fait passer au Synode de Pétersbourg un écrit, où il s'attache à démontrer l'utilité d'un tel poste, pour l'affermissement de l'influence de la Russie sur les non-unis polonais; et s'appuyant de l'exemple de l'ancienne existence des évêchés à Léopol et à Kiiow, il conseille de fixer le siége épiscopal à Sluçk, et d'y réunir la coadjutorerie de l'archevêché de Kiiow, dans le double but d'imprimer à ce siége, avec le nouveau titre, le

Digitized by Google

caractère d'une autorité supérieure et d'assurer par sa dépendance d'une métropole russe, celle de tout le corps du clergé grec de Pologne au Synode de Pétersbourg. Il développe ensuite ses vues pour l'administration des églises grecques et l'accroissement de leur nombre; Sadkowski y est présenté pour candidat au poste projeté, comme le plus propre par son zèle, ses talents exercés et ses connexions locales, à répondre aux motifs politiques de cet établissement. Dans un autre écrit, adressé au Synode, il indique les moyens d'obtenir pour son protégé le brevet du roi de Pologne, sinon à titre d'évêque, du moins à celui de suffragant du métropolitain de Kiiovie.

Le Synode de Pétersbourg en adoptant sans réserve toutes les vues de Koninski, leur donne sans délai une exécution plénière. Sadkowski se trouve bientôt sacré comme évêque de Pereaslaw.

Élevé à cette dignité, qui dans le système du cabinet de Pétersbourg devient un poste de confiance, il s'astreint par une formule de serment plus rigide que celle du serment ordinaire, à un secret inviolable, et à l'exécution fidèle des mesures confiées à ses soins. Il y déclare, en face du ciel, qu'aucun potentat de l'univers, non plus que la multitude du peuple (expression qui dans la langue originale désigne une république) ne pourront le

Digitized by Google

détourner de l'obéissance aveugle vouée à la Russie (1).

Le grand objet de ces engagements, le secret de ce système imposant qui captivait le fanatisme exalté de Sadkowski, sont dévoilés au grand jour, dans des aveux et des indications consignés de sa propre main. Il ne s'y agit pas moins que de faire crouler le mur intermédiaire qui sépare l'Église grecque orientale de celle d'Occident, et d'en faire un seul vaste édifice. Ainsi les provinces méridionales de la Pologne étaient destinées à devenir le point de communication avec les conquêtes nouvelles, dont les succès guerriers devaient au loin reculer la limite (2).

Ce qui se passait à cette époque présente des rapports palpables avec la réalité d'un tel système. On érige en Pologne un évêché sans la participation du gouvernement national; on y attache une pension pour s'en mieux assurer la dépendance; le nouvel évêque est astreint à un serment qui par sa nature détruit ou prévient tout autre engagement; il entre en exécution plénière des fonctions de sa charge; il en déploie tous les pouvoirs; et ce n'est que lorsque tout ce qui caractérise essentiellement la gestion d'un office a été rempli, consommé, qu'une politique adroite s'avise de solliciter un

(1) Voyez Annexe sous la lettre E.
(2) Voyez Annexe sous la lettre F.

Digitized by Google

brevet du roi de Pologne afin d'endormir par cette formalité illusoire la vigilance de l'administration nationale sur les suites dangereuses de tant d'empiétements sur son autorité.

L'influence étrangère alors prédominante en Pologne interdisant au roi la liberté d'un refus, lui laissait à peine les ressources du délai. L'expédition du privilége fut différée, jusqu'à ce que le nouvel évêque eût prêté le serment de fidélité au roi et à la République. Il se rendit en effet à Varsovie, mais ce n'est pas sans en avoir préalablement obtenu la permission et une sorte de dispense du Synode de Pétersbourg. Présenté à la cour par l'ambassadeur de Russie, dès qu'on lui eut fait entendre que la prestation du serment était le préliminaire essentiel qu'il aurait à remplir, il ne reparut plus, et le brevet fut délivré depuis, à la sollicitation pressante et opiniâtre de l'ambassadeur.

Cependant le délai de cette expédition ne ralentit ni l'activité des fonctions abusives de Sadkowski ni sa correspondance avec le Synode de Pétersbourg. Les mandements de l'un, les rapports de l'autre allaient toujours leur train. Les règlements de toute espèce s'exécutaient sans obstacle. Lorsque ensuite nanti du brevet du roi, accordé à l'importunité, il se trouva légalement revêtu d'une charge éminente dans l'État, plusieurs mois se passèrent sans qu'il eût donné au gouvernement le garant nécessaire de

Digitized by Google

la fidélité de sa gestion; le serment qu'il remplit depuis, a dû même être préalablement communiqué à la Russie.

L'année 1787 fut l'époque du voyage de l'impératrice à Cherson, et de cette entrevue mémorable dont les effets produisirent une commotion générale dans toute l'Europe et amenèrent le moment destiné à la régénération de la Pologne.

Sadkowski fut mandé à Kiiow lors du séjour passager de la souveraine de Russie dans cette ville. Là fut analysée, discutée, façonnée, la formule du serment qu'il devait prêter à la République. La subtilité théologienne en pesait avec attention tous les termes; elle les rapprochait du texte de l'engagement antérieur pour écarter soigneusement tout ce qui pouvait en affaiblir la force ou diminuer l'étendue. Une manipulation adroite de retranchements et de modifications en rendit en effet l'énoncé susceptible de toutes les interprétations analogues à la nature de l'engagement primitif.

Il serait superflu d'indiquer ici en détail les différences qui se laissent apercevoir entre la formule du serment, telle qu'elle avait été proposée à Sadkowski, et celle qu'il prononça à Tulczyn. On ne s'arrêtera qu'à deux omissions remarquables. La formule primitive fait expressément mention des lois nationales de Pologne et de la religion do-

Digitized by Google

minante catholique romaine. Dans celle rédigée à Kiiow, les derniers mots : *catholique romaine*, et à la suite du passage antécédant où il est dit : *lois nationales*, la qualification de *Pologne*, se trouvent supprimés. Au reste un rapprochement général de la teneur du serment prêté par Sadkowski à la République, du texte de celui par lequel il s'était engagé envers la Russie, suffit pour convaincre pleinement tout lecteur attentif, que cet engagement antérieur n'a perdu rien de sa force par la prestation subséquente d'un hommage dont la forme en rend les obligations vagues et illusoires.

Aussi le dévouement de Sadkowski aux intérêts de la Russie ne se montre-t-il pas moins entier depuis cette époque. De nouveaux bienfaits personnels, de nouvelles faveurs accordées aux monastères confiés à sa direction, une augmentation successive des fonds destinés aux dépenses de l'administration, sont les indices bien sûrs et de la confiance non démentie dans le zèle soutenu de Sadkowski et de la poursuite constante du système adopté par le cabinet de Pétersbourg.

Parmi tant d'autres règlements qui décèlent le développement de ce système, on en trouve un digne d'une attention particulière. C'est celui qui prescrit un rapport exact, d'après des modèles fournis, de l'état des diocèses, de leurs recettes, de leurs dépenses et du nombre des paroissiens. L'âge, le

Digitized by Google

sexe, l'état des célibataires et des gens mariés, tout jusqu'au nombre de participants au sacrement de la confession, s'y trouve classifié. Les motifs de cette inquisition ne sont pas difficiles à deviner. Le confesseur est le dépositaire des secrets inaccessibles à toute autre autorité; et par un abus douloureux, le voile sacré de la pénitence a couvert plus d'une fois des trames criminelles. La Pologne vient d'en faire la triste expérience. Le fanatisme eut recours à cette voie, pour propager la séduction, pour en suivre, pour en graduer les progrès. Et ce n'est pas une inculpation hasardée sans preuves authentiques. Les dépositions consignées dans les procès-verbaux des indagations des personnes impliquées dans la dernière révolte en attestent la réalité. Les confessionnaux étaient devenus le point de réunion des complots sanguinaires; on y recevait les serments de la trahison et la liste des proscriptions s'y formait en silence.

Un autre édit, non moins fait pour être remarqué, directement en opposition à la teneur de l'article IX du traité de 1768, mais éminemment propre à assurer le règne du fanatisme, est celui qui défend d'imprimer les livres de dévotion et d'études ailleurs que dans l'imprimerie synodale, et ne permet l'usage que de ceux qui portent le sceau de la censure et de l'approbation du Synode.

On ne doit pas non plus passer sous silence l'ar-

Digitized by Google

ticle d'un rapport de Sadkowski, dont il résulte que dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis son installation, le nombre des églises non-unies qui, à cette date, ne montait qu'à quatre-vingt-quatorze, s'est accru jusqu'à trois cents.

Nous touchons enfin au temps où les mesures combinées de longue main allaient être couronnées d'un succès. L'année 1788 eût probablement mis le comble à l'asservissement des Polonais, si la Providence ne l'avait destinée à devenir l'époque de leur réveil. Cependant les entreprises abusives de l'autorité étrangère se manifestent encore cette année. Le royaume se voit inondé d'oukases de toute espèce. La suppression des diocèses, la répartition des évêchés, la publication des pardons pour les déserteurs, quantité d'autres règlements, absolument étrangers à la nation, se succèdent avec profusion. Une guerre allumée aux deux extrémités de l'empire russe occasionne un manifeste : on le publie en Pologne comme en Russie avec une formule uniforme, des prières publiques, si l'on peut appeler de ce nom des imprécations et des anathèmes lancés non seulement contre les puissances en guerre, mais contre toutes les religions différentes du culte grec non-uni. La conquête d'Oczakow donne lieu aux publications du même genre destinées également à exalter le fanatisme, dévoué à la Russie, et à manifester l'ascendant de cet empire, par l'annonce fastueuse de ses triomphes ; double

Digitized by Google

moyen d'avancer le système d'une domination qui ne pesait déjà que trop à la nation. La fortune des armes paraissait devoir bientôt le porter à son comble, lorsque la face des choses changea soudainement en Pologne.

Depuis trois mois la diète était assemblée à Varsovie. Unie par un lien, ci-devant ouvrage de l'intrigue ou de la contrainte, aujourd'hui le ciment heureux de la vertu rapprochant les volontés d'une nation décidée à être indépendante, elle avançait avec vigueur dans ses travaux. Son mot de ralliement était l'union du roi avec la nation. L'anéantissement du joug, la garantie d'une existence indépendante, étaient le but et le prix espéré des efforts réunis.

La Russie parut voir avec indifférence ce premier essor du génie national. Une politique confiante, inspirée par un ascendant long et tranquille, lui faisait envisager l'énergie du corps législatif comme le résultat d'une effervescence passagère.

Cependant le concert, la persévérance de l'assemblée, la marche méthodique de ses délibérations, un esprit de fraternité qui s'y manifestait de plus en plus, tout annonçait une révolution opérée dans les idées et les dispositions nationales; la voix publique applaudissait aux efforts qui brisaient successivement les entraves imposées à la constitution.

Digitized by Google

Le caractère national se développait avec les progrès des travaux dont le résultat journalier rapprochait la perspective flatteuse d'un nouvel ordre de choses analogue à la dignité d'une nation indépendante.

Cette activité soutenue tira le cabinet de Pétersbourg de l'insouciance dans laquelle il paraissait jusque-là se renfermer, et, loin de renoncer au système de domination que la Pologne repoussait avec fermeté, sa politique ne fit que redoubler d'efforts pour retenir dans les entraves un pays qui allait lui échapper pour jamais; mais ces efforts furent couverts d'un voile que la position des circonstances rendait nécessaire. Les messages fréquents adressés à Sadkowski, ses rapports multipliés, un fonds considérable en argent qu'il reçut dans la même année, tout démontrait une activité redoublée de sa part, mais tout était enveloppé des ombres du secret.

Bientôt des avis multipliés venus successivement des différents point du royaume annoncèrent les indices d'une disposition générale à la révolte dans les paysans du rite grec uni et non uni. Ces premiers bruits ne tardèrent pas à se changer en certitude. Le danger imminent nécessita des mesures promptes et vigoureuses. Sadkowski fut surveillé. Le cabinet de Russie n'ignorait pas les mouvements qui se manifestaient en Pologne, les précautions efficaces

Digitized by Google

du gouvernement pour conjurer l'orage lui étaient connues. Il ne pouvait d'ailleurs se dissimuler l'intérêt que d'autres cabinets prenaient au sort de la République. Toutes ces considérations lui imposèrent la nécessité d'une conduite circonspecte. Il descendit à des ménagements dont il est aisé d'apprécier le but. Un ordre tardif défendit de publier en Pologne les manifestes qui, comme on l'a vu plus haut, avaient déjà reçu toute la publicité. Cet ordre accompagné d'une dépêche de Koninski, adressée à Sadkowski, arriva en Pologne lorsque la personne et les papiers de ce dernier étaient déjà séquestrés. Un tel message tendait adroitement à calmer les soupçons et les inquiétudes, à endormir la vigilance de l'administration, à ralentir l'activité des recherches destinées à saisir tous les fils d'une trame ténébreuse. On se flattait qu'en gagnant du temps on réussirait à prévenir par l'explosion du complot, la découverte des manœuvres qui allaient le conduire à sa maturité.

Le dénoûment du projet ne répondit pas à l'attente de ses auteurs, mais peut-on méconnaître la source d'où il était parti? Cette affluence prodigieuse des vivandiers, des marquetants, des filippons et autres sujets russes, qui se répandirent presque à la fois en Pologne et en Lithuanie; ces transports fréquents de couteaux et d'autres armes introduits dans le royaume sous le nom emprunté d'objets de trafic; les dépositions uniformes des

Digitized by Google

séditieux arrêtés, avouent tous, que le même jour devait éclairer dans tous les endroits depuis le centre de la Lithuanie jusqu'à l'extrémité de l'Ukraine, les meurtres commandés par le fanatisme, que la confession couvrait de son voile les mesures concertées pour les exécuter; tout ce poids d'indices, de preuves, de faits avérés et de décrets de mort rendus contre quelques coupables et exécutés, entraîne un sentiment de conviction qui ne laisse aucun doute sur l'origine et les suites calculées d'un incendie prêt à éclater.

Les mesures fortes du gouvernement en prévinrent heureusement les ravages; le danger fut écarté, mais il n'est pas étouffé dans son principe.

Il existe ce principe caché des désastres toujours prêts à renaître. Le ressort actif du fanatisme n'a rien perdu de sa force; obéissant à la même impulsion, il peut à chaque instant produire les mêmes effets. L'empire de la Russie sur les non-unis polonais est cimenté par une double influence. Elle commande aux esprits par l'autorité abusive d'une suprématie religieuse, elle commande aux lieux, dépositaires des oracles de la religion, par la possession de Kiiow, Pereaslaw, Mohylow, Orsza, Poloçk, chef-siége de la juridiction spirituelle.

Cherchant à étayer tant d'autorité de titres respectables, la Russie s'était prévalue du concours de

Digitized by Google

ses alliés, pour la confection des traités dont les motifs plausibles leur dérobaient le but politique. Le beau nom de tolérance servit d'attache aux projets destinés à asservir la nation sous le prétexte imposant d'une sauvegarde à stipuler pour les Dissidents. Mais aujourd'hui que le secret d'une politique adroite est dévoilé au grand jour; que ces souverains voient avec surprise les ravages de l'oppression, du fanatisme et des calculs intéressés, là où ils croyaient n'apercevoir que les effets bienfaisants de la protection, de la tolérance et du désintéressement; la Pologne aurait-elle à redouter qu'ils veuillent autoriser de leur aveu ou de leur silence les entreprises ultérieures d'un pouvoir oppressif, dont les effets pourraient bientôt franchir les limites de ce royaume? Elle s'attend plutôt avec confiance que la politique éclairée de ces souverains attachera désormais à l'existence indépendante de la République l'idée d'un poids nécessaire dans la balance des intérêts généraux. Déjà le monarque auguste, qui, aux qualités brillantes d'un héros guerrier, sait allier toutes les vertus chères à l'humanité, applaudit hautement et coopère aux efforts constants de la nation à secouer le joug de la dépendance, s'environner des barrières impénétrables à l'influence étrangère, et cet exemple magnanime garantit d'avance à la Pologne les suffrages réunis de toute l'Europe.

Digitized by Google

ANNEXES.

A.

DISCOURS

ADRESSÉ A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE,

Par le révérendissime George Koniski,
évêque de Mohylow.

EN 1765, AU MOIS DE JANVIER.

Je remercie votre Majesté Impériale pour le soin qu'elle prend de l'Église souffrante, ainsi que pour avoir agréé les moyens proposés pour sa défense. Mais quoi! mes remerciements pourraient-ils répondre à la grandeur de ta bienfaisance? Quelle serait alors la récompense de ta vertu? Que ceux-là donc te rendent grâce, puissante souveraine, qui sont par toi protégés; qui enfermés dans les ténèbres, reverront la lumière, qui jadis tourmentés, commenceront à respirer, qui dispersés, retourneront à leurs demeures; que les mères te remercient, lorsqu'elles recouvreront leurs enfants, lorsque les brebis reverront leurs pasteurs, lorsque les sanc-

Digitized by Google

tuaires du Seigneur, jusqu'à cette heure fermés, seront ouverts; lorsque cessera la prépondérance exercée sur la conscience des serviteurs du Seigneur, lorsqu'on ne disputera plus à ceux qui sont sur le chemin du trépas et aux portes de l'éternité le bonheur d'envisager et de recevoir la rédemption d'Israël. C'est alors que tous ceux-là sauront comment te remercier et de quoi est digne ta vertu. Ces générations futures te remercieront encore, qui auraient reçu la vraie croyance en héritage de leurs pères, et l'auront sucée avec le lait de leur mère. Comme ils n'oublient point l'apôtre Constantin, ils n'oublieront non plus Catherine, et lorsqu'ils béniront la mémoire du défenseur des chrétiens persécutés en Perse, ils glorifieront deux fois autant la protectrice des chrétiens leurs pères et mères souffrants en Pologne. Nous rendons hommage jusqu'à présent à cet esprit apostolique et à ce zèle paternel pour les individus d'une même croyance, que nous retrouvons dans la lettre que Constantin écrivit au roi de Perse, il y a actuellement quatorze siècles passés; qu'il s'écoule tout autant d'années, et tous ceux qui liront alors tes lettres, où tu assures ta protection à ces mêmes individus, ne manqueront non plus de rendre hommage à ton esprit apostolique, et béniront tes entrailles maternelles envers ceux qui sont d'une même croyance. Tu seras enfin aussi récompensée par Jésus-Christ lui-même, le chef de l'Église souffrante comme de la florissante. Il se persécute en

Digitized by Google

ses membres persécutés. Assis au trône de sa gloire, il dit : Saül, pourquoi me persécutes-tu? Et s'il défend ceux qui défendent les siens et s'il dit du haut de sa gloire : Catherine, puisque tu me défends, je te jure de récompenser d'une monnaie bien particulière chaque verre d'eau que tu auras donné à un seul de mes disciples ; laisserait-il sans récompense ton calice de rédemption, ce calice défenseur et rafraîchissant, présenté à tant de milliers de ses disciples? Certes, qu'il les récompensera et qu'il te les rendra, et cela d'une mesure bien fournie et bien pleine, qui se répandra sur toute ta personne. Poursuis à terminer avec d'autres glorieuses actions le grand ouvrage de la défense des fidèles; ne permets point que les souffrants soient enfin détruits à force de vexations, procure-toi sur la terre la gloire immortelle de Constantin. Conserve-toi cette couronne apostolique, qui n'est préparée au ciel que pour toi seule ; défends Israël, et le Seigneur ne sommeillera ni ne s'endormira pas, mais il veillera pour la conservation de votre Majesté Impériale et pour la splendeur de son règne jusqu'aux temps les plus reculés.

B.

DISCOURS

ADRESSÉ PAR LE MÊME ÉVÊQUE AU GRAND-DUC DE RUSSIE.

Retournant en Pologne vers mes ouailles dispersées depuis bien des siècles, je recommande à la

Digitized by Google

bienfaisance de votre Altesse Impériale, et avec le sentiment de ma plus profonde soumission, ce troupeau, que les prédécesseurs de votre Altesse Impériale ont toujours défendu comme étant d'une même croyance qu'eux : je n'ai jamais douté du zèle de votre Altesse Impériale pour les uniformistes, parce qu'il est naturel au sang de votre grand aïeul, et qu'il est attaché au nom de l'apôtre que vous portez. C'est dans la confiance que nous donne notre espoir, que nous implorons souvent la miséricorde du Seigneur pour qu'il veuille conserver en force et dans une longue suite d'années, ce trésor précieux et le vase d'or qui le contient : je parle des vertus rares et de la personne de votre Altesse Impériale; de même que votre aïeul a été compté dans la prééminence de l'apostolat avec le premier apôtre Pierre, de même ne séparera-t-on jamais en votre Altesse Impériale par votre nom et vos glorieuses actions, le petit-fils de l'aïeul, le grand Paul, de Pierre le Grand.

C.

ORDRE

DE SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES
ADRESSÉ PAR
LE CONSISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE KIOVIE,
A L'IHUMEN (OFFICIAL) VICTOR SADKOWSKI, AUMONIER DE L'AMBASSADE A VARSOVIE.

Samuel, par ordonnance de sa Majesté l'Impératrice, membre du sacré Synode directorial métropoli-

Digitized by Google

tain de Kiovie et de Halisz, satisfaisant à l'ordre de sa Majesté expédié par le sacré Synode directorial le 30 octobre 1783, par lequel il a été entre autres ordonné à sa Révérence de vous élever à l'archimandrie de Sluck, située dans l'étranger en Pologne, et dépendant du diocèse de ce lieu, d'après la justice rendue à vos mœurs, à la manière dont vous remplissez votre ministère, ainsi que par égard pour la recommandation de l'archevêque de Mohylow, membre du Synode, et à celle de M. de Stackelberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et de M. le baron d'Asch, résident et conseiller aulique, il vous est donc notifié que le sacré Synode a déterminé que sa Révérence ait à lui recommander un autre aumônier auprès de la mission de Varsovie, et cela de l'agrément de M. de Stackelberg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, et il vous est enjoint avant tout de vous rendre à Kiovie aux frais dudit monastère de Sluck, pour être promu à l'archimandrie de ce monastère, et pour que les fonctions de votre place auprès de cette ambassade ne soient point interrompues par votre départ, vous y nommerez pour la remplir, si tel est le désir de M. le comte de Stackelberg, et en vous entendant à cet égard avec Spiridion Ihumen, un bon et intelligent Jeremonach, que vous prendrez au monastère orthodoxe de Brześć, en Pologne, lequel y restera jusqu'à l'arrivée de l'aumônier qui y sera nommé d'office. Tel est l'ordre qui vous doit être expédié, et s'expédie de fait, lequel est en même temps en-

Digitized by Google

voyé à Spiridion Ihumen, de Brześć, ce 7 décembre 1783.

Signé : TARASIUSZ, *archimandrite de Kiovie, ihumen de l'église cathédrale de Zloto Michalowka, premier grand-vicaire.*

ANDRÉ JARKOWIEW, *chancelier.*

JEAN LEWICKI, *sous-chancelier; et plus bas :*

Reçu et accusé le 11 janvier 1784, et de l'autre part sont les certificats du docteur et du major commandant, qui témoignent que le présent a passé les avant-postes russes.

D.

SERMENT

PROFÉRÉ PAR UN PRÊTRE AU MOMENT DE SON SACRE, ET TIRÉ DU LIVRE QUI A POUR TITRE : CATÉCHISME ABRÉGÉ.

Je soussigné promets et jure devant Dieu tout-puissant et sur son saint Évangile, que je veux, comme je le dois, être en tout obéissant et soumis, servir loyalement et fidèlement, jusqu'à la dernière goutte de mon sang et sans ménager ma vie, Catherine Alexiowna, impératrice de toutes les Russies, ma très gracieuse souveraine, de même que mon très gracieux maître, Paul Pétrowicz, son cher fils, grand-duc et héritier légitime du trône de toutes

Digitized by Google

les Russies; que je veillerai et défendrai tous les droits et prérogatives attachés à la souveraineté, au pouvoir et à l'autorité de sa Majesté Impériale, tant ceux qui se trouvent déjà établis qu'à établir dans la suite, selon toute l'étendue et la force des expressions littérales; que je ferai, dans chaque cas, tout ce qui dépendra de moi pour le bien du service de sa Majesté et l'avantage de son pays; que je donnerai non seulement avis à temps et aussitôt que j'en serai informé de tout ce qui pourrait arriver de préjudiciable à ses intérêts, y apporter quelque dommage ou en menacer l'intégrité, mais même que j'emploierai tous les moyens pour les prévenir et empêcher; que je garderai en tout les secrets qui me seront confiés; que je m'acquitterai des fonctions de ma charge déterminées par ce serment général et par un autre séparé; que je remplirai selon ma conscience et convenablement, tous les règlements, instructions et ordonnances qui me seront successivement donnés par mes supérieurs au nom de sa Majesté Impériale; que je ne me laisserai entraîner à quoi que ce soit de contraire à mes devoirs et à mon serment, soit par intérêt propre, soit pour raison de parenté, de haine ou d'amitié, mais que je me conduirai au contraire en tout comme il convient à un bon et fidèle sujet de sa Majesté. Qu'ainsi Dieu bénisse mon corps et mon âme, comme je veux être en état de répondre de mes actions devant son redoutable jugement. Je jure en outre que je veux, comme je le dois,

Digitized by Google

remplir en tout ma vocation de prêtre, avec une parfaite pureté de mœurs, instruire avec zèle et charité les âmes qui me seront confiées, dans la connaissance des lois divines, de m'occuper moi-même soigneusement et attentivement de la lecture, de l'intelligence ainsi que de la force et des mystères de l'Écriture sainte ; de ne point m'enivrer, de ne point donner de scandale, de vivre avec décence, de garder une réserve honnête tant dans mes discours que dans mes vêtements, de ménager le respect dû à mon caractère, et de former à la vraie religion le troupeau qui m'est confié, surtout par le bon exemple et une vie exempte de blâme ; d'employer la parole de Dieu, les écrits des saints Pères, l'esprit de douceur et tous les moyens possibles pour convertir par la conviction et amener à s'unir à l'Église grecque, les schismatiques qui se trouveraient dans ma paroisse ; de déférer ceux qui, ne se corrigeant point, persisteraient dans leurs erreurs, et surtout ceux qui, étant corrompus, pervertiraient les autres par leurs discours et leurs écrits, et pour ne point conniver à leur hérésie, je ne les insérerai point dans les livres de confession avec les fidèles qui se confessent. Je jure encore que je ne donne mentalement aux promesses que je fais d'autre sens que celui que comportent les expressions que mes lèvres ont proférées, que je les entends dans toute la force et la signification que présentent (à ceux qui les écoutent ou lisent) les paroles qui se trouvent écrites ici. Que Dieu, qui

Digitized by Google

voit le fond des cœurs, soit témoin de la sincérité de mes promesses, et que sa vengeance s'élève contre moi si elle est mensongère et non selon ma conscience, et pour garant de leur accomplissement, je baise les paroles de mon Sauveur. — Ainsi soit-il.

E.

EXTRAIT

DU SERMENT D'UN ÉVÊQUE.

Victor, le très cher élu en Dieu confirmé archimandrite, est présenté pour être sacré évêque des cités de salut Perejeslaw et Borispole.

L'élu pour lors dit:

Sur quoi je promets d'obéir et être en tout soumis au sacré Synode directorial de toute la Russie, comme à une supériorité légitime établie par Pierre le Grand de glorieuse et immortelle mémoire, et confirmée par sa Majesté l'impératrice notre gracieuse souveraine glorieusement régnante.

Je reconnais de même n'avoir reçu la dignité épiscopale qu'avec l'agrément de sa majesté Catherine Alexiowna ma très gracieuse souveraine, impératrice de toutes les Russies, et ensuite de l'élection faite de ma personne par le sacré Synode directorial de toute la Russie.

Digitized by Google

Je promets de ne point alléguer la moindre excuse lorsque quelque évêque me requerra de me rendre avec mes confrères, les autres évêques, à l'assemblée du sacré Synode directorial de toutes les Russies, quand même quelque puissance ou quelque corps de peuple voudrait m'en détourner; devant toujours être soumis aux ordres du sacré Synode. Je promets et m'engage par serment que je veux, comme y étant tenu d'obligation, faire tous mes efforts pour servir fidèlement et loyalement sa Majesté l'impératrice, notre gracieuse souveraine, et le grand-duc Paul Pietrowicz son fils chéri et l'héritier légitime du trône de Russie, de leur être obéissant en toute chose, de ne point ménager ma propre vie, et verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour maintenir et défendre les droits et prérogatives reconnues et à reconnaître comme inhérentes à sa souveraineté, sa puissance et autorité; de contribuer dans tous les cas et selon l'exigence, à tout ce qui peut avoir rapport à son service et à l'avantage de son pays, et s'il arrivait que je fusse informé que les intérêts de sa Majesté sont menacés de quelques torts, dommages ou préjudices, de me hâter non seulement d'en donner avis à temps, mais de faire même tout ce qui dépendra de moi pour y mettre obstacle et l'empêcher; de même de ne jamais violer ni les secrets de l'Église ni tel autre qui viendrait à m'être confié.

Digitized by Google

Je déclare, en outre, que j'observerai tout ce qui se trouve prescrit par les règlements du sacré Synode directorial, que je me conformerai pour l'administration de mon église à la teneur du diplôme qui me sera remis par ledit Synode, ainsi qu'à tous les décrets et ordonnances qui pourraient en émaner dans la suite, sous le bon plaisir de sa Majesté l'impératrice, selon lesquelles je suis tenu d'exécuter avec ponctualité et soumission tout ce qui me sera commandé, sans m'écarter en rien de la vérité et de la sincérité.

Si jamais j'enfreins ce qui est promis ici par moi, que je contrevienne aux très saints canons, que je manque de soumission au sacré Synode directorial de Russie, ou que je vienne à faire schisme et que je soustraie de quelque manière que ce soit mon diocèse à la soumission due au sacré Synode, je consens à être dépouillé de ma dignité et de mon autorité sans murmurer, ni pouvoir user d'excuse et me reconnaître indigne des dons célestes, qui me sont conférés par l'imposition des mains dans ce moment de mon sacre.

Je jure, en outre, devant Dieu, qui voit tout, que je ne donne aux promesses que je fais d'autre sens que celui que comportent les paroles que j'ai prononcées et que je les entends dans le sens qu'elles présentent à quiconque les lira ou entendra.

C'est en m'engageant à remplir ce que j'ai pro-

Digitized by Google

mis aujourd'hui en paroles, que je m'oblige pareillement de l'effectuer jusqu'au dernier instant de ma vie, afin d'obtenir par ce moyen la félicité éternelle et c'est ce que je confirme par serment. Que Dieu qui voit le fond des cœurs soit témoin de mes promesses.

F.

TRADUCTION

DE

LA LETTRE ÉCRITE PAR L'ÉVÊQUE DE PEREJASLAW VICTOIRE

A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE.

Sérénissime souveraine, absolue princesse très gracieuse.

C'est par un égard compatissant envers l'Église de Jésus-Christ fondée depuis bien des siècles dans un État voisin, qu'il a plu à votre Majesté impériale de tourner ses yeux sur moi, son très humble serviteur et de revêtir d'un éclat tout particulier son fidèle sujet, en lui confiant une nouvelle maison du Seigneur, laquelle s'élève et se soutient par le secours de votre bras puissant pour y recevoir des brebis sous l'ombre de votre protection.

J'exalte comme il convient ce zèle pour la foi et cette ferveur de votre amour pour Dieu, je sens l'excès de votre bonté particulière envers moi, et

Digitized by Google

j'en connais tout le prix, mais je ne puis trouver des expressions conformes aux sentiments dont sont pénétrés mon âme et mon cœur, ni des paroles qui puissent répondre à la grandeur des devoirs auxquels je me vois engagé. C'est en me jetant, enfin, en idée aux pieds sacrés de votre Majesté impériale, que je lui apporte, au nom de tous les orthodoxes qui m'ont été confiés, les remercîments les plus purs, les plus humbles de leur part. Je ne cesserai d'adresser des prières ardentes à la majesté du Très-Haut pour l'affermissement inébranlable du trône de votre Majesté impériale, pour la durée la plus longue et la plus heureuse de son règne, si agréable à Jésus-Christ et pour le succès de votre voyage jusqu'à ce que je voie accomplies toutes vos intentions salutaires. J'annoncerai dans toute ma bergerie, que vous seule après Dieu, êtes, et d'elle et de moi, l'unique défense, notre protectrice et notre refuge: que par votre sagesse, ce mur mitoyen qui sépare l'Église occidentale de l'orientale, s'écroulera, et que ces deux ne feront à l'avenir qu'une seule.

De votre Majesté Impériale ma très gracieuse souveraine, le plus humble et le plus obligé d'entre ses sujets à prier Dieu pour elle.

VICTOIRE,
Évêque de Pereiaslaw, coadjuteur de la métropole de Kiovie.

Kiow, ce 7 juillet 1785.

Digitized by Google

G.

UKASE

POUR EXTERMINER EN POLOGNE LES NOBLES, LES PRÊTRES ET LES JUIFS.

(Nous ne croyons nullement qu'il fût scellé du sceau de l'empire et signé de la main de Catherine la grande. Mais il a circulé par l'entremise de popes, — il a été exécuté ! — Il se trouve imprimé dans : *Considérations sur la confédération de Bar*, par M. Vielhorski, Paris, 1770, in-8 ; — et dans le *Mémorial de Chodzko*. Paris, 1846, in-8.)

Comme nous voyons clairement avec quel mépris et quelle honte nous sommes traités, ainsi que notre religion, par les Polonais et les Juifs ; les défenseurs de notre religion grecque étant persécutés, opprimés et punis de mort ; pour ces raisons, ne pouvant plus souffrir de pareils outrages, de semblables ignominies, et cette persécution, uniquement *pour notre sainte religion méprisée*, nous donnons cet ordre, et nous enjoignons à Maximilien Zelezniak, de la terre de Tymoszew, colonel et commandant dans nos terres du Bas-Zaporogue, d'entrer sur les terres de Pologne, prenant encore quelques troupes de nos armées russes, de Cosaques du Don, pour *extirper et abattre, avec l'aide de Dieu, tous les Polonais et les Juifs* blasphémateurs de notre sainte religion. Par ce moyen nous faisons cesser toutes les plaintes portées devant notre trône contre ces assassins impitoyables, ces parjures,

Digitized by Google

ces violateurs de la loi, *ces Polonais qui, protégeant la mauvaise croyance des Juifs impies,* blasphèment et méprisent notre religion, opprimant un peuple fidèle et innocent. Nous ordonnons donc qu'en traversant la Pologne, on extirpe leur nom et que leur mémoire soit anéantie pour la postérité. Mais pour que les traités et l'amitié avec nos voisins soient observés, nous défendons, sous les plus rigoureuses peines, de molester ou d'inquiéter les marchands turcs, grecs, arméniens et les nôtres russes, qui traversent la Pologne pour sujet de commerce; nous voulons même qu'ils aient toujours un libre passage, et tous les secours qu'on peut requérir de voisins amis.

Pour plus grande foi nous confirmons cet ordre et cette permission. Donné à Saint-Pétersbourg, scellé de nos armes et signé de notre propre main, le 20 juin 1768.

CATHERINE.

Pour ampliation:

L'attaman koszowy,

PIERRE KALNYSCHEFFSKOI,

Avec les témoins.

Digitized by Google

COSAQUES NEKRASSOVIENS.

Pour donner un exemple, entre tant d'autres, de l'application pratique des principes *de la communauté de religion et du désir de contribuer à la félicité humaine* invoqués, à tout propos, par le gouvernement russe, nous ajoutons la pièce suivante.

Depuis plus d'un siècle, des Cosaques transfuges, que les suites de la révolte de l'Ukraine avaient chassés de leurs foyers en Pologne, s'étaient établis en Turquie, sous le nom des Cosaques Nékrassoviens. Le gouvernement de la Porte leur assigna des terres sur la rive droite du Danube, vers son embouchure, et depuis lors leur nombre augmenta et arriva à plusieurs milliers. Avant la campagne de 1828, les Russes s'étaient ménagé des intelligences parmi les Nékrassoviens et étaient parvenus à gagner quelques uns de leurs anciens; de sorte que l'armée russe ayant passé le Danube, plus de la moitié de ces Cosaques, se fiant aux promesses qui leur avaient été faites, peut-être même à *la communauté de religion*, resta dans ses villages. D'autres plus circonspects se sauvèrent dans l'intérieur de la Turquie. Peu après l'ouverture des hostilités, tous les villages des Nekrassoviens furent, nuitamment, entourés par de forts détachements de troupes russes. On enleva hommes, femmes et enfants; on les embarqua de vive force, avec tout leur avoir, sur des bâtiments russes, et on les transporta sur les rives opposées de la Mer Noire, où ils furent colonisés dans les Steppes, aux environs d'Anapa.

Digitized by Google

ALLOCUTION

DE SA SAINTETÉ NOTRE SEIGNEUR

LE PAPE GRÉGOIRE XVI

AU SACRÉ COLLÈGE,

DANS LE CONSISTOIRE SÉCRET DU 22 JUILLET 1842;

SUIVIE

D'UNE EXPOSITION, CORROBORÉE DE DOCUMENTS,
SUR LES SOINS INCESSANTS DE SA SAINTETÉ POUR PORTER REMÈDE
AUX MAUX GRAVES DONT LA RELIGION
CATHOLIQUE EST AFFLIGÉE DANS LES ÉTATS IMPÉRIAUX
ET ROYAUX
DE LA RUSSIE ET DE LA POLOGNE.

En 1831, la Pologne ayant succombé, le gouvernement russe exigea que Rome prononçât un blâme public du patriotisme dont le clergé catholique avait fait preuve pendant cette lutte. S. S. le pape Grégoire XVI refusa d'abord; mais, induit en erreur par l'ambassade russe, manquant alors, comme tous les cabinets de l'Europe, de renseignements exacts sur la Pologne, menacée, d'ailleurs, en cas de refus, de déportation en Sibérie des Évêques, et de l'élite du clergé polonais, finit par céder. — Il consentit à publier, en juillet 1832, son célèbre Bref adressé aux évêques de Pologne. On sait la douleur que ce bref causa aux catholiques le plus attachés au Saint-Siége. Cette douleur fut bientôt partagée et avouée, les larmes aux yeux, et avec une sainte humilité, par le Saint-Père lui-même Il convenait que sa religion avait été surprise. Et la Russie, de son côté, faisait tout pour le convaincre que l'Eglise, loin de gagner à la

Digitized by Google

concession qu'il avait faite, souffrait, au contraire, une persécution croissante et systématique. — En 1842 S. S. Grégoire XVI fit enfin connaître au monde la perfidie et la violence, contre lesquelles il avait lutté vainement, mais avec persévérance. Il prononça le 22 juillet, devant le Sacré Collége, une allocution, dont nous donnons ici le texte et la traduction. Elle fut imprimée à Rome, suivie d'une « Ex- » position corroborée de 90 documents, sur les soins incessants de » Sa Sainteté, pour porter remède aux maux graves dont la religion « catholique est affligée dans les États impériaux et royaux de la » Russie et de la Pologne. »

Aucune réponse ne fut faite par la Russie à cette dénonciation de sa « fraude héréditaire. » *Avita fraus.* — Quelques années plus tard, seulement, on sut que l'empereur Nicolas, venu à Rome, y avait baisé la main du même pape Grégoire XVI, et lui avait promis « *de » rendre justice, s'il y avait lieu, à ses sujets catholiques.* » On sait comment cette promesse est tenue.

VENERABILES FRATRES,

Hærentem diu animo nostro dolorem ob miserrimam Catholicæ Ecclesiæ in Russiaco Imperio conditionem, alias, Venerabiles Fratres, Vobiscum ex hoc ipso loco communicavimus. Testis quidem Ille est, cujus, immerentes utique, vicaria potestate fungimur in terris, Nos statim ab inito supremi Pontificatus munere nullam sollicitudinis studiique partem prætermisisse, ut tot tantisque quotidie ingravescentibus malis, quoad fieri posset, mederemur. Quis autem impensis hujus modi curis responderit fructus, facta etiam recentissima satis superque demonstrant. Quantum inde assiduus Noster dolor excreverit, magis Vos cogitatione præcipitis, quam Nobis liceat verbis explicare. Est vero quod intimæ

Digitized by Google

amaritudini summum veluti cumulum addit, quodque nos, pro Apostolici ministerii sanctitate, præter modum anxios ac sollicitos habet. Cum enim quæ ad incolumitatem Catholicæ Ecclesiæ intra Russiacæ dominationis fines tuendam indesinenter præstitimus, in iis maxime regionibus palam non innotuerint, illud sane molestissimum accidit, ut apud degentes inibi permagno numero fideles, avita Sanctæ hujus Sedis inimicorum fraude, rumor invaluerit, Nos sacratissimi officii immemores tantam illorum calamitatem silentio dissimulasse, atque adeo Catholicæ Religionis causam pene deseruisse. Itaque eo jam adducta res est, ut lapis offensionis ac petra scandali propemodum evaserimus amplissimæ parti dominici gregis, cui regendo divinitus positi sumus; immo vero universæ Ecclesiæ super Eum tanquam super firmam petram fundatæ, cujus ad Nos, utpote successores, veneranda dignitas promanavit. Hæc porro cum sint, id Dei, Religionis, et Nostra etiam ratio omnino postulat, ut vel ipsam tam injuriosæ culpæ suspicionem longissime a Nobis propulsemus. Atque hæc causa est, cur omnem seriem curarum, quas pro Catholica Ecclesia in memorato Imperio suscepimus, peculiari expositione ad unumquemque Vestrum mittenda, patefieri jusserimus; quo nimirum universo fideli Orbi elucescat, Nos proprio Apostolatus muneri nullatenus defuisse. Ceterum non concidamus animo, Venerabiles Fratres, futurum sperantes ut potentissimus Russiarum Imperator et Poloniæ Rex

Digitized by Google

Illustris, pro sua æquitate et excelso quo præstat animo diuturnis Nostris ac subditæ sibi catholicæ gentis votis benevole obsecundet. Hac spe fulti non desistamus interim oculos ac manus in montem, unde veniet auxilium nobis, fidenti cum prece levare, omnipotentem ac pientissimum Deum una simul enixe obsecrantes, ut laboranti jamdudum Ecclesiæ suæ expectatissimam opem quantocius largiatur.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Déjà, dans ce lieu même, nous avons épanché avec vous, vénérables frères, la douleur que dès longtemps a profondément enraciné dans notre âme la condition misérable de l'Église catholique au sein de l'empire de Russie. Celui dont nous sommes, quoique indigne, le vicaire sur la terre, nous est témoin que, depuis le moment où nous fûmes revêtu de la charge du souverain pontificat, nous n'avons rien négligé de ce que commande la sollicitude et le zèle pour remédier, autant que cela était possible, à tant de maux chaque jour croissants. Mais quel a été le fruit de tous nos soins? Les faits, et des faits trop récents, ne le disent que trop. Combien notre douleur, toujours présente, s'en est accrue! Vous le voyez mieux par la pensée qu'il ne nous est possible à nous de l'expliquer par des paroles. Mais il y a quelque chose qui met comme le comble à cette intérieure amertume, quel-

Digitized by Google

que chose qui, à cause de la sainteté du ministère apostolique, nous tient outre mesure dans l'anxiété et l'affliction. Ce que nous avons fait, sans repos ni relâche, pour protéger et défendre, dans toutes les régions soumises à la domination russe, les droits invariables de l'Église catholique, le public n'en a point eu connaissance; on ne l'a point su dans ces régions surtout, et il est arrivé, pour ajouter à notre douleur, que parmi les fidèles qui les habitent en si grand nombre, les ennemis du saint-siége ont, par la fraude héréditaire qui les distingue, fait prévaloir le bruit qu'oublieux de notre ministère sacré, nous couvrions de notre silence les maux si grands dont ils sont accablés, et qu'ainsi nous avions presque abandonné la cause de la religion catholique. Et la chose a été poussée à ce point que nous sommes presque devenu comme la pierre d'achoppement, comme la pierre de scandale, pour une partie considérable du troupeau du Seigneur, que nous sommes divinement appelé à régir; et même pour l'Église universelle fondée, comme sur la pierre ferme, sur celui dont la dignité vénérable nous a été transmise, à nous, son successeur. Les choses étant ainsi, nous devons à Dieu, à la religion, à nous-même de repousser bien loin de nous jusqu'au soupçon d'une faute si injurieuse. Et telle est la raison pour laquelle toute la suite des efforts faits par nous en faveur de l'Église catholique de l'empire de Russie, a été par notre ordre mise en lumière dans un exposé particulier qui sera adressé à chacun de vous, afin qu'il

Digitized by Google

soit manifeste à tout l'univers fidèle, que nous n'avons en aucune façon manqué aux devoirs que nous impose la charge de l'apostolat. Du reste, notre âme ne se laisse point abattre, vénérables frères; nous espérons que le très puissant empereur de toutes les Russies et roi de Pologne, écoutant sa justice et l'esprit élevé qui le distingue, voudra bien se rendre à nos vœux instants et à ceux des populations catholiques qui lui sont soumises. Soutenu par cette espérance, ne cessons pas cependant de lever, en priant avec confiance, les yeux et les mains vers la montagne d'où nous viendra le secours, et demandons avec ardeur et supplication au Dieu à la fois tout-puissant et tout miséricordieux, d'accorder bientôt à son Église, depuis longtemps souffrante, l'assistance qu'elle attend.

PÉTITION

DE LA

NOBLESSE DU GOUVERNEMENT DE WITEPSK,

ADRESSÉE EN 1834 A L'EMPEREUR,

POUR RÉCLAMER CONTRE LES VIOLENCES EMPLOYÉES POUR FAIRE PASSER LES GRECS UNIS AU CULTE DOMINANT.

(Voyez Theiner, *Vicissitudes de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie*. Paris, Debécourt, 1843, en 2 vol., t. II, p. 301.)

Violences et ruses. — Les églises grecques unies fermées; leurs portes scellées; leurs curés chassés. — Consciences troublées. — Le changement de religion se présente comme une spéculation lucrative.

Le très-clément empereur, aujourd'hui heureu-

Digitized by Google

sement régnant dans le gouvernement continuel et général de ses peuples, désirant aussi, pour les cas particuliers, de donner à ses fidèles sujets l'occasion de proposer leurs humbles requêtes, a statué, dans son décret touchant l'ordre des assemblées, que la noblesse, réunie en session, pourrait examiner ses propres besoins et ce qui lui paraîtrait utile, et les lui faire connaître par le président de l'assemblée. Appuyée sur ce fondement, la noblesse de la province de Witepsk, pleine de sentiments de gratitude et animée d'une confiance filiale, prend la liberté d'exposer les faits suivants.

Depuis quelque temps, mais surtout dans la présente année 1834, on met tout en œuvre pour entraîner les Grecs unis à la religion dominante. Ces manœuvres ne feraient aucune impression sur les esprits, dans cette province, si l'on permettait aux fidèles de se diriger, pour cette réunion, par la voix de la conscience et par une forte conviction. Mais les moyens qu'on emploie remplissent l'âme de terreur. Car, en beaucoup d'endroits, on convoque un petit nombre de paroissiens, sans la participation et à l'insu des autres, et on les oblige, non par la voie de la libre persuasion, mais par une violence contre laquelle ils ne peuvent lutter, d'embrasser la religion dominante ; et quoique ce prétendu acte d'adhésion soit le fait du petit nombre, on annonce à tous les autres habitants du village ou de la paroisse, qui demeurent à la maison,

Digitized by Google

qu'ils doivent professer la religion dominante. Quelquefois, n'ayant aucun égard aux réclamations qui se faisaient en assemblée publique, on mettait tous les paroissiens au nombre de ceux qui professent la religion dominante. Dans l'un et l'autre cas, on chassait l'ancien curé et l'on changeait l'Église unie en grecque, en négligeant les règles prescrites en cette matière. L'union ayant ainsi été établie par la violence et en dépit des habitants, si ceux-ci recouraient à l'autorité ecclésiastique ou civile, en protestant qu'ils voulaient demeurer inviolablement attachés à la foi de leurs ancêtres, et défendre leur cause d'une manière légale, leur démarche a été considérée comme une désertion de la religion dominante, librement acceptée par eux, et comme tels ils ont été soumis à différentes peines. Dans quelques paroisses, où une partie du peuple demeurait fidèle à la foi de ses ancêtres, on transformait malgré cela l'église paroissiale, on fermait même les églises filiales, et on les munissait d'un sceau. C'est ainsi que les uns, sans avertissement préalable et par le seul ordre des magistrats, les autres, effrayés par une persécution atroce, dont ils voyaient de fréquents exemples, d'autres encore, par l'espoir d'obtenir quelques grâces particulières, ou d'être délivrés des charges publiques ou de l'esclavage; c'est ainsi, disons-nous, qu'ils ont été entraînés à la religion dominante. Et tandis qu'ils la professaient, ils demeuraient fermement attachés, dans le cœur, à la religion que suivaient

Digitized by Google

leurs ancêtres, et qu'eux-mêmes observaient depuis si longtemps. Ils avouaient même à ceux qui les forçaient d'embrasser la religion dominante, qu'ils obéissaient à la vérité aux ordres qu'on leur donnait, qu'ils allaient aux églises et fréquentaient les sacrements de la religion dominante, mais qu'intérieurement ils demeuraient fermement attachés à leur ancienne religion. Finalement, ceux qui ont persévéré dans la foi, se sont vus dépouillés de leurs églises et de leurs prêtres, et ils éprouvent la plus grande difficulté pour se procurer l'instruction chrétienne et les autres secours spirituels.

Il résulte de tout cela qu'on commence à croire généralement parmi le peuple, que la religion peut changer d'après les circonstances, et qu'il n'est pas nécessaire d'être persuadé qu'elle est vraie et d'y consentir intérieurement, et qu'on peut l'abandonner dans la vue de se procurer quelque avantage particulier. De là vient que les maximes religieuses ne font pas sur les cœurs l'impression qu'elles devraient faire ; elles cessent d'être le fondement de tous les devoirs et des vertus civiles. Les citoyens et les sujets sont en proie à des doutes continuels et à de vives inquiétudes, tantôt à cause du bruit généralement répandu qu'il faut changer de religion, tantôt à cause des dénonciations auxquelles ils sont incessamment exposés, sous le prétexte qu'ils empêchent la propagation de la religion dominante.

Digitized by Google

Par ces motifs, la noblesse de la province de Witepsk, quoique persuadée que la liberté de conscience est suffisamment garantie par les lois de l'empire et par la suprême volonté de l'empereur heureusement régnant, et que la religion dominante ne prescrit pas moins que les autres confessions, l'obligation de remplir ses devoirs, en insérant dans sa morale les principes des vertus religieuses et civiles ; néanmoins, effrayée des moyens qu'on emploie pour la propager, et des suites que cette violence ne peut manquer d'avoir, elle a résolu de recommander au président de la noblesse de recueillir tous les faits particuliers et certains concernant cette affaire, d'en faire part à qui de droit et de présenter une supplique à l'empereur.

PÉTITION

ADRESSÉE, EN 1835, PAR LES FIDÈLES GRECS UNIS

DE LA PROVINCE D'USZACZ.

(Voyez: Theiner, *Vicissitudes*, etc., F. 2, p. 303.)

Apostolat de la commission russe: Coups à la tête, — arrachement des cheveux, — prison, — déportation, — défense aux curés grecs-unis d'administrer les saints sacrements. — Héroïque fermeté des martyrs.

Au mois d'août de l'an 1835, nous, habitants de la paroisse d'Uszacz, vassaux de M. le comte Plater,

Digitized by Google

nous envoyâmes une supplique au ministre des cultes à Saint-Pétersbourg, implorant sa grâce et sa miséricorde, parce que, privés de notre église, nous nous voyions forcés de professer une religion que nous n'avons point voulu embrasser ; mais nous ne reçûmes aucune réponse. Seulement l'évêque Bulhac nous prévint que bientôt arriverait une commission avec le prêtre qui nous était destiné. Et en effet, la commission s'est présentée le 2 décembre, et ayant convoqué le peuple, elle l'a invité à embrasser la religion grecque. Nous nous sommes tous écriés d'une voix : *que nous voulions mourir dans notre foi, que jamais nous n'avons voulu ni ne voulions d'autre religion.* Alors la commission, laissant les paroles, en vint aux faits, c'est-à-dire qu'on se mit à nous arracher les cheveux, à nous frapper les dents jusqu'à effusion de sang, à nous donner des coups à la tête, mettre les uns en prison, et à transporter les autres dans la ville de Lepel. Enfin, la commission voyant que ce moyen ne lui réussissait point non plus, défendit à tous les prêtres grecs unis d'entendre nos confessions, ou de nous administrer quelque autre secours spirituels. Mais nous avons dit : « Nous demeurerons sans prêtres, nous ferons nos prières à la maison ; nous mourrons sans prêtres, nous confessant les uns aux autres ; mais nous n'embrasserons point votre foi. Qu'on nous réserve plutôt le sort du B. Josaphat : c'est ce que nous désirons ! » Mais la commission s'en est allée, en se moquant de nos

Digitized by Google

larmes et de nos prières. Et nous sommes demeurés comme des brebis errantes, et nous n'avons plus d'asile.

Nous signons...

Digitized by Google

LETTRE

DE CATHERINE A STACKELBERG,

1780.

Le pape suppose que le roi de Pologne entreprend la médiation dans l'affaire des Jésuites en Russie. — Nous tolérons chez nous la religion catholique; nous conservons les Jésuites, mais à condition qu'ils obéiront sans restriction à notre autorité souveraine. — Aucun tiers ne peut demander compte de ce qui se fait à cet égard en Russie. — Si les cours des Bourbons, ou qui que ce soit, insistent, le pape risque de perdre le peu d'autorité que je lui laisse dans mes États.

Saint-Pétersbourg, 14 février 1780.

Monsieur le Comte,

Ayant répondu par la lettre du comte Panin, écrite par notre ordre, le 22 octobre de l'année dernière, à votre dépêche, contenant l'exposition du nonce apostolique, résidant à Varsovie, par rapport aux Jésuites qui tiennent des écoles dans nos gouvernements de la Russie Blanche, nous avons cru les prescriptions qui y ont été faites suffisantes pour toutes les questions qu'on voudrait faire là-dessus. Mais voyant par vos pénultimes rapports

Digitized by Google

que sur les éclaircissements du ministre de la cour de Pologne, marquis Antici, le pape a conclu que le roi de Pologne entreprenait la médiation dans cette affaire, nous avons jugé nécessaire d'entrer dans une nouvelle explication avec vous, et pour votre meilleure information, vous communiquer ici nos pensées.

Le libre exercice de la religion catholique romaine, dans tout notre empire, y compris les gouvernements de la Russie Blanche, nous ne l'avons permis qu'à condition que l'obéissance à notre autorité souveraine demeurera sans la moindre restriction; conséquemment toutes les nouvelles ordonnances et institutions de la part du gouvernement spirituel de Rome, ne sont reçues, pour nos sujets de la religion catholique romaine, qu'après que nous les avons reconnues n'être point contraires à *notre volonté* et en avons permis la publication, de manière que la bulle même du pape, Clément XIV, touchant les Jésuites, n'a pas été publiée dans notre empire, comme tout le monde sait, et la Société de cet ordre a été conservée absolument intacte comme une chose utile et la plus propre pour l'éducation de la jeunesse dans ces provinces, en quoi personne n'a pu encore la remplacer. Il n'était pas question non plus d'abolir ou de réformer cet ordre dans notre empire; mais toute l'affaire consistait en ce que comme après la réunion de ces provinces à nos États, nous y avons établi une hié-

Digitized by Google

rarchie particulière pour les églises romaines et une subordination de rangs spirituels indépendants de ceux de la Pologne, il fallait aussi prendre des mesures pour la conservation permanente de cet ordre, afin qu'il eût aussi une direction domestique et non étrangère, et qu'il pût au moyen de son noviciat se remplir chaque fois. C'est en conséquence de cela que notre évêque de la Russie Blanche, de l'église romaine Stanislas Cestrgencewitz, en vertu de son autorité épiscopale, confirmée par nous, en ayant même la bénédiction du pape par un rescrit de la congrégation, par lequel il lui a confié la réforme et l'arrangement de tout le clergé sans excepter les ordres religieux, procéda à l'ouverture du noviciat pour l'ordre des Jésuites.

Par cette petite esquisse, vous avez vu que *ledit évêque n'a fait qu'exécuter notre volonté comme celle de sa souveraine absolue envers qui sa soumission en qualité de sujet ne peut souffrir aucun cas d'exception.*

Siégeant au sein de son diocèse, qui lui est confié de notre autorité, il y fut persuadé encore par l'utilité que l'Église romaine recueille de cet ordre, vu qu'il contribue le plus à répandre les lumières.

Ces mêmes considérations nous portent à protéger cette Société si avantageuse pour ces contrées,

Digitized by Google

et sans contredit plus utile que toutes ces autres institutions monacales de l'Église romaine, qui ne portent que la fénéantise et l'éloignement de tous les devoirs d'un citoyen. Toute autre idée contraire à ceci, à l'égard des Jésuites, nous est étrangère, et leur conservation dans cette partie de notre empire ne peut assurément faire du tort à personne, quand, suivant nos institutions, tout le clergé, n'ayant uniquement à vaquer qu'aux affaires relatives à son état, est soumis, quant à sa conduite civile, aux devoirs communs et aux lois du pays, de pair avec tous les autres, sans aucune exception. *Nous ne croyons pas qu'aucune personne tierce voulût demander compte des actions que font nos sujets, conformément à notre volonté; de même que nous observons de notre côté les mêmes égards vis-à-vis de toutes puissances qui sont indépendantes de nous.* C'est sur ces principes que nous avons ordonné à notre ministère de répondre à toutes les questions qui pourraient venir de la part des cours de Bourbons, ou de qui que ce soit. Des explications plus détaillées là-dessus nous paraissent superflues et nous vous ordonnons effectivement qu'en répliquant à toutes les questions qu'on vous fera sur cette matière, dans l'endroit de votre résidence, par des oppositions verbales, puisées dans la lettre précédente du comte Panin et dans notre présent rescrit, *vous rompiez toute négociation sur cette affaire comme sur une affaire domestique dans laquelle la médiation étrangère ne peut*

Digitized by Google

nullement se combiner avec notre dignité. Au reste vous ne laisserez pas dans l'occasion, et à propos, de faire entendre que l'évêque mentionné qui a exécuté notre volonté et montré, par sa conduite dans plusieurs occurrences, sa fidélité envers nous et son zèle pour le bien de son diocèse, nous le conservons dans notre grâce et soins impériaux, le défendrons de notre mieux et ne souffrirons pas qu'il soit porté la moindre atteinte à son autorité ou à son honneur. De pareilles insinuations seront, sans doute, plus efficaces et auront plus de poids pour déterminer la cour de Rome, qui verra notre fermeté, à ne plus insister, même au milieu des efforts de la part des cours de Bourbons, par la crainte des suites les plus désagréables, telle que serait *la perte du reste de l'autorité très modique que nous concédons au pape* sur les églises catholiques romaines dans nos États. Sur ce, nous vous demandons bien affectionnée.

Signé: CATHERINE.

A Saint-Pétersbourg, le 14 février 1780.

Digitized by Google

LETTRE

DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE

A SON E. LE CARDINAL.....

SAINT-PÉTERSBOURG, 1816.

(*Lettres* et *Opuscules* inédits du comte Joseph de Maistre, Paris, Vaton, 1851, 2 vol.; — voy. t. II, p. 395.)

—

En droit, la religion catholique, en Russie, ne doit être considérée comme *religion tolérée*, mais comme *religion de l'État;* en fait, elle n'y est pas même tolérée. — On tolère ici les blasphèmes des juifs, des mahométans, contre la religion dominante, que professe l'empereur; on ne tolère pas les dogmes des catholiques. — Siestvzencewiez, d'abord protestant et officier houssard, puis archevêque catholique de Mohylow, considère l'empereur pour son pape. — Onze millions (1) de catholiques en Russie. Ils sont soumis au ministre des cultes, schismatique.

Monseigneur,

Par une phrase de la dernière lettre de Votre Éminence, je vois qu'elle n'a pas à beaucoup près une idée juste de l'état de la religion catholique dans ce vaste empire. C'est un point de la plus

(1) Ce chiffre, après la fin malheureuse de la guerre de Pologne en 1831, a beaucoup diminué.

Digitized by Google

haute importance, que vous ne me saurez pas mauvais gré sans doute d'éclaircir parfaitement.

Votre Éminence aura lu, dans plusieurs pièces officielles publiées à l'occasion du renvoi des jésuites, que la Russie s'était toujours distinguée par son esprit de tolérance. Cela, sans doute, est fort bon à dire, et je vous dirai bien plus, Monseigneur, je crois fermement que Sa Majesté Impériale le croit fermement, car il n'y a pas de prince au monde qui respecte autant la conscience des hommes. Dans le fait néanmoins il n'en est rien, et l'on ne peut dire que la religion catholique soit tolérée en Russie, du moins si l'on veut parler exactement.

Votre Éminence voudra bien observer d'abord que, si l'on veut parler avec l'exactitude requise dans ces sortes de matières, la religion catholique n'est point du tout ici une religion tolérée, mais religion de l'État, privilége qu'elle partage avec la protestante, quoique ni l'une ni l'autre ne soient dominantes, ce qui est bien différent. On appelle religion tolérée celle qui s'introduit par force ou par finesse, et qui ensuite force la main au gouvernement; c'était le cas des protestants en France; c'est celui des rascolniks en Russie. Mais lorsqu'un prince acquiert de nouveaux pays par cession ou conquête, et qu'il les acquiert, comme de raison, avec leur religion, il ne s'agit plus de tolérance

Digitized by Google

mais de justice. J'ai communiqué cette observation à plusieurs bons esprits de ce pays; tous en ont été frappés, et je me rappelle même que, l'ayant fait lire, il y a trois ans, au prince Alexandre Galitzin, ministre des cultes, auquel nous avons dans ce moment tant d'obligations, il me dit loyalement : en effet, c'est vrai, je n'y avais pas pensé.

Mais je veux encore admettre que la religion catholique soit tolérée dans le sens ordinaire de ce mot, je dis que cette religion tolérée n'est point du tout tolérée.

Une religion n'est point tolérée lorsqu'elle ne l'est point suivant son esprit, ses dogmes et ses maximes. Sa Majesté, mon auguste souverain, ne croirait pas certainement tolérer les juifs dans ses États, s'il les forçait de manger du porc ou de travailler le jour du sabbat; or, voilà ce qui nous arrive.

On peut dire, dans la synagogue, que Jésus-Christ était fils d'un soldat. On peut dire dans la mosquée : Comment Dieu aurait-il un fils, puisqu'il n'a point de femme? Parce que ces deux blasphèmes se trouvent, l'un dans le *Talmud*, le second dans l'*Alcoran*. Personne ne s'en mêle ni ne se plaint. Mais si le prédicateur catholique prononce : hors de l'Église point de salut, il est mandé

Digitized by Google

par l'autorité civile, on lui ordonne de communiquer son sermon; il est grondé, etc. « Il manque de respect, dit-on, à la religion du pays. » — Comme si on ne lui manquait pas un peu plus en traitant notre Sauveur de bâtard adultérin ! Si quelqu'un ne veut pas entendre dans une église tolérée quelque chose qui lui déplaise, il n'a qu'à ne pas y venir.

Sa Majesté Impériale ayant ordonné, dans le temps, que la mémoire du général Moreau serait honorée d'une oraison funèbre, le prêtre qui en fut chargé se vit obligé de comparaître devant le gouverneur militaire, et de lui lire sa pièce avant de la prononcer. Un sermon censuré par un militaire ou l'exercice commandé par un évêque serait pour nous la même chose ; ici on n'en est point choqué, parce que l'on transporte, même sans y prendre garde, les maximes d'une église dans l'autre.

Le dogme capital du catholicisme étant le souverain pontife, sans lui, dans notre manière de voir, point de véritable christianisme. Cette religion est une monarchie. L'idée de la religion universelle (catholique), sans un chef unique, est tout aussi raisonnable pour nous que celle de l'empire de Russie sans empereur. Si l'on nous dit : Les synodes suffisent, nous répondrons : Comme les sénats. Nous ne pouvons supporter aucune idée qui altère d'aucune manière l'unité monarchique ; je

Digitized by Google

ne dis pas que nous ayons raison, ce n'est pas de quoi il s'agit ici, je dis seulement que nous pensons ainsi, et que nous ne serons jamais tolérés partout où ce dogme ne sera pas toléré.

Le chef de l'église catholique dans ce pays, monseigneur l'archevêque de Mohilew, qui a été protestant et officier hussard avant d'être évêque, est assez publiquement ennemi de la suprématie papale et ne demande qu'à la gêner. Un jour, en voyant passer Sa Majesté Impériale à la cour, il dit à un groupe de personnes : « Voilà mon pape, à moi. » Je le tiens d'un témoin russe qui en fut très scandalisé. Déjà, du temps des Jésuites, il leur faisait tourner la tête sur des affaires de mariage, où il introduisait ou laissait introduire toute la licence polonaise. Maintenant, Dieu sait comment les choses iront! Pour notre église, c'est un point capital.

Je pourrais dire à Votre Éminence des choses extrêmement curieuses; mais il faut se borner dans une lettre aux idées générales. Défalquez, de 38 millions d'hommes qui peuplent ce vaste empire, 11 millions de catholiques, 2 millions et demi de protestants, les rascolniks, qu'on n'ose plus compter, et toutes les peuplades non civilisées, on trouvera que la religion dominante ne l'emporte pas sur nous numériquement ou ne l'emporte que très peu. Cette masse énorme de 11 millions

Digitized by Google

d'hommes ne peut aborder le souverain (j'entends dans l'ordre religieux), que par l'organe d'un *ministre des cultes*, Russe de croyance, que j'honore infiniment comme gentilhomme, comme honnête homme, comme homme d'esprit, comme homme du monde, comme bon sujet de l'Empereur, mais qui en sait autant qu'un enfant de dix ans sur tout ce qu'il faudrait savoir pour nous comprendre, nous juger et nous conduire. Après ce qui s'est passé d'ailleurs, il n'a ni ne peut avoir notre confiance.

Ainsi donc, Monseigneur, lorsque Votre Éminence entendra parler, même avec une certaine pompe, de la tolérance dont on jouit en Russie, elle pourra se rappeler ce que j'ai l'honneur de lui dire ici. On tolère le protestantisme, le socinianisme, le vascolnisme, l'illuminisme, le judaïsme, le mahométisme, le lamaïsme, le paganisme, le *riénisme* même, si l'on veut; mais le catholicisme, c'est tout autre chose, comme Votre Éminence vient de le voir. Jamais nous ne serons tolérés comme nous devons l'être jusqu'à ce que nous ayons un organe de notre système auprès de l'empereur, et que sa sainteté, libre dans ses relations avec nous, puisse déployer librement son autorité sur les évêques, et les retenir dans l'ordre : c'est d'ailleurs le très grand intérêt de l'empire.

Digitized by Google

Si Votre Éminence me fait l'honneur de me demander ce que je pense de la possibilité d'un meilleur ordre de choses, je lui répondrai, puisqu'il s'agit de religion, par une phrase de l'Évangile : « *Comment entendront-ils si on ne leur parle pas?* » Quel homme ici a le droit et la volonté de porter ces considérations au maître? Mais si Dieu et le temps amenaient dans l'esprit de Sa Majesté Impériale la bonne pensée de nous entendre par l'organe de quelques uns de ces hommes que la voix publique désigne toujours au souverain, j'attendrais tout d'une pareille inspiration. Un nonce de confiance arrangerait bien des choses, et c'est encore un grand motif d'espoir. Mais sur cela je ne puis rien savoir.

Daignez agréer, monseigneur, etc.

DE MAISTRE.

(*Lettres*, t. I, p. 395, A. S. E. Le Cardinal, Saint-Pétersbourg, 1816.)

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

Digitized by Google

MANIFESTE DE GUERRE

D'ÉTIENNE BATHORY, ROI DE POLOGNE,

CONTRE IWAN LE TERRIBLE,

DUC DE MOSCOVIE,

PUBLIÉ AU CAMP DE SWIR

EN LITHUANIE, LE 12 JUILLET 1579.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette pièce, empruntée à une époque éloignée, reproduite aujourd'hui en langue française, ne manque pas d'opportunité dans les préoccupations actuelles. Les sages de tous les pays, tout en couvrant d'un blâme sévère les empiétements de la Russie, répètent d'une voix unanime : *Fortiter occupa portum!* Néanmoins il est prudent, il devient même indispensable de consulter l'histoire, cet oracle sibyllin des temps modernes, pour juger jusqu'a quel point, lorsqu'il s'agit d'un agresseur dont le savoir-faire est connu de longue date, on peut garantir la sécurité du monde par une politique basée sur le seul désir de la paix, érigée en système.

Ouvrons donc les dossiers des deux parties antagonistes. D'un côté, nous voyons des États indépendants, constitués

Digitized by Google

plus ou moins sur le principe de la liberté, livrés au mouvement de leur vie intérieure, préoccupés de systèmes politiques, de partis, d'intérêts de dynasties, de commerce, d'industrie, de philosophie, d'arts, de lettres. Ce qu'ils ambitionnent par-dessus tout, ce sont ces conquêtes morales ou industrielles que poursuit l'homme libre, qu'encourage la société émancipée, et qui profitent au monde entier. Les États du système européen, petits et grands, malgré la diversité de leurs intérêts respectifs, malgré les jalousies et les passions dont ils peuvent être susceptibles, continuent leur existence, sans courir risque de voir leur indépendance menacée par des empiétements réciproques. Entre eux il y a le droit des gens. Si une fièvre d'ambition s'empare de l'un d'eux, elle ne peut être que passagère.

De l'autre côté, se présente un antagoniste formidable, qui est, au fond, depuis qu'il existe, toujours le même. Étranger par sa nature aux entraves intérieures, inhérentes aux États libres, il n'a d'autres soucis que de se préparer les occasions de conquêtes qu'il poursuit d'après un système inné et traditionnel. Par son audace, sa ruse, la précision de ses calculs, il sait toujours aveugler, dérouter, désunir ses adversaires et les faire marcher *graduellement* à ses fins. La Russie, il faut ne jamais le perdre de vue, c'est une incarnation de cette force fatale des masses, qui s'est toujours manifestée dans l'histoire du monde avec son rôle mystérieux, pour traverser, vivifier peut-être, peut-être aussi pour châtier ces autres forces plus nobles, appelées à mettre en jeu, à développer le principe divin de l'humanité. C'est cette force des masses, fille de l'Asie, élevée à côté du berceau de l'humanité, qui apparaît dans les anciennes annales du monde, se heurtant, sans succès d'abord, contre les jeunes républiques de la Grèce; c'est elle qui, par des efforts séculaires, parvint à ébranler et à faire crouler le plus solide empire du monde; c'est elle enfin, qui, dans l'histoire mo-

Digitized by Google

derne, civilisée à sa manière, se rue constamment sur l'Europe. Pour elle, le droit des gens n'existe pas.

Pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, l'Europe occidentale connaissait à peine la Moscovie, et ne se doutait pas des dangers qui couvaient dans son sein, parce qu'une barrière solide, noble, chevaleresque, analogue à elle dans son mode d'existence, la séparait de ces dangers, et semblait l'en garantir à jamais. Au commencement du XVIIIe siècle, la digue, mal appréciée, mal entretenue et minée même par l'Occident, fléchit, et le débordement a commencé.

L'empire des Jagellons, à l'époque de sa prospérité, marchait à l'égal de tous les autres États européens en étendue, en vigueur, en influence. Fondé et grandi par l'esprit chrétien, il prit bientôt toutes les allures des sociétés libres et civilisées. Fusion des provinces, — débats des diètes, — effervescence des diétines, — conversion des païens, — érection d'évêchés, — disputes religieuses, — perfectionnement des lois, — culture des lettres, — colonisation des steppes, — intervention noble et désintéressée dans les affaires des voisins, — telle est l'histoire de l'adolescence de la Pologne aux XVe et XVIe siècles. Ce vaste pays, jadis le grand chemin des barbares pendant le moyen âge, en s'organisant rapidement sur des principes sympathiques avec les États de l'occident, devenait, par son existence indépendante, garant du repos de l'Europe.

Cependant, au delà de la Pologne, s'élevait, sur des principes tout à fait opposés, la puissance moscovite. Ne présentant d'abord qu'une agglomération de peuples barbares, pauvres, sans nationalité, sans patrie et presque sans religion, comme un corps inanimé, elle attendait un souffle vivifiant. D'après les chroniques russes, Moscou, capitale de cet État d'abord si frêle, fut fondée sur la tête d'un homme

Digitized by Google

libre et sur sa propriété confisquée (1). Lorsque les hordes de Genghis-Khan envahissaient, au XIIIe siècle, les confins de l'Europe, et que d'autres peuples slaves couraient à leur rencontre, la Moskovie s'esquiva prudemment de la lutte, en recevant humblement le joug des Mongols; le seul honneur qu'elle osa briguer fut la fonction de receveur général des khans, dans les principautés de la Slavie envahie.

Admirable par un avilissement qui fut son salut et par sa prudence de serpent, elle parvint, pendant ce long esclavage, à inoculer à son peuple, encore sans âme et sans baptême politique, le principe de vie des Mongols. C'est là l'origine vraie, incontestable et incontestée de la puissance russe. Aujourd'hui même elle se trahit par les faits que rapporte le *Moniteur* du 19 juillet dernier, où il est dit: Qu'en Chine, gouvernée par une race de Tartares, la Russie, pour parvenir à ses fins, se place au rang des pays tributaires de ce gouvernement. — *Antiquam exquirite matrem!*

A peine affranchie du joug des Tartares, la Moscovie, forte de son énergie nouvellement acquise, commença, avec une hardiesse et une suite sans exemple, l'affligeante histoire de son agrandissement. En poursuivant avec une férocité inouïe la conquête et la dénationalisation des républiques slaves ses voisines, elle jetait instinctivement des regards de convoitise vers des contrées lointaines et vers un avenir reculé. Elle a pris, dès lors, à tâche d'étudier le champ des rêves de son ambition, et ce champ s'étendait sur toute l'Europe qu'elle savait vaguement avoir été jadis envahie par les hordes qui l'avaient précédée. Depuis Iwan III, « l'Europe n'était plus étrangère à ce gouvernement nou-

(1) Georges, arrivé sur les bords de la Moskowa, dans les villages d'Étienne Kouichko, riche seigneur, le fit punir de mort pour un manque de respect; et charmé de la beauté du site, il y a fondé une ville. (Karamzine, t. II, p. 273.)

Digitized by Google

» veau. Les grands-ducs de Moscovie cherchaient avec avi-
» dité à connaître à fond les relations respectives des monar-
» ques européens, les alliances et les inimitiés des divers
» États, le montant de leur revenu, le nombre de leurs
» troupes, les sources de leurs discordes intestines, les
» avantages immédiats ou éloignés qui pourraient s'y pré-
» senter à leur politique invariable et vigilante (1). » Ils y parvenaient avec d'autant plus de facilité qu'on les prenait, eux et leurs ambassadeurs, pour des barbares ignorants. C'est ainsi que la diplomatie qui, dans l'Europe occidentale, ne s'appuyait le plus souvent que sur des intrigues ou des éventualités du jour, devint, en Russie, un élément réel de puissance, une science sérieuse, continue, héréditaire, toujours conforme à ses vastes desseins, et dont les résultats, plus que ses victoires, ont amené l'Europe au dilemme formulé à l'île Sainte-Hélène.

La conquête de l'empire de l'Orient était toujours un doux rêve de l'ambition moscovite (2). L'ineptie et l'imprévoyance

(1) Karamzine.

(2) Les Varègues qui dans le xe siècle envahirent les pays slaves et prirent le nom de Russes, mais qu'on ne doit pas confondre avec les Moscovites, commencèrent dans le siècle suivant à infester l'empire des Grecs. Du temps de la dernière incursion, qu'ils y firent par mer et par terre, en 1043, une main inconnue a mis clandestinement sur la statue de Bellerophon, à Constantinople, une inscription portant la prophétie : que les Russes devaient s'emparer un jour de la capitale de l'empire d'Orient. Cette inscription était probablement l'œuvre de la diplomatie varègue, mais le temps en a été mal choisi. Car il est à remarquer, que la manifestation de l'oracle fut suivie d'un désastre des Varègues et bientôt d'une dissolution de leur monarchie. D'ailleurs, la statue de Bellerophon fut fondue par les croisés français, lors de la prise de Constantinople dans le XIIIe siècle. Cette circonstance pourrait de nos jours donner lieu à une autre prophétie.

Digitized by Google

des cabinets d'Occident, ont le plus contribué à fournir à ce rêve des chances sérieuses de réalisation. Déjà, au commencement du XVIe siècle, on vit la Moscovie, s'inspirant de la haine contre la France, à cause de son alliance avec les sultans, envoyer à la cour d'Espagne, à travers l'Europe, ses ambassadeurs, sous l'apparence de marchands, offrir, à l'émule de François Ier, 15,000 hommes de cavalerie dans la guerre contre la Turquie, dont le projet s'agitait vaguement dans les vœux du monde chrétien. Jean Dantiscus, évêque de Culm, ambassadeur de Sigismond Ier, roi de Pologne, résidant près de la cour du jeune empereur à Valadolid, mandait à son roi, dans sa dépêche du 17 août 1527, l'arrivée de ces ambassadeurs singuliers, qui présentaient, d'un côté, à Charles-Quint des propositions de haute politique, et vendaient de l'autre aux Espagnols leurs marchandises, parmi lesquelles se faisaient remarquer, comme emblème de leur puissance et de leur industrie nationale, les célèbres fouets de Moscovie (1). Bientôt les empereurs d'Allemagne, tout garantis qu'ils étaient par la Pologne de ce protectorat russe, qui, de nos jours, pèse d'un poids de si mauvais augure sur la maison d'Habsbourg, oublieux des services éminents que la Pologne leur avait rendus en contribuant à l'accession des royaumes de Hongrie et de Bohême à leur couronne, se hasardèrent, avec une imprévoyance et une légèreté étonnantes à rechercher à son préjudice des alliances chanceuses avec la Moscovie. L'interrègne survenu en 1572, après la mort du dernier Jagellon, fournit un nouvel élan à cette propension aveugle. L'empereur Maximilien II, rivalisant avec le duc d'Anjou, proposait pour candidat au trône de Pologne son fils Ernest. Pour donner un appui à cette élection, il resserrait ses relations avec la Moscovie, et la flattait jusqu'à prendre en considération les propositions du czar

(1) Vendebant hic publicè merces suas: flagella, etc..., suntque igitur a multis huc derisi, et pro bestiis habiti. — *Dantiscus.*

Digitized by Google

sur un partage de cette même Pologne dont il ambitionnait la couronne pour son fils. Le bon instinct de la nation polonaise prévalut. Henri III devint roi de Pologne; ses ambassadeurs acceptèrent en son nom et en celui du roi très chrétien les *Pacta Conventa*, dont un des articles porte : « Offerunt ac spondent iidem oratores, statibus et ordinibus » regni, nomine christianissimi regis, in usum belli, contra » Moschorum principem, quatuor millia Vasconum peditum » electissimorum, quibus etiam stipendia in sex menses » christianissimus rex persolvere debebit. » Irrité à juste titre de ces résultats, Iwan le Terrible, expédia sur-le-champ un envoyé à Maximilien II, à l'effet d'arrêter Henri III dans son voyage à Varsovie. C'est à cette occasion qu'il mandait à son allié impérial : « Nous réunirons nos efforts, pour que » la Pologne et la Lithuanie ne nous échappent plus. » Et comme la Russie ne manquait jamais de se proclamer la protectrice officielle de l'humanité, Iwan, bourreau, nageant dans les flots du plus noble sang de ses sujets, ne manqua pas d'ajouter dans sa missive à l'empereur : « Vous déplorez, » mon frère, l'horrible massacre de tant d'innocents dans » la journée de la Saint-Barthélemy ! Tous les monarques » chrétiens doivent s'en affliger ! » A la suite de cette entente intime, Cobentzel, ambassadeur impérial à Moscou, en 1577, stimulant l'ambition moscovite, disait au czar dans un discours solennel : « Toute l'Europe se joindra à vous, pour » détruire d'un seul coup, par terre et par mer, l'orgueil- » leuse puissance des Ottomans. Repoussons les Turcs de » Constantinople, et que l'ancien empire d'Orient tombe » sous vos lois, ô grand czar ! Voilà le vœu que forme » l'empereur. » Nous ajoutons : Voilà les secrets de la puissance russe ! Le Nesselrode du temps aurait pu dire à son souverain : « Nos rapports avec les grandes puissances euro- » péennes ne nous offrent que des sujets de satisfaction (1). »

(1) Voyez dans le Recueil la dépêche de Nesselrode, p. 72.

Digitized by Google

Ces errements politiques, aussi pernicieux dans leurs conséquences, passèrent peu à peu des mystères des cabinets dans le domaine de l'opinion publique. Des publicistes, des philosophes, des littérateurs, dont le cœur d'aimant se tournait vers le nord, commencèrent, à l'envi, à encenser l'idole de la Russie et à frayer ainsi le chemin à ses entreprises. Bientôt des révolutions et des coalitions qui en résultèrent, finirent par introduire ce cheval troyen au centre des affaires européennes, et l'allié de circonstance devint le dominateur impérieux et permanent.

De nos jours, les États d'occident, tout en conservant des relations amicales avec la Russie, tout en maintenant la paix, n'en sont pas moins au fond en état de guerre sourde et permanente contre elle. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter les yeux sur ces forces gigantesques de terre et de mer qu'au grand détriment de leurs finances ils sont obligés d'entretenir, sans aucun résultat salutaire, si même, d'un moment à l'autre, elles ne sont pas entraînées à en produire de funestes. Les temps changent. Personne ne peut maîtriser les circonstances qui créent une entente sincère entre les États, et qui, pour produire des résultats, imposent l'obligation d'agir. Sans un plan bien arrêté, sans une décision énergique, les chances heureuses que la Providence amène passent souvent comme une pluie bienfaisante sur un champ sans semence, tandis qu'une main ennemie est là pour y semer la zizanie. En cet état de périls, l'Europe occidentale, pour les conjurer, jette de temps en temps des regards insinuants tantôt vers l'une tantôt vers l'autre des monarchies qui avoisinent l'empire russe, se berçant de l'espoir de trouver en elles quelque garantie de sécurité. Vœux et attente inutiles. L'admirable prévoyance de la Russie a su mettre des entraves permanentes à toute opposition hostile et sérieuse de ses voisins immédiats. La Prusse et l'Autriche, à leur grand regret, nous n'en doutons pas, ne sont à cet

Digitized by Google

égard que des fossés, avec ponts-levis, de la citadelle du czarat. Attaquez-vous la Russie? Vous trouvez à ses frontières des précipices. Êtes-vous attaqués à votre tour? Les ponts se baissent et l'agresseur marche en sûreté.

A l'époque dont nous allons nous occuper, l'Europe jouissait, sous ce rapport, d'une tranquillité parfaite. Une barrière, seule possible, la Pologne, existait entre elle et la Moscovie. L'histoire de son partage, l'époque la plus déplorable du monde chrétien, explique suffisamment comment cette sauvegarde éprouvée de la chrétienté est devenue la victime d'une des plus atroces conspirations que le génie du mal ait osé mettre en pratique. Pour le moment nous nous bornons à rappeler les circonstances qui ont contribué à aplanir le chemin à la violence. Tandis que la Moscovie, forte de son despotisme bien enraciné, augmentait sans entraves ses ressources, ses possessions et son ambition, la Pologne subissait les conséquences toujours fatales de la forme républicaine dans une société encore à l'état de minorité. Les libertés de toutes sortes, garanties,— le gouvernement à bon marché, — les impôts les moindres possible, — point d'armées permanentes, toujours dangereuses, — point de forteresses, toujours instruments de despotisme, — douceur de la paix, — spéculations intellectuelles, — toutes les réalités et tous les rêves des nobles instincts de l'homme, la Pologne en avait la pleine jouissance. Mais la force de l'État, l'élan de l'initiative que demandait impérieusement sa position au milieu de voisins entreprenants, manquaient de plus en plus. Certes la liberté peut toujours dans ses grands moments déployer une puissance irrésistible contre toutes les énergies du despotisme; aussi la Pologne remportait-elle des victoires éclatantes qui retentissaient dans les pays les plus éloignés, et faisaient chanter des *Te Deum* à Rome, à l'occasion de ses triomphes sur les schismatiques. Il n'était pas toutefois dans la nature de son gouvernement de profiter de ces vic-

Digitized by Google

toires, de combiner des plans ultérieurs, de les exécuter avec persistance; de sorte que, n'étant jamais vaincue en rase campagne, elle voyait, sans pouvoir y remédier, diminuer et ses possessions et son influence. En 1479, la Moscovie lui ravit la suzeraineté du Grand-Nowogrod; — en 1515, le duché de Smolensk; — en 1563, le palatinat de Polotsk; — en 1576, une partie de la Livonie.

La République de Pologne, orgueilleuse de sa liberté, — forte de son aristocratie puissante, éclairée, chevaleresque; — confiante dans son étendue, ses ressources et ses relations avec les nations civilisées; — dédaigneuse de la barbarie de ses ennemis, présente, sous plusieurs rapports, une analogie avec la position actuelle de l'Europe occidentale. En théorie, nul doute sur leur supériorité et leur prépondérance à l'égard de l'ennemi; — en pratique, la Pologne reculait, comme recule aujourd'hui l'Europe; la Russie avançait alors comme elle avance encore sous nos yeux. Quand on se résigne à céder, la pente semble douce et l'abîme lointain. *Facilis descensus averni!*

A quoi se réduiraient les destinées des nations, si elles n'étaient pas capables d'obéir au sentiment du devoir, à la voix de l'honneur, aux aspirations de la gloire? Après le premier réveil, qui peut leur être pénible, une idée noble et grande se fait l'idée populaire; un homme d'action, devient maître de la position.

Étienne Bathory fut élu roi de Pologne, en 1576. Il connaît le génie de la nation qui lui a confié sa fortune. Il n'ignore pas la puissance dont dispose la Russie. Avec 40,000 hommes de troupes, qui sortent à sa voix comme par enchantement de terre, Bathory n'hésite pas, pour reconquérir la Livonie et rétablir la prépondérance de sa couronne, d'aller attaquer les innombrables forces d'Iwan, que les historiens

Digitized by Google

russes comparent aux armées de Xerxès. En pleine marche à Swir, il fait publier son manifeste de guerre contre la Moscovie. Nous le mettons ici sous les yeux du lecteur.

Une proclamation à une armée marchant aux combats pour revendiquer les droits sacrés de la patrie,—armée faible en comparaison des forces prépondérantes de l'ennemi, — une proclamation noble de confiance dans la justice divine, publiée à l'ouverture d'une campagne qui fut couronnée des plus éclatantes victoires, c'est là sans doute un document que l'histoire du monde doit conserver et reproduire avec orgueil et respect.

Étienne, par la grâce de Dieu, roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, de Russie, de Prusse, de Mazovie, de Samogitie, de Livonie, et prince de Transylvanie, à ses soldats de toute nation et de tout grade.

Il n'est assurément personne de vous qui ne connaisse toute l'étendue des dommages que le grand-duc de Moscovie a fait éprouver de nouveau à notre royaume de Pologne et à notre grand-duché de Lithuanie; et qui ne soit persuadé que nous prenons aujourd'hui les armes, non pas trop tôt, mais peut-être même trop tard, et par les plus justes motifs. Cependant, comme nous ne saurions trop satisfaire notre désir de prouver que nos entreprises et nos actions sont appuyées sur l'équité et la justice, nous tenons à en convaincre ceux que cette guerre intéresse. Nous avons donc pensé qu'il était

Digitized by Google

de notre devoir d'informer nos armées composées de soldats de notre royaume de Pologne, du grand-duché de Lithuanie, de Hongrie, de Germanie, et d'autres nations étrangères, de tous les démêlés, même les plus récents, qui se sont élevés depuis notre avénement au trône entre nous et le grand-duc de Moscovie. Ils verront clairement que nous n'avons rien négligé, suivant notre devoir de prince catholique, pour éviter l'effusion du sang chrétien, et rétablir sur les bases de l'équité la bonne intelligence entre nous et notre ennemi, mais que toutes ses entreprises et tous ses actes, accompagnés d'injures contre nous, ont eu pour but la conquête et la ruine de nos forteresses, de nos villes, des pays soumis à notre domination, et notre propre déshonneur.

Aussitôt que nous fûmes monté sur ce trône, nous en informâmes les autres princes chrétiens au nom des ordres de l'État. Nous envoyâmes au grand-duc de Moscovie nos internonces pour lui apprendre l'accroissement de notre dignité et de notre puissance, et lui témoigner notre vif désir de rétablir la paix entre les deux royaumes et de la conserver. Il les assura verbalement de ses bonnes dispositions, de sa bienveillance pour le nom et le sang chrétien, et leur remit un sauf-conduit pour une ambassade plus considérable. Il nous informa, en outre, par une lettre particulière, qui est encore en ce moment entre nos mains, qu'il avait donné

Digitized by Google

ordre à ses sujets de s'abstenir de toute injure et méfait à notre égard tant que dureraient les négociations, en nous priant d'en agir de même dans nos États. Bien qu'il ne pût si adroitement dissimuler, qu'il ne se trahît par des expressions blessantes pour notre dignité, nous pensâmes que là se bornerait son orgueil, qu'il reviendrait dans la suite à de meilleurs sentiments, et songerait à la paix publique et au salut de ses sujets. Nous ajoutâmes foi à ses affirmations. En conséquence, ordre fut donné à nos sujets de suspendre toute hostilité avec les Moscovites, et nous envoyâmes au duc de Moscovie, lui-même, une ambassade composée des plus hauts dignitaires de notre couronne, l'illustre Stanislas Kryski, Palatin de Mazovie, Nicolas Sapieha, Palatin de Minsk, et Théodore Skumin, trésorier de notre cour de Lithuanie.

Tandis que nous prenions ces mesures, il violait ses promesses. Pour nous, comptant sur sa bonne foi, nous étions bien éloigné de craindre quelque hostilité, lors du départ de nos ambassadeurs, et nous nous regardâmes comme à l'abri de tout danger. Tout à coup, sans déclarer ni la trève rompue, ni la guerre commencée, lui-même accompagné de son fils aîné, il envahit la Livonie à la tête de ses troupes. Il soumet nos sujets par la ruse et la trahison; et le fer et la flamme à la main il marche contre les chrétiens auxquels il ravit leurs femmes, leurs enfants, leur liberté et leur vie. Il profite de

Digitized by Google

la nécessité qui nous retient sur les frontières de notre royaume pour surprendre quelques unes de nos places fortes. Dirai-je les cruautés, qui marquent le passage de ses soldats? Raconterai-je comment ils faisaient mourir leurs prisonniers au milieu des plus affreux supplices? — Les infamies auxquelles ils condamnèrent les femmes les plus nobles et les plus vertueuses? Avec quelle joie féroce ils se baignaient dans le sang des chrétiens et toutes les cruautés auxquelles ils s'abandonnèrent? Le temps ne me le permet pas, et ceux qui ont survécu à ces tourments, ou qui ont échappé de quelque manière à leur barbarie, vous les attesteront.

Déjà nos envoyés atteignaient les frontières de la Moscovie, lorsqu'ils reçoivent la nouvelle inattendue des hostilités. Ils s'arrêtent sur les confins mêmes de la Moscovie, et s'empressent de nous instruire de la rupture de la paix, que le grand-duc jurait de respecter dans ses lettres. Cependant, bien que nous ayons ressenti vivement cette injure, nous avons cédé au désir d'épargner le sang des chrétiens et de rétablir la paix et la tranquillité, sans que des provinces chrétiennes, de part et d'autre, aient à l'acheter au prix de nouveaux ravages et de plus grands désastres. Nous avons ordonné à nos ambassadeurs de poursuivre leur route et de parvenir jusqu'au grand-duc de Moscou, pour savoir de lui-même comment il entendait conser-

Digitized by Google

ver la paix avec nous; — pour réclamer les provinces qu'il nous avait enlevées à cette époque contrairement aux termes de ses lettres; enfin pour lui demander entière réparation des maux qu'il avait attirés sur nos sujets. Qu'arrive-t-il? Nos ambassadeurs étaient en sa présence; le Moscovite avait commencé à conférer avec eux par l'intermédiaire de quelques uns de ses favoris, lorsque tout à coup il s'abandonna à l'orgueil et à la violence de son caractère. Il ne voulut pas entendre parler d'accommodement au sujet de la Livonie, et défendit même de faire mention de cette province. Il insulta, soit verbalement, soit par écrit, notre personne et notre dignité en termes dont la violence ne convient ni à un roi, prince chrétien, ni même à un simple particulier. Il fit valoir ses droits sur notre royaume de Pologne et sur le grand-duché de Lithuanie, par je ne sais quels titres sans valeur. Ces droits, il les réclamait comme étant le quatorzième descendant d'un Prussus, dont personne n'a jamais entendu parler et qui n'a même pas existé, qui était, disait-il, le frère d'Octave César et le fondateur de sa famille. C'était au nom de cette prétendue descendance qu'il réclamait le royaume de Pologne tout entier et le grand-duché de Lithuanie. Il fit cette revendication de notre couronne, lorsque déjà nos ambassadeurs, après de longues et nombreuses conférences avec les conseillers moscovites, qu'il avait désignés pour cet objet, avaient réglé les conditions d'une nouvelle trêve;

Digitized by Google

lorsqu'ils avaient rédigé les lettres dans lesquelles ils reconnaissaient ce qui avait été stipulé de part et d'autre; et enfin, lorsque déjà le grand-duc de Moscou les avait reçues. Mais bien loin de leur remettre une copie exacte des lettres qu'il avait entre les mains et qui renfermaient les véritables conventions reconnues par nos ambassadeurs et les conseillers moscovites, il modifia les clauses du traité à son gré et à sa fantaisie. Il ne voulut pas que la trêve regardât la Livonie; de plus il exigea que dorénavant nous le reconnussions pour le maître de cette province, y compris le duché de Courlande, et de tous les pays soumis à notre domination jusqu'aux frontières de la Prusse, c'est-à-dire, d'une partie de la Lithuanie elle-même. Ces lettres ainsi modifiées, il jura d'en respecter les clauses, et contraignit par la force nos ambassadeurs à les prendre.

Instruit de ce fait par nos ambassadeurs avant leur départ de Moscovie, nous envoyâmes au grand-duc un internonce, choisi parmi nos gentilshommes, le noble Pierre Haraburda, qui lui porta l'assurance par écrit que nous voulions rester en paix et en bonne harmonie avec lui dans l'intérêt des chrétiens. Nous lui prouvions clairement, que s'il voulait que chacun de nous prononçât le même serment, il fallait comprendre dans une même paix et nous et nos provinces, car il n'était conforme ni à l'honnêteté ni à la raison qu'un serment, dont le

Digitized by Google

but était la paix entre deux princes, amenât la guerre au sujet de telle ou telle province. Ce qui est le gage le plus respectable de la bonne harmonie devait-il laisser place à des causes d'hostilité? Il convenait à des princes chrétiens de ne jamais varier ni dans leurs paroles ni dans leurs actes, surtout lorsqu'ils s'étaient engagés par un serment. Il fallait donc veiller à ce que rien ne vînt troubler notre conviction d'avoir agi avec probité et d'être restés fidèles à nos engagements.

Ces conseils que nous dictaient l'amour de l'équité et notre bienveillance furent bien loin d'avoir quelque influence sur l'esprit du Moscovite. Car, après avoir entendu notre internonce, il exigea qu'il s'éloignât de la cour, et le retint, contre son désir, dans une sorte de captivité : puis, après nous avoir envoyé ses ambassadeurs (et déjà une première ambassade était auprès de nous en Livonie), il mit le siége devant quelques unes de nos places fortes, et notamment deux fois devant Venda. Cette injure ne tarda pas à être punie. Notre armée, renforcée de secours que nous avait envoyés la Suède, battit entièrement, avec l'aide de Dieu, les troupes moscovites; les canons et les autres machines de siége tombèrent entre nos mains. Ce fut dans ces circonstances que nous reçûmes à Cracovie, dans la capitale même de notre empire et dans notre palais, les ambassadeurs moscovites. On y voyait, en ce moment, une foule considérable d'hommes apparte-

Digitized by Google

nant à presque toutes les nations chrétiennes, et les ambassadeurs des rois, des princes et des peuples étrangers. Mais ni leur présence dans notre sénat, où nous reçûmes les Moscovites avec tous les honneurs que se doivent les princes entre eux, ni les conseils, ne purent fléchir leur orgueil et les rappeler au respect qu'ils nous devaient. Ils refusèrent d'exposer l'objet de leur mission, sous prétexte que le grand-duc leur avait défendu de prendre la parole en notre présence, à moins que nous ne leur eussions rendu certains honneurs, auxquels nous ne pouvions consentir sans déroger à notre dignité. Nous les leur refusâmes; et comme on ne put les décider ni à renoncer à leurs orgueilleuses prétentions, ni à prendre la parole, ils sortirent du sénat et en même temps de Cracovie sans avoir rien fait. Ainsi donc, aucune négociation n'avait été réglée, ni même entamée, lorsque nous leur permîmes de retourner en Moscovie. Tous ces faits montrent clairement combien nous avons désiré de conserver la paix et la bonne harmonie avec notre ennemi; combien nous avons fait d'efforts pour épargner le sang des chrétiens et assurer leur tranquillité. Ils montrent aussi, avec la dernière évidence, que le grand-duc de Moscovie, par ses procédés et par ses insultes, s'est uniquement occupé, a mis tous ses soins et toutes ses pensées à être en dissentiment avec nous, et qu'il a voulu que nous renoncions et à nos provinces et à la dignité de notre nom.

Digitized by Google

Il nous envoya ensuite par son nonce une lettre, dans laquelle il nous demande de prêter serment pour la trêve dont les clauses, comme nous l'avons montré, avaient été rédigées contre le gré de nos ambassadeurs ; de permettre à ses ambassadeurs de revenir en Moscovie, et de lui envoyer, s'il nous semblait bon, des ambassadeurs qui régleraient nos débats au sujet de la Livonie. Mais qui ne voit combien il serait contraire à l'équité, à notre devoir et à notre dignité, de reconnaître par un serment une trêve dont les clauses, non seulement n'avaient pas été consenties par nous, mais auxquelles nous n'avons jamais songé. Pourrions-nous abandonner à sa tyrannie la Livonie, le duché de Courlande, et les autres pays de notre domination, intermédiaires entre la Livonie et les frontières de la Prusse, qui suivent les lois de la Lithuanie ? N'avons-nous pas juré solennellement, en montant sur le trône, de protéger ces pays avec toute la fidélité et tout le zèle dont nous sommes capable, de les garantir au péril même de la vie des attaques de l'étranger ? Cette partie de nos fonctions royales nous a toujours été la plus chère, et jamais nous n'avons donné la preuve d'un sentiment contraire. Jamais non plus nos ambassadeurs n'ont pu rien promettre, et tout prouve qu'ils n'ont rien promis qui ne fût d'accord avec notre manière de voir à ce sujet, car le serment par lequel ils se sont engagés à respecter la trêve ne renferme aucune concession de cette nature. D'un autre côté, lorsqu'il

Digitized by Google

s'agit d'une paix conclue entre des princes ou d'une convention passée entre des particuliers, quelle raison, quelle puissance, quelle nécessité peut contraindre l'une des deux parties à l'accepter, si, bien loin d'y consentir et d'y adhérer, elle n'y a même pas songé. Pour conclure une affaire, il faut commencer par mettre d'accord les intentions des deux parties, et ensuite les exprimer par écrit, de manière que, non seulement les pensées, mais les mots soient conformes à leurs intentions.

Le duc, notre ennemi, ne peut certainement ignorer comment se traitent d'habitude les affaires. Il lui suffit, je ne dirai pas de se souvenir du droit et de l'équité, mais de se rappeler ce que nos augustes prédécesseurs, ce que ses ancêtres, ce que lui-même faisait autrefois constamment, lorsqu'il s'agissait soit d'une trêve à signer, soit d'une paix à conclure.

L'obligation que nous impose le grand-duc de Moscovie de prêter serment d'après la formule prescrite dans ses lettres n'est pas un acte moins inique que les précédents. Eussent-elles été écrites d'après notre volonté et notre consentement réciproques, eussent-elles été conformes à celles de nos ambassadeurs, il convenait encore que chacun de nous prêtât serment, lui, selon sa formule, et nous, selon la nôtre. Tant s'en faut qu'il ait le droit d'exiger de nous un serment formulé dans des

Digitized by Google

lettres, qu'il a écrites lui-même et à sa fantaisie, contre notre pensée intime, contrairement à nos volontés et à celles de nos ambassadeurs.

Il est bien évident pour tout le monde qu'il a agi dans ces circonstances avec injustice et mauvaise foi. Du reste, rien ne le montre mieux que la conduite de ses ambassadeurs, qui, arrivés à Cracovie, refusent d'exposer et de faire connaître ce qui avait été discuté, arrangé et convenu entre nos envoyés et ceux qui avaient reçu mission du grand-duc de conférer avec eux, et ce que lui-même avait décidé.

A ces ruses et à ces artifices se joignirent des insultes publiques et des hostilités ouvertes. Non seulement il ravageait la Livonie par de continuelles incursions, mais il élevait sur les frontières de Vitepsk, c'est-à-dire dans une province dépendante de notre grand-duché de Lithuanie, une forteresse, d'où ses officiers se répandaient dans les campagnes, pillant et massacrant nos malheureux sujets. Lui-même faisait de grandes levées dans ses États et se préparait sérieusement à la guerre. Des plaintes nous arrivaient de toutes parts, soit par des lettres, soit par des messagers de l'illustre duc de Courlande, des habitants de Riga et des commandants de nos places en Livonie. Tous imploraient notre intervention et notre appui. Rien ne pouvait plus et ne devait plus nous permettre de différer la

Digitized by Google

guerre. C'est pourquoi nous nous décidâmes par de justes et sérieux motifs à ne pas recevoir les lettres du Moscovite et à refuser notre serment pour des conditions qu'il avait prescrites de lui-même, de son plein gré. Notre internonce retourna auprès du grand-duc en Moscovie, et après lui avoir exposé nos raisons, lui déclara la guerre : guerre juste et légitime, puisque déjà il avait rassemblé contre nous une armée considérable sous Plescovie.

Quant à ses ambassadeurs, qu'il nous redemandait, nous les laissâmes retourner en Moscovie, sans avoir rien pu obtenir d'eux, car ils persistèrent toujours dans leur silence. Nous étions en droit de les considérer plutôt comme des espions que comme des envoyés, car ils ne nous avaient pas remis leurs lettres de créance, et n'avaient pas dit un mot sur l'objet de leur mission. Néanmoins nos ambassadeurs en Moscovie nous ayant appris que c'était une véritable ambassade, nous leur fîmes rendre tous les honneurs dus à leur titre, et donner tous les présents accoutumés dans les pays soumis à notre pouvoir. Quant à la seconde ambassade qu'il nous demandait d'envoyer en Moscovie, après avoir juré la trêve d'après la formule prescrite dans ses lettres, pour régler les affaires de la Livonie, il nous a semblé qu'elle était inutile. A quoi serviraient des orateurs dans notre différend au sujet de la Livonie, si nous nous engagions par serment (et ce sont les conditions qu'il nous pose), non seu-

Digitized by Google

lement à lui abandonner la Livonie et la Courlande, mais encore une partie des pays dépendants de la Lithuanie, qui séparent la Courlande de la Prusse? Nous n'avons donc pas cru devoir nous engager par cette nouvelle ambassade à consentir à la perte de nos provinces et à notre déshonneur.

Ainsi donc, soldats, nous croyons vous avoir convaincus, par l'exposé des faits précédents, que nous avons toujours voulu éviter toute effusion du sang chrétien, que nous avons toujours désiré la paix et la tranquillité, et que ce désir nous a poussé à tenter les moyens de conciliation dont je vous ai entretenus. Tous les outrages que le grand-duc de Moscovie a faits à notre Majesté royale, nous les avons oubliés ; nous avons sacrifié avec plaisir nos ressentiments à la paix et à la tranquillité de notre royaume, à la vie et à la fortune de nos sujets chrétiens. Mais toute l'ardeur que nous avons montrée pour le maintien de la paix et de la bonne entente entre nos deux États, loin de nous avoir fait obtenir de lui quelque chose de juste et d'équitable, semble avoir redoublé son orgueil et son insolence. Il n'a cessé de chercher les occasions de nous blesser personnellement, et de nuire à notre royaume de Pologne et à notre grand-duché de Lithuanie.

D'ailleurs, la conduite analogue qu'il a toujours suivie à l'égard de nos augustes prédécesseurs ne

Digitized by Google

nous permet pas d'espérer qu'il mette jamais de lui-même une borne ou une fin à ses excès de toute nature. L'injure qu'il a faite à notre illustre prédécesseur Sigismond Auguste vous permettra de l'apprécier. Il abreuva d'humiliations et traita de la manière la plus indigne, contre le droit des gens, des ambassadeurs du plus haut rang, choisis parmi les sénateurs que ce prince lui avait envoyés, le palatin d'Inoladislavie et le castellan de Samogitie. Il rançonna un gentilhomme polonais, attaché à la cour de notre auguste prédécesseur, et s'arrogea orgueilleusement plusieurs objets précieux qui ne lui avaient été confiés que pour qu'il les examinât. Il enleva aux marchands qui l'accompagnaient une grande partie de leurs marchandises, et fit mutiler leurs chevaux sous les yeux mêmes de nos ambassadeurs. La mort trop prompte du roi Sigismond Auguste ne lui permit pas de punir cet outrage. Nous lui avons demandé réparation de ses insultes d'alors, sans qu'il se soit nullement soucié de faire droit à notre demande. Que dirai-je de cet engagement par écrit de respecter la paix, qu'il donna à notre auguste prédécesseur Henri? N'est-ce pas après qu'il violait ses promesses, s'emparait de Pernavie et soumettait d'autres places fortes de la Livonie?

Au reste, nous voyons que ses ancêtres ont été presque tous d'aussi mauvaise foi dans leurs rapports avec nos prédécesseurs.

Digitized by Google

Toutes les personnes exactement informées des faits sont unanimes à cet égard, et il est facile de prouver par les lettres des ancêtres du duc actuel de Moscovie, conservées aux archives de notre grand-duché de Lithuanie, combien de fois, lorsque les rois de Pologne, se reposant sur les traités conclus et jurés par les Moscovites, et croyant laisser leur royaume à l'abri de tout danger, s'engageaient dans des expéditions contre des peuples barbares et ennemis du nom chrétien, les Moscovites ont été parjures et sacriléges; combien de fois ils ont rompu les traités, repris les armes et tombé sur nos prédécesseurs au moment où ils réprimaient les incursions des païens; combien de fois ils les ont forcés de renoncer aux projets de guerres formées dans l'intérêt du monde chrétien pour venir repousser leurs attaques. Cet Iwan, fils de Vasili, notre ennemi, imite dans ses écrits et dans ses paroles, il surpasse même l'inconstance, la ruse et la perfidie de ses ancêtres. C'est ainsi que, tandis qu'il envoyait à Sigismond Auguste, notre prédécesseur de glorieuse mémoire, des lettres de sauve garde pour les envoyés qui devaient régler les conditions de la paix, il envahissait tout d'un coup et occupait Polotsk. Il se servit du même stratagème contre nous, lorsque, après nous avoir donné l'assurance de la paix, il attaqua subitement la Livonie, et cependant il avait essayé de nous détourner, nous, notre royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, de songer à la défense de cette province.

Digitized by Google

Ainsi donc, comme rien ne peut plus nous faire espérer de voir le grand-duc de Moscovie revenir à la bonne foi et à de meilleurs sentiments, et que bien loin de nous offrir les garanties d'une paix certaine, il ajoute aux anciennes et aux dernières injures chaque jour de nouveaux outrages, cherche tous les moyens de nous tromper et de porter atteinte soit à l'honneur de notre nom, soit à l'intégrité de notre empire, nous croyons devoir nous en rapporter au jugement du Dieu tout-puissant, qui a tout vu de ses yeux équitables, et en appeler à une juste vengeance, après avoir inutilement employé et épuisé tous les moyens qui pouvaient nous donner une paix honorable et assurée, et épargner ainsi les biens et la vie de nos sujets chrétiens. En conséquence, nous avons fait remettre ses lettres trompeuses, et déclarer une guerre juste et légitime à Iwan, fils de Vasili, grand-duc de Moscovie. Cette guerre a pour but de venger et de repousser loin de nous la double insulte qui nous a été faite, soit par lui-même dans ses discours et dans ses lettres, soit par ses ambassadeurs ; les maux cruels qu'il fait subir depuis tant d'années à nos sujets et tous les dommages que notre royaume de Pologne en a ressentis. Mais afin que tous sachent combien nous désirons peu la ruine et le malheur des sujets chrétiens du grand-duc, nous déclarons qu'il ne sera fait de mal (autant du moins qu'il sera en notre pouvoir de l'empêcher) à aucun de ceux d'entre eux qui ne combattront pas contre nous, soit dans les

Digitized by Google

places fortes, soit sur le champ de bataille. Car nous savons bien que tous les motifs de cette guerre nous ont été fournis par le grand-duc lui-même et par lui seul. Seul, il nous attaque dans notre honneur et dans notre dignité; seul, il ne cesse de convoiter nos provinces avec une ambitieuse avidité. C'est de lui seul que nous voulons réprimer l'audace effrénée, arrêter les cruautés et les brigandages, afin de rendre (si nous le pouvons), dans la suite, la paix et la tranquillité aux chrétiens.

Nous espérons, ou plutôt nous croyons fermement, que le Dieu très grand et très bon nous favorisera, nous, nos armées et notre royaume, dans une guerre entreprise avec des motifs si justes et si sérieux, qu'elle est pour nous une nécessité. Nous pensons aussi que les princes chrétiens et tous les hommes qui seront instruits de ces faits, n'hésiteront pas à croire que ce n'est ni la témérité, ni le désir de verser le sang des chrétiens (que nous avons toujours défendus, protégés et garantis de tout mal), qui nous font entreprendre cette guerre, mais que nous y avons été poussé par tant d'injures accompagnées depuis si longtemps de cruautés et de barbaries, par la nécessité de défendre notre dignité, par le triste état de nos provinces et de notre grand-duché de Lithuanie, par le besoin de veiller sur le bonheur, sur les biens, sur la vie de nos sujets depuis si longtemps victimes des atrocités de l'ennemi; enfin, par le conseil et l'avis de

Digitized by Google

tous les ordres de notre royaume et du grand-duché de Lithuanie, qui demandent une paix certaine, durable, et le rétablissement de la tranquillité parmi les peuples de nom chrétien.

Ce n'est pas avec de tels motifs, et avec les intentions qui nous animent dans cette guerre, que nous pouvons douter du zèle, de l'ardeur, du courage et de la fidélité de nos troupes; cependant nous les exhortons à montrer dans cette campagne, sous nos ordres, un courage au-dessus de tout péril, et à penser à la gloire et au bonheur qui les attendent en combattant pour une si bonne et si juste cause.

Que nos sujets se préparent à combattre avec le courage habituel à notre nation, avec l'intrépidité de nos ancêtres pour se venger et se garantir à jamais des injures continuelles que leurs concitoyens ou eux-mêmes ont eu à souffrir.

Que les étrangers qui servent sous nos drapeaux songent que s'il est beau de combattre avec vaillance pour le salut de ses voisins, de se mettre en danger pour eux, il n'est pas moins important à leur sûreté particulière qu'à celle de leurs concitoyens d'éteindre l'incendie qui dévore la demeure du voisin.

Que tous en général apportent dans une guerre

Digitized by Google

si juste le plus vif désir de s'illustrer par de hauts faits. Chacun y acquerra une gloire et un mérite d'autant plus grands, qu'il aura à faire une guerre plus sérieuse et plus difficile contre l'ennemi cruel de presque tout le genre humain.

Pour nous, nous allons récompenser généreusement le courage, la fidélité, le zèle, les efforts de chacun de nos soldats par notre bienveillance, notre faveur et nos largesses, de telle sorte que personne n'ait à se repentir de ses exploits, et que tous voient que nous aimons à rétribuer la valeur et les belles actions selon leur mérite.

Fait à Swir, le 12 du mois de juillet de l'année du Seigneur 1579, et de notre règne le quatrième.

EXTRAITS

TIRÉS DE L'HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE DE KARAMZINE, RELATIFS A L'EXPÉDITION DE BATHORY.

« Déjà la présence d'un grand homme avait ranimé l'amour de la patrie dans le cœur des magistrats et des gentilshommes : Bathory parlait mal la langue, mais il connaissait parfaitement l'histoire de la Pologne ainsi que celle de la Lithuanie. *Il traça le tableau des envahissements de la Russie*, fit l'énumération des portions du territoire que cette

Digitized by Google

puissance leur avait enlevés; il accusa de ses malheurs la *faiblesse de leurs rois*, flatta adroitement l'amour-propre national, et, posant la main sur son épée, il écouta avec attention les discussions de la diète..... »

« D'une voix unanime, la diète résolut la guerre contre la Russie. Aussitôt des ordres sont donnés pour rassembler une armée nombreuse : les propriétaires, les citoyens se soumettent sans murmurer à des impôts jusqu'alors inouïs.

Iwan...., instruit de ce qui se passait à la diète de Varsovie, privé depuis longtemps de nouvelles de ses ambassadeurs, entendit parler d'un armement formidable en Pologne et en Lithuanie, et s'occupait lui-même de ses préparatifs de guerre. Dans un conseil général des boyards et du clergé, il s'exprima ainsi : « Le moment de sanglants com-»bats est arrivé. Quant à moi, implorant la grâce » de Dieu, je vais fixer le sort de la patrie ainsi que » le mien, en marchant contre la Livonie et la Po-» logne ! » Aussitôt il fit avancer son armée vers l'ouest, désignant lui-même les marches et les campements : il avait laissé des garnisons dans quatre-vingts villes sur les bords du Volga, du Don, de l'Oka, du Dniéper et de la Dvina. Ses principales forces européennes et asiatiques avaient l'ordre de se réunir à Novgorod et à Pskov. Les Russes, les princes Tcherkesses, Schavkals, Mordviens, Nogaïs;

Digitized by Google

les Fzarevitchs et les Mourzas de l'ancienne horde d'Or, de celle de Kazan, d'Astrakhan, s'avançaient à marches forcées vers les lacs d'Ilmen et Peipus. Toutes les routes étaient couvertes d'infanterie et de cavalerie. L'hiver, le printemps et une partie de l'été se passèrent au milieu de ces dispositions; enfin, après avoir confié le commandement de Moscou au prince André Kourakin, le tzar, accompagné de tous les boyards, des membres du conseil, d'un grand nombre de secrétaires d'État, pour les affaires civiles et militaires, quitta la capitale au mois de juillet, et se rendit à Novgorod, où les chefs de l'armée attendaient ses derniers ordres. Ce fut dans cette dernière ville que vinrent le trouver Karpof et Golovin, pour lui apprendre que Bathory, ayant rejeté la trêve, marchait contre la Russie. Son armée, d'après leur rapport, n'était forte que d'environ quarante mille hommes; mais elle s'augmentait sans cesse des troupes arrivant de Transylvanie et d'Allemagne, ainsi que de nombreux volontaires lithuaniens.

» Telle était la force de l'ennemi qui prétendait écraser la Russie, et dans sa garde seule, le tzar avait quarante mille gentilshommes, enfants boyards, strelitz, cosaques, etc... Ensuite il était entouré de deux armées principales, réunies à Novgorod et à Pskof, sous le commandement de Siméon, prince de Tver, des princes Mstislavsky, Schonisky, Nogtef, Troubetzkoï et autres généraux. Il pouvait donc,

Digitized by Google

d'un seul mot, précipiter toutes ces masses sur la Pologne: le peuple, la noblesse de ce pays, opposés aux vues guerrières d'Étienne, désiraient secrètement la paix avec la Russie, et un cri de terreur avait retenti des rives de la Dvina à celles du Boug...

» Dès que le tzar eut appris que Lopatinsky, envoyé de Bathory, se rendait à Moscou, il donna l'ordre de le faire arrêter à Dorogobouge. Cet officier lui envoya alors la lettre d'Étienne, écrite de Vilna le 26 juin; elle était extrêmement prolixe, d'un style sec et sans éloquence, mais écrite avec esprit... Au moment où le tzar lisait cette lettre, il apprit que déjà Bathory était entré sur le territoire russe.

» Après avoir déclaré loyalement la guerre à la Russie, Bathory, entouré des grands et des chefs de l'armée, mit en délibération les moyens et le point de l'attaque. « Il faut, disait-il, conquérir la » Livonie hors de ses frontières. A la vérité, la » ville de Polotsk est bien fortifiée; il n'en sera que » plus glorieux de la prendre, et le succès de cette » entreprise intimidera l'ennemi en stimulant le » courage des Polonais. » Ces paroles étaient prononcées par un grand homme; elles furent écoutées. L'armée d'Étienne, semblable à celle d'Annibal, était composée d'*hommes étrangers les uns aux autres par le langage, le costume, la religion :* d'Alle-

Digitized by Google

mands, de Hongrois, de Polonais, d'anciens Slaves de Gallicie, de Volhynie ou des bords du Dniéper, de Krivitches et des Lithuaniens. Bathory sut inspirer à cette multitude des sentiments unanimes et une vive émulation. En quittant Swir, pour ouvrir la campagne, il publia un manifeste.

» Cette invasion à laquelle Iwan ne s'attendait pas, vers la fin de l'été, *lui parut une perfidie.* D'après le conseil de ses boyards, il se hâta d'expédier un courrier à l'empereur et un autre au pape, pour les engager à embrasser son parti. Dans sa lettre au premier, il cherchait à démontrer que les Polonais faisaient la guerre à la Russie à cause de son intime liaison avec l'Autriche; ensuite il exigeait que Rodolphe, fidèle à sa promesse, envoyât des plénipotentiaires à Moscou, pour renouveler l'alliance contre leurs ennemis communs. En se plaignant de la mauvaise foi de Bathory, il engageait le pape à remettre ce prince dans la bonne voie et à *le détourner d'une odieuse alliance avec les Turcs.* Sa dépêche donnait l'assurance du désir sincère qu'il éprouvait de se coaliser avec tous les souverains de l'Europe contre le sultan, et d'entretenir, à cet effet, des *relations intimes et continuelles avec la cour de Rome...*

» L'armée s'avançait à travers des marais et d'épaisses forêts où, depuis cent cinquante ans, aucune troupe n'avait pénétré. Le seul Vitold avait

Digitized by Google

su, en 1428, s'y frayer un chemin jusqu'à Novogorod, et quelques lieux de ce passage difficile portaient encore son nom. A l'exemple de ce guerrier célèbre, Bathory faisait percer des routes dans les bois, établir des digues, construire des ponts, luttant contre les obstacles et supportant les privations. Il attaqua, chemin faisant, Velige et Ousviat, prit ces deux forteresses bien approvisionnées, mit en déroute un détachement de cavalerie russe, et vint, à la fin d'août, mettre le siége devant Véliki-Louki...

» C'est dans ce moment où la Russie aurait dû se lever et écraser l'audacieux Bathory, que le prince Sitzky et Pirof, plénipotentiaires d'Iwan, se rendaient au camp des Polonais, pour entamer d'humiliantes négociations. Étienne les reçut dans sa tente d'un air plein de hauteur. Il resta assis et couvert, lorsqu'ils le saluèrent au nom du tzar, et ne daigna pas leur adresser une seule parole de bienveillance. Ils exigeaient d'abord que le roi levât le siége de Véliki-Louki, lorsqu'ils furent interrompus tout à coup par une salve d'artillerie polonaise; ils montrèrent alors plus de condescendance. C'était, disaient-ils, pour la première fois que leur maître entamait des négociations avec la Pologne hors de Moscou. Ils consentaient, en son nom, à concéder le titre de frère à Étienne, si celui-ci voulait rendre Polotsk à la Russie. Ces propositions ayant été rejetées, ils allèrent même jusqu'à re-

Digitized by Google

noncer à cette ville et à offrir la cession de la Courlande avec vingt-quatre places de la Livonie; Étienne exigeait, outre la Livonie entière, l'abandon de Véliki-Louki, Smolensk, Pskof et Novogorod.— Sitzky et Pirof déclarèrent alors qu'il leur était impossible de faire d'aussi grands sacrifices, et sollicitèrent leur congé ou la permission d'écrire au tzar. On expédia aussitôt un courrier à Moscou, et le même jour, 5 septembre, le feu ayant pris dans une tour remplie de poudre, l'explosion fit sauter une partie de la forteresse; la flamme acheva la destruction des murailles, et les Russes tombèrent sous le fer de l'ennemi...

» Cette entreprise termina la campagne. L'armée de Bathory était épuisée par les fatigues, par les maladies. Lui-même en fut atteint à Polotzk, et il avait encore la pâleur sur le visage lorsqu'il parut à la diète de Varsovie pour rendre compte de ses exploits. « Réjouissez-vous du triomphe de nos » armes, dit-il aux grands, mais sachons-en profi- » ter. Le destin semble nous livrer tout l'empire » moscovite : le courage et l'espérance mènent à la » gloire. Voulez-vous suivre un système de modé- » ration? Faites au moins la conquête de la Livonie, » principal but de cette guerre; réunie à jamais au » royaume de Pologne, elle sera pour la postérité » un glorieux monument de votre valeur. Jusque-là » nous ne devons pas songer à la paix. »

Digitized by Google

» Le tzar apprit la ruine de Véliki-Louki dans sa retraite d'Alexandrovsky. Il expédia aussitôt de nouvelles instructions à ses envoyés, Sitzky et Pirof, qui suivaient Bathory d'un lieu à l'autre, condamnés à être témoins de ses triomphes. Arrivés à Varsovie, ils lui offrirent d'ajouter encore à leurs concessions quelques districts de la Livonie, en échange de villes russes qu'il avait acquises; le conjurant de suspendre les hostilités et d'envoyer ses ambassadeurs à Moscou pour traiter de la paix. Mais, pour toute satisfaction, ils reçurent l'ordre de retourner près du tzar, avec cette réponse du roi : « Je n'accorderai ni ambassade, ni paix, ni » trêve jusqu'à ce que l'armée russe ait évacué la » Livonie. » Iwan, dont la condescendance augmentait tous les jours, adressa une lettre amicale à Étienne : il l'appelait son frère, se plaignait de voir la Russie inquiétée sans cesse par les attaques des Polonais, et le suppliait enfin de ne pas rassembler de troupes pour l'été suivant. Il fit partir sur-le-champ Pouchkin et Pissensky, membres du conseil, pour aller trouver le roi, avec des instructions qui leur prescrivaient *la douceur et l'humilité dans les négociations :* oubliant même toute dignité, il leur était enjoint (humiliation inouïe) de *supporter non seulement des injures, mais jusqu'à des voies de fait.* Ainsi un tzar de Moscovie vidait jusqu'à la lie le calice de l'opprobre !...

» Malgré son courroux, Iwan consentait à céder

Digitized by Google

encore à Bathory toutes les forteresses russes conquises par les armes polonaises, ne se réservant que la partie orientale de l'Esthonie et de la Livonie, c'est-à-dire Narva, Veissenstein et Dorpat. A ces conditions, il proposait une trêve de sept ans. La réponse à cette dépêche fut une troisième campagne de Bathory précédée d'une lettre remplie des plus piquants reproches... « Mais où êtes-vous » donc, lui disait Étienne, Dieu du pays des Russes, » ainsi que vous vous faites appeler par vos mal- » heureux esclaves? Nous n'avons aperçu encore ni » votre personne ni la bannière de la croix dont » vous parliez sans cesse, effrayant seulement les » Russes avec vos crucifix et non pas les enne- » mis. S'il est vrai que vous ayez pitié du sang des » chrétiens, je vous offre un combat singulier : » désignez vous-même le temps et le lieu; parais- » sez-y à cheval, et nous combattrons seuls, afin » que Dieu accorde la victoire au plus juste... »

» Loin de consentir à laisser aux Russes un seul pied de terrain en Livonie, Bathory ne voulut plus entendre parler de leurs ambassadeurs. Il les fit chasser de son camp, et, pour braver le tzar, il lui envoya des livres latins, publiés en Allemagne, sur la chronologie de princes de Russie et sur le règne d'Iwan, afin de prouver, disait-il, que les anciens souverains de Moscovie étaient des vassaux des khans de Tauride, et non pas les descendants de César Auguste...

Digitized by Google

» Iwan cherchait encore la paix, mettant son espérance dans le médiateur important que l'on vit s'interposer entre lui et Bathory.

» Schévrighin, courrier moscovite, envoyé à Vienne et à Rome, était de retour à Moscou. Le faible et insouciant Rodolphe avait répondu qu'il ne pouvait faire aucune disposition sans le consentement des princes de l'Empire; que les grands désignés par lui pour se rendre à Moscou, à l'effet d'y conclure l'alliance projetée, étaient morts ou malades. Mais Grégoire XIII, ce pape célèbre par son zèle pour les progrès de la religion latine, témoigna la plus vive satisfaction en trouvant, ainsi qu'il le pensait, l'occasion de réunir la Russie à son vaste troupeau. Il ordonna à un célèbre théologien, Antoine Possevin, de se rendre auprès de Bathory et à Moscou, à l'effet de concilier les parties belligérantes. Voici la réponse de Bathory au Jésuite : « Le tzar de Moscovie » veut en imposer au Saint-Père : à l'aspect de l'orage » qui le menace, il est homme à tout promettre, » et la réunion des cultes, et la guerre contre les » Turcs; *quant à moi, il ne me trompera pas.* Cependant, allez, agissez, je ne m'y oppose en aucune » façon; seulement je suis convaincu que, pour *obtenir une paix honorable et avantageuse, la guerre » est indispensable. Nous l'aurons, cette paix, j'en » donne ma parole!* »

Digitized by Google

La paix fut conclue le 17 janvier 1582, à Kiverova-Horka. La ville de Polotsk avec des châteaux avoisinants, et la riche province de Livonie furent restituées à la Pologne, — ses droits, sa considération, sa sécurité garantis. — La Moscovie même fut avantagée par cette guerre. Car c'est un fait avéré, que jamais la force et la prospérité de la Pologne n'exerçaient qu'une influence salutaire sur la nationalité des peuples de la Russie. Après sa défaite, le czar mit fin à ses carnages, qu'auparavant il pratiquait sans contrôle. — Cette paix si honorable, Bathory ne la dut qu'à son épée.

D'un autre côté, le Jésuite, qui confiait à des négociations avec la Moscovie une espérance illusoire conçue sur des promesses données au moment du danger, après d'inutiles conférences à Moscou, ne revint à Rome qu'avec le nom de *loup*, que le czar, affranchi des périls, donnait en sa présence au pasteur du monde catholique.

Au moment où nous écrivons, deux nations les plus civilisées et les plus puissantes du monde, qui hier encore paraissaient s'armer l'une contre l'autre, unies comme si c'était par un ordre d'en haut, envoient contre l'ennemi séculaire de l'Europe des flottes formidables. Les vents rafraîchissants de Malte et de Salamine, la bénédiction du monde chrétien, les ont amenées aux portes des Dardanelles. Les regards, l'espoir, le sort de l'humanité sont confiés, comme dans les beaux jours de la liberté, à des murailles de bois!

Pour nous, victimes des atrocités perpétrées au grand jour, pendant un siècle entier, et qui continuent à s'exercer sur d'autres nations, les mains croisées sur le cœur qui n'a que ses douleurs et sa foi, éveillés par le mirage du désert

Digitized by Google

qui nous entoure, nous envoyons aussi au rendez-vous de l'humanité, pour notre contingent actuel, le souvenir d'un guerrier faisant son devoir de roi, et un soupir des saintes espérances des générations enchaînées. — Nous admirons l'immensité des forces du bon droit, — *Animamque herois vocamus!*

Digitized by Google

PRÉCIS

DE L'EXPOSÉ DES DIFFÉRENDS SURVENUS EN 1821

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE S. M. I. ET LA PORTE OTTOMANE,

PRÉSENTÉ A L'EMPEREUR NICOLAS,

A SON AVÉNEMENT AU TRONE,

PAR LE MINISTÈRE RUSSE.

L'exposé des négociations avec la Turquie que le ministère russe a mis sous les yeux de l'empereur Nicolas, à son avénement au trône, est certes une pièce historique d'une haute importance. Cependant l'étendue de cet écrit excédant les cadres de notre Recueil, nous nous bornons, quoique à regret, à n'en donner qu'un précis, qui est fait avec une religieuse exactitude, de sorte qu'il reproduit non seulement le contenu, mais même les expressions du mémoire authentique.

La Turquie non comprise dans les traités de Vienne de 1815. — La Russie désavoue l'entreprise d'Ipsylanti en 1821. — Mission de Strogonoff à Constantinople. — Barbarie turque. — La Porte déclare la Russie complice de l'insurrection de la Grèce. — Ultimatum de Strogonoff non accepté; il quitte Constantinople. — Les principautés occupées par les Turcs. — Commencement des négociations des principaux cabinets. — Conditions de la Russie mal reçues par Londres et Vienne. — Réplique de la Porte. — La Russie refuse de livrer les émigrés. — Discussion avec les cabinets de Londres et de Vienne sur la protection de la religion grecque. — Projet de protocole non accepté. — Congrès de Vérone. — Conditions de la Russie dans le

Digitized by Google

protocole du congrès. — Lord Strangford à Constantinople. — Arrangements des affaires commerciales. — Envoi de Minciaky à Constantinople. — Points principaux : 1° Commerce; — 2° Évacuation des principautés; — 3° En Grèce un juste milieu entre l'indépendance complète, triomphe de la révolution, et l'extermination, triomphe de la barbarie. — Politique de Canning. — Le mémoire du cabinet russe du 9 janvier 1824 propose l'établissement de trois principautés grecques sous la suzeraineté de la Turquie; conférences de Saint-Pétersbourg, 1824. — Hésitation de l'Angleterre. — Évacuation des principautés. — Envoi de Ribeaupierre à Constantinople. — Réclamations au sujet des principautés. — Effet, produit en Grèce, de la publication par les journaux du mémoire russe du 9 janvier. — Scission de la Russie avec l'Angleterre. — Divergence des vues de la Russie avec les autres cabinets quant à la Grèce. — Metternich s'oppose aux projets de la Russie, il y découvre des arrière-pensées. — La Russie demande une explication catégorique. — Elle se décide à défendre seule ses intérêts et ses droits. — Ses regrets et sa peine motivés par la réponse des cabinets. — La cour de Berlin toujours fidèle. — La Porte s'oppose à une intervention étrangère dans ses affaires de Grèce. — L'influence de la Russie en Orient compromise, celle des autres États augmentée. — La dépêche du cabinet de Saint-Pétersbourg prescrit à ses ambassadeurs le silence et la réserve; — il demande leur avis sur la disposition des principaux cabinets. — Les Grecs, opprimés par les Égyptiens, demandent à l'Angleterre une protection exclusive; ils lui offrent la souveraineté. — Proposition de l'Autriche rejetée. — Réponse et avis des ambassadeurs russes. — L'opposition des cabinets réduite à l'impuissance; ils finissent par se rapprocher de la Russie. — Lord Wellington à Saint-Pétersbourg. — Obstination de la Turquie.

L'empire ottoman n'étant ni mentionné ni compris dans aucune des transactions de 1814 et 1815, la Russie depuis l'année 1816, jusqu'à l'année 1821, avait négocié seule avec la Porte *sans la coopération de ses alliés* (1). Le cabinet et l'envoyé de Russie,

(1) L'état des négociations extérieures à l'année 1821 se trouve

Digitized by Google

baron de Strogonoff, espéraient la conclusion prochaine d'un arrangement général, lorsque le prince Ipsylanti osa se placer à la tête d'une insurrection en Moldavie et en Valachie.

L'empereur Alexandre fit expédier de Leybach, au baron de Strogonoff, l'ordre de déclarer que, loin d'avoir provoqué ou favorisé l'entreprise du prince Ipsylanti, la Russie consentait à l'entrée des troupes ottomanes dans les principautés; que même elle réclamait cette mesure; mais, qu'afin d'empêcher des désordres, elle demandait que les troupes ottomanes fussent accompagnées d'agents russes. Une déclaration commune des deux cours devait annoncer, en outre, qu'elles employaient la force des armes uniquement pour réprimer l'insurrection; que, loin de vouloir priver les principautés de leurs priviléges, elles se proposaient de leur en assurer la jouissance, et qu'aussitôt que l'ordre y aurait été rétabli, les troupes ottomanes repasseraient le Danube. De son côté, le baron de Strogonoff avait frappé l'insurrection de la Grèce d'une improbation solennelle et avait déclaré aux ministres turcs, que la Russie n'userait de son pouvoir moral sur les

dans deux annexes, savoir : 1° Résumé de l'état dans lequel M. le baron de Strogonoff a laissé nos négociations avec la Porte; 2° Sommaire des négociations principales de M. le baron de Strogonoff à Constantinople, et analyse de ses instructions successives en 1816-1821. Nous en donnons un extrait à la fin de ce mémoire, sous la lettre A.

Digitized by Google

Grecs que pour aider le Divan à éteindre le feu de la révolte.

La Porte rejeta nos offres, et des actes d'aveugle barbarie succédèrent. Les Grecs, les Valaques, les Moldaves fugitifs cherchaient un asile en Russie. Dès lors la Porte déclara la Russie complice de l'insurrection.

L'empereur, informé des événements de Constantinople à son retour de Leybach, donna ordre au baron de Strogonoff, en juillet, de remettre une note au Divan. Les griefs que la Porte venait de donner à la Russie dans les dernières circonstances, par une violation flagrante de tous ses traités, furent énumérés dans cette note. En réclamant une satisfaction immédiate et complète, le cabinet impérial fixait au gouvernement turc un délai de huit jours pour y répondre. Son silence devait être considéré comme un refus, et le refus comme un motif de rupture des relations diplomatiques. Le Divan ne répondit pas dans le délai fixé. Aussitôt, conformément à ses instructions, le baron de Strogonoff quitta Constantinople.

Ici commence une nouvelle période des négociations auxquelles l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Prusse ont pris part.

L'empereur informa ces cabinets de la démarche

Digitized by Google

prescrite au baron de Strogonoff, et les prévint, en outre, qu'après leur avoir prêté en toute occasion l'assistance la plus sincère et la plus zélée, il réclamait d'eux à son tour les mêmes services; il les invitait : 1° à appuyer les représentations que son ministre allait adresser au Divan; 2° à soutenir de leur coopération morale et réelle les mesures que la Russie se verrait forcée de prendre, si la Porte continuait à provoquer la guerre; 3° à examiner dans cette hypothèse et à faire connaître les moyens le plus efficaces d'assurer aux contrées dont se compose la Turquie *le bienfait d'une existence politique heureuse et inoffensive.*

De ces trois propositions, la première ne pouvait manquer d'être agréée. Quant aux autres demandes de Sa Majesté Impériale, la Prusse se montra prête à délibérer sur les moyens d'exécution. L'Autriche et la Grande-Bretagne ne partagèrent pas les vues de la Prusse et avouèrent avec franchise des principes opposés. La France fut plus favorable aux vues énoncées par la Russie; mais on vit qu'elle craignait à la fois la guerre, les conséquences de la guerre et l'obligation d'exprimer ses craintes.

Le ministère de l'empereur reçut à la fois toutes ces réponses et une réplique tardive de la Porte à la note du $\frac{6}{18}$ juillet. La Porte persistait dans ses anciennes prétentions et en élevait de nouvelles : elle imposait au commerce russe de nouvelles en-

Digitized by Google

traves; elle redemandait la partie du littoral asiatique qu'elle disait occupée par la Russie en contravention au traité de Bucharest; elle exigeait l'extradition des Grecs, Moldaves et Valaques fugitifs qui étaient venus chercher un asile dans les états de Sa Majesté Impériale. — D'autre part, les événements se succédaient avec rapidité. Vers la fin de juillet, il n'existait plus d'insurrection en Valachie et en Moldavie; la tranquillité publique se trouvait rétablie, mais les troupes turques y restaient. En Grèce, l'insurrection se soutenait.

Malgré le ton de la réplique de la Porte à la note du $\frac{6}{18}$ juillet, pour faciliter un rapprochement, Sa Majesté Impériale fit écrire une lettre au grand vizir par son ministère. Dans cette lettre, après avoir récapitulé tous les griefs et prévenu la Porte que jamais les fugitifs ne pourraient lui être livrés, on ajoutait que si des faits irrécusables venaient manifester le respect du Divan pour les traités, pour les droits de la Russie, pour le bien-être de ses coreligionnaires et pour la religion grecque elle-même, l'empereur suspendrait des mesures qu'il lui répugnait de considérer comme indispensables.

L'empereur examina alors ce qui lui resterait à faire dans le cas où cette nouvelle tentative resterait sans réponse ou sans effet. Pour vaincre la résistance des Turcs, l'occupation des principautés fut proposée. Mais l'empereur résolut en même

Digitized by Google

temps de surseoir à l'emploi des mesures coercitives ; et, pour rassurer d'abord les alliés, il déféra lui-même aux vœux qu'ils avaient exprimés, d'interposer de nouveau leurs bons offices auprès du ministère ottoman. Sa Majesté Impériale déclara néanmoins que leur intervention devait se borner à demander l'accomplissement des conditions indiquées dans la lettre de son cabinet au grand vizir, sans jamais prendre le caractère d'une médiation.

C'est à cette époque que les chefs des cabinets d'Autriche et d'Angleterre eurent une entrevue à Hanovre. Le ministère impérial reçut l'ordre d'ouvrir avec eux des négociations nouvelles. Les affaires d'Orient furent agitées dans une correspondance active et suivie; mais les opinions divergeaient sur des points essentiels.

Les cours de Vienne et de Londres combattaient l'interprétation du traité de Kaynardgi, interprétation qui étendait à la nation grecque des clauses dans lesquelles *la religion grecque* seule était explicitement mentionnée, et donnait à la Russie un droit exclusif de protection. Le ministère impérial leur opposait l'usage, la sanction du temps, des exemples tirés du passé, l'unité du culte et la nécessité d'un pouvoir tutélaire pour les chrétiens sujets de la Porte. Enfin, d'après l'opinion du ministère impérial, les cours de Londres et de Vienne,

Digitized by Google

tout en appuyant à Constantinople les réclamations de la Russie relatives aux principautés, n'exigeaient pas assez *péremptoirement* une satisfaction *immédiate;* elles n'annonçaient pas l'*emploi commun de moyens coercitifs* en cas de refus; elles ne mentionnaient pas l'intervention que l'empereur avait jugée indispensable au rétablissement de la paix en Grèce.

Sous de pareils auspices les négociations ne pouvaient avancer. L'empereur donna l'ordre au ministère de communiquer aux alliés un projet de protocole qui devait les engager à demander à la Porte l'évacuation complète des principautés, le rétablissement de l'ordre légal en Valachie et en Moldavie, et l'envoi de plénipotentiaires turcs qui se réuniraient dans les États de Sa Majesté Impériale à des plénipotentiaires russes et à des plénipotentiaires alliés. Dans cette réunion, les arrangements relatifs aux principautés devaient être discutés *exclusivement* entre la Russie et la Porte; et les arrangements qui auraient pour but la pacification de la Grèce devaient être négociés *collectivement* entre les plénipotentiaires turcs et ceux des cinq cours, lesquelles revêtiraient d'une *garantie commune* les stipulations dont on serait convenu.

Au cas où le Divan repousserait les propositions de l'empereur, les alliés devaient avoir l'alternative, soit de rompre leurs relations diplomatiques avec

Digitized by Google

la Porte, soit de lui déclarer qu'elles reconnaissaient à la Russie le droit de recourir aux armes.

La communication de ce projet de protocole eut lieu; mais la Prusse seule ne balança point à le signer. La France y adhéra conditionnellement, c'est-à-dire pour le cas où toutes les puissances alliées y accéderaient. L'Angleterre ne voulut prendre d'une manière positive aucun engagement éventuel. L'Autriche, de même, ne signa point le projet de protocole.

Néanmoins les cours alliées adressèrent de nouveaux ordres à leurs envoyés à Constantinople, et ceux-ci obtinrent que quelques troupes, venues d'Asie, quittassent les principautés et que des hospodars fussent nommés. Toutes les cours alliées parurent aussi accepter la proposition d'une réunion de plénipotentiaires et d'une intervention commune qui tendraient à rétablir la paix en Orient. La cour d'Autriche remit même à M. de Tatistcheff un mémoire confidentiel qui développait quelques idées sur ces deux derniers points.

Les réponses de la cour de Vienne étant parvenues à Saint-Pétersbourg, l'empereur consentit à ce que des conférences relatives à la pacification du Levant fussent tenues à Vienne entre les représentants des cours alliées, et autorisa M. de Tatistcheff à y prendre part; mais il déclara que la Porte,

Digitized by Google

invités à un envoi de plénipotentiaires, devait les déléguer vers S. M. Impériale, et qu'alors les négociations auraient lieu dans ses États à Kamenetz-Podoleky et d'après le principe qui ferait considérer comme exclusivement russes les affaires de Moldavie et de Valachie, et comme européennes les affaires de la Grèce.

Peu de temps après, arrive l'époque fixée pour le congrès de Vérone. Les conditions insérées formellement, en date du 9 novembre 1822, aux protocoles du congrès, embrassaient les affaires de la Grèce, les affaires des principautés et les affaires commerciales. La Russie demandait, quant à la Grèce, que la pacification de ce pays et des îles de l'Archipel fût réglée avec l'intervention des cinq cours, sous leur garantie commune. Quant aux principautés, qu'elles fussent évacuées complétement et immédiatement, et que la nomination des nouveaux hospodars fût notifiée à la cour de Russie d'après l'usage; quant aux affaires commerciales, qu'elles fussent réglées en commun, et que la Porte accordât le libre passage du Bosphore aux vaisseaux de toutes les nations. Ces conditions, dont les cours alliées reconnurent la justice, devaient toutes être exécutées avant que la Russie rétablît ses relations diplomatiques avec la Porte. Les négociations à ouvrir dans ce but furent confiées au vicomte de Strangford. Par les soins de cet ambassadeur, au mois de mai 1823, la nomination des nouveaux

Digitized by Google

hospodars de Valachie et de Moldavie fut notifiée au ministère impérial par le Reiss-Effendi. Mais après cela, plusieurs mois s'écoulèrent sans que ces négociations offrissent aucun espoir de succès. Pour faciliter la tâche de lord Strangford, la cour de Vienne demanda qu'il fût autorisé à ne demander pour le moment à la Porte que l'exécution complète de celles des conditions insérées au protocole de Vérone qui concernaient la Moldavie, la Valachie et le commerce; qu'alors la Russie, satisfaite sur tous ces articles, pourrait rétablir sa mission à Constantinople, et contribuer ainsi elle-même à rendre la paix au Levant. L'empereur agréa cette proposition.

Les affaires commerciales furent celles qui motivèrent les plus vives instances du vicomte de Strangford. Aussi les bases des arrangements de commerce furent souscrites par la Porte. Ce fut à Tchernowitz, où l'empereur invita l'empereur d'Autriche à une entrevue, que le ministère impérial trouva les dépêches du vicomte de Strangford. L'empereur, pour témoigner sa satisfaction, résolut d'envoyer à Constantinople, pour la gestion des affaires commerciales, le conseiller actuel de Minciaky.

Depuis l'entrevue de Tchernowitz, trois objets fixèrent l'attention du ministère impérial :

Digitized by Google

1° L'exécution complète des arrangements de commerce convenus en principe avec lord Strangford. M. Minciaky devait la surveiller.

2° L'évacuation complète des principautés, où les choses devaient être remises sur le pied du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821.

3° Le plan à suivre pour la pacification de l'Orient où la lutte se prolongeait. La Russie ne pouvait admettre la durée indéfinie de cette lutte sans blesser ses intérêts les plus chers ; elle ne pouvait, pas plus que le reste de l'Europe, consentir au triomphe d'une révolution, conséquence nécessaire d'une victoire complète des Grecs, ni à l'extermination d'un peuple chrétien, conséquence nécessaire d'une victoire des Turcs.

De ces trois objets, ce fut le dernier qui donna lieu d'abord à des négociations.

La proposition d'établir des conférences à Saint-Pétersbourg, sur les moyens de rendre la paix au Levant, avait été concertée à Léopol par le ministère impérial avec le ministère autrichien. Nous étions convenus avec lui d'inviter les cours de Paris, de Londres et de Berlin : 1° à munir leurs représentants respectifs auprès de la Russie des pouvoirs et des instructions nécessaires ; 2° à recommander

Digitized by Google

à leurs envoyés à Constantinople de suivre les avis qui leur seraient adressés de Saint-Pétersbourg par leurs collègues; 3° d'émettre leur opinion sur les mesures qui pourraient conduire avec le plus de certitude à la solution de cette question difficile. De notre part, nous annoncions la communication prochaine de quelques avis sur ce sujet.

La France et la Prusse consentirent à l'établissement des conférences. L'Angleterre n'accueillit pas aussi favorablement nos propositions. La politique de M. Canning différait de celle du marquis de Londonderry à l'égard des Grecs. Ayant acquis par différents moyens une grande influence en Grèce, il était peu disposé à la partager avec d'autres États. D'autre part, l'Angleterre avait un puissant intérêt à continuer de prévenir une rupture définitive entre la Russie et la Porte. M. Canning, craignant également de rejeter nos propositions, et de leur donner suite, finit par déclarer au mois de décembre 1823, que l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique pourrait assister aux conférences, mais avec ordre *de prendre ad referendum* toutes les ouvertures qui y seraient faites, tous les projets qui y seraient développés.

Cependant l'empereur, ayant annoncé à ses alliés qu'il leur communiquerait ses aperçus concernant la pacification de la Grèce, leur tint parole, et dès

Digitized by Google

les premiers jours de janvier 1824, un mémoire sur cette matière fut rédigé. Le cabinet de Russie conçut l'idée d'instituer en Grèce trois principautés qui jouiraient d'une parfaite indépendance intérieure, qui seraient administrées d'après leurs lois particulières, sans que la Porte pût jamais s'ingérer dans leur gouvernement, mais qui lui payeraient un tribut annuel et qui se trouveraient unies à l'empire ottoman, comme les principautés de Valachie et de Moldavie, et par les mêmes liens politiques. Les îles de l'Archipel devaient être soumises à un régime municipal également indépendant, être assurées, ainsi que les principautés de terre ferme, d'une liberté commerciale sans entrave, et avoir à cet effet leur pavillon. Le cabinet russe ajoutait que peut-être quelques forteresses devraient rester au pouvoir des troupes ottomanes dans les principautés grecques.

Ce mémoire, accompagné d'une dépêche explicative, fut approuvé dans toutes ses parties par le ministère français et par le ministère prussien. Le ministère autrichien y donna pareillement une approbation préalable énoncée en termes généraux, mais il se réserva de l'examiner plus tard en détail. Quant au cabinet de Londres, le mémoire produisit sur lui une forte impression. Après beaucoup d'hésitation, ce ne fut que le 29 mai 1824 que M. Canning informa le comte de Lieven, que sir Charles Bagot serait autorisé à intervenir dans les confé-

Digitized by Google

rences de Saint-Pétersbourg, *dès que la Russie aurait nommé son nouveau ministre à Constantinople.*

De tels résultats étaient sans doute loin de répondre aux espérances de Sa Majesté Impériale. Mais sir Charles Bagot ayant depuis consenti à assister aux conférences, Sa Majesté Impériale ordonna de les ouvrir le 5 juin 1824. Les quatre plénipotentiaires consignèrent au protocole une approbation de notre mémoire. Mais, à la seconde conférence, il fut constaté qu'aucun d'eux ne pouvait procéder à des mesures d'exécution. L'empereur fut donc obligé de suspendre les délibérations, et le ministère russe adressa aux cours alliées des représentations pressantes sur la nécessité d'adopter une marche plus décidée. De son côté, le cabinet de Londres avait blâmé sir Charles Bagot d'avoir assisté aux conférences tenues à Saint-Pétersbourg. Cependant, bientôt après, M. Canning informa le comte Lieven que M. Stratford-Canning, nommé ambassadeur d'Angleterre près la Porte Ottomane, à la place du vicomte de Strangford, serait envoyé à Saint-Pétersbourg, y participerait aux conférences et se rendrait ensuite à Constantinople.

Dans l'intervalle que remplirent les discussions dont nous venons de tracer le tableau, les négociations avaient continué avec la Porte, tant pour l'exécution des arrangements de commerce, que pour le rétablissement du *statu quo* légal en Vala-

Digitized by Google

chie et en Moldavie. Les premiers ne faisaient pas de progrès, mais les négociations qui avaient pour objet la Valachie et la Moldavie semblaient présenter des résultats plus satisfaisants. Le vicomte de Strangford annonça au ministère impérial que la Porte venait de consentir à l'évacuation de ces provinces, et que les troupes turques avaient commencé leur mouvement de retraite. En conséquence, l'empereur nomma M. de Ribeaupierre au poste d'envoyé extraordinaire à Constantinople, et en attendant, M. de Minciaky eut ordre de déployer auprès de la Porte le caractère de chargé d'affaires de Russie.

De tout temps il avait existé en Valachie et en Moldavie une troupe peu nombreuse de musulmans, connue sous le nom de Beschlis et chargée uniquement de maintenir la police parmi les Turcs qui se rendaient dans les principautés pour affaires commerciales. M. de Minciaky, conformément à ses instructions, réclama sans délai contre la présence des troupes et des commandants turcs que la Porte, comme nous l'avions appréhendé, laissait dans les principautés sous le nom de Beschlis et de Bach-Beschlis-Agas. Il exigea, sous ce rapport comme sous tous les autres, le rétablissement du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821.

Le Reiss-Effendi répondit que la Porte ne s'était jamais engagée envers l'ambassadeur d'Angleterre

Digitized by Google

à rétablir le *statu quo* antérieur aux troubles; que cet ambassadeur et les ministres des autres cours alliées avaient eu connaissance entière des mesures que la Porte s'était décidée à prendre; que tous en avaient été satisfaits et les avaient approuvées complétement; que M. de Minciaky les avait approuvées lui-même, puisqu'il avait remis sa lettre de créance, qu'ainsi toute réclamation ultérieure à cet égard serait inutile; que la cour de Russie ne recevrait jamais d'autre réponse.

Un autre changement non moins subit avait, à la même époque, trompé les justes espérances de l'empereur.

Une partie du mémoire russe, du 9 janvier 1824, avait été publiée d'abord par quelques feuilles allemandes, ensuite par tous les journaux de France et d'Angleterre. Cette publication présentait sous le plus faux jour les intentions de Sa Majesté Impériale, et avait motivé, de la part des autorités grecques de Naples, de Romanie, une protestation adressée au gouvernement anglais contre toute intervention étrangère, — et une demande de secours directs de la part de l'Angleterre. — Se fondant sur cette protestation, le cabinet de Londres avait déclaré qu'il ne pouvait plus prendre part aux conférences de Saint-Pétersbourg. M. Stratford-Canning ne devait, d'après cela, se rendre auprès de l'empereur que pour terminer entre les deux

Digitized by Google

États quelques discussions touchant la côte nord-ouest de l'Amérique.

L'empereur avait répondu avec force, et déclaré qu'après de tels changements, toute délibération ultérieure entre la Russie et la Grande-Bretagne sur les affaires d'Orient était définitivement fermée. En même temps, Sa Majesté Impériale pressa les grandes cours continentales d'ouvrir les conférences sans l'Angleterre.

Le premier accueil que reçut cette proposition sembla répondre partout à la légitime attente de Sa Majesté Impériale.

En février 1825, s'ouvrirent à Saint-Pétersbourg les délibérations entre les cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse, au moment même où M. Stratford-Canning arrivait dans cette capitale (1). L'empereur fit communiquer aux trois représentants un aperçu qui exposait à la fois la

(1) La mission de M. Stratford-Canning donna lieu à quelques explications indirectes entre la Russie et l'Angleterre sur les affaires de la Grèce. A son retour en Angleterre, passant par Varsovie au mois de mai 1825, M. Stratford-Canning insinua confidentiellement que les vues du cabinet de Londres pourraient se rapprocher des nôtres. Ce fut alors que le comte de Lieven reçut l'autorisation de sonder à cet égard les dispositions du gouvernement et du principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, et de faire comprendre que l'empereur ne fermait point les voies au rapprochement qu'on nous faisait espérer.

Digitized by Google

nécessité d'agir avec promptitude et les mesures dont l'adoption pourrait satisfaire à cette nécessité. Sa Majesté Impériale invitait ses alliés à faire une démarche collective auprès de la Porte et en Grèce, et à proposer aux deux parties un armistice de quatre mois, pendant lequel une négociation aurait lieu, dans le but d'amener le rétablissement d'une paix solide, dont la base serait un arrangement qui conserverait aux Turcs la suzeraineté sur la Grèce, et aux Grecs, moyennant un tribut annuel, la jouissance paisible de la liberté de leur culte et des franchises commerciales et administratives.

Les réponses que nous reçûmes affectèrent profondément l'empereur Alexandre. Nos ouvertures, en effet, furent rejetées. Quelques nuances moins défavorables signalèrent le langage de MM. de Laferronaye et de Küster, mais sur tous les points fondamentaux leurs avis et celui du plénipotentiaire autrichien ne cessèrent d'être les mêmes. Tous trois ne regardèrent pas l'armistice comme une condition *sine quâ non;* tous trois se refusèrent à l'adoption d'une mesure coercitive ou comminatoire quelconque envers la Porte; tous trois ne consentirent à l'envoi d'envoyés diplomatiques en Grèce que pour les charger vaguement d'y préparer les esprits, sans les autoriser à faire aux Grecs aucune proposition, aucune promesse. Au lieu d'un armistice, les plénipotentiaires alliés avaient énoncé l'idée de demander à la Porte qu'elle admît en principe

Digitized by Google

l'intervention des cours de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse, dans les affaires de la Grèce. Sa Majesté Impériale jugea plus opportun de faire simplement décider qu'on préviendrait la Porte de la position précaire où elle se trouvait à l'égard de la Russie, si elle rejetait les vœux qui allaient lui être communiqués. Des instructions analogues furent dressées pour M. de Minciaky et pour les autres représentants des cours alliées à Constantinople.

Ce fut à Paris que le chancelier d'Autriche (s'y étant rendu à cause du danger qu'avait couru son épouse) eut connaissance de ces discussions et de l'aperçu par lequel nous avions ouvert les délibérations de Saint-Pétersbourg. Le langage qu'il tint ne fut pas conforme à l'attente de l'empereur. Il s'efforça de représenter au ministère français nos propositions comme devant conduire à la guerre par des voies détournées, et alla jusqu'à dire qu'on devait sans doute s'occuper de la question orientale, mais qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour justifier l'anxiété témoignée par l'empereur de Russie.

Les négociations de Saint-Pétersbourg et le langage du chancelier d'Autriche à Paris avaient montré qu'on s'efforçait de nous entraîner dans une négociation sans terme, qu'on espérait amener peu à peu l'empereur à renoncer entièrement aux opi-

Digitized by Google

nions qu'il avait émises sur les affaires de la Grèce, et à charger en quelque sorte les événements seuls de résoudre ce problème. Nous avions trouvé les plénipotentiaires alliés dépourvus du pouvoir d'adhérer à aucune idée qui eût impliqué celle d'une mesure coercitive. Nous avions vu représenter comme marque d'ambition et d'arrière-pensées, comme désir secret de guerre et de conquête, toutes les propositions de Sa Majesté Impériale, qui, dirigées vers la pacification du Levant, tendaient à produire un effet décisif et à préserver la Russie d'une perte totale de l'influence et du respect que des transactions glorieuses lui avaient assurés dans ces contrées depuis un demi-siècle.

Des intentions semblables de la part de nos alliés exigeaient de la nôtre une explication catégorique.

L'empereur ordonna à son cabinet d'adresser une dépêche à ses ambassadeurs et ministres près les cours de Vienne, de Paris et de Berlin. Dans cette dépêche, après avoir présenté un résumé succinct des discussions qui avaient eu lieu aux conférences de Saint-Pétersbourg, on démontrait que la continuation de la lutte en Orient devait forcément amener les conséquences les plus funestes au repos des peuples et à l'honneur de ses monarques; qu'en effet cette lutte devait nécessairement se terminer ou par le triomphe de l'insurrection, ou par l'extermination totale des chrétiens, ce qui serait une

Digitized by Google

autre victoire pour les révolutionnaires, par les sentiments d'indignation et de douleur qu'elle exciterait à si juste titre, et surtout par le faux jour et la déconsidération qu'elle jetterait sur la politique des puissances qui n'auraient rien fait pour le prévenir; que la Russie y perdrait en outre les plus utiles intermédiaires du commerce de ses provinces méridionales; que sous les auspices d'un succès complet contre la Grèce, des rapports satisfaisants entre la Russie et les Turcs seraient impossibles.

Il était par conséquent urgent de mettre un terme à cette guerre, et urgent dès-lors de convenir que, pour la faire cesser, les alliés emploieraient ensemble même des moyens coercitifs, si des moyens coercitifs seuls pouvaient être efficaces. — De même, il y avait une nécessité absolue d'un armistice, comme condition préalable de toute négociation relative à la pacification de la Grèce.

L'empereur faisait réfuter les accusations élevées contre la Russie. Elle n'avait pas besoin de prétexte pour une guerre; car l'inexécution des engagements pris par les Turcs relativement aux principautés lui en offrait les motifs les plus légitimes. Elle ne demandait pas un accroissement d'influence en Orient, car cette influence, elle l'avait exercée sans partage depuis l'année 1774 jusqu'à l'année 1821.

Digitized by Google

A la fin, l'empereur faisait déclarer que si, malgré tant de considérations décisives, les cours alliées persévéraient dans les principes qu'elles avaient manifestés aux conférences de Saint-Pétersbourg, il jugerait inutile la reprise de ces conférences, et serait désormais obligé de n'avoir égard qu'aux droits et aux intérêts de son empire.

Les représentants de Sa Majesté Impériale avaient ordre de communiquer cette dépêche aux cabinets d'Autriche, de France et de Prusse; et dans le cas où elle produirait l'effet désiré, ils devaient y ajouter une série de propositions, dont l'acceptation immédiate pouvait seule garantir à des conférences nouvelles une issue satisfaisante. Ces propositions, au nombre de sept, étaient relatives au mode de l'intervention, aux frontières de la Grèce sur terre ferme, et aux îles qui devaient en faire partie, à la Servie, enfin au replacement des choses en Valachie et en Moldavie sur le pied où elles étaient avant les troubles de 1821.

Les réponses à cette dépêche se trouvèrent réunies sous les yeux de Sa Majesté Impériale au mois de juillet 1825. Mais elles ne lui présentèrent que de nouveaux motifs de regrets et de peine.

Pour la quatrième fois dans les négociations entamées depuis 1821, la cour de Berlin *seule* lui

Digitized by Google

témoignait des dispositions auxquelles elle était en droit de s'attendre. Quant au cabinet autrichien, il avait déclaré qu'il croyait la reprise des conférences nécessaire, mais sans adhérer à aucune de nos ouvertures, sans admettre dans aucune hypothèse la possibilité de l'emploi des moyens coercitifs, et sans dissimuler que, dans des délibérations nouvelles, il ne changerait ni de langage ni de politique. Les réponses du cabinet français, quoique moins positives dans les formes, ne différaient pas pour le fond. D'autre part, à Constantinople, les démarches confidentielles touchant les affaires de la Grèce s'étaient accomplies, et la Porte avait articulé un refus péremptoire de jamais admettre dans cette question aucune intervention étrangère.

La situation de la Russie devenait donc de jour en jour plus grave. L'empereur voyait, quant à la Valachie, à la Moldavie et à la Servie, ses droits méconnus, ses traités violés; quant à la pacification de la Grèce, ses alliés occupés à ne pas la laisser sortir du cercle des plus vaines négociations, les intérêts de la Russie lésés, et la légitime influence qu'elle avait exercée en Orient depuis le traité de Kaynardgi essentiellement compromise. En effet, à dater de l'année 1823, toutes les autres grandes puissances jouaient un rôle plus ou moins actif dans les affaires de la Grèce. Nous avons déjà signalé l'ascendant qu'y avaient acquis l'or et les agents de l'Angleterre. La France y formait, de son côté,

Digitized by Google

des relations par le canal de ses comités philhelléniques. L'Autriche ne cachait plus les secours qu'elle assurait aux Turcs. La Russie seule était restée étrangère à cette lutte.

Les déterminations que prit alors Sa Majesté Impériale furent consignées dans une dépêche adressée à ses ambassadeurs et ministres près les cours d'Autriche, de France et de Prusse, le 6 août 1825. Il y était dit : « La dignité de la Russie, ses intérêts, » et, nous osons le dire, ceux de l'Europe, nous » faisaient une loi de prouver à nos alliés qu'ils » avaient mal jugé notre position, peu apprécié la » réalité de nos sacrifices, et visé à des résultats » auxquels nous ne pourrions consentir. » Après avoir motivé cette opinion, l'empereur invitait ses représentants à garder désormais le silence sur les affaires orientales, et si les cabinets alliés demandaient les raisons de ce silence, Sa Majesté leur ordonnait de récapituler nos propositions et leurs réponses, et de déclarer, que « désormais les » délibérations ultérieures avec eux n'auraient au- » cun but; qu'en conséquence, l'empereur ne sau- » rait les poursuivre, et qu'il ne pourrait dorénavant » se diriger dans les affaires d'Orient que d'après » les droits et les intérêts de son empire. » Cette déclaration faite, les représentants de l'empereur devaient « reprendre une attitude réservée envers » les cours alliées et éviter toute discussion, soit » sur la question orientale elle-même, soit sur la

Digitized by Google

» nature, les suites ou les motifs de la détermination
» dont ils auraient été les organes. »

Des instructions décisives furent pareillement expédiées à M. de Minciaky. L'empereur le chargea de demander au Reiss-Effendi une conférence à protocole, de lui répéter pour la dernière fois tous nos griefs, de lui remettre une protestation formelle, si la Porte renouvelait ses refus; de lui déclarer alors qu'elle eût à peser toutes les conséquences d'un tel acte; de prendre ensuite une attitude silencieuse et de borner ses fonctions à l'expédition des affaires commerciales. M. de Minciaky devait aussi s'abstenir désormais de toute discussion sur la question grecque avec les représentants des cours alliées à Constantinople.

De tels ordres nécessitaient l'examen du système qu'il conviendrait à la Russie d'adopter dans la situation nouvelle où elle allait se trouver. L'empereur voulut connaître à cet égard le jugement de ceux de ses ambassadeurs qu'il honorait d'une juste confiance. Il invita MM. d'Alopeus, de Tatistcheff, Pozzo di Borgo et de Lieven à émettre leur opinion avec franchise sur la nature de l'accord qui semblait s'être formé entre nos alliés pour paralyser nos vues dans les affaires d'Orient; sur le degré de force que pourrait acquérir cette opposition; sur les moyens de déconcerter ce système, et sur les

Digitized by Google

mesures les plus propres à assurer les droits, les intérêts et la dignité de l'empire.

Pendant que l'empereur arrêtait les résolutions dont nous venons d'offrir le tableau, une partie de ses pressentiments s'accomplissaient déjà dans la Morée. Les Égyptiens victorieux la parcouraient presque sans obstacle. Les chefs grecs, dans la situation désespérée où ils se trouvaient, avaient pris le parti de recourir à l'Angleterre, de lui demander sa protection exclusive, et de lui offrir même la souveraineté de la Grèce et des îles de l'Archipel qui avaient secoué le joug de la Porte Ottomane. Mais nous ne tardâmes point à être informés, ainsi qu'il avait été facile de le prévoir, que le gouvernement anglais avait rejeté l'offre des Grecs.

Cependant leur demande, combinée avec le silence de la Russie sur les affaires orientales, excita une vive inquiétude dans le cabinet de Vienne, qui nous proposa de faire auprès de la Porte une nouvelle démarche collective pour l'inviter à admettre l'intervention des cours continentales dans ses différends avec les Grecs. L'empereur envoya de Taganrog au ministère impérial l'ordre de décliner cette proposition et d'engager M. Tatistcheff à ne point s'écarter des instructions qui lui avaient prescrit de garder un silence absolu sur les affaires d'Orient.

Digitized by Google

Bientôt, au moment même où l'empereur Alexandre passait dans une autre vie, nous reçûmes les dépêches par lesquelles les ambassadeurs et ministres de l'empereur exposaient les opinions qu'ils avaient été invités à émettre sur l'union que nous avions cru remarquer entre les grandes cours continentales pour neutraliser les intentions de Sa Majesté Impériale relatives à la pacification du Levant (1).

Le comte d'Alopeus nous transmet des assurances positives, qui ne laissent point de doutes, touchant les dispositions favorables sur lesquelles la Russie peut compter de la part de la Prusse, quel que soit le cours ultérieur des événements.

Ces opinions si unanimes des ambassadeurs et ministres de Sa Majesté Impériale furent justifiées presque au moment où elles venaient d'être émises.

La France se hâta d'envoyer à son poste le comte de Laferronaye qui, dès son arrivée, croyant pouvoir compter sur le concours actif de l'Angleterre et de l'Autriche, mit en avant l'idée d'une nouvelle démarche collective à Constantinople, par laquelle

(1) Les dépêches de M. Pozzo di Borgo, de M. de Lieven et de M. de Tatistcheff, étant publiées en entier, pages 4, 48, 57, nous en omettons ici le résumé.

Digitized by Google

les cinq cours alliées annonceraient à la Porte-Ottomane qu'elles regardaient comme terminée la guerre entre les Grecs et les Turcs; qu'une intervention européenne dans cette querelle funeste était indispensable, et que, si la Porte ne l'agréait, elle aurait à redouter toutes les conséquences de sa position à l'égard de la Russie. Il semblait essentiel de ne pas provoquer, en se refusant à toute ouverture de la part des cours alliées, cette union même dont l'établissement avait été appréhendé, et de ne pas nous exposer à des complications dangereuses si les circonstances forçaient l'empereur de donner à ses déterminations un nouveau caractère d'énergie. Néanmoins le ministre impérial ne discuta pas la proposition du comte de Laferronaye, et ne se prêta, sur son désir, qu'à la placer sous les yeux de l'empereur.

A la même époque, les dépêches du comte de Lieven nous informaient des dispositions de plus en plus sérieuses du ministère anglais à un rapprochement avec la Russie. M. Canning déclara que la première condition sous laquelle l'Angleterre négocierait avec la Russie sur la question grecque consisterait à négocier avec la Russie seule. Mais il montra d'autre part une volonté prononcée d'entrer avec le comte de Lieven en pourparlers qui pussent avoir des suites décisives. Les derniers rapports de cet ambassadeur, les confidences que lui a faites M. Canning, l'envoi du duc de Wellington à

Digitized by Google

Saint-Pétersbourg, sont autant de témoignages qui font connaître à cet égard les vraies dispositions du cabinet de Saint-James.

Celles du cabinet de Vienne sont les seules qui, jusqu'à présent, n'aient pas changé en apparence. Cependant, dès le mois de septembre 1825, le cabinet de Vienne essaya d'ajuster par un dernier effort les différends qui subsistaient entre la Russie et la Porte relativement aux principautés, et d'enlever ainsi à Sa Majesté Impériale le motif immédiat d'une guerre que dès le principe il avait redoutée. Les instructions qu'il fit parvenir sur ce sujet à l'internonce arrivèrent à Constantinople presque en même temps que celles que nous adressâmes à M. Minciaky, et dont nous avons parlé plus haut. D'après les communications qui nous ont été faites par le comte de Lebzeltern, le baron d'Ottenfels avait ordre d'engager la Porte à satisfaire la Russie dans tout ce qui avait rapport aux provinces du Danube, d'ajouter même qu'un refus serait considéré par la cour de Vienne comme une offense directe, et qu'il identifierait sa cause à celle de la Russie. Bientôt M. d'Ottenfels annonça, tant au chargé d'affaires de l'empereur à Constantinople qu'au comte de Lebzeltern à Saint-Pétersbourg, que ses réclamations avaient été couronnées d'un plein succès, et que la Porte avait promis de remplacer en Valachie et en Moldavie les *Basch-beschlis-agas actuels* par des officiers d'un rang inférieur,

Digitized by Google

et en général d'y rétablir le *statu quo* antérieur aux troubles de 1821.

Comme il n'était question ni de la retraite des troupes ottomanes qui restaient dans les principautés sous le nom de *Beschlis*, ni de l'autorité dont seraient revêtus leurs nouveaux chefs, M. de Minciaky, voulant constater lui-même les vraies dispositions de la Porte, exécuta ses instructions et sollicita la conférence qu'il avait été chargé de demander au Reiss-Effendi. Il demeura prouvé que la Porte soutenait n'avoir promis au baron d'Ottenfels que de remplacer les basch-beschlis-agas actuels par des officiers d'un rang moins élevé, n'y avoir ajouté nul engagement relatif au rétablissement du *statu quo* antérieur aux troubles de 1821, et n'être tenue d'accueillir aucune réclamation à ce sujet. Vainement aussi M. de Minciaky travailla dans cette conférence à améliorer les dispositions de la Porte envers les Serviens.

Une aussi aveugle obstination ne laissait pas d'alternative à M. de Minciaky. Il se vit obligé de remettre au Reiss-Effendi, en exécution des ordres de l'empereur, une déclaration formelle qui rappelait la conduite de la Russie envers la Porte depuis l'année 1821 ; énumérait les motifs de plainte que celle de la Porte continuait de donner à Sa Majesté Impériale ; protestait contre toutes les déterminations que le gouvernement ottoman an-

Digitized by Google

nonçait vouloir maintenir à l'égard de la Moldavie, de la Valachie et de la Servie, et l'avertissait de n'attribuer qu'à lui-même les conséquences nécessaires d'une aussi déplorable politique (1).

Cet acte est le dernier de nos rapports diplomatiques avec le Divan depuis l'année 1824.

(1) Voyez l'annexe B.

Digitized by Google

ANNEXES.

A.

EXTRAIT

DE DEUX ANNEXES.

Le traité de paix de Bucharest, conclu sous des auspices défavorables à la Russie, avait embrassé dans l'ensemble de ses stipulations patentes et secrètes tous les rapports entre la cour impériale et la Porte Ottomane; la réunion de ces articles obligatoires devait former la base de l'état de paix et de son voisinage entre les deux puissances.

Cependant la Porte, mettant à profit les circonstances du moment, rejeta les articles secrets, et obtint de cette manière tous les avantages que lui assure l'article VI surtout, sans acquiescer aux modifications qu'y apportait l'article séparé. C'est ainsi qu'elle s'écarta du sens général des transac-

Digitized by Google

tions de Bucharest et fut la cause première des discussions qui subsistent jusqu'à ce jour.

Son refus de ratifier les clauses séparées mit la Russie dans l'impossibilité d'effectuer la remise du littoral asiatique. Les griefs de la cour impériale, à la charge de la Turquie, étaient en bien plus grand nombre. Ils embrassaient à la fois la sûreté des sujets de Sa Majesté, les intérêts de notre commerce et les droits de la Russie à la protection des chrétiens soumis à la Porte. Des fortifications avaient été élevées sur les îles du Danube, vis-à-vis d'Ismael. Les brigandages des peuplades asiatiques et le trafic d'esclaves étaient tolérés et encouragés par les commandants turcs. Les stipulations en faveur de la Servie demeuraient sans effet. La promesse de respecter les priviléges de la Moldavie et la Valachie avait été ouvertement enfreinte. La libre navigation du pavillon russe dans les mers du Levant et le commerce étaient entravés; nos bâtiments se trouvaient exposés aux pirateries des Barbaresques. Enfin, la Porte n'avait satisfait à aucune des réclamations particulières anciennes et récentes, malgré l'article X du traité.

Les guerres de 1813 à 1815 avaient empêché l'empereur de vouer son attention à ces intérêts. De retour dans ses États, il résolut, en 1816, de reconstruire sur des bases solides le système de

Digitized by Google

la Russie dans l'Orient, et fit choix du baron de Strogonoff pour remplir ses vues. Les instructions dont ce ministre fut muni eurent pour base les sentiments les plus pacifiques envers le gouvernement turc. La Russie, forte de ses seuls droits et s'astreignant sévèrement à la teneur du traité de Bucharest, déclara ne vouloir que ce qui est fondé en justice, ne soutenir que ce qui est d'un intérêt réciproque pour les deux empires. Le baron de Strogonoff fut chargé de discuter les griefs réciproques dans des vues conciliatoires, de manière que les arrangements qui en résulteraient pussent porter en eux-mêmes la garantie la plus rassurante de leur maintien inviolable pour l'avenir, but qui serait manqué complétement, si l'empereur admettait une délimitation incompatible avec la solidité des rapports qu'on veut établir, ou abandonnait aux vengeances musulmanes et aux spéculations européennes le sort et les intérêts des chrétiens, sujets ottomans. Les objets de la négociation collective avaient été ainsi classés : Délimitation sur le Danube ; enlèvement des sujets russes et trafic d'esclaves (en y rattachant le grief de la Porte concernant le littoral asiatique); affaires de la Servie ; affaires des principautés ; entraves au commerce et pirateries des Barbaresques ; réclamations particulières. En même temps le baron de Strogonoff fut instruit de la teneur des arrangements qui, en derniers résultats, seraient le plus conformes aux vœux de Sa Majesté.

Digitized by Google

Les difficultés que le ministre de Sa Majesté eut à combattre furent immenses; elles naissaient de la nature même de plusieurs objets en discussion, du caractère personnel du sultan, de la mauvaise volonté du gouvernement turc à notre égard, surtout de la funeste persuasion (où l'entretenaient ses conseillers étrangers) que la Russie ne pouvait point lui faire la guerre.

Aussi de toutes les questions qui faisaient le sujet des négociations du baron Strogonoff, la seule décidée définitivement fut celle de la délimitation sur le Danube. Quant aux autres questions, jusqu'à l'année 1821, elles demeurèrent en suspens, ou ne furent décidées qu'en partie et en principe.

B.

PROTESTATION

REMISE AU PROTOCOLE DE LA CONFÉRENCE

DU $\frac{1}{13}$ OCTOBRE 1825.

Depuis l'époque fatale où des événements à jamais déplorables forcèrent la cour impériale de Russie d'interrompre ses relations d'amitié avec le gouvernement ottoman, elle n'a opposé à l'infrac-

Digitized by Google

tion de ses traités et à la violation de ses droits, que le calme de la raison et une générosité peut-être sans exemple.

Toujours également disposée à prêter la main à un rapprochement sincère, elle a donné des preuves éclatantes de ses sentiments pacifiques, toutes les fois que la Porte a manifesté des intentions analogues.

Tant de modération et de longanimité aurait dû imprimer à la marche de la politique du Divan cet esprit de conciliation et ce respect pour des droits acquis, dont la Russie avait fait elle-même la base de sa politique. Forte de la justice de ses réclamations et connaissant les embarras où se trouve placé l'empire ottoman, elle ne voulut point les augmenter en insistant trop vivement sur la réparation de tant de griefs qu'elle avait à articuler, et, profitant des premiers progrès qu'avait faits l'œuvre de la conciliation, elle se borna à *exiger l'évacuation des principautés de Valachie et de Moldavie par les troupes ottomanes, et le rétablissement de l'ancien ordre de choses dans ces provinces, tel qu'il avait existé au commencement de* 1821. Elle y ajouta l'assurance positive qu'aussitôt que cette condition serait remplie, elle rétablirait ses anciennes relations diplomatiques avec l'empire ottoman. Elle donnait ainsi des preuves d'une bienveillance sans bornes.

Digitized by Google

On était fondé à en espérer le succès et à voir accueillir la demande de la Russie avec sincérité et bonne foi. Elle était juste et légitime, elle était commandée par des devoirs sacrés et des droits positifs; le gouvernement ottoman ne se pouvait soustraire à l'obligation qu'il avait de l'accueillir, et en effet il reconnut cette obligation en principe dans une conférence qui eut lieu le 27 avril 1824 avec l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique, et en promit formellement l'exécution le 29 juin de la même année.

C'est sur la foi d'engagements si solennellement contractés que le chargé d'affaires de Russie remit sa lettre de créance; elle était fondée sur ces engagements, et leur exécution complète était la condition *sine quâ non* du rétablissement des relations entre les deux empires.

Il était donc permis de s'abandonner à l'espoir que la Porte s'empresserait de les remplir dans toute leur teneur, et de rasseoir ainsi sur des bases durables ses nouveaux rapports avec la Russie. Cependant il ne fut reconnu que trop tôt que ces promesses, d'abord éludées par des délais, étaient révoquées et dénaturées par quelques concessions matérielles sur le nombre des troupes. Le chargé d'affaires pouvait au moins se flatter que sa démarche, qui faisait voir jusqu'à quel point était

Digitized by Google

conciliante la politique de sa cour, serait appréciée par la Porte et amènerait à la fin l'accomplissement des engagements contractés officiellement avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi; les principautés sont encore, dans ce moment, occupées militairement, et les chefs des troupes y exercent une influence qui est incompatible avec les priviléges des Valaques et des Moldaves.

Un tel état de choses, un tel mépris de toutes les obligations n'a pu que donner lieu aux plus justes comme aux plus vives réclamations. Après des délais sans exemple qui n'ont eu d'autre résultat que d'amener la déclaration qui vient d'être faite, que tout est rétabli comme autrefois, que les troupes qui se trouvent dans les principautés ne sont que de simples beschlis et qu'elles y sont nécessaires pour la sûreté du pays, enfin que les commandants militaires actuels sont remplacés par des officiers d'un rang inférieur, c'est-à-dire que le même régime sera maintenu sous un autre individu et par l'influence de la Porte, qui lui donnera l'investiture.

Un changement aussi évidemment illusoire, aussi peu d'accord avec les stipulations et qui ne concerne qu'une seule partie de ses réclamations, ne saurait satisfaire la cour impériale de Russie.

Digitized by Google

Elle a prouvé à maintes reprises que s'il a existé de tout temps en Valachie et en Moldavie une garde musulmane, sous le nom de *Beschlis*, chargée de maintenir la police parmi les Turcs qui se rendaient dans les principautés pour des affaires commerciales, cette troupe n'était composée que de mercenaires au choix et à la solde des hospodars; que les chefs, qui étaient à la nomination des princes, ne dépendaient que d'eux, ne jouissaient d'aucune influence, même d'aucune considération, n'étaient point installés par des firmans de Sa Hautesse, n'étaient, par conséquent, jamais regardés comme fonctionnaires de la Porte, ne correspondaient point avec elle, ne recevaient point ses ordres ni ceux de pachas voisins; qu'ils n'exécutaient que ceux des princes; qu'ils pouvaient être destitués par eux à volonté, et enfin qu'ils ne commandaient pas des troupes ottomanes, mais de simples beschlis.

Qu'aujourd'hui, au contraire, les basch-beschlis sont nommés par la Porte et institués par des firmans, ne dépendent que d'elle; qu'ils commandent, non pas quelques musulmans soldés par eux, sur l'autorisation des princes, mais de véritables troupes ottomanes, dont le nombre est hors de toute proportion avec celui des anciens beschlis; que bien loin d'être dans la dépendance et sous les ordres des hospodars, ce sont ces chefs militaires qui exer-

Digitized by Google

cent, de l'aveu même de la Porte, sur leur conduite et sur leur administration, l'influence la plus pernicieuse, et sont investis d'un pouvoir discrétionnaire, ainsi qu'il n'y en a que trop d'exemples.

Les mêmes motifs de réclamation subsistent donc encore aujourd'hui dans toute leur force.

Des troupes ottomanes occupent les deux principautés de Valachie et de Moldavie.

Leur présence est fatale et onéreuse; elle cause la ruine du pays.

Elle est une infraction manifeste des priviléges de ces provinces et des traités qui les ont garantis.

Elle est une violation des engagements contractés par la Porte vis-à-vis de l'ambassadeur d'Angleterre, par lesquels les ministres ottomans avaient officiellement promis que *les troupes seraient retirées, qu'il n'y aurait dans les principautés à l'avenir que de simples beschlis, et que l'ancien* statu quo *serait rétabli.*

Ainsi, lorsque la cour impériale de Russie exige que les principautés soient remises, *sous tous les rapports, dans la même condition où elles étaient antérieurement aux troubles de* 1821, *que le mode de nomination, les attributions et l'autorité des basch-beschlis-*

Digitized by Google

agas, ainsi que le nombre et les fonctions des beschlis soient absolument tels qu'ils étaient avant cette époque: en un mot, que l'état des choses voulu par les traités soit parfaitement rétabli dans ces provinces, elle ne fait qu'user des droits que lui assurent les traités et les déclarations récentes de la Porte.

Elle n'a donc demandé qu'une chose juste et légitime; elle la demande encore.

Tout ce qu'il était possible de faire pour engager la Sublime Porte, par des ouvertures franches et amicales, par le langage le plus bienveillant, à reconnaître ses obligations et l'évidence des droits de la Russie, a été tenté sans réserve par la cour impériale de Russie. Les négociations se sont terminées sans succès, mais d'une part elles ont mis dans tout leur jour la longanimité de Sa Majesté Impériale et la pureté et la droiture de ses intentions généreuses, de l'autre elles ont constaté solennellement la marche suivie jusqu'à ce jour par la Porte, ses réponses toujours évasives et illusoires et un système attentatoire aux traités les plus positifs.

Sa conduite depuis cinq ans n'a offert que trop de preuves de cette disposition, elle y persévère.

Ainsi, n'ayant point reçu de la Sublime Porte de réponse telle que les demandes de la Russie la récla-

Digitized by Google

maient, il ne reste plus au chargé d'affaires de Russie que de remplir un triste et pénible devoir: celui de protester formellement contre les conséquences qui pourraient être tirées de la conduite de la Porte, en déclarant:

Que la cour impériale, pénétrée de ce qu'elle doit à la conservation de ses droits et à la protection qui lui est dévolue sur les Valaques et les Moldaves, lesquels, par une longue suite de malheurs, ont par là même acquis de nouveaux titres à sa sollicitude, ne se désistera jamais d'une demande de la justice de laquelle elle est convaincue;

Qu'elle n'adhérera à aucun acte ou innovation quelconque que la Porte aurait fait ou ferait à l'avenir, contraire aux prérogatives des provinces et des traités qui les ont confirmées, et ensuite des événements qui ont contraint la Russie d'abandonner provisoirement l'exercice de sa protection et de sa surveillance tutélaire;

Qu'elle se réserve à cet effet d'employer tous les moyens qu'elle estimerait convenables pour assurer l'inviolabilité de ses droits;

Qu'elle invite la Porte, pour la dernière fois, à faire de sérieuses réflexions sur les suites de la politique qu'elle adopte envers la Russie.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

DE M. DE MANCIAKY,

EN DATE DE CONSTANTINOPLE LE $\frac{30 \text{ mars}}{11 \text{ avril}}$ 1826.

Griefs de la Turquie. — Les traités sont observés, — les principautés évacuées, — les Serviens satisfaits. — Pourquoi la Russie demande-t-elle à traiter encore? — Plus forte, elle veut la guerre.

Au moment de fermer mes paquets, je viens d'être informé *indirectement* qu'une personne à laquelle le Reis-Effendi témoigne beaucoup de confiance, ayant parlé à ce ministre de la note que j'avais présentée à la Porte, ce dernier a répondu en ces termes :

« La cour de Russie prétend des choses qui sont » *inadmissibles.* Aujourd'hui le Grand Seigneur n'ac- » corde aux puissances européennes, quelles qu'elles » soient, absolument rien au delà des stipulations » établies. *Nous avons jusqu'ici fidèlement observé les » traités, mais ce que la Russie demande n'y a aucun » rapport.* Le premier point, celui qui concerne » l'évacuation des principautés, a été définitivement

Digitized by Google

» arrangé, au nom de la cour de Russie, par lord
» Strangford, c'est-à-dire qu'on est convenu qu'il
» y aura mille hommes en Valachie et cinq cents
» en Moldavie. Les princes ne payent rien au delà.
» Voilà donc une affaire finie. En second lieu la
» cour de Russie demande qu'on traite les Serviens
» à peu près comme certaines îles privilégiées de
» l'Archipel. Or, dès la conclusion de la paix, *les*
» *Serviens sont traités comme ils doivent l'être*, ils ne
» payent qu'un tribut déterminé, et il n'y a qu'une
» très petite garnison à Belgrade. *Quel motif a donc*
» *la Russie de se plaindre?* En dernier lieu, pour ce
» qui est relatif à l'envoi des plénipotentiaires, nous
» ne pouvons concevoir quels sont les points sur
» lesquels la Russie veut entamer une négociation.
» *Nous n'avons rien à traiter.* Si ces objets regardent
» les traités, dans ce cas on pourra s'entendre ici;
» si ces points, au contraire, sont en opposition à la
» lettre des stipulations, ni la cour de Russie n'a le
» droit de les exiger, ni le Grand Seigneur la vo-
» lonté d'y accéder. Mais, après tout, la Russie vou-
» dra nous faire la guerre; — *ce sera alors un acte*
» *de prépotence* (sic) *de sa part.* — Au reste, nous
» répondrons à sa note. »

Quoiqu'il soit certain que le ministre ottoman se soit exprimé dans ce sens, il serait cependant encore trop prématuré de vouloir tirer une conséquence positive sur la nature de la réponse que nous donnera la Porte, vu que rien ne peut encore être dé-

Digitized by Google

cidé à cet égard ; toutefois je n'ai point voulu laisser ignorer à Votre Excellence le langage que tient le ministre turc dans un moment aussi important.

Il y a eu ces jours-ci un grand conseil à la Porte, et un second doit avoir lieu sous peu de jours.

La tranquillité de la capitale n'a jamais été plus parfaite.

Je suis, etc., etc.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

DU COMTE DE SUCHTELEN,

EN DATE DE STOCKHOLM DU $\frac{13}{25}$ AVRIL 1826.

N° 30.

L'empereur de Russie, à qui l'attitude pacifique de la Suède tient, dans ce moment, à cœur, fait communiquer à Bernadotte des rapports sur Wellington et sur la Turquie. — Le roi de Suède approuve complétement la politique de la Russie. — La réputation de la diplomatie russe et le grand talent de rédaction de ses documents constatés.

Un résumé, fait par ordre du roi, de tous les rapports qui lui étaient parvenus sur lord Wellington et nos relations avec la Turquie, avait été envoyé au baron Palmstjerna, afin de lui faciliter les moyens de mieux apprendre tout ce qui se passait à ce sujet. Votre Excellence voit par là l'importance extrême qu'on attachait à être bien informé, et appréciera elle-même toute l'opportunité de la communication dont je viens de m'acquitter et qui a flatté et satisfait au plus haut point l'amour-propre du roi.

Digitized by Google

Le comte de Watterstedt, informé par le baron Palmstjerna de ce que m'apportait le courrier de Votre Excellence, a mis le plus grand empressement à me recevoir. Après la lecture des pièces, le comte a remercié de la confiance qu'on témoignait au gouvernement suédois, il s'est complu à rendre justice au grand talent de rédaction de nos documents diplomatiques; mais sur l'ensemble de la communication il a parlé, comme du reste je m'y étais attendu, avec toute la circonspection d'un ministre qui n'a pas encore reçu les ordres de son souverain, ou, pour mieux dire, comme quelqu'un qui sait le prix qu'attache le maître à une occasion qui prête au développement de l'éloquence et de l'inspiration du moment; aussi n'ai-je pas manqué de témoigner au comte, que si le roi avait le moindre désir d'entendre les pièces en question, je serais infiniment heureux et flatté de pouvoir les lire à Sa Majesté. M. de Wetterstedt s'est empressé de m'assurer qu'il était persuadé que le roi me recevrait bientôt et avec plaisir; effectivement, le jour même de ma conférence avec le comte, $\frac{9}{21}$ avril, je reçus un billet de lui pour me prévenir que le roi m'attendait le lendemain, $\frac{10}{22}$, à huit heures du soir.

Le roi me reçut à bras ouverts et me dit qu'il était très curieux d'entendre les documents dont je venais l'entretenir. Sa Majesté a prêté la plus

Digitized by Google

sérieuse attention à cette lecture qui fut faite alternativement par le comte de Wetterstedt et par moi. Quand elle fut achevée, le roi me dit: « Je » vous engage, général, à écrire au comte de Nes- » selrode que je remercie l'empereur pour cette » communication qui est du plus haut intérêt. Je » suis flatté de la marque de confiance que Sa Ma- » jesté Impériale me donne en ce moment, je sais » l'apprécier, et l'empereur m'a déjà entièrement » captivé par les bienveillantes prévenances qu'il » m'a témoignées dès les premiers moments de son » règne. L'empereur et moi, nous sommes l'un vis- » à-vis de l'autre dans une position réciproquement » satisfaisante; nous avons de très bonnes frontiè- » res, et rien au monde ne saurait troubler la par- » faite harmonie qui subsiste entre nous. Je souhaite » la paix à l'empereur, s'il peut la maintenir en » obtenant l'exécution des engagements formelle- » ment stipulés par les traités; mais si la guerre » devenait inévitable, la cause de l'empereur est » juste et tous mes vœux seront pour le succès de » ses armes. »

Sa Majesté est alors entrée dans une discussion approfondie de nos griefs contre les Turcs, auxquels, selon son expression, on ne peut faire entendre raison qu'à coups de canon. « Je vous ai dit » cela, général, il y a cinq ans, quand vous vîntes » en Norvége me faire connaître les complications » d'alors, qui, depuis, n'ont pas été trop débrouil-

Digitized by Google

» lées. » C'était là le moment que j'attendais pour dire au roi, qu'à l'époque qu'il venait d'indiquer, il avait embrassé toute cette question avec sa perspicacité ordinaire, et que, si je ne me trompais pas, il avait à cette occasion écrit à l'empereur Alexandre, pour lui faire connaître ses vœux pour nos succès dans une guerre qui paraissait alors imminente. Je crus pouvoir ajouter que, dans ce moment, les mêmes assurances, renouvelées à l'empereur actuel, ne manqueraient pas de produire un bon effet. Le roi me répondit tout de suite : « Oui, » j'ai écrit, comme vous le dites, à l'empereur » Alexandre, et je ne demande pas mieux que d'en » faire autant à présent; mais je viens d'adresser » deux lettres à l'empereur, il faut que j'attende un » peu, et je vous promets que je saisirai la première » occasion pour écrire à Sa Majesté dans le sens de » tout ce que je viens de vous dire et pour l'assu- » rer qu'il peut compter sur moi. — Votre empe- » reur déploie un grand et beau caractère, l'Europe » s'en aperçoit et s'en trouvera bien. Je suis très » reconnaissant des bontés que l'empereur et toute » la famille impériale témoignent au comte de » Brahé. Je présume qu'à son retour il sera muni » d'une lettre de votre souverain, et alors l'occasion » d'écrire à l'empereur sera toute trouvée; cela » pourra se faire également, quand j'annoncerai » l'heureuse délivrance de ma belle-fille. »

Votre Excellence pense bien que je me suis em-

Digitized by Google

pressé d'abonder dans l'idée du roi; je l'ai trouvée excellente, et je n'ai pas manqué non plus de dire que les lignes que le roi tracerait à ce sujet seraient plus agréables et plus appréciées que tous les efforts que je ferais de rendre exactement les choses judicieuses et les assurances satisfaisantes que je venais d'entendre.

Sa Majesté s'est alors résumée d'une manière encore plus forte et plus positive sur son attachement à l'empereur et sur ses dispositions pacifiques à notre égard; il m'a même dit : « Si vous pouvez » rendre mes idées là-dessus mieux que je ne le » fais moi-même, je vous autorise, général, à vous » servir de tous les termes que vous croirez les plus » expressifs et les plus propres à bien rendre mes » pensées et mes intentions toutes d'amitié à l'égard » de l'empereur. » Nous nous sommes là-dessus séparés, réciproquement satisfaits, et il m'a paru, monsieur le comte, que j'avais raison de l'être. Le ministre des affaires étrangères est sorti du cabinet du roi en même temps que moi; il m'a beaucoup serré la main avec l'air d'être entièrement satisfait du langage et de la tenue de son souverain. Je ne dois pas oublier d'ajouter que l'excellente rédaction des pièces a aussi frappé le roi; Sa Majesté a bien voulu me dire que la réputation de la diplomatie russe était à cet égard établie depuis longtemps.

Digitized by Google

Le roi m'a dit encore que notre guerre avec la Porte serait très populaire en Russie; il croit que l'avant-garde de notre armée suffira pour l'occupation des principautés du Danube. Les difficultés, selon lui, nous attendent aux Balkans, mais il ne les croit pas insurmontables.

J'ai tout lieu de croire que le roi écrira à l'empereur ainsi qu'il l'a dit. C'est un moyen de se rendre agréable qu'il ne négligera probablement pas, et nous aurons par là, et sans aucune trace de l'avoir provoqué, un gage de sécurité convenable et suffisant.

En m'acquittant des ordres de mon auguste maître, je suis parti de l'idée qu'il fallait faire apercevoir le moins possible au cabinet de Stockholm que son attitude pacifique nous tenait à cœur. J'étais d'autant plus fondé à suivre ces errements, que je connais les moyens de la Suède isolée. J'ai aussi la conviction que, dans le moment actuel, une guerre entre la Russie et la Porte nous vaudra, par extraordinaire, les vœux de la majorité des Suédois, et que l'opinion là-dessus sera même très prononcée en notre faveur, par l'espoir, qu'on attachera à cette lutte, d'un meilleur avenir pour la Grèce.

Digitized by Google

Lord Strangford a écrit à lord Blomfield, pour lui faire part que nous avions envoyé un ultimatum à Constantinople, et que l'alliance était entièrement d'accord avec nous.

J'ai l'honneur, etc.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

RÉSERVÉE (DU COMTE DE NESSELRODE)

AU PRINCE DE LIEVEN,

EN DATE DE MOSCOU, 15 SEPTEMBRE 1826.

Mesures à prendre en commun après la rupture des négociations avec la Turquie. — Nécessité de garantir les concessions d'Ackerman. — Arrangement définitif des affaires de la Grèce. — Moyen de paralyser l'intervention du pacha d'Égypte par l'envoi des flottes des cours qui prendraient part à la pacification de la Grèce. — L'Angleterre doit entraver les relations exclusives de la France avec l'Égypte. — Le prince de Lieven sait conduire le ministère anglais au gré de la Russie.

Ma dépêche ostensible de ce jour vous indique la réponse que Votre Excellence est chargée de faire à l'office de M. Canning, en date du 4 septembre. Cette réponse présente une adhésion complète aux propositions du ministre anglais. Il y a cependant un point sur lequel il sera encore indispensable de vous expliquer avec le principal secrétaire d'État. Ce point est celui des mesures ultérieures qui deviendront urgentes, si le rappel des ambassadeurs

Digitized by Google

et la menace de reconnaître l'indépendance de la Grèce ne produisent pas l'effet désiré sur le gouvernement turc. Nous ne nous dissimulons pas que l'Angleterre, après avoir pris une *résolution aussi décisive, aussi éclatante*, que celle *de rompre ses relations diplomatiques avec la Porte*, sera intéressée elle-même à empêcher *que la rupture n'ait lieu en pure perte*, et que sa puissance n'essuie l'affront public de n'avoir pu vaincre l'obstination du divan; mais la position de la Russie sera bien plus grave encore. Les *négociations d'Ackerman*, couronnées de succès, lui auraient rendu toute son ancienne influence à Constantinople; elles auraient assuré son état de possession territoriale sur les côtes asiatiques de la mer Noire; elles auraient garanti de grands avantages aux provinces que Sa Majesté Impériale protége en vertu des traités; elles auraient enfin remis en vigueur tous les priviléges du commerce russe dans l'empire ottoman. En rompant avec la Porte des relations à peine renouées sous les plus favorables auspices, la Russie renoncerait à tous ses avantages. Les Turcs, pour user de représailles, ne manqueraient pas de déclarer qu'ils vont regarder comme non avenues toutes les concessions qu'ils nous auraient faites à Ackerman. Il faudrait peut-être de nouveaux efforts pour remettre à cet égard les choses sur le pied où les auraient placées nos dernières négociations, et si après de tels sacrifices, la Russie n'obtenait pas du moins l'arrangement définitif des affaires de la Grèce, conformément au

Digitized by Google

protocole du $\frac{23 \text{ mars}}{4 \text{ avril}}$, quel rôle le cabinet de Sa Majesté Impériale aurait-il joué dans cette circonstance? Vous voudrez donc bien, mon prince, représenter amicalement à M. Canning que, dans aucun cas, l'empereur ne saurait s'exposer à une pareille situation; que s'il entame la question grecque, c'est avec la ferme résolution de la résoudre, et vous emploierez cet argument sans réserve, pour amener par degrés le ministère anglais à reconnaître la nécessité de discuter et d'arrêter avec vous les mesures ultérieures à prendre, si la retraite des représentants des grandes cours européennes et la crainte de voir se former en Grèce un état indépendant, reconnu par d'autres gouvernements chrétiens, n'engageaient pas les Turcs à accepter nos propositions.

Il serait peut-être difficile, pour le moment, de déterminer ici les mesures dont il s'agit, sans connaître les idées du gouvernement de Sa Majesté britannique sous ce rapport; mais il nous semble toujours que le plus essentiel serait, d'une part, de coopérer, au moyen de l'envoi d'agents consulaires en Grèce, à l'organisation de ce pays d'après des principes analogues à ceux que consacre le protocole du $\frac{23 \text{ mars}}{4 \text{ avril}}$, et à y augmenter les ressources et les chances de succès dans la lutte qu'il soutient encore en favorisant l'établissement de l'ordre, en étouffant les discordes, en aidant à la formation d'un gouvernement investi d'un véritable pouvoir;

Digitized by Google

de l'autre, de paralyser les effets des secours que le pacha d'Égypte donne à la Porte, et qui seuls ont fait changer de face à la guerre. Sous ce dernier point de vue, nous croyons avoir indiqué dans notre dépêche ostensible une considération qui devrait frapper le cabinet de Londres. *Probablement il ne sera jamais possible de constater l'existence* d'un plan qui aurait pour but l'extermination des Grecs ou l'existence d'une convention quelconque à ce sujet entre le pacha d'Égypte et la Porte; mais il nous semble que c'est du fait même qu'il faut partir, et le résultat inévitable, d'une conquête de la Grèce par les Égyptiens, qu'il faut considérer. Or le fait est que, dans tous les districts qu'occupe l'armée d'Ibrahim-Pacha, la population chrétienne disparaît, que les uns sont exterminés parce qu'ils refusent de s'y soumettre, les autres emmenés en esclavage parce qu'ils sont hors d'état de se défendre. Le résultat inévitable d'un succès complet de l'expédition égyptienne est donc l'anéantissement des Grecs, ou, en d'autres termes, celui de la population chrétienne des contrées qui essaient aujourd'hui de recouvrer leur indépendance. Ce résultat, quelles qu'aient été les vues primitives de la Porte et du pacha d'Égypte, n'en amènera pas moins tous les inconvénients du plan dont l'Angleterre a cherché à obtenir la confirmation officielle. L'Europe verra un peuple chrétien détruit sur les frontières de la chrétienté. L'ancienne marine grecque, cet intermédiaire si utile d'un commerce devenu très im-

Digitized by Google

portant, sera remplacé par une marine musulmane semblable à celle de Tunis ou d'Alger. Les actes de piraterie se multiplieront, car peu de parages les favorisent autant que ceux de l'Archipel; les relations commerciales ne trouveront plus la sûreté qui leur est nécessaire; de fait, le pacha d'Égypte aura pris pied en Europe, et il existera peut-être sur le continent européen une régence barbaresque. — Que si l'Angleterre a positivement déclaré qu'elle ne saurait admettre un tel état de choses, ne doit-elle pas contribuer à le prévenir, lorsque les événements, qui sont des preuves plus convaincantes que les documents écrits, l'avertissent que ses craintes peuvent, d'un moment à l'autre, prendre le caractère de tristes réalités? D'après ces observations vous devriez, mon prince, vous attacher à convaincre M. Canning que l'idée qu'il a émise antérieurement d'empêcher, à l'aide d'une flotte, que les secours du pacha d'Égypte n'arrivent en Grèce, d'isoler l'armée d'Ibrahim-Pacha, et de faire voir ainsi à la Porte, sans lui déclarer la guerre, qu'à moins de vouloir elle-même travailler à l'indépendance de la Grèce, elle sera obligée de suivre les ouvertures pacifiques de la Russie et de l'Angleterre, serait l'idée la plus applicable aux circonstances dans le cas où la retraite des ambassadeurs ne ferait pas plier le Divan. *Cette idée* est d'ailleurs d'une exécution facile, elle est d'un effet certain, et elle *pourrait se réaliser au moyen d'un concert entre les flottes de toutes les*

Digitized by Google

cours qui prendraient part à la pacification de la Grèce.

D'ailleurs, nous ne dissimulerons pas qu'il nous est impossible de voir d'un œil tout à fait indifférent ces secours d'hommes, de vaisseaux, de munitions que la France prodigue au pacha d'Égypte, ses soins qu'elle prend de former la jeunesse musulmane au sein de Paris, et dans les écoles spéciales, à tous les arts de la civilisation, à toutes les sciences qui constituent la supériorité de l'Europe chrétienne, et *nous sommes décidés à nous expliquer amicalement sur cet article avec le ministère français*, dès qu'il aura accédé aux idées que nous allons lui communiquer conjointement avec le cabinet de Londres, sur la marche à suivre pour rendre à la Grèce une existence heureuse et tranquille. Mais combien les considérations que nous ferons valoir contre ce système ne doivent-elles pas être *plus puissantes aux yeux de l'Angleterre?* Combien ne doit-elle pas trouver urgent d'empêcher que le pacha d'Égypte ne puisse ajouter à ces alliances exclusives les avantages qu'il ne manquera pas d'obtenir si ses troupes achèvent la conquête du pays qu'elles sont chargées de soumettre.

C'est à vous, mon prince, qu'il est réservé de faire l'usage que vous jugerez le plus convenable des observations que nous avons consignées dans la présente dépêche. LE LANGAGE ACTUEL DU MINISTÈRE

Digitized by Google

BRITANNIQUE PROUVE ASSEZ QUE VOUS SAVEZ LE CONDUIRE GRADUELLEMENT AU BUT DES VOEUX DE L'EMPEREUR, et Sa Majesté vous invite à ne rien omettre pour persuader à M. de Canning, que si les affaires de la Grèce deviennent le motif d'une rupture de relations diplomatiques avec la Porte, il faut prévoir le cas où cette détermination ne nous ferait point encore atteindre notre objet, et dès lors arrêter, comme nous l'avons dit, des mesures ultérieures efficaces et communes.

Recevez, etc.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

DU GÉNÉRAL POZZO DI BORGO

A M. LE COMTE DE NESSELRODE.

La France est à nous. — Je suis exigeant sans connaître bien nos demandes envers la Porte. Le gouvernement français a expédié un courrier pour inculquer au Divan de les accepter telles qu'elles seront. — L'influence de l'Autriche évanouie avec les illusions du prince de Metternich. — L'Angleterre ne sera jamais dominante ici. — Canning arrive à Paris pour fouiller le cabinet et les partis. — Divers embarras précipitent l'Angleterre vers sa ruine. — Une guerre lui serait impossible. — La charte en Portugal : un mouvement en Espagne probable. Conséquences prévues. — Situation intérieure de la France. Plaisirs et jouissances. — Villèle. — Marchés de Bayonne. — Finances. — Jésuites. — Censure. — Armée. — Le roi et son ministère travaillent à éviter toute situation forte et périlleuse. — Dans le cas douteux ils pencheront pour la Russie. — Manque d'expérience dans le cabinet. — Il n'a à aucune des grandes cours un seul sujet qui fût égal à ses devoirs.

Paris, le $\frac{27 \text{ juillet}}{5 \text{ août}}$ 1826.

MONSIEUR LE COMTE,

A mesure que les idées d'une saine politique prévalent dans les conseils du roi, ou qu'il s'élève quelque embarras dans une partie ou l'autre de

Digitized by Google

l'Europe, je reconnais dans le ministère une disposition évidente à se rapprocher et à se réunir au cabinet impérial.

La première impression produite par le protocole du 23 mars une fois amortie, chaque jour et chaque événement m'ont donné la preuve du désir de ne pas se séparer en quoi que ce soit de notre auguste maître.

Sans analyser de quel principe cette tendance dérive, je m'empresse de la reconnaître, de l'encourager et de la mettre à profit dans les différentes questions qui se présentent.

La plus intéressante de toutes pour la cour impériale est, sans contredit, celle qui concerne les affaires d'Orient. C'est donc à l'égard des points qui s'y réfèrent que je suis devenu positif, et même exigeant, envers le ministère français.

Malgré qu'il (*sic*) ne soit entré avec moi sur aucun détail relatif à la nature de nos demandes envers la Porte, un courrier a été expédié à Constantinople pour inculquer au Divan de les accepter telles qu'elles seront, puisque *le salut de l'empire ottoman dépend de cette condescendance, et que la générosité de notre auguste maître lui offre, par sa modération, les seuls moyens qui lui restent de prolonger son existence.*

Digitized by Google

Le général Guilleminot est parti avec les mêmes instructions, en attendant celles qu'on lui transmettra lorsque le protocole du 23 mars sera communiqué, et la proposition à faire à la Porte par l'intermédiaire de l'Angleterre formellement connue.

Je n'ai, monsieur le comte, aucune raison de douter de la persévérance de ses sentiments envers nous, sans même que les insinuations contraires des autres cours parviennent jamais à les altérer.

L'Autriche est suspecte par système; si elle a eu quelque influence passagère sur la question d'Orient, la cause doit en être attribuée à la conviction que le prince Metternich a cherché d'inspirer, que ses idées seraient, en dernière analyse, définitivement adoptées. Ces illusions étaient déjà détruites depuis bien longtemps, ainsi que Votre Excellence en a été informée, et il n'existe aucune probabilité qu'elles puissent reparaître maintenant.

L'Angleterre ne sera jamais dominante ici, parce que les intérêts sont incompatibles, et parce que le caractère de M. Canning, qui est un mélange de violence, d'astuce et d'égoïsme, réuni à beaucoup d'habileté, *se déjoue lui-même à la longue*, et détruit la confiance qu'il voudrait inspirer.

Digitized by Google

Il n'existe dans ce moment aucun point sur lequel ce ministre soit foncièrement d'accord avec la France. *On lui attribue ici ce qu'il a pu y avoir d'exclusif dans le protocole du 23 mars*, et l'on a su gré à notre cour de ne pas en avoir fait un secret, et de l'avoir expliqué dans un esprit satisfaisant. Dans le nouveau monde, les Français trouvent des obstacles à chaque pas, et se plaignent de la suprématie britannique. En Portugal, on voit dicter ou soutenir une constitution dont l'exemple menace de bouleverser l'Espagne, et par conséquent d'embarrasser et d'agiter la France elle-même. Cependant c'est lorsque ces griefs existent, et que les dispositions qu'ils excitent ne sont pas équivoques, que M. Canning se propose de venir à Paris. Le prétexte est une visite à son ami lord Granville, mais le but ne saurait induire personne en erreur, savoir, celui de fouiller, pour ainsi dire, et le cabinet et les partis, et de les laisser dans le vague et les divisions.

Le courage du gouvernement français, ou, pour mieux dire, la diminution de la crainte que l'Angleterre lui inspire, est en proportion des embarras que sa rivale éprouve dans son administration et dans sa politique intérieure.

Les ministres ne négligent rien pour être bien informés sur cet objet important, et ils croient sa-

Digitized by Google

voir avec vérité et précision les difficultés et les maux qui travaillent la Grande-Bretagne.

La crise commerciale, loin d'être terminée, se développe et s'étend avec des effets alarmants, et la suspension partielle des manufactures met la partie de la population la plus difficile à contenir dans la nécessité ou de s'insurger ou d'exiger qu'on la nourrisse, ou de périr de besoin.

Les catholiques irlandais menacent; il faudra ou céder, ce qui est une sorte de révolution dans le gouvernement, ou augmenter les moyens de contrainte inséparables d'une grande dépense et d'une grande haine.

Le public veut que les ports soient ouverts aux blés étrangers. Ce changement affectera les propriétaires, qui devront renoncer au monopole, et les fermiers, qui ont élevé le prix des baux dans la supposition de la durée du système exclusif.

Chaque trimestre annonce une diminution dans le revenu. Il est vrai que le Parlement a aboli une infinité de taxes; mais il est aussi vrai qu'il a compté pouvoir suffire aux dépenses avec le produit de celles qu'il a conservées: S'il en est autrement, et qu'il soit obligé d'avoir recours à de nouvelles contributions, les clameurs seront très vives et la gêne plus grande.

Digitized by Google

Toutes ces observations ne tendent pas à démontrer que l'Angleterre se précipite vers sa ruine; mais elles signalent suffisamment qu'une guerre, c'est-à-dire une augmentation de dépense, réunie aux difficultés nouvelles qu'éprouverait sa navigation et son commerce, lui causerait des sacrifices, des pertes, et peut-être des malheurs égaux à ceux qu'elle voudrait infliger.

L'introduction de la charte révolutionnaire en Portugal alarme la France infiniment, et a mis le comble à la méfiance de celle-ci envers l'Angleterre.

Que M. Canning soit ou non l'auteur de cette dangereuse innovation, la chose devient indifférente du moment qu'il l'approuve par politique ou par conviction, et qu'il prend tous les moyens en son pouvoir afin de la faire adopter et exécuter.

Il serait difficile de se dissimuler que les révolutionnaires portugais, d'un côté, ne cherchent à introduire leurs maximes et leur forme de gouvernement en Espagne, par tous les expédients odieux qui sont inséparables de ce dangereux prosélytisme. De l'autre côté, le roi et les royalistes espagnols, alarmés de l'exemple et irrités par l'attaque, voudront user de représailles. De là les plaintes, les injures, et finalement les querelles ouvertes. Une

Digitized by Google

fois la confusion et probablement la guerre civile commencées, il n'appartient à personne de prévoir le nombre des incidents qui peuvent en résulter. Si le roi d'Espagne se défend contre la charte, les révolutionnaires voudront en reconnaître une autre, peut-être celle du Portugal lui-même. Alors la question est vitale; elle concerne l'existence de la dynastie et celle de tous les Bourbons. Si jamais les choses étaient portées à ce point, ce qui n'est nullement impossible, que fera l'Angleterre après avoir probablement détaché Mina et la phalange qu'elle tient à ses ordres.

La France se souvient encore de la guerre de succession; dès que la question reparaîtrait, elle croit avoir raison de craindre la même politique de la part de l'Angleterre. La prudence ne m'a pas permis d'entrer, pour le moment, dans ce genre de discussion; mais M. de Damas m'en a parlé lui-même avec une abondance de cœur qui m'a fait présumer que le conseil s'en était occupé. Ce ministre a été jusqu'à m'assurer que, dans l'occasion, son cabinet s'en expliquera avec M. Canning, et qu'il ne lui cachera pas que tout y passera, c'est-à-dire qu'on emploiera tous les moyens, et qu'on s'exposera à tous les risques possibles plutôt que de laisser prendre consistance à des événements qui pourraient conduire à de si funestes résultats.

Cette manière de voir de la part du gouvernement

Digitized by Google

français me semble juste, dans son intérêt et dans celui de tout le monde. Si la guerre de succession a réuni l'Europe contre la France, la guerre de révolution réunira le continent à la France, parce qu'un changement de gouvernement, accompagné d'un changement de dynastie, les mettrait toutes dans le danger le plus imminent.

Jusqu'à présent M. Canning a protesté qu'il n'était pas l'auteur de la Charte portugaise, mais qu'il ne pouvait se dispenser d'en conseiller, et, dans le fait, d'en exiger l'adoption. Nous avons déclaré ne pas vouloir nous immiscer dans cette fâcheuse transaction, en protestant, à notre tour, que la Grande-Bretagne devait s'employer pour empêcher toute tentative, de la part de soi-disant constitutionnels ou des révolutionnaires portugais, de provoquer en Espagne les mêmes mouvements. Le ministre anglais est convenu de notre modération. C'est à ce principe qu'il faudrait se tenir, en lui donnant cependant une consistance telle qu'il soit impossible de le méconnaître et de s'en dissimuler les conséquences s'il était violé.

Les affaires de cette importance arrivent à un degré d'évidence où les sophismes ne sont plus de saison. Si le cabinet anglais veut prescrire au gouvernement et au parti novateur, en Portugal, de ne pas viser à troubler l'Espagne, il sera obéi; s'il en est autrement, il faudra défendre l'Espagne. En suppo-

Digitized by Google

sant que M. Canning soit convaincu de cette vérité, il en résultera, selon moi, deux effets salutaires : le premier est, que l'Espagne ne sera pas molestée ; et le second, que la révolution, circonscrite au Portugal, sans pouvoir s'étendre, et travaillée par ses vices et par les intérêts qui lui sont opposés, se dévorera elle-même et s'éteindra, parce qu'il est dans sa nature de périr lorsqu'elle ne peut pas avancer, et surtout lorsqu'elle serait circonscrite à un coin de l'Europe, sous le poids de la désapprobation et de l'indignation de tous les gouvernements du continent. Ce plan me semble préférable, parce qu'il ne compromet pas l'alliance avec la Grande-Bretagne, qu'il fortifie la France, instrument principal dans cette lutte, et qu'il est propre à rassurer l'Espagne.

Malgré toute ma conviction, je me suis défendu d'entrer dans des détails aussi circonstanciés, et de développer mon idée, ni au ministère français, ni à mes collègues, jusqu'à tant que les communications des cabinets entre eux aient fixé la règle de conduite qu'ils se proposent de tenir. Cette réserve, de ma part, a été également motivée par la crainte de *quelque indiscrétion, qui aurait donné à M. Canning le prétexte de s'alarmer et de nuire peut-être aux autres affaires, dans lesquelles il nous importe de le voir agir avec suite et sans les tergiversations ordinaires,* dont il nous a fourni l'exemple à plusieurs reprises.

Digitized by Google

L'esprit de parti, la licence de la presse, quelques fautes graves des ministres, l'ambition sous toutes les formes, et les regrets des choses passées, donnent lieu à faire considérer la France dans une situation plus périlleuse que celle où elle se trouve réellement. Il est vrai que tous ces inconvénients existent plus ou moins; mais, ou ils sont neutralisés par d'autres causes de conservation, ou leur intensité n'est pas aussi vive qu'on s'efforce de le représenter.

Au milieu de la gêne universelle du commerce européen, ce pays est peut-être celui qui en est le moins affecté. Il se ressent, il est vrai, de la pénurie commune, mais il trouve dans ses propres ressources les moyens de l'arrêter ou de la contenir dans des bornes supportables. Si son système n'embrasse pas le monde et ne couvre pas la surface du globe, s'il est plus rétréci, il est aussi plus profond, et il se suffit à lui-même. Une population de trente millions travaillant sur un sol fertile, rapprochée simplement de quelques journées de marche, produit, consomme, échange et forme une masse de capitaux dont l'État retire un milliard par année, sans contrainte et sans nuire à la reproduction. Cet état de choses est encore susceptible de grandes améliorations. Un ministère qui aurait la force de s'en occuper les obtiendrait sans de graves difficultés.

Digitized by Google

La prospérité matérielle influe sur la conduite morale d'un peuple adonné aux plaisirs et aux jouissances, et surtout de cette capitale qui sert d'exemple au reste de la monarchie et la tranquillité se conserve au milieu des peines que les factions se donnent pour la troubler.

Il est un mal que M. de Villèle ne considère pas assez, c'est-à-dire, sa confiance dans la force des choses qui le rend très souvent imprévoyant et l'enhardit dans certaines fautes, parce qu'il est sorti de celles qui les ont précédées. Il a le malheur d'attribuer exclusivement sa conservation à sa dextérité, et dès qu'il se croit nécessaire, il ne s'arrête plus devant quelque combinaison favorite que ce soit. Toutes les mesures hasardées et souvent nuisibles qu'il a proposées dérivent principalement de cette disposition de son esprit.

La chambre des pairs vient d'étouffer la procédure sur les marchés de Bayonne. Après deux années d'investigations, on a reconnu que la question d'État concernait la conduite de l'administration supérieure, et par conséquent du ministère, et non celle des fournisseurs. Dès lors le roi a dû manifester son désir de voir mettre une pierre sépulcrale sur cette affaire honteuse. Il l'a obtenu par la condescendance, méritoire dans cette occasion, des membres de l'ancien ministère Richelieu qui

Digitized by Google

sont dans la chambre. MM. Pasquier, Portal, Lainé, Mounier et autres, ont opiné pour arrêter les recherches ultérieures, ce qui a entraîné le centre, qui aurait donné la majorité à celui des deux partis auquel il aurait voulu se réunir. Ce sacrifice a été dicté par des sentiments louables, et afin de ne pas offrir, surtout à l'Angleterre, le spectacle d'un débat qui aurait ou flétri, ou amoindri les dispositions de l'autorité dans un moment où la politique générale et les intérêts de l'État ont besoin d'être représentés sous un aspect plus respectable.

Il est à désirer que le ministre des finances n'abuse pas de leur prospérité. Après avoir accordé un milliard d'indemnité aux émigrés, ce qui était la juste expiation d'un grand crime, on parle aujourd'hui de charger le trésor de cent cinquante millions que les nègres de Saint-Domingue ne payent pas. M. de Villèle a manqué entièrement son opération; il est dans l'alternative ou d'endosser cette dette à la nation, ou de la regarder comme inexigible. Lorsqu'il sera mis à l'épreuve, il ne fera, à mon avis, ni l'un ni l'autre; il inventera quelque mesure spécieuse que les députés adopteront, et qui les mettra dans le cas d'attendre et d'avoir recours à de futurs contingents.

La lutte entre la congrégation politico-religieuse, les jésuites et la majorité du clergé d'un côté, et le public de l'autre, s'anime journellement. C'est un

Digitized by Google

dissolvant qui tiendra ce pays dans des divisions interminables, et qui l'empêchera de jouir du bonheur de sa position et de contracter ce sentiment de sécurité qui est la base fondamentale des États.

Le roi commence à s'intimider de la violence de ses propres créatures, et M. de Villèle m'a dit lui-même qu'il était décidé à s'opposer aux progrès d'un mal qui risquait de devenir intolérable. Pour donner le signal de ses projets et de ses forces, le ministre a porté à l'archevêché de Bordeaux un homme connu pour ses opinions modérées et a fait nommer, dans le même sens, à la place de procureur général près la cour royale de Paris. Ces actes ont produit un bon effet; mais ils ont donné l'éveil au parti théocratique, qui, de son côté, ne négligera rien pour obtenir sa revanche. Il n'est pas dans le caractère de M. de Villèle, et peut-être pas en son pouvoir, de le combattre à outrance; ce sera un conflit où les succès et les défaites seront balancées. La question restera donc ouverte jusqu'à tant que quelque circonstance extraordinaire mette l'existence des uns et des autres en péril.

Le ministre avait l'intention, selon son dire, de rétablir la censure; mais il déclare qu'il est arrêté par le cri public, qui ne manquerait pas de s'élever, et qui attribuerait la mesure au projet de défendre les jésuites et l'ultramontanisme. Il est

Digitized by Google

étrange que deux grands expédients inventés pour rétablir l'ordre soient la cause du maintien de la licence. C'est un problème que l'expérience résout tous les jours devant nos yeux.

L'armée se tient tranquille. Elle n'a ni bon ni mauvais esprit. La routine lui sert de lien et de discipline. Ses progrès, sans être bien sensibles, ne sont pas tout à fait nuls; quant à ses sentiments, elle n'en a pas de prononcés, et ressemble à la masse, à laquelle elle appartient en grande partie: ce ne serait que l'occasion de la mettre à quelque forte épreuve, qui pourrait lui donner le caractère qu'elle n'a pas encore; la prudence exige d'éviter, ou du moins de différer autant que possible, une expérience si incertaine, si non dangereuse.

Le prince de Polignac, ambassadeur à Londres, est venu ici depuis environ quinze jours. Il est le chef de la congrégation, et à plus d'un titre dans les bonnes grâces du monarque. Ses partisans l'encouragent à exiger le portefeuille des affaires étrangères. M. de Villèle s'y oppose, parce que la confiance du souverain se trouverait partagée. Mon opinion est que le président du conseil triomphera, s'il y met l'insistance qu'on doit lui supposer, lorsqu'il s'agit de conserver sa toute-puissance. L'introduction de M. de Polignac dans le ministère ne ferait, à mon avis, que le diviser et l'affaiblir encore davantage.

Digitized by Google

Le contenu de ce rapport n'offre rien de nouveau; il a seulement pour but de conserver dans le cabinet impérial la tradition et la continuation des vérités qui concernent la politique et l'état intérieur de la France, sans les laisser se perdre ou se confondre par un long silence de grandes lacunes.

Le roi et son ministère travailleront, en général, à éviter toutes les situations fortes, toutes les questions et toutes les entreprises périlleuses. Ils s'associeront avec zèle aux plans tendant à conserver la paix, et contribueront, dans cet esprit, à celui qui sera adopté pour terminer les troubles de l'Orient. Dans les cas douteux, ils pencheront plutôt pour la Russie, parce que c'est la seule puissance dont ils n'appréhendent pas de mal, et parce qu'ils se flattent que nous avons raison de les juger de même.

Pour ce qui concerne les affaires de la Péninsule, ils sentent la nécessité d'éviter un bouleversement en Espagne, et craignent que ce malheur n'arrive par l'exemple du Portugal et à l'instigation directe ou indirecte de l'Angleterre. Dans cette attitude, ils se réuniraient, je crois, à tout système dont les puissances continentales pourraient convenir, afin de prévenir et d'arrêter la révolution, qui menace de nouveau de se montrer dans la partie de l'Europe qui y est malheureusement la plus exposée.

Digitized by Google

Quant à la conduite de cette même politique dans les détails, et surtout dans les questions secondaires, elle est souvent inconsidérée, faute d'expérience, et surtout de personnes qui servent avec capacité. M. de Villèle lui-même m'a avoué qu'excepté le comte de Laferronnaye, ils n'avaient, à aucune des grandes cours, un seul sujet qui fût égal à ses devoirs.

La manière de se comporter, afin de conserver dans un pareil état de choses et sur un cabinet ainsi composé l'influence nécessaire dans les cas graves, exige beaucoup de circonspection. Il faut ménager leur amour-propre et jusqu'à leurs fautes lorsqu'elles ne touchent pas à l'essentiel des affaires, et surtout entrer dans leurs intérêts publics et privés dès qu'on veut les déterminer à quelque résolution sérieuse. *En observant cette règle, j'espère qu'ils ne dévieront pas du chemin que notre auguste maître désire de leur voir tenir.*

Les conseils sur les affaires intérieures sont plus difficiles à donner, à moins qu'ils ne soient demandés. Il n'y a nul doute que, depuis l'existence du ministère actuel, la France ne soit agitée par des questions qui n'auraient jamais dû en faire une. Les dispositions religieuses et pénitentes du roi ont ressuscité toutes les discussions que le siècle ne sait plus comprendre et que la France comprend

Digitized by Google

encore moins qu'aucune autre nation. Pour vouloir la rendre meilleure envers le ciel, on risque de l'aliéner du monarque sans la rapprocher de Dieu. C'est une maladie excitée par l'ambition à l'appui des idées saintes. Elle fatigue l'État et ôte au gouvernement la confiance de disposer de ses ressources. Cet inconvénient durera longtemps; pour le moment, quoique grave, il n'est pas extrême; il est à désirer qu'il ne puisse jamais le devenir.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

Monsieur le comte,

De Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur,

Signé POZZO DI BORGO.

Digitized by Google

ASSERVISSEMENT DE LA POLOGNE

PAR

LA DIPLOMATIE RUSSE.

Catherine II, ayant mis, en 1764, Stanislas Poniatowski sur le trône de Pologne, entama, quelques jours après l'élection du nouveau roi, sa négociation avec la république, en faveur des dissidents polonais; elle y était portée, disait-elle, « par l'intérêt le plus respectable, qui l'unissait aux » habitants de cette république professant la même » religion qu'elle professait elle-même. » Cette intervention, renouvelée officiellement pendant quatre diètes consécutives, poursuivie par tous les moyens de l'intrigue, finit par amener, ce qui était le but véritable de ce fameux protectorat russe, l'asservissement et les partages de la Pologne. Ce but atteint, la cause des dissidents fut mise de côté.

Nous allons présenter une suite de documents pour la plupart inédits, qui peuvent en tout temps

Digitized by Google

fournir des matériaux précieux aux études politiques, et qui, à plus forte raison, dans la situation actuelle de l'Europe, sont de nature à offrir aux esprits soucieux de l'avenir un sujet de réflexions sérieuses.

Mais pour faire apprécier plus facilement tout ce qu'il y avait de choquant, d'hypocrite, d'absurde, dans cette intervention religieuse de la Russie en Pologne, il nous paraît essentiel de reproduire quelques traits caractéristiques de l'esprit religieux chez les deux nations, tel surtout qu'il s'est manifesté de tout temps dans les actes de leurs gouvernements respectifs.

L'Église russe, qui s'arroge le titre d'orthodoxe, est bien la vraie fille de celle de Constantinople ; elle en conserve les deux caractères distinctifs. Comme l'Église de Constantinople elle renie sa mère; comme elle, elle est esclave docile du pouvoir séculier. Du temps de l'invasion des Tartares, elle l'était de ses maîtres païens. Les grands dignitaires de l'Église russe faisaient alors, de même que leurs princes, des pèlerinages obligatoires à la grande horde, pour prendre les ordres qui avaient pour eux force de loi suprême. C'est un fait bien constaté, que les grands khans ont contribué efficacement à la propagation de l'orthodoxie russe; car ayant accordé à son clergé une rédemption de la capitation, beaucoup de boyards

Digitized by Google

se sentirent la vocation pour l'état ecclésiastique, de sorte que de la domination des Tartares date la multiplication des couvents en Moscovie.

S'il est un indice sûr et fidèle de l'esprit religieux d'une nation, c'est sans doute l'histoire de ses saints. L'orthodoxie moscovite n'en compte qu'un seul, saint Alexandre Newski, le contemporain de saint Louis, roi de France. — Or, ce saint ne fut ni martyr, ni croisé, quoique les occasions pour l'être certes ne lui manquèrent pas. Pendant que les Tartares faisaient peser leur joug sur sa patrie, la grande action de sa vie fut une irruption sur le territoire suédois et une victoire éclatante gagnée sur les bords de la Newa. — Le grand ennemi de la Russie, le khan des Tartares, ne lui inspirait que la plus dégradante soumission, et aucun des princes russes n'a fait autant de voyages à la grande horde. « Le lieutenant du khan, » nous citons Karamzine, « exigeait que Novgorod payât le tribut, » et le héros de la Newa eut la douleur de se voir » chargé de cette pénible mission. Accompagné des » préposés tartares, Alexandre se rendit à Novgorod » pour remplir ce funeste devoir. A cette nouvelle » les habitants furent saisis d'épouvante. En vain » quelques-uns d'entre eux, ainsi que le Possadnik, » voulurent leur prouver que toute résistance serait » inutile. Le peuple mit à mort le Possadnik. Le » jeune Vassili, fils d'Alexandre, lui-même partit » pour Pskof, déclarant qu'il ne voulait plus obéir

Digitized by Google

» à un père *qui apportait des chaînes et la honte à* » *des hommes libres*... Le grand prince, irrité de la » désobéissance de son fils, le fit arrêter à Pskof. » Il punit de mort, sans miséricorde, tous les » boyards, perfides conseillers de Vassili; quel- » ques uns eurent *les yeux crevés; d'autres le nez* » *coupé*, etc., etc. » Quelques vertus qui aient pu orner la vie d'un tel prince, on ne lui trouvera certainement pas cette exaltation de l'âme humaine, qui entoure de son auréole les élus de la chrétienté catholique!

Après la dissolution de la puissance tartare, l'église russe n'en resta pas moins dans son état d'assujettissement. « Le grand-duc de Moscovie, » écrivait Skarga en 1577, « n'envoie pas à Constan- » tinople son métropolitain pour y recevoir l'insti- » tution; il l'institue lui-même. Lui seul le punit, » lui seul le met à mort quand cela lui semble bon. » L'exemple du maître est suivi par les classes in- » férieures. Le clergé russe se trouve, vis-à-vis » des laïques, dans une position anormale. Ce sont » les laïques qui sont maîtres de la doctrine: car, » en vérité, ils sont plus lettrés que les ecclésias- » tiques. » — Un théologien suédois, Jean Bothwidi, évêque protestant de Linkoping, publia à Stockholm, en 1620, un écrit sous le titre: *Utrum Moscovitæ sint Christiani?* et il a dû avoir des raisons plausibles pour son scepticisme; — car une Église qui n'est régie que par un pouvoir séculier et despo-

Digitized by Google

tique perd aussitôt toute sainteté et toute élévation spirituelle, et n'est vraiment plus qu'une entreprise de pompes et de cérémonies religieuses. La piété, par exemple, d'un Iwan III, n'était guère propre à témoigner de son christianisme. Ce czar avait poussé son orthodoxie jusqu'à « transformer son » palais en monastère et ses favoris en moines. A » trois heures de la nuit, il allait au clocher pour » sonner les matines ; pendant le service il priait » avec tant de ferveur, que toujours il lui restait » sur le front des marques de ses prosternations. » Pendant qu'on dînait, il lisait à haute voix de sa- » lutaires instructions. Les restes du repas étaient » distribués aux pauvres. Le soir, il allait dans les » prisons *pour faire appliquer les prisonniers à la* » *torture*, *et il en revenait avec une physionomie* » *rayonnante de contentement* » (Karamzine.) Si Iwan, poussé par sa féroce individualité, a trop surchargé ses pratiques orthodoxes, il n'en est pas moins vrai que cette orthodoxie d'apparat ne cessa jamais en Russie de caractériser la religion de l'État.

Par ce que nous venons de dire pour mettre en évidence le matérialisme de l'orthodoxie russe, nous ne voulons nullement être soupçonnés de jeter un jour défavorable sur les dispositions religieuses de toute une nation. Nous repoussons ce soupçon de toute la force de notre conscience. Un Russe, qui prétendrait le nier, peut, dans la simplicité de son cœur, ou dans un élan plus illuminé

Digitized by Google

de sa pensée, sanctifier ses pratiques religieuses par le sentiment de la plus pure dévotion; des popes russes peuvent, par une exception honorable, élever leur âme vers les hautes régions de leur vocation; mais plus ces exceptions seront admirables, — plus est digne d'abomination ce régime inique qui rabaisse la sublime attribution de l'âme humaine au service honteux de la politique, si souvent immorale et criminelle.

Deux circonstances, d'une très grande portée, concourent en Russie pour assurer au gouvernement la docilité de l'Église : le mutisme de l'orthodoxie et la dégradation du clergé. — L'Église orthodoxe en Russie n'a pas de chaire, n'explique au peuple ni ses dogmes ni sa morale. Un catéchisme officiel, où le nom du czar figure à côté du nom de Dieu, fait les frais de son instruction religieuse. On se borne à justifier ce système par la crainte que la prédication ne suscite des hérésies au sein de l'Église. Étrange idée du christianisme! Non, c'est uniquement la crainte de porter atteinte à l'orthodoxie du despotisme, par une libre parole portée au nom de l'Évangile, qui a réduit ainsi au néant en Russie la plus noble vocation des ministres de l'autel. Quant à la condition des popes russes, qui n'a pas entendu parler de leur vie peu exemplaire et de leur ignorance? Pour en donner quelques exemples, la nature du sujet nous fera tomber dans le grotesque. — « Tais-toi, animal, » —

Digitized by Google

dit un jour l'empereur Alexandre à un protopope ivre, qui, dans une cérémonie religieuse, voulait le haranguer, — « et donne-moi la main. » — Puis, il l'embrassa avec l'humilité, à l'édification de la multitude, qui, de loin, ne faisait qu'admirer la dévotion du czar. — Cette anecdote, d'une authenticité reconnue, caractérise suffisamment et le pays et l'exploitateur. — Les popes se mêlent quelquefois de disputes théologiques. Dans une réunion de cette nature, la discussion roula sur les deux espèces de transsubstantiation. Comme le vin est rare en Russie, un novateur se hasarda à proposer de le remplacer par de l'eau-de-vie. La majorité cria haro contre cette indignité. — « Bah! » coupa court un pope, théologien pratique, « j'en ai essayé, et il » paraît que ça passe. » — Le despotisme que le gouvernement russe exerce envers ses ecclésiastiques, perce même quelquefois à l'égard des objets de la plus haute vénération du peuple. L'Ukraine polonaise étant échue en partage à la Russie, les Polonais remarquaient, parmi les fonctionnaires russes qui venaient prendre possession du pays, une multitude d'images de saint Nicolas, que des popes colportaient de village en village, afin d'extorquer par ce moyen des collectes. Or, il arriva qu'à Berdytchow, pendant une des foires célèbres qui se tiennent dans cette ville, une de ces images nomades, colportée au son d'une clochette dans la rue, effraya les chevaux de la voiture d'un riche seigneur polonais, M. Grocholski.

Digitized by Google

La voiture versa. Le Polonais tomba à coups de canne sur le pope, et mit l'image de saint Nicolas en pièces. Cet esclandre prit bientôt les proportions d'un crime d'État, car saint Nicolas est aux yeux des Moscovites presque Dieu lui-même; son image orne chez eux chaque cabane de paysan; c'est, en un mot, le protecteur de la Moscovie. Pour amoindrir le crime, on chercha à prouver à la police, par tous les moyens efficaces, que le Polonais, au moment de son acte sacrilége, était ivre. — On était sous le règne de Paul Ier, dont le caractère, mélange d'atroce tyrannie et de la plus pure noblesse de sentiments, ne peut s'expliquer que par cet orage continuel que soulevaient au fond de sa conscience de czar et d'homme des crimes traditionnels, devenus maximes d'État, en lutte acharnée avec la lumière céleste de la justice éternelle. Toute la province attendait avec anxiété la décision de l'autocrate dans cette affaire. La foudre éclate en ces termes laconiques : « Défense au sieur Gro» cholski de s'enivrer; défense à saint Nicolas de » vagabonder. »

Cette protection gouvernementale de la religion orthodoxe, que la politique russe offre avec tant de faste et tant de mauvaise foi à l'étranger, ne pèse déjà que trop sur sa propre Église et sur les âmes attristées de l'élite de sa nation. Des symptômes d'impatience se sont manifestés à cet égard dans tous les temps. Sous le czar Alexis, le pa-

Digitized by Google

triarche Nicon avait conçu l'idée d'une réforme dans la constitution de l'Église. Sommé de comparaître devant un synode, il s'obstina à ne pas reconnaître cette juridiction, et prétendit que le pape de Rome seul aurait le droit de le juger ; en conséquence, on le relégua dans un château sur les bords de la Volga, où il mourut en expiation de ses projets. On sait que l'asservissement de l'Église russe fut définitivement constitué sous Pierre Ier, par l'établissement du très Saint-Synode, qui, comme on l'a bien désigné, est un vrai bureau politique dirigé par un procureur impérial, souvent officier dans l'armée. Pour donner une idée de l'esprit orthodoxe et de la *tolérance du fondateur de ce synode*, nous ne pouvons nous empêcher de raconter ici l'événement suivant. En 1705, pendant la guerre contre Charles XII, le czar Pierre Ier arrive avec son armée à Polock, ville de la Pologne, dont il était, d'après les stipulations d'un traité récent, l'allié et l'ami. Aussitôt son entrée, les popes schismatiques de la ville l'entretiennent de leurs plaintes contre les religieux basiliens, moines de la religion grecque-unie, qui par leurs dotations et leur influence excitaient la jalousie du clergé schismatique. Le caractère farouche du czar, exaspéré par ses récentes défaites, éclate en fureur. Entouré de son état-major, il court à la cathédrale de Sainte-Sophie, au moment où les basiliens chantaient vêpres, et là, tirant son sabre, il tombe sur l'abbé Théophane Kolbieczynski, le

Digitized by Google

premier basilien qu'il aperçoit, et l'étend roide mort au pied de l'autel de saint Josaphat. Il fait saisir en même temps et pendre l'abbé Kizikowski, le supérieur de l'ordre, avec deux autres basiliens. Cela fait, il livre la cathédrale et le monastère au pillage de sa soldatesque (1).

Nous nous abstenons pour le moment de reproduire une multitude de faits qui se pressent sous notre plume, les violences, les rapines et les cruautés que l'orthodoxie russe a exercées à plusieurs reprises en Pologne. Tout cela n'empêche pas le gouvernement russe de proclamer partout et toujours qu'il n'agit que dans l'esprit de l'Évangile. Le roi George III ayant demandé un jour au comte Worontzow, ambassadeur russe à Londres, pourquoi les juifs ne sont pas admis à Saint-Pétersbourg, le comte, après un moment de réflexion, répondit avec

(1) Ces faits sont relatés avec tous leurs détails horribles dans un ouvrage polonais, plein d'érudition, de l'abbé *Stebelski*, imprimé sans date (probablement vers l'année 1780), en 3 volumes à Vilna, sous le titre : *Dwa Swiatla na horyzoncie Polockim*, etc., c'est-à-dire : *Deux luminaires sur l'horizon de Polock, ou les vies de sainte Euphrosine et de sainte Parascève*, etc. Les exemplaires de cet ouvrage, ayant été détruits par la partie intéressée, sont aujourd'hui d'une très grande rareté. — On en trouve un dans la Bibliothèque polonaise de Paris. — La main d'un peintre pieux avait retracé le souvenir de cet horrible martyre des basiliens dans un tableau qui fut longtemps conservé dans la sacristie de la cathédrale de Polock, probablement jusqu'à l'occupation de la ville par les Russes après les partages de la Pologne.

Digitized by Google

tout son sérieux : « Sire, c'est parce qu'ils ont crucifié notre Seigneur Jésus-Christ ! »

C'est donc sous l'inspiration de cette religion orthodoxe, qui ne fait que les affaires politiques de la Russie, que Catherine II, protestante par naissance, schismatique par czarisme, philosophe par calcul, après avoir inauguré son règne par des actes contraires à toute religion et à toute morale, conçut l'idée de son intervention religieuse en Pologne.

Nous connaissons le docteur et son esprit; passons maintenant au malheureux catéchumène. La Pologne, sortant des ombres de la barbarie, entre dans l'histoire libre et chrétienne. Il serait difficile de trouver dans les annales du monde une nation plus pieuse et un gouvernement plus honnête. C'était sa gloire, c'est devenu sa ruine, c'est son espoir. Le martyre ne tue pas l'âme. Chrétienne et libre, la Pologne était toujours tolérante. La ferveur religieuse pouvait l'entraîner quelquefois à des excès blâmables; mais, contre quelques jours d'oubli, elle produit des siècles de charité ! Des règlements sévères contre les novateurs, au commencement de la réforme, ne tinrent pas longtemps devant les libertés du pays. Si le roi Sigismond Ier a puni de mort quelques Dantzikois novateurs, il sévissait contre une révolte flagrante qu'ils firent éclater sous prétexte de réforme religieuse. Profondément pieux, catholique sincère, doté par

Digitized by Google

le saint-siége du privilége de suspendre l'interdiction par le seul fait de sa présence, partout où il entrait, il n'entendait jamais s'ériger en persécuteur des consciences. Son contemporain, Henri VIII, tyran et théologien, venait de lancer sa fameuse philippique contre Luther. Le célèbre professeur Eckius, en dédiant un de ses ouvrages au roi de Pologne, l'invitait à suivre l'exemple royal. Il nous reste la réponse de Sigismond à Eckius, respirant toute l'élévation et toute la pureté évangélique : « Les sciences, lui écrivit-il, passées naguère en » désuétude, renaissent de nos jours... Les siècles » se suivent, et l'esprit de gouvernement se mo- » difie selon les exigences du temps. Autrefois » l'ignorance faisait enfanter des crimes ; mainte- » nant ils pullulent au grand jour de l'érudition... » Que Henri écrive contre Martin, toi et Krzycki » vous pouvez lui adresser les éloges qu'il mérite. » Pour ma part, laissez-moi être roi des brebis et » des boucs. Je prie le Très-Haut qu'il daigne sanc- » tifier l'amour des lettres de Léon X par la piété » de Léon I. Car autrement, s'il arrivait, au sein » de la chrétienté, qu'on fît passer corruption pour » mœurs, scandale pour édification, haine pour » fraternité, il va venir ce temps néfaste où les rois » des peuples et le pasteur du troupeau du Sei- » gneur se présenteront au monde couverts de » sinistres cuirasses, et les autels du vrai Dieu s'a- » baisseront pour servir au culte du blasphème » contre la vertu et la foi. » — Étienne Bathory,

Digitized by Google

après sa glorieuse expédition de Moscovie, dans les instructions adressées à la nation rassemblée en diétines, après avoir recommandé de rendre grâce au dispensateur des victoires, soumet à leur délibération les affaires religieuses en ces termes : « Bien que Sa Majesté, y est-il dit, serait heureuse » de voir, autant qu'elle le souhaite ardemment, » que tous les citoyens de ses États professassent » une seule et ancienne religion, et qu'ils louassent » uniformément le Dieu tout-puissant ; cependant, » comme, dans ces derniers temps, par la permis- » sion de Dieu, les hommes ont commencé à s'en- » flammer par un zèle exagéré en matière de » croyances, on a pris des mesures et porté des » lois pour que cette scission ne suscitât des trou- » bles et ne nuisît point à l'unité nationale. Or, » pour compléter notre législation, il ne manque » que de régler la procédure par rapport à ceux » qui pourraient enfreindre ces lois et persécuter » leurs concitoyens à cause de la différence de » leurs croyances. » Tandis qu'en Allemagne une guerre acharnée, au nom du Dieu de miséricorde, promenait sur ce pays de la doctrine le fer et la flamme pour adjuger le despotisme au vainqueur, catholique ou protestant, il se faisait en Pologne une révolution religieuse par la seule force de la vraie piété et de la suavité évangélique, dont Sigismond III ornait le trône de la république. L'aristocratie polonaise, qui d'emblée s'était entichée des doctrines allemandes, céda peu à peu à l'influence

Digitized by Google

du roi et revint à la foi de ses pères. La vraie liberté, le lien indissoluble de la patrie, la source de la vie nationale, furent ainsi sauvés. — Toutefois les dissidents obstinés jouissaient en même temps d'une pleine liberté de conscience et même des droits politiques; ils rassemblaient leurs synodes, fondaient leurs écoles, composaient leurs ouvrages théologiques, et c'est précisément sous ce règne, qu'ils dénonçaient comme intolérant, que les Sociniens imprimèrent à Rakow ces livres impies, qui passent aujourd'hui pour des raretés bibliographiques. — Mais les sectes affaiblies par le fait, admirablement exercées qu'elles étaient dans leurs luttes théologiques à miner l'autorité de l'Église, se prirent à attaquer l'autorité du trône, et tramèrent contre Sigismond III ce tissu de calomnies qui blessent également le patriotisme et la vérité. C'est à sa piété inébranlable qu'on a reproché la perte de deux couronnes. Singulier regret d'ambition! En quoi cette accession des royaumes pouvait-elle contribuer au bonheur de la Pologne, qui ne demandait, pour être grande et heureuse, que la stricte observation de ce conseil qu'un saint ermite du mont Saint-Valérien, près de Paris, donna du temps de Henri IV à un illustre Polonais: «*Timete Deum, honorate reges,* » — ne voulant rien répondre à d'autres questions. La Providence ne tarda pas à récompenser la sagesse de Sigismond, même de son vivant. Pendant une diète de son règne, sur le même parquet où les législateurs

Digitized by Google

récalcitrants, sortant de leurs bancs, lançaient des foudres contre le trône, se tenait, quelques années plus tard, un czar de Moscovie captif, demandant la clémence de Sigismond, — Triomphe éclatant qui imprima cette haute leçon dans les fastes de la Pologne, que son roi le plus religieux fut le plus heureux aussi. A sa mort, Sigismond laissa la république plus catholique, plus grande, plus unie que jamais; et son fils lui succéda aussi paisiblement sur le trône, malgré quelques tracasseries des dissidents, que s'il lui revenait par droit d'héritage.

Un ouvrage très répandu, attrayant par un style splendide et chaleureux, a rendu le nom de Jean Sobieski familier à tout le monde. La Pologne se trouvait sous ce règne en pleine anarchie. Elle ne pouvait pas, malgré le génie de son roi, se suffire à elle-même; comment aurait-on cru, humainement parlant, qu'elle pourrait porter secours à d'autres. Cependant ce miracle se fit au cri: *Sauvez la chrétienté.* Le roi, la diète, la nation, naguère en continuelles disputes, s'unissent tout à coup comme par enchantement. Au bout de trois mois, temps qui ne suffit pas de nos jours à arranger une note de protection problématique, l'armée polonaise se concentre, traverse les espaces, Vienne est sauvée, et la plus merveilleuse croisade est couronnée par la plus merveilleuse victoire.

Digitized by Google

Cependant les dissidents et les schismatiques, entraînés par leurs passions haineuses, cédant à des suggestions étrangères, abusant de la mollesse du gouvernement, prouvaient souvent par leur conduite qu'ils étaient peu dignes des libertés et priviléges dont ils jouissaient en Pologne. Ils se montraient toujours, sauf quelques rares exceptions, les chefs de l'opposition; ils finirent par être les meneurs de trahisons. Au moment où la république sous Jean Casimir se trouva accablée des plus grands désastres, où les Suédois, les Moscovites, les Transylvains l'envahirent simultanément, les dissidents, ne formant d'ailleurs qu'une faible minorité de la population, trahirent les devoirs les plus sacrés, en se mettant de connivence avec l'ennemi extérieur. Leur conduite provoqua à son tour des mesures de sûreté. La diète de 1658 remit en vigueur l'ancien statut de Ladislas Jagellon contre les hérétiques; et les Sociniens, alliés déclarés de Charles Gustave de Suède, l'envahisseur de la Pologne, furent proscrits. Lorsque plus tard, à la suite du malheureux traité d'Auguste II avec Pierre Ier, une nouvelle irruption de Suédois et de Moscovites amena la Pologne sur les bords de l'abîme, la nation, exaspérée, attribua, non sans raison, tous ces maux à ses voisins protestants ou schismatiques. Une confédération armée se forma. Pendant deux ans, une guerre désastreuse ravagea le pays, guerre singulière des Polonais con-

Digitized by Google

tre les troupes saxonnes de leur propre roi, et qui finit par une médiation du plus mauvais augure. Pierre Ier, qui par son alliance avec Auguste II avait ouvert la source de tous ces maux, appelé aveuglément par les confédérés eux-mêmes, jaloux de leurs libertés, à devenir le pacificateur de la Pologne, s'empressa de saisir ce rôle. Le traité entre les confédérés et le roi, signé à Varsovie, le 3 novembre 1717, et ratifié par une diète dite muette, stipula la retraite du pays des troupes saxonnes et rétablit la paix. Il est à remarquer que ce traité, dont les négociations étaient activement dirigées par le prince Dolgoruki, plénipotentiaire du czar, a rétréci sensiblement les libertés des dissidents polonais; il réduisit d'autre part l'armée de ce vaste pays à vingt-quatre mille hommes, et fut ratifié, exemple inouï, par la diète d'un pays libre, sans discussion. C'est depuis cette époque que la domination moscovite s'est établie sans contrôle en Pologne.

A la mort d'Auguste II, lorsque le schisme moscovite concentrait ses armées pour *protéger* les libertés de la république et l'élection du nouveau roi, la diète de convocation, cherchant à purger la conscience de la législature de suggestions dangereuses, ferma aux dissidents et aux schismatiques l'accès de la diète et des tribunaux de la république, avec une défense sévère de rechercher à cet égard la protection de l'étranger. Le libre exercice

Digitized by Google

de leur religion ne leur fut néanmoins pas enlevé, et sous ce rapport ils ont joui toujours d'un droit non contesté.

C'est contre cette exclusion des dissidents de la législature de l'État, où ils apportaient un élément délétère, mesure de sûreté que prenaient également d'autres États civilisés de l'Europe et qui ne portait en soi aucune violation de la conscience, que Catherine II dirigea sa première intervention en Pologne. Une circonstance particulière se prêta admirablement aux desseins de la czarine. — On sait que la famille de Saxe, au commencement de la réforme, exerça une influence décisive sur son établissement. C'est en Saxe que naquit Luther, en Saxe il proclama et propagea sa doctrine, et l'électeur de Saxe la protégea par les armes. — Bernard de Saxe-Weimar, le premier, pendant la guerre de trente ans, se rangea sous le drapeau de Gustave-Adolphe, et en devint l'appui actif et heureux. Or, à la fin du XVIIe siècle, un des descendants de ces héros du protestantisme, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, était rentré dans le giron de l'Église par une entremise providentielle de la Pologne catholique. Cet événement ne put que déconcerter les États protestants. La France et l'Autriche en profitèrent, pour imposer des conditions plus dures aux protestants de l'Empire, lors de la paix de Ryswick en 1697. La veille de sa signature, Guillaume III, roi d'Angleterre, écrivit à Heinsius, grand

Digitized by Google

pensionnaire de Hollande: « Notre devoir nous com-
» manderait plutôt de continuer la guerre que de
» consentir à la plus petite restriction à l'égard de
» l'exercice de la religion réformée dans l'Empire...
» mais nous manquons de l'assistance de la Suède,
» du Danemark, de la Suisse, et de plus *nous venons*
» *de perdre la Saxe.* » Le gouvernement anglais, affecté de cette conversion et des suites qu'il en prévoyait, cherchait du moins à en détourner le prince royal de Pologne, et il entretenait des agents et une correspondance suivie à cet effet, sans pouvoir pourtant réussir. La Pologne, ayant amené ainsi la défection du protestantisme d'une dynastie qui en avait été la fondatrice, s'attira nécessairement le mauvais vouloir de tous les États protestants. Aussi cette prédisposition de leur part se fit-elle jour à l'occasion de la malheureuse affaire de Thorn, en 1724, où, après une instruction dûment accomplie, et un jugement régulier confirmé par la diète, les accusés, reconnus coupables, furent condamnés et exécutés. Comme les coupables dans cette affaire étaient des protestants, les États de cette religion s'empressèrent, à l'occasion d'un procès criminel ressortissant aux seuls tribunaux du pays, de molester le gouvernement polonais de leurs notes et représentations, et à la tête de ces prédicateurs de clémence on remarquait Pierre Ier. Si, à côté de cette circonstance, qui a contribué à entretenir chez les protestants des idées défavorables contre la Pologne, nous nous rappelons l'esprit antireligieux

Digitized by Google

du siècle et les sarcasmes de Voltaire contre le catholicisme, tellement goûtés alors par le public, nous comprendrons aisément comment tout conspirait en faveur de la réussite des grands desseins de la czarine.

L'état de la Pologne, avant l'avénement au trône de Stanislas-Auguste, présentait le tableau le plus affligeant d'une complète dissolution politique. Depuis l'élection d'Auguste III, décidée contre Leszczynski par une intervention armée de la czarine Anne, au grand détriment de l'influence française, les troupes russes ne cessèrent d'occuper le territoire de la république sous divers prétextes. La paix prolongée dont jouit la Pologne pendant ces cinquante années lui a fait plus de mal que les soixante-dix ans de guerres désastreuses qui la précédèrent. Auguste III ne régnait ni ne gouvernait en Pologne, qui vivotait, pour ainsi dire, à son insu. Il se sentait le vassal de la Russie, et Brühl, son premier ministre, n'était qu'un agent du chancelier Bestuchew. Les Polonais bénissaient la paix, qui leur procurait les douceurs de la vie privée, les entretenait dans l'incurie de l'avenir, et les dispensait de toute sollicitude et de tout sacrifice pour le bien public. Ils croyaient leurs libertés garanties, tant qu'ils pouvaient rompre leurs diètes et entraver leur gouvernement. Dans cet âge d'or de la république, diète et gouvernement leur paraissaient choses pernicieuses, ou, tout au moins,

Digitized by Google

inutiles; et le résultat de la longue paix qui, dit-on, sauve la civilisation, fut ce bonheur trompeur couvrant de rouille armes et âmes, qui finit par amener une complète prostration de toutes les forces de l'État.

Stanislas Poniatowski, membre distingué de la famille et du parti puissant des Czartoryski, élevé dans les idées politiques que cette famille nourrissait de longue main et propageait dans le pays, devenu roi, aussi bien par les influences de ce parti que par la volonté de la czarine, monta au trône avec la détermination vraiment royale de reconstituer en Pologne l'État et le gouvernement. Les commencements de son règne se signalèrent par une activité sage et productive, qui développa les germes de tous les éléments de la vie politique. Diètes, ministères, tribunaux, toutes les branches de l'administration, tous les principes de la force matérielle et intellectuelle prirent un élan et une marche admirables. La plus précieuse conquête de ces efforts fut que la Pologne reprit la conscience de sa propre existence, qui est le sentiment profond de la vie nationale, du devoir, des dévouements, de l'honneur; arche d'alliance entre l'âme du citoyen et les destins de la patrie. Cette conscience, qui alors vivifia la Pologne sortant de sa longue léthargie, ne devait plus périr; elle a survécu aux plus terribles catastrophes, à des humiliations inouïes, aux partages du pays, *et résista*, comme l'a bien

Digitized by Google

compris, du haut de son trône, un froid observateur, *au temps et à toutes ses vicissitudes* (1).

Mais, dans cette glorieuse mission, Stanislas-Auguste eut à lutter contre deux ennemis implacables : le parti républicain, qui, sans souci de l'avenir, n'adorait que de pernicieuses libertés flattant l'individu, tuant la république, et Catherine II, sa bienfaitrice, dont l'œil perçant et jaloux guettait l'avenir de la Pologne et s'irritait de la possibilité d'y apercevoir une entrave aux desseins ambitieux de la Russie. Ces deux ennemis du roi, séparés par la haine qui sépare la liberté de l'esclavage, se rapprochaient par une sympathie commune, le désir de maintenir l'anarchie en Pologne.

Catherine II connaissait d'avance les projets de la famille Czartoryski, et toute décidée qu'elle était par diverses raisons particulières à appuyer l'élection de Poniatowski, elle avait pris ses précautions contre le danger qu'elle prévoyait, par un traité d'alliance avec la Prusse, dont nous reproduisons plus loin l'article principal et secret. Mais, d'abord, elle aima mieux agir seule. — Son ambassadeur à Varsovie, le prince Repnin, reçut pour mission de représenter, avec tout le fracas et toute la morgue,

(1) Voyez le discours à l'ouverture des chambres, prononcé par le roi Louis-Philippe, le 23 juillet 1831.

Digitized by Google

le protectorat et la suprématie que la Russie s'était arrogés de fait depuis cinquante ans en Pologne, en lui garantissant la paix et l'abrutissement. Repnin fut muni de tous les moyens de réussite. Il avait sous la main et à sa disposition des troupes et de l'argent, et avant tout un assortiment de déclarations et de manifestes, où chaque fait de violence était voilé par les assurances les plus touchantes et les plus positives de l'intégrité des possessions de la république, de l'amitié de la czarine la plus constante et la plus désintéressée. Il ne faut jamais perdre de vue que la Russie seule a le secret de commettre des violences *par voies légales*. Malheur à ceux avec qui elle commence à négocier ! Repnin réussit à merveille : conformément à ses instructions, il parvint à annuler l'autorité du roi, à neutraliser les caractères fermes, à intimider les faibles, à corrompre les lâches. La Pologne était sans alliances, sans finances, sans armées; elle n'en possédait que des germes tout récemment semés, et, pour sauver l'espoir de la moisson, pour ne pas laisser éteindre le feu sacré de la vie nationale, qui n'avait commencé que de s'allumer, il fallut céder aux exigences de la force et aux piéges de la perversité. Peut-être se berçait-on aussi de la possibilité qu'il y eût du vrai dans les déclarations de l'impératrice, que le monde ne cessait d'acclamer grande et magnanime. La Pologne ne pouvait que négocier, elle succomba.

Digitized by Google

Catherine commença la mise en œuvre de ses desseins, en assumant le protectorat des schismatiques et des dissidents. Elle donnait ainsi du poids à ses coreligionnaires en Pologne; elle gagnait les applaudissements de l'Europe; elle s'attachait les États protestants, et, par-dessus tout, elle jetait du trouble dans la Pologne profondément catholique. La diète de 1766 répondit dignement à cette intervention dangereuse. Elle confirma, par une constitution, la tolérance pour les dissidents, mais opposa par son silence une fin de non-recevoir à leurs prétentions législatives. — Stanislas-Auguste, dans une correspondance privée, au milieu d'accessoires obligés de galanterie, essaya, en vain, de justifier devant Catherine, par un raisonnement solide et ferme, la démarche de la diète. La réponse de la czarine, embrouillée et inconséquente, fut marquée au coin d'une froideur glaciale et d'une obstination hautaine et menaçante.

Peu embarrassée de la négative légale, Catherine met de côté et la diète et le roi; elle se décide à agir directement, et d'abord par les schismatiques et les dissidents. On fait imprimer à Saint-Pétersbourg des manifestes remplis des doléances de ces sujets polonais que personne ne songeait à persécuter; on y constate leurs confédérations, lorsqu'on n'en savait rien encore dans le pays. Ces confédérations se forment enfin au moyen d'une

Digitized by Google

dépense bien onéreuse pour les pauvres dissidents, et leur effet se trouve pitoyable. Elles mettent à découvert le petit nombre de ces martyrs imaginaires dont l'affaire provoque tant de bruit. Cependant la czarine, à côté de l'affaire des dissidents, prépare un coup immanquable et décisif. Elle lance dans ses déclarations le mot de l'énigme à l'adresse des républicains. Elle leur montre du doigt l'affreuse énormité du parti des Czartoryski : « Les vrais patriotes, leur dit-elle, ont gémi de cette » altération des principes du gouvernement, et des » entraves à la liberté des voix introduites par la » pluralité... et c'est par les tentatives d'un parti » décidé à la domination d'un pays libre, qui veut » élever sa puissance sur les ruines de la liberté » publique... Si l'ambition a déjà gagné une su- » périorité assez décidée pour empêcher une as- » semblée (indépendante) si contraire à ses vues, » Sa Majesté Impériale invite tout noble polonais » qui compte pour quelque chose le salut de sa » liberté à se joindre à elle... » Il est facile de concevoir l'enthousiasme des républicains, excité par de pareilles déclarations émanées de la haute sagesse d'une si puissante protectrice; il fut porté à son comble, lorsque Repnin insinua à quelques uns de ses amis peu discrets la possibilité de la déchéance. Les républicains tombèrent en masse dans ce guet-apens; des hommes respectables s'y laissèrent prendre, et l'âme altière de Soltik, évêque de Cracovie, y succomba elle-même. Une

Digitized by Google

confédération générale, se pressant sous les drapeaux du catholicisme et de la liberté, se constitua à Radom, en 1767. Radziwill, ennemi acharné de la Russie et du roi à la fois, républicain de la vieille roche, en est le maréchal. L'aveuglement de ces confédérés était tel, qu'ils ne s'aperçurent même pas de ce passage de la déclaration russe, où il est dit : « Que Sa Majesté a ordonné de renforcer » le corps de ses troupes qui est resté en Pologne » depuis l'interrègne,... afin de prévenir les désor- » dres... » Ils ne s'en aperçurent qu'au moment où, pour entrer dans la salle de leurs délibérations à Radom, ils furent obligés de se frayer un chemin à travers les baïonnettes moscovites, et où ils virent, à côté de leur maréchal, un colonel russe placé en surveillance.

La confédération de Radom, soulevée au nom de la religion catholique, ne s'occupa de fait que des schismatiques et des protestants, et sanctionna leur admission à tous les droits politiques. Bientôt on la convertit en diète et on la transporte à Varsovie, toujours avec le cortége militaire, sous les auspices duquel elle continue ses délibérations. C'est alors que pour couronner son œuvre d'une manière plus solennelle, la Russie exige de la Pologne un nouveau traité. Les anciens traités existaient et suffisaient pour toutes les relations établies entre les deux États. Les Czartoryski, étant au pouvoir, avaient déjà persuadé à la Russie de se

Digitized by Google

désister de ces propositions inquiétantes. — Non. Cette fois, il faut traiter ; il faut mettre le sceau de l'ignominie à cette législature esclave ; et comme la discussion en pleine diète, malgré tout cet appareil d'intimidation, aurait traîné en longueur, on transporta, à la réquisition de Repnin, tout le pouvoir de la diète à une délégation, qui s'empressa lâchement de statuer sur ce qu'il y a de plus sacré dans la vie d'une nation : son indépendance, sa religion, sa constitution, son honneur et son bon sens. Le parti des Czartoryski, parti de la régénération de la Pologne, réduit par ce débordement du républicanisme à l'impuissance, remettant ses espérances à un avenir éloigné, courba la tête. Quelques sénateurs du parti contraire, plus impatients, payant noblement leurs erreurs, élevèrent une voix libre. Ils furent immédiatement enlevés et déportés au fond de la Moscovie.

La nation, exaspérée, prit les armes. La lutte de la confédération de Bar se prolongea durant cinq ans. Elle ne put profiter qu'à la Russie ; elle ruina et dévasta le pays. Elle amena enfin les partages.

L'avilissement, c'était là le but et l'effet de l'amitié russe et du protectorat russe. — Faire accepter ses volontés au mépris du bon droit, c'est avilir. Avilir, c'est subjuguer. Après le traité de 1768, les partages n'étaient qu'une conséquence.

Digitized by Google

Aux cris de détresse que jeta la Pologne, l'Europe resta muette. Napoléon le Grand était encore au berceau (1).

Parmi les documents que nous allons reproduire, trouveront place quelques extraits de dépêches diplomatiques. Une profonde indifférence qui s'y fait voir sur la question la plus décisive de l'Europe frappera d'étonnement. L'acte le plus criminel de l'histoire du monde chrétien, accompli sans gêne et en toute sécurité par la Russie, a jeté une ombre de mauvais augure sur les cabinets de l'Occident. Bientôt cette ombre s'épaissit et se convertit en un nuage gros de tempêtes. La Pologne a subi les partages sous la sanction de l'apathie de l'Europe qui, en laissant un cours libre à la violence, a préparé par là ses propres dangers.

Voilà une nouvelle victime qui de nos jours succombe sous les trames et sous les armes de la Russie.—L'Europe semble enfin sortir de son apathie. Mais les forces de l'Occident sont frappées d'impuissance. Un découragement sans raison et sans noblesse neutralise les obstacles que les États les plus puissants et les plus civilisés pourraient effi-

(1) Nous relevons ce trait du célèbre sermon de l'abbé Woronicz, qui fut plus tard archevêque de Varsovie, prononcé à l'occasion de la consécration des aigles de l'armée polonaise, s'organisant sous les auspices de la France.

Digitized by Google

cacement opposer à l'ambition des czars. Par une logique affligeante du matérialisme on se résigne à tout. Et déjà de nos jours les publicistes les plus éminents abordent la question de mort, et comblant toujours la Russie de leurs civilités, acclament, comme jadis les victimes vouées aux bêtes féroces : AVE, CZAR! MORITURI TE SALUTANT!

N'importe, la Pologne ne désespère pas de la vie.

Digitized by Google

TRAITÉ D'ALLIANCE

ENTRE

L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES ET LE ROI DE PRUSSE.

SAINT-PÉTERSBOURG, LE 11 avril / 31 mars 1764.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nom de la Pologne rappelle le mot d'anarchie, et par une association d'idées naturelle, on est conduit à se former un jugement sommaire qui explique et, si l'on veut, justifie la destinée qui pèse sur cette nation malheureuse. Cependant ce jugement est-il fondé en connaissance de cause approfondie? La société polonaise a-t-elle été en elle-même anarchique sans remède? A-t-elle péri victime de ses seuls troubles intérieurs? — Nous sommes certains que tout homme sérieux et de bonne foi résoudrait par la négative ces questions, s'il se mettait seulement à étudier au fond l'histoire de la Pologne; et certes le sujet en vaut bien la peine.

On ne saurait nier que la constitution de la république de Pologne, viciée déjà par un libéralisme utopiste, établissait deux sources fécondes d'anarchie : l'*élection des rois* et le *liberum veto*. Le premier de ces priviléges, qui passait aux yeux des Polonais pour la sauve garde de leurs libertés, amenait nécessairement l'immixtion de l'étranger dans l'affaire

Digitized by Google

vitale de l'État. Le *liberum veto*, d'autre part, que la Pologne en décadence conservait comme *sa prunelle*, y rendait le gouvernement presque impossible. C'étaient là des exagérations condamnables, sans doute, mais des exagérations de ce désir de liberté, sacré et inextinguible, sans lequel l'histoire des hommes ne serait que de l'histoire naturelle. Au lieu de dédain, ne devrait-on pas plutôt quelque mouvement de sympathie, quelque bonne place dans sa mémoire, à cette audacieuse république qui, au milieu de voisins despotes, et à une époque, en Europe, au milieu du despotisme universel, conservait seule intact le plus précieux trésor de l'humanité? Vous saluez avec joie la fleur précoce du printemps qui perce les neiges et s'élance vers le soleil au risque de mourir sous la brise du nord, et il ne vous vient pas l'idée absurde de maudire le sol qui l'a fait naître.

Si les abus que les Polonais faisaient de leurs libertés ont été pernicieux et blâmables, l'esprit public de la nation, qui, malgré les vices de sa constitution, a su maintenir aussi longtemps une existence, si souvent brillante, mérite l'attention de tout penseur consciencieux. L'élite de la nation, bravant les préjugés populaires, a été plusieurs fois sur le point d'introduire dans la constitution des améliorations salutaires, et chaque fois la main de l'étranger s'empressa de faire crouler l'ouvrage.

Un des plus hardis essais de cette nature fut tenté, au XVIIIe siècle, par la famille des princes Czartoryski, et nommément par les deux frères, le prince Auguste, palatin de Russie, et le prince Michel, grand chancelier de Lithuanie. Catherine connaissait leurs projets et les encouragea d'abord; mais bientôt elle prit ses précautions par l'article secret d'un traité conclu avec Frédéric II. — Peut-on imaginer un méfait plus méprisable que ce concert de deux cours puissantes, que ce contrat fait, avec préméditation et une solen-

Digitized by Google

nité cynique, contre un voisin malheureux et inoffensif, se débattant dans le naufrage, — concert et contrat destinés à lui ravir la planche de salut et à le replonger dans l'abîme? — Mais à côté de ce machiavélisme scandaleux, n'est-il pas singulier aussi de voir le rôle que jouait alors la France? Le cabinet de Versailles pressentait bien les conséquences de l'agrandissement de la Russie; il voyait avec peine sa propre influence dans le Nord déchue, et comprenait parfaitement que seulement par la Pologne il aurait pu la rétablir. Que fait-il donc? Pour faire dominer sa politique en Pologne, il y souffle et y alimente la guerre civile; pour la fortifier, il appuie les fauteurs des abus dissolvants; pour traverser les plans de la Russie, il ne fait que ce qui doit en précipiter l'accomplissement. En vain Stanislas-Auguste provoque-t-il auprès du cabinet de Versailles, par un agent sûr et secret, un appui franc et décidé; en vain promet-il, dans ce cas, de faire cause commune avec les confédérés de Bar, — Choiseul ne veut rien entendre.

Le noble historien qui a crayonné les luttes de la Pologne à cette époque en traits magnifiques a eu un double tort de mettre le mot d'*anarchie* sur le titre de son ouvrage; car, d'abord, ce n'est pas l'anarchie qui fait le fond du sujet qu'il traite, mais bien le complot des gouvernements despotiques contre une république, complot de trois contre un, complot impie, et qui aurait suffi, en présence de la lâche apathie des autres cabinets européens, pour anéantir l'État le plus fort et le mieux gouverné. D'ailleurs, Rulhière, comme historiographe du cabinet qui n'agissait en Pologne que dans le sens de l'anarchie et en opposition à la réforme, n'aurait pas dû stigmatiser, par le titre de son ouvrage, le système républicain, qui, dans la politique française ainsi que dans le contenu de son histoire, provoque seul ses sympathies.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que le document qui suit désarmera de leur rigueur les juges les plus sévères, à l'égard d'une nation infortunée qui a si bien mérité des libertés publiques, même par le haut enseignement qu'elle présente des désastreux effets de leurs abus.

ARTICLE SECRET.

(Martens, tome I, page 229.)

Comme il est de l'intérêt de Sa Majesté le roi de *Prusse* et de Sa Majesté l'impératrice de *toutes les Russies*, d'employer tous leurs efforts pour que la république de Pologne soit maintenue dans son droit de libre élection, et qu'il ne soit permis à personne de rendre ledit royaume héréditaire dans sa famille, ou de s'y rendre absolu, Sa Majesté le roi de *Prusse* et Sa Majesté impériale ont promis et se sont engagés mutuellement, et de la manière la plus forte, par cet article secret, non seulement à ne point permettre que qui que ce soit entreprenne de dépouiller la république de *Pologne* de son droit de libre élection, de rendre le royaume héréditaire, ou de s'y rendre absolu dans tous les cas où cela pourrait arriver, mais encore à prévenir et à anéantir par tous les moyens possibles, et d'un commun accord, les vues et les desseins qui pourraient tendre à ce but, aussitôt qu'on les aura découverts, et à avoir même, en cas de besoin, re-

Digitized by Google

cours à la force des armes pour garantir la république du renversement de sa constitution et de ses lois fondamentales.

Ce présent article secret aura la même force et vigueur que s'il était inséré mot pour mot dans le traité principal d'alliance définitive signé aujourd'hui, et sera ratifié en même temps.

En foi de quoi il a été fait deux exemplaires semblables, que nous, les ministres plénipotentiaires de Sa Majesté le roi de *Prusse* et de Sa Majesté l'impératrice de *toutes les Russies*, autorisés pour cet effet, avons signé et scellé du cachet de nos armes.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 11 avril (31 mars v. s.) 1764.

(L. S.) C. DE SOLMS.
(L. S.) PANIN.
(L. S.) GALITZIN.

Digitized by Google

RECONNAISSANCE DU TITRE

DE

L'IMPÉRATRICE DE TOUTES LES RUSSIES

PAR LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE.

(EXTRAIT DES CONSTITUTIONS DE LA DIÈTE DE VARSOVIE)

1764, 5 SEPTEMBRE.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Nous croyons indispensable de faire précéder cet important document de quelques mots, pour rappeler le souvenir de certains faits historiques que l'on oublie trop souvent lorsqu'on raisonne sur la Russie.—Les Slaves, qui à l'origine habitaient le vaste continent oriental de l'Europe, constituaient plusieurs communautés, sans aucun lien politique entre elles, et leurs noms primitifs étaient tirés soit de leurs villes principales, soit de leurs fleuves, soit de la nature de leurs localités. Ce ne fut que l'incursion des Varegues, race normande, en 860, qui imposa à la plupart des pays slaves le nom commun de *Russie*. Leurs populations, occupées jusqu'alors uniquement de pacifiques travaux d'agriculture ou de commerce, nullement propres à la guerre, sans aucun moyen de résistance, se rangèrent humblement sous le drapeau d'une monarchie étrangère, militaire et conquérante. Cette monarchie, après une glorieuse existence de 200 ans, se trouva dissoute en 1054, à la mort de Jaroslave le Grand. Il n'en resta, pour cette partie

Digitized by Google

de la Slavie, que le nom fortuit de *Russie*, et de nombreux rejetons de la famille princière, qui, stimulés par des prétentions dynastiques, ne réussirent qu'à guerroyer sans fin, sans gloire et sans résultat.

La Slavie portant le nom de Russie, ayant ainsi repris à peu près son ancienne forme de communautés séparées, celle qui s'étend le long des rives occidentales de la Dwina et du Dnieper, cédant soit à la pression de sa situation géographique, soit au besoin d'un protectorat contre les Tartares, soit à l'influence d'une civilisation plus avancée, d'un gouvernement plus doux, soit enfin à la tradition des anciennes conquêtes, s'incorpora, graduellement, tantôt à la Lithuanie, tantôt à la Pologne, et, après l'union de ces deux nations, constitua une partie intégrante de la couronne de Pologne.

Cent ans après la chute de l'empire des Varegues, Georges Dolgoruky, issu de cette famille, obtint en partage une contrée sauvage qui ne comptait pas pour pays russe, et qu'on appelait en conséquence la terre de Susdale. Georges, maltraité ainsi par ses proches, répétant sans cesse que la terre russe ne lui portait pas bonheur, se réfugia dans ses domaines avec une idée de vengeance, dont le premier symptôme fut la fondation de Moscou en 1147.

Le savant professeur russe, M. Pogodin, offrit au grand-duc Alexandre, fils et successeur présomptif de l'empereur Nicolas, lors de sa première entrée à Moscou, un ouvrage historique où il démontre, sans laisser aucune possibilité de réplique, que la ville de Moscou, « cette petite goutte devenue océan, » est le seul et véritable noyau de l'empire moderne de la Russie. Il rejette franchement toutes autres déductions historiques, et voit tout fondé sur les conquêtes de la Moscovie. Réellement ses conquêtes s'étendirent rapidement, et bientôt les grands-ducs de Moscovie poussèrent les

Digitized by Google

frontières de leurs possessions jusqu'aux rives de la Dwina et du Dniéper. Arrivés à ces fleuves, ils virent sur leurs bords opposés la même race, mais une autre nation ; la même langue, mais d'autres idées ; la même religion, mais une autre croyance. Ils y virent des princes issus du sang de Rurik, mais qui aimaient à chercher et à trouver la gloire sous l'aigle blanc de la Pologne. Ils y virent ce monde d'aristocratie qui faisait parade d'énigmes incompréhensibles, quoique en idiome russe : CZESTI MOIEY NE DAM NIKOMU (1). — « Mon honneur est à moi, je ne le cède à personne. » — En vain la Moscovie tenta par maints efforts, toujours vigoureusement comprimés, de franchir ces fleuves. Son ambition y trouva une longue halte, qui dura 400 ans. La politique infâme qui lui en a donné le passage lui a bientôt après ouvert ceux du Danube et du Rhin, Pierre Ier n'ayant pas dans son testament limité, comme Octave, son empire à ces fleuves.

Il y a donc deux Russies : la Russie moscovite, amalgamée pendant des siècles avec la Moscovie, et la Russie polonaise, partie intégrante de la Pologne ; différant entre elles par les mœurs, le dialecte, l'industrie, les coutumes de leurs habitants, et, du temps même de leur existence indépendante, ne se touchant que par une haine traditionnelle. Aujourd'hui encore les paysans russes de la Pologne détestent les Moscovites et ne les appellent autrement que de leur vrai nom de *Moskali*. Ils savent que le *podoushné*, impôts sur les âmes, — le *rekroute*, enterrement d'un homme vivant, — le *knoute*, gouvernement sans miséricorde, — n'étaient pas connus du temps de la Pologne.

Beaucoup de gens s'étonneront d'apprendre que les noms

(1) Devise d'un des ancêtres des princes Czartoryski, gravée sur son épée.

Digitized by Google

de Chlopicki, de Kniaziewicz, gravés sur le grand arc de triomphe de Paris, de même que ceux du célèbre écrivain Orzechowski, de Czartoryski, de Niemcewicz, de Micklewicz et de tant d'autres illustrations polonaises, ne sont que des noms russes polonais.

S'il fallait d'autres preuves de cette différence des deux Russies, fait notoire dans le pays, il n'y aurait qu'à consulter les voyageurs modernes qui ont voulu y porter leur attention. D'ailleurs nous avons dans nos archives un Rapport du sénateur Derjavine, présenté à l'empereur Alexandre, où cette différence est constatée en termes précis.

La Pologne fut donc nécessairement la dernière, parmi les États européens, à reconnaître aux souverains de Moscovie leur titre impérial de *toutes les Russies;* mais afin que ce titre, évidemment faux et fallacieux, ne constituât pour la Russie aucun droit à l'égard des possessions polonaises, la république demanda et Catherine II constata par la déclaration qui suit tout ce qu'on peut articuler de plus clair et de plus net pour préciser un fait et établir un droit.

Nous doutons fort que les redoutables armements qui stationnent à Besika pour protéger le bon droit puissent finir leur campagne par une rédaction plus claire d'une déclaration en faveur de la Turquie. Mais ce dont personne ne doute, c'est que cette déclaration ne sera qu'une lettre morte. La Russie, dans ses rédactions, prend au sérieux le mot de Cicéron : *litteræ non erubéscunt.*

Attendu que la ratification de la déclaration présentée par les ministres de la cour de Russie et insérée dans les constitutions de la dernière diète

Digitized by Google

de Varsovie, au sujet du titre reconnu par la république, d'*Impératrice de toutes les Russies*, après avoir été confirmée par le sceau et par la signature de Sa Sérénissime Majesté Impériale, ne nous a été remise qu'après la clôture de la diète de convocation, nous avons ordonné que cette même ratification, transcrite d'après l'original, serait placée parmi les constitutions de la présente diète d'élection. En voici mot pour mot la teneur :

« Nous, Catherine II, par la grâce de Dieu impé-
» ratrice et autocratrice de toutes les Russies, de
» Moscovie, de Kiovie, de Vladimirie, de Novogrod;
» tzarine de Cazan, tzarine d'Astrakhan, tzarine
» de Sibérie; dame de Plescow et grande-duchesse
» de Smolensk; duchesse d'Esthonie, de Livonie,
» de Carélie, de Tver, de Iugorie, de Permie, de
» Viatka, de Bulgarie; dame d'autres pays; grande-
» duchesse de Novogrod inférieur, de Czernigovie,
» de Resan, de Rostov, d'Iaroslav, de Belo-Oserie,
» d'Udovie, d'Obdovie, de Condinie; souveraine de
» de toute la région septentrionale, dame de la terre
» d'Ibérie, suzeraine des czars de Kartalinie et
» de Grousie, dame et dominatrice héréditaire de
» la terre de Cabardie, de Circassie et des mon-
» tagnes et d'autres contrées, savoir faisons à tous
» et à chacun en particulier, et notamment aux
» parties intéressées, que :

» Nous avons envoyé à la sérénissime répu-

Digitized by Google

» blique de Pologne et au grand-duché de Li-
» thuanie des ministres avec nos ordres et notre
» assentiment, pour exposer et expliquer notre
» véritable et sincère pensée, touchant l'usage
» que nous entendons faire du titre d'Impéra-
» trice de toutes les Russies, auxquelles volon-
» tés nos ministres ont satisfait par la déclaration
» suivante :

« Nous, Hermann-Charles Keyserling, comte
» du Saint-Empire romain, conseiller intime et
» actuel de Sa Majesté l'impératrice de toutes les
» Russies, chevalier de l'ordre de Saint-André,
» de Saint-Alexandre Newski et de l'Aigle blanc,
» ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;
» et Nicolas, prince Repnin, maréchal de camp
» des armées impériales, chevalier de l'ordre de
» Sainte-Anne et ministre plénipotentiaire au-
» près de la sérénissime république, déclarons
» par les présentes :

» Il est notoire que le traité de paix conclu
» en 1686 entre la Russie et la sérénissime ré-
» publique de Pologne renferme une énuméra-
» tion exacte des pays, des provinces et des con-
» trées qui sont et seront dans la possession des
» deux parties contractantes, et qu'il ne saurait
» y avoir ni doute ni contestation à ce sujet.

» Mais on redoute souvent ce qui n'est pas à

Digitized by Google

» redouter, et c'est ainsi que l'on a cru voir un
» danger dans ce titre : *Impératrice de toutes les*
» *Russies.* Afin que tous connaissent et voient
» l'esprit d'équité et les dispositions bienveil-
» lantes de l'impératrice de toutes les Russies
» envers la sérénissime république de Pologne
» et le grand-duché de Lithuanie, nous décla-
» rons, en réponse à la réclamation qui nous a
» été adressée, que Sa Majesté Impériale, notre
» auguste souveraine, en prenant le titre d'Im-
» pératrice de toutes les Russies, *n'entend s'arro-*
» *ger aucun droit, soit pour elle-même, soit pour*
» *ses successeurs, soit pour son empire, sur les pays*
» *et les terres qui, sous le nom de Russie, appar-*
» *tiennent à la Pologne* et au grand-duché de Li-
» thuanies; et reconnaissant leur domination, *elle*
» *offre plutôt* à la sérénissime république de Po-
» logne *une garantie ou conservation de ses droits,*
» *de ses priviléges, aussi bien que des pays et terres*
» *qui lui reviennent* de droit ou qu'elle possède
» actuellement, et elle promet de la soutenir
» et de la protéger toujours, *contre quiconque ten-*
» *terait de les troubler.*

» Nous promettons en outre de prendre soin
» que Sa Majesté Impériale, notre auguste sou-
» veraine, ratifie et confirme dans un espace
» de sept semaines et de sa propre main la pré-
» sente déclaration. En foi de quoi avons signé

Digitized by Google

» cet acte et y avons apposé les cachets de nos
» armes.

» Fait à Varsovie, le 23 mai 1764.

» HERMANN-CHARLES KEYSERLING,
» Comte du S. E. R.

» NICOLAS, prince REPNIN. »

» Cette déclaration étant entièrement conforme
» à notre volonté et à nos ordres, nous approuvons
» son texte de la manière la plus solennelle, le rati-
» fiant et le signant de notre propre main et y fai-
» sant apposer le sceau impérial. Donné dans notre
» palais impérial, Saint-Pétersbourg, le 9e jour de
» juin 1764, la deuxième année de notre règne.

» CATHERINE.

» Par l'ordre de Sa Majesté, nous certifions pour
» copie exacte.

» N. PANIN.

» Prince Alexandre GALITZIN,
« Le vice-chancelier de l'empire. »

Puisque déjà dans la diète de convocation nous avons, à l'exemple des autres cours, mais sous la réserve de cette ratification, reconnu à la sérénissime impératrice de Russie le titre d'*Impératrice de toutes les Russies*, cette ratification ayant eu lieu, NOUS RECONNAISSONS LE TITRE EN QUESTION SOUS LES RÉSERVES QUI Y SONT EXPRIMÉES.

Digitized by Google

DÉCLARATION

DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE

REMISE AU ROI ET AUX ÉTATS

DE LA

RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,

PAR M. WROUGHTON,

MINISTRE DE LA COUR DE LONDRES,

Le 4 novembre 1766.

(*Histoire des révolutions de Pologne*, Paris, 1778, t. I, p. 370.)

Les déclarations des cours de Russie, de Prusse, de Danemark, de Suède et d'Angleterre en faveur des dissidents et des schismatiques furent remises aux États de la république, d'abord le 14 septembre 1764, pendant la diète d'élection, et le 28 novembre pendant celle du couronnement; puis à la diète de 1766.

Nous avons reproduit (p. 74) la déclaration de Catherine II, présentée à cette dernière diète, document si caractéristique de la diplomatie russe : celles des autres cours, dictées par la Russie, ne méritent guère une attention sérieuse. Nous présenterons cependant quelques observations sur la note du ministre anglais, M. Wroughton, afin de faire voir de plus près jusqu'à quel point sa démarche compro-

Digitized by Google

mettait la dignité, l'impartialité, la véracité et même le discernement de la diplomatie de la grande puissance qu'il était appelé à représenter en Pologne.

M. Wroughton prétend que « Sa Majesté Britannique s'interpose en faveur des dissidents comme garante du traité d'Oliva. » Or il paraît que le diplomate anglais ne s'est même pas donné la peine de lire le traité qu'il invoque, car il n'aurait pas à ce sujet commis de grosses et inconcevables erreurs.

1° « La garantie, étant donnée en faveur des contractants, » n'autorise point le garant à intervenir dans l'exécution du » traité, sans être requis... Le garant n'obtient aucun droit » pour lui-même. » Ce principe clair, fondé en justice, et faisant la base de ce genre d'obligations, nous le rappelons ici dans les termes propres de Vattel (l. II, chap. XVI, § 236). Les dissidents de Pologne ni la Russie n'étaient point parties contractantes dans le traité d'Oliva; ils ne pouvaient donc pas requérir l'assistance de l'Angleterre, et celle-ci, en se prêtant aux sollicitations de la cour de Saint-Pétersbourg, agissait, par conséquent, contre les principes du droit des gens.

2° Le traité d'Oliva, et ce point est essentiel, n'avait eu nullement à s'immiscer dans la politique intérieure des parties contractantes, ou à régler des affaires religieuses. Ce qui a pu donner prétexte à cette supposition volontaire, c'est que l'article II du traité stipule une *amnistie générale*. Or, « l'amnistie, dit Vattel, est un oubli parfait du passé, » mais dont on ne peut étendre l'effet à des choses qui n'ont » aucun rapport à la guerre terminée par le traité. » — Oublier, n'est pas statuer sur un avenir éloigné, ni imposer des entraves à la législation générale d'un État. Voici le texte de l'article en question : « Il y aura amnistie générale

Digitized by Google

» pour tous et un chacun de quelque état, condition et reli-
» gion qu'ils soient. Cette guerre *ne fera tort à personne*
» dans ses droits, priviléges et coutumes générales et spé-
» ciales, tant dans les matières ecclésiastiques que civiles et
» profanes, dont on a joui avant la guerre; mais *chacun con-*
» *tinuera* d'en jouir *selon les lois du royaume.* Les actions et
» enquêtes qu'on a commencées contre ceux qui ont suivi le
» parti ennemi seront supprimées, et l'on rendra les biens
» immeubles à ceux contre lesquels des confiscations ont
» été prononcées (1). »

On voit que non seulement les droits, mais le nom même *des dissidents* n'est pas mentionné dans la teneur de cet article. Ils n'y sont désignés que par leur action de s'être liés avec l'agresseur de leur pays. Quoi qu'il en soit, le gouvernement polonais, fidèle aux stipulations d'Oliva, n'a jamais persécuté les dissidents à cause de leur conduite pendant la guerre suédoise, et il est inconcevable qu'un diplomate anglais ait pu, en 1766, c'est-à-dire après cent ans

(1) Sit utrinque perpetua oblivio et amnestia eorum omnium quæ quocunque loco modoque, a quacunque paciscenti parte hactenus hostiliter facta sunt, ita ut nec eorum nec ullius alteriusve rei causâ vel prætextu, ulla pars alteri posthac quidquam hostilitatis aut inimicitiæ, specie juris aut via facti, inferat, aut per suos aliosve inferri faciat. — § II. Hac generali amnestiâ gaudeant omnes et singuli cujuscunque statûs, conditionis et religionis fuerint, ut et omnes communitates, quæ ab utrinque partes hostiles secutæ sunt, aut in hostilem possessionem devenerunt. Nec ullis hoc bellum præjudicio et noxæ sit, in suis juribus, privilegiis ac consuetudinibus generalibus et specialibus, tam in ecclesiasticis quam in civilibus profanisve, quibus ante hoc bellum gavisi sunt, sed iis in totum fruantur *secundum leges regni.* Nec ullis communitatibus aut privatis actio ratione adhæsionis hosti intentabitur, ita ut nemini liceat alicui negotium facessere ratione adhæsionis ullius hostilis, aut eam exprobrare. (*Volumina legum*, t. IV, p. 738.)

Digitized by Google

révolus, invoquer une clause particulière, une amnistie, qui avait fait son effet dans le temps, pour changer une constitution régulièrement établie depuis, et devenue loi du royaume. M. de Lumbres, le ministre de Louis XIV, et le principal promoteur du traité d'Oliva, rapporte dans ses Mémoires inédits : « Que la Pologne s'affermissait à demander le rétablissement ou du moins le libre exercice de la » *religion catholique* dans la partie de la Livonie qui demeurait à la Suède ; ce que les commissaires suédois soutenaient être *contraire aux constitutions de leur royaume*, » qui ne permet autre religion que celle qui est conforme à » la confession d'Augsbourg, quoique je leur représentasse » que ces constitutions ne regardaient que leur royaume et » non pas les provinces qui leur étaient cédées ou qui s'étaient rendues à eux. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, fut » la liberté de conscience pour les catholiques de leur Livonie, avec permission de faire leurs dévotions particulières dans leurs maisons, sans en pouvoir être recherchés. » — En présence de cette conduite de la Suède, partie principale contractante, qui posait sa constitution et sa religion dominante comme le principe même de ses négociations, même au sujet d'une province nouvellement acquise, comment pourrait-on seulement supposer qu'on eût tenté d'imposer à la Pologne, dans le même traité, des limites législatives quelconques en matière de religion ?

3° Mais il y a mieux. Nous soutenons que la garantie même du traité d'Oliva par l'Angleterre n'a jamais existé. L'article XXXVII et dernier de ce traité laisse bien la faculté d'y accéder aux puissances amies des parties contractantes, pourvu que cela soit fait dans le délai de six mois. « Les » commissaires d'Autriche, dit M. de Lumbres (Mémoires » ci-dessus mentionnés), dans le formulaire de la ratification » de leur maître, ayant fait insérer la faculté qu'ils se réservaient de nommer de sa part le roi d'Espagne pou

» garant du traité, les Suédois s'y opposèrent, soutenant » que ce n'était pas dans l'acte de ratification, mais dans le » traité même que cette nomination aurait dû être proposée. » Néanmoins ceux-là s'étant roidis à la prétendre à cet en- » droit, pour ne l'avoir pu faire dans le traité qu'après la » garantie de la France, les derniers y acquiescèrent. En » suite de quoi, les électoraux changèrent aussi le formulaire » de la ratification de leur maître, lui réservant la liberté de » nommer pareillement le même roi et les provinces unies; » ce qui donna sujet aux Suédois de réserver semblablement » à leur maître la faculté *de nommer la république d'Angle-* » *terre et les Etats de l'Empire.* Mais, quoique cela eût été » ainsi arrêté, on n'exprima pourtant pas dans ces formu- » laires le nom du roi catholique ni ceux des autres, tant à » cause de l'incertitude où l'on était si ceux qui n'avaient » point eu de part à la médiation en voudraient prendre à » la garantie, que parce que les parties ne voulaient pas » précisément s'astreindre à faire les nominations qu'ils » avaient proposées. » — Or, nous ne trouvons ni dans la suite des Mémoires de M. de Lumbres, ni dans les *Volumina legum* de la Pologne, ni dans la collection de Boehmius, ni dans aucun autre recueil diplomatique, cet acte de garantie de l'Angleterre dont parle M. Wroughton; ce qui d'ailleurs ne modifierait en rien la nullité du droit d'intervention invoqué.

D'après toutes les observations qui précèdent, nous croirions volontiers, pour l'honneur du cabinet de Londres, que son ministre, à Varsovie, avait pris sur lui d'agir dans cette circonstance sans autorisation suffisante, et peut-être même contre ses instructions. La note en question porte la date du 4 novembre, et son ministre, M. Conway, lui écrivait, le 5 octobre précédent : « Sa Majesté (Britannique) n'est pas » *partie dirigeante* dans aucune des vues politiques relatives » aux affaires de Pologne, et n'agissant que par des *motifs*

Digitized by Google

» *d'humanité et de justice* envers des gens opprimés et mal-
» traités, elle désirerait concourir à leur appui, tel que leur
» cause le demandera, mais sans participer à aucune me-
» sure de violence, que l'*ambition de n'importe quelle puis-*
» *sance* pourrait dicter au delà de cet objet. »

La seule assertion nette et irréfragable de M. Wroughton est celle, où il avoue que *Sa Majesté Britannique est forcée, par une étroite alliance avec la Russie* (ou peut-être lisez : M. Wroughton par sa soumission envers le prince Repnin), d'assister la czarine dans ses actes de violence contre la Pologne. Ce motif méprisable de la démarche du résident anglais suffit pour expliquer l'oubli qu'il commet de la justice, du droit des gens et de la dignité de sa mission.

Sa Majesté Britannique, toujours disposée à protéger, de toute manière, les chrétiens protestants, et surtout ceux qui, en vertu des *conventions particulières*, ont droit de prétendre à son assistance, se voit obligée de réitérer ses pressantes représentations en faveur de cette partie opprimée de la nation polonaise, connue sous le nom de *dissidents*. En conséquence, le soussigné, conformément à *de nouveaux ordres du roi*, son souverain, a l'honneur de vous représenter, Sire, et à la république de Pologne, que Sa Majesté Britannique, outre tant de solides motifs *de justice et d'humanité*, qui lui donnent lieu d'espérer un heureux succès des négociations actuelles relativement à cette affaire, se trouvant forcée, par *une étroite alliance entre les cours de Pétersbourg*, de Berlin et de Copenhague, à s'in-

Digitized by Google

téresser pour les dissidents dans toutes les formes de droit, et *en sa qualité de garante du traité de paix d'Oliva*, souhaite qu'en la présente diète, *cette vertueuse* (1), mais malheureuse partie *des sujets polonais*, soit rétablie, comme membres de l'État, dans la possession de leurs droits et priviléges, de même que dans la jouissance paisible de leur culte, que chacun sait *leur avoir appartenu avant la signature dudit traité d'Oliva.* En même temps Sa Majesté Britannique considère combien est grande la connexité des intérêts même de la république avec la justice de cette affaire, ainsi qu'avec les lois fondamentales du royaume; lois qui, non seulement furent observées depuis deux siècles, mais renouvelées par des traités si solennels avec les puissances du Nord, qu'ils ne permettent pas que l'on entreprenne d'y rien changer, si ce n'est avec le consentement général des parties contractantes. Aussi Sa Majesté Britannique, pleine de confiance en l'équité et en la pénétration de Sa Majesté Polonaise, elle qui, dès le commencement de son règne, a donné tant de témoignages de zèle pour le bonheur du genre humain et d'amour pour l'administration de la justice et de la république, ne doute nullement qu'enfin on ne cesse d'opposer à ses justes désirs des constitutions inefficaces, éta-

(1) Ce certificat des vertus des dissidents est bien intempestif, car il est délivré au moment même où on les voit se prêter comme instruments aux ennemis de leur pays.

Digitized by Google

blies au milieu des troubles intérieurs, contredites par des protestations formelles et des déclarations expresses de la part des puissances étrangères.

Quoique les droits et les priviléges des dissidents soient fondés sur une doctrine dont les principes de charité et de bienfaisance donnent le vrai caractère du christianisme, et que la divinité de son instituteur, qui la prêcha le premier, la rende encore moins douteuse, c'est cependant cette religion dont on trouble l'exercice et dont ceux qui la professent *sont exclus de tous les emplois d'honneur et privés de tous moyens de servir leur patrie* (1). Néanmoins leurs droits et priviléges leur ont été confirmés par les ordonnances du royaume, assurés par les traités, appuyés sur des fondements si saints et si évidents aux yeux de toutes les nations, que le soussigné, ministre d'un monarque, qui conserve pour la république les plus sincères sentiments d'amitié et d'inclination à lui en donner des preuves en toute occasion, se flatte que la médiation du roi son maître produira les effets que l'on peut naturellement s'en promettre; que la sagesse de la Nation assemblée apportera des remèdes aux maux qui déchirent l'État et oppriment les dissidents; et qu'à l'égard tant des choses ecclésiastiques que civiles, elle les rétablira dans le même état qu'elles

(1) Et les catholiques d'Angleterre?

Digitized by Google

étaient avant la conclusion du traité d'Oliva. Au reste, les souhaits sincères de Sa Majesté Britannique *pour la gloire du roi de Pologne et pour la prospérité de la république* sont si notoires, qu'il serait inutile de leur en donner de nouvelles assurances. Cependant le soussigné ne peut se dispenser de les réitérer, comme une preuve incontestable de leur réalité.

Signé WROUGHTON.

Digitized by Google

RÉSOLUTION

DE LA DIÈTE DE 1766,

A L'OCCASION DES DÉCLARATIONS DES COURS ÉTRANGÈRES.

(*Volumina legum*, t. VII, p. 484.)

La diète de Pologne, pressée par les déclarations menaçantes des cours étrangères, et surtout par celle de la Russie, agit avec beaucoup de modération et de dignité et avec un tact admirable. Elle déclare maintenir aux dissidents le droit de pouvoir rendre, en toute liberté de conscience, *à Dieu ce qui est à Dieu;* mais écartant par son silence leurs prétentions législatives, elle les empêche seulement de rendre *aux ennemis de la Patrie ce qui est à la Patrie.* Elle laisse au sacerdoce catholique la décision quant à leurs griefs relatifs au culte, afin de mettre en évidence qu'en Pologne, la religion catholique est dominante et tolérante en même temps.

Nous avons reçu, avec les égards qui leur sont dus, les déclarations en faveur des non unis et dissidents se trouvant dans le royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, présentées d'abord de la part de Sa Majesté l'impératrice de toutes les Russies, par Son Excellence le prince Repnin, grand ambassadeur; puis de la part de Sa Majesté

Digitized by Google

le roi de Prusse, par M. Benoît, son ministre plénipotentiaire; enfin de la part de Leurs Majestés les rois de Danemark et d'Angleterre, par MM. de Mestral de Saint-Saphorin et Wroughton, résidents.

Nous assurons les susdites Majestés que nous maintenons et maintiendrons, en leur entier, les droits et les libertés de ces non unis et dissidents, selon qu'elles leur profitent indubitablement, soit d'après nos lois nationales, et nommément les constitutions de l'année 1717 et des années postérieures, soit conformément aux traités.

Quant aux griefs des dissidents au sujet de l'exercice de leurs rites religieux, le collége des révérendissimes et révérends archevêques et évêques, sous la présidence du prince primat, arrangera ces difficultés avec la justice et l'amour du prochain accoutumés, et déposera ce règlement par écrit dans les archives de la couronne, d'où, ainsi que nous le stipulons par les présentes, chacun aura le droit d'en tirer copie.

Digitized by Google

ARTICLES

ACCORDÉS PAR LES ÉVÊQUES EN CORPS

AUX DISSIDENTS ET AUX GRECS NON UNIS.

(MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE CONFÉDÉRÉE, IN-4°, 1770, ANNEXE IX.)

Quoique ces articles ne fussent rédigés que par les évêques, leur projet a été lu dans l'assemblée et approuvé par les États. Ce fait n'a pas été rapporté dans la constitution, mais il n'en est pas moins constant et notoire. — Les Articles des évêques polonais ont beaucoup de coïncidence avec l'*Iradé* de nos jours, du sultan Abdul-Medjid !

1° Que les dissidents et les Grecs non unis demeureront dans l'exercice paisible de leur religion, selon la tolérance permise par les lois, et resteront dans la paisible possession des églises qu'ils ont légitimement acquises, sans que l'on puisse les y troubler en aucune manière.

2° Les Grecs non unis et les dissidents qui n'abandonneront pas leurs églises, en devenant catholiques romains, ou qui ne les auront pas perdues par décret, pourront, selon les lois de 1630, 1660 et 1717, y faire les réparations nécessaires à

Digitized by Google

leur conservation ou à leur restauration, en se munissant préalablement du consentement de l'évêque diocésain, et sous condition de n'en pas augmenter l'étendue.

3° On accordera aux Grecs non unis et aux dissidents un terrain convenable marqué par l'évêque diocésain, et attenant à leurs églises, où ils pourront enterrer leurs morts, mais sans convoi, sans pompe funèbre, ainsi que les lois l'ordonnent.

4° On permet aux Grecs non unis et aux dissidents de bâtir, près de leurs églises, sur le terrain qui leur est approprié, des habitations pour leurs prêtres respectifs, obtenant à cet effet la permission de l'évêque diocésain. On consent aussi que, dans les endroits où les Grecs non unis et les dissidents n'auraient point d'église, ils puissent dans le silence vaquer à l'exercice de leur religion, mais dans l'intérieur de leurs maisons, sans solennité et sans concours de peuple, selon la constitution de l'année 1717.

5° Les prêtres non unis et leurs familles seront jugés, pour cause quelconque dans tout le royaume, selon la teneur des lois. A l'égard des prêtres dissidents, ils comparaîtront *in foro competenti*, qui leur a été accordé par la constitution de l'année 1632.

Digitized by Google

6° Les causes relatives aux fonds annexés aux églises des Grecs non unis et des dissidents seront jugées dans les tribunaux ou juridictions prescrites par les lois du royaume.

7° Les prêtres Grecs non unis et dissidents seront tenus de contribuer à tous les impôts de la république, selon la teneur des anciennes lois.

8° Les seigneurs en possession du droit de présentation n'exigeront aucun paiement des prêtres Grecs non unis, et ne pourront déplacer ceux qui se trouvent en possession de bénéfices, sans le consentement de l'évêque diocésain.

9° Il sera permis aux prêtres Grecs non unis de baptiser, de donner la bénédiction nuptiale et d'enterrer dans leurs paroisses respectives, sans aucun empêchement, selon l'usage des religions tolérées. On permet aussi aux dissidents, dans les lieux où ils possèdent des églises, de baptiser et enterrer, sauf le droit d'étole réservé aux curés, dont la somme sera modérée, et pour prévenir les abus qui pourraient se commettre à l'occasion de cet article, ainsi qu'au sujet des étrennes et billets de confession paschale, le collége épiscopal aura soin que, sous prétexte de droit d'étole, on ne puisse exiger des dissidents aucun paiement qui excède ceux que l'on perçoit des catholiques, sauf les con-

Digitized by Google

ventions faites antérieurement et celles que l'on pourrait faire à l'avenir avec les curés ou évêques diocésains, en payant une certaine somme pour l'extinction et l'abolition de tous les droits. Ce sont là les articles que le collége épiscopal promet de maintenir envers les Grecs non unis et les dissidents, avec toute l'exactitude possible, s'engageant en outre d'en recommander l'exécution par des mandements adressés à tous les curés des diocèses respectifs.

Fait à Varsovie, l'an 1766.

Venceslas SIERAKOWSKI, *archevêque de Léopol.*

Cajetan SOLTYK, *évêque de Cracovie.*

Antoine OSTROWSKI, *évêque de Cujavie*, etc.

Digitized by Google

LETTRE

DE STANISLAS-AUGUSTE

A CATHERINE II.

VARSOVIE, LE 5 OCTOBRE 1766.

Vous voulez, pour le bien de la Pologne, améliorer le sort des dissidents, mais leur admission à la législation est contraire à ce bien. — Ils n'y sont admis ni en Hollande, ni en Angleterre. — La raison de cette mesure. — Repnin nous menace d'exécution militaire; ce n'est pas sans doute pour notre bien. — En ce cas, que dira la Pologne qui me soupçonne déjà de connivence avec vous dans cette affaire? — Il faut que je m'expose à vos coups, ou que je trahisse ma nation. Je ne suis pas capable de ce dernier acte.

MADAME MA SOEUR,

Le désir de ne pas déplaire à V. M. Impériale a toujours été, vous le savez, le plus puissant mobile de ma conduite. Le même motif m'a retenu jusqu'ici d'écrire à V. M. Impériale sur l'affaire des dissidents. Mais enfin j'ai trop senti que je me privais à tort de la satisfaction toujours si douce pour moi de m'adresser avec confiance directement à l'amitié

Digitized by Google

tant éprouvée de V. M. Impériale, et je crains d'avoir à me reprocher de n'avoir pas porté au secours et à la *préservation de mon Etat* tous les moyens possibles. Veuille le ciel disposer votre attention et votre cœur à m'écouter favorablement. Les principes de la bienfaisance générale ont guidé sans doute la grandeur de votre âme à souhaiter aux dissidents de Pologne un sort plus heureux, et par là même une amélioration dans ce royaume; mais le degré des avantages à accorder aux dissidents est ce qu'il faut déterminer bien juste pour produire, en effet, ce bonheur de la Pologne que V. M. Impériale veut lui procurer. La nature d'un État libre, tel que le nôtre, est incompatible avec l'admission, même la plus limitée, de ceux qui ne professent pas la religion dominante, à la *législation*.

Plus il y a de libertés nationales dans la constitution d'un gouvernement, plus il faut de conformité d'action et de soumission stricte et respectueuse aux lois de la part des citoyens admis au mouvement de la machine. Or, une diversité avouée d'opinion sur une matière même aussi politiquement essentielle que la religion ne peut que produire fréquemment des disparates d'abord fort dangereuses, là où l'autorité suprême, absolue et toute réunie dans la personne du souverain, n'offre pas un correctif aussi prompt que suffisant aux transgressions. L'exemple vient à l'aide du raisonnement : la Hollande et l'Angle-

Digitized by Google

terre ne sont pas soupçonnées d'être gouvernées par des préjugés, mais elles le sont par des lois qui excluent également de la législation directe et de la magistrature tout non-conformiste ; parce qu'elles ont envisagé dans la magistrature même une portion d'autorité qui, faisant corps dans l'État, peut l'ébranler. Le conseil aulique, composé de juges catholiques et non catholiques, est le résultat de trente ans de guerre, et fait le tribunal non pas d'une république comme la nôtre, mais d'un assemblage de souverains indépendants armés, et dont les guerres fréquentes prouvent assez l'incohérence politique.

Si j'étais moins persuadé que les grands principes de l'équité sont véritablement ceux dont vous faites la base de votre politique, j'aurais cru superflu d'employer le raisonnement vis-à-vis du pouvoir. C'est encore ce qui me fait penser, que lors même que votre ambassadeur nous annonce de votre part les plus terribles extrémités, lorsqu'*il nous dit que vos armées vont exercer dans ce pays tout le pouvoir de l'épée si la diète n'admet pas les dissidents à la législation ;* je pense, dis-je, que tout cela ne provient que de l'idée qu'*en nous obligeant par les moyens même les plus forts à ce que* Votre Majesté Impériale regarde comme notre bien, elle croit ne nous point faire de tort. Je crois avoir clairement exposé à Votre Majesté Impériale pourquoi nous regardons tout ce qui excède la tolérance comme un mal essentiel, auquel par con-

Digitized by Google

viction nous ne pouvons pas donner les mains ; et il m'est impossible, à moi, qui connais Votre Majesté Impériale, de croire *qu'elle veuille jamais forcer qui que ce soit à faire son propre mal.* L'usage que vous avez constamment fait jusqu'ici de votre immense pouvoir a produit la confiance politique que tant d'États s'accoutument à mettre en vous. C'est un avantage trop inestimable parce qu'il *vous fera réellement influer supérieurement à toute autre puissance et sans guerre sur l'Europe entière*, pour que vous le rejetiez volontairement. Non, encore une fois : je ne le crois pas, vous ne ferez pas la guerre à la Pologne, vous n'y ferez point agir hostilement les troupes que vous y avez, parce que la nation ne voudra pas admettre les dissidents à la législation et à la judicature. Vous êtes trop juste et trop humaine pour cela.

Après de si grandes vues qui embrassent le sort des nations entières, j'ai à peine à parler de moi personnellement ; mais qu'il plaise à Votre Majesté Impériale de jeter un regard sur ma situation particulière. *Soupçonné* dès l'instant de mon élection d'*intelligence secrète avec vous, Madame*, sur le chapitre des dissidents, calomnié à outrance à ce sujet par les malintentionnés, quelle sera l'opinion publique de la nation quand elle verra vos troupes exiger dans cette même matière des choses qu'elle abhorre, et que l'on m'a toujours opposées comme le terme véritable et fatal auquel aboutiraient pour-

Digitized by Google

tant les projets de simple tolérance que je leur ai proposés, et par ma propre conviction et de concert avec Votre Majesté Impériale?

Lorsque vous m'avez recommandé au choix de cette nation, vous n'avez assurément pas voulu que je devinsse l'objet de ses malédictions; vous ne comptiez certainement pas non plus élever dans ma personne un but aux traits de vos armes. Je vous conjure de voir cependant que si tout ce que le prince Repnin m'a annoncé se vérifie, il n'y a pas de milieu pour moi: *il faut que je m'expose à vos coups, ou que je trahisse ma nation et mon devoir. Vous ne m'auriez pas voulu roi, si j'étais capable du dernier.* La foudre est entre vos mains, mais la lancerez-vous sur la tête innocente de celui qui vous est depuis si longtemps le plus tendrement et le plus sincèrement attaché?

Madame,

De Votre Majesté Impériale le bon frère,
ami et voisin.

STANISLAS-AUGUSTE, *roi.*

Digitized by Google

RÉPONSE

DE CATHERINE II

A STANISLAS-AUGUSTE.

SAINT-PÉTERSBOURG, LE 17 OCTOBRE 1766.

L'affaire des dissidents peut occasionner des désagréments. — Mon objet est le salut de votre État. — Vous êtes pour la négative, soit. — Vos réflexions sont peu solides. — La politique ne doit pas être esclave de la spéculation. — L'exemple de la Hollande et de l'Angleterre ne peut pas s'appliquer à la Pologne. Plutôt celui du conseil aulique. — Une volonté plus décidée pourrait améliorer votre situation. — Votre conduite dissipe les soupçons dont vous me parlez. Entre mon amitié et vos devoirs votre choix est fait. — Vous me parlez de la tolérance pour les dissidents. Est-ce pour cela que je viens à leur secours? — J'abandonne cette affaire à son propre sort. Je ferme les yeux sur les suites. — En cas d'utilité, la force prononcera.

MONSIEUR MON FRÈRE,

Je ne me dissimule pas, à la lecture de la lettre de Votre Majesté du 5 de ce mois, la situation des choses presque désespérée pour les Grecs et les dissidents, non plus que tous les désagréments que

Digitized by Google

cette affaire pourra occasionner. *Dans les dispositions faites de la part de votre ministère* et de tous ceux qui ont quelque influence dans les affaires de votre État, *les cordes sont tellement tendues qu'il n'est plus possible qu'il n'y en ait quelqu'une qui rompe.* Tout ce que je pourrais dire encore sur cet objet arrivera *trop tard*, et ne pourra plus changer une résolution méditée de longue main, et qu'on n'a voulu avouer qu'à l'instant de la crise, pour pouvoir l'exécuter avec plus de sûreté; mais *mon amitié pour Votre Majesté et pour la république est trop pure et trop désintéressée*, pour que je balance jamais à vous faire connaître ma façon de penser, quelque attention que vous jugiez à propos d'y donner : car c'est une chose qui m'est due, et non une pure complaisance de votre part, que vous conceviez et vous représentiez, dans un point si juste, *le seul motif qui me guide* en demandant le rétablissement d'une partie de vos sujets, en proie depuis longtemps à l'oppression et à l'injustice, — l'*envie de faire le bien pour le bien*, sans autres vues que votre tranquillité personnelle et *le salut de votre État*. Si j'avais trouvé *véritablement* dans Votre Majesté les dispositions que j'ai dû attendre d'un ami et souverain éclairé, pour l'avantage de ses peuples, à entendre et travailler avec efficace à une demande aussi juste, elle aurait déjà trouvé, dans les déclarations et mémoires que je lui ai fait communiquer confidemment à ce sujet, matière à entrer en négociations, et il aurait été facile dès lors de déterminer

Digitized by Google

le degré d'avantages à accorder à cette partie des citoyens de la république. C'est donc à tort et uniquement pour se démasquer qu'on met cette difficulté en avant, et l'on voit clairement qui a refusé de la lever, ou plutôt était bien aise de la laisser subsister. *Le parti d'une négative absolue* qu'il plaît à Votre Majesté de prendre *si décidément* ne permet plus d'approfondir cette question; et il n'entre ni dans le plan de ma réponse ni dans celui de mes démarches ultérieures de travailler à vaincre cette résistance de sa part et de celle de son ministère.

Votre Majesté trouvera bon seulement que j'approfondisse la solidité de vos réflexions sur les inconvénients de la diversité de religion dans les personnes qui ont part à la législation. Les principes en sont admirables dans la spéculation. Le philosophe qui vise au grand, et qui veut tout élever à une perfection absolue, ne passera pas assurément sur un défaut de cette nature; mais il n'a jamais existé d'empire sur le plan et les principes du parfait. *La sage politique*, qui connaît les hommes, et sait qu'il faut se contenter avec eux du meilleur possible, *ne s'en rend pas l'esclave*, et il me paraît que c'en est ici le cas ou jamais. Je reprendrai ici les exemples que vous avez cités pour appuyer votre sentiment, et vous jugerez vous-même s'ils font beaucoup pour vous.

La conjuration des poudres a été la cause de

Digitized by Google

l'expulsion des catholiques de la législation en Angleterre, conjuration qui tendait à réintroduire dans ce royaume une religion qui avait été réformée, et à détruire la dominante. La Hollande avait à lutter contre *le despotisme de l'Espagne, qui ne pouvait lui perpétuer ses fers que par la religion catholique; la religion protestante avait été son salut;* c'eût été s'exposer à chaque instant à une perte certaine, que de maintenir à la tête du gouvernement une religion toute dévouée à ses anciens maîtres.

Peut-on faire l'application de ces deux exemples aux Grecs et aux dissidents de votre royaume? Après avoir joui pendant des siècles de la qualité de citoyens libres et de membres du gouvernement en vertu du droit public de la république, s'ils en ont été privés, *la force qui les dépouille a-t-elle jamais avancé contre eux quelques crimes, ou seulement quelques fautes*, qui aient pu colorer son injustice et ses persécutions? Leur anéantissement a-t-il été autre chose qu'une usurpation, conduite pas à pas, par une suite d'abus accumulés qu'on ose leur opposer aujourd'hui comme les titres les plus légitimes?

On ne trouvera pas dans ce qui est arrivé à l'Allemagne une meilleure raison de leur refuser de participer à la législation. Le conseil aulique, composé de catholiques et d'autres religions, est, au contraire, une preuve de la possibilité d'un tel établissement; puisque, si des rois et des princes

Digitized by Google

armés s'y soumettent et y portent leurs griefs, même en matière de religion, on ne doit pas craindre d'y trouver de la difficulté en Pologne; de plus, au lieu de rendre ce tribunal responsable de l'incohérence politique, il faudrait plutôt avouer pour son éloge que, depuis qu'il est établi, il ne s'est pas tiré un coup de pistolet pour la religion en Allemagne, pendant qu'il y eut (sic) avant d'y parvenir une *guerre de trente ans que Votre Majesté présente comme une guerre de religion,* et ce serait dans l'exemple de cet événement que la république devrait voir le motif de se décider à *faire chez elle par raison ce que la nécessité pourrait peut-être un jour lui arracher.*

Votre Majesté voit par tout ceci, si j'ai une juste idée de la situation de la république, si ce n'est pas par conviction que je l'invite aussi fortement que je fais à pourvoir une fois pour toutes à sa sûreté, et si je dois appréhender de lui faire tort, ou plutôt si je ne suis pas sûre *de lui prouver toute mon amitié.*

Votre Majesté me rend justice sur l'usage que je me propose toujours de faire de mon pouvoir; je ne change point de sentiment dans l'occasion présente, quoique peut-être je le dusse, même pour atteindre le but de la confiance publique et montrer si je sais la mériter. Ce serait méconnaître mes sentiments pour elle, que de croire que je

Digitized by Google

puisse un instant me distraire de sa situation particulière. Elle m'est connue, j'en sens tout l'embarras; mais *je ne puis me dissimuler qu'une volonté plus décidée y aurait paré et peut encore y remédier.* Je n'ai cependant à cet égard jamais entendu un mot de ces soupçons d'intelligence secrète, ni de cette calomnie à outrance par rapport à l'affaire des dissidents; mais si quelque chose est propre à justifier Votre Majesté, c'est *la conduite qu'elle tient à présent*, et quand j'envisage un si puissant motif, *je m'étonne que vous ayez été embarrassé dans votre choix entre mon amitié et ces devoirs* que vous croyez en compromis avec elle.

Je ne saurais finir sans témoigner à Votre Majesté mon étonnement de ce qu'on parle toujours chez vous *de simple tolérance.*

Les Grecs et les dissidents n'ont jamais pu se considérer comme intolérés en Pologne, à moins que les persécutions accumulées contre eux n'aient dans le fait établi cette idée. Les juifs sont tolérés; et je ne saurais assez admirer qu'on ait fait la même grâce à des membres de l'État, légitimés dans leurs religions par des constitutions de la république, que tant de rois vos prédécesseurs ont juré d'observer. Quel surcroît de faveur veut-on leur faire à présent encore de les tolérer? Leur ruine totale et leur expulsion étaient donc résolues. *En vérité, il était besoin que je vinsse à leur secours*, pour leur

Digitized by Google

assurer un traitement aussi avantageux. Il serait inutile de travailler à persuader ceux qui ne veulent pas même écouter. *Le seul parti qui me reste, est donc d'abandonner cette affaire à son propre sort et à la situation où elle sera à l'arrivée de cette lettre. Je ferme les yeux sur les suites* et les conséquences; flattée cependant que Votre Majesté ait cru voir assez de désintéressement dans tout ce que j'ai fait pour elle et pour la nation, pour ne pas me faire le reproche d'avoir cherché à élever en Pologne un but à mes armes. Elles ne seront jamais dirigées contre ceux à qui je veux du bien, comme *je ne les retiendrai point, quand je croirai que l'usage pourra leur en être utile.* Telle est ma façon de penser, que rien ne peut altérer ni faire changer. Elle a son principe dans *un intérêt qui ne se démentira jamais pour le bien de la république*, ainsi que dans les sentiments personnels aussi invariables dans lesquels je suis,

Monsieur mon frère,

De Votre Majesté la bonne sœur, amie et voisine.

CATHERINE.

Digitized by Google

EXTRAITS

DE LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU MINISTÈRE ANGLAIS

SUR LES AFFAIRES DE POLOGNE.

1763-1766.

M. WROUGHTON (1).

« Varsovie, 12 mars 1763.

» Si l'on introduit la pluralité des voix au lieu de l'unanimité, qui est l'occasion de leurs troubles, la Russie et la Prusse aussi peuvent voir se former *une puissance qui leur deviendrait redoutable* à toutes les deux avec le temps. Souffriront-elles même l'essai d'un changement de cette importance? »

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 15 juin 1763.

» On pense ici qu'il y a certainement une entente entre le roi de Prusse et l'impératrice de Russie pour *le partage* de la plus grande partie des possessions polonaises. »

(1) Partout où le destinataire de la lettre n'est pas nommé, elle doit être censée comme adressée au cabinet de Londres.

Digitized by Google

LORD STORMONT.

« Vienne, 3 décembre 1763.

» La famille Czartoryski a été autorisée d'assurer que ni l'impératrice de Russie ni le roi de Prusse *n'entendent ni ne veulent s'emparer d'un seul pouce de terre en Pologne*, et que loin d'entrer dans de pareilles vues, eux, les Czartoryski, auraient été dans ce cas les premiers à invoquer la protection de cette cour et à réclamer son assistance. »

LORD STORMONT.

« Vienne, 12 septembre 1764.

» Le comte Poniatowski a été élu roi de Pologne, le 7 du courant. On n'a jamais vu dans ce pays une élection plus pacifique et plus unanime. Il y avait près de 30,000 électeurs, ce qui est beaucoup, car ce n'était pas là le corps entier de la nation, mais seulement des représentants de chaque palatinat. Il n'y avait pas une seule voix opposante. »

BUCKINGHAM.

« Saint-Pétersbourg, 22 janvier 1765.

» Le comte Orloff, qui était toujours contraire à l'élection de M. Poniatowski au trône de Pologne, exprime *un grand mécontentement au sujet de sa conduite par rapport aux dissidents*. Il dit qu'il deviendra bientôt trop puissant et trop indépendant,

Digitized by Google

et qu'en oubliant, selon toute probabilité, ses obligations envers l'impératrice, *il pourra devenir à la fin un voisin fâcheux et redoutable pour la Russie.* »

SIR G. MACARTNEY.

« Saint-Pétersbourg, 18 octobre 1765.

» Le roi de Pologne a résolu dernièrement d'envoyer un ministre en France, pour y notifier son avénement au trône. *Cette mesure déplaît très fort à l'impératrice*, et M. Panin m'a dit ouvertement ces jours derniers, qu'il désirerait que la cour de France ne reconnût pas du tout le roi de Pologne, *car ses efforts pour détruire l'influence française à Stockholm demeureraient, disait-il, entièrement infructueux, si cette influence devait réapparaître à Varsovie.* Votre Grâce aura observé que le plan de M. Panin consiste à tenir tous ses voisins *dans la plus grande dépendance possible*, et il y a réussi en grande partie. »

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 3 septembre 1766.

» On s'était imaginé que la famille des Czartoryski s'opposait aux vues de la Russie relativement aux dissidents, mais j'ai eu occasion de parler avec le prince palatin de Russie, qui m'a assuré « que » lui, aussi bien que son frère, le chancelier, re-

Digitized by Google

» connaissent les avantages qui reviendraient à leur » pays, si l'on y mettait les protestants à l'abri de » toute espèce des chicanes que le clergé catholique, » par son zèle malentendu et ses préjugés, n'était que » trop disposé à leur susciter, mais qu'il ne dépendait » pas de quelques personnes de diriger toute une » nation dans une affaire de religion, » — et je ne pouvais pas n'avoir pas observé moi-même l'agitation qui règne dans les esprits du peuple jusque dans la capitale, agitation qui est montée à un bien plus haut degré dans les provinces. »

CONWAY A M. WROUGHTON.

« Londres, 5 octobre 1766.

» Sa Majesté n'est pas *partie dirigeante* dans aucune des *vues politiques* relatives aux affaires de Pologne, et n'agissant que par des motifs d'*humanité et de justice* envers des gens opprimés et maltraités, elle désirerait concourir à leur appui, tel que leur cause le demandera, mais *sans participer à aucune mesure de violence que l'ambition de n'importe quelle puissance* pourrait dicter au delà de cet objet. »

SIR G. MACARTNEY.

« Saint-Pétersbourg, 23 octobre 1766.

» Panin m'a déclaré que si la diète de Pologne ne consent pas de bonne grâce à ce qu'il lui a de-

Digitized by Google

mandé en faveur des dissidents, il fera entrer dans ce pays une armée de 40,000 hommes de son côté, tandis que le roi de Prusse y fera marcher un nombre égal de troupes du sien. Il ajouta que lorsque les choses en sont arrivées une fois à cette extrémité, *il se regarde pour dégagé de toutes les stipulations et libre de présenter de nouvelles demandes*. Il a dit : S'il faut recourir à des mesures violentes, elles nécessiteront des dépenses considérables, et je me flatte que *dans ce cas, la Grande-Bretagne nous fournira une assistance pécuniaire* par un généreux effort, *et effacera ainsi l'idée défavorable que sa parcimonie en Suède a laissée dans mon esprit*. Cette proposition me parut *si étrange et si bizarre*, que je ne pouvais pas parvenir à la regarder comme sérieuse, et quoiqu'il persiste de la déclarer comme telle, *je continuai à traiter cela comme une plaisanterie*, et je n'ai point voulu la prendre autrement.

M. WROUGHTON.

« Varsovie, 27 octobre 1766.

» Le roi m'a représenté la situation de ses affaires, ainsi que la manière dont il est traité lui-même et sa nation, *sous les couleurs les plus touchantes*. Il se voyait, m'a-t-il dit, sur le bord des dangers les plus sérieux, mais déterminé à tout souffrir plutôt qu'à trahir son pays, ou à agir en malhonnête homme ; que *l'impératrice n'avait jamais prétendu procurer aux protestants que la plénitude du libre exercice de leur religion*, et que lui avait travaillé pen-

Digitized by Google

dant plusieurs mois dans cette direction; mais voilà que la résolution soudaine et violente de l'impératrice de les placer sur le pied d'égalité politique avec les autres sujets ne peut que le convaincre que *la religion n'était qu'un prétexte dans toute cette affaire*, et qu'elle, aussi bien que le roi de Prusse, *se repentant d'avoir placé sur le trône un roi qui se dévoue à son pays*, prennent des mesures pour renverser ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Il m'a dit que l'impératrice *s'oppose à tout ce qui tendrait à établir ici un bon gouvernement, il ne saurait donc être en amitié cordiale avec elle.* Mais comment le roi a-t-il pu se flatter que l'impératrice de Russie oublierait *les intérêts* de son propre empire et souffrirait l'élévation d'un voisin qui pourrait devenir un jour si puissant? Et le roi de Prusse ne lui avait-il pas déclaré, le jour même de son élection, que s'il s'avisait d'introduire le moindre changement dans la forme du gouvernement, il s'y opposerait de toute sa force? Repnin m'a dit que l'impératrice a écrit au roi: que toute sa conduite prouvait à la nation qu'il *n'agissait pas d'une manière franche avec elle*, que s'il pensait que ses devoirs étaient incompatibles avec son amitié, il devait choisir; mais que, quant à elle, sa résolution par rapport aux protestants était prise, et le résultat en sera dans les mains de Dieu, qui dispose des événements selon sa volonté.

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

Digitized by Google

EXTRAITS

DE LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU MINISTÈRE ANGLAIS

SUR LES AFFAIRES DE POLOGNE.

1766-1767.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Avril 1854.

Depuis le commencement de la publication de ce Recueil (1), où des révélations instructives ont été mises au jour, et ont contribué à fournir des éléments aux nobles et puissantes convictions qui ouvrent une nouvelle ère à la politique européenne, des événements de la plus haute importance se sont précipités successivement, d'une manière non moins imprévue pour les errements de la diplomatie, qu'inappréciable pour l'indépendance de l'Europe.

(1) Les deux premières livraisons de notre Recueil ont été traduites en anglais et viennent de paraître sous le titre : RUSSIA SELF-CONDEMNED. SECRET AND INEDITED DOCUMENTS CONNECTED WITH RUSSIAN HISTORY AND DIPLOMACY, OF IMPORTANT BEARING ON THE PRESENT CRISIS IN EUROPEAN POLITICS. TRANSLATED AND EDITED BY JOHN REYNELL MORELL. LONDON, DAVID BOGUE, 86, FLEET STREET. 1854. — Lord Beaumont, dans son discours à la Chambre des lords du 25 février 1854, qui a provoqué les déclarations guerrières de lord Clarendon, a relevé avec détail la gravité et l'importance des documents publiés dans ce Recueil.

Digitized by Google

La Russie, naguère tutrice des affaires du monde, poursuivant, sans gêne et presque sans contrôle, ses continuels empiétements, dont la mission fameuse du prince Menschtchikoff ne fut qu'un incident nécessaire, se vit, il y a quelques mois, par un revirement providentiel, arrêtée tout court dans sa marche accoutumée, qu'elle considérait déjà comme un droit de sa politique et comme un privilége de sa dignité. Les rois et les peuples s'insurgent contre cette usurpation trop longtemps supportée. La Russie s'étonne, s'indigne d'être isolée. Elle l'est. C'est le commencement du triomphe de la justice.

Ne sommes-nous pas à la veille du jour où l'Autriche et la Prusse se décideront enfin franchement et loyalement à relever l'Allemagne à la hauteur de cette grandeur morale dont elle a une soif si légitime, et qu'excite aujourd'hui d'autant plus l'initiative de la France et de l'Angleterre? Ne sommes-nous pas à la veille de ce grand jour où l'Autriche et la Prusse, entraînées par le torrent des résolutions fortes, s'empresseront, elles aussi, de s'associer à la ligue sacrée, par l'abandon généreux et spontané des iniques et sacriléges dépouilles, dont les a dotées et en même temps enchaînées à son char, la Russie? C'est alors, seulement alors, que leur conversion à la religion de la vraie grandeur sera complète; qu'en rendant cher à l'humanité le nom allemand, elles se garantiront, sur des bases solides et vraiment nationales, leur propre stabilité; c'est alors que, en réponse aux citations bibliques de l'empereur Nicolas, elles pourront proclamer des profondeurs de leurs consciences : « Lavabo inter innocentes manus meas. Ne perdas, Deus, » cum impiis, animam meam; cum viris sanguinum in » quorum manibus iniquitates sunt. »

Au milieu du grand jubilé qui s'ouvre pour l'Europe, tous les yeux, qui se portent vers Saint-Pétersbourg, s'arrêtent

Digitized by Google

sur cette contrée qui, de la Baltique à l'Euxin, sépare l'Allemagne de la Russie, et sur ce vaste palimpseste territorial, couvert des griffonnages modernes et trompeurs des statistiques étrangères, déchiffrent le nom antique et sacré de la Pologne. L'empereur Nicolas lui-même y retrouve aujourd'hui, trop tard peut-être, ce nom ; et d'après les rumeurs qui nous parviennent, médite, lui aussi, une Pologne.— Des paroles augustes parties du haut du trône impérial de la France annoncent une politique *sans égoïsme*. Elles impriment une haute leçon, appuyée par une magnanime décision, qu'une nation ne peut désormais prétendre à l'honneur et à la puissance qu'*en faisant prévaloir partout l'empire du droit et de la justice;* que la France va à Constantinople pour assurer *les frontières de l'Allemagne*, *et concourir au triomphe du bon droit*, *de la justice et de la civilisation.* — Le cabinet de Londres est non moins explicite. Le ministre des affaires étrangères, le noble lord Clarendon, avoue que le monde est à la veille d'événements mystérieux ; il ne cache pas que la Grande-Bretagne nourrissait de longue date la résolution de restreindre la puissance menaçante de la Russie, résolution ajournée souvent par de graves incidents, et qui aujourd'hui se déclare d'elle-même dans toute sa force ; il prévoit une grande guerre, et aussi la nécessité de rendre à leurs propriétaires légitimes les conquêtes de la Russie (1). Dans cet état du monde, est-il un homme de cœur, s'honorant du sentiment du droit et de la justice, qui ne pense pas à la Pologne? Est-il un homme d'État qui puisse concevoir une restauration de l'équilibre européen sans la restauration de la Pologne, ou qui puisse comprendre le règne de la politique généreuse avec une ratification des iniquités sous une forme nouvelle? Est-il un seul hameau en France où quelque vieux soldat de la grande armée, en prophétisant une vengeance des outrages reçus, n'explique à sa guise, par ce mot compréhensible aux masses, *Pologne*, pourquoi les

(1) Chambre des lords, le 25 février 1854.

Digitized by Google

nobles enfants de la France vont à Constantinople? — Y a-t-il un seul sage dans le divan de la Sublime Porte qui ne soit convaincu, que de tous les bienfaits que la Turquie reçoit en ce moment des confesseurs du Christ, le seul effectif et durable serait la restauration du Lehistan? — Et, au fond, est-ce purement et simplement la défense de la Turquie qui met en conflagration le monde? Est-ce la personne de l'empereur Nicolas qui provoque la sainte croisade? — Non. Le grand ennemi de l'Europe, c'est ce système traditionnel d'égoïsme, d'ambition et de ruse, incarné dans les forces d'un empire despotique, qui, depuis plus d'un siècle, exerce librement ses ravages à travers le monde et entraîne tout ce qui est vénérable parmi les hommes, Religion, Civilisation, Patriotisme, les vertus même des czars et de leurs peuples, au service du mal. — Or, si vous intentez le procès à ce grand criminel, pouvez-vous le gracier du crime perpétré, qui l'a fortifié et enhardi, et ne le poursuivre que pour celui qu'il médite?

En renonçant aujourd'hui, avec un juste regret, aux bienfaits et aux douceurs de la paix, en commençant la guerre, en se décidant noblement aux sacrifices sans nombre, aux désastres possibles, pour arrêter à jamais la Russie, l'Europe ne peut pas oublier que toute l'existence de la Pologne, dans l'histoire moderne, se passait en combats continuels et presque toujours heureux avec la Moscovie; que pendant quatre siècles elle retint, à ses risques et dépens, le rusé barbare, aux confins de l'Asie, et couvrit ainsi les nations occidentales du danger de son voisinage; que si elle a fini par succomber dans la lutte, c'est que, dans l'accomplissement de sa mission bienfaisante pour tous les autres états, elle n'a trouvé de leur part qu'indifférence et qu'apathie; que dis-je, elle a trouvé une connivence atroce, avec son éternel ennemi, dans les états voisins, auxquels maintes fois elle avait rendu des services

Digitized by Google

de la plus haute importance. — L'Europe ne peut pas oublier qu'en 1831, la Pologne insurgée, entourée d'ennemis implacables, sans finances, sans administration ferme, sans gouvernement établi, a pu seule longtemps tenir tête à toutes les forces de l'empire de Russie, et que, par ses efforts héroïques, elle a contribué à assurer la paix à la France, le trône au roi spectateur impassible de sa lutte, l'existence à la Belgique... Pouvons-nous douter un seul instant que ces souvenirs n'entrent pour quelque chose dans le calcul des chances de la grande guerre qui commence à ébranler le monde?

Maintenant que dire des sentiments intimes de la Pologne? Jadis tel discours de tribune, tel article de journal suffisait pour électriser cette nation dans ses chaînes et troubler le sommeil de ses dominateurs. Et aujourd'hui, lorsque la guerre contre la Russie est déclarée, lorsque cette guerre prend des proportions gigantesques; lorsque la France et l'Angleterre sanctifient l'étendard de leurs armées par l'onction de la plus haute justice, peut-on suffisamment concevoir le tressaillement des âmes polonaises, depuis les sommets des Carpathes jusqu'aux rives de la Dwina?

La sanction des programmes des hommes est entre les mains de la Providence. Toutefois, l'histoire proclame hautement que Dieu ne manque jamais de bénir les entreprises justes et fortes. L'issue de la grande guerre ne peut être douteuse. Il serait peu logique de concevoir des appréhensions sur la paix qu'elle doit procurer.

N'allez pas nous opposer la hideuse théorie des faits accomplis. Non, il n'y a pas de faits accomplis dans les affaires du monde, tant que le crime triomphe, et que le bon droit est foulé aux pieds, qu'un peuple souffre et frémit, que la liberté des nations périclite, — tant qu'il

Digitized by Google

existe un tribunal de la justice éternelle, qu'à la tête des nations se lèvent des grands justiciers de la Providence, prédestinés à marquer des époques réparatrices dans les fastes de l'humanité.

Qu'on nous pardonne cette digression qui n'entre pas strictement dans le cadre de notre Recueil ; qu'on nous pardonne cette aspiration vers un avenir meilleur, où se lance facilement notre âme ulcérée par nos propres souffrances et par l'héritage des malheurs de nos pères, de nos aïeux, de notre patrie. La séduction du moment est ravissante; l'idée du bon et du juste entraîne. Qu'on nous pardonne! Nos espérances pures, légitimes, sacrées, ne sont-elles pas celles du monde entier?

Nous nous en arrachons avec peine, et nous retournons à notre tâche qui nous ramène aux profondes misères de la Pologne et à la criminelle perversité ou apathie de la diplomatie européenne Malgré la tournure que prennent les affaires, notre travail, nous le croyons, ne sera pas hors de saison.

Entre les anciennes entreprises de la Russie contre la Pologne, et celles qu'elle poursuit sous nos yeux contre la Turquie, quelle étonnante analogie !

Sous Stanislas-Auguste, la Pologne commence à réformer sa constitution vicieuse, seul obstacle à sa puissance et à ses progrès. La Russie aussitôt remue ciel et terre, pour s'y opposer et mettre à néant l'œuvre salutaire. — Sous Mahmoud, la Turquie entre aussi dans la crise des réformes, et la Russie, alarmée de ces intentions civilisatrices, s'empresse de les prévenir et d'en profiter.

La première attaque contre la Pologne s'ouvre sous le masque de la religion; le premier mot lancé aujourd'hui contre la Porte, c'est l'orthodoxie.

Digitized by Google

Un insolent ambassadeur s'installe à Varsovie, pour dicter des lois à un État indépendant et *à ce Monsieur*... Stanislas-Auguste. C'est le Menschtchikoff du drame actuel, envoyé pour réprimander *cet* autre *Monsieur*... Abdul-Medjid.

La diète libre de Pologne, et le sultan d'aujourd'hui, déclarent vouloir et pouvoir être humains et tolérants envers leurs propres sujets, sans la pression de l'étranger; la Russie indignée, taxant de dérogation à sa politique et à sa dignité ce sentiment d'indépendance, met en mouvement ses armées.

La Pologne, ainsi que les principautés danubiennes, est occupée militairement. Panin et Nesselrode affirment que cet acte flagrant d'hostilité, *n'est qu'une mesure de coercition, qu'un moyen de négocier.*

L'argent et l'intrigue de la Russie suscitent en Pologne des confédérations de républicains, des révoltes de paysans; c'est le soulèvement des Grecs de nos jours. La Russie sait toujours entraîner et soulever les masses, en flattant et stimulant les nobles éléments de la nature humaine, pour atteindre ses fins ignobles, et pour ne récompenser ses aveugles instruments que de l'abandon, de l'abrutissement et de l'esclavage.

Les traités d'alliance et d'amitié que les czars stipulent avec la République et la Porte, ne sont que des stations de martyre, des embûches de mort, pour l'une et l'autre de ces puissances qu'elle ne cesse jamais d'appeler ses amies.

L'empereur Nicolas fait accroire à l'Europe que la Turquie n'est qu'un cadavre, bon pour la dissection; l'impératrice Catherine, pour tranquilliser la conscience de ses complices, persuade que la Pologne est sans vie, qu'il n'y

Digitized by Google

a *qu'à se baisser pour prendre*. Et cependant, aussitôt qu'une chance heureuse commande à chacun de ces cadavres de marcher, ils se dressent dans la plénitude de leur vie, et ils marchent. VADE ET VADUNT.

La Russie tente aujourd'hui le cabinet de Londres et celui de Paris par l'offre des rapines à faire en commun; comme elle tenta jadis l'Autriche et la Prusse, des provinces de la Pologne. Hélas! l'Autriche et la Prusse alors, pour leur opprobre, n'ont pas répondu au tentateur : *Apage, Satan!*

On avouera, nous présumons, sans difficulté, qu'une reproduction, dans des documents authentiques, des intrigues et machinations, qui sous des prétextes plausibles, sous des assurances amicales, ont préparé traîtreusement et achevé violemment la chute de la Pologne, ne peut être indifférente à l'attention publique, absorbée qu'elle est dans les affaires d'Orient. Car, en vérité, mettre sous les yeux les témoignages irrécusables des stratagèmes ourdis contre la Pologne et leurs conséquences terribles, c'est plaider, on ne peut pas mieux, en faveur de la Turquie; c'est expliquer le mystère du grand et majestueux mouvement de l'occident.

D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'un empire formidable qui, dans le reflux de sa puissance, laisse partout comme arrière-garde des regrets sinistres de sa domination; lorsqu'il s'agit d'un peuple malheureux qu'on oublie facilement et qu'on calomnie parfois, tout contribue à faire oblitérer d'un côté les crimes et la perversité, les droits et l'importance de l'autre. Les retardataires sur le chemin du bon sens et du bon droit ne manquent jamais. Le témoignage des temps, la lumière de la vérité, *testis temporum*, *lux veritatis*, ne sont jamais de trop. Nous continuerons de fournir ces témoignages et cette lumière. Il n'importe nullement de quelle part ils viennent. « Les étoiles ne s'éclipsent pas, dit un ancien chroniqueur

Digitized by Google

polonais, parce que c'est la main d'un nègre qui vous les montre. » *Sidera teterrimis Æthiopum demonstrata digitis non nigrescunt.*

WROUGHTON.

Varsovie, 24 septembre 1766.

La manière dont la cour de Russie conduit les affaires des dissidents peut probablement leur donner la plus haute importance. En considérant l'agitation universelle qui s'empare de tout le monde, il serait difficile, si ce n'est impossible, d'en prévoir la fin. La partie dirigeante et sage de la nation est disposée à garantir aux protestants l'exercice de leur religion sans restriction; mais quant à les admettre à la participation au gouvernement et aux charges de juridiction, il ne se trouve pas un seul Polonais ecclésiastique ou laïque qui ne s'y oppose de tout son cœur; et excepté ceux qui fléchissent sous la prépondérance d'une force étrangère, tous sont prêts à combattre de tout leur pouvoir cette prétention. Il y a quelques jours, j'avais, à ce sujet, une conversation avec le roi, et je lui demandais en confiance s'il était question d'accorder aux protestants au delà de la tolérance de leur culte. Il me répondit qu'on considérait les demandes de la Russie comme une espèce de marché, entre elle et la République, dans lequel, de part et d'autre,

Digitized by Google

on pourrait faire des concessions de manière à sauver l'honneur de la nation et à lui épargner la triste apparence de subir la loi d'une puissance étrangère. Il ajoutait que, dans une affaire aussi délicate que celle de la religion, et dans un pays gouverné entièrement par le clergé et dans son état de fanatisme, il ne croyait pas que même la force pût être sûre du succès; que si elle était employée, il en pourrait résulter les plus horribles conséquences, et que peut-être lui même en deviendrait la première victime. — Cependant ce bon prince ne me paraît pas assez comprendre les intentions de la cour de Pétersbourg, qui me semble décidée à se servir des moyens les plus violents pour atteindre son but. *L'ambassadeur de Russie déclare que, de quelque part que l'opposition vienne, ses troupes iront immédiatement occuper les domaines des opposants avec toute la rigueur d'exécution militaire.* Il m'a assuré, et ne le cache à personne, que 30 ou 40 mille soldats rassemblés sur la frontière sont prêts à marcher au premier signal. Les évêques sont à la tête de l'opposition, et l'on dit qu'ils sont unanimes à subir toutes les sévérités plutôt que de se soumettre. Toute la nation est alarmée par ces mesures et ces projets de ses voisins; le roi lui-même porte sur sa figure des marques visibles de chagrin et de consternation.

Les deux chefs du clergé sont : l'évêque de Cracovie (Soltyk) et celui de Vilna (Massalski), puis-

Digitized by Google

sants par leurs évêchés, leurs fortunes, leurs talents et leur résolution. Ils viennent de publier tous les deux, à l'approche des diétines, des lettres pastorales chaleureuses exhortant leurs ouailles à tenir ferme contre les dissidents. Le premier a été d'autant plus encouragé par un message du prince Repnin, *qui le menaçait de la Sibérie s'il n'entrait dans les vues de la cour*. L'ambassadeur nie cette assertion. L'évêque s'est adressé au comte Orloff; il a écrit à la cour d'Autriche et à celle de France et d'Espagne, pour leur faire part des traitements que subissent sa personne, son état, sa nation, Cependant la cour de Varsovie tâche, par des moyens plus affables, de fléchir la czarine, de modérer ses demandes, d'adoucir les duretés de sa déclaration, en lui représentant les conséquences de sa protection exagérée des dissidents.

WROUGHTON

Varsovie, 27 septembre 1766.

J'ai assisté à une conférence ministérielle avec M. Carr, colonel russe, envoyé ici pour faire part des volontés de la czarine, le ministre russe et l'évêque de Cracovie. — M. Carr, par l'ordre de l'ambassadeur et en exécution de la commission dont il était chargé par la czarine, s'adressant à

Digitized by Google

l'évêque de Cracovie (Soltyk), lui demanda une explication catégorique quant à la conduite qu'il pensait tenir à la prochaine diète, *lui déclarant que quiconque oserait s'opposer aux intentions de sa cour en faveur des dissidents, serait considéré par la czarine comme perturbateur de la paix publique et ennemi de sa personne.* L'évêque répondit avec une grande fermeté qu'il était décidé à s'y opposer, au risque même de sa fortune et de sa vie, et que le colonel devait compter sur cette réponse de tout autre Polonais, à qui, conformément à ses ordres, il adresserait une pareille demande. Cette affaire, que la partie dirigeante était toute disposée à aplanir, est devenue très difficile par des menaces prématurées. Tout le monde en est alarmé, et l'on sait jusqu'où peuvent aller le courage et la fureur d'une nation lorsqu'on touche la corde si délicate qui la mène.

WROUGHTON.

Varsovie, 15 octobre 1766.

Samedi dernier, l'évêque de Cracovie demanda à parler dans la Chambre. Il aborda la question des dissidents, mettant en évidence le crime qu'ils commettaient de s'adresser aux puissances étrangères. Il fit part des menaces qu'on lui faisait, ainsi qu'à

Digitized by Google

la nation ; il exposa les lois existantes qui excluaient les protestants de toute participation à la législature et ne leur laissaient que la liberté de leur culte. Il finit en déclarant sa résolution de souffrir tous les malheurs, la mort même, plutôt que de vivre pour voir les dissidents dans le sénat ou dans les tribunaux, et permettre qu'un temple protestant s'élevât dans son diocèse. En conséquence, il proposait de décréter immédiatement une loi frappant de ruine et d'infamie toute personne qui oserait jamais parler dans la diète en faveur des protestants. A ces mots il s'éleva, à ce qu'on dit, un cri général : « *Faites! faites!* » quand le roi, avec son admirable présence d'esprit, tout surpris qu'il fut par ce discours inattendu, arrêta la fureur de la Chambre en lui présentant l'importance de la question, question qui demandait la plus grande réflexion et une circonspection obligée par les conjonctures où le pays se trouvait ; et tout prêt qu'il était de sacrifier, lui aussi, sa vie pour le maintien de la religion catholique, il recommandait une marche réfléchie et circonspecte, et le renvoi de cette affaire à une occasion plus opportune. Ce raisonnement, relevé par les accents de la parole royale, obtint un effet salutaire en calmant les esprits agités de la Chambre ; et cette question sera probablement prorogée jusqu'à la présentation des déclarations des ministres étrangers.

Digitized by Google

ANDR. MITCHELL A M. CONWAY.

Berlin, 22 novembre 1766.

Les rapports que nous avons ici sur la marche de la diète de Varsovie sont très insuffisants. Les choses y allaient jusqu'à présent assez doucement en général, mais l'affaire des dissidents rencontre la plus chaude opposition chez *le parti catholique*, lequel, après avoir essayé de tous les moyens pour gagner du temps et retarder son examen, a proposé enfin d'*abolir la confédération*, qui fut formée pendant l'interrègne et par laquelle tout se décide à la majorité, comme destructive du *liberum veto*. On ne saurait douter que la confédération ne soit abolie, et cela d'autant plus, que ni l'impératrice de Russie, ni le roi de Prusse ne souhaitent pas un changement dans la constitution polonaise, *qui pourrait rendre cette république plus indépendante, plus puissante et de plus de poids et d'importance qu'elle n'en a eu jusqu'ici en Europe.*

WROUGHTON.

Varsovie, 26 novembre 1766.

La déclaration des ministres de Pologne relative à la constitution de 1764 a été présentée. Appuyée

Digitized by Google

chaudement par les Czartoryski, elle n'a rencontré qu'une faible opposition d'un petit nombre de nonces ; en conséquence, on a passé une loi statuant que toute matière d'État doit être décidée à l'unanimité. Cela fait, on a résolu que les évêques s'assembleraient dimanche prochain pour délibérer sur les concessions à faire aux demandes des cours étrangères en faveur des dissidents ; de manière à présenter cette affaire à la Chambre le lundi suivant. Vous pouvez être persuadé que nous avons fait tous les efforts possibles et employé tous les arguments pour modérer les âmes de ces vénérables prélats, et leur faire abandonner leurs préjugés pour la cause de l'humanité et de la justice et préserver leur pays de calamités imminentes. A la suite de ces démarches, lundi matin, après une opposition insignifiante, nos déclarations ont été lues dans la Chambre. Immédiatement après cette lecture, la loi fut proposée et passa à l'unanimité, confirmant tous les actes qui avaient été portés contre les dissidents, et dans toutes les rigueurs contre lesquelles nous avons produit nos déclarations.

Le roi me parlant sur l'abrogation de la constitution de 1764, les larmes aux yeux et le cœur serré, m'avoua que c'était une blessure mortelle pour la République, et que dès ce jour sa couronne et sa vie n'avaient plus aucune valeur pour lui. Sur mon conseil de travailler à regagner l'amitié et la confiance de l'impératrice, il me ré-

Digitized by Google

pondit qu'il ne lui en reste aucun moyen, excepté le sacrifice de sa conscience et la trahison de sa patrie, ce qu'il abhorre; il ajouta que moi-même j'avais été témoin du fanatisme national qui éclata dans la Chambre il y a deux jours, et que l'impératrice aurait dû être satisfaite des efforts qu'il avait faits, au risque d'être massacré, pour arrêter l'emportement de la Chambre, quand elle avait demandé avec fureur le projet de loi de l'évêque de Cracovie.

Les Czartoryski m'ont assuré que, tout pénétrés qu'ils fussent des dangers menaçant leur patrie, tout flattés qu'ils se trouvassent de la confiance de leurs concitoyens, ils n'osaient plus montrer la moindre apparence de modération en faveur des protestants, car ce serait pour eux un arrêt de mort dans la Chambre, et si même là ils pouvaient y échapper, ils risqueraient d'être taillés en pièces dans le pays.

SIR G. MACARTNEY.

Saint-Pétersbourg, 7 décembre 1766.

La Russie a beaucoup obtenu en Pologne, mais elle a manqué de succès sur le point principal. *Elle a renversé*, il est vrai, l'*établissement d'une douane*

Digitized by Google

générale et la nouvelle organisation des finances, elle a dissous la confédération, mais elle n'a pas été en état d'obtenir la moindre modification en faveur des dissidents. Le fanatisme des Polonais semble leur avoir enlevé, à cette occasion, tout sentiment de danger et les pousse à courir plutôt le risque de tout perdre que de rien accorder aux protestants. La faute en est cependant en grande partie à la *conduite impérieuse et inflexible de la cour de Russie,* qui, par trop confiante dans sa force, a refusé absolument de transiger en quoi que ce soit avec la Pologne. *Elle a repoussé chaque offre* que le roi, qui certainement n'est pas bigot, a proposée, et a déclaré ne se tenir pour satisfaite que si l'on restituait immédiatement aux dissidents tous leurs anciens priviléges, sans exceptions. Beaucoup de personnes, qui connaissent bien et l'esprit et le gouvernement de la nation polonaise, m'ont assuré que rien ne pouvait être moins judicieux que cette conduite, et ont prédit nettement ce qui est arrivé, savoir, que les protestants pour avoir exigé trop, n'obtiendraient rien du tout, et qu'une attaque violente contre la religion dominante, au lieu de l'affaiblir, lui prêterait de nouvelles forces en cas de non-réussite. Le roi de Pologne a fait déclarer par son ministre à M. Panin, il y a cinq mois de cela, que si la Russie agissait avec modération, il entreprendrait d'obtenir pour les dissidents le libre exercice de leur religion dans cette diète, et qu'il pouvait promettre de leur faire accorder, non seulement la capacité

Digitized by Google

de posséder des starosties avec juridiction, mais aussi le droit d'être nonces, à la diète suivante. *Malheureusement, cela n'a pas satisfait la cour de Saint-Pétersbourg. Elle crut possible d'obtenir tout ce qu'elle demanderait, et ne voulut point comprendre la difficulté, l'impossibilité, de persuader à une nombreuse assemblée (dont la partie la plus auguste est composée de membres du clergé) de faire participer à ses priviléges, tout à coup et sans aucune hésitation, une catégorie d'hommes qu'elle était habituée à considérer comme ses ennemis tant au spirituel qu'au temporel. Comme c'est le premier échec que la Russie a éprouvé depuis longtemps, elle le souffre avec beaucoup d'impatience,* et l'on croit généralement, qu'elle fera confédérer les dissidents sous la protection d'une armée considérable, et forcera les catholiques romains à lui céder sur le champ de bataille ce qu'ils ont refusé dans le cabinet. Mais je puis à peine croire que M. Panin veuille procéder de cette manière. Une guerre religieuse, quelque juste qu'en soit l'objet, a toujours une nature très odieuse et un succès bien douteux. Là où la bigoterie efface la raison et où le fanatisme supplée au courage, il est impossible de calculer les événements, dont l'incertitude, jointe à la certitude du succès, si l'on suit des voies plus douces, engagera, je me flatte, M. Panin, à n'en appeler à l'épée qu'à toute extrémité. La question des frontières entre la Russie et la Pologne n'est pas encore réglée. La Russie peut tirer une ligne

Digitized by Google

de démarcation à son gré, car elle a la force. Je crois qu'elle réserve cette question, comme une nouvelle flèche à son arc pour le temps où elle jugera nécessaire de chercher querelle à la Pologne. *Le roi de Prusse s'efforce par son ministre ici d'irriter cette cour contre les Polonais* par tous les moyens, *per fas et nefas;* et comme un zèle inconsidéré pour la religion ne compte point parmi les faibles de ce monarque, on peut lui prêter à juste titre des motifs d'agir beaucoup plus profonds qu'il ne l'avoue. Si les dissidents sont expulsés de Pologne, il gagnera à cette occasion de nouveaux sujets; s'ils triomphent avec son assistance, il est possible que cela lui vaudra une acquisition de territoire, *car on ne pense guère qu'il les appuie pour rien.* M. Golz, qui est envoyé ici par les dissidents et qui est un homme fort intelligent et fort prudent, fait tout ce qu'il peut pour modérer les décisions à prendre.

AND. MITCHEL A M. WROUGHTON.

Berlin, 13 décembre 1766.

Vos observations sur la position critique actuelle de la Pologne sont, je pense, très justes, et il y a lieu de craindre, que *la vanité,* ou *pour me servir*

Digitized by Google

d'un mot plus doux, la dignité de l'Impératrice de Russie ne l'induise à une démarche qui peut devenir fatale au repos de l'Europe, ainsi qu'aux priviléges des dissidents que cette princesse a généreusement protégés. On m'a assuré ici cependant, et je crois de bonne source, que *le roi de Prusse a constamment recommandé à la Czarine des mesures de modération* par rapport à cette affaire. Je ne puis m'empêcher de plaindre beaucoup à cette occasion le roi de Pologne, que j'ai eu l'honneur de connaître en Angleterre. Sa position est vraiment malheureuse ; mais je ne comprends pas quels avantages ses frères peuvent espérer d'une guerre de religion.

AND. MITCHEL A SIR GEORGE MACARTNEY.

Berlin, 13 décembre 1766.

Je crains que si l'Impératrice de Russie persiste dans sa résolution, par rapport aux affaires de Pologne, cela ne devienne une occasion de nouveaux troubles ; on m'assure ici cependant que le roi de Prusse a donné toujours à Sa Majesté Impériale des conseils de modération relativement aux affaires des dissidents. Maintenant que la diète de Varsovie est close, vous m'obli-

Digitized by Google

geriez beaucoup en m'informant de la résolution que va prendre la Czarine dans cette circonstance importante, ainsi que du progrès de la négociation de *M. de Saldern* en Danemarck. Ce gentilhomme a été quelque temps à cette cour pendant mon absence, et selon ce qu'on m'a rapporté sur son compte, *sa manière de négocier est très singulière.*

SIR G. MACARTNEY.

Pétersbourg, 2 janvier 1767.

Le roi de Prusse conseille *à Berlin* d'agir en Pologne avec douceur et modération ; mais je ne trouve pas qu'il prescrive à son ministre, *ici*, de parler sur le même ton.

MACARTNEY.

Saint-Pétersbourg, 8 février 1767.

. . . . . Vous recevrez ci-incluses deux pièces *curieuses* qui ont été publiées ici il y a peu de jours : l'une est la déclaration de l'Impératrice sur *les Confédérations qu'on suppose devoir être faites par les Dissidents* en Pologne, l'autre, la lettre de Panin au prince Repnin, sur le même sujet.

Digitized by Google

LETTRE DE M. PANIN,

CONSEILLER INTIME DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE,

AU PRINCE REPNIN,

EN LUI ENVOYANT LA DÉCLARATION CI-DESSUS.

(*Histoire des révolutions de Pologne*, Paris, 1778, t. I, p. 446).

Revenons à la lettre de Panin. — Le despotisme russe n'a jamais peut-être montré tant de hardiesse, tant de profonde perversité et tant de certitude de calcul qu'en 1767, à la première époque de ses machinations contre la République de Pologne, et jamais sans doute il n'a nourri plus de mépris pour les États civilisés de l'Europe, en présence desquels il pouvait tout entreprendre impunément. Rassuré à cet égard, on le voit établir des étapes dans ses intrigues diplomatiques, afin d'agir avec plus de succès en temps et lieu.

La czarine, comme nous l'avons déjà fait voir, se met d'abord de concert avec le parti Czartoryski, et assure, par ce moyen, le trône de Pologne à son candidat pour s'arroger un protectorat, un ascendant immanquable sur ce nouveau roi. — En même temps, dans le but de contrecarrer les vues du parti dominant en Pologne, elle fait sa ligue scandaleuse avec la Prusse. — Puis vient l'affaire des dissidents, qui provoque nécessairement une discussion entre le gouvernement polonais et sa prétendue amie. — La czarine emploie

Digitized by Google

alors un nouveau mobile. Elle met de l'effervescence dans le parti républicain et le lance contre le roi. — La lettre de Panin que voici, et la déclaration nouvelle de l'impératrice ci-après, démontrent toute la perfidie de cette manœuvre. On y sera frappé de cette farce grossière, où le despotisme moscovite assume sur lui le rôle de protecteur des libertés polonaises. Et cependant, hélas! cette ironie amère et audacieuse fut prise au sérieux et produisit son effet.

—

3 février 1767.

MONSIEUR,

La dernière diète de Pologne a laissé les affaires à un point qui ne permet pas à l'impératrice de différer à faire connaître ses sentiments à la république, sur les dangers qui la menacent. Le projet de détruire l'équilibre du pouvoir sur lequel repose la liberté s'y est trop démasqué pour que tout bon Polonais ne l'ait pas aperçu; on en a jeté les fondements pendant l'interrègne, principalement par l'établissement des commissions du trésor et de la guerre, sous le spécieux prétexte de limiter l'autorité d'un seul dans les quatre charges les plus importantes de l'État. Si l'objet était resté dans ses bornes, les vrais patriotes auraient eu moins de sujet de s'alarmer d'une nouveauté de cette nature dans leur constitution fondamentale; mais en y proposant la pluralité pour les deux points qui font

Digitized by Google

la différence d'une république à une monarchie, à l'abri d'une interprétation arbitraire de la constitution de ces commissions, on a osé proposer à la nation l'altération la plus grave à son gouvernement comme une chose qu'elle aurait déjà admise et confirmée. Si l'ambition n'a pas douté de pouvoir faire illusion à la nation entière sur une atteinte aussi manifeste à ses droits, il n'est rien qu'on n'ait à en attendre pour l'avenir. La force de l'intérêt de la patrie a, à la vérité, confondu ses vœux et ses efforts, même dans une diète peu propre à lui résister. Cependant on ne l'a pas moins vue s'y retourner heureusement du côté des diétines et faire un pas décisif vers l'accroissement de son pouvoir par l'introduction de la pluralité pour l'élection des commissaires et des nonces.

La conséquence de cette innovation ne pouvait manquer de jeter l'abattement dans une nation jalouse de sa liberté et de son indépendance. Déjà Sa Majesté Impériale est informée de l'éloignement de plusieurs membres distingués de l'État, rebutés par la difficulté d'arrêter le torrent, mais incapables de se prêter aux vues qui menacent la liberté de leur patrie. Qu'on ne se figure point que l'esprit, qui cherche à élever sa puissance, ait été fâché d'avoir une affaire aussi importante que celle des dissidents, à occuper la nation afin de détourner toute son attention de ce côté-là et de la rendre plus indifférente sur ses entreprises. C'est parce

Digitized by Google

que cette affaire, du côté du temporel, est défavorable au dessein de restreindre toujours le pouvoir au plus petit nombre, qu'on l'a représentée si adroitement du côté du spirituel et qu'on a voulu en faire, aux yeux du peuple, une affaire de religion (1).

Qu'on ne s'y méprenne point. Le rétablissement des dissidents devient peut-être plus nécessaire qu'on ne pense, aux catholiques mêmes, pour faire revivre les principes d'une égalité qui disparaîtra insensiblement, si l'on n'anéantit pas l'esprit qui a présidé aux délibérations de la dernière diète, et si l'on n'établit pas un rempart solide contre toute attaque à la liberté. Est-il un moyen plus naturel et plus sûr pour y réussir que la convocation d'une diète, dans l'esprit que Sa Majesté Impériale le propose par la déclaration qu'elle vous ordonne de présenter au roi et de rendre publique dans toute la nation? Sa Majesté y dit ce qu'elle pense et elle a droit de le dire. Elle prévoit des malheurs qu'aucun patriote ne peut se dissimuler, et elle est autorisée par la république même à les prévenir. L'ambition n'appellera point le fanatisme à son secours pour donner le titre odieux d'entreprise contre la religion catholique aux mouvements de

(1) On ne saurait vraiment s'étonner davantage, dans ces lignes, ou de l'audace du mensonge, ou de l'audace de l'espoir de le faire accroire aux Polonais.

Digitized by Google

Sa Majesté pour faire rendre à une partie de la nation la qualité de citoyens au moment d'une pacification générale. Une religion, professée par un souverain et par la partie la plus considérable de la nation, est un objet digne de l'attention de l'impératrice, et elle saura toujours distinguer une religion de ce caractère, d'avec les différentes religions des autres citoyens.

Loin de désirer qu'il puisse être porté quelque atteinte, ou à son pouvoir, ou à l'uniformité de son culte, Sa Majesté Impériale serait la première à la défendre, si elle était attaquée, parce que la religion dans un État ne saurait être ébranlée sans donner une secousse à tout le corps. En traitant le rétablissement des dissidents avec les autres points qui divisent la nation par la voie que Sa Majesté Impériale propose, elle ne se refusera à aucune des sûretés que la prudence pourra conseiller pour empêcher qu'aucune des religions, admises en Pologne, n'étende ses droits au delà des bornes prescrites (1).

Le culte auquel les dissidents sont attachés doit

(1) C'est tout bonnement de la poudre jetée aux yeux. Dans toutes ses déclarations en faveur des dissidents, la czarine insistait impérieusement sur « le rétablissement des Grecs et dissidents, » dans la possession des droits que leur confère la qualité de mem- » bres d'un état libre, tant au spirituel qu'au temporel; » elle demandait donc pour eux une égalité complète avec les catholiques.

Digitized by Google

être indifférent à la nation, mais les avantages temporels, qui naissent de la condition de citoyen, pourront déplaire à quelques ambitieux pour lesquels l'égalité est un joug difficile à porter. Cette considération même s'évanouira si l'on réfléchit seulement que la proportion, une fois fixée sur le nombre des citoyens de différentes religions, par rapport aux représentants de la nation dans la personne des nonces, n'influe en rien sur la constitution politique de l'État (1), et que, par rapport aux charges, le roi, qui seul a le pouvoir d'y nommer, ne saurait jamais être présumé tenir, dans la distribution de ses grâces, une balance préjudiciable à ceux de sa religion.

Sa Majesté Impériale parle du rétablissement des dissidents comme d'une chose particulièrement désirée *par les traités* entre sa couronne et la république; mais elle sent aussi combien il importe de préserver la république du renversement de ses constitutions, que l'on voit s'avancer assez rapidement, et de rétablir l'union entre les citoyens,

(1) Pour apprécier toute l'impudence de ce raisonnement de M. Panin, on n'a qu'à jeter l'œil sur ce qu'il dit quelques lignes plus haut contre la pluralité des voix. Il a déjà dans son portefeuille le projet tout prêt de la remplacer par le *liberum veto*, et qui fut bientôt converti en loi. Chaque nonce, et par conséquent chaque nonce schismatique ou dissident, peut avec son *liberum veto* annuler toutes les décisions de la diète.

Digitized by Google

entre ceux qui fondent leurs espérances sur les nouveautés auxquelles ils prêtent leur assistance et ceux qui y résistent en patriotes zélés, mais qui n'ont pas le pouvoir de le faire avec succès ; le germe de ces divisions se trouve dans l'interrègne même. Les affaires alors ont été formellement recommandées à l'assistance de Sa Majesté Impériale, qui s'est engagée à les conduire à une fin heureuse pour la république (1). Sa promesse est un lien dont aucune considération ne peut la dégager et dont elle ne cessera de se faire un devoir, jusqu'à ce que la république entière, après avoir pacifié l'État, lui ait fait connaître, par le bonheur et le repos de tous les citoyens, qu'il ne lui reste plus rien à désirer de ses secours. Quoique Sa Majesté Impériale ait déjà rendu des services essentiels à la nation polonaise, elle n'en verrait pas moins se convertir en regrets la satisfaction personnelle qu'elle doit en ressentir, s'il pouvait s'élever le moindre soupçon que c'est à l'ombre de ses secours qu'a été conçue la hardiesse des entreprises contre la forme du gouvernement. Ce n'est qu'en offrant ses bons offices à la république, pour en effacer jusqu'à la moindre trace, qu'elle se croira à l'abri de tout reproche sur un point aussi délicat.

(1) Les engagements avec un *état libre* ne se font pas en cachette; mais par un acte légal et public. Il fallait donc produire ou indiquer cet acte.

Digitized by Google

C'est donc pour discuter tous les objets à la fois que l'impératrice propose à la nation polonaise de s'assembler en diète de pacification, et si l'ambition a déjà gagné une supériorité assez décidée pour empêcher une assemblée si contraire à ses vues, Sa Majesté Impériale invite tout noble polonais, qui compte pour quelque chose le salut de sa liberté, à se joindre à elle par une union où le zèle patriotique et l'attachement aux lois fondamentales puissent statuer, indépendamment de tous les moyens de remédier aux maux présents et de garantir l'État pour l'avenir. L'Impératrice laissera volontiers la nation polonaise le juge d'un tel dessein, assurée que l'esprit de parti ne prévaudra pas sur l'amour de la patrie pour lui faire illusion sur les démarches de Sa Majesté. C'est à elle à montrer si elle est jalouse de *ses droits*, et à sentir s'il lui est plus sûr de plier sous les efforts de l'ambition que de se prêter avec confiance aux moyens de la réprimer que lui propose une souveraine aussi fidèle que généreuse dans les secours qu'elle donne à ses amis (1).

(1) Les efforts de l'ambition contre lesquels Panin stimule ici la vindicte publique, ce sont les nobles efforts du roi, des Czartoryski et de toute la partie la plus éclairée de la nation pour fortifier le gouvernement, rétablir les finances, propager la lumière et régénérer ainsi la Pologne. On conçoit facilement l'empressement de la Russie pour réprimer cette ambition, pour caresser les propensions anarchiques et *pour se prêter*, comme dit la czarine, *à la délicatesse d'un gouvernement républicain.*

Digitized by Google

Voici, monsieur, ce que vous avez à dire et à déclarer à tous ceux qui désirent être plus spécialement informés des principes et des règles que Sa Majesté Impériale suit dans ses démarches; et si les circonstances le demandent, je vous autorise à rendre publique cette lettre, dans tout son contenu, persuadé qu'aucun trait de la conduite de notre souveraine n'en démentira ni l'esprit ni les expressions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Digitized by Google

PORTÉE ET VALIDITÉ

DES TRAITÉS

ENTRE LA RUSSIE ET LA POLOGNE

EN 1767.

L'intervention que l'Impératrice Catherine II exerça en Pologne, au sujet des dissidents, lui fut non seulement inspirée, comme elle le dit dans maintes déclarations, par les vertus et les tendresses de l'homme et du souverain, mais commandée aussi par les obligations des traités existants entre les deux pays, et principalement par le traité de Moscou de 1686. — On connaît suffisamment le solde de compte des vertus de la czarine. Quant aux traités, c'est un point d'histoire sérieux qu'il convient d'examiner et d'éclaircir avec exactitude, surtout dans les circonstances nouvelles de l'Europe, où l'histoire du Nord s'impose forcément à la diplomatie et aux préoccupations générales de l'Occident.

Nous avons démontré (p. 326) suffisamment, nous l'espérons, la nullité des droits que les états

Digitized by Google

protestants prétendaient voir dans le Traité d'Oliva pour intervenir en faveur des dissidents; d'autant plus étonnant fut le zèle d'une souveraine schismatique se proclamant le champion des luthériens, en vertu du même traité, où le nom même de la Russie n'est pas mentionné.

Nous allons essayer dans les pages suivantes de présenter un résumé historique des traités entre la Pologne et la Russie, pour en déduire une appréciation claire et nette des prétentions de la czarine qu'elle basait sur ces traités.

La Pologne, à l'origine de la puissance Moscovite, qui ne date que de 1147, séparée d'elle par de vastes contrées intermédiaires, n'avait rien à démêler, pendant à peu près trois siècles, avec ses despotiques souverains. Ce n'est qu'après son union, en 1386, avec le duché de Lithuanie et les duchés russiens, qu'elle toucha aux frontières Moscovites. Alors, embrassant les intérêts de ses nouvelles provinces, et forcée de défendre leurs droits, qui devinrent les siens, elle commença cette lutte acharnée avec son ambitieux voisin, qui traverse, de siècle en siècle, tout le courant de son histoire, et qui de notre temps, bien que refoulée des champs de batailles, dure, non moins légitime et sacrée, au fond de sa conscience, prête à éclater au grand jour,

Nunc, olim, quocunque dabunt se tempore vires!

Digitized by Google

Les essais de traités, tentés par les deux états, dans les premiers siècles de leur rivalité, ne pouvaient longtemps trouver une base bien établie. La Moscovie, après sa délivrance du joug des Tartares, la Pologne après l'accession de provinces étendues, ne pouvaient pas encore elles-mêmes apprécier suffisamment la portée des forces nouvellement acquises. Des conventions itérativement acceptées et rompues ne reposaient que sur le provisoire. — Ce n'est que le traité de paix perpétuelle de Polanowka, qui a pu être considéré comme la seule et unique base normale du droit international entre la Moscovie et la Pologne.

Après les diverses vicissitudes de triomphes et de désastres, d'acquisitions et de pertes réciproques, les forces des deux états, au commencement du règne de Vladislas IV, purent être constatées, la justice de leurs prétentions pondérée, leurs véritables droits reconnus. L'immense étendue de la Slavie, égale à la moitié de l'Europe, partagée à cette époque, d'après les traditions historiques et ethnographiques, entre les deux états rivaux, avait de quoi satisfaire abondamment leurs ambitions légitimes et leur ouvrir, dans les nobles conquêtes de la civilisation, un avenir tout autrement glorieux. Les éléments de l'équilibre des deux puissances ainsi préparés, la paix fut possible. A la suite de quelques concessions et restitutions, de part et d'autre, elle fut conclue sous les auspices de

Digitized by Google

l'équité et de cette égalité d'avantages que, selon l'expression de Grotius, la nature commande. *In contractibus natura æqualitatem imperat.* Cette paix fut arrêtée, le 15 juin 1634, entre Drohobouge et Wiazma, aux bords de la Polanowka, petite rivière qui lui donna son nom, et sur la grande route de Moscou. L'armée polonaise, ayant repoussé une agression non provoquée, était en train de parcourir ce chemin pour la troisième fois depuis une vingtaine d'années.

Les négociateurs de la part de la Pologne, furent :

Jacques Zadzik, évêque de Culm et chancelier de la Couronne.

Christophe Radziwill, palatin de Wilna, général de camp de Lithuanie.

Martin Kazanowski, palatin de Podolie, général de camp de la Couronne.

Alexandre Gosiewki, palatin de Smolensk.

Alexandre Piaseczynski, castellan de Kamieniec.

Martin Tryzna, référendaire de Lithuanie.

André Rey, secrétaire du roi.

Nicolas Gniewosz, porte-enseigne de Lublin.

Alexandre Oginski, porte-enseigne de Troki.

De la part de la Moscovie :

Théodore Szeremetiew, lieutenant de Pskow.

Alexandre Lwow, gouverneur de Susdal.

Digitized by Google

Etienne PROYESTIEW, lieutenant de Szad.

Grégoire SYNNACZAYEW, secrétaire.

Bazile PROKOPIEW, secrétaire.

Voici les principales conditions du traité de Polanowka :

Paix perpétuelle; union fraternelle et amitié réciproque entre les deux souverains et leurs successeurs, et entre les deux peuples. — Oubli du passé.

Le roi Vladislas renonce au trône de la Moscovie et délie les Moscovites du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté. Il reconnaît Michaïlo Fedorowitch pour czar de Moscovie et autocrate de toutes les Russies moscovites, sans que ce titre puisse lui donner un droit quelconque à cette Russie qui appartient *ab antiquo* à la Pologne. « *Toj Rusi kotoraja k Polszie i Litwie z* DAWNA *należyt.* » Il lui reconnaît tous droits sur les possessions russiennes comme *Nowogrod le Grand*, *Pskow*, *Opotchka*, *Bransk*, *Wiazma*, *Zborsk*, *Orel*, *Rylsk*, *Siewsk*, etc., etc., et les colonies lithuaniennes établies sur le territoire moscovite. — Il s'oblige à remettre au czar l'original de l'acte du traité de son élection passé à Moscou, entre le grand général Zolkiewski et les Boyars.

Le czar Michaïlo Fedorowicz, avec l'assentiment de son Conseil, des Boyars et d'autres personnes de tout état « *Sowietu naszoho, Boyar, i wsiakich czynow ludiey* » cède à la Pologne les villes avec leurs districts qui lui ont déjà été cédées par la trêve de 1617, savoir : *Smolensk*, *Biala*, *Drohobouge*, *Roslawl*, *Morowsk*, *Czernihow*, *Starodoub*, *Poczep*, *Troubczesk*, *Newel*, *Sibiez*

Digitized by Google

Krasno et le district de *Wieliz*. Il reconnaît la *Livonie* et l'*Esthonie* pour possessions légitimes de la Pologne et s'engage à interdire le passage par son territoire à quiconque voudrait les envahir. Il reconnaît au roi de Pologne le titre de duc *de Russie*, en y comprenant exclusivement la Russie polonaise.

Les archimandrites, les abbés, les popes et les diacres, ainsi que les officiers administratifs moscovites, dans les villes cédées, auront la liberté de rentrer dans leurs foyers. Les images des temples, les livres et les cloches, ainsi que l'argent des caisses du gouvernement, les approvisionnements, seront remis aux commissaires moscovites.

La liberté du commerce sans augmentation de droit d'entrée est garantie.

Les captifs des deux côtés seront mis en liberté.

Les titres du Roi et du Czar précisés. — Les formalités d'ambassades réglées.

Une commission mixte procédera, dès le 21 septembre, à la délimitation des pays, d'après la tradition « *po starym rubiezam* » et les anciens documents.

On fera part aux puissances limitrophes, tant chrétiennes que musulmanes, de la bonne œuvre accomplie par ce traité d'amitié fraternelle (1).

En outre, le czar pour marquer son entière

(1) Le traité de Polanowka ne se trouve pas dans le corps diplomatique de Dumont. Schoell n'en parle que d'après le résumé de Piasecki et celui du *Theatrum europæum*.

Digitized by Google

satisfaction, promit d'offrir au roi une certaine somme d'argent et force zibelines.

Le traité de Polanowka fut ratifié et juré par le czar Michaïlo, à Moscou, le 19 mars 1635, en présence des ambassadeurs polonais :

Alexandre Piaseczynski, castellan de Kamieniec.
Casimir Sapieha, grand notaire de Lithuanie.
Pierre Wiazewicz, grand notaire de la Couronne.

La ratification polonaise eut lieu à Varsovie, pendant la diète de 1635. Le roi Vladislas prêta à ce sujet, le serment à l'église de Saint-Jean, le 3 mai, en présence de Grégoire Lwow, ambassadeur du czar. Il renvoya au czar Michaïlo les restes mortels du czar Wasili Szuyski, qui, pris à Moscou en 1610, par Zolkiewski, était mort captif en Pologne.

Un savant académicien de Saint-Pétersbourg, M. Ustrialow, qui, après la chute de l'insurrection polonaise en 1831, eut la mission d'écrire une histoire de Russie, conforme aux énergiques mesures de dénationalisation de la Pologne, prises par l'empereur Nicolas, avance, au sujet du Traité en question, ce qui suit : « Nos sages Czars, ne perdant » jamais de vue la Russie méridionale, avaient con- » stamment à cœur la pensée d'Iwan III de réunir le » grand duché de Lithuanie avec la Moscovie en un

Digitized by Google

» seul et même empire... Dans cette vue, ils se gardaient bien de traités définitifs relativement à la Lithuanie. Il n'y eut que Michaïlo Fedorowicz, seul, qui fut réduit à conclure avec la Pologne une paix perpétuelle; il avait perdu son armée, la guerre ne lui était plus possible (1). » Il est vraiment singulier que M. Ustrialow paraisse ignorer l'existence d'un autre traité perpétuel, celui de 1686, conclu sous Pierre Ier, sans que la Moscovie ait pu, ou même prétendu s'approprier la Lithuanie. Il paraît également ignorer que si le czar Alexis, cédant à des iniques suggestions, finit par trahir la foi jurée et dévaster la Pologne par une guerre impie, il avait lui-même, pendant les premières années de son règne, cru indispensable d'adhérer au système de paix de son père, et de ratifier pour sa part aussi, de la manière la plus explicite, et à trois reprises, le traité de Polanowka. Le *Hramota* de ratification d'Alexis de 1650, relève l'importance qu'on attachait en Moscovie au pacte de paix perpétuelle avec la Pologne, et contient des données et des détails utiles à connaître. Nous en donnons le résumé.

> Nous Alexis Michaïlowicz.... déclarons confirmer avec V. M. Jean Casimir...., le traité perpétuel conclu entre notre père de bienheureuse mémoire Michaïlo

(1) Ustrialow. Considérations sur la place que la Lithuanie doit occuper dans l'histoire de Russie (en russe). Saint-Pétersbourg, 1839, in-8°.

Digitized by Google

Fedorowicz.... et Vladislas IV, frère de V. M., ainsi qu'entre leurs enfants, leurs successeurs et les souverains à venir après eux, afin de rester en amitié fraternelle, en amour et union indissoluble, de se souhaiter mutuellement du bien, d'en procurer l'avancement, de pratiquer entre eux la vérité, de ne se faire aucun mal ni stratagème, et d'entretenir parmi les peuples de deux empires amour et fraternité. — Après que, en 1645, le 12 juillet, notre père eut passé à la félicité éternelle et que nous fûmes devenus le grand Hosoudar, nous envoyâmes, en 1646, au roi Vladislas IV, nos ambassadeurs Basile STRASZNIEW, lieutenant de Wolohda et ses collègues, pour lui remettre un *Hramota*, déclarant ferme et inviolable le dit traité. Vladislas IV les ayant reçu avec bienveillance, nous envoya de sa part un pareil *Hramota*. Par l'échange de ces protestations d'amitié, a été confirmé et corroboré notre ferme et mutuelle volonté que tout soit à jamais ainsi qu'il est écrit dans le traité perpétuel, entre notre père et le père de V. M. — Après la mort de Vladislas IV, la voix unanime du peuple libre appela V. M. à s'asseoir sur le trône de ses glorieux ancêtres, qu'avait occupé après eux Sigismond III, votre père, et Vladislas IV, votre frère. V. M. devenue ainsi notre frère, nous envoya ses ambassadeurs Dobieslas CIEKLINSKI, castellan de Czechow, Pierre WIAZEWICZ, chambellan de Mscislaw, et Pierre HOLYNSKI, maître-d'hôtel d'Orcha, pour nous faire part de son avénement, nous saluer et nous transmettre son *Hramota* en déclaration de la manutention du traité susdit. En retour de quoi nous fîmes partir vers V. M. nos ambassadeurs Grégoire PUSZKIN, lieutenant de Nizny Novgorod, Etienne PUSZKIN, lieutenant d'Astracan et le *Diak* Gabriel LEWONTIEW, et nous ordonnâmes de remettre à V. M. le présent *Hramota* confirmatif en

Digitized by Google

notre nom, ainsi qu'en celui de nos enfants et successeurs et de tous les souverains à venir après eux, déclarant par là, sur notre parole et en toute vérité, vouloir conserver, garantir et accomplir, dans toute sa teneur et dans tous ses articles, le traité du 15 juin 1634, ratifié le 19 mars 1635, ainsi que les conventions subséquentes relatives aux frontières, savoir : — la convention de démarcation, passée entre le prince Alexis Lwow, lieutenant de Susdal, ambassadeur de Michaïlo Fedorowicz...., et André Szoldrski, évêque de Posnanie, ambassadeur de Vladislas IV, signé le 28 septembre 1644, ratifié de la part de la Pologne, par Gabriel Stempkowski, castellan de Kiovie ; — et la convention de délimitation ultérieure, négociée par nos ambassadeurs, en 1648, le prince Alexis Trubecki, lieutenant de Kazan et ses collègues, et les ambassadeurs de Vladislas IV, d'abord Adam Kisiel, castellan de Kiovie, et plus tard Casimir Pac, grand-notaire de Lithuanie; — conventions, fixant les frontières de nos états, que nous déclarons maintenir à tout jamais dans leur intégrité et inviolabilité. — Nous, Alexis Michaïlowicz....., nous voulons que toutes ces transactions susdites, entre nos deux grands empires, soient immuables, conservées avec fermeté et à perpétuité. Fait dans notre ville impériale Moscou, an de la création du monde 7158 et an 1650 de la nativité de J.-C., le 6 janvier, d'après le calendrier russe (1).

(1) Ce document se trouve dans la collection diplomatique inédite, formant plusieurs volumes, et relative aux diverses négociations avec la Moscovie, recueillie en plusieurs volumes, par Cyprien-Paul Brzostowski, plénipotentiaire de Pologne au congrès d'Androuchow et autres subséquents. Nous avons puisé dans cette source abondante et authentique, autant que nous le permettaient les cadres de notre travail.

Digitized by Google

La paix dont la Pologne s'obstinait à jouir pendant le règne de Vladislas IV, sans se mêler aux grands intérêts européens qui se débattaient les armes à la main, lui devint préjudiciable sous plusieurs rapports; entre autres, elle fit germer la révolte des Cosaques. Cette milice, qui pendant les guerres précédentes, contre les Turcs et les Moscovites, rendait des services éclatants à la commune patrie, ne pouvait se faire à la vie oisive de la paix. Grossie en nombre par l'attrait des expéditions heureuses, — fanatisée par ses chefs, aventuriers polonais qui venaient y chercher de bonnes chances à leurs ambitions chimériques, — exploitée par des popes vagabonds de la Moscovie, qui infiltraient dans ces âmes peu dévotes, les passions haineuses de l'orthodoxie schismatique, — électrisée enfin par Vladislas lui-même, de la perspective d'une croisade contre les Turcs, qui avorta, — cette milice, retenue dans l'oisiveté au milieu de tous ces excitants, devint un volcan. — Le czar Alexis, fils de Michaïlo, épiait cette disposition des Cosaques, et se détermina à en profiter au mépris du droit des nations et de cette amitié fraternelle et perpétuelle stipulée d'une manière si solennelle et jurée par son père, fondateur de la nouvelle dynastie moscovite et par lui-même. Sous prétexte de subvenir aux besoins d'une armée vouée à combattre les païens, il leur avançait des subsides annuels ; et il recevait les ambassades de ces sujets polonais, comme d'une puissance à part. D'un autre côté,

Digitized by Google

tandis qu'il violait lui-même, méchamment et virtuellement, le dernier traité avec la Pologne, il cherchait des motifs de rupture avec la République, tellement fidèle pour sa part à la foi jurée, qu'à la diète de 1637, pour ôter le moindre prétexte de contestation, elle avait reconnu pour crime d'état toute omission dans l'énumération des titres du czar, même dans les correspondances privées. Cette précaution si exagérée ne suffit pas à contenter la diplomatie moscovite. En 1650, Puszkin, porteur de la ratification du traité de 1634, de la part du czar Alexis, vint aussi se plaindre des griefs, qui consistaient en erreurs et omissions blessantes du titre du czar, commis dans les lettres de divers Polonais, adressées aux voivodes limitrophes de la Moscovie, relatives à des affaires personnelles. Il montrait sur son long catalogue, soigneusement dressé, les abominations diplomatiques, telles que le mot *Samodierzcy*, au lieu de *Samodierzcu*, le mot *Dierzawcy*, au lieu de *Samodierzcu*, etc., etc., et il demandait sérieusement que les malencontreux correspondants fussent punis de mort. En outre, il établissait comme une rupture du traité, la publication de plusieurs ouvrages polonais, tels que : l'*Histoire de Vladislas IV, par Wassenberg*, le *Poëme de Twardowski*, *sur la guerre moscovite*, et autres. Il alléguait que l'amnistie ayant été stipulée par la paix de Polanowka, lesdits ouvrages, en relevant des faits historiques, qui par la lettre du traité, avaient

Digitized by Google

dû être ensevelis dans un éternel silence, constituaient un *casus belli*. En vain, les sénateurs polonais condescendirent à une logomachie désespérante avec le diplomate moscovite; tous leurs arguments se brisaient contre l'astuce imperturbable du Moscovite, qui se sentait fort au milieu du désespoir dont remplissait la République la rébellion triomphante des Cosaques.

Les armées de la République, surprises au milieu d'une paix profonde et battues, avaient ouvert les digues à un déluge de sang; victorieuses, elles amenèrent une catastrophe plus fatale encore. Malgré d'enivrants succès, au commencement de leur révolte, les Cosaques sentirent bientôt tout le néant de leurs folles espérances. Instruments des intrigues du czar, ils furent entraînés nécessairement à se vouer en holocauste à son despotisme. Ils se soumirent à la Moscovie, à Pereyaslaw, le 14 juin 1654. Immédiatement des armées moscovites, qui se tenaient toutes prêtes à la frontière, inondèrent la Lithuanie et l'Ukraine, déjà désolées et ruinées par la rébellion.

L'occasion était belle pour d'autres voisins de la République de chercher d'iniques trophées; aussi s'empressèrent-ils d'en profiter. Les armées suédoises (1), prussiennes, transylvaines, envahirent

(1) « Charles-Gustave, roi de Suède, se plaignait, entre autres motifs de la guerre, de ce qu'en lui écrivant, Jean Casimir l'avait nommé

Digitized by Google

tout ce qui restait d'inoccupé par les Moscovites et les rebelles. La Pologne paraissait n'exister plus, comme elle le paraît de nos jours. Ses troupes se rangent sous la bannière du Suédois. — Son gouvernement n'est nulle part. — Ses trésors vides. — Son roi en fuite. — « Réfugié dans la Silésie » ce sont les paroles que prononça du haut de sa chaire, le sublime orateur de la France « il ne lui » reste qu'à considérer de quel côté allait tomber » ce grand arbre ébranlé par tant de mains, et » frappé de tant de coups à sa racine, ou qui en » enlèverait les rameaux épars. — Dieu en avait » disposé autrement. La Pologne était nécessaire à » son église, et lui devait un vengeur. Il la regarde » en pitié. Sa main puissante ramène en arrière le » Suédois indompté, tout frémissant qu'il était.... » Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces, et » médite de nouveaux carnages, Dieu tonne du plus » haut des cieux; le redouté capitaine tombe au plus » beau temps de sa vie; et la Pologne est sauvée (1). »

roi de Suède avec deux *etceteras* au lieu de *trois*. — Le titre de *roi de Suède*, pris par Jean Casimir, était le seul prétexte tant soit peu plausible. En vain les ambassadeurs polonais alléguèrent-ils l'exemple des rois d'Angleterre qui portaient le titre de rois de France; celui du roi de Danemark, qui s'appelait roi des Goths et des Vandales, et, enfin, l'exemple de Henri III, qui s'était servi jusqu'à la fin de ses jours du titre de roi de Pologne, quoiqu'il eût abandonné ce royaume. Charles-Gustave manquait d'un autre prétexte : il fallut donc faire valoir celui-ci. » (SCHOELL, *Hist. des traités*, t. XII, p. 169.)

(1) BOSSUET. Sermon funèbre d'ANNE DE GONZAGUE et de Clèves, princesse palatine.

Digitized by Google

— En vérité, l'élan de la réaction partit d'un cloître. Les moines de Czenstochowa repoussant de leur montagne miraculeuse la fureur des Suédois, préludèrent à la délivrance du pays et au réveil des Polonais au sentiment du devoir. Bientôt, dans un autre cloître, le Suédois fera la paix. Le Transylvain sera écrasé. Bientôt, grâce à Czarnecki, Varsovie va pleurer de joie à la vue des étendards du czar, que le brave des braves de la Pologne jettera en masse pour tapisser le chemin d'une procession religieuse. Les Moscovites battus partout, le roi ira passer le Dnieper pour chasser loin des limites de la Pologne, le perfide agresseur. — Hélas! il y a pour les sociétés politiques des calamités plus désastreuses que l'invasion de l'ennemi, plus dégradantes que le joug étranger, c'est ce vertige furieux, ce désir épileptique qui les pousse vers l'abîme, ce *desiderium pereundi perdendique omnia* qui a sapé le plus magnifique édifice que les mains et les vertus des hommes ont jamais pu élever, — c'est cette exécrable anarchie, qui, comme la porte de l'enfer, étouffe et l'espoir et l'amour de tout ce qu'il y a de plus noble et de plus cher dans ce monde, espoir et amour de la liberté. — Jean Casimir, roi et soldat dévoué, premier dans les attaques, dernier dans la retraite, qui portait toujours haut sa tête en face de l'ennemi, — voilà, Jean Casimir, qui la courbe devant l'hydre intestine. Désespéré, il dépose sa couronne, et

Digitized by Google

s'enfuit pour mourir loin des tombeaux de ses ancêtres.

Un an avant son abdication, le roi se hâta, forcé qu'il était, de conclure une trêve avec la Moscovie. C'est le Traité d'Androuchow, village situé entre Mscislaw et Smolensk, signé, le 30 janvier 1667.

Les plénipotentiaires de la part de la Pologne furent :

George Chlebowicz, staroste de Samogitie.

Christophe Zawisza, grand-maréchal de Lithuanie.

Cyprien-Paul Brzostowski, grand-référendaire de Lithuanie.

Etienne Ledochowski, chambellan de Krzemieniec.

Jean Chrapowicki, chambellan du palatinat de Smolensk.

Stanislas Kozuchowski, maître-d'hôtel (stolnik) de Kalisz.

De la part de la Moscovie :

Athanase Nasczokin, lieutenant de Szad.

Bohdan Nasczokin, lieutenant de Kadom.

Grégoire Bordanow, secrétaire.

D'après le rapport des négociations d'Androuchow, présenté au roi, le point de départ des commissaires polonais fut le *statu quo ante bellum* consigné dans le traité de Polanowka. A la séance

Digitized by Google

du 8 juin « nous nous chargeâmes (disent les négociateurs polonais) comme *injuriati* de prendre initiative. Nous commençâmes par constater qu'ils avaient violé le pacte de paix perpétuelle de Polanowka; qu'après avoir débauché nos sujets, ils finirent par recevoir les rebelles sous leur protection; qu'ils avaient envahi la Pologne, toute rassurée qu'elle fût sous la sauvegarde de la foi jurée; qu'ils avaient en même temps suscité nos voisins à tomber sur nous; qu'ils avaient rempli notre pays de sang et de ruines, occupé nos villes, châteaux et provinces; et nous tâchâmes d'en déduire la conséquence, que s'ils désiraient rentrer dans la voie de justice et de paix, ils n'avaient qu'à nous restituer les *ablata*, payer en dommages tant de millions et rétablir de nouveau le traité de Polanowka, en le corroborant de garanties plus sûres. — Les commissaires moscovites répliquèrent : Ce n'est pas nous qui avons violé le Pacte de Polanowka, mais bien vous-mêmes, en tronquant le titre du czar. Vous avez douté de son honnêteté, comme il appert par des lettres interceptées. Vous n'avez pas puni de mort les coupables, en traitant de frivolité leurs méfaits. Tout homme, et d'autant plus le czar, doit défendre son honneur. Ainsi, il vous a fait la guerre... Votre Diète vient d'être rompue; vous êtes sous le coup d'une guerre civile. Rendez grâces au czar pour sa miséricorde de ne pas pousser jusqu'au bout votre ruine. » Les négociations d'Androuchow, entamées le 10 mai 1666,

Digitized by Google

finirent le 20 décembre. Le traité ne fut signé que le 30 janvier suivant, sous ces conditions :

La trêve doit durer treize ans et demi, c'est-à-dire jusqu'en juillet 1680. On nommera dans l'intervalle des commissaires de part et d'autre pour la négociation de la paix perpétuelle, et s'il le faut, on la recommencera à plusieurs reprises et nommément, en 1669, 1674, 1678 et 1680.

Les duchés de Smolensk et de Czernihow, et toute l'Ukraine transborysthénienne, resteront pendant la trêve au pouvoir du czar.

Le czar délie les Cosaques cisborysthéniens du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, et ne les prendra jamais sous sa protection.

Le libre exercice des religions, soit catholique, soit schismatique, est garanti aux habitants des pays compris par la trêve.

La ville de Kiovie reste au pouvoir du czar, non comme *propriétaire*, mais comme *dépositaire*, et seulement pour deux ans, et après ce terme, elle sera restituée à la Pologne.

Nous ne pouvons nous abstenir de remarquer, par anticipation, que malgré l'article de la plus grande clarté au sujet de Kiovie, cette ville ne fut jamais restituée à la Pologne. Voici l'article en question :

Art VII. — La ville de Kiovie, son château-fort, ses

Digitized by Google

monastères dits Peczariens, et autres dépendances environnantes, son ancien appareil de guerre, avec lequel Kiovie a passé au pouvoir de S. M. czarienne, et les munitions qui s'y sont trouvées dans le même temps, tout cela doit être évacué, purgé et remis entre les mains de S. M. polonaise, avant le premier congrès pour la paix perpétuelle, dans le courant de la trêve présente, c'est-à-dire après deux années révolues depuis la date du présent traité, savoir : l'an 1669, le 11 avril, d'après le nouveau calendrier. Avant cette évacuation de Kiovie et sa restitution au pouvoir de S. M. polonaise et de la République, LL. MM. nos souverains devront s'en faire une dénonciation réciproque, par leurs internonces et par des lettres de créance, afin qu'une partie soit prévenue de la tradition, et l'autre de l'acceptation. Mais quand même cette dénonciation n'aurait pas eu lieu, la ville de Kiovie, en tous cas, doit être restituée et cédée au pouvoir de S. M. royale et de la République de Pologne dans le terme indiqué ci-dessus. Le château de Kiovie, qui pendant deux années doit rester dans la possession de S. M. czarienne, recevra une forte garnison de l'armée de S. M. czarienne, pour sa défense tant contre les païens que contre les Cosaques; et pendant ce temps S. M. czarienne s'oblige à y ordonner des approvisionnements suffisants en vivres et munitions de guerre. S. M. royale et la République ne seront tenues à aucune compensation pour la restitution et la cession de Kiovie. » (Du Mont, t. VIII, p. 1.)

Immédiatement après l'abdication de Jean Casimir, la diète de convocation nomma, le 1er décembre 1688, en vertu du pacte d'Androuchow,

Digitized by Google

des commissaires pour la négociation du traité perpétuel, savoir :

Jean GNINSKI, palatin de Culm.

Nicolas CIECHANOWIECKI, palatin de Mscislaw.

Cyprien Paul BRZOSTOWSKI, référendaire de Lithuanie.

Marcien OGINSKI, écuyer tranchant de Lithuanie.

Casimir Alexandre ZAPOLSKI, chambellan de Sieradie.

Jean PIASECZYNSKI, staroste de Nowogrodek.

Stanislas-Casimir KOWALEWSKI, veneur de Kiovie.

Ces négociations, aussi pénibles qu'infructueuses pour la République, entamées bientôt après avec les plénipotentiaires moscovites, à Kadzyn, près d'Androuchow, se poursuivirent pendant plusieurs années. Les Moscovites, sous les prétextes les plus dérisoires, renvoyaient d'une année à l'autre la restitution de Kiovie, tandis que le triomphe des idées délétères qui portèrent au trône Michel Wiszniowiecki ne mettait pas la République à même de faire respecter sa voix. La seule négociation qui porta quelques fruits fut celle du prince Michel Casimir CZARTORYSKI, palatin de Wolhynie, et de ses collègues, ambassadeurs de Pologne à Moscou. Les Moscovites menacèrent les ambassadeurs polonais d'une guerre de la Turquie. Le prince Czartoryski, sous la date de Moscou 29 juin 1678,

Digitized by Google

manda à Michel Pac, palatin de Wilna : « Ces gens » nous déclarent : « Puisque vous ne voulez pas con- » sentir à la prorogation de la trêve, vous nous forcez » par là à entamer des négociations avec le Turc. » — Peu rassurés que nous sommes tant sur notre » paix avec la Porte, que sur les intentions des » Moscovites, — ne pouvant trop mépriser leurs » menaces, — loin de prendre sur nous la responsa- » bilité, de plonger la République dans un profond » désespoir, si le poids de la guerre turque allait » l'écraser, — nous consentons enfin à la prorogation » de l'armistice. Après avoir commencé par deman- » der en même temps la restitution de Kiovie et de » Smolensk, ce dont ils ne voulaient pas même » entendre parler, nous finissons par nous con- » tenter de la restitution de Newel, Siwiez et » d'une partie du palatinat de Smolensk, jusqu'à » Hrehorkow, avec l'addition de trois millions ; » mais ils ne consentent qu'à la seule condition de » nous payer cent mille roubles. » — Le prince Czartoryski signa, le 17 août 1678, une convention avec le czar, par laquelle :

La trêve d'Androuchow, qui devait expirer en 1680, était prolongée jusqu'en 1693.

Le czar restitue à la Pologne *Wieliz*, *Newel* et *Sibiez*.

Il paie à la République, pour la prolongation de la trêve, 200,000 roubles (1).

(1) Il existe une relation détaillée et curieuse de cette ambassade

La guerre turque, qui avait ravagé la Pologne pendant le règne populaire du roi Michel et imposé l'ignoble tribu du *Haratch* à la République réduite au dernier degré d'impuissance, absorba exclusivement, depuis son avénement au trône, toutes les pensées, toute la ferveur, tout le génie de Jean Sobieski. Cédant aux sollicitations de l'empereur d'Allemagne son allié nécessaire, et le plus porté à agir de concert avec lui contre le danger commun, il sacrifia ses anciennes sympathies pour la France, et son antipathie contre la Moscovie. — Cette préoccupation exclusive, qui l'aveugla sur des dangers plus réels, quoique moins imminents, le porta à la plus grande faute de son règne, le traité de Moscou. Au moyen de la cession de la ville de Kiovie et de riches provinces, il crut gagner un allié de plus pour la guerre contre la Turquie. Cette paix, négociée à Moscou au temps où deux princes tout jeunes, Iwan et Pierre, occupaient ensemble le trône des czars, fut conclue le 6 mai 1686. Les plénipotentiaires de la Pologne furent :

Christophe GRZYMULTOWSKI, palatin de Posnanie, maréchal de la reine.

dans un livre rare, intitulé : *Legatio Polono-Lithuanica in Moscoviam, potentissimi Poloniæ regis ac Reipublicæ mandato anno 1678 feliciter suscepta; nunc breviter descripta a teste oculato Bern.* L.-F. TANNERO, *Bohemo Pragensi, Domini legati principis camerario germanico.* Norimbergæ, 1689, in-4°.

Digitized by Google

Marcien Alexandre Oginski, grand chancelier de Lithuanie.

Alexandre Przyjemski, grand maître d'hôtel de la Couronne.

Alexandre Jean Potocki, colonel de S. M. royale.

Nicolas Oginski, porte-glaive de Lithuanie.

Et ceux de la Moscovie :

Basile Golicyn, chancelier de l'État, lieutenant de Novogrod.

Boris Szeremetiew, lieutenant de Wiatka.

Jean Buturlin, lieutenant de Suzdal.

Pierre Skuratow, lieutenant de Szadsk.

Jean Czaadayew, lieutenant de Murom.

Emilien Ukraïncow, référendaire.

Basile Bobinin,
Basile Pozniakow,
Procope Woznicyn,
Jean Wolkow,
} diaks ou secrétaires.

Voici les principales conditions du traité de 1686.

Paix perpétuelle. Alliance défensive et offensive contre les Turcs et les Tartares.

Amnistie pour tout ce qui est arrivé depuis la rupture du traité de Polanowka.

Les dispositions des traités antérieurs de Polanowka, d'Androuchow et de Moscou, devront *rester en oubli à tout jamais.*

Digitized by Google

Tous les pays *conquis* sur la Pologne dans la dernière guerre (*præterito bello a regno Poloniæ avulsa*), c'est-à-dire, les duchés de *Smolensk*, *Drohobouge*, *Biala*, *Krasno*; — d'un autre côté, *Roslawl*, les châteaux de la Sévérie : *Czernihow*, *Starodoube*, *Nowogrodek*, *Poczep*, et toute la petite Russie sur la rive gauche du Dnieper, avec les villes : *Nizyn*, *Pereyaslaw*, *Baturyn*, *Poltawa*, *Perewoloczna*, — retenus par la Moscovie, en vertu de la trêve d'Androuchow, resteront en son pouvoir à perpétuité.

« Et au delà du Dnieper, *Kiovie* doit rester égale-» ment en la possession de LL. MM. czariennes. » — Son territoire est déterminé : 1° par le cours du Dnieper, depuis l'embouchure d'Irpen, en amont de Kiovie, en descendant vers la ville de Stayki, et jusqu'à une lieue en aval de cette ville; 2° par une ligne droite tracée depuis ce dernier point vers l'occident, perpendiculairement au Dnieper, de cinq lieues de longueur; 3° par une autre ligne droite, tirée de l'extrémité de la première, au nord, vers la rivière Stugna, de manière à comprendre la ville de Wasilkow; 5° par le cours d'Irpen.

Les Cosaques demeurant sur la rive droite du Dnieper, depuis *Sicza* jusqu'à l'embouchure de *Tasmina*, seront soumis au czar, en conservant toutefois leurs anciens priviléges.

Le pays enclavé entre le territoire de Kiovie et les possessions des Cosaques, s'étendant le long du Dnieper, où sont les villes : *Rzysczew*, *Trechtymirow*, *Kaniow*, *Moszna*, *Sokolnica*, *Czerkassy*, *Borowica*, *Worodkow*, *Buzyn*, *Krylow* et *Czehryn*, laissé en ruine (à la suite de la dernière guerre), doit rester en état de désert, jusqu'à un arrangement ultérieur et définitif.

Digitized by Google

Les villes : Polock, Witebsk, Dyneburg, Newel, Siebiez, Wieliz, Lucyn, Rzeczyca, Marienhauz, ainsi que toute la Livonie méridionale, laissées en la possession de la Pologne par la trêve d'Androuchow, resteront, à perpétuité, au pouvoir de S. M. polonaise.

Le roi et la République de Pologne délient les habitants des pays cédés à la Moscovie, ainsi que les Cosaques zaporogues du serment de sujétion et de fidélité. Par contre, les czars renoncent à toute influence sur les Cosaques polonais demeurant à Niemirow, à Pawolocz et à Bialacerkiew.

Si les sujets des czars, habitants de Smolensk, de Pskow, de la petite Russie, de Kiovie, de Czernihow, etc., essayaient de s'insurger et de repasser sous le gouvernement de la République de Pologne (*et sub jurisdictionem S. R. M. et Reipublicæ Polonæ iterum reverti conarentur*), le roi de Pologne, ses successeurs, ainsi que la République, s'engagent à refuser toute protection à leur révolte.

Conditions et détails de l'alliance contre les Turcs. — Les czars s'engagent à rompre la trêve avec la Porte, et à attaquer les Tartares, en Crimée.

L'article IX du traité stipule la tolérance pour les schismatiques, en Pologne. Nous en donnerons plus bas une traduction textuelle.

Dans la traduction latine de ce traité (SCHOELL, t. XIII, p. 109) faite par Muller sur l'exemplaire authentique en langue russe conservé dans les archives de Moscou, dont le traducteur était le chef, le paragraphe relatif à Kiovie est conçu en ces

Digitized by Google

termes : « Ex alia vero fluvii Boristhenis parte » posita urbs Kioviensis, *tanquam aviticum S. S.* » *czarearum M. M. bonum,* pari modo in potestate » earumdem majestatum manere debet. » — Or, dans l'acte polonais, inséré dans le *Volumina legum*, t. VI, p. 150, livré depuis 1710 à la publicité, et dont l'authenticité ne fut jamais mise en doute par les Russes, le susdit paragraphe ne contient que ce que nous avons reproduit plus haut. Ainsi, les mots *tanquam aviticum bonum* (comme patrimoine des ancêtres) sont une intercalation subreptice qui n'accuse que l'habitude héréditaire de fraude (*aviticam fraudem*) de la diplomatie moscovite. La cession de Kiovie, ville isolée de la rive droite du Dnieper, ne reposait sur aucune base tant soit peu rationnelle ou légale ; sa restitution à la Pologne avait été garantie avec une exactitude minutieuse, jusqu'à en indiquer le jour, par le traité d'Androuchow. Les ministres moscovites sentirent la nécessité de justifier le fait de la cession par un simulacre de droit, et ils crurent parvenir à leurs fins, au moyen de ce pauvre stratagème d'intercalation.

Il circule généralement des idées erronées sur l'origine de l'empire moderne de la Russie. Ce que les historiographes officiels des czars ont avancé à ce sujet, l'opinion européenne, peu soucieuse de ce qu'elle croyait étranger à ses intérêts, l'a accepté pour bon, et l'habitude a ratifié l'œuvre de l'in-

Digitized by Google

souciance. — La vérité est que les peuplades et les villes de la Slavie, isolées et indépendantes les unes des autres, avant de constituer l'immense empire des Varègues, rentrèrent derechef, après son démembrement, dans l'isolement et l'indépendance primitifs. Les ducs russes, descendants d'une dynastie étrangère aux Slaves, bien loin d'entretenir l'unité entre ces diverses cités, ne firent, par leurs querelles et prétentions de famille, qu'alimenter la haine et des guerres incessantes parmi les races pacifiques des Slaves. L'état de ces peuples empira depuis l'invasion des Tartares. Leur indépendance n'avait alors ni prix, ni utilité à leurs yeux. Ils l'échangeaient sans regret contre la tutelle d'un voisin plus puissant qui les délivrât des exactions des Baskaks. « Cédant, soit à la pres-
» sion de leur situation géographique, soit au
» besoin d'un protectorat contre les Tartares, soit
» à l'influence d'une civilisation plus avancée, d'un
» gouvernement plus doux, soit enfin à la tradition
» des anciennes conquêtes, ils s'incorporèrent gra-
» duellement, tantôt à la Lithuanie, tantôt à la
» Pologne, et constituèrent une partie intégrante
» du royaume de Pologne. » (Page 319.)

Tandis que la Slavie orientale, sous le nom étranger de *Russie*, qu'elle retient depuis la conquête des Normands, s'incorporait ainsi spontanément aux possessions de la Pologne, pour participer aux bienfaits de son gouvernement libéral et

Digitized by Google

national, — la Slavie septentrionale, moins heureuse, subit, après une résistance obstinée, le dur esclavage des ducs de Moscou, sous les auspices du génie despotique dérobé aux Tartares, leurs maîtres. Ces ducs étaient parvenus à jeter, aux confins de l'Asie, le fondement solide d'un empire grandissant, non par les liens du sang, non par des droits quelconques, mais, tout au contraire, au mépris du sang, qu'ils répandaient par torrents, au mépris de tout droit, dont la destruction leur servait de degrés à l'accroissement de leur puissance. Les chroniques de Nowogrod et de Pskow, sont là pour apprendre comment s'inaugura l'empire moderne de Russie, tandis que l'incorporation des pays russiens aux possessions de la Pologne s'accomplit doucement, et pour ainsi dire à l'insu de l'histoire.

La ville de Kiovie, assise majestueusement sur les hauteurs de la rive polonaise du Dnieper, capitale immémoriale des Polaniens, race des Polonais, traversa toutes les vicissitudes des autres cités slaves. Métropole de l'empire des Normands, elle a reçu dans ses murs, à deux reprises, les Boleslas de Pologne, et les a salués ses souverains. La puissance tant vantée des Varègues était si précaire dans leur capitale même, et en général dans toute la Slavie, que Jaroslas le Grand, au moment où Boleslas Chrobry entrait à Kiovie, se sauvant en toute hâte à Nowogrod, faisait déjà,

Digitized by Google

dans sa première frayeur, préparer des navires pour se retirer au delà des mers. Si le conquérant normand se rétablit bientôt à Kiovie, la tradition n'en planta pas moins, à cette époque, les fameuses colonnes de fer dans le lit du Dnieper, pour marquer les frontières de la Pologne; et des trompettes miraculeuses, qu'elle fixa dans les profondeurs du fleuve, prêtent, depuis ce temps, à ses ondes une harmonie miraculeuse qui rappelle l'ancienne union de deux peuples frères. Devenue, après le démembrement du grand empire, capitale d'un duché, Kiovie fut continuellement exposée à tous les fléaux que l'antagonisme des princes russiens ne cessa de susciter. Rivale jadis, en richesse et en magnificence, de Constantinople, elle vit déchoir dans ces orages son antique splendeur. Après avoir été prise d'assaut par André Bogolubski, duc de Moscovie, le sac de trois jours auquel la livra le vainqueur, où ni les monastères, ni les trésors des églises, ni les images des saints, ne furent épargnés, acheva sa ruine dont elle ne se releva plus. Un autre duc de Moscovie, Georges Dolhoruki, s'en étant emparé, lui devint plus terrible encore par son règne, que le premier ne l'avait été par sa vengeance. Aussi, après sa mort, les Kioviens se ruèrent pour démolir le château de sa résidence, égorger ses ministres, retirer du tombeau son cadavre, et le jeter dans la rue à la vindicte publique. Ils vouèrent alors une malédiction éternelle à ses successeurs, seul et incon-

Digitized by Google

testable héritage (*aviticum bonum*) qui leur restât (1).

D'autre part, s'il s'agissait d'établir le droit public sur une succession de famille, les descendants des ducs de Lithuanie, alliés par des mariages avec des princesses russiennes, auraient plus de titres à l'héritage de ces pays, que les descendants d'un Romanow, moine et prisonnier de Sigismond III. En outre, les véritables héritiers de Kiovie par droits du sang seraient, sans contestation, les rois de Pologne de la race Jagellonienne, du chef de la reine Sophie, femme de Vladislas Jagellon, princesse de Kiovie.

(1) La ville de Kiovie était laissée dans son état de dépérissement par le gouvernement de la République. Ce n'est que LOUISE-MARIE, reine de Pologne, femme de Jean Casimir, qui s'aperçut de son importance. Passionnée pour sa nouvelle patrie jusqu'à l'exaltation, elle y sut voir et apprécier de riches et vivaces éléments d'une grande puissance, et c'était avec plus d'ardeur et de conviction que ne le concevait la tiède sagesse des hommes d'État de la République. Il ne manquait à ce magnifique édifice que la clef de voûte : l'hérédité du trône. Pénétrée de ces idées, la reine ne cessa de stimuler la majestueuse politique de Louis XIV de coopérer à l'accomplissement de son œuvre de réforme en Pologne. « Quelques efforts aujourd'hui, disait-elle, au grand roi, et vous assurez une immense récompense pour vos successeurs dans l'avenir. » Parmi les divers projets d'action et d'améliorations qui se pressaient à son imagination, Louise-Marie, frappée de l'influence que, par sa position et sa tradition, Kiovie pourrait exercer sur les provinces russiennes de la République, voulait établir dans cette ville la résidence et la cour des princes royaux de Pologne.

Digitized by Google

Les droits de la Pologne sur les provinces cédées en 1686 à la Moscovie sont tellement notoires et incontestables, que les écrivains russes eux-mêmes, toutes les fois que l'honnêteté de l'homme perce en eux l'écorce de la *vérité fiscale* du sujet, n'hésitent pas à les reconnaître. Golikow, dans son histoire volumineuse de Pierre Ier, offre un rare exemple de cette noblesse de sentiments. Pendant les négociations préliminaires du traité de Carlowitz, qui eurent lieu à Vienne, les ministres de l'empereur traitèrent avec une pédantesque dureté les plénipotentiaires de Pologne, en leur jetant aux yeux, à chaque propos, leur anarchie et les ruptures de leurs diètes. L'historien russe, en parlant des négociations de Woznicyn, ambassadeur du czar, fait à cet endroit la réflexion suivante : « Mais, cependant, ce fut Jean » Sobieski qui délivra leur capitale ; ce furent les » Polonais qui, pour entraîner les Russes dans l'al- » liance, *sacrifièrent les droits qu'ils avaient sur » l'Ukraine, sur Smolensk, et sur Kiovie.* Oublier » des services pareils, et mépriser jusqu'à ce » point ceux que naguère ils avouaient pour leurs » sauveurs, c'est, quoi qu'il en soit, une extrême » ingratitude (1). »

Il va sans dire que le traité de 1686 suscita en

(1) GOLIKOW, *Dielania Petra Welikaho.* Moskwa, 1837, in-8°, t. I, p. 535.

Digitized by Google

Pologne un reproche universel. Zaluski, évêque de Warmie, l'appelle avec raison « *pudenda pacta.* » — Non seulement il cède à la Moscovie de vastes provinces au delà de la Dwina et du Dnieper, mais, par la soumission des Kozaks de Sicza à la souveraineté des czars, — par le territoire de Kiovie, largement concédé et arbitrairement déterminé, — par la stipulation de l'état de désert du pays enclavé entre ces deux concessions, — il abandonna gratuitement toute la rive droite du Dnieper, depuis Kiovie jusqu'aux frontières turques, et empira ainsi la position de la Pologne vis-à-vis de la Moscovie, à laquelle elle avait été réduite par la trêve d'Androuchow. — Kiovie ayant été métropole de la religion grecque pour les provinces polonaises, sa cession amena, sous ce point de vue, un préjudice d'autant plus sinistre aux intérêts de la République. Les czars acquirent ainsi, dans une enclave de la Pologne, une capitale pour leurs intrigues, et l'orthodoxie moscovite une tête de pont au service de ses machinations.

Les conditions désastreuses et humiliantes du traité de Moscou, à peine excusables sous la pression d'un ennemi victorieux dictant ses lois au cœur du pays envahi, étaient négociées et acceptées pendant la trêve dont la Moscovie achetait elle-même la prolongation. Les circonstances paraissaient plutôt favorables pour la Pologne : c'était

Digitized by Google

le moment où le sceptre de la Moscovie était entre les mains de deux czars mineurs, — tandis qu'un génie militaire de premier ordre occupait le trône de la Pologne, et par la brillante campagne de Vienne inspirait le respect à tous ses voisins. — Aucune nécessité absolue ne forçait le roi à cet acte regrettable. S'il pouvait se fier à la foi jurée des Moscovites, les six années non expirées de la trêve prolongée d'Androuchow suffisaient pour garantir assez longtemps les frontières orientales de la Pologne; si, au contraire, il entretenait quelques doutes à ce sujet, aurait-il pu supposer qu'un traité définitif inspirât plus de loyauté à la politique moscovite qu'un traité de trêve. — La Moscovie, qui voyait avec plaisir ses deux voisins s'entre-détruire à son avantage, n'accéda à l'alliance offensive contre la Porte que par l'appât des conditions consenties; et l'événement prouva le néant de sa coopération dans la guerre turque par la campagne contre la Crimée, faiblement conduite et terminée sans résultat. — On a vraiment de la peine à se représenter la main immortalisée dans les batailles de Chocim et de Zurawno, la main qui délivra Vienne, saisir la plume pour tracer un nom glorieux au bas d'un traité déshonorant. « Les oies, » disait Zaluski, ont sauvé Rome; une plume d'oie » nous ruine. » — Jean III lui-même, en conduisant cette affaire, était en proie aux reproches de sa propre conscience : au moment du serment, c'est

Digitized by Google

un témoin oculaire qui le rapporte, ses yeux s'inondèrent de larmes (1).

Cependant le traité, tout accepté qu'il était par le roi, n'avait et ne pouvait avoir aucune validité légale, tant qu'il n'était pas ratifié par la République. La nature du gouvernement de la Pologne, la loi expresse proclamée par les constitutions de 1632 et 1646, les conditions des *Pacta conventa*, et enfin le paragraphe inséré dans le traité de

(1) Dans la lettre de Zaluski, évêque de Kiovie, à Jean Malachowski, évêque de Cracovie, sous la date de Leopol, du 24 février 1687, on lit : « Scis legatos hic Moscoviticos *Szeremet* et *Nicanor* esse; » cur venerint, quid faciant, quod prætendant, accurate recensendo » molestiam tibi exhibere non est operæ prætium; cum sit notum, » pacta inter nostrum serenissimum Regem et Rempublicam ex » una, et Czaros (qui, ut olim *Erithranus* et *Proclus* apud Spar- » tanos, *Joannes* et *Petrus* in Moscovia regnant), parte ab altera, » esse conclusa, *nec ipsis qui fecere laudanda.* Super quæ, neces- » sitate magis cogente in favorem Christianitatis, quam prompta » voluntate, *sine ullo enim Reipublicæ fructu, rex, non sine la-* » *chrymis* (cum ipsi, ut cuique bono displicerent) super Evangelia » juramentum præstitit. Frequentant hi legati, ut jam colligati, » sæpius aulam, et partim *cum Regina lusui chartarum*, partim » apud principem Jacobum choreis, indulgent, quod et primo hoc » anni die fecerunt. » (*Litteræ*, t. I, p. 989.) — Sans pouvoir rien affirmer, nous sommes fortement tenté de soupçonner la manœuvre de la reine dans la négociation de ce traité. Nous fondons nos soupçons sur son habitude d'intrigues sans but public et sans noblesse, sur son *auri sacra fames*, sur l'admission des ambassadeurs moscovites, chose jusqu'à ce jour inusitée, à sa société intime, aux bals, aux jeux de cartes dans les salons de la cour. D'ailleurs, le principal négociateur en cette transaction fut le maréchal de la reine.

Digitized by Google

1686 lui-même, demandaient pour sa virtualité une sanction législative de la diète. Pourtant, le roi n'osa pas le soumettre à cette épreuve. Pendant la diète de 1689, un des nonces demanda la communication du rapport de l'ambassade moscovite. Le palatin de Sieradie, Jean Pienionzek, exigea aussitôt, comme question préalable, la lecture des instructions qui leur avaient été données. « Il est » impossible d'exprimer jusqu'à quel point le roi » fut troublé par cette demande : car il était évi- » dent que toute la responsabilité de ce traité hon- » teux allait peser sur Sa Majesté. » André Zaluski, dont nous citons les paroles tirées de ses *Litteræ*, présent à la diète comme sénateur, se mit en devoir de répondre à Pienionzek. Cependant, toute sa tactique ne consistait qu'à faire tomber cette question qui ne pouvait se résoudre que par une honte publique; il se jeta dans des éloges de la générosité du roi et de son dévouement au bien de la patrie; et il réussit. La chambre, par une indulgence louable, si rare dans les annales parlementaires de la Pologne, se désista de poursuivre l'affaire et de continuer des attaques qui auraient été non moins douloureuses pour Jean III que stériles pour la République; en passant sous silence le traité, ainsi désavoué par tous, elle a cru avec raison avoir fait tout ce que son devoir exigeait. La Moscovie ne garda les provinces polonaises envahies, que par le seul droit d'envahissement. — Le traité fut enseveli dans les archives

Digitized by Google

comme souvenir d'un tort royal; — point d'acte légal qui proclamât son existence; — point de commission pour la délimitation des provinces cédées. Nous devons aussi ajouter que les principaux négociateurs de ce traité, Grzymultowki et Oginski, poursuivis par la clameur publique, et peut-être même par les reproches de leur propre conscience, ne survécurent pas longtemps à l'accomplissement de leur mauvaise œuvre.

Le règne d'Auguste II, de Saxe, élu après la mort de Jean Sobieski, le 27 juin 1697, roi de Pologne, s'annonçait sous les promesses d'un avenir plus prospère. Jeune et déjà renommé par sa valeur dans la guerre contre les Turcs, doué de qualités personnelles séduisantes, avide de gloire, ayant à sa disposition les trésors et les armées de son patrimoine, le nouveau roi fut salué comme un souverain destiné à relever enfin la Pologne au premier rang des États européens. — Auguste II, malgré les sympathies de la République pour le candidat français, gagna les cœurs de ses nouveaux sujets par sa conversion à la religion catholique, par une ardente admiration de son prédécesseur, par son caractère franc et chevaleresque, enfin par la promesse de restituer à la Pologne ses parties démembrées : la Silésie (1), la Moldavie,

(1) Entre autres promesses que les ministres de l'électeur mettaient en avant pendant la diète d'élection, figurait la restitution de la

Digitized by Google

Kamieniec, l'Ukraine et la Livonie, — promesse qui devint, en vertu de l'acte de son élection, un engagement solennel. Confiant dans ses moyens, obsédé par ses vastes projets, Auguste nourrissait en même temps l'idée hardie qui devait fructifier ses ressources et réaliser ses plans, l'idée de la réforme du gouvernement et de l'hérédité du trône en Pologne. — Tout à côté des orgies comiciales qui continuaient à prolonger le Bas-Empire en Pologne, la réflexion des hommes sages et la lassitude des masses concouraient à réclamer un changement dans la constitution de l'État. Un nombre considérable de sénateurs et d'autres personnes de marque encourageaient le roi, par des soumissions anticipées, à en poursuivre l'accomplissement.

Nous abandonnons à l'histoire particulière de ce règne l'affligeante étude des espérances trompées et des vicissitudes funestes qui ont bouleversé de fond en comble les calculs du roi et l'attente des bons citoyens. Pour nous, il suffit de constater qu'à son avénement, Auguste II était le point de mire des puissances limitrophes et passait pour l'âme des événements qui se préparaient dans le Nord. L'Autriche l'appuyait; Chrétien V, de Danemarck, s'allia avec lui contre la Suède. Frédéric III, son successeur, donna à cette alliance un caractère plus offensif. La Turquie allait signer le

Silésie, que l'on pensait pouvoir obtenir de l'empereur au moyen de la cession d'une partie de la Saxe.

Digitized by Google

traité de *Carlowitz*. Kamieniec retournait à la Pologne. L'œuvre de la reprise des *avulsa* commençait. C'est au milieu de ces circonstances favorables où se trouvait Auguste II, qu'un nouvel allié se pressait de se liguer avec lui. Cet allié, c'était le czar de Moscovie, qui ébauchait déjà dans sa pensée ce plan audacieux d'agrandissement, appelé son *Testament*, que l'Europe, après une longanimité étonnante, se décide aujourd'hui à casser.

Pierre Ier, l'Ulysse de la Moscovie, qui avait vu les mœurs de beaucoup d'hommes et visité plusieurs cités, concentrait dans sa forte individualité les raffinements de la civilisation, la ruse du barbare, le sérieux du despote et la passion glaciale du chef d'une maison de commerce. Tourmenté du désir infatigable de connaître tout, pour pouvoir tout, il ne pouvait pas rester indifférent aux prestiges qui environnaient le nouveau roi de Pologne, son voisin. Il connaissait ses ressources, ses plans, son ardeur guerrière, ses rapports avec les cours étrangères, et il avait tout lieu d'appréhender pour ses provinces polonaises, marquées, dans les derniers *pacta conventa*, parmi les *avulsa*, et dont aucun traité légal ne lui assurait la possession. Pour conjurer le danger qui pourrait le menacer de ce côté, il jugea nécessaire de conquérir l'affection d'Auguste II, de captiver sa volonté, de flatter ses propensions belliqueuses, de les détourner vers la Suède, de lui promettre même son assistance

Digitized by Google

dans le recouvrement de la Livonie. Bientôt il trouva une occasion favorable de mettre en pratique ce plan de conduite (1).

En 1698, Pierre Ier, se trouvant à Vienne, reçut la nouvelle d'une insurrection des Strelitz. S'étant immédiatement mis en route pour parer à ce danger, et arrivé à Cracovie, il apprend la compression de la révolte et le rétablissement de la tranquillité. Alors sa première idée fut de retourner en Allemagne; mais informé qu'Auguste avec son armée se trouvait dans un palatinat peu éloigné et presque sur son chemin, à Moscou, il se décida à continuer son voyage. Arrivé le 10 août à Rawa, il y trouva le souverain qu'il désirait connaître. Leur entrevue fut des plus cordiales. Ils passèrent ensemble trois jours en revues de troupes, en banquets et en conférences intimes. Ce fut dans ces conférences que la guerre contre la Suède fut concertée et décidée entre eux. Ils se séparèrent enchantés l'un de l'autre, se promettant une amitié à toute épreuve. Auguste II reconduisit le czar jusqu'à Zamosc;

(1) Dans un ouvrage excellent sous plusieurs rapports, qui vient de paraître récemment sous le titre : *Origine, progrès et état actuel de la Russie*, par M. Barault-Roullon (Paris, Corréard, 1854, in-8°), l'auteur fait passer Auguste II pour *créature de Pierre* (voy. p. 50) : c'est une erreur. L'électeur de Saxe était trop indépendant par sa position pour avoir pu être proposé et d'autant moins appuyé par Pierre. Le czar s'était d'abord déclaré pour le prince Jacques Sobieski; mais son parti étant tombé, il n'exerça aucune influence ultérieure sur l'élection.

Digitized by Google

dans un camp aux environs de cette ville, il y eut encore revue et banquet d'adieux. Par son ordre, un détachement de 120 reîtres fit escorte au czar jusqu'aux frontières de son empire, et le général saxon Carlowitz l'accompagna jusqu'à Moscou pour y rester comme résident de son roi.

Pour Auguste II, le seul motif et le grand objet de la guerre qu'il concertait avec Pierre Ier contre la Suède, était de reconquérir la Livonie pour la restituer à la Pologne. Cette condition principale fut stipulée entre eux :

Par des arrangements intimes et confidentiels, à RAWA, en 1698.

Par la convention diplomatique négociée le 21 novembre 1699, à PREOBRAZENSK, par le général Carlowitz, et acceptée mutuellement.

Par le traité du 9 mars 1701, conclu à BIRZE, où le czar accourut en secret pour resserrer davantage son alliance avec Auguste.

Enfin, par le traité de NARWA, du 30 avril 1704.

Le traité de Narwa fut négocié au nom de la République de Pologne. Cette négociation fut confiée à Thomas DZIALYNSKI, palatin de Culm, grand trésorier des terres prussiennes et économe de Marienbourg. Dans les instructions dont il fut muni

Digitized by Google

par la chancellerie royale, on remarque ces deux articles principaux :

« ARTICLE PREMIER. — Sans aborder aucunement, et » sous quelque prétexte que ce soit, la confirmation du » traité de paix perpétuelle de 1686, qui n'a pas été » ratifié par la République, l'ambassadeur tâchera » d'obtenir l'annulation de la clause, concédée par nos » ambassadeurs, contre leurs instructions, qui con- » damne certains districts à rester à jamais déserts; — » afin que par suite de cette annulation nous ayons le » pouvoir de coloniser les pays qui sont de ce côté du » Dnieper, savoir : *Czehryn*, *Kaniow*, *Czerkassy*, et » autres, — c'est-à-dire que la République puisse oc- » cuper sans empêchement cette contrée qui lui appar- » tient *ab antiquo*, avec la faculté de la repeupler; » qu'enfin il ne reste à la Moscovie, de ce côté du » Dnieper, que le territoire de Kiovie, à une lieue de » rayon à l'entour de cette ville.

» ART. IV. — Demander, de la part du czar, qu'il » attaque de toutes ses forces les possessions du roi de » Suède; qu'il tâche d'envahir, par une guerre vigou- » reuse, ses provinces; — à la condition que s'il » réussit à conquérir quelques districts, ou quelques » places fortes, de quelque importance qu'elles soient, » dans les duchés de Livonie et d'Estonie, appartenant » anciennement à la République, force lui soit de les » lui rendre et les restituer comme sa propriété, » sans aucune prétention ni réclamation des frais de » guerre. »

Sans pouvoir obtenir du czar aucune concession aux justes demandes de la République contenues

Digitized by Google

dans le premier article de son instruction, Dzialynski remplit sa mission d'une manière entièrement avantageuse, quant à la guerre suédoise. Le traité de Narwa fut conclu le 30 avril 1704. En voici les conditions principales :

Alliance défensive et offensive entre le roi et la République de Pologne d'une part, et le czar de Russie de l'autre, pendant toute la durée de la guerre avec la Suède.

Aucune de ces puissances ne proposera ni n'acceptera une paix séparée ; elles s'engagent à ne traiter que simultanément et d'un commun accord.

Le czar donnera à la Pologne, outre les secours envoyés en Lithuanie, 12,000 fantassins, sous le commandement du roi. Il payera 200,000 roubles par an, pour l'entretien de 21,800 hommes de cavalerie et 26,000 fantassins que sa République s'engage à tenir sur pied.

Si l'armée ennemie est forcée d'abandonner le territoire de la République, la Pologne s'engage de porter la guerre dans les possessions suédoises, jusqu'à la conclusion de la paix.

Nous reproduisons le texte de l'article 5, relatif à la *Livonie*, dans une traduction littérale.

« Art. V. — Les armes de S. M. czarienne, étant dans » ces temps, grâce au Très-Haut, couronnées de vic- » toires, non seulement en Livonie, mais aussi dans » d'autres possessions de notre commun ennemi, —

Digitized by Google

» elle s'engage de continuer la guerre de manière à
» restituer et à céder à S. M. royale et à la sérénissime
» République de Pologne, sans rémunération, mais de
» bonne volonté, toutes les places fortes, villes et châ-
» teaux, ainsi que tout ce qui, dans le duché de Livonie
» et dans les pays de son ressort, appartenait à la
» République. »

La Livonie, pays enclavé entre la frontière septentrionale de la Pologne et le golfe de Finlande, est le patrimoine des *Kours*, des *Lives* et des *Esthes*, peuples de race identique avec celle des *Lithuaniens*. Cette nationalité primitive du pays fut superposée, dès la fin du XIIe siècle, d'une alluvion germanique. Des colons allemands, depuis cette époque, y portèrent le christianisme, bâtirent des villes et des places fortes, propagèrent les arts et le commerce, organisèrent une administration civile et militaire ; le tout aux dépens de la race indigène, qui fut excessivement opprimée. Ces entrepreneurs de civilisation agissaient plutôt par des motifs de lucre, au bénéfice d'une association d'étrangers, que par un sentiment de patriotisme. Aussi la Livonie, ni assez étendue ni assez forte par elle-même, sans homogénéité quelconque entre les maîtres étrangers et les aborigénes du pays, était prédestinée à devenir une province d'un voisin plus puissant. Pendant les trois premiers siècles de cette existence, elle se maintenait, sous l'ascendant du catholicisme, soit comme un diocèse de l'Église de Rome, soit comme un ordre de chevalerie reli-

Digitized by Google

gieuse. La réforme l'abandonna à la convoitise des États riverains de la Baltique et à la rapacité de cette puissance qui, du fond de sa capitale méditerranéenne, brûlait d'une soif ardente de la mer. D'un autre côté, par suite de sa position géographique, de sa nationalité primitive, de longs rapports de voisinage, par la terreur du joug moscovite partagée également par ses deux races, la Livonie inclinait forcément et de longue date vers la Pologne. Enfin, en 1561, elle s'y est incorporée spontanément, par l'acte le plus décisif et le plus sacré que présente le code du droit des gens, par un acte de salut public, provoqué d'un assentiment général de tout le pays. Ivan le Cruel, grand-duc de Moscovie, en continuation des plans de ses prédécesseurs, expédia en 1558 une armée formidable pour occuper la Livonie et la soumettre par une guerre d'extermination. Menacé d'un danger imminent, Gothard de Kettler, grand maître de l'ordre Livonien, s'empressa d'implorer les secours de l'Empire germanique, assemblé en diète à Augsbourg en 1559. Toujours prompt à expédier des diplômes pour s'arroger partout les honneurs de la souveraineté, l'Empire, mis à l'épreuve, fit voir tout ce qu'il y avait de vain et d'illusoire dans ses prétendus droits sur la Livonie, qui, au reste, ne furent jamais qu'une pure formalité. Pas un État, pas un Allemand ne bougea pour secourir le malheureux pays. La Suède, le Danemarck invoqués en même temps par Kettler au nom du protestan-

Digitized by Google

tisme, crurent prudent de se tenir tranquilles. En attendant, le danger allait croissant. Dans la bataille d'*Ermis*, livrée le 2 août 1560, les Moscovites remportèrent une victoire complète; la fleur des chevaliers livoniens joncha le champ du combat. Les dernières ressources de la Livonie étaient épuisées; le seul refuge qui restait à cette province aux abois, c'était la Pologne; le seul moyen d'échapper à la barbarie et aux atrocités d'un despote, c'était de s'unir à une République où les idées de liberté, de civilisation, de tolérance, étaient dominantes et notoires. Les Livoniens ne pouvaient se bercer de l'espoir d'indépendance, et réellement ils ne furent jamais indépendants. Il leur fallut choisir d'être Moscovites ou Polonais, esclaves d'un tyran ou citoyens d'un pays libre. Le choix qu'ils firent au moment du danger, ils auraient pu le faire, par une politique sage et prévoyante, dans tout autre moment de paix et de réflexion spontanée. Gothard Kettler, autorisé par un consentement unanime et empressé de Guillaume, archevêque de Riga, des chevaliers, de la noblesse et de tout le pays, conclut à Vilna, le 28 novembre 1561, avec Sigismond Auguste, un traité par lequel la Livonie, la Courlande et l'Esthonie, se soumirent au roi de Pologne. « Lorsque la » terre de Livonie (c'est le préambule de ce fameux » traité), limitrophe de notre grand-duché de Li- » thuanie, liée avec lui par le voisinage et par plu- » sieurs pactes et traités, tant anciens que récents, » fut désolée et ravagée pendant nombre d'années

Digitized by Google

» par les armes des Moscovites, ses plus cruels en-
» nemis, tellement qu'elle touchait aux dangers
» extrêmes..., les États de ce pays étaient réduits
» au dernier désastre et ne pouvaient plus, par leurs
» propres forces et ressources, échapper à l'escla-
» vage et à la barbarie de l'ennemi. C'est pourquoi
» l'illustre et le magnifique seigneur Gothard,
» maître de l'ordre équestre Teutonique, la no-
» blesse, les villes, les états et les ordres généraux
» de ce pays, lorsqu'ils virent l'impuissance de ses
» moyens intérieurs et le refus de tout secours ex-
» térieur, surtout de la part de Sa Majesté Impériale
» et de la diète germanique..., après nous avoir
» exposé par des lettres et missions fréquentes
» leurs calamités et leurs périls extrêmes, implo-
» rèrent notre assistance; Nous, touchés de commi-
» sération pour cette province désolée et d'amour
» pour toute la république chrétienne,... avons donné
» ordre au prince Nicolas Radziwill, palatin de
» Vilna, de se rendre en toute hâte en Livonie....
» pour y concerter des mesures nécessaires à la
» défense de cette province, etc., etc. (1). »

(1) Cum terra Livoniæ Nobis, ex parte M. ducatus nostri Lithuaniæ, et vicinitate, et multis, partim antiquis, partim novis, pactis et fœderibus devincta et consociata, jam ab aliquot annis, immanissimi hostis Moschi crudelibus armis, incendiis et vastationibus propemodum funditus eversa ac desolata esset, ita ut extrema quæque illi imminerent..... ad eam angustiam et difficultatem ordines illius redacti essent, ut nequaquam opibus viribusque propriis statum suum defendere atque se a servitute et crudelitate hostili tueri possent; ideo Ill. et Mag. dominus Gothardus, equestris ordinis

Digitized by Google

L'incorporation de la Livonie à la Pologne, confirmée par la célèbre diète dite de l'*Union*, à Lublin, en 1569, complétée par le diplôme de 1600 de Sigismond III, où il cède, en faveur de la République, tous les droits qu'en sa qualité de roi héréditaire de Suède il pouvait s'attribuer sur l'Esthonie (1), fut ratifiée par le lien le plus solide, par une administration libérale et nationale dont jouirent ces provinces sous le régime polonais. En outre, cette incorporation fut cimentée par des sacrifices de sang et d'argent polonais que réclama la défense de la Livonie contre les agressions, soit moscovites, soit suédoises; elle fut mise enfin à l'abri de toute controverse possible, et de la manière la plus claire et la plus solennelle, par la Moscovie elle-même: le 15 janvier 1582, dans son traité de *Kiwerowa Horka*, et le 15 juin 1634, dans l'article II du traité de *Polanowka*, où le czar renonça à jamais à

theutonici in Livonia magister, nobilitas, civitates, statusque et ordines illius universi, dum et domestica consilia sua convulsa, et se ab aliorum præsidiis, præsertim S. C. Majestatis et statuum romani imperii, destitutos animadverterent..... crebris internuntiis et litteris præsentem calamitatem et gravissimum periculum exposuissent et auxilium nostrum implorassent; Nos, et commiseratione afflictissimæ provinciæ et amore totius Reipublicæ christianæ adducti..... dedimus negotium Ill. Principi Domino Nicolao Radziwill, Palatino Vilnensi, ut in Livoniam properaret..... et de memoratæ provinciæ defensionis ratione tractaret, etc., etc. (DOGEL, *Codex diplomaticus regni Poloniæ*, t. V.)

(1) Sigismond III a réitéré cette cession ou plutôt cette renonciation par une constitution de la diète de 1607. (Voyez p. 1599 du tome II de *Volumina legum*.)

Digitized by Google

ses prétentions à la Livonie, à l'Esthonie et à la Courlande.

Dans le débordement de la puissance suédoise, sous la conduite de ses rois conquérants dont les victoires tournèrent, en fin de compte, au détriment de leur propre royaume et à l'agrandissement de la Moscovie, la Livonie septentrionale, à la suite d'une agression injustifiable de Charles X, fut cédée à la Suède par le traité d'*Oliva*, conclu le 3 mai 1660. Bientôt après les Livoniens ressentirent tout le fardeau du nouveau régime. Leurs députés envoyés à Stockholm pour soumettre à Charles XI des représentations contre des abus fiscaux et la destruction des priviléges qu'ils prétendaient garantis par ce traité d'Oliva, n'obtinrent pour réponse qu'un arrêt de mort. Patkul, un des députés, parvenu à s'échapper, ne fut pas découragé par ce premier avertissement. Aussitôt après l'avénement d'Auguste, il courut l'obséder des sollicitations et des vœux de la Livonie pour sa réunion à la Pologne; il apporta un plan tout préparé de cette réunion et une somme considérable d'argent pour aplanir sa négociation. Ainsi, les projets d'ambition d'Auguste II, l'obligation dont il s'était chargé par les *pacta conventa*, et qu'on justifiait par des mesures commerciales de la Suède contraires au traité d'Oliva, furent renforcés par un motif de plus, par la voix de la Livonie elle-même. On connaît la fin horrible de Patkul. Charles XII

Digitized by Google

souilla, en cette occasion, son âme forte par une lâcheté sanguinaire. Un autre citoyen livonien, fait dans ce temps prisonnier de guerre, envoyé à Stockholm, y subit également, malgré de pressantes instances en sa faveur, la peine de mort. Cette irascibilité vengeresse des rois de Suède, ce sang livonien versé, le traitement oppressif du pays acquis par la guerre, ne firent que mettre fortement en doute, et le bonheur de la Livonie sous le sceptre suédois, et la sainteté de ses droits sur cette province, tout stipulés qu'ils fussent par la paix d'Oliva.

Tel était l'état de la question livonienne au moment où Auguste II et Pierre Ier se liguèrent contre la Suède par des traités dont les principaux articles garantissaient la restitution de cette province à la Pologne. Mais Pierre Ier, déjà dès les premières ouvertures avec Auguste, était bien loin de la conduite franche et chevaleresque de son allié; et au moment même où il entama avec lui sa négociation, il négociait aussi en Suède.

Quoi qu'il en soit, Auguste ouvrit les hostilités en Livonie le 24 février, et le czar, en Esthonie, le 4 septembre 1700. — Charles XII, après avoir fait la paix avec le Danemarck le 18 août, à Thraventhal, tourna d'abord ses armes contre le czar, qu'il considérait, dans le premier élan de son impétuosité, comme son ennemi de prédilection. « Il était d'au-

Digitized by Google

» tant plus animé contre lui, qu'il y avait encore
» à Stockholm trois ambassadeurs moscovites qui
» venaient de jurer le renouvellement d'une paix
» inviolable. Il ne pouvait comprendre, lui qui
» se piquait d'une probité sévère, qu'un législateur
» comme le czar se fît un jeu de ce qui doit être
» si sacré; le jeune prince, plein d'honneur, ne pen-
» sait pas qu'il y eût une morale différente pour les
» rois et les particuliers. L'empereur de Moscovie
» venait de faire paraître un manifeste qu'il eût
» mieux fait de supprimer : il alléguait, pour raison
» de la guerre, qu'on ne lui avait pas rendu assez
» d'honneur lorsqu'il avait passé *incognito* à Riga,
» et qu'on avait vendu les vivres trop cher à ses
» ambassadeurs. C'étaient là les griefs pour lesquels
» il ravageait l'Ingrie avec 80,000 hommes (1). »

Sans entrer dans les détails des vicissitudes de cette guerre, qui se prolongea jusqu'en 1721, nous nous bornerons à signaler qu'Auguste II a rempli fidèlement son alliance envers le czar, avec d'autant plus de loyauté, que ce fut à son extrême détriment. En attirant le fougueux vainqueur du czar dans ses États, loin des frontières de la Moscovie, il l'a retenu pendant cinq années, soit en Saxe, soit en Pologne; tout le fardeau de la guerre pesa alors sur ces pays. Si la dernière extrémité où fut réduit le roi de Pologne l'obligea de souscrire à la paix d'Alt-

(1) VOLTAIRE, *Charles XII.*

Digitized by Google

Ranstadt le 24 septembre 1706, ce qui d'ailleurs ne se fit que par abus des blancs seings confiés aux ministres saxons, il s'empressa, à la première occasion favorable, de désavouer ce traité honteux par un manifeste daté de Dresde le 8 août 1709, avant qu'il eût pu savoir la victoire de Pultawa. Certes, l'histoire impartiale ne peut jamais nier ce fait, qu'Auguste II, malgré ses propres désastres, fût le sauveur de Pierre Ier et de son empire. Après le terrible choc de Narwa, le 3 novembre 1700, le czar, grâce à son malheureux mais fidèle allié, eut, pendant cinq années consécutives, le temps de prendre haleine, de refaire ses forces, d'exercer ses recrues; et il était si bien à l'aise, qu'il a pu, lorsque Charles XII guerroyait en Pologne, exécuter en 1703 son projet admirable de hardiesse: de fonder la nouvelle capitale de la Russie sur le territoire de son ennemi, tandis que celui de son allié était dévasté et couvert de ruines par les Suédois.

Si jamais il était important de s'arrêter sur les causes qui renversèrent la fortune de Charles XII, c'est sans doute dans ce moment où les puissances de l'Occident reprennent de nouveau sa grande lutte. Ces causes sont simples et manifestes; elles n'en sont pas moins saisissantes pour paraître du domaine de lieux communs. Charles XII bornait toute sa politique dans le cercle étroit du présent, toute sa force dans son épée. Or, le présent rétrécit

Digitized by Google

l'horizon, et il étouffe le droit. L'épée n'est pas le seul élément des grandes expéditions où les *intérêts généraux* du monde sont engagés. Le nœud gordien coupé ne décide rien ; il demande à être dénoué. Jadis la question orientale fut mal résolue par le sophisme d'Alexandre le Grand. L'Asie a repris sa revanche. Le roi de Suède, exalté par son génie, par sa jeunesse et par les premiers succès de ses armes, dédaigna les secours et du passé et de l'avenir. Il ne se soucia pas des moyens de salut qu'il aurait pu s'assurer en ordonnant la Pologne. Tout au contraire, il y organisa le plus affreux désordre. En Pologne, il ne voyait, à son tort, qu'Auguste... A une époque plus rapprochée de nous, la lutte de Charles XII, conduite par lui seul, fut reprise forcément sur une échelle gigantesque comme une nécessité de l'Europe. Des armées plus imposantes, un génie plus vaste, menant des nations comme ses régiments, entrèrent en lice. Même erreur ! même catastrophe ! Seulement l'abîme fut plus profond. La Pologne, dans l'un et l'autre cas, était en jeu. La Russie comprenait son importance. L'alliance avec la Pologne sauva Pierre ; son élan comprimé par Napoléon sauva Alexandre. Les czars furent généreux à leur guise. Pierre promit la Livonie ; Alexandre créa le petit Royaume : le tout pour être absorbé par la Moscovie. — Non... la Russie ne peut être mise à la raison, tant que la grande iniquité de son œuvre continuera à exister sous quelque nom que ce soit. A quoi servirait

Digitized by Google

d'anéantir ses armées, de couler à fond ses navires, de réduire ses villes et ses remparts taillés dans le granit, si vous épargnez la citadelle où se garde l'arche de la néfaste alliance, gage infaillible de ses redoutables ressources. Pour l'abattre, frappez la Moscovie de l'audace et de l'énergie pour la justice, que réclament à la fois la sécurité de l'Europe, l'humanité et le juge suprême des puissants et des faibles. Alors le czar croira au sérieux et au définitif de la lutte; alors, sa lance païenne brisée, il s'écriera : *Galilæe! vicisti.* — Du temps de Charles XII, cette vérité ne fut pas formulée. En 1812, l'éblouissante auréole dont rayonnait la tête du grand empereur lui empêchait de la voir. Mais, en 1854, quand la troisième croisade contre la Russie commence, quand les armées s'ébranlent, quand les flottes sillonnent la Baltique et l'Euxin, nous voyons le livre de l'histoire ouvert sous les yeux des puissances qui dirigent la lutte. Déjà, de ses pages partent les premières foudres qui étourdissent le czar. On avait trouvé dans ces feuilles d'oracles la nécessité urgente de la guerre; on y trouvera et les ressources de la lutte, et les conditions solides de la paix. Les souverains alliés *s'engagent à faire des efforts communs pour découvrir les garanties nécessaires de l'équilibre de l'Europe* (1). Dieu! protége les justes!

(1) Protocole du 9 avril 1854, signé à Vienne par les ministres de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse.

Digitized by Google

Après la victoire de Pultawa, le 27 juin 1709, désastreuse pour la République et non moins sinistre pour l'Europe, le czar passa en Pologne. Exposé aux ravages des partis rivaux et de leurs alliés, pendant plusieurs années, ce pays présentait, sous les rapports moral et matériel, le spectacle le plus douloureux. La présence du czar ranima le parti saxon. A Lublin il rencontra Fitzdum, envoyé d'Auguste, qui l'invitait à se rendre à Thorn. Le 21 septembre, à Soletz sur la Vistule, il passa en revue l'armée polonaise sous le commandement de Sieniawski, grand général de la couronne. De là il s'embarqua pour faire le trajet par eau jusqu'à la ville où l'attendait Auguste. Malgré toutes sortes de vexations endurées de la part des troupes moscovites, la noblesse riveraine accourait encore pour saluer et pour fêter son allié entouré du prestige d'un triomphe récent. Le czar, toujours infatigable, employait son temps, pendant le trajet, à écrire de sa propre main, des ordres à ses ministres; dans sa lettre à l'amiral Apraxin, il ajouta : « Ne me croyez pas désœuvré en ces lieux; je passe » continuellement mon temps en conférences hon- » groises avec Messieurs les Polonais... » Ces bons Polonais étaient bien loin de croire alors que ce vainqueur heureux, que ce gai convive, que cet allié fidèle rivait des chaînes de fer pour leur patrie. Crédules, ils fondaient leur sécurité sur une déclaration par laquelle le czar, quelque temps auparavant, lorsqu'Auguste était en Saxe, avait dissipé

Digitized by Google

leurs doutes, relativement au traité de Narwa. La déclaration finissait par ces termes :

> Nous ne nous mêlerons d'aucune affaire d'État en Pologne.... Nous ne ferons aucune demande à la République, et *nous exécuterons fidèlement tous les articles du traité* que nous avons conclu avec elle. C'est ce que nous promettons *sur notre parole czarienne* d'observer, conformément au traité conclu avec le palatin de Culm. — Fait à Léopol, le 30 mars 1707.

Les deux souverains avaient des reproches mutuels à se faire. Auguste II avait fait le traité d'Alt-Ranstadt, et consenti à l'extradition de Patkul. Le czar avait eu des pourparlers à Moscou en vue d'une paix particulière avec la Suède ; et ce qui est pis, il avait, en 1707, insisté fortement auprès des Polonais pour publier l'interrègne, et élire un troisième roi de Pologne parmi les candidats qu'il présentait. Malgré tout cela, l'entrevue de Thorn se passa en oubli des griefs réciproques et en protestations d'amitié. On remarqua seulement que Pierre Ier, pendant la première rencontre avec son ami, portait à ses côtés la magnifique épée, dépouille de la victoire de Pultawa, qu'Auguste II avait offerte, à Dresde, à Charles XII.

Le czar, nonobstant l'immense succès qu'il venait d'obtenir sur les Suédois, tenait toujours à l'amitié d'Auguste et à l'alliance de la République, quelque déplorable que fût leur état. Charles XII, réfugié

Digitized by Google

à Bender, pouvait d'un instant à l'autre redevenir menaçant; la Turquie se montrait inquiète de l'ascendant de la Moscovie et du séjour prolongé de ses troupes en Pologne; et les partisans de Leszczynski étaient si peu comprimés, que le Czarewitz, qui séjourna aussi alors en Pologne, manqua de tomber entre leurs mains. Par ces raisons, Pierre Ier demanda au roi, à Thorn, la ratification du traité de Narwa. Quelques auteurs, et Schoell à leur suite, insinuent vaguement que, dans l'entrevue avec le czar dans cette ville, Auguste se désista de l'article de restitution de la Livonie. C'est une absurdité évidente. Dans le traité de Rawa, ce n'est pas Auguste électeur, mais bien Auguste roi, et la République de Pologne, qui furent parties contractantes. Auguste ne fut nullement libre d'en disposer par une concession tacite. Golikow, qui aurait été bien aise sans doute de se prononcer en faveur de cette assertion, avoue franchement que parmi ses documents il ne trouve rien de suffisant pour l'admettre (1). — Il reste seulement à observer que Pierre Ier, en demandant la ratification du traité de Narwa, exigea qu'en même temps, celui de Moscou de 1686 fût également ratifié par la République. En partant de Thorn pour la Prusse, il investit son ambassadeur, le prince Dolhoruki, de pleins pouvoirs pour mener cette affaire à bonne fin.

(1) No sije nie podtwierzdajetsia nikakimi naszymi zapiskami. (GOLIKOW, *sous l'année* 1709.)

Digitized by Google

La convention intime de Thorn fut accomplie avec toutes les formalités exigées pendant l'assemblée générale de la République tenue à Varsovie au mois de février, en 1710. — La République ratifia les deux traités, celui de paix perpétuelle de Moscou de 1686, et celui d'alliance de Narwa de 1704, par un seul et même acte. La constitution de cette ratification, suivie du texte de deux traités susdits, se trouve insérée dans les *Volumina legum*, t. VI, p. 145. Nous en donnons une traduction littérale.

« *Ratification de traités de paix perpétuelle et temporaire* » *avec Sa Grandeur* (wieliczestwo) *czarienne.*

» En considération de ce qu'au nom de Sa Grandeur » czarienne, son ambassadeur plénipotentiaire, le » prince Dolhoruki, — en demandant à nous et à la » République le renouvellement des traités derniers : » perpétuel, et temporaire au sujet de la guerre pré- » sente avec le roi de Suède, en vertu des pleins pou- » voirs dont il est muni, — vient de déclarer orale- » ment et par écrit, que les deux traités, dans toutes » leurs teneurs, articles et paragraphes, ainsi que les » promesses, déclarations et assurances ultérieures, » seront de la part de Sa Grandeur czarienne main- » tenus et strictement exécutés, particulièrement en ce » qui regarde l'évacuation des troupes moscovites, leur » direction immédiate vers les pays occupés par l'en- » nemi ou dans leurs propres foyers, la restitution » des places et des canons de la République, le paie- » ment des millions promis pour l'entretien des troupes » et autres points, — sur ce fondement, et sous l'ac-

Digitized by Google

» complissement de ces conditions, en preuve de la » constante et mutuelle amitié de notre part ainsi que » de celle des états de la République, — nous ratifions et » confirmons par l'autorité de la présente assemblée » générale les susdits traités, l'un et l'autre, *salva inte-* » *gritate* de la sainte foi catholique romaine *utriusque* » *ritûs latini et græci juxta statum et conditionem* dans » lesquels *ad præsens* elle se trouve, — nous permettons » de les ingrosser et de les faire imprimer *inter sancita* » *consilii moderni* et ailleurs, — nous déclarons devoir » agir en conformité à la prochaine diète, ce qui tou- » tefois ne doit point porter préjudice au traité de Kar- » lowitz. »

Toutes ces promesses d'amis, toutes ces conventions de souverains, tous ces traités solennels conclus en face de l'Europe, toutes ces *paroles czariennes*, furent violés avec une audace sans exemple. Après la prise de Riga, le 10 juillet 1710, le czar, maître de la Livonie, ne tint aucun compte de ses engagements.

Nous croyons non moins curieux qu'instructif d'entrer dans quelques détails sur l'événement où la mauvaise foi du czar se déclara ouvertement. Au moment du siége de Riga par les Moscovites, en juin 1710, Charles XII végétait en Turquie. Son armée de Livonie, découragée, s'était réfugiée dans des places fortes qui, d'un moment à l'autre, allaient tomber au pouvoir du czar. — Le roi de Pologne, avec sa cour et son ministère, résidait à Marienbourg, chef-lieu du palatinat de ce nom.

Digitized by Google

Des troupes saxonnes et moscovites, sous ses ordres, cantonnaient aux environs, pour tenir en échec les forces suédoises qui s'étaient retirées en Poméranie. — Les ministres d'Angleterre, de France, d'Autriche, de Hollande, de Danemark, représentant la diplomatie européenne, remplissaient la cour d'Auguste dans l'attente des événements. Des courriers continuels entre Marienbourg et Pétersbourg échangeaient la correspondance des deux souverains. Tout présageait un avenir heureux. Auguste était à la veille de se rendre en Livonie. Déjà le résident anglais, George Mackenzie, demandait à sa cour des ordres pour l'y suivre. — Enfin, la nouvelle de la réduction de Riga arrive. Une fête splendide ordonnée par le roi, le 6 août 1710, rassemble dans les salles gothiques du château de Marienbourg les généraux, les ministres, les ambassadeurs, invités pour célébrer l'heureux événement. Cependant un nuage d'inquiétude voilait l'allégresse de la fête. Le courrier porteur de la nouvelle n'avait pas remis à Auguste l'invitation d'aller prendre possession de sa province. Un présage sinistre, un de ces incidents fortuits qui, coïncidant avec des événements graves, passent souvent pour en être le signe mystérieux, frappe de panique les convives. Au milieu du banquet, un craquement effroyable éclate dans les voûtes; on s'élance pour fuire. Le roi fait seulement cesser le feu des canons. — C'est le symbole du parjure qui se consomme dans la

Digitized by Google

conscience du czar. — Nous cédons ici la parole à George Mackenzie, ministre anglais près la cour de Pologne. Dans sa dépêche de Marienbourg il transmet au ministère britannique une relation détaillée des manœuvres de Pierre Ier. On lira cette pièce avec d'autant plus d'intérêt, que la ville de Riga nous présente dans ce moment une singulière association d'idées : le souvenir de la perversité du czar planant sur ses murs, — et le vaillant Sir Charles promenant sa puissante flotte dans ses parages. — « *Marienbourg*, ce 8 *août* 1710. — » Mylord. Le vice-chancelier, M. *Szembek*, m'a com- » muniqué la lettre qu'il avait reçue hier, contenant » la nouvelle que M. *Overbeck*, colonel d'artillerie » polonaise ou plutôt saxonne, chargé par le roi et » la République de réclamer la prise de possession, » en leur nom, de ladite ville, après sa reddition, » n'a reçu pour réponse que des faux-fuyants, — et » que, en attendant, par l'ordre du général *Szere-* » *metow*, la noblesse, les magistrats et la bourgeoisie » furent obligés de prêter le serment de fidélité, — » non pas provisoire, mais, ce qui est surprenant, » — définitive, au czar, — sans aucune réserve ni » aucun égard au traité (1). Cette nouvelle, Mylord,

(1) Voilà la réalité quant à l'acquisition de la Livonie par la Russie. Ce fait s'est effacé par une tradition inexacte. M. Schnitzler paraît l'ignorer dans son ouvrage : *La Russie, la Pologne et la Livonie.* — Dans les publications récentes on nous dit : « Les provinces bal- » tiques s'étaient soumises en vertu des capitulations qui leur ga- » rantissaient le libre exercice de leur culte. » (Fiquelmont, *Quo-*

Digitized by Google

» a fait grandement déchoir les espérances de cette » cour, qui, il n'y a pas longtemps, lui promet- » taient une restitution immédiate de cette place. » Quoique sa grande dépendance du Moscovite ne » lui permette pas d'en montrer hautement aucun » ressentiment, cependant je puis assurer Votre » Grandeur que ce faux pas a produit ici tout à » coup une forte exaspération, et à tel point que le » roi n'a pu s'empêcher de dire hier : » « *Que s'il* » *pouvait jamais admettre une pensée tellement* » *injurieuse à la bonne foi du czar jusqu'à lui sup-* » *poser l'attentat de retenir Riga, il aurait plutôt* » *préféré voir cette ville entre les mains des Suédois* » *que des Moscovites.* » L'envoyé hollandais m'as- » sure avoir tenu ces paroles de la propre bouche » de Sa Majesté. — A cette occasion, on se rappela » *Bialaverkiew*, ville polonaise, la seule place sur » le Ros, en Ukraine, qui restait à la République, » pour réprimer les incursions des Cosaques. Elle » a été retenue par les Moscovites non seule- » ment contre la foi du traité, mais même après » que les députés de la République, confor- » mément à l'invitation du czar lui-même, eurent » été envoyés pour la reprise de sa possession. » — Pour ne pas interrompre la suite des faits » relatifs à la même matière, je prends la liberté » d'informer Votre Grandeur que je reviens à

tion d'Orient.) — « Pierre 1er reprend la Livonie. » (BARAULT-ROLLON). ETC., etc.

Digitized by Google

» l'instant même de la visite que j'ai faite au gé-
» néral *Fleming*. Il m'a confirmé tout ce que je
» viens de dire ci-dessus, et il a ajouté qu'outre les
» pleins pouvoirs donnés à M. *Overbeck* pour récla-
» mer, au nom de la République, la ville de Riga,
» le roi avait envoyé de nouvelles instructions à
» M. *Fitzdum*, son résident auprès du czar, afin de
» faire également des instances au sujet de la
» réintégration de ladite ville à la République de
» Pologne; — que M. Fitzdum s'acquitta de sa mis-
» sion avec le zèle et l'empressement qui lui sont
» propres; — que le czar, dit M. le général Fleming,
» fit accroire à M. Fitzdum que Riga allait être
» incessamment livrée à Sa Majesté polonaise.
» M. Fitzdum rapporta au général Fleming, que le
» czar, à la première nouvelle de la reddition de
» Riga, avait honoré M. Fitzdum de sa visite dans
» sa propre maison; qu'il lui avait plu de le con-
» gratuler, comme représentant du roi de Pologne,
» sur cet heureux succès; qu'il avait pris un verre
» de vin et bu à la santé de Sa Majesté, manifestant
» par là sa détermination de faire recevoir bientôt
» M. Fitzdum comme le bienvenu *en sa ville de*
» *Riga;* qu'il avait enfin tâché par tous les moyens
» de persuader à M. Fitzdum que *cette ville appar-*
» *tenait de ce jour au roi de Pologne*. — Mylord,
» je l'avoue à Votre Grandeur, je fis semblant de
» ne pas douter de la bonne foi du czar, pour tirer
» des ouvertures ultérieures du général Fleming,
» soupçonnant qu'il pouvait y avoir quelque chose

Digitized by Google

» de caché sous ce jeu. Je lui dis que je croyais
» que *Szeremetow* avait fait le coup probablement
» *sans ordre et pour faire le bon valet;* car, comme
» j'avais déjà eu l'honneur de le rapporter à Votre
» Grandeur, je supposais que l'ancien projet exis-
» tait toujours, et que la ville de Riga pourrait de-
» venir propriété héréditaire de Sa Majesté de
» Pologne. Sur cette supposition, le général eut un
» accès de gros rire, en l'accompagnant de gestes
» négatifs de tête, comme il en a l'habitude, pour
» convaincre de la sincérité de ses *regrets* et des
» conséquences d'un tel *manquement*. — Cependant
» je n'ose pas encore me porter garant du sérieux
» de leur ressentiment, jusqu'à ce que j'obtienne
» des informations ultérieures sur le régime de
» Riga, et je ferai tout mon possible pour en
» adresser sans retard un rapport à Votre Gran-
» deur, et la mettre à même de juger si réellement
» ils commencent à ouvrir les yeux sur l'agrandis-
» sement de la puissance du czar (1). »

(1) LONDON. STATE PAPER OFFICE. *Correspondence with Poland*, bound book, vol. XV. — La Grande-Bretagne, déjà du temps de la reine Anne, avait un pressentiment du danger européen dans le Nord, ainsi que des moyens de s'en garantir. La nécessité de fortifier la Pologne par une alliance étroite avec elle lui devenait évidente. G. Mackenzie, dans le post-scriptum de la dépêche citée, ajoute: « Mylord, I had forgot to add one particular in the above, » which is of *too great moment* to omit, that Count Fleming did » assure me very heartily this morning, that the King would by » his conduct merit the continuance of that good dispositions the » Earl of Stair had ordered me to notify to his Excellency, in the

Digitized by Google

La Livonie étant ainsi par une trahison flagrante incorporée à l'empire de Russie, la conscience de Pierre Ier n'était pas bien tranquille. Il se mit donc à rechercher des subterfuges pour légitimer l'œuvre de sa déloyauté. Il s'adressa d'abord à la maison d'Autriche, pour l'induire à sanctionner son acquisition de la Livonie. Mais les projets dont il enveloppait son but réel, et dont nous parlerons plus bas, quelque attrayants qu'ils pussent paraître, étaient trop hasardeux, trop chimériques, trop lâches peut-être alors, pour être acceptés. — Plus tard, le czar tourna ses yeux, dans le même but, vers l'Angleterre. Dans le cours des négociations qui eurent lieu en 1717 à Amsterdam, il proposa aux plénipotentiaires anglais *Norris* et *Withworth*, que la Grande-Bretagne lui garantît, contre certains avantages commerciaux, la possession de la Livonie. Le roi Georges Ier, bien loin de vouloir concéder la garantie demandée, ne trouvait

» which *the Queen was for the advancement of his Majesty's inte-* » *rests*, and the Count required me to lay before your Grace, for » Her Majesty's information, that his Master had firmly resolved to » answer the great character His Majesty had understood, that my- » lord Stair had given to the king's candour and firmity. » — La situation de l'Europe, sous le point de vue de son danger dans le Nord, après cent cinquante ans d'imprévoyance, s'est éclaircie. La Russie est devenue plus menaçante. Mais l'Angleterre ne fait pas la guerre à la France. — Et si l'Allemagne est digne de reconquérir son indépendance, comme elle paraît l'être, la Pologne, rajeunie par des souffrances, peut dès demain produire plus d'éléments de force et d'ensemble qu'elle n'en pouvait présenter du temps d'Auguste II.

Digitized by Google

pas son compte à voir ladite province au pouvoir de la Moscovie, et ses ministres s'excusèrent poliment de n'avoir pas été autorisés à traiter ce sujet.

Repoussé par l'Angleterre, les conférences d'Aland, en 1718, paraissaient offrir au czar une nouvelle occasion d'apaiser son inquiétude au sujet de la Livonie. On sait qu'il s'y agissait de remettre Stanislas Lesczynski au trône de Pologne. Pierre conçut le bizarre projet de faire insérer dans le traité qu'il négociait avec la Suède la clause curieuse et importante que voici :

« De plus, S. M. suédoise promet de porter Sa dite » Majesté le roi Stanislas de Pologne à confirmer, pour sa » personne, avant de monter sur le trône, et après cela en » commun avec la République assemblée en diète, et à » faire insérer, selon l'usage, dans les constitutions, » tous les traités subsistant entre la Russie et la cou- » ronne de Pologne, *à l'exception* de ceux qui, à cause » de cette dernière guerre et pendant sa durée, ont » été conclus contre S. M. suédoise et la couronne de » Suède. »

La mort mystérieuse de Charles XII arrivée le 11 décembre 1718 mit fin aux négociations d'Aland et aux trames de la Moscovie. Cette mort, qui réconcilia la Suède avec le Danemark, la Pologne, la Prusse et l'Angleterre, ranima les hostilités du czar. De toutes les acquisitions violentes que la fortune passagère de ses rois conquérants arrachait à ses voisins, aucune ne resta à la Suède.

Digitized by Google

Elle se vit même forcée de laisser entamer son propre territoire. Abandonnée par la fortune et par la France, elle signa avec la Russie, le 30 août 1721, le traité de NYSTADT. Pour activer les négociations de ce traité, l'amiral *Apraxin* dévastait avec un redoublement de cruauté les côtes de la Suède, et le comte d'*Osterman* répandait l'or à profusion parmi les plénipotentiaires suédois; le gouvernement suédois lui-même, épuisé qu'il était, céda à une tentation pécuniaire. Le seul point du traité de Nystadt à son triste avantage, fut la somme de deux millions de rixdalers reçue des mains du czar. Par les autres articles la Suède céda à la Russie une partie de la *Finlande* et de la *Carélie*, l'*Ingrie*, les îles avoisinantes, enfin la *Livonie* et l'*Esthonie* avec leurs châteaux et leurs ports de mer, *Riga* et *Revel*, que le czar avait reconnus comme propriétés incontestables de la Pologne, et qu'il s'était engagé à lui restituer par tout ce que la morale et la politique ont de plus sacré, — par la parole d'honneur entre amis et *gentlemen*, à *Rawa* et à *Thorn*; — par des traités solennels : celui de *Preobrarensk*, — celui de *Birzè*, — celui de *Narwa*, — celui de *Varsovie*. — La garantie relativement à la Livonie, qu'il avait demandée à l'Angleterre et à l'Empereur et qui ne l'aurait nullement dégagé de ses obligations envers la Pologne, lui ayant été, comme nous venons de dire, refusée, Pierre Ier imagina un singulier subterfuge diplomatique, à savoir : une clause insérée dans le traité de *Nystadt*, que

Digitized by Google

la Suède *vendait* la Livonie et l'Esthonie pour les deux millions susdits. Grossier artifice qui ne servit qu'à ajouter le ridicule de la tentative à la déloyauté du fait (1).

(1) Pendant les négociations le czar dit d'abord aux Suédois, qu'il leur restituerait bien la Livonie, mais il est forcé de la garder, pour faire une méchanceté au roi d'Angleterre, qui dans une certaine occasion soutenait qu'il ne pouvait pas et qu'il ne devait pas la retenir. « Er hat auch bei unterschiedenen Gelegenheiten gesagt » er würde den Schweden Lief und Esthland wieder gegeben haben, » wenn nicht der König von Gross-Britannien Georg I, bei einer » Gelegenheit gesagt hatte: *der Zaar konnte und solte Reval nicht* » *behalten.* » — Pierre Ier finit par formuler le semblant d'un achat. « Peter der Grosse bezalte im Nystadischen Frieden 2 Millionen » Rth. an Schweden, weil er im Anfange des Krieges in einem mit » dem König August und der Republik Polen, errichteten Vertrage, » sich anheischig gemacht hatte ganz Liefland, wenn er es erobern » würde, wieder an Polen abzutreten; dadurch aber, dass er an » Schweden 2. Millionen gab, behielt er Liefland, nicht nur durch » Kriegsrecht, sondern auch durch Kauf für sein *baares Gelt.* » (BÜSCHING, *Magazine*, vol. III, p. 188.)

Nous avons mentionné les atrocités commises par la flotte moscovite, en voici quelques détails. « L'amiral anglais *Norris* entrait » avec sa flotte dans la mer Baltique. Le czar, fier de sa jeune ma- » rine, vint bravement au-devant des Anglais, et fit demander à » l'amiral *Norris* si c'était seulement en allié de la Suède, ou » comme ennemi de la Russie, qu'il entrait ainsi dans la Baltique. » *Norris* répondit qu'il n'avait encore aucun ordre positif; et le » czar, mécontent de cette réponse vague, se tint en observation, » prêt à repousser la force par la force..... *Norris* cingla vers » Copenhague..... Les Russes, en s'avançant jusque dans le voisi- » nage de Stockholm, détruisirent tout sur leur passage. On évalua » à douze millions d'écus les ravages de cette descente..... *Treize* » villes, 360 villages, et plus de 200 châteaux, forges de cuivre » et usines, furent anéantis dans cette terrible invasion..... *Norris* » persuada aux Suédois de faire une descente dans une petite île

Digitized by Google

Ainsi finit, après vingt années de ravages, la grande guerre du Nord commencée par une alliance entre Auguste et Pierre Ier, dans le but de reconquérir la Livonie à la République! — Après le traité de Nystadt, le czar se posa en Europe comme souverain de premier ordre, ou pour mieux dire, d'un ordre exceptionnel et anormal.

Il dirigeait en maître un empire immense, neuf, sauvage, robuste. Successeur de quelques tyrans par excellence, il y avait complété, par des cruautés sans miséricorde, l'œuvre d'*éthérisation* permanente de toutes les fibres sensibles de l'homme et de la masse. Depuis lors, les biens, le sang, la vie, l'opinion, la religion de ses sujets, tout obéissait sans douleur, avec un ensemble admirable, aux moindres mouvements de sa volonté, comme les rouages de fer d'une locomotive obéissent à la main du conducteur. — Armé de cette puissance de destruction, il commença à s'immiscer, pendant les diverses phases de la guerre du Nord, dans les affaires générales de l'Europe, dont il avait, dans ses voyages, pénétré avec une rare sagacité tous

» de l'Esthonie appartenant au czar..... Pierre, furieux, ordonna » aussitôt une nouvelle expédition..... Quarante villages et plus de » 100 maisons furent encore sacrifiés au démon de la guerre..... » On eût dit que les Anglais étaient venus en simples curieux pour » observer les événements qu'ils avaient suscités... » (BEAUMONT VASSY, *Les Suédois*, liv. I, chap. IV). — Le temps des représailles arrive. Ce n'est pas la curiosité qui amène sir Charles Napier dans la Baltique.

Digitized by Google

les chemins, tous les secrets et toutes les faiblesses. Il fut respecté, cajolé, admiré par les souverains comme une grande force, par les philosophes comme un réformateur, par tout le monde comme une curiosité. Depuis lors la Moscovie fut un chiffre nécessaire de tous les calculs politiques; un objet d'affection pour toutes les alliances diplomatiques, pour les intérêts les plus divergents, pour les opinions les plus opposées, et pour toutes les plumes à gages. Chose étrange! elle fut constamment considérée comme une puissance conservatrice; et ce qui est plus étonnant encore, non seulement pour les nobles intérêts des libertés publiques, mais même pour les utopies des révolutionnaires les plus déréglés; — tandis qu'en réalité, cette puissance conservatrice pratiquait sans cesse sous terre, au profit de son compte, des mines de bouleversements et de désastres pour le reste du monde. Pierre Ier était homme à profiter largement de la force de sa position. Bientôt le Nord, premier théâtre de son activité, ne lui suffit plus. D'un seul bond d'ambition il ne prétendit à rien moins qu'à porter le coup de grâce à la monarchie défaillante de Louis XIV, au moment où l'Angleterre se décidait déjà à se retirer de la grande alliance. M. Scott, ministre britannique, dans sa dépêche de Dantzik, du 6 juillet 1712, mande à lord Bolingbroke : Sa « Majesté czarienne, à présent qu'elle est sûre de » la paix avec la Porte, nourrit d'autres projets, et

Digitized by Google

» beaucoup plus importants. Il est actuellement en
» marché (*he is now bargaining*) avec l'empereur,
» pour entrer dans la grande alliance contre la
» France, afin de poursuivre la guerre, si l'Angle-
» terre s'en retire, avec d'autres alliés et lui; et
» c'est dans l'espoir qu'après avoir réduit la France
» aux conditions voulues par l'empereur, le czar
» aurait sa récompense aux frais du pauvre roi de
» Suède et des Polonais, c'est-à-dire qu'il retien-
» drait non seulement la Livonie, mais *une partie*
» *de la Pologne, dont le partage, à ce qu'on dit, est*
» *sur le tapis*... Les Turcs ne consentiraient pas,
» il est vrai, à ce projet; mais oseraient-ils rompre
» à la fois avec l'empereur et le czar? C'est douteux.»
L'année suivante, M. Scott revient au même sujet,
en date de Dresde, le 14 mars. « Une autre chose
» qui peut sans doute arriver après la ruine du roi
» de Suède, ce sera une alliance entre l'empereur
» et le czar... Je me rappelle avoir écrit à Votre
» Seigneurie, l'année dernière, de Dantzik, sur le
» projet du partage de la Pologne, et je suis toujours
» de l'opinion qu'on ne doit pas le considérer comme
» chimérique, si Leurs Majestés Impériale et Cza-
» rienne sont unies, et si elles parviennent, ce dont je
» ne doute nullement, à faire entrer le nouveau roi
» de Prusse dans leurs idées..... En un mot, Mylord,
» quiconque observe la tournure des affaires ici,
» et sait apprécier le caractère de leurs principaux
» meneurs, y trouvera des semences abondantes de

Digitized by Google

» désordre et de troubles pour de longues années » à venir (1). » Le traité d'Utrecht détruisit les desseins par lesquels Pierre aspirait à agir comme défenseur de la cause de l'indépendance européenne, contre l'ambition de Louis le Grand, sauf à s'en assurer la récompense au plus grand détriment de cette même cause. — Le czar, peu de temps après, trouva bon de se faire champion dynastique. Le plan du cardinal Alberoni convenait à son avidité de se mêler aux affaires de tous les États. Il médita sérieusement le renversement du gouvernement britannique et la restauration des Stuarts. Déjà en 1717, son ambassadeur à la Haye, le prince Kourakin, avait commencé à mettre la main dans le complot. Les négociations d'Aland, dirigées par le czar, allaient mûrir le plan, quand la mort de Charles XII annula la conspiration, qu'immédiatement après, le baron Goertz, confident de Pierre, arrêté à Stockholm, paya de sa tête. Ce fut par de pareils essais que la Moscovie, introduite au cœur de l'Europe, inaugurait sa carrière de *puissance conservatrice* et de *sauvegarde de la civilisation;* et certes, dans la suite, elle ne dérogea pas à ces commencements funestes. L'aveugle

(1) STATE PAPERS OFFICE. *Correspondence with Poland*, vol. XVIII. — Ce *désordre* et ces *troubles*, prévus de si loin, dans le *partage de la Pologne*, par un observateur compétent, se sont développés d'une manière effroyable, et sont constatés par l'expérience du siècle passé et du présent. — Allez donc parler, pour en extirper les semences, de l'évacuation de la Moldavie, et de la lettre morte-née des traités !

Digitized by Google

pusillanimité de la diplomatie européenne et les folles espérances des opinions égarées rivalisaient à l'envi de se mettre au service de l'ambition des czars (1) !

Si dans le cours des relations internationales entre la Pologne et la Russie on est frappé de l'excès de perfidie de la part de cette dernière puissance envers la République sa voisine, on n'est pas moins étonné de l'atonie qui réduisit la Pologne à une souffrance longue et passive; et l'étonnement qu'on en éprouve peut facilement se porter jusqu'à une extrême injustice à son égard. La question est des plus graves. Elle intéresse au plus haut degré la sûreté du monde. D'abord, et avant tout, aucun homme de bonne foi et de bon sens n'oserait essayer de résoudre ce problème qu'après avoir étudié consciencieusement toutes les données de l'histoire. Ceci quant à la méthode. Quant au fond de

(1) Selon M. le comte de Fiquelmont, « *ce fut le génie de Pierre* » *le Grand qui triompha de celui de Napoléon.* » La Providence, d'après lui, ne se serait mise en peine de produire Charles XII et Napoléon Ier, « *égarés qu'ils étaient par une ambition sans me-* » *sure, sans cesse ni tréve*, que pour prouver à l'Europe que » *l'œuvre du czar Pierre était accomplie.* » L'ambition de la Moscovie ne serait-elle pas, aux yeux de M. le comte, *sans mesure, sans cesse ni tréve?* Ou bien, serait-elle une franchise exceptionnelle accordée par la Providence en faveur du despotisme des czars? — C'est ce qu'aurait dû expliquer le ministre qui avait été employé à Saint-Pétersbourg à réparer les torts de la politique du prince de Metternich. — (Voyez *Le côté religieux de la question d'Orient*, par M. Fiquelmont, p. 67.)

Digitized by Google

la question, loin de l'entamer dans ces pages, nous nous bornons à la poser par l'analogie suivante :

La décadence de la Pologne date des grandes invasions, au commencement du règne de Jean-Casimir. Les Suédois couvrent la grande Pologne. Les Cosaques sont en insurrection. Le czar Alexis, au lieu de secourir son allié Jean-Casimir, prend sous sa protection des insurgés, envahit et s'approprie les provinces polonaises. C'est la position de la Pologne en 1655.

Dans la même situation se présente la monarchie autrichienne en 1849. — La Hongrie est en insurrection. — Vienne et l'empire sont aux abois. — Supposons, et notre supposition n'admet rien de chimérique, supposons que l'empereur Nicolas, au lieu de tendre la main à l'empereur Joseph, eût reconnu la Hongrie, État historique, comme Alexis avait reconnu la Cosaquie, État chimérique; — qu'il eût envahi la Galicie et la Bohême au nom du panslavisme prôné dans le temps; — supposons que la France eût occupé la Lombardie, comme la Suède la grande Pologne; le sultan Abdul-Medjid, comme Ragotzi, des provinces limitrophes! — où serait aujourd'hui la monarchie autrichienne?

En général, tout autre État, même le plus fort, placé dans la position territoriale de la République,

Digitized by Google

au milieu de puissantes monarchies sans foi ni aucune retenue morale, miné et attaqué par ses voisins, délaissé par les autres, n'aurait-il pas subi le sort de la Pologne? — Il est donc bien absurde, même au point de vue de l'intérêt, de déduire de la faiblesse d'un État, comme principe, le droit d'usurpation et de rapines au bénéfice du plus fort. N'y a-t-il pas dans chaque société des riches et des pauvres? N'y a-t-il pas dans le monde des États faibles et puissants, et qui continuent à coexister sous la sauvegarde, là des lois civiles, ici de la morale et des intérêts généraux, seules bases du droit des gens? Peut-on nier le droit et le devoir de la grande société des nations, de réprimer partout l'abus de la perfidie et de la force, de poursuivre en toute occasion le violateur heureux, de tendre la main à la partie souffrante? La sécurité, la civilisation, la moralité du monde, ne sont-elles pas à ce prix?

La constitution de la République, dans sa simplicité et sa vigueur primitive, lorsque les libertés et la sécurité publiques étaient sauvegardées par le pouvoir du trône et l'autorité du sénat, avait assuré à la Pologne l'accroissement de sa puissance et sa supériorité dans le Nord. L'action des ambitions individuelles de l'aristocratie, entraînant au service de leurs tendances particulières la masse peu éclairée de la nation, commença à entraver la marche de l'État, et à la diriger dans une voie entourée de

Digitized by Google

dangers. — Deux principaux germes de ruine s'y introduisirent, pour ainsi dire, par surprise. — La pratique des interrègnes admit les étrangers à s'immiscer aux fonctions les plus vitales de la société, ouvrant par là une large porte aux intrigues et à la corruption. — La pratique du *liberum veto*, fausse interprétation d'une ancienne loi mal rédigée, livra le sort de la nation à la fantaisie du premier fanatique ou du premier lâche. — Après la grande invasion de 1655, où la terrible leçon des calamités avait montré toute la profondeur du précipice, l'esprit public s'éveilla. La vigilance des voisins malveillants n'en fut que plus grande et plus active. L'alliance d'Auguste II avec Pierre Ier finit par remettre la haute direction de cette influence fatale des étrangers entre les mains de la Moscovie.

De toutes les stipulations du traité de Narwa, la seule que le czar continuât à exécuter scrupuleusement, était de tenir une armée moscovite au service de la Pologne, qu'il s'obstinait à garder toujours au cœur de la République quoiqu'elle n'eût plus aucun ennemi à combattre, et malgré des réclamations itératives qu'elle faisait pour se délivrer de ces auxiliaires insupportables. La Diète de 1712 prit enfin une résolution qui paraissait devoir produire l'effet désirable. Elle délégua au czar une ambassade extraordinaire, afin de lui demander la *restitution de la Livonie, l'évacuation de Bialacerkiew et de l'Ukraine*, mais par-dessus

Digitized by Google

tout *la sortie de Pologne de l'armée auxiliaire.* — Marien Wollowicz, grand maréchal de Lithuanie, nommé ambassadeur, reçut à ce sujet une instruction, selon les termes de la constitution, « vive et énergique — *żywą i raźną.* » — Le czar, toujours dévoué, à ce qu'il ne cessait de répéter, au bonheur de la République, se débarrassa de cette mission par une amicale fin de non-recevoir, et il avait pour cela de bonnes raisons.

Ce n'était pas seulement pour le cas de la réussite des négociations entamées avec l'empereur d'Allemagne, relativement au partage de la Pologne, qu'il sentait la nécessité d'y garder ses forces. Il avait combiné une autre trame pour parvenir à son but.

Ce réformateur déterminé, violent, sanguinaire, qui, à la première époque de son intimité avec Auguste II, avait obtenu de sa part un encouragement sincère et d'utiles renseignements pour la réorganisation de son empire; — ce même réformateur de la Moscovie, par un contraste bien frappant qui, d'ailleurs, s'explique facilement, exerça toute sa vigilance, tout son génie, toute sa perfidie enfin, pour entraver les plans des améliorations que son allié se proposait d'introduire dans la constitution du gouvernement de la République.

Pierre Ier apprit de bonne heure à apprécier, pour

Digitized by Google

le bénéfice de ses projets grandioses, la valeur, inestimable pour lui, de ces pitoyables libertés qui énervaient également, et les éléments des forces immenses de la République, et le patriotisme chevaleresque de ses citoyens. Dans cette conviction, il garde toujours son alliance avec elle; il change seulement de personne. Il abandonne Auguste II, et s'unit avec un autre représentant de la Pologne, qui va frayer à la Moscovie le chemin de l'Europe. Ce nouvel allié, c'est l'anarchie de la République, qu'il ne cessera, ainsi que ses successeurs, d'entretenir, de fomenter, par les moyens les plus perfides.— Le czar, son fils, ses ministres, les officiers de son armée en garnison en Pologne, à la suite de longs séjours ou de fréquents voyages dans ce pays, furent mis à même de contracter des relations individuelles avec les habitants de ce pays dans diverses classes et dans diverses provinces, de sorte que, tout détestés qu'ils furent, ils réussirent à passer à leurs yeux pour admirateurs et protecteurs des lois qu'ils appelaient, eux aussi, lois fondamentales de la République. On sait à quel degré d'obstination peut monter une fausse idée par l'applaudissement de la force. Les patriotes polonais en présentèrent un bien triste exemple. — D'un autre côté, Auguste II, grand seigneur plutôt que roi, malgré ses bonnes intentions et ses grandes qualités, n'avait nullement cette volonté de fer qu'exige la mission du réformateur, dangereuse souvent, ardue toujours. En outre, l'adver-

Digitized by Google

sité abattit sa résolution. Il donnait volontiers son temps aux voyages, aux beaux-arts, aux festins et autres *sollicitæ jucunda oblivia vitæ*. — L'armée saxonne, qui devait, le cas échéant, prêter main forte à l'exécution des projets de réforme, ne faisait, par sa présence en Pologne, qu'irriter la jalouse susceptibilité, d'ailleurs très excusable, des patriotes, à tel point qu'il se forma enfin une confédération générale signée le 26 novembre 1715 à *Tarnogrod*, dans le but de faire sortir par force les troupes saxonnes des frontières de la République. L'ambassadeur, ainsi que les généraux moscovites, jouèrent admirablement leurs rôles dans cette effervescence de la Pologne. Après deux années d'escarmouches, Auguste II fut contraint de signer, le 3 novembre 1717, à Lublin, un traité avec les confédérés. Qu'en advint-il ? — L'armée du roi de Pologne sortit, — celle du czar resta, — et l'avenir de la République fut décidé. Pierre Ier exécuta, en cette circonstance, avec les républicains catholiques la même scène qu'Alexis joua avec les Cosaques, républicains schismatiques. Les uns et les autres avaient cherché une assistance étrangère, pour trouver un joug étranger. Le répertoire moscovite de ces sortes de mystères politiques est inépuisable. Il s'en joue en Grèce une nouvelle pièce.

Ayant ainsi ranimé et consolidé l'esprit de trouble en Pologne à l'avantage de son influence et de ses desseins ultérieurs, inquiété toujours par l'idée que

Digitized by Google

la République bien réglée mettrait un obstacle infranchissable aux plans ambitieux qu'il poursuivait, et dont il léguait l'accomplissement à ses successeurs, Pierre Ier travailla à y garantir l'anarchie avec un étonnant cynisme diplomatique, par des traités avec les puissances voisines. Pendant les négociations d'Aland, en 1718, il conspire tout bonnement contre son ami Auguste qu'il venait encore dernièrement d'embrasser à Dantzik, et pour captiver davantage le roi de Suède, il consent au rétablissement de Lesczynski, sur le trône de Pologne, son élu. Le projet de traité, élaboré à ce sujet d'après les instructions du czar, porte :

« Comme enfin il est connu à l'univers entier, que » le roi Auguste est intentionné et s'efforce de rendre » la couronne polonaise héréditaire dans sa maison » électorale, et de se frayer ainsi, à lui et à ses suc- » cesseurs, la voie de la souveraineté en Pologne..... » Leurs dites Majestés, auxquelles ces tentatives ne » sont pas indifférentes, ne peuvent se dispenser, mais » se croient obligées de s'opposer à temps à ce projet, » et de veiller à ce que la République polonaise soit » maintenue dans ses droits et libertés. »

Les deux parties contractantes s'obligèrent à tranquilliser la Turquie sur leurs intentions envers la Pologne. Mais comme la rédaction sur ce point ne paraissait pas suffisamment explicite, Pierre ajouta en marge de la minute, de sa propre main, cette observation :

« Il faut expliquer ceci avec plus de précision ; il

Digitized by Google

» faut dire que, dans tous les cas, on fera une démarche
» auprès de la Porte, pour lui dire qu'on agit ainsi,
» afin qu'Auguste ne rende pas la couronne héréditaire
» et ne s'arroge la souveraineté. Il faut aussi dire, dans
» le traité, que les deux parties emploieront leurs adhé-
» rents, tant pour rompre la diète actuelle, que pour
» former une nouvelle confédération, à l'effet d'em-
» pêcher que la couronne ne devienne héréditaire dans
» la maison de Saxe. »

Après ces démarches tentées en Suède, Pierre Ier insista sur le même objet, avec une égale sollicitude, auprès de la Turquie. Dans le traité de Constantinople négocié et conclu par Alexis Daszkow, le 5 novembre 1720, l'anarchie de la Pologne le préoccupe par-dessus tout. L'article XII de ce traité en constitue la principale stipulation :

« Art. XII. — Le czar déclare de la manière la
» plus formelle, qu'il ne s'appropriera rien du territoire
» de la Pologne, et qu'il ne se mêlera point du gouver-
» nement de cette République (1). Et comme il importe
» aux deux empires d'*empêcher que la souveraineté et la*
» *succession héréditaire ne soient point attachées à la*
» *couronne de Pologne*, ils s'unissent à l'effet de maintenir
» les droits, priviléges et constitutions de cet État. Et au
» cas que quelque puissance que ce soit envoyât des
» troupes en Pologne, ou qu'elle cherchât à y intro-

(1) Dans le traité conclu dernièrement avec le khan de Khiva, l'empereur Nicolas répète la même formule de ne pas se mêler des affaires de son allié ; ce qui cadre bizarrement avec un autre article de ce traité, où l'empereur se réserve le droit de construire des casernes pour les troupes russes sur le territoire du khan.

Digitized by Google

» duire *la souveraineté et la succession héréditaire*, il
» sera non seulement permis à chacune des puissances
» contractantes de prendre telles mesures que son
» propre intérêt lui dictera, mais les deux États em-
» pêcheront, par toutes les voies possibles, *que la cou-*
» *ronne de Pologne n'acquière la souveraineté et la suc-*
» *cession héréditaire;* que les droits et constitutions de
» la République ne soient point violés; et qu'aucun
» démembrement de son territoire ne puisse avoir
» lieu (1). »

L'exposé rapide que nous venons de faire des relations diplomatiques entre la Russie et la Pologne, avant le règne de l'impératrice Catherine II, met en évidence :

I. — Que le traité de Moscou de 1686, produit par l'impératrice Catherine II, comme titre de son intervention religieuse en Pologne, étant ratifié par la République *simultanément et par un même acte* avec le traité de Narva, ce dernier ayant été violé et annulé par la Russie, le premier est devenu par là nul et non avenu.

II. — Que de tous les traités conclus entre la Russie et la Pologne, le seul valable et constituant la base du droit des gens entre ces deux États, fut le traité de Polanowka, ratifié par deux rois de Pologne et deux czars consécutifs, et portant

(1) SCHOELL, *Histoire des traités*, t. XIII.

Digitized by Google

le cachet d'équité et d'acquiescement national des deux côtés.

III. — Que les transactions diplomatiques entre les deux États accusent, dans les procédés de la diplomatie russe, une violation flagrante et continuelle de tous les principes de la probité et du droit des gens.

Conséquemment à ce que nous venons d'établir, l'impératrice Catherine II, en invoquant dans l'affaire des dissidents les droits des traités, prononce elle-même sur ses prétentions une condamnation péremptoire.

Cependant, par curiosité historique, supposant au traité de Moscou la validité qu'il n'a pas, on ne sera pas moins étonné de l'intrépidité de Catherine II de l'alléguer comme titre de son intervention en faveur des dissidents, dans le but de leur *déterminer la part dans l'administration de l'État et dans les avantages de la couronne*. Voici l'article du traité de Moscou, 1686, le seul qui se rapporte à la religion :

« Art. IX. — Également nous sommes convenus et » nous avons stipulé que Sa Majesté royale n'exercera » ni fera exercer aucune oppression aux églises et aux » évêques de *Luck*, de *Halicz*, de *Przemysl*, de *Leopol*, » de la Russie blanche, ainsi qu'aux monastères, aux

Digitized by Google

» abbayes de *Wilna*, de *Minsk*, de *Polock*, d'*Orcha*, et
» d'autres couvents et communautés, où se pratique
» présentement la religion orthodoxe gréco-russe, —
» et à tous les habitants du royaume et du grand-duché
» de Lithuanie professant cette religion, sans les con-
» traindre d'embrasser la religion romaine ou l'union;
» tout au contraire, elle les conservera *dans les libertés*
» *et prérogatives ecclésiastiques*, conformément aux
» anciennes lois. Et si, à la suite de la *cession actuelle*
» *de Kiovie* aux possessions de LL. MM. Czariennes,
» lesdits évêques résidant dans le royaume ou dans
» le grand-duché de Lithuanie se trouvaient dans le
» cas d'aller recevoir, d'après leur culte et usage, la
» bénédiction ou l'ordination des mains du métropoli-
» tain de Kiovie, — ils n'en doivent pas encourir la
» disgrâce de S. M. Royale. — RÉCIPROQUEMENT, les
» sujets de LL. MM. Czariennes, *de la religion romaine*,
» dans les possessions de LL. MM. Czariennes, parti-
» culièrement dans celles qui viennent de leur être
» cédées présentement, doivent être à l'abri de toute
» violence et de toute contrainte d'embrasser une autre
» religion; — ils jouiront au contraire de toute liberté
» de persister dans leur foi, sans en souffrir des en-
» traves ou des dommages dans leurs biens, et sans
» en encourir la disgrâce de LL. MM. Czariennes, en
» exerçant librement dans leurs maisons leur culte. Et
» le présent article de notre convention, ainsi que les
» autres, *seront ratifiés par la diète*, et imprimés avec
» ses autres constitutions. »

Il serait superflu de commenter cet article dont les dispositions, bien que facilitant un acheminement aux influences sinistres des czars en Pologne, ne sauraient être interprétées jusqu'à en faire jail-

Digitized by Google

lir des droits politiques que l'œil seul de la diplomatie russe a pu y découvrir. Nous remarquerons seulement que la garantie de la liberté du culte, s'étendant également tant aux catholiques en Moscovie qu'aux schismatiques en Pologne, l'état des catholiques des provinces polonaises cédées aux czars n'en subissait pas moins une dure oppression. Les émigrés polonais du duché de Smolensk, qui, après son occupation par les Moscovites, avaient abandonné le patrimoine de leurs ancêtres pour sauver leur conscience de la persécution orthodoxe, remplissaient de leurs lamentations déchirantes le pays, la cour du roi et la diète. Les czars n'offraient à la religion catholique, dans les États acquis, que l'intolérance et la haine. Or, la garantie du culte dans le traité de 1686 étant synallagmatique, l'obligation des Moscovites étant annulée par eux, celle de la Pologne ne pouvait être exigée par les czars en vertu des traités qu'ils violaient eux-mêmes : intervention d'ailleurs sans objet, les Grecs n'ayant à souffrir pour leur culte aucune persécution en Pologne.

Ainsi, malgré l'assertion de Catherine, répétée à satiété, aucun engagement de sa couronne ne lui imposait l'obligation ni ne lui donnait le droit de protéger les prétentions politiques des calvinistes ou des schismatiques en Pologne. Tout au contraire, c'est sous les auspices de la Moscovie que les constitutions défavorables aux dissidents ont été établies

Digitized by Google

et promulguées. — L'article IV du traité entre Auguste II et les confédérés de Tarnogrod porte :

« Art. IV. — Comme dans le royaume orthodoxe de » Pologne, ainsi que dans les provinces annexées, se » maintenait toujours avec splendeur le grand zèle » pour la sainte foi catholique romaine... C'est pour- » quoi, résumant toutes les anciennes lois et réserves, » nommément celles de Masovie, il est stipulé par » l'autorité du présent traité que tous les temples des » dissidents, s'il s'en trouve, qui, après et au mépris » des susdites lois, seraient nouvellement érigés dans » les villes, bourgs et villages, ainsi que dans leurs châ- » teaux, seront démolis sans aucun empêchement; — » et il sera défendu à ceux qui professent des opinions » hétérodoxes en matière de religion, de réunir des » congrégations et assemblées publiques, ainsi que d'y » introduire des prônes et des cantiques en commun, » comme cela se pratiquait d'une manière indue et par » abus, pendant la guerre suédoise. — Et toute per- » sonne qui oserait établir, tant secrètement que pu- » bliquement des congrégations, des dévotions, et des » prônes de ce genre, — qui oserait induire d'autres » personnes à l'exercice de son culte, ou y accueillir » des adhérents volontaires, prise en délit, sera punie » d'abord par une amende pécuniaire, ensuite par » l'emprisonnement; et en dernier lieu par une dépor- » tation, en y comprenant le prédicateur. »

Le traité que nous venons de citer ci-dessus a été négocié et rédigé sous la médiation et sous la haute main... d'un nonce du pape? — Non, de Pierre Ier lui-même. — Le nom de son ambassadeur, le prince Dolhoruki, y figure à la tête des

Digitized by Google

signataires, et au-dessus même de l'évêque catholique, plénipotentiaire du roi Auguste II.—Ce zèle du czar, législateur de l'orthodoxie moscovite, pour protéger, cette fois, la religion catholique contre les empiétements des dissidents, s'explique facilement. Dans ce temps-là, il était de l'intérêt du czar de gagner l'opinion des zélateurs catholiques, afin de fomenter leur opposition contre leur roi, et de faire sortir les troupes saxonnes de religion luthérienne, qui, par leur présence en Pologne, inquiétaient également et les républicains Polonais, et le despote de Moscovie.

La Constitution elle-même de 1732, qui ôta les droits politiques aux dissidents, ne fut-elle pas votée au moment où la Moscovie était toute puissante en Pologne? Ses troupes faisaient alors la loi de la République. Elles chassèrent de son territoire l'élu de la France, pour mettre sur le trône le candidat de la czarine Anne.

La politique de Catherine II ne fut que le développement de celle de Pierre Ier. Le génie de la czarine, enhardi par la féroce inauguration de son trône, se porta avec plus d'audace vers cet autre meurtre, le meurtre de la Pologne. Ainsi que le czar Pierre, elle y fomenta les troubles avec cet art profond dont eux seuls avaient le secret. La République soutint noblement cette lutte souter-

Digitized by Google

raine où elle devait tout perdre, fors l'honneur et l'âme de la nation. A l'avénement de Stanislas-Auguste, la réforme entreprise par une aristocratie éclairée, — dont l'action était tout intérieure, honnête et salutaire, — fut traduite par Catherine en guerre civile. La République paya ses nobles efforts par le premier partage. Mais ce qu'elle avait perdu en territoire, elle le regagna en intensité de prudence et de patriotisme. —Vers la fin du même règne, ce ne fut plus l'élite de la nation, mais la nation tout entière qui s'éveilla armée de l'idée et de la pratique d'un gouvernement réglé et libéral. C'est une belle page d'histoire qui pourrait orner les annales des plus grands États, que cette attitude d'un peuple qui se régénère spontanément au milieu des embûches les plus perfides et des dangers iniquement accumulés. La cour, la diète, les comices, tous les cœurs des citoyens ne respiraient que le sacrifice le plus pur, et le noble orgueil de l'œuvre accomplie. La Constitution du 3 mai 1791, objet de l'admiration des peuples, des souverains, des hommes d'État les plus éminents, ne trouve d'ennemi que l'ennemi-né de l'Europe : le démon de la Moscovie. Ce fut dans le moment même où la Pologne produisit une si éclatante manifestation de vie, que son nom fut rayé de la carte de l'Europe.

En tramant cet acte, en le poursuivant, en l'accomplissant, la Russie déploya le plus profond

Digitized by Google

savoir au service de la plus profonde perversité. Elle appela à la coopération les gouvernements allemands. Elle les appela pour les faire bénéficier largement des rapines; — elle les appela pour les entacher de la complicité du crime. Au fond elle ne les admit à tout cela que pour les dominer, et dominer l'Europe par leur concours et par la fascination dont elle les a frappés. De sorte que ces gouvernements ont subi depuis un siècle, en esclaves timorés, cette fascination continue, même dans les situations qui paraissaient les en affranchir. Le désenchantement définitif est-il possible? C'est la grande question du moment. Tous les cœurs honnêtes, tous les esprits élevés, ceux mêmes qui seraient, s'il y en a, indifférents au sort de la Pologne, sont aujourd'hui en suspens dans une attente solennelle. Ils réclament, ils espèrent une réhabilitation de l'Allemagne. La question d'Orient est, à l'heure qu'il est, une question éminemment allemande. C'est aux gouvernements allemands de la résoudre avec grandeur, de briser les chaînes d'une dégradante tutelle, et de s'immortaliser par ce dont la Russie avait résolu de les priver à jamais : une initiative ferme, généreuse et spontanée. « On ne s'était » jamais aperçu auparavant, » dit le *Times* du 14 juin, « de tout l'effet politique et militaire de » l'anéantissement de la Pologne, parce que l'évé- » nement que nous avons aujourd'hui sous les yeux » ne s'était pas encore produit. Et nous parlons ici

Digitized by Google

» des intérêts généraux de l'Allemagne et de l'Eu-
» rope. Car si jamais un État indépendant est rétabli
» en Pologne, ce ne sera que par la politique des
» puissances voisines, qui ont appris par expérience
» les fatales conséquences qu'elles ont attirées sur
» elles-mêmes par cet acte d'injustice. »

Le partage de la Pologne fut réglé, sous les auspices de la Russie, par des formules de traités dont nous nous abstenons pour le moment de parler. Ils ne sont que des bulletins de spoliation (1).

(1) Nous nous contentons pour le moment d'en produire le sombre tableau :

1768, 13/24 février. *Varsovie.* Traité d'amitié entre la Russie et la Pologne.

1773, 18 septembre. *Varsovie.* Traité entre la Pologne et la Russie (*premier partage*).

1773, 15 mars. *Varsovie.* Actes séparés entre la Pologne et la Russie.

1793, 22 juillet. *Grodno.* Traité entre la Russie et la Pologne (*deuxième partage*).

1793, 16 octobre. *Grodno.* Traité d'alliance entre la Russie et la Pologne.

1794, 8 novembre. *Varsovie.* Capitulation de Varsovie remise à Suvarow (suivie du *troisième et dernier partage*).

1795, 17 mars. *Mittau.* Actes de soumission des États de Curlande à la Russie.

1795, 28 mars. *Hasenpoth.* Acte de soumission des États du district de Pilteu à la Russie.

1795, 8 novembre. *Grodno.* Abdication de Stanislas-Auguste (elle fut soumise à sa signature à l'anniversaire de son couronnement).

Digitized by Google

Qu'on étudie, qu'on examine, qu'on approfondisse, même en faisant abstraction de la justice et de l'humanité, les causes du danger de l'Europe, toujours et partout le démembrement de la Pologne se trouve sur le chemin de cette investigation.

Les actes d'envahissement ne sont pas insolites dans l'histoire. A l'époque de l'enfantement de l'Europe moderne, c'était la nécessité du chaos universel. — Mais, envahir, au milieu du XVIIIe siècle, un État constitué de temps immémorial, faisant partie essentielle du système européen, — ourdir une conspiration entre de grandes puissances pour perpétrer au sein de la chrétienté une telle violence, — voilà ce qui est insolite dans l'histoire du monde (1). — Le danger de l'Europe est là. Il y est non seulement à cause de l'acte odieux en lui-même, non seulement à cause de l'équilibre européen insidieusement bâclé depuis, — mais à cause du droit permanent que la Russie fonda sur le partage de la Pologne, — droit qui régit actuellement

(1) La Pologne fut partagée par les puissances mêmes qui l'avaient soulevée, et qui lui avaient promis solennellement leur secours... La Pologne était un État dont les limites étaient clairement tracées sur la carte de l'Europe, dont l'indépendance était pour ainsi dire commandée par la nature, et *importait au repos de l'Occident;* dont la constitution, quoique vicieuse, était généreuse, dont les citoyens, indignement trahis, avaient déployé un généreux courage et avaient mérité l'intérêt des nations civilisées. (THIERS, *Hist. de la Révol. franç.*, t. IX, p. 114.)

Digitized by Google

une moitié de l'Europe pour en menacer l'autre, — droit antisocial qui n'est réellement que le brigandage en grand. — L'expression est dure, mais elle est acceptée par l'assentiment universel. Nous la tenons de la plus haute autorité, d'un des plus grands pères de l'Église, saint Augustin, qui prononce contre les envahisseurs cette parole accablante : *Inferre bella finitimis... ac populos sibi non molestos, sola regni cupiditate conterere et subdere, quid aliud quam* grande latrocinium *nominandum est* (1).

(1) SAINT AUG., *De civit.*, IV, 6.

Digitized by Google

DÉCLARATION

DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE

EN FAVEUR DES DISSIDENTS.

26 MARS 1767.

(*Histoire des révolutions de Pologne*, Paris, 1778, t. II.)

Le document que nous reproduisons est sans contredit le plus curieux et le plus audacieux que jamais la diplomatie russe se hasarda à mettre à la lumière du jour pour mieux assurer ses ténébreuses machinations. C'est un document-type de la chancellerie moscovite, où chaque phrase offense la vérité ou dresse un piége ; il n'en mérite que plus d'être étudié et retenu par toute personne qui s'intéresse au grand débat du jour. — L'article qui précède, — quelques notes tirées du manifeste publié par ceux que la czarine elle-même appelle les *vrais patriotes*, — et surtout les événements ultérieurs, donnent à ce document une explication nette et péremptoire. Sous le prétexte illusoire d'intervenir en faveur des dissidents, la Russie chercha à diviser de plus en plus la Pologne pour l'assujettir. La République présentait alors deux partis opposés : hostiles entre eux, ils étaient bien loin de nourrir le moindre projet contre la Russie; ils n'ambitionnaient qu'à relever sous le rapport moral et politique leur propre patrie. — Le parti du roi, parti des

Digitized by Google

réformes dans le sens gouvernemental, appelé par ses antagonistes *parti russe*, agit pendant quelques années de concert avec la czarine, et poursuivit avec un rare bonheur sa tâche de régénération. Cette œuvre honorable, au moment d'être couronnée de succès, alarma Catherine. Pour la détruire, elle lâche contre le roi et son parti les passions de leurs ennemis, qu'elle prend sous sa protection, et auxquels elle promet, dans sa déclaration, de se prêter à la *délicatesse d'un gouvernement républicain*. Comment remplit-elle sa promesse? Elle introduisit de nouveaux régiments moscovites au cœur de la République, pour entourer de baïonnettes le sanctuaire des délibérations nationales. L'emploi de ces moyens les plus révolutionnaires et aussi les plus tyranniques réussit au gré de la czarine.

—

Sa Majesté Impériale n'a épargné aucun soin pour remédier au fâcheux état où se trouve actuellement la République de Pologne, à l'occasion des tristes effets de l'oppression que les dissidents souffrent depuis si longtemps de la part de leurs concitoyens. Il est aisé de reconnaître, par les démarches qu'elle a faites pour prévenir une rupture funeste pour les deux parties de la nation, égales dans leurs droits, mais dont l'une, plus nombreuse que l'autre, s'est attribué par des abus réitérés un si haut degré d'autorité, jusqu'à dépouiller les citoyens de toutes leurs prérogatives et les réduire à une condition servile (1); — il est aisé, dis-je, de

(1) « Les dissidents avaient *deux cents églises* en Pologne; et dans les lieux où ils n'en avaient point, ils jouissaient de la liberté

Digitized by Google

reconnaître que la qualité, toujours prépondérante, de voisine et d'amie ne le cédait point, dans l'esprit de Sa Majesté, à celle de garante des traités, et que la voix de la douceur et de la réconciliation fut toujours ce qu'elle parut préférer pour le parfait accomplissement des engagements de sa couronne.

L'inutilité de ses représentations et les résolutions prises de mettre en exécution les actes qui tendent à l'anéantissement des dissidents ont donné lieu à Sa Majesté de ne plus douter, depuis la dernière diète, que tôt ou tard elle ne fût obligée de s'intéresser efficacement à une affaire qui menace la nation polonaise d'un désordre général. La cour de Pétersbourg a publié dans un exposé les motifs du vif intérêt qu'elle prend au rétablissement des dissidents. Elle a, comme ci-devant, mis sous les yeux de toute l'Europe la justice incontestable de cette affaire, que l'impératrice a si souvent recommandée et que Sa Majesté s'est engagée à maintenir.

d'exercer leur culte dans leurs maisons. Ils avaient la *pleine propriété de leurs biens*. Ils possédaient des *starosties* considérables. Ils occupaient plusieurs *grades* dans l'armée, et même ils étaient à la tête des régiments. Ils n'étaient exclus que des charges et dignités. — On ne sait, après cela, s'il faut être plus surpris de ce que les dissidents aient osé avancer, ou que le ministère russe ait affecté de croire, qu'ils étaient réduits à l'état de *servitude*. » (MANIFESTE de la République confédérée du 15 novembre 1769, in-4°, 1770, p. 34, *note*.)

Digitized by Google

Lorsque la dernière espérance des dissidents s'évanouit par le peu d'égards que la dernière diète eut pour les instances de l'impératrice et des puissances garantes; lorsque le sort des dissidents, loin d'être adouci par des intercessions aussi fortes en leur faveur, devint plus effrayant par les constitutions de cette diète; lorsque, malgré les représentations de l'impératrice, la même diète confirma tout ce qui avait été statué contre eux en différents temps, les dissidents, dans ce cas de nécessité qui ne leur présentait que la perspective d'une ruine entière, ont eu recours au seul moyen que leur suggéraient la nature, la raison et la forme de leur gouvernement, en prenant le parti de se confédérer pour secouer le joug de l'injustice et se garantir de la persécution.

Dans cette confédération, autorisée par les lois, par l'exemple de leurs ancêtres, par celui des autres parties de la nation, chaque fois qu'un danger imminent est à craindre, ils ont réclamé la protection que l'impératrice de toutes les Russies, en vertu du traité de 1686, doit à ceux de sa religion, qu'un même intérêt, un même besoin unit avec les autres dissidents pour le bonheur commun (1).

(1) « On n'appelle dissidents, en Pologne, que les luthériens et les calvinistes. Le traité de 1686 ne fait aucune mention d'eux; aussi l'impératrice n'insiste-t-elle ici que sur la *communauté d'intérêt* qui unit les dissidents aux Grecs non unis. — Mais : 1° le traité de 1686 n'oblige pas la Pologne; — 2° la Pologne n'avait pas en-

Digitized by Google

La nécessité et l'équité de cette protection sont de la dernière évidence, si l'on considère l'état où étaient les sujets de l'Église grecque au temps du traité par lequel la Russie stipula le maintien de sa religion. Cinq évêchés dénommés pour être maintenus et conservés se trouvent aujourd'hui réduits à un seul. Serait-il possible que cette réduction fût produite par d'autres causes que les persécutions multipliées au mépris d'une stipulation qui devait mettre les prélatures grecques à couvert de toute contrainte (1).

Sa Majesté Impériale, obligée de faire observer des arrangements contractés si solennellement, ne peut se refuser à la demande que les dissidents font de ses secours; mais, en y déférant, elle le fait avec les égards, les ménagements et la circonspection que sa qualité d'amie sincère de la République exige d'elle.

En vain cherchera-t-on à couvrir du nom odieux

freint l'article qui concerne les Grecs non unis; — 3° la raison prise de l'*intérêt* est absurde. L'intérêt ne fait pas droit. » (MANIFESTE, p. 35, *note*.)

(1) Ces évêchés ont été supprimés par une raison bien simple. Les diocésains ayant eu sous leurs yeux les atrocités excitées par le schisme moscovite pendant les révoltes des Cosaques, se sont convertis à l'*Union*. D'ailleurs, ce fut sous le règne de Jean III, avant la ratification du traité de Moscou, qui eut lieu en 1710, — ratification qui, comme nous venons de le démontrer plus haut, fut invalidée par la Russie elle-même.

Digitized by Google

de trouble de religion la confédération des dissidents et l'intérêt qu'y prend l'impératrice; en vain voudrait-on faire croire qu'elle a le dessein d'opprimer celle qui domine en Pologne, puisqu'il est évident que l'esprit de la dernière diète avait pour objet le maintien des avantages pour le moindre nombre possible des citoyens nobles de la République, en excluant les dissidents, et non le soin de la conservation de la religion catholique.

L'impératrice ne peut voir sans attendrissement le bonheur d'un État (1) auquel elle prend tant d'intérêt, attaqué dans ses fondements par la séparation forcée d'une sixième partie (2) des citoyens du corps de la nation, et les tristes suites que cette situation violente peut entraîner après elle. Ce n'est pas avec moins de douleur qu'elle se représente que ce n'est pas là le seul point qui divise la nation polonaise, et qu'elle couve depuis quelque temps dans son sein des semences de discorde qui menacent à tout moment la tranquillité publique. Pen-

(1) « Le cri général de la nation s'élève contre ce bonheur dont on nous flattait. Tous nos efforts ne tendent aujourd'hui qu'à nous délivrer du désordre que l'impératrice a répandu dans l'intérieur de la République, et à recouvrer l'indépendance et la liberté qu'elle nous a ravies. » (MANIFESTE).

(2) « Les actes des Confédérations des dissidents de Thorn et de Slucko ne contiennent que 573 signatures, y compris les absents, pour lesquels on a signé. On ne se doutait pas que 573 fût le sixième d'environ 18 millions d'habitants qu'il y a en Pologne. Mais ce n'est qu'une légère erreur de calcul. » (MANIFESTE, p. 35, *note.*)

Digitized by Google

dant l'interrègne (temps où le gouvernement n'a qu'une constitution précaire), on est forcé de laisser sans activité certaines lois, d'en changer d'autres, d'en introduire souvent de nouvelles. Ce malheur cessant par l'élection d'un chef de la nation, il est naturel alors que tout rentre dans l'ordre et que la soumission aux anciennes formes rassure la constitution de l'État sur ses premiers principes. Il n'en a pas été ainsi à la suite du dernier interrègne: des esprits qui s'étaient bien trouvés du gouvernement, sous le lien d'une confédération, ont mis tout en œuvre pour prolonger cet état extraordinaire, toujours à charge aux lois fondamentales.

Les vrais patriotes ont gémi de cette contrainte; mais d'un autre côté ils s'estimaient heureux et félicitaient, même intérieurement, leur patrie de ce qu'on ne la faisait pas servir à autoriser des entreprises contre la liberté. Leur étonnement doit n'avoir pas été médiocre lorsqu'ils se sont aperçus, par les innovations proposées dans le cours de la dernière diète, que le but de cette prolongation n'était que pour faciliter l'altération des principes du gouvernement et donner des entraves à la liberté des voix, en introduisant la pluralité dans des points aussi essentiels que la disposition des biens des particuliers et des forces de la nation. Tous ceux, et même les plus considérables de la nation, qui ne se sont pas trouvés à cette diète avaient apparemment prévu quelles seraient les tentatives d'un

Digitized by Google

parti décidé à la domination dans un pays libre. Ils ont mieux aimé se retirer des affaires que d'être témoins des atteintes que l'on voulait porter à la liberté de leur patrie.

Une diète assemblée pour décider les affaires les plus importantes, et surtout celle des dissidents, si intéressante pour la nation par son influence dans l'intérieur et sa considération au dehors, à cause de ses protecteurs, devait être examinée avec la plus mûre délibération. Cependant on a vu, à cette diète, l'espoir de dominer gagner l'influence à tel point, que ceux même qui étaient les plus capables, par leur expérience consommée, de guider la République dans une circonstance aussi délicate, se sont trouvés dans le cas de suspendre leur activité et de laisser emporter au torrent de l'ambition toute considération et ménagement dans les résolutions. Ce n'est qu'à l'éloignement des uns et au silence des autres que l'on doit imputer l'irrégularité avec laquelle on a renvoyé à des évêques qui n'ont aucune autorité actuelle, qui ne peuvent porter de constitution, et qui sont regardés, à juste titre, comme la partie directe des dissidents, à prononcer sur leur sort (1).

(1) La czarine s'arroge, dans ce passage, le droit de réprimander la diète d'avoir agi en contravention de ses règlements. Et encore elle est dans l'erreur. La diète a procédé très régulièrement. Elle a nommé une commission composée d'évêques. Cette commission a proposé des articles à accorder aux dissidents. Ces articles ont été

Digitized by Google

Sa Majesté Impériale n'insistera point sur le danger auquel la République s'est exposée de perdre l'amitié des puissances les plus respectables, par une démarche aussi contraire aux formes prescrites de la législation en Pologne qu'aux égards d'une pratique constante entre les cours. Elle ne veut point être soupçonnée d'agir par ressentiment, quand l'amitié seule et l'humanité guident l'usage qu'elle veut faire de la puissance que Dieu lui a confiée. Sa Majesté Impériale déclare donc qu'affligée sincèrement des troubles auxquels la Pologne est en proie, et compatissant aux malheurs des dissidents, elle prend sous sa protection la confédération par laquelle ils viennent de s'unir pour

approuvés par la diète (voyez p. 337). Voici, au reste, à cet égard, l'opinion des Polonais à l'absence et au silence desquels la czarine attribue l'irrégularité du procédé. « Le projet des évêques fut unanimement approuvé par l'assemblée. Cette démarche de la diète » n'est pas aussi déplacée que prétend dans sa déclaration l'impératrice de Russie. Il n'est pas aisé de persuader que la République » se soit dépouillée de son autorité civile en donnant aux évêques » la commission de former un plan dont tous les points devaient » ensuite être examinés par elle-même. Mais sans entrer dans cette » discussion inutile, qu'on lise les concessions faites aux dissidents » par égard pour les cours qui les protégeaient, et l'on conviendra » qu'ils n'ont eu nulle raison de se plaindre. Si les dissidents ne » s'étaient point livrés à une ambition déraisonnable, et qu'ils » eussent moins compté sur des secours étrangers, ils n'auraient » jamais élevé des contestations qui sont devenus une source de » malheurs pour leur patrie. » (MANIFESTE, p. 28.) — Toute l'irrégularité de la diète de 1766 consistait, aux yeux de la czarine, en ce que, par un reste d'indépendance, elle n'avait pas suivi en aveugle les ordres de l'ambassadeur russe.

Digitized by Google

obtenir justice de leurs concitoyens, comme elle le doit par les engagements de sa couronne (1); que, joignant à ce titre celui de coopératrice aux moyens d'assurer la liberté, la tranquillité et le bonheur des citoyens, réclamée par toute la nation, elle n'a en vue que d'amener les choses au point qu'exigeait un arrangement satisfaisant pour tous les partis qui se trouvent désunis; qu'elle ne veut point être considérée uniquement comme une puissance qui veut faire respecter sa garantie, parce que le soin de sa dignité n'est pas plus puissant sur son cœur que le devoir sacré de l'humanité (2).

Dans ces dispositions, également fondées sur ses sentiments pour la République et sur ses devoirs, l'impératrice propose au roi, à la République et à tout noble Polonais en particulier, d'entrer avec

(1) « Où sont ces engagements? Quels sont les traités qui les renferment? — Ce sont les seuls titres qui puissent exister de nation à nation. — Tous ces engagements, nous les ignorons. L'impératrice se devait à elle-même et devait à toute l'Europe de rapporter les articles clairs et précis des traités, en vertu desquels elle se croyait autorisée. Parler sans cesse des engagements de sa couronne sans jamais produire ses titres, c'est prouver qu'on n'en a aucun. » (MANIFESTE.)

(2) « Quand les dissidents auraient continué d'exercer publiquement leur culte dans les lieux où ils avaient des temples, de faire librement leurs cérémonies dans leurs maisons; — quand ils n'auraient jamais été ni ministres d'État, ni sénateurs, — on ne voit pas en quoi l'*humanité* pouvait être offensée. On ne croit pas que l'impératrice de Russie regardât *ce devoir sacré de l'humanité* comme une raison fort légitime, si des puissances étrangères faisaient entrer

Digitized by Google

une candeur égale à la sienne, et avec ce zèle patriotique qui caractérisa dans tous les temps la nation polonaise, malgré toutes les vicissitudes qui auraient pu lasser la patience d'un peuple moins constant, dans une confédération sérieuse et réfléchie de l'état actuel de la patrie, et d'arracher, une fois pour toutes, cette pierre d'achoppement à la liberté, à l'égalité et à la félicité des citoyens, en réglant les griefs des dissidents par les voies de la conciliation, et comme il convient à des frères de se rendre justice.

Sa Majesté Impériale invite en même temps la nation polonaise à réfléchir sur cet éloignement des principaux membres de l'État, sur la division sensible dans la République, sur l'accroissement que cette division a pris depuis les entreprises de la dernière diète, sur la perspective des maux à venir, si l'on ne prévient à propos de pareilles tentatives, et si l'on n'ôte l'espérance du succès à ceux qui veulent élever leur puissance sur les ruines de la liberté publique. Intimement persuadée que l'illustre nation polonaise donnera à ces objets l'attention qu'ils méritent, Sa Majesté Impériale lui propose avec cette assurance inséparable d'une amitié aussi constante, aussi pure et aussi désinté-

leurs troupes dans ses Etats pour détruire le despotisme qui y règne et qui outrage bien plus l'humanité que l'exclusion du sénat de quelques dissidents polonais. » (MANIFESTE.)

Digitized by Google

ressée que la sienne, et comme le seul moyen de les régler d'une manière qui assure son bonheur sur un fondement solide, de s'assembler extraordinairement en diète, pour pacifier les troubles de l'État, rendre justice à chacun, et tarir la source de tout mécontentement.

Les traités qui assurent à ceux de la communion de Sa Majesté l'exercice de leur religion sont une loi de protection qu'elle accorde à la confédération des dissidents, et c'est pour la remplir qu'elle a ordonné de renforcer le corps de ses troupes qui est resté en Pologne depuis l'interrègne, et où il a servi si utilement pour le maintien du bon ordre, afin de prévenir les désordres auxquels le moyen qu'ils viennent d'employer pour empêcher leur ruine pourrait les exposer.

Sa Majesté Impériale a trop de confiance dans sa façon de penser et dans la justice qui lui est due, pour craindre qu'on suppose à cette démarche le but d'autoriser aucune entreprise contraire aux lois ou à la nature du gouvernement polonais. Tout ce qu'elle désire est de prévenir qu'aucun parti n'attaque l'autre, qu'un citoyen ne verse le sang d'un compatriote. La confédération des dissidents se conformera à ce système de paix, dans la persuasion de trouver dans leurs concitoyens des dispositions à écouter la voix de l'égalité, sur laquelle est fondée leur union avec eux, et elle ne pourra s'en

Digitized by Google

écarter qu'au risque de perdre la protection de Sa Majesté Impériale et de voir tourner contre eux-mêmes des forces qui ne sont destinées qu'à leur salut comme citoyens opprimés.

Cependant cette modération doit être regardée dans son vrai point de vue, et n'être attribuée qu'à l'éloignement sensible de l'impératrice pour toute voie de fait, éloignement qui sera toujours dans son cœur et qu'on ne lui verra changer qu'à la dernière extrémité. L'impératrice demande et attend que le reste de la nation, dont elle ne souhaite pas moins le bonheur (quoique dans ces moments ses soins plus particuliers soient pour ceux que les traités ont mis sous sa protection), adoptera pour lui-même ces principes de concorde et d'humanité et ne la forcera pas, par une agression, à des moyens qui lui répugnent. Sa Majesté Impériale ne saurait l'y exhorter assez sérieusement, et elle déclare que tout Polonais qui, en haine de la confédération des dissidents et des secours qu'ils obtiennent de sa générosité, les attaquerait dans leurs biens ou leurs personnes, sera regardé par elle comme celui qui provoque sa patrie à une guerre intestine, et que ses troupes ont ordre non seulement de repousser toute violence, mais encore de poursuivre les agresseurs et de les forcer à une réparation complète de tous torts et dommages qu'ils auraient pu causer. L'impératrice attend de la sagesse du roi et de celle des principaux de la nation chargés

Digitized by Google

sous ses ordres des différentes parties du gouvernement, qu'ils préviendront une guerre civile, si funeste pour la Pologne, en recommandant la paix et en disposant une partie de la nation à traiter avec l'autre sur des points qui les divisent.

Il s'agit, entre elles, d'un objet de droit public, devenu commun entre leur patrie et d'autres puissances qui ont contracté avec elle; droit presque anéanti par les constitutions civiles d'une partie de l'État, et sur lequel l'impératrice a demandé et demande encore qu'il soit convenu par la voie de la négociation, afin d'assurer les dissidents, par le libre exercice de leur religion, contre des persécutions suivies, et de déterminer la part qui peut leur convenir dans l'administration de l'État et dans les avantages de la couronne. Il n'y a, dans un tel dessein, rien qui doive alarmer la communion catholique. Le rétablissement des dissidents dans les charges de l'État est purement civil et ne touche point à la religion.

Si l'on craignait que l'autorité dont ils jouiront, toujours circonscrite par les lois, ne diminue ou l'autorité ou le nombre des catholiques, l'expérience de ce qui est déjà arrivé doit faire disparaître cette crainte. Il suffira de se rappeler que, bien loin qu'une telle diminution ait lieu dans le temps qu'ils le disputaient en puissance aux catholiques, et qu'ils avaient une part égale à l'adminis-

Digitized by Google

tration, ce sont eux au contraire qui ont été affaiblis, réduits à un petit nombre et privés de tous leurs droits.

Le parti que Sa Majesté Impériale propose est le plus convenable à sa dignité et aux intérêts de la République, elle ne doute point que tout bon patriote n'entre dans ses vues; mais afin que la crainte ne l'empêche pas de le manifester, elle déclare que sa protection n'est pas bornée aux seuls dissidents, et que tout Polonais qui accédera à ce plan doit, dès le moment même, en jouir de fait et de droit. La nation polonaise ne saurait le rejeter, sans blesser la confiance qu'elle doit à l'impératrice, qui ne balancera pas, dans cette occasion, à proposer sa générosité pour exemple à ceux pour qui l'amour de la Pologne est un devoir. Elle rapporte ses désirs à voir la République libre, heureuse et tranquille, et elle ne doute point d'y réussir, si la nation polonaise accepte l'offre qu'elle fait d'une conciliation par les bons offices et sous les auspices d'un secours qui ne saurait lui être suspect, après l'exemple récent de ce qu'elle a fait pour elle.

L'usage que Sa Majesté Impériale a fait de sa puissance pour empêcher que la nation polonaise ne fût en proie aux divisions pendant l'interrègne, elle le fera dans une occasion où sa tranquillité et son bonheur ne sont pas moins en danger. Les

Digitized by Google

avantages qu'elle en retirera alors seront encore les mêmes : la satisfaction de faire le bien ; la gloire de voir une nation voisine et amie lui devoir une partie de son bonheur ; la considération de toute l'Europe, qui la verra fidèlement attachée à ce principe, qu'elle a pris pour règle de toutes ses actions ; la confiance publique, acquisition la plus importante qu'un État puisse faire. Cette confiance, l'impératrice la demande et croit la mériter du roi et de la nation polonaise, qui doit se porter avec d'autant plus de bonne volonté à un arrangement tel que Sa Majesté le propose, que la plus grande partie doit voir clairement que le même voile de la religion, dont l'esprit d'intérêt et de domination s'est servi pour dépouiller successivement les dissidents de tous leurs droits temporels, a encore été employé pour faire illusion à la dernière diète, et empêcher un établissement aussi juste dans son principe que légitime dans les moyens mis en usage pour le procurer.

L'envie ferait des efforts inutiles pour prêter à l'impératrice aucune vue particulière contre l'indépendance et les intérêts de la République. Elle se croit au-dessus de tout soupçon, et ce n'est que par un surcroît d'attention et pour se prêter à la *délicatesse* d'un gouvernement républicain (délicatesse qu'on lui verra toujours respecter), qu'elle déclare : qu'elle ne demande rien à la Pologne ; qu'elle ne forme aucune prétention sur elle ; que loin de

Digitized by Google

chercher son agrandissement dans les troubles qui l'agitent, elle n'a en vue que de les arrêter encore au moment même où l'éclat en paraît inévitable; que si, malgré ses soins, malgré l'invitation qu'elle fait par la présente, à la nation polonaise, pour une pacification si nécessaire et si avantageuse, l'esprit de parti et de discorde venait la précipiter dans les malheurs et les embarras d'une guerre civile; et si, à cette guerre, il s'en joignait une étrangère qui fît craindre pour ses possessions, Sa Majesté lui en garantit l'intégrité; qu'elle ne consentira à aucune paix au dehors que sur ce pied-là, comme elle ne cessera de faire tous ses efforts pour que dans l'intérieur les choses soient amenées au point que le désire le bonheur de tous les citoyens d'un État libre et indépendant.

Digitized by Google

EXTRAITS

DE LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU MINISTÈRE ANGLAIS

SUR LES AFFAIRES DE POLOGNE.

1767-1768.

—

ANDREW MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 14 février 1767.

..... On raconte, en attendant, qu'un corps de troupes russes vient de recevoir l'ordre d'entrer en Pologne *pour soutenir* la Déclaration de Sa Majesté Impériale en faveur des dissidents, et qu'un écrit officiel a été imprimé et distribué à Saint-Pétersbourg à l'appui de leur cause.

..... Le roi de Prusse paraît jouer dans toute cette affaire un *rôle secondaire* seulement et à la suite de l'impératrice de Russie, ce qui, d'après la nature de son esprit, pourra difficilement lui convenir longtemps.

Beaucoup de personnes pensent que la cause des

Digitized by Google

dissidents ne sert que de *prétexte* pour couvrir les vues ambitieuses de la czarine, qui, selon eux, a besoin de changer la constitution de Pologne, afin *d'affermir* (!) son favori, le présent roi, sur le trône, et obtenir en échange de ce service certaines cessions territoriales, tant pour elle que pour le roi de Prusse. En supposant que ces conjectures sont bien fondées, je ne saurais prendre sur moi de déterminer à quel point un partage du royaume de Pologne serait agréable aux autres puissances de l'Europe.

MITCHELL A SIR GEORGE MACARTNEY.

Berlin, 14 février 1767.

..... On dit que Sa Majesté Prussienne attend le retour d'un courrier de Saint-Pétersbourg; mais on croit généralement que ce monarque n'a contracté des engagements avec l'impératrice de Russie pour soutenir les dissidents que *comme un prétexte pour couvrir des vues plus profondes*, et que les intentions réelles de Sa Majesté Czarienne consistent à changer la constitution polonaise *en augmentant le pouvoir du roi, et peut-être en rendant sa dignité héréditaire* (!!!). D'autres vont plus loin, et prétendent qu'il y a un *arrangement conclu entre les* cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin *pour le*

Digitized by Google

partage du royaume de Pologne, dont certaines parties doivent être cédées aux susdites puissances. Quelque *étranges et romanesques* que me paraissent ces conjectures, je n'ai pas cru devoir ne pas vous les mentionner, et je réserve mon jugement jusqu'à ce que vous m'ayez écrit.

⁂

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 21 février 1767.

..... Le ministre autrichien à Berlin ne paraît nullement *alarmé*, et pense que, si la czarine et le roi de Prusse ne se proposent autre chose que de procurer quelques avantages aux dissidents en Pologne, sa cour n'y prendra aucune part, selon toute probabilité ; mais elle ne pourrait *rester spectatrice indifférente*, si leurs intentions tendaient à altérer la constitution de Pologne ou à un projet de démembrement de ce pays.

⁂

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 28 février 1767.

Comme l'impératrice de Russie paraît persister dans la résolution de protéger les dissidents en

Digitized by Google

Pologne, on croit que ses troupes sont prêtes à se mettre en marche dans ce but, mais qu'elle cherche auparavant de persuader aux Polonais de convoquer *une diète extraordinaire pour y abolir ce que la dernière a décrété*, et, dans le cas où cela ne pourrait pas être obtenu, à avoir *une confédération* formée en Pologne en faveur des dissidents, *sous le nom de laquelle ses troupes* et celles du roi de Prusse *commenceraient à agir*. Tout cela, quoique de conjecture encore, ne semble nullement improbable, et explique très bien les dernières démarches de Sa Majesté Prussienne.

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 4 mars 1767.

Il n'est pas aisé de croire que l'impératrice de Russie, qui a gouverné jusqu'ici la Pologne comme une province de son empire, après avoir fait marcher une forte armée et avoir invoqué l'assistance de son allié le roi de Prusse, agisse avec une modération sans exemple, et se contente du *simple redressement* des torts faits aux dissidents. Si elle a des vues plus lointaines, soit au sujet d'un changement de la constitution polonaise, soit sur un démembrement de ce pays, la cour de Vienne se verra

Digitized by Google

dans la nécessité *d'y prendre part* dans l'intérêt de *sa propre sécurité*, et l'on dit déjà qu'elle fait des préparatifs militaires sur le même pied que Sa Majesté Prussienne. Je ne puis me persuader que Sa Majesté prussienne fasse des dépenses considérables pour compléter ses armements, et coure même le risque d'une nouvelle guerre, rien que dans l'intérêt des dissidents en Pologne; et si l'on pouvait obtenir une entière tolérance pour ces derniers, *beaucoup de protestants* sujets du roi *quitteraient la Prusse pour se fixer en Pologne, tant ils sont dégoûtés* par certains projets et règlements commerciaux que leur souverain vient d'adopter récemment.

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 10 mars 1767.

..... Nous n'avons pas encore de Pologne de nouvelles d'aucune confédération réellement formée, quoique la déclaration russe que nous avons mentionnée plus haut *en présuppose l'existence*, ainsi que les démarches qu'a faites Sa Majesté Prussienne depuis un mois. Il est probable, cependant, que depuis que l'impératrice de Russie s'est proposé de faire convoquer une diète extraordinaire,

Digitized by Google

cette affaire va traîner en longueur beaucoup plus qu'on n'avait cru, et il n'y aura peut-être pas d'occasion, pendant quelques mois au moins, pour l'assistance militaire du roi de Prusse.

LORD STORMONT.

Vienne, 18 mars 1767.

Rien n'est plus sage et plus prudent que la conduite du roi de Pologne dans cette situation si difficile. Il la supporte avec grande dignité et courage, et, loin de répandre des alarmes, il dissimule ses craintes avec soin, *et ne fait pas une seule démarche qui puisse donner à la Russie le moindre ombrage,* le moindre sujet de plainte.

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 21 mars 1767.

Les rumeurs de guerre, qui ont tant prédominé ici dernièrement, sont presque éteintes dans ce moment, et la plupart des gens paraissent croire que les Polonais, voyant leur impuissance à résister, céderont aux demandes de l'impératrice de Russie en

Digitized by Google

faveur des dissidents. En attendant, une confédération se forme à Thorn et en d'autres lieux dans le but de convoquer une diète extraordinaire, afin *d'écarter les résolutions de la dernière diète.*

28 MARS. — On a reçu ici plusieurs lettres mentionnant l'entrée de troupes russes en Pologne. On estime leur nombre à 24,000 hommes, ce qui, avec le corps qui se trouve déjà dans ce pays, formera une armée de 30,000 hommes ou davantage. On n'a pas encore de nouvelles que la confédération en faveur des dissidents soit déjà formée, ni que la déclaration de l'impératrice de Russie, dont je vous ai fait mention dans ma lettre n° 18, ait été distribuée par le ministre russe à cette cour. On pense qu'il attend jusqu'à ce que l'acte de la confédération soit complété.

MITCHELL A WROUGHTON.

Berlin, 18 avril 1767.

..... Je serais bien content de savoir comment les députés de la confédération ont été reçus par le roi de Pologne, et quelle apparence il y a à ce que des familles puissantes se joignent à la confédération. Je ne puis m'empêcher de plaindre Sa Majesté

Digitized by Google

Polonaise, puisque l'entrée d'une armée russe au cœur du royaume ne saurait manquer d'exciter un grand mécontentement parmi ses sujets, et serait de nature à rendre bien difficile toute la suite de son règne, quand même les orages actuels se calmeraient.

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 2 mai 1767.

..... Le ministre d'Autriche à Berlin m'assure, d'après les dernières lettres reçues de Vienne, que sa cour *ne semble nullement alarmée* par rapport aux affaires concernant la Pologne; mais il m'est impossible de déterminer si cette sécurité provient des assurances données par la Russie et la Prusse, ou bien de la confiance que l'Autriche met dans ses propres forces et son habileté.

ARCHI. GIBSORNE A SIR AND. MITCHELL.

Dantzig, 16 mai 1767.

..... L'armée russe, en attendant, s'accroît tous les jours et se répand sur tout le pays. Compo-

Digitized by Google

sée de régiments de choix, elle présente un bel aspect.

1er JUILLET. — ..... Quelques districts, en Pologne, ne veulent pas même entendre parler des confédérations des dissidents, comme à Radom, jusqu'à ce que l'approche des troupes russes les amène à une autre manière de penser.

4 JUILLET 1767. — ..... Le référendaire Podoski est fait primat *sur les instances du prince Repnin* et, à ce qu'on dit, *contre les inclinations de la cour*. La confédération générale de Lithuanie a choisi le prince Radziwill pour son maréchal, ce qui est au détriment des intérêts de *la famille Czartoryski*, contre laquelle on prétend *que l'impératrice est fort en colère*, et l'on a fait entrer des troupes russes sur ses terres.

8 JUILLET 1767. — ..... Je puis ajouter maintenant, « au sujet de la nomination de Podoski, » que les pièces nécessaires ont été expédiées à Rome pour obtenir la bulle; mais on apprend aussi que *le prince Czartoryski y a envoyé immédiatement des fonds considérables pour que l'expédition de cette bulle puisse être remise* jusqu'à la fin de la diète, pendant laquelle il pourrait exercer une influence fâcheuse (1).

(1) Podoski, mauvais citoyen, ecclésiastique scandaleux, vil agent

Digitized by Google

WROUGHTON A MITCHELL.

Varsovie, 5 août 1767.

Je suis très sincèrement satisfait de vous informer que les affaires que nous avons ici sur le tapis promettent un heureux dénoûment à la diète prochaine, les deux confédérations générales de la Couronne et de la Lithuanie s'étant engagées à réintégrer les dissidents dans leurs droits. La confédération de Radom n'en avait pas envie, il est vrai, et aurait même rejeté cet important article, *n'eussent été les menaces et les manœuvres des troupes russes;* et comme ils ont tous (excepté Radziwill) été déçus dans leurs projets, ils se réjouiraient indubitablement si l'affaire pouvait manquer, *la majeure partie éprouvant de la honte et du chagrin d'avoir été eux-mêmes l'instrument de ce qu'ils considèrent comme nuisible à leur sainte religion catholique.* Le seul danger de la mesure en question ne paraît donc pouvoir provenir que du corps même qui doit la mettre à exécution, et je désirerais que l'ambassadeur de Russie ne lui mît pas autant de pouvoir dans les mains, comme c'est

de Repnin, fut effectivement promu à la dignité primatiale, à la suite de la recommandation impérative d'une souveraine schismatique, et nonobstant la plus vive répugnance du roi. La cour de Rome, induite en erreur par des ennemis de Stanislas, expédia sa bulle en faveur de ce véritable *lapis offensionis.*

Digitized by Google

le cas, en lui faisant prêter par toutes les magistratures et colléges un serment de fidélité et d'obéissance. Mais comme ce gentilhomme a été déjà suffisamment mis à même de se tenir en garde, je ne doute pas que sa pénétration et sa prudence ne lui suggèrent toutes les mesures nécessaires pour prévenir les mauvaises suites, quand même le fanatisme tenterait un effort pour s'opposer à son projet.

..... L'évêque de Cracovie était le chef de l'opposition, et celle-ci devint si générale, et la nation tellement troublée, que l'ambassadeur jugea nécessaire, afin d'empêcher les malheurs universels qui auraient été la suite du rejet de la mesure, de faire arrêter et emmener les évêques de Cracovie et de Kiovie, le palatin de Cracovie et son fils : ce qui, conjointement avec le blocus de la ville par les troupes russes, aida si fort le succès de ses affaires, que l'acte en question passa à la diète lundi dernier, sans aucune opposition ultérieure; les soixante-douze commissaires furent nommés avec des pleins pouvoirs, comme il le désirait, et la diète prorogée au 1er février pour ratifier alors l'œuvre des commissaires (1).

(1) On est vraiment étonné et indigné de voir ici l'agent diplomatique de la Grande-Bretagne montrer une aussi froide indifférence au sort de la Pologne et aux actes inouïs de violence commis sous ses yeux, pour n'entretenir son collègue que de sa *sincère satisfaction* du succès des dissidents.

Digitized by Google

LORD STORMONT.

Vienne, 19 septembre 1767.

Les hommes modérés de tous les partis, en Pologne, veulent céder au torrent, et chercheront à faire de la diète prochaine ce qu'on appelle *une diète muette*, c'est-à-dire ratifiant les articles proposés par la Russie en faveur des dissidents sans délibération, puisqu'on n'a pas la liberté de décision, et qu'on n'a pas intérêt à discuter ce qui n'est plus sujet à discussion. Si ce projet se réalise, la diète en question sera très courte et pacifique. Mais je crains que l'esprit d'opposition ne se laisse pas étouffer aussi facilement, surtout lorsque les confédérés, qui se sont querellés eux-mêmes, ont de fréquentes disputes avec l'ambassadeur russe, et ont été déjà une fois sur le point d'en venir à une rupture avec lui. Ils sont encore tellement mécontents de ce qu'il ne cède pas à leurs projets violents, *qui tendaient à la destruction de tout gouvernement*, qu'un de leurs députés, qu'ils ont envoyé à Moscou, a dans ses instructions privées, dit-on, de se plaindre du prince Repnin, comme *partial au roi* de Pologne et de demander son rappel.

Digitized by Google

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 3 octobre 1767.

..... Il paraît maintenant très probable que les affaires de Pologne vont s'arranger amiablement. Si quelque difficulté s'élève, ce sera apparemment au sujet de l'admission des dissidents aux charges civiles; mais, *après toute la prudence* que l'impératrice de Russie a montrée dans cette affaire et la force de raison qu'elle a *dans ses mains,* il est difficile de douter qu'on ne vienne aisément, par *des concessions mutuelles*, à un arrangement de nature à contenter au moins en apparence les deux parties.

SHIRLEY.

Saint-Pétersbourg, 15 octobre 1767.

Quelle peine n'a pas eue l'ambassadeur russe à contenir les confédérés dans les bornes de la raison? Ne lui a-t-il pas fallu *les menaces d'une exécution militaire, s'ils ne suivaient pas ses conseils* (1),

(1) Beaucoup de nonces, partisans russes, flattés par la promesse de la déchéance du roi, ont été forcés de signer et de remettre

Digitized by Google

et l'impératrice n'a-t-elle pas été réduite à la nécessité *de forcer le roi à faire Podoski primat*, en récompense de services rendus à une cause qu'il a abandonnée depuis sous certains rapports? La confédération des dissidents, contenue par une aussi nombreuse armée russe, était certes bien suffisante pour leur procurer toute la satisfaction qu'ils désiraient. La confédération générale fut proposée à M. Panin par le baron Goltz, un homme qui, sous des apparences de modération et d'honnêteté, *cache une des natures les plus intrigantes, les plus fausses* et les plus ambitieuses qu'il y ait au monde. Il a été pendant beaucoup d'années au service de la Saxe et est l'ennemi implacable, quoique caché, du roi de Pologne actuel. Il n'est pas difficile de deviner que son but a été et est peut-être encore *de le détrôner*, et que les ministres de

entre les mains de Repnin un écrit comme celui-ci : « Je sous-» signé, m'engage envers M. le prince Repnin... et lui promets que » je ne converserai, à moins d'en avoir obtenu sa permission, avec » aucun sénateur, ministre ou nonce, avec aucun ministre étranger, » ni avec qui que ce soit, dont les sentiments soient contraires aux » projets proposés par ledit ambassadeur, à la diète présente. De » plus, je lui promets que je ne porterai à la diète rien de ce qui » m'a été enjoint dans l'instruction donnée par la noblesse de Ha-» licz, et qu'en un mot, je ne m'opposerai d'aucune manière aux » volontés de cet ambassadeur. En cas de contravention, je me sou-» mets aux peines de mort, de dégradation de noblesse, de con-» fiscation de bien ou à celle des autres *peines corporelles* qu'il » plaira audit ambassadeur de m'infliger... » (*Manifeste de Marian de Potok Potocki*, MANIFESTE DE LA RÉPUBLIQUE, pièces justificatives, p. 176.)

Digitized by Google

la confédération à cette cour ne sont qu'autant d'instruments dont il tire le parti qu'il veut. Il est toujours avec le comte de Solms (ambassadeur prussien), qui n'est pas moins désireux que lui d'embrouiller les affaires en Pologne. C'est fort heureux pour le roi de Pologne qu'il soit dans ce moment en faveur auprès de l'impératrice et du comte Panin; autrement il aurait été déjà réduit à chercher un asile dans une des cours voisines. Le roi et l'impératrice correspondent régulièrement; et le roi, en réponse à une lettre de l'impératrice, dans laquelle elle demandait tout son intérêt en faveur des dissidents, l'a assurée que non seulement il le leur témoignerait, mais qu'il parlerait très fortement pour eux, pourvu que l'impératrice lui accordât les points suivants : 1. Que la Pologne n'aura jamais qu'un roi catholique. — 2. Que la religion catholique y sera dominante. — 3. Que les lois de toutes sortes contre les apostats resteront en vigueur. — 4. Qu'on n'insistera pas sur l'entrée des évêques grecs non unis dans le sénat. L'impératrice répondit qu'elle croyait toutes ces demandes fort justes, qu'elle ne se propose aucune propagande, mais qu'elle désire seulement protéger ceux qui se trouvent opprimés en ce moment en leur qualité de protestants.

Les membres de la confédération ont envoyé à Saint-Pétersbourg cent quinze articles de plaintes contre le roi. M. Panin montre beaucoup d'attention

Digitized by Google

à ce que ses ambassadeurs disent, mais répond toujours en termes généraux, ce qui les a mis de si mauvaise humeur, qu'ils lui ont proposé de rompre cette diète, puisqu'il n'est pas parlé d'autre chose dans les universaux que des affaires des dissidents. M. Panin refusa, et il est tellement fatigué de ces messieurs, qu'il leur devient très difficile de le voir en particulier. On leur a laissé la liberté de parler contre le prince Repnin; ils ne l'ont pas fait encore, mais s'ils le font, tel est le crédit de ce gentilhomme ici, que leur mission aura bientôt sa fin.

WROUGHTON.

Varsovie, 17 octobre 1767.

J'ai l'honneur de vous envoyer la déclaration de l'ambassadeur de Russie au sujet de l'arrestation des quatre gentilshommes. Une mesure aussi violente n'a produit ici d'autre effet décisif que des représentations adressées au roi et des députations envoyées chez l'ambassadeur dans le but d'obtenir la liberté des prisonniers, qu'on suppose déportés hors du pays; cela témoigne suffisamment du *misérable état de la République*, qui n'a d'autres armes à opposer que des pleurs et des supplications. Quelque extraordinaire que soit ce procédé,

Digitized by Google

et quelque désagréable qu'il puisse avoir été à l'ambassadeur lui-même, car je suis persuadé qu'il l'aurait évité volontiers, l'impression qu'il a produite à l'avantage de ses affaires pourrait en justifier la nécessité (1). Par suite de cette démarche, et comme les troupes qui nous bloquent ne permettent à personne de quitter la ville avant que tout soit fini, nous avons les plus fortes raisons de croire que toutes les difficultés ultérieures disparaîtront et que tout sera arrangé à la satisfaction de la cour de Russie. *Le grand chancelier Zamoyski a résigné les sceaux le lendemain des arrestations.* On a cru que son exemple serait suivi par d'autres personnes d'une égale importance; mais, soit la crainte, soit l'intérêt, soit *le désir d'aider son pays dans un moment aussi critique*, ont empêché que nul autre ne quittât son emploi. Aux motifs politiques qui nous font désirer une prompte décision de ces affaires, se joignent des appréhensions personnelles pour notre subsistance. Nous en prévoyons la difficulté si cela dure, tant à cause du grand nombre de monde enfermé dans la ville qu'à cause de l'*imprévu du blocus* et de l'obligation où sont les paysans du voisinage de nourrir les troupes russes qu'on suppose se monter à 12,000 hommes.

(1) Remarque digne vraiment d'un ministre de la Grande-Bretagne! Telle était la fascination dont le prince Repnin avait frappé ce bon M. Wroughton.

Digitized by Google

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 17 octobre 1767.

..... Je ne puis m'empêcher de regarder ce qui se passe actuellement en Pologne comme *une pure farce politique*, jouée pour la satisfaction de la vanité d'un certain souverain; car il est indubitable que ni l'impératrice de Russie, ni le roi de Prusse, ne veulent aucune altération ou changement dans le gouvernement civil de *ce pays*, *qui pourrait augmenter sa force et son influence au détriment des leurs;* et quant à *l'affaire des dissidents*, quels que soient les priviléges qu'on pourra leur accorder dans ce moment, *il est probable qu'ils n'auront guère de longue durée*, n'ayant pas été obtenus par la conviction, mais bien par l'intervention de forces étrangères.

WROUGHTON.

Varsovie, 21 octobre 1767.

Les députés nommés pour conférer avec l'ambassadeur russe sur les modifications du projet ont apporté lundi à la Chambre le résultat de leur négociation, qui n'y a amené que les changements

Digitized by Google

suivants : 1. De porter le nombre des commissaires de cinquante à soixante-dix. — 2. De fixer le terme pour toutes les conférences au 1er février 1768. — 3. Quoique ces commissaires aient le pouvoir absolu de traiter et de conclure, non seulement dans l'affaire des dissidents, mais aussi dans *toute autre modification dans le gouvernement,* le prince Repnin a permis, *pour flatter l'oreille* de la nation, d'ajouter « *Salva approbatione Reipublicæ,* » mais refusa à la République tout droit de rejeter. — Comme les députés déclarèrent qu'on ne pouvait pas obtenir d'autres conditions, l'acte passa sans la moindre opposition, quoique des observateurs aient remarqué que le mot usité *approbatio* (consentement) ne fut prononcé que *par un petit nombre de gens au service*, ou soupçonnés depuis longtemps d'être payés par la Russie, *les autres gardant un silence profond* et envisageant cet acte comme un instrument d'esclavage et de dépendance entière de la cour de Russie. *Le désespoir national est si profond* au sujet du traitement qu'on vient de leur faire subir, que des personnes les plus intelligentes et les plus influentes m'ont assuré en confiance *qu'il suffirait de la moindre chance extérieure pour faire éclater le feu dans tout le pays* (1).

(1) Ce feu éclata bientôt, et la conflagration dura pendant cinq années.

Digitized by Google

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 31 octobre 1767.

Monsieur,

Ce que j'ai mentionné dans ma dernière dépêche, relativement à l'arrestation des évêques et des seigneurs polonais, est non seulement confirmé, mais il paraît que cet acte de violence fut accompagné des circonstances les plus extraordinaires. *Le prince Repnin,* ambassadeur de Russie, fit non seulement occuper Varsovie par les troupes de la czarine, mais il *bloqua cette ville.* La panique et la consternation étaient fort grandes; *personne n'osa s'opposer et l'on ne put se retirer qu'on n'eût consenti à ce que l'ambassadeur voulait;* en conséquence, on nomma 72 commissaires avec plein pouvoir d'arranger toutes choses dans les matières en discussion, « *salva approbatione Reipublicæ.* » On me dit qu'il y eut une dispute à la diète au sujet de la proposition de mettre le mot *reprobatione* en place du mot *approbatione,* mais ce dernier l'emporta, et aussitôt que l'acte fut passé, on prorogea la diète jusqu'en février prochain, époque à laquelle les commissaires vont présenter leur rapport. Le blocus de la ville fut levé alors, et les membres de la diète retournèrent chez eux de bien mauvaise humeur, les commissaires seuls restant à Varsovie.

Digitized by Google

..... Les ministres du roi de Prusse qui sont ici semblent blâmer ouvertement les mesures impérieuses et violentes prises par l'ambassadeur de Russie à Varsovie, ce qui me confirme dans mon opinion sur les sentiments de leur maître; aucun d'eux n'osant avoir un avis personnel.

WROUGHTON.

Varsovie, 25 novembre 1767.

Tout ce qui a été réglé a été arrangé dans les conférences privées de Repnin, où *les ministres étrangers n'étaient ni invités ni présents*, et ils n'en ont appris le résultat que lorsque l'acte fut prêt pour être porté à la diète.

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 5 décembre 1767.

Les dernières lettres de Varsovie nous annoncent que les commissaires nommés par la diète pour conférer avec le prince Repnin ont consenti à toutes ses demandes en faveur des dissidents,

Digitized by Google

sous le rapport tant du libre exercice de leur religion que de leur capacité de remplir les charges civiles, et quant à d'autres matières concernant le gouvernement intérieur de la Pologne, ces matières seront discutées probablement avec plus de liberté que ne l'a été l'affaire des dissidents.

19 DÉCEMBRE. — Je n'ai rien appris de Varsovie qui mérite d'être rapporté; on dit seulement que *les concessions obtenues par les dissidents leur ont coûté fort cher, plusieurs d'entre eux ayant grevé leurs biens pour trouver l'argent nécessaire* à faciliter leurs affaires dans le comité et dans la diète. On dit même que l'*impératrice de Russie y a contribué généreusement* avec une somme considérable. La chose étant ainsi, les dissidents se flattent que tout ce qui les concerne va passer à la diète, qui se réunira de nouveau au mois de février prochain, mais *je ne me hasarde pas de prédire combien de temps ils jouiront de ces priviléges,* quand une fois les troupes russes auront évacué le royaume.

GIBSORNE A MITCHELL.

Dantzig, 9 décembre 1767.

J'ai l'honneur d'envoyer maintenant à Votre Excellence la substance d'une lettre que j'ai reçue

Digitized by Google

par la dernière poste d'un ami, très brave et honnête homme, et un des principaux membres de la commission qui siége en ce moment à Varsovie. « Notre affaire des dissidents, m'écrit-il, est venue » hier, le premier du courant, le jour de la naissance » de notre maréchal, à une fin heureuse, grâce à » Dieu, et tous les commissaires de la République » ont souscrit les points de ce traité, de même que » l'a fait le prince Repnin, *et que le feront tous les* » *ambassadeurs de nos puissances protectrices.* » Nous obtenons par cet acte important le libre » exercice de la religion dans toute son étendue, » ainsi que l'égalité et les autres prérogatives an- » ciennes que nous avions perdues en 1717...

» .... *Nous avons même obtenu plus que nous* » *n'avions espéré...* Quand je vous dis que nous » avons obtenu tout, c'est que *tout* et nous *tous* y » sommes compris, et nous ne pouvons pas assez » en remercier Dieu. Mais je désire que vous gar- » diez cette relation pour vous-même. Mon Dieu, » comme les temps et les hommes sont maintenant » changés !....

» ..... Nos plus grands persécuteurs sont deve- » nus maintenant nos meilleurs amis et nous de- » mandent notre appui, et il me paraît déjà qu'il » *y a ici plus de changement à Varsovie dans ces* » *huit jours, que je n'en avais observé durant les* » *dernières trente années.* Nous allons demain

Digitized by Google

» remercier solennellement *le prince Repnin, qui* » *mériterait qu'on lui érigeât un monument.* Dans » quelques jours nous irons présenter de la même » manière nos remercîments au roi et prendre un » congé de quelques semaines (1). »

Votre Excellence verra, par ce qui précède, combien les protestants sont heureux et satisfaits d'avoir mené leurs affaires à une si bonne fin, *mais cela leur a coûté beaucoup d'argent :* aussi, pour se le procurer, plusieurs de leurs chefs ont-ils *obéré leurs biens* et épuisé leur crédit jusqu'à l'extrémité; je puis même dire que quelques-uns d'entre eux ont sacrifié le tout, ce qui est bien connu dans le pays, et l'*impératrice elle-même* (*outre tout ce qu'elle a fait autrement*) *les a aidés en particulier par une somme considérable.*

Je ne doute pas que notre cour ne soit disposée à suivre cet exemple et ne veuille contribuer à cette œuvre avec sa générosité habituelle, dès qu'on lui

(1) Cette lettre d'un dissident polonais, probablement Goltz, explique le plus clairement et le plus péremptoirement qu'il est possible le fond et l'esprit de l'opposition de la Pologne contre la Russie dans l'affaire des dissidents. Ce ne fut pas l'*intolérance* religieuse qui l'animait, mais bien la haine contre les adhérents et les instruments de la Moscovie.— *Remercier Dieu! — Remercier Repnin! — lui ériger une statue!...* lorsque la patrie roulait dans l'abîme! — De tels citoyens, certes, ne mériteraient aucune *tolérance* dans aucun pays du monde.

Digitized by Google

aura fait dûment appel, et je prie Votre Excellence de m'informer si vous-même vous auriez la bonté de vous en charger.

MITCHELL A CONWAY.

Berlin, 2 janvier 1768.

Aussitôt que j'ai reçu votre lettre du 15 décembre, j'ai cherché à apprendre des ministres de Russie et de Suède, accrédités à cette cour (il n'y a pas ici de ministre de Danemark dans ce moment), ce qu'ils savent quant aux affaires de Pologne; mais j'ai trouvé qu'ils n'étaient guère mieux informés que moi: ils ne doutent seulement pas que les principales puissances protestantes en Europe *ne garantissent les priviléges accordés aux dissidents* (1).

..... Je ne puis m'empêcher de conclure, mais par voie de conjectures seulement, que si les priviléges des dissidents sont votés à la diète prochaine, le roi de Prusse les garantira; car je juge impossible qu'il s'y refuse après les déclarations qu'il

(1) La Czarine ne s'en souciait nullement. Les ministres des puissances européennes à Varsovie ne furent que des figurants dans ce drame. La Russie seule y dirigeait tout despotiquement.

Digitized by Google

a faites et les démarches qui ont été prises de concert avec *la Russie*, cette dernière puissance ayant surtout gagné depuis peu *une grande influence sur les cabinets de Suède et de Danemark.*

SHIRLEY.

Saint-Pétersbourg, 4 février 1768.

Le manifeste qui doit accompagner l'arrangement des affaires de Pologne a été envoyé et approuvé à cette cour. L'*impératrice accorde chaque article, qui ne lui enlève pas le pouvoir de gouverner le pays. L'extension qu'on va donner au liberum veto, et cela* PAR UNE LOI, *en est une preuve évidente.* Il faut que je dise, pour rendre justice à M. Panin, qu'il a fait *une forte opposition* à ce sujet, et vous pouvez être sûr que, dans une conversation que lui et le colonel Igelstrom ont eue avec l'impératrice, il a combattu ce point pendant près d'une heure, mais il a été obligé de céder à des ordres positifs. Il est difficile de déterminer *jusqu'où s'étend l'ambition de l'impératrice;* mais ce dont je suis certain, c'est que *son ministre a été sa dupe,* et qu'il ne supposait pas qu'elle voulût aller jusqu'à exercer *une influence despotique en Pologne, au détriment de la paix et du bien-être de ce pays.*

Digitized by Google

Le roi de Pologne est bien peu content, et il a raison de l'être. L'impératrice le considère *comme un instrument, et elle ne le protégera que juste aussi longtemps qu'il lui sera utile.*

GISBORNE.

Dantzik, 6 février 1768.

..... Je vous prie de garder pour vous ce que j'ai écrit à Votre Excellence au sujet d'une collecte pour les protestants. Ils ont maintenant à Londres M. Woide, un homme fort habile, qui y a servi leurs intérêts, il y a de cela deux ou trois ans, et a bien reconnu le terrain : qu'on lui laisse diriger cette affaire selon ce qu'il trouvera de plus convenable...

... Le général Goltz (un des maréchaux de la confédération des dissidents) a écrit à M. Woide, à Londres, de chercher des collectes et *des souscriptions,* et à amasser une somme *qui puisse mettre en état les protestants de Pologne et de Lithuanie de restaurer leurs églises et de les rebâtir où besoin sera....* (1).

(1) C'était bien la peine de crier si fort que la Pologne ne permettait pas de bâtir des temples aux dissidents, lorsqu'il appert qu'ils n'avaient pas de fonds pour le faire.

Digitized by Google

MITCHELL A LANGLOIS.

Berlin, 9 février 1768.

D'abord, on ne me fait guère de confidences à cette cour, pas même pour ce qui concerne les affaires de Pologne; mais on croit généralement que Sa Majesté *le roi de Prusse est mécontent* en secret de la conduite de l'impératrice de Russie, qui agit, dit-on, dans les affaires polonaises sans le consulter, et *qu'il est fatigué d'y jouer un rôle secondaire.*

SHIRLEY.

Saint-Pétersbourg, 4 mars 1768.

Cette cour est très mécontente des efforts que fait le pape pour appuyer son autorité en Pologne. Selon les usages de la cour pontificale, tant que la Russie ne paraissait travailler que pour les dissidents, l'opposition du pape n'était pas d'une nature bien dangereuse, car il se contentait d'envoyer *la protection d'un souverain européen, qui n'a pas plus d'influence en Pologne que l'empereur de la Chine;* mais dès qu'on s'aperçut à Rome que la Russie

Digitized by Google

voulait lui enlever le droit d'avoir un nonce à Varsovie, on commença à passer en revue toutes les forces sur lesquelles on pouvait compter, *non contre les Russes, qui n'en auraient fait que rire, mais contre le roi et plusieurs prélats,* qui n'avaient pas montré assez de zèle à défendre l'autorité papale (1). La cour de Rome alla jusqu'à menacer le primat d'une excommunication, s'il osait accepter les fonctions de nonce. La cour de Russie, décidée à terminer les affaires de Pologne aussi vite que possible, ne put voir sans une certaine colère cette artillerie dirigée contre elle, quoique indirectement, et M. *Panin,* avant de quitter Moscou, *envoya des ordres au prince Repnin,* pour que le roi et ses amis représentassent au légat du pape combien il serait dangereux pour lui *de continuer ses lamentations* et ses menaces, qui ne pouvaient que retarder le bon effet des intentions *généreuses et désintéressées de l'impératrice, et pour que, s'il* n'y avait pas d'autre moyen de lui imposer silence, *on l'arrêtât et le mît en lieu sûr.*

(1) Le vénérable et savant abbé THAYNER, qui a, dans ses ouvrages, si bien mérité de la cause polonaise, abonde, dans sa *Vie de Clément XIV*, en injustice criante, et en erreurs sur la situation de la Pologne à cette époque, en lui faisant des reproches accablants sur son peu de zèle pour la religion catholique!

Digitized by Google

WROUGHTON A MITCHELL.

Varsovie, 5 mars 1768.

Les diverses affaires qui ont été arrangées par la délégation, concernant principalement les choses de l'intérieur, ont été soumises à la diète et approuvées par elle; et je suis heureux de vous annoncer que tout est terminé ce matin, et que les confédérations, aussi bien celles des dissidents que celles des mécontents, sont dissoutes. L'impératrice de Russie garantit tous ces arrangements, de sorte que *j'espère que la tranquillité de ce pays est fixée sur une base solide* (1).

WROUGHTON.

Varsovie, 9 mars 1768.

On croyait que quelque protestation serait faite contre le nouveau traité, par exemple, au sujet des violences dont on a usé pour le réaliser; *mais*

(1) Ainsi le bon M. Wroughton peut revendiquer, à juste titre, la priorité quant au mot : *L'ordre règne à Varsovie*. Il est à remarquer que Wroughton est plus circonspect dans ses dépêches au gouvernement anglais. Il n'est *Repniniste* qu'en écrivant à Mitchell.

Digitized by Google

Repnin ayant déclaré que, si la diète se prolongeait, on *ne permettrait à personne de quitter la ville, qui, en effet, fut bloquée de nouveau, afin d'intimider tout le monde par ces moyens et autres, le tout fut conclu et signé sans un mot d'opposition contre un article quelconque. L'impératrice garantit* non seulement l'affaire des dissidents, mais *chaque constitution ou acte qui a passé par la délégation,* et parmi lesquels les principaux sont les *lois cardinales* et *les matières d'État,* dont je vous envoie un résumé traduit, où vous pourrez voir *le soin qu'on a pris d'empêcher cette nation de s'émanciper de la dépendance de ses voisins.*

SHIRLEY.

Saint-Pétersbourg, 15 juillet 1768.

La Russie est décidée à présent à gouverner la Pologne comme si elle lui appartenait.

WROUGHTON.

Varsovie, 10 août 1768.

Le chancelier Czartoryski m'a dit que tout concourt à lui faire désirer la fin de ces désordres;

Digitized by Google

mais qu'à moins que l'impératrice ne se désiste des points les plus essentiels *de ce qu'il lui plaît d'appeler un traité*, et de ce qui a été réalisé avec *tant d'injustice et de violence*, il ne pouvait pas penser à s'engager dans une entreprise *aussi inutile et aussi antipatriotique*. Les droits des dissidents devaient être réduits, dans l'intérêt même de leur propre sécurité, une fois que les troupes russes se retireraient. La garantie était également alarmante et injuste. Bref, dans leur ensemble des lois bâclées par cette délégation violentée étaient si mal digérées et si nuisibles, qu'elles avaient besoin *d'être renversées en entier* (1).

(1) Le traité de 1768 est vraiment une monstruosité dans le Code du droit international. Deux puissances s'allient : l'une pour obéir, l'autre pour dominer. Le préambule, après un galimatias amphibologique, explique avec une infâme ironie l'objet de l'alliance : *quo securitati constitutionis et libertatis Reipublicæ provideatur*. Dans ce but, la Russie impose à son alliée le joug de la plus honteuse soumission, où chaque pulsation de sa vie, même intérieure, est réglementée dans le sens le plus funeste. Ce traité, traduit en latin, se trouve dans la collection de Martens, 2e édition, t. I, p. 137. — Nous en avons préparé avec un soin tout particulier une traduction française d'après l'original polonais, inséré dans le *Volumina legum*, t. VII, destinée pour notre *Recueil des documents*, afin de rendre accessible à tout lecteur cet acte qui fait voir jusqu'où peut descendre une nation qui se fie à l'amitié et à la protection de la Russie. Cependant des documents inédits auxquels nous donnons ici place nous obligent à en ajourner l'impression. Ce traité ne fut jamais mis à exécution, celui des *partages* étant devenu plus commode aux voisins et alliés de la Pologne.

Digitized by Google

DIARIES AND CORRESPONDENCE OF JAMES HARRIS, FIRST EARL OF MALMESBURY. London. Bentley, 1845, In-8°, vol. I.

Page 10. — Cette diète extraordinaire a été ouverte le 4 octobre 1767, sous la direction immédiate de la Russie. Pendant toute sa durée 8,000 hommes de troupes russes entouraient la ville, et 2,000 campaient dans le jardin de l'hôtel de l'ambassadeur, qui, durant ce temps, était maître absolu sous tous les rapports.

Pages 11, 12, 13. — Comme on n'avait pas fait la moindre attention (1) aux deux déclarations séparées que l'impératrice avait fait présenter par un ambassadeur, prince Repnin, à la diète de 1766, et qui contenaient un exposé des griefs des dissidents, et la demande d'en obtenir satisfaction, elle fit entrer près de 20,000 hommes dans le pays, et eut l'air de vouloir soutenir les prétentions des mécontents qui, au nombre de 60,000, s'étaient confédérés sous le maréchalat du prince Radziwill. Cette confédération fut suscitée par la jalousie de quelques magnats qui craignaient les conséquences des innovations dans le gouvernement de leur pays: comme celle qui permettait de substituer dans les discussions sur des matières importantes le vote à

(1) Lord Malmesbury fut mal informé à cet égard. Voyez p. 385.

Digitized by Google

la *pluralité des voix* au vote à l'*unanimité*. Ceci gagna à la confédération un grand nombre de ceux qui, étant ennemis acharnés de la cour, se flattaient qu'ils renverseraient ainsi le roi. Ils étaient si passionnés sur ce sujet, qu'ils ne se donnèrent pas le temps de réfléchir que le but principal de la Russie ne consistait que dans la question des dissidents (1).

Cependant ils ouvrirent bientôt les yeux, et ils furent forcés de parler dans toutes leurs protestations de dissidents et de Grecs non unis comme de citoyens persécutés, et de demander qu'il leur fût rendu justice. Bref, la Russie mena si bien son jeu, qu'elle obligea le prince Radziwill à présenter un projet au roi et à la diète réunie, par lequel ils auraient à déléguer leurs pouvoirs à un certain nombre de personnes qui seraient autorisées à traiter et à conclure avec l'ambassadeur de Russie, au sujet de leurs *griefs*, tant ceux concernant les dissidents que tous autres. Une proposition aussi *extraordinaire* et le coup qu'elle portait à leurs libertés ne rencontrèrent que fort peu d'opposition, et cela par cette raison évidente que les évêques de *Kiovie* et de *Cracovie*, qui avaient cru devoir parler contre, furent saisis la nuit suivante et déportés nul ne sait où. On relut le projet pour la seconde fois le lendemain, et on le vota fort tranquillement. La diète

(1) Il serait superflu de relever l'erreur de cette observation.

Digitized by Google

se prorogea jusqu'en février, et donna tous ses pouvoirs à vingt-quatre personnes environ. Celles-ci se réunirent alternativement chez le primat et chez le prince Repnin, pour discuter ce qu'il y avait à faire, ou plutôt pour consentir à tout ce que le prince ambassadeur proposait; le sort des deux évêques étant si fort devant leurs yeux que personne n'ose opposer ni même présenter une objection. L'ambassadeur donne ses ordres avec autant de hauteur qu'ils montrent d'humilité. Et voilà à quoi se trouvent réduites les libertés de cette fameuse République.

Le langage du monde, à cette occasion, est différent. Les vrais vieux patriotes polonais appellent cela *le coup de grâce* donné à leur liberté. Ils se voient devenus les vassaux de la Russie, et tout esclaves qu'ils sont, je leur ai entendu dire : *Autrefois je me faisais gloire de dire que j'étais Polonais, actuellement j'en ai honte.* D'autres, moins chaleureux et peut-être plus raisonnables, disent: Cela ne pouvait être évité. Comment s'opposer à une armée de 30,000 hommes? au lieu de faire du bien, cela aurait seulement renversé la République! *Si nous étions en état de battre, nous aurions bien fait de nous battre; mais désarmés comme nous sommes, obligés de céder, pourquoi ne pas céder de bonne grâce?*

Pages 15, 16, 17. — Le prince Repnin, ambas-

Digitized by Google

sadeur de Russie, joue un plus grand rôle à Varsovie que le roi. Le hasard fit que je me trouvai presque tous les jours dans sa société ; le ton hautain qu'il prend envers les hommes, comme la galanterie insolente auprès des femmes, choque en vérité. Dans le sein de la délégation, il donne ses ordres de la manière la plus despotique, et fait taire quiconque s'avise de parler contre ses volontés, en disant : « Tel n'est pas le bon plaisir de » l'Impératrice; elle veut que ceci soit autrement... » Il traite tout le monde aussi cavalièrement, même le roi. . . . . .
Rien ne prouve mieux les vicissitudes des choses que de voir le nonce du pape attendre une heure et demie dans l'antichambre de l'ambassadeur russe, et cela uniquement pour le complimenter au sujet du jour de naissance de sa souveraine, lequel tombait le 5 décembre 1767.

Parlant une fois au roi de toutes les grandes et bonnes choses qu'il a faites pour son pays, de l'ordre qu'il a introduit dans l'armée, de l'académie militaire qu'il a fondée, il me répondit : « Vous en» visagez les choses sous un autre point de vue que » moi ; aucun bien n'arrivera de toutes les amélio» rations que j'ai voulu faire à ce pays-ci. Au con» traire, à mesure que nous nous avancerons, nous » serons plus opprimés. Je regarde le corps de ca» dets, etc., comme autant d'avantages pour notre » puissante voisine. La seule consolation qui nous

Digitized by Google

» reste, est d'ignorer nos malheurs. Quant à moi, » malheureusement, je ne sens que trop les épines » dont ma couronne est semée. Je l'aurais déjà en- » voyée à tous les cinquante mille diables, si je » n'avais pas honte d'abandonner mon poste. »

Pages 26, 27. — Le prince Czartoryski, grand chancelier de Lithuanie et l'oncle aîné du roi, fut destiné par l'impératrice à être écrasé. Elle lui a fait signifier par son ambassadeur que s'il ne déposait pas sa charge et ne se retirait pas dans ses terres, il serait mis en accusation, condamné et exécuté. Il répondit : « Je n'ai pas reçu mon em- » ploi de Sa Majesté Impériale, ainsi elle me par- » donnera si je ne veux pas m'en défaire à sa re- » quête. Je suis vieux, très vieux ; et elle me fera » très peu de mal en m'ôtant le peu de jours qui » me restent. Mais j'ai trop de soin de ma gloire » pour ternir la fin d'une vie qui, j'ose le dire, a été » passée sans tache au service de ma patrie, par » un acte que le monde avec raison condamnerait » comme lâche et intéressé. » Par suite de cette mâle réponse, l'ambassadeur lui a dit qu'il devait se préparer à son sort, que son procès serait fait à la diète prochaine, et qu'il pouvait en prévoir facilement la fin. Que, par égard pour son haut rang et pour son honnêteté bien connue, il ne serait pas arrêté avant cette époque, et qu'il l'engageait de profiter de cet intervalle pour régler tout ce qu'il pourrait dans l'intérêt de sa famille. J'ai dîné plu-

Digitized by Google

sieurs fois chez lui pendant cet intervalle, et c'était vraiment un beau spectacle que de voir avec quel courage et quelle magnanimité il supportait la menace. Assis au haut d'une longue table, entouré de sa famille et de ses amis, faisant les honneurs avec la même gaieté et la même cordialité que si rien ne lui était arrivé; parlant à chacun de ses hôtes avec la plus grande aisance et la meilleure humeur, questionnant les étrangers sur les affaires relatives à leurs pays, et ses compatriotes sur les faits qui pouvaient les intéresser davantage; jamais distrait ni absorbé dans ses pensées, et continuant à exercer les devoirs de sa charge de chancelier avec la même exactitude qu'auparavant: tout cela aurait déjà frappé dans un homme presque octogénaire; mais lorsqu'on ajoute que le vieillard qui agissait ainsi était en quelque sorte sous le coup d'une condamnation, cela excitait d'autant plus l'admiration.

La diète, après s'être assemblée et avoir été prorogée à deux reprises, s'est réunie le 28 février 1768, afin d'entendre les résolutions adressées par la délégation. Il y avait presque à chaque séance quelque faible lutte pour prendre la parole, mais aucun discours ne put être prononcé. On disait aux nonces : Laissez achever la lecture, vous direz après vos sentiments; si vous voulez, la diète durera un jour de plus pour cela. Or, quand ce jour arriva, on envoya dès six heures du matin des mes-

Digitized by Google

sages à chaque membre, avec l'*avis* qu'il serait mieux de ne rien dire. En conséquence, quand l'assemblée se réunit, le maréchal exprima en très peu de paroles l'approbation des mesures arrêtées par la délégation, et prononça immédiatement la dissolution de la diète; après quoi, toute l'assemblée, avec le roi et les sénateurs, se rendit à l'église pour chanter un *Te Deum*. C'est ainsi que finit cette affaire très *remarquable*, où toute une nation se trouva placée dans des circonstances tellement singulières, qu'elle se vit dans la nécessité d'approuver de nouvelles lois *tout à fait contraires à ses idées*, et où le roi, avec les intentions les plus droites et les plus saines, fut obligé de prendre le parti des Russes, comme le moindre de deux maux. Car s'il eût embrassé le parti contraire, une guerre civile s'ensuivait des plus sanglantes et des plus cruelles.

Les changements faits durant cette diète consistent en un grand nombre d'articles qui rétablissent le *vote à l'unanimité*, qui, comme je l'ai dit précédemment, avait été supprimé sur deux points essentiels : l'armée et les finances. *Aujourd'hui, les impôts, l'augmentation des troupes, toutes les espèces de traités, même ceux de commerce, la guerre et la paix, ne dépendent plus de la pluralité des voix, mais doivent être décidés à l'unanimité.* Quelques sujets économiques dont on laisse la décision à la majorité sont de si peu d'importance et

Digitized by Google

tellement embarrassés de forme, qu'on ne pourra jamais effectuer à l'aide de ce pouvoir un plan un peu avantageux pour le pays. Le grand point qu'il s'agissait de gagner pour la Russie, c'était en vérité de faire ici *le gouvernement aussi confus que possible*, ou plutôt *de le défaire* comme gouvernement.

Digitized by Google

DISCOURS

DE

CAJETAN SOLTYK,

ÉVÊQUE DE CRACOVIE,

TENU A LA DIÈTE LE 13 OCTOBRE 1767,

SUR L'ACTE DE PROROGATION ET DU PLEIN POUVOIR TEL QU'IL A ÉTÉ PROPOSÉ.

Le parti des républicains polonais, opposé au roi, poussé par Catherine à la confédération de Radom en 1767, ouvrit enfin les yeux. Ses principaux chefs, Cajetan Soltyk, évêque de Cracovie, et Venceslas Rzewuski, général de la couronne, crurent de leur devoir de faire à la Russie une résistance, tardive, il est vrai, mais noble et ferme. Ils l'accomplissent à la diète qui suivit la confédération. Trompés, ils expient noblement leur erreur. La Russie avait résolu de donner aux chaînes qu'elle destinait à la République la forme d'un traité. Afin d'y parvenir, elle propose à la diète de nommer une délégation composée d'un petit nombre de nonces, munis de pleins pouvoirs pour stipuler le traité préparé, et pour décider, en dernier ressort, du sort de la République. — Soltyk, Rzewuski et autres s'opposent à ce projet. C'est le fond de leurs mémorables discours que nous publions. — Les troupes moscovites remplissent Varsovie. L'ambassadeur russe, dans une tribune de la salle des séances, épie chaque parole, chaque mouvement des orateurs. Rien n'arrête ces âmes résignées. — Ce

Digitized by Google

n'est pas la recherche de l'éloquence qu'il faut voir dans l'emphase de leur parole, mais cette surexcitation spontanée de l'âme, qui, grandissant par le sentiment du devoir, dédaigne avec hauteur le péril. Après leurs discours, où cependant ne se glisse aucune parole acerbe contre la czarine, la nuit suivante, ils sont saisis par les Russes; et déportés, nul ne savait où. — Voici l'aspect de la chambre où furent prononcés ces discours, tel que le donne lord Malmesbury, témoin oculaire d'une des séances de cette diète :

« Je vins vers les onze heures au château : le coup d'œil » était magnifique. Le roi est sous le dais, au haut de la » salle, entouré de ses ministres. A sa droite siége le primat, » le premier des sénateurs, qui, avec ses chanoines portant » la croix archiépiscopale, a l'air d'un second roi. En face » de lui, l'archevêque de Léopol. Puis, au premier rang, » les autres sénateurs qui remplissent les bancs les plus » avancés, et derrière eux, les autres membres de la diète, » ou les nonces, comme on les appelle. — Avant qu'on ait » commencé la lecture des pièces, quelques-uns, en petit » nombre, essaient de parler; mais on ne le leur permet pas. » La tentative est répétée, mais en vain. Bref, l'assemblée en » corps entendit très patiemment la lecture de l'affaire des » dissidents sans un murmure. Il y avait un nonce de la » Prusse polonaise, qui déclara qu'il protesterait contre » toutes les résolutions arrêtées au sujet des dissidents, » mais il fut réaverti, et il ne reparut plus durant le reste » de la diète. Le spectacle de toute une nation représentée » est vraiment auguste; mais mon admiration diminuait » beaucoup, lorsque je vis dans la même pièce où j'étais, » qui avait une croisée sur la salle, l'ambassadeur russe ac- » compagné de quatre ou cinq de ses généraux, surveiller » tout ce qui se passait, et se penchant par la fenêtre, avoir » l'air de menacer quiconque serait tenté de faire de l'op- » position. »

Digitized by Google

Écoutons avec recueillement les orateurs qui vont parler. Ce sont les hérauts de l'Europe libre! Ils dénoncent à la Russie la guerre de l'indépendance, que la Pologne a commencée, — et que la France et l'Angleterre ont à clore avec honneur.

Il a suffi aux bons patriotes, catholiques fidèles, d'entendre, à l'ouverture de la diète, la lecture du projet de l'acte qui en déterminait les bornes, et dont la discussion n'a été permise aux États que jusqu'à ce jour, pour être pénétrés de la plus vive douleur; sentiment dont on ne peut cesser d'être affecté, puisque les discours prononcés dans les deux premières séances de la diète ne laissent pas lieu de douter des malheurs qui nous menacent. Et en effet, combien cet acte fatal, examiné pendant ce peu de jours avec autant de soin que d'exactitude, n'a-t-il point accablé les esprits, et en quelque sorte précipité l'âme dans un abîme d'étonnement, de terreur et de crainte! Que n'ai-je assez d'éloquence, de force, de véhémence et de précision pour développer les tristes effets qu'il a produits. Époque funeste! qui achève de mettre le comble à nos infortunes! Temps malheureux! indigne d'être transmis à la postérité! Puissiez-vous n'avoir jamais existé! Pourquoi, dans l'excès de ma douleur, ai-je survécu à tant de calamités! Pour vous, Sire, qui jouissez de l'éclat attaché à la majesté du trône et du bonheur de gouverner un peuple libre, vous avez sucé avec le lait les principes

Digitized by Google

incontestables de la vraie religion et des vertus, dont la perfection n'a pu que s'accroître, par l'avantage d'être élevé au sein même de votre patrie. — Quant à vous, auguste sénat, et ordre équestre, vous, enfin, hommes respectables, fidèles patriotes, généreux soutiens de l'État, dignes successeurs de magnanimes et zélés défenseurs de la religion et de la liberté, on ose nous proposer ce qui mettrait le comble à l'opprobre et à l'infamie; on nous croit réduits à cet excès d'humiliation et d'abaissement, de nous faire consentir à la perte du bien le plus précieux, la religion et la liberté, lorsqu'on nous juge capables d'en remettre le sort à la décision d'un petit nombre de citoyens.

Après la lecture de ce projet, je vous ai fait connaître, dans mon premier discours, que Dieu, la patrie et la conscience, nous défendaient de le signer, s'il doit surtout munir et pourvoir du droit de décider en dernier ressort. Les raisons que j'alléguais alors vous démontrèrent, en général, les dangers évidents que ce projet renfermait : il est maintenant nécessaire d'en examiner chaque article avec l'attention la plus réfléchie.

On avoue clairement, dans ce projet de prorogation de la diète, qu'il se trouve dans le royaume des soldats étrangers sous le nom de *troupes auxiliaires*. Mais qui se laissera séduire à cette dénomination? En effet, il ne peut y avoir de troupes auxi-

Digitized by Google

liaires dans un pays que lorsqu'elles y sont appelées en temps de guerre ; et encore faut-il, pour qu'elles aient cette qualité, que ces mêmes troupes soient accordées en vertu de quelque ancien traité ou à la réquisition de ceux en qui réside le pouvoir suprême : il faut, en un mot, qu'elles se trouvent sous le commandement de la nation qu'elles doivent secourir, ou qu'elles agissent de concert avec elle. Sous lequel de ces titres des troupes étrangères peuvent-elles donc porter chez nous le nom d'*auxiliaires?* Contre quelle puissance sommes-nous en guerre? Par qui les troupes ont-elles été demandées? Et qui de nos compatriotes est chargé de les commander. Il est surtout essentiel que la nation soit éclairée sur ce dernier article, et qu'elle connaisse ceux dans la personne desquels elle doit poursuivre les moteurs des violences et attentats dont les effets ne nous sont que trop connus. On veut que nous demandions la continuation de ces secours tant qu'ils nous seront nécessaires : contre qui en avons-nous besoin? Nos voisins attaquent-ils nos frontières? Qui nous insulte et nous opprime? Serait-ce pour les dissensions intérieures que nous demanderions les secours de l'étranger? Quelle honte ineffaçable pour la nation! Ne nous reste-t-il donc plus assez de vertu pour que nous ne puissions pas accorder nos troubles et accommoder nos différends sans y appeler des voisins aussi puissants? Qui, dans la suite, dirigera et gouvernera ces troupes auxiliaires? Qui fixera le terme

Digitized by Google

du besoin imaginaire qu'on suppose de ces troupes étrangères? Ce ne sera certainement que du côté de ceux qui ont la force en main, et qui, n'envisageant le séjour de ces troupes que comme une circonstance favorable à leurs pernicieux desseins, trouveront toujours des raisons spécieuses pour en faire croire la présence indispensable. L'expérience du passé sert pour l'ordinaire de boussole pour le présent, et le présent nous fait entrevoir l'avenir. Examinons le fruit et les avantages que nous retirons de ces secours depuis qu'on nous les accorde, et malgré nous. Considérons la situation déplorable de la République, et nous saurons ce que nous avons à attendre. Ces troupes auxiliaires, qui ont déjà été si préjudiciables à d'autres, le sont maintenant à nous-mêmes : elles nous font éprouver combien leurs secours nous sont onéreux, combien ils portent atteinte à la liberté, combien ils enchaînent nos sentiments, asservissent notre liberté, et nous contraignent à l'acceptation d'un projet inouï et sans exemple jusqu'à ce jour dans notre République : projet cruel, qui détruit la religion et la liberté, les plus fermes appuis sur lesquels se fonde notre Constitution ; tandis que la saine raison, l'amour de la patrie, l'attachement et le respect dus à la religion, nous défendent de l'autoriser et de le reconnaître. Le séjour des troupes répandues dans le royaume, qui, sous prétexte de secours, excitent les larmes et le désespoir des citoyens, comment oserions-nous en demander la continua-

Digitized by Google

tion? Pendant les dernières diètes, nous nous sommes trouvés hors d'état de satisfaire à la solde des troupes nationales, comment pourrions-nous subvenir à celle des troupes auxiliaires? Si les puissances voisines se sont opposées à l'augmentation des troupes nationales, comment quelques-unes d'entre elles pourraient-elles voir d'un œil tranquille le séjour des troupes auxiliaires qui nous empêchent de remplir les traités? D'un côté, ne devons-nous pas considérer combien il est honteux pour une nation qui a toujours été comptée parmi les plus belliqueuses et parmi les Républiques les plus florissantes, qui occupe une étendue de pays si considérable, de ne pouvoir, en temps de paix, se passer de troupes auxiliaires et de s'assujettir au joug d'une puissance étrangère? D'un autre côté, n'est-ce pas là donner lieu aux soupçons les plus légitimes et même les réaliser dans l'esprit des puissances alliées? N'est-ce pas nous exposer au danger évident de voir ces mêmes puissances rompre tous les traités et nous accabler du poids de leur vengeance?

Le projet de prorogation nomme des ministres plénipotentiaires pour traiter avec M. le prince Repnin, ambassadeur de Russie. J'en appelle aux lois du royaume, qui seules autorisent la conclusion d'un traité, si dans le moment actuel il nous convient d'en conclure un avec la Russie? Il est d'usage que les traités terminent une guerre, ou

Digitized by Google

du moins engagent à des secours réciproques pour le but qu'on se propose. Nous sommes sans guerre, nous dira-t-on, quoique nous ne jouissions pas des douceurs de la paix. Nous ne nous proposons aucun projet ambitieux, pourquoi veut-on donc nous forcer à conclure un traité? Est-il quelque chose qui puisse intéresser plus vivement les puissances que des traités que concluent entre eux leurs voisins, et avec qui elles peuvent avoir des engagements antérieurs? Un traité de cette nature ne produit-il pas vis-à-vis les anciens alliés une défiance dangereuse, et un juste ressentiment de n'y avoir point concouru? Peut-il donc nous être permis de conclure un nouveau traité sans en avertir nos anciens alliés. Ne serait-ce leur faire croire que nous ne savons point apprécier leur amitié? Ne nous refuseraient-ils pas, avec justice, leurs secours, et ne se riraient-ils pas, avec raison, de nos infortunes, si, aveuglés par une présomption téméraire, livrés à l'ignorance et à l'imprudence, peu instruits des lois de la société civile, de la foi et de la fidélité dues aux traités, nous méritions, en les rompant, tous les malheurs dont nous sommes menacés.

Le projet dont nous avons fait mention nous propose la garantie de Sa Majesté l'impératrice. Je confesse devant l'univers entier que je regarderais la puissante garantie de cette auguste princesse, qui, par les plus sublimes vertus, est en quelque

Digitized by Google

sorte supérieure à la majesté du trône, comme l'événement le plus heureux pour ma patrie, ne doutant pas que sa bienfaisance naturelle ne la portât à coopérer au bonheur de la République, et que ce n'est qu'à ce titre qu'elle désire et qu'elle veut que nous acceptions cette garantie. Mais dans la situation présente de l'État, je ne puis me persuader de la nécessité de demander cette garantie, et je puis encore moins concevoir cette contradiction qui consiste à pouvoir conclure en même temps un traité avec la Russie et lui en demander la garantie, puisqu'en traitant avec cette puissance, elle devient à notre égard partie intéressée. Or, comment la Russie pourrait-elle réunir à ce titre celui de garante? Il n'est pas nécessaire de s'étendre en discussion sur cet article; les moindres notions, en matières d'État, suffisent pour s'en convaincre. Mais supposons que cette contradiction ne détruise pas entièrement le projet proposé, je ne m'en conformerais pas moins aux sentiments de M. l'évêque de Chelm, ce digne prélat, qui s'est expliqué avec toute la précision et la force nécessaire, et je préviens la nation que le moment n'est pas encore arrivé où il lui convienne de demander cette garantie. Ne blâmerait-on pas un architecte qui commencerait la construction d'un édifice par celle du toit, sans avoir préalablement mesuré et déterminé l'étendue du terrain sur lequel il doit être élevé? Cette comparaison, quoique très simple, peut être justement appliquée à notre situation

Digitized by Google

actuelle. En effet, pouvons-nous demander et accepter une garantie offerte sur des articles qui nous sont inconnus, dont nous ne concevons ni le but, ni le contenu, et dont, au contraire, nous avons tout lieu de craindre les suites funestes qui peuvent en résulter.

Ce projet ne doit-il pas décider de la religion et de la liberté? et n'a-t-on pas remis à la pluralité de huit suffrages sur quatorze la décision d'affaires aussi importantes? Qui de nous peut assurer que cette commission ne se portera pas à tout ce qui peut léser la religion, les lois et la liberté, renfermées dans des bornes étroites, en anéantissant les droits et les prérogatives de la nation, en changeant la forme du gouvernement, et portant atteinte à la majesté du trône, ou en l'élevant au-dessous de l'équilibre nécessaire dans une République, par la limitation de nos frontières, et par la dépendance à laquelle on voudrait nous assujettir? N'est-il pas constant que cette commission est autorisée à entreprendre tout ce que nous venons de rapporter? Je dis plus, que par le plein pouvoir dont elle est revêtue, elle a encore le droit de statuer, conclure et signer tout ce qui lui semblera bon dans les affaires qui concernent les dissidents, nos lois, la forme de notre gouvernement, nos frontières, nos constitutions et les prérogatives de la nation. Qui de nous peut répondre que cette commission ne statue des constitutions aussi pernicieuses, telles

Digitized by Google

que celles que nous venons de détailler, ou du moins ne soit forcée de les statuer? Pénétré, au contraire, d'un pressentiment légitime, chacun de nous craint, et avec raison, que cette commission n'achève d'entraîner et de confirmer la ruine entière de la République.

Dans des temps aussi critiques et aussi malheureux, qui ne frémira pas au nom seul de la garantie proposée? Considérons en détail les articles que doit embrasser le projet de la garantie russe? Il s'agit d'abord de la religion. Mais, ô ciel! n'est-ce pas un attentat manifeste contre le droit des gens, que de gêner la volonté de son voisin, et le priver de la liberté de décider dans des matières aussi délicates que celles qui touchent la conscience? Quant à ce qui regarde la forme de notre gouvernement et l'état de nos frontières, cette affaire ne nous est pas seulement personnelle; elle intéresse également toute l'Europe, et l'on ne saurait y apporter le moindre changement, sans détruire en même temps tout l'équilibre établi parmi les puissances. Nous conviendrait-il de traiter de ces matières avec une seule de ces mêmes puissances? Devons-nous, enfin, soumettre à la garantie les lois et les prérogatives de chaque citoyen? N'en résulterait-il pas les conséquences les plus fâcheuses, de sorte que la Russie, comme garante, aurait à l'avenir le droit d'interpréter arbitrairement, selon les circonstances, les lois qu'elle veut nous impo-

Digitized by Google

ser? Son influence ne s'étendrait-elle pas alors nécessairement sur toutes les affaires intérieures du royaume? Ne se croirait-elle pas en droit d'écouter et de décider les plaintes de ceux qui se croiraient opprimés? Et notre République ne deviendrait-elle pas alors une des provinces soumises et subordonnées au pouvoir de la Russie? Je conviendrai néanmoins des avantages que peut procurer la garantie dans des affaires suffisamment débattues, discutées et éclaircies. Cette même garantie assure la constitution, la force et les frontières d'un État, conserve son bonheur et sa tranquillité; mais dans la situation critique où nous nous trouvons, il faudrait, en observant l'ordre naturel des choses, soit dans ce qui concerne les dissidents et les Grecs non unis, soit dans les matières d'État; il faudrait, dis-je, commencer par l'ouvrage important de la réconciliation unanime des citoyens. — MM. les dissidents nationaux devraient d'abord se plaindre au gouvernement, s'ils sont en état de prouver qu'on ne leur ait pas rendu justice. Il faudrait ensuite nommer des commissaires pour écouter, recevoir et examiner les plaintes des dissidents et des Grecs non unis, comme principaux acteurs dans la cause, et celles des catholiques, qui ont également des griefs contre eux : ils seraient chargés de vérifier les violences, les infractions aux traités et autres transgressions réciproques dont les deux partis ont pu se rendre coupables. Ces faits rédigés, examinés et vérifiés par les commis-

Digitized by Google

saires, seraient ensuite remis et portés au jugement de la République, qui, en qualité de mère commune de tous les citoyens, et arbitre suprême de la justice, pourrait alors répandre ses faveurs et ses bienfaits sur ceux qu'elle en jugerait les plus dignes, et les mériter de droit; elle assurerait en même temps la portion des lois qui pourraient être de leur compétence. Si cependant les puissances voisines s'apercevaient alors qu'il y eût de la partialité dans les décisions de la République, elles pourraient, dans ce cas, recourir au 35e article du traité d'Oliva, section II, dont voici la teneur : *Si vero contingat unam partem ab altera, vel plures ab pluribus gravi aliqua injuria citra tamen vim armorum vexari, non licebit ideo læso ad arma subito recurrere, sed ante, amicabilis componendarum hujusmodi controversiarum ratio ineunda erit, videlicet, ut læsus, accepta injuria, si immediate cum lædente convenire nequeat, alias paciscentes moneat, et commissio generalis omnium paciscentium nomine instituat.* Plus loin, à l'article 36 : *Cum Serenissimus Dominus Ludovicus XIV, Galliarum et Navarræ rex, cujus ope pax promota, et mediatione ad optatum finem perducta est, executionis et observationis illius, inter eosdem, fidejussor existeret... pro se ac successoribus suis regibus Galliæ spondet ac promittit... se executionem horum pactorum... omni meliori, quo fieri potest modo, etiam armis, ubi amicabilia media non pro-*

Digitized by Google

fuerint, asserturum... (1). Alors des commissaires nommés réciproquement par les puissances qui concoururent au traité d'Oliva, comme garants et médiateurs, pourraient intervenir pour en demander l'exécution, sans y appeler des puissances qui n'ont été ni parties contractantes, ni médiatrices, ni garantes de ce même traité. Il serait de même essentiel que l'on nommât une commission pour examiner les griefs de la nation, les lois onéreuses statuées par les confédérations précédentes, au grand détriment, tant des particuliers que du général de la nation, et qui servent de motif à la confédération présente, qui en reconnaît les abus et les suites funestes. Il serait surtout important d'établir une commission qui pût décider des griefs de la nation, discuter les moyens les plus propres à la réunion des citoyens, au rétablissement des anciennes lois, et qui rendît ensuite à la République un compte vrai et impartial de tous ces chefs, afin que par la sagesse et la majesté qui réside en elle, la nation voie enfin le terme de ses infortunes, et les lois rétablies dans toute leur vigueur. Les lois cardinales une fois raffermies sur de solides fondements, la réputation, les avantages et la tranquil-

(1) Cet article ne se réfère nullement, comme nous l'avons démontré page 327, aux dissidents; l'orateur ne le cite probablement que pour rappeler à son auditoire, et à Repnin qui l'écoutait, qu'il y a une France dans le monde, et qu'elle est engagée à sauvegarder la Pologne.

Digitized by Google

lité de la République rassurés, je croirais alors que la garantie nous pourrait être utile, non-seulement de la part de la Russie, mais encore de celle de toutes les puissances qui s'intéressent à la conservation de la forme de notre gouvernement.

Je ne veux pas m'arrêter ici à tous les articles du projet qui auraient besoin de remarques et d'observations, comme celui qui fait mention de la ligue de Sluck et de Thorn, et qui semble par là les autoriser. — Je m'en rapporte à cet égard aux éclaircissements judicieux de Mgr l'évêque de Chelm. Je passe également sous silence les passages remplis d'obscurité, par lesquels les États promettent de ratifier toutes les résolutions prises par la commission, en tant qu'elles seront conformes à la teneur du projet; parce que ce serait faire naître une nouvelle question, si la teneur de cet acte ne pouvait être déterminée par un autre acte de plus de valeur. J'omets encore la manière solennelle, quoique non usitée, avec laquelle le roi et les maréchaux de confédération ont signé le projet. Je ne parle point de l'inadvertance avec laquelle on a négligé de déterminer le serment que les délégués devaient prêter; quoique, selon les lois du royaume, il soit d'usage de commencer tous les actes importants par un engagement aussi sacré. Je n'insisterai pas sur l'acte qui surseoit la diète, sans limiter le temps de sa réunion, et qui par-là laisse un champ

Digitized by Google

libre aux projets les plus dangereux, qui fomente et entretient la licence des soldats étrangers qui en protégent l'exécution. Je ne rapporterai point les peines imposées aux commissaires qui oseraient s'absenter ; la violence, la gêne et la contrainte dont on prétend enchaîner leurs sentiments et leurs volontés, lorsqu'on leur impose la loi de signer à leur retour tout ce qui aura été décidé en leur absence, quelque opposées que puissent être ces décisions à leurs devoirs et à leur conscience. Je ne dirai presque rien de toutes les nouveautés dangereuses répandues dans le projet en question ; mais l'article qui fixe toutes mes idées et toute mon attention, est celui qui donne à quatorze personnes, ou plutôt, comme je l'ai déjà dit, à la pluralité de 8 sur 14, le pouvoir absolu et inouï, de décider en dernier ressort de la religion et de la liberté. O patrie ! ô vous, citoyens ! vous qui avez été élevés dans le sein de la vraie religion et de la liberté, pouvez-vous consentir à un tel projet, sans vous rendre coupables de trahison et de perfidie ? Rappelez-vous ce temps mémorable où vos glorieux ancêtres ont généreusement répandu leur sang pour la défense de la sainte religion, pour la conservation de la liberté ; c'est au jugement redoutable de Dieu que vous leur rendrez compte, ainsi qu'à vos descendants, de votre négligence à leur conserver les avantages que vous teniez de vos aïeux, si par une précipitation blâmable et criminelle, vous sa-

Digitized by Google

criflez honteusement la religion et la liberté, en vous reposant sur un petit nombre de personnes du soin de les soutenir et de les défendre.

Je ne répéterai point ici les avertissements contenus dans mon discours précédent : j'en appelle à la conscience de chacun, pour me convaincre de toute l'horreur qu'il doit sentir du projet proposé. Hommes illustres, honorés du pouvoir législatif, vous qui jouissez des avantages de la liberté, faites usage ici de toute votre prudence, de toute votre activité et de toute votre vigilance : prenez-y bien garde : c'est peut-être ici la dernière fois qu'il vous sera permis d'user de vos prérogatives! Si vous acceptez témérairement ce fatal projet, le pouvoir que vous êtes en droit d'accorder par votre autorité, peut vous priver de cette même autorité dont vous jouissez. Vous voilà parvenus au point décisif qui intéresse également le ciel, la religion, le monde entier, votre propre patrie et vos descendants. Dieu qui vous voit, examine et considère votre conduite dans une cause qui lui est commune avec vous, vous prépare une récompense proportionnée au mérite de vos actions ; soit en vous comblant de sa gloire éternelle, soit en exerçant sur vous la rigueur de ses châtiments, et en vous réprouvant pour jamais. L'Église adresse pour vous ses vœux au ciel ; elle attend de votre fidélité l'effet des promesses solennelles que vous lui avez faites, lorsqu'elle vous a régénérés dans les eaux salutaires du

Digitized by Google

baptême; la République consternée vous demande, dans sa cruelle situation, des preuves certaines de votre piété filiale; et l'univers, qui fixe sur vous ses regards et son attention, suspend le jugement qu'il doit porter, et ne sait encore s'il doit vous estimer et vous considérer comme de dignes rejetons de vos ancêtres illustres, et comme des citoyens libres. Comment transmettra-t-on votre mémoire à la postérité? Sera-ce par le mérite des louanges, ou par le mépris attaché à l'opprobre et à l'infamie? Je le répète encore une fois, et je ne crains point de vous rappeler tout ce que j'ai déjà dit contre la teneur de ce projet : je juge nécessaire la commission dans tout ce qui regarde les dissidents, les Grecs non-unis et les affaires d'État, en tant qu'elle se borne à examiner, à vérifier et à rapporter les faits par-devant la République, en qui réside le pouvoir suprême et absolu, dont elle ne peut se démettre, en acceptant ou refusant, en approuvant ou abrogeant, selon son bon plaisir, tout ce qui lui paraîtrait contraire au bien public; ainsi, sans ces conditions essentielles, tant qu'il me restera dans les veines du sang à répandre, tant que je serai encore animé d'un souffle de vie, je m'opposerai de toutes mes forces à l'admission et à l'exécution du projet dont j'ai parlé.

Récapitulons ici, en peu de mots, tout ce qui peut servir à vous rappeler le sens de mon discours. Nous ne pouvons accorder le titre d'auxi-

Digitized by Google

liaires aux troupes étrangères, ni réclamer leur secours ; parce que nous sommes en paix, parce que ce serait fouler le pays et le surcharger, parce qu'une telle demande serait contraire aux traités qui nous unissent avec les autres puissances.

Nous ne pouvons demander, ni accepter la garantie; parce qu'elle s'étend sur des articles qui nous sont inconnus, et qui nous remplissent de crainte; parce qu'elle peut enfreindre les prérogatives de la nation, les droits de la religion et de la liberté.

A l'égard de la commission, je le répète : Dieu, la conscience, la patrie, les lois, la forme de notre gouvernement, nous défendent de lui donner le pouvoir absolu de décider en matière d'État et de religion ; parce que cette espèce de parlement peut s'enhardir à statuer tout ce qu'il y a de plus nuisible à la religion et à la liberté; parce que les quatorze personnes dont il est composé, peuvent être engagées à des actes subreptices; et parce qu'on peut, par la violence, les forcer à obtempérer à tout ce qu'on voudra entreprendre.

Dieu puissant et éternel! vous qui avez créé ce royaume, et qui le gouvernez par la sagesse de votre providence, en nous accordant le don précieux de la foi et de la vraie religion, vous nous avez inspiré en même temps le désir constant de le défendre ; vous avez fait passer dans nos cœurs,

Digitized by Google

avec l'amour de la société civile, l'amour ardent de la patrie, ce zèle vif et naturel qui nous porte à rechercher, à saisir tout ce qui peut contribuer à son avantage et sa prospérité. Daignez donc nous prêter votre divin secours, et nous aider à remplir des devoirs aussi sacrés. Dieu sublime et intelligent! scrutateur exact des consciences et des cœurs! vous voyez notre roi lié par le serment le plus solennel et tenu de conserver la véritable religion, de la défendre, de maintenir nos lois, nos libertés et nos prérogatives; vous le voyez animé d'un zèle généreux qui lui fait justement préférer les intérêts de votre sainte loi à la conservation du sceptre, de sa couronne, et même de sa propre vie. Vous voyez, grand Dieu! ce sénat auguste animé de sentiments dignes de vrais chrétiens et de bons patriotes, prêts à verser leur sang pour la religion et la liberté. Vous voyez les nonces disposés à suivre les instructions de leurs concitoyens, à remplir avec fidélité les engagements qu'elles contiennent, en sacrifiant tout pour conserver à la République des biens aussi chers et aussi précieux. Daignez donc, Dieu de miséricorde, embraser les cœurs de tous les citoyens d'une sainte et nouvelle ardeur! armez leurs mains de la force redoutable de votre bras invincible, afin que vous soyez honoré et glorifié par la défense de la religion et de la liberté.

Je finis, illustres citoyens, en vous adressant les paroles mémorables qui affermirent autrefois les

Digitized by Google

généreux Machabées, ces fidèles républicains, dans des temps aussi critiques et aussi malheureux :

« Que Dieu nous fasse miséricorde ! Il ne nous » est pas utile d'abandonner la loi et les ordon- » nances de Dieu, qui sont pleines de justice. Soyez » donc maintenant de vrais zélateurs de la loi, et » donnez vos vies pour l'alliance de vos pères, la » religion et la liberté. Souvenez-vous des œuvres » qu'ont faites vos ancêtres, chacun dans leur temps, » par lesquelles ils ont illustré votre postérité. En » les imitant, vous recevrez une grande gloire et un » nom éternel. » — Propitius sit nobis Deus; non est nobis utile relinquere legem et justitias Dei; nunc ergo æmulatores estote legis, et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum; et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis, et accipietis gloriam magnam et nomen æternum !

Digitized by Google

DISCOURS

DE

VENCESLAS RZEWUSKI,

PALATIN DE CRACOVIE, GÉNÉRAL DE CAMP DE LA COURONNE.

Plût à Dieu que nos ancêtres, ces héros qui se sont acquis une gloire immortelle en prodiguant leur sang et leur vie pour la religion et la patrie, pussent, par un effet de la puissance divine, secouer la poussière de leurs tombeaux, et, revenus à la lumière, se présenter au milieu des États réunis dans cette assemblée! Ah! sans doute, à la vue des effrayantes machinations préparées contre la foi, de nos lois partout renversées, de la liberté étouffée par la majorité des voix, ils s'écrieraient en promenant un regard douloureux sur leurs descendants et d'une voix entrecoupée de sanglots: O temps! ô malheurs! sont-ce là ces Polonais? sont-ce là ces hommes qui surpassaient tous les peuples par leur zèle pour la religion; ces hommes qui aimaient à donner jusqu'au dernier souffle de leur vie pour le maintien des libertés et des droits

Digitized by Google

que leur avaient légués leurs ancêtres ; ces hommes, qui, à la voix de la patrie, abandonnaient sans regret ni hésitation, à la merci de la fortune, leurs biens, leur tranquillité, leur vie? Juste ciel! quel spectacle s'offre maintenant à nos yeux? ne semble-t-il pas qu'à l'enthousiasme a succédé l'indifférence; à la vigueur, la mollesse; au langage de la franchise, des phrases arrangées avec art?

On vient de nous lire un projet qui concerne notre foi, nos droits, nos libertés nationales, en un mot tout ce que nous avons de plus cher et de plus précieux. Certes, il ne saurait y avoir rien de plus important, rien qui méritât mieux nos réflexions. Nous ne pouvons donc approuver de notre signature un acte de cette importance, sans l'avoir au préalable pesé et approfondi. Eh quoi? avons-nous oublié cette loi portée l'année dernière, par laquelle les projets de l'assemblée, après avoir été lus, devront être imprimés et remis entre les mains des nonces qui les discuteront. Je demande avec la plus vive insistance, que la loi soit exécutée et que le projet soit remis, après l'impression, entre les mains des nonces; alors j'émettrai, avec toute la déférence que je dois à l'assemblée, mon opinion sur un projet d'une si grande importance. En attendant, je déclare qu'ayant juré de défendre notre foi, notre religion, notre liberté et notre roi, protecteur de nos droits, je suis prêt à voir

Digitized by Google

sans plainte ni hésitation, la ruine de ma fortune, la perte de mes charges, la captivité, l'exil et la mort la plus cruelle.

—

Après ces discours Cajetan Soltyk, évêque de Cracovie; Venceslas *Rzewuski*, palatin de Cracovie, général de camp de la couronne; Joseph *Zaluski*, évêque de Kiovie; et Severin *Rzewuski*, nonce de Podolie, fils du palatin, furent, comme on sait, enlevés pendant la nuit, par l'ordre du prince Repnin, et déportés, par des routes diverses, sous une escorte russe. — Le lendemain, 14 octobre, Repnin publia la déclaration suivante:

« Les troupes de Sa Majesté Impériale, ma souveraine, » amie et alliée de la République confédérée, ont arrêté » l'évêque de Cracovie, l'évêque de Kiovie, le palatin de » Cracovie, et le staroste Dolinski, pour avoir manqué, par » leur conduite, à la dignité de Sa Majesté Impériale, en » attaquant la pureté de ses intentions salutaires, désintéressées et amicales pour la République. L'illustre confédération générale réunie, de la couronne et de la Lithuanie, étant sous la protection de Sa Majesté Impériale, le » soussigné lui en fait part, avec des assurances positives et » solennelles, de la continuation de cette haute protection, » et de l'assistance et soutien de Sa Majesté Impériale, à la » confédération générale réunie, pour la conservation des » lois et des libertés polonaises, avec le redressement de » tous les abus qui se sont glissés dans le gouvernement, » contraires aux lois cardinales du pays. Sa Majesté Impériale ne veut que le bien-être de la République, et » ne discontinuera pas de lui accorder ses secours pour » atteindre ce but, sans aucun salaire, n'en voulant point

Digitized by Google

» d'autre que la sûreté, le bonheur et la liberté de la
» nation polonaise, comme cela est déjà clairement exprimé
» dans les déclarations de sa Majesté Impériale, qui garan-
» tissent à la République ses possessions actuelles, ainsi
» que ses lois, sa forme de gouvernement et les prérogatives
» d'un chacun.

» Fait à Varsovie, le 14 octobre 1767.

» NICOLAS, PRINCE REPNIN. »

PROCÈS-VERBAL

DE LA CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS DU SÉNAT DE POLOGNE,

AVEC S. A. LE PRINCE REPNIN,

POUR DEMANDER UNE MODIFICATION AUX PROJETS DE PROROGATION ET DE PLEINS POUVOIRS.

LE 17 OCTOBRE 1767.

Ce procès-verbal fut lu dans l'assemblée des États et inséré parmi les actes publics de la confédération. Quelques jours après, le prince Repnin, craignant les conséquences d'une pièce qui était la preuve authentique de ses violences, la fit arracher des registres déposés chez M. Matuszewicz, secrétaire de la confédération; mais on a eu soin d'en tirer d'avance quelques copies.

Digitized by Google

Demande. — Que la *garantie* de Sa Majesté l'Impératrice ne porte que sur les lois cardinales et sur la question des Grecs non-unis et des dissidents.

Réponse. — Ce ne fut pas l'impératrice qui a désiré cette garantie, mais bien la Nation entière confédérée qui la sollicita, tant par l'acte même de la confédération que par ses envoyés et par la lettre qu'ils apportèrent à l'impératrice (1). Cette garantie doit s'appliquer aux droits, immunités, libertés et prorogatives d'un chacun, aussi bien qu'à *la forme légale du gouvernement*, sur l'affaire des Grecs non unis et dissidents; et cette garantie, Sa Majesté Impériale est résolue de la maintenir en satisfaisant à ses obligations.

Dem. — Ne pourrait-on changer l'expression de *troupes auxiliaires?*

Rép. — On peut les appeler *troupes amies*. Les déclarations adressées à la confédération générale donnent toute assurance que Sa Majesté Impériale

(1) Tous ces actes ont été extorqués par la force. La garantie avait été d'abord offerte par Catherine; la preuve en est consignée dans la déclaration de l'impératrice et dans une pièce dressée par Repnin lui-même, dans l'instruction des envoyés de la confédération de Radom à la cour de Russie.

Digitized by Google

n'entend réclamer aucune indemnité pour ces troupes (1).

Dem. — Il paraît dur à la nation que les plénipotentiaires soient investis du pouvoir de décider pour elle.

Rép. — On ajoutera, pour y obvier, dans l'acte de prorogation les mots : *salva approbatione Reipublicæ*. Sa Majesté Impériale se faisant représenter par moi, ne peut traiter avec des personnes qui ne seraient pas investies de tout pouvoir et autorité par la République. Elle ne veut point traiter de questions isolées ; elle entend qu'elles soient examinées toutes dans leur ensemble (2).

Dem. — Ne pourrait-on ajouter : *salva approbatione et reprobatione?*

Rép. — Cette parole serait blessante ; ce serait outrager la *dignité* de l'impératrice que d'admettre que ce qui se traite entre son ambassadeur et les délégués de la République *pût être rejeté*. Sans

(1) Cette circonstance est importante, en ce que la Russie, plus tard, prit sa part du partage comme *indemnité*.

(2) Catherine, dans sa déclaration, avait dit : qu'une commission donnée aux évêques (de dresser un *simple projet* de tolérance) *était contraire aux formes de la législation* en Pologne ; et une année plus tard, elle demande qu'une commission ait le pouvoir *absolu* d'établir des *lois cardinales* qu'une diète, même à l'unanimité, selon le traité en projet, ne pourrait changer, ni modifier.

Digitized by Google

cette expression blessante pour l'impératrice, il va sans dire que qui a pouvoir d'approuver peut aussi réprouver.

Dem. — La pénalité insérée dans la conclusion de l'acte de prorogation n'est pas bien précisée, et semble porter sur ceux qui seraient d'un avis contraire (1).

Rép. — Ces peines n'atteindraient que ceux qui s'absenteraient de leur propre gré. Au reste, interprétez cela comme vous voudrez.

Dem. — La diète ne pourrait-elle s'ajourner de quinzaine en quinzaine, jusqu'à conclusion de l'affaire?

Rép. — Il se pourrait qu'à l'expiration de la première quinzaine, on voulût clore la diète, et

(1) Il est à remarquer que le traité que la Russie imposait à la Pologne, établissait le règne *absolu* du *liberum veto*. Cependant la délégation qui avait à se prononcer sur ce traité, ne devait le faire qu'à *la pluralité* des voix ; le *liberum veto* n'étant pas, en ce cas, utile à la Russie. Pour s'assurer la majorité, elle a fait insérer dans l'acte de prorogation que les membres présents de la délégation « auront un plein pouvoir de statuer sur le tout, dans l'absence des » autres qui, de retour, seront tenus de signer tout ce qui aura été » statué; mais si quelqu'un des absents osait contrevenir à cette » ordonnance, sa personne serait aussitôt décrétée, déclarée inha- » bile à toutes les charges, et perdrait tout droit d'action et de dé- » libération. »

Digitized by Google

que les députés se dispersassent. Mais qu'on le sache, je ne laisserai partir ni sénateurs ni députés. Je ne puis donc permettre une telle prorogation. Sa Majesté l'impératrice est tenue de remplir les engagements qu'elle a pris envers la nation confédérée. Les instructions sont données dans les palatinats conformément à l'acte de confédération; ainsi quiconque y fait opposition, résiste *à la volonté nationale* (1); *et moi,* représentant ici l'impératrice, je le déclare, j'userai des forces dont je dispose pour faire respecter cette volonté. Je vous prie donc, Messieurs, tous et chacun, de ne me point forcer à recourir aux mesures extrêmes de coercition contre ceux qui feraient opposition aux volontés et aux devoirs de Sa Majesté l'impératrice; car, je le répète, ma gracieuse souveraine a la force et le droit d'accomplir ses engagements; et je vous assure qu'elle saura le faire, et que quiconque s'opposerait à la nation confédérée sera traité en ennemi du bien public et de Sa Majesté l'impératrice.

Dem. — L'acte de confédération de même que la déclaration de Sa Majesté l'impératrice se réfèrent à la diète. Comment donc traiter avec la confédération seule, sans tenir compte de la diète?

(1) Imposer ses volontés à une diète, menacer d'exécution militaire ses membres, qu'on veut gratifier du *liberum veto* et dire que ce n'est que la *volonté nationale*, c'est par trop fort. — Il ne faut pas oublier que tous ces engagements et actes invoqués sont sortis de la chancellerie de l'ambassadeur.

Digitized by Google

Rép. — C'est la confédération qui s'est engagée envers Sa Majesté l'impératrice; l'impératrice tiendra ses engagements; la nation confédérée doit le faire pareillement. D'ailleurs le roi a accédé à la confédération, la diète est donc virtuellement engagée aussi: car quiconque a adhéré est lié; et si quelqu'un fait opposition, il sera traité en ennemi de l'impératrice.

Dem. — Comment doit-on entendre les clauses conditionnelles qui sont à la suite des signatures de la confédération générale?

Rép. — Les clauses qui ne sont pas contradictoires à la confédération doivent être admises, mais celles qui sont directement opposées à la teneur de l'acte doivent être regardées comme frivoles et de nulle valeur, et ceux qui les ont faites doivent être réputés exclus du corps de la confédération; de même que ceux qui ont fait des accessions contraires à son esprit, ne peuvent être reconnus pour confédérés (1).

Dem. — N'y aurait-il donc plus aucun espoir d'obtenir que les projets fussent modifiés?

(1) D'après cette explication de Repnin, la confédération de Radom n'aurait été constituée que de *six* membres seulement qui ont donné leurs signatures pures et simples; tous les autres y ont ajouté des conditions directement opposées à la teneur de son acte.

Digitized by Google

Rép. — Aucun. Si quelqu'un de la nation en murmurait, Sa Majesté Impériale, en vertu des engagements qu'elle a contractés avec la nation confédérée, usera de ses forces et de toute sa puissance contre tous ceux qui, représentant la nation confédérée, lui seraient contraires, et par là même, au bien général et à la patrie. Ils seront traités comme ennemis, d'après l'ancienne règle des confédérations : *qui non sunt nobiscum sunt contra nos.* Permis à eux de se déclarer.

—

Ce fut le comble de l'avilissement! L'impuissance et l'ignominie frappèrent de stupeur la capitale. Le roi, le sénat, la représentation nationale, comprimant leur désespoir au fond de leur âme, continuèrent à obéir, avec une longue et cruelle patience, aux ordres de la Russie.

Mais le désespoir des provinces éclata avec fureur. Le signal fut donné par les confédérés de Bar. — Une conflagration générale dura plusieurs années. Sans guide, sans unité, sans armées, sans discipline, ces désespérés surent mourir bravement. — La victoire leur fut impossible. Ils la léguèrent aux générations futures.

Le premier partage de la Pologne eut lieu! Il fit trêve, pour un certain temps, à cette guerre sacrée.

Digitized by Google

CRI DE DÉTRESSE

DE LA POLOGNE

EN 1772.

Sous ce titre, nous publions deux lettres de Stanislas-Auguste, l'une à Louis XV, roi de France, et l'autre à Georges III, roi de la Grande-Bretagne, toutes deux remarquables par leur teneur et leur esprit prophétique. Elles portent la date funeste du temps où allait se consommer le premier partage de la Pologne. — Louis XV fut peut-être trop indolent, ou il estimait la France trop épuisée, pour répondre dignement à la sommation du malheur. — Georges III, réduit alors à flatter la Russie, renvoyait le triomphe de la justice *à des conjonctures plus favorables.*

Les deux documents que nous tirons de la poussière des archives, reprennent aujourd'hui une actualité saisissante. Faute d'avoir répondu, dans le temps, d'une manière efficace, à l'adjuration de la Pologne, la France et l'Angleterre, après de dures expiations subies depuis, rachètent aujour-

Digitized by Google

d'hui, par une guerre dont on ne peut mesurer ni les sacrifices ni la durée, l'abandon de la nation que la Providence a destinée pour servir de digue contre les envahissements de la Russie.

Stanislas-Auguste, dès son avénement au trône, avait sondé les dispositions des puissances de l'occident à son égard. N'y ayant trouvé qu'une indifférence accablante et insoucieuse de l'avenir de l'Europe, il prit son parti. Il concentra tout l'exercice de son autorité dans la seule voie de salut qui lui fût accessible, dans la vie intime de sa nation. Sous ce point de vue, il accomplit « de belles et de » grandes choses (1), » il fut le roi, ou pour mieux dire, le régénérateur de la Pologne. — Mais quant à la politique extérieure : chef d'un État sans armée, sans trésor, sans alliances, la première tentative de se les procurer, lui devint fatale par la vigilance inique de ses voisins. — D'un autre côté, attaqué par les partis acharnés, qui troublèrent le commencement de son règne, privé de cette énergie de caractère qui s'aventure pour chercher et souvent pour trouver le salut,—Stanislas-Auguste ne fit qu'obéir entièrement et fidèlement aux exigences de Catherine. — A ce système, nécessité par sa position, il sacrifia le sentiment de sa dignité, la majesté du trône, la popularité, et les plus nobles convictions de son âme. Il souffrit avec

(1) *Diaries and correspondence of* MALMESBURY.

Digitized by Google

patience les malédictions des bons citoyens, les applaudissements des méchants, la calomnie des ignorants, les grossièretés de Repnin, et les reproches muets mais terribles et quotidiens de cette figure de bronze qui veille à la porte du château des rois de Pologne (1). Il mettait tout son espoir dans la *politique sage* et dans l'*amitié* de la czarine dont il ne cessait de recevoir, à cet égard, des assurances les plus explicites. — Il se trompait. Ce n'était pas à la Pologne exclusivement que Catherine en voulait; c'était à l'Europe. Elle dut être implacable pour ce qui lui barrait son chemin. — Stanislas-Auguste restera pour toujours un exemple remarquable et instructif de funestes conséquences du dévouement politique à la Russie. — Étonnante inutilité de l'expérience du passé! Tandis que l'ombre de ce roi se dresse dans l'histoire comme un phare qui jette une lumière d'avertissement sur les profondeurs insidieuses des amitiés moscovites, plus d'un pilote, avec sa cargaison précieuse de force, de civilisation, d'orgueil national, ne croit trouver d'abri que dans ce port de perdition (2).

(1) La statue de Sigismond III. Sous son règne les Polonais étaient maîtres de Moscou, et le czar captif en Pologne.

(2) Il est curieux d'observer les diverses formes sous lesquelles se manifestent en Europe les regrets de la domination russe. Ce triste symptôme des faiblesses humaines nous rappelle *les fleurs printanières et les fleurs d'été*, dont certains citoyens de Rome, après la mort de Néron, ornaient la tombe de ce monstre. *Et tamen non defuerunt*, dit Suétone, *qui per longum tempus, vernis æstivisque floribus tumulum ejus ornârunt.*

Digitized by Google

Lorsque enfin la réalité se fit jour, lorsque les puissances voisines et amies s'approchèrent avec leurs armées, leurs diplomates et leur hideuse convoitise, pour établir à Varsovie un tribunal de spoliation et d'infamie, le roi de Pologne, retrouvant sa voix libre, poussa un cri d'alarme. — En adressant ses lettres à Louis XV et à Georges III, il ne l'a pas fait par un simple acquit de conscience, — il les adressa à la France et à l'Angleterre de l'avenir, — à la France et à l'Angleterre renseignées par le cours des événements, — serait-ce trop dire, à la France de NAPOLÉON III, et à l'Angleterre de VICTORIA?

Attendons avec confiance la réponse de ces arbitres de la destinée du monde, à la voix d'outre-tombe d'un roi, et à l'attente d'une nation qui frémit aux coups de canon de la Baltique et de l'Euxin. Cette réponse est pour le moment entre les mains de l'Allemagne. — L'Allemagne serait-elle infidèle à la mission dont elle est honorée, et dont dépend son propre avenir?

Digitized by Google

STANISLAUS-AUGUSTUS DEI GRATIA REX POLONIÆ, *ETC*... SERENISSIMO AC POTENTISSIMO PRINCIPI DOMINO GEORGIO TERTIO EADEM GRATIA MAGNÆ BRITANNIÆ, FRANCIÆ ET HIBERNIÆ REGI, FIDEI DEFENSORI, DUCI BRUNSWICENSI ET LUNEBURGENSI, SACRI ROMANI IMPERII ARCHITHESAURARIO ET PRINCIPI ELECTORI, *ETC*..... FRATRI CONSANGUINEO ET AMICO CARISSIMO, SALUTEM.

Serenissime ac potentissime princeps, frater consanguinee et amice carissime.

Cum in communi hoc labentis patriæ nostræ periculo, nil aliud nobis supersit quam posse adhuc loqui, et eorum principum auxilium invocare, qui in Republica Christiana, potentia, opibus, consilio et auctoritate plurimum valent, meritò ad Majestatem Vestram recurrimus, in cujus persona regia omne id quod afflictis opem et solatium præstare possit, reperimus.

Notum jam tibi est, Rex Serenissime, quid nuper nobiscum fecerunt ii, quos maxime censebamus indolere sorti nostræ et miseri hujus regni, civili dissidio, exterorum armis, peste denique, concussi, vastati, pene exhausti. Sed non erat nostris in fatis horum satis malorum! — Inaudita adhuc nos ma-

Digitized by Google

nebant; scilicet, oportebat gentem Polonam, pacis cum vicinis tantoperè studiosam, sine prodroma injuriarum denuntiatione, armis invadi, nullo explicato jure occupationis, in partes discerpi ab iis qui se amicos Poloniæ hujusque vocant! Nescio an id fuit majori nostro, seu omnium regnorum damno et injuriâ.

Nos certe Poloni, truncatam, ditionibus suis florentissimis, Rempublicam, interiora regni perpetuis peregrinorum militum, hinc inde palantium, rapientium, procursibus, funditus vastata, — nos, subversa sanctissima vicinitatis jura,—atque, quod acerbissimum est, nos rupta nullo nostro demerito tot solemnia fœdera : Olivense, Velaviense, Moscuanum 1686, Varsoviense 1767, irritas declarationes 1764 et 1771 cæteraque alia, lamentamur. — Ast Europam universam, — ni pessimi exempli cladibus, Poloniæ illatis, tempestivè mederi, quam primum in animum inducat, — ne tarde pœniteat nostra mala, socordi incuriâ, tantoperè passam ingravescere : meum est monere, tuum avertere.

Tu enim illis iisdem imperas Britannis, qui memores bis in hoc seculo Europæ æquilibrii, armis

Digitized by Google

et opibus suis propugnati, nollent scilicet divitias et sanguinem ideo solum profudisse, ut nostro exitio aliarum gentium suaque appropinquentur pericula. Porro si cujus ex principibus, tuam certe, rex potentissime, opem implorare, meo senatusque nomine, maximo jure possum ac debeo. Tu es enim rex gentis illius sapientissimæ, quæ gentem hanc meam, libertatis ac nobilitatis suæ æmulam, ac sui amicissimam, coluit et redamavit perenniter : gentis inquam Polonæ, cujus commercia Europæ proficua, imo necessaria, servari illæsa non posse, absque ditionum juriumque incolumitate, Angli optime intelligunt.

Non igitur mente ambigua, fortunam nostram luctuosam ac generosis pectoribus miserabilem, speculaberis; si regiæ tuæ in me propensionis, si populorum nostrorum fidei ac amicitiæ memineris. Jungat idem amor negotia, qui corda nostra tam firmiter conjunxit; atque tu quidem, rex potentissime, pro summa tua prudentiâ et auctoritate, qua apud reges principesque vales plurimum, non gravaberis, ut sanctionis Olivensis custos ac fidejussor, causæ nostræ te benevolum ostendere patronum, aulisque Viennensi, Petropolitanæ, ac Berolinensi,

Digitized by Google

suadere, ut æquitati consulendo, in gentem Polonam, tot titulis de se optime meritam, inimice agere desistant. Quod autem nostri muneris erit, memores semper nos posterique nostri benevolentiæ tuæ regiæ, Deum sceptrorum datorem, pro tua incolumitate, regnique tui prosperitate enixe precabimur.

Dabant Varsoviæ, die 27 octobris A. D. 1772. R. N. IX. a.

Majestatis vestræ bonus frater consanguineus et amicus,

STANISLAUS-AUGUSTUS, REX.

AU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Stanislas-Auguste par la grâce de Dieu, roi de Pologne, etc., etc., au sérénissime et très puissant prince, George III par la même grâce, roi de la Grande-Bretagne, de France, d'Irlande, défenseur de la foi, duc de Brunswick et de Lunébourg, archi-

Digitized by Google

trésorier et électeur du Saint-Empire romain et notre frère, cousin et très cher ami, salut.

Sérénissime et très puissant prince, frère, cousin et très cher ami.

Comme, au milieu des périls qui menacent notre patrie réduite à l'extrémité, il ne nous reste plus que de pouvoir encore élever la voix et invoquer le secours des princes qui, par leur puissance, leurs ressources, leur sagesse et leur autorité, pèsent du plus grand poids dans la République chrétienne, nous avons recours à juste titre à Votre Majesté, dont la personne royale réunit en elle tout ce qui peut porter assistance et consolation aux opprimés. Votre Majesté n'ignore pas déjà ce qu'ont fait dernièrement à notre égard, ceux-là même que nous croyons les plus compatissants à nos malheurs et aux désastres de ce royaume ébranlé, dévasté, presque épuisé, par la guerre civile, les invasions étrangères, la peste enfin. Mais il n'était pas dans notre destinée que ce fût assez de malheurs. Des calamités inouïes nous étaient encore réservées : il a fallu que la Pologne, une observatrice aussi fidèle de la paix avec ses voisins, se vît, sans aucune dénonciation préalable de griefs, envahie avec violence, et, sans nulle justification de titres, démembrée par ceux qui se proclament jusqu'à ce jour ses amis. Je ne sais en vérité si de tels actes nous causent plus de dommage et d'injure qu'à tous les autres royaumes.

Digitized by Google

Sans doute, nous Polonais, nous déplorons notre République mutilée dans ses plus belles provinces, notre territoire ravagé de fond en comble par des armées étrangères, qui le parcourent sans relâche en tout sens, pillant et brigandant sur leur passage; nous déplorons les droits les plus sacrés de voisinage foulés aux pieds, et, ce qui est le plus inique, les traités les plus solennels, comme celui d'Oliva, de Velau, de Moscou de 1686, de Varsovie de 1767, non moins que les déclarations de 1764 et de 1771, violés sans nul démérite de notre part. Mais l'Europe entière, si elle tarde à remédier à temps à ces calamités, du plus funeste augure, infligées à la Pologne, l'Europe elle-même aura à se repentir, et trop tard, de tous les malheurs que son apathique indifférence permet d'appesantir sur ce pays. A cet égard, mon devoir est d'avertir, celui de votre Majesté de préserver.

Votre Majesté règne sur cette même nation britannique qui, sauvegarde de l'équilibre européen, pour sa défense, a deux fois déjà dans ce siècle risqué ses armées et ses richesses, et qui certes ne voudrait pas souffrir après avoir prodigué son sang et ses trésors, que par notre ruine le danger s'approchât d'elle et des autres peuples. Or, entre tous les princes, c'est vous surtout, Roi très puissant, dont je puis et je dois au plus juste titre implorer l'assistance, tant en mon nom qu'en celui

Digitized by Google

du sénat. Votre Majesté commande à cette nation sage, qui a entretenu de tout temps avec la Pologne, son émule en liberté et en noblesse, les relations les plus affectueuses et les plus constantes. Le commerce avec la Pologne, aussi profitable que nécessaire à l'Europe, ne peut être assuré que par l'intégrité de nos possessions et de nos droits ; c'est ce que les Anglais comprennent parfaitement.

Ainsi, vous ne considérerez pas avec indifférence notre fortune déplorable, aussi digne d'émouvoir des cœurs généreux, si vous vous souvenez des sentiments que Votre Majesté m'a témoignés et des relations amicales et constantes de nos peuples. Que l'affection unisse nos affaires, comme elle a uni si fortement nos sentiments. Veuillez, roi très puissant, en vertu de la haute sagesse et de l'autorité qui vous rend considérable auprès des rois et des princes, daigner en votre qualité de gardien et de garant du traité d'Oliva, vous montrer le protecteur bienveillant de notre cause, et persuader aux cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, de suivre la voie de l'équité, et d'abandonner leurs projets hostiles contre la Pologne, qui, à tant de titres, a si bien mérité de leur part. Quant à nous, conservant religieusement et à jamais le souvenir de la bienveillance royale de Votre Majesté, nous ne cesserons d'élever nos prières vers le très haut dis-

Digitized by Google

pensateur des trônes pour la conservation des jours de Votre Majesté, et pour la prospérité de son royaume.

Fait à Varsovie, le 27 octobre 1772.

De Votre Majesté le bon frère, cousin et ami,

STANISLAS-AUGUSTE, ROI.

RÉPONSE DE GEORGES III,

ROI D'ANGLETERRE.

SAINT-JAMES, LE 17 NOVEMBRE 1772.

Monsieur mon Frère,

Votre Majesté rend justice, dans sa lettre du 18 de septembre, à mes sentiments au sujet de ses malheurs, et de ceux de son État. Il y a bien longtemps que j'ai vu avec la douleur la plus extrême, les maux qui entourent Votre Majesté, et qui ont abîmé la Pologne. Je crains que ces malheurs

Digitized by Google

soient arrivés au point de ne pouvoir être redressés que par la main du Tout-Puissant, et je ne vois pas d'autre intervention qui puisse y remédier. J'exercerois volontiers la mienne, SI JE VOYOIS LE MOMENT QU'ELLE POURROIT ÊTRE UTILE.

La justice doit être le guide invariable des souverains. Je voudrois bien supposer qu'elle ne les abandonne jamais. — Mais, si malheureusement des intérêts temporels l'emportent quelquefois sur elle, il faut espérer qu'elle reprendra toujours sa place DANS DES CONJONCTURES PLUS FAVORABLES.

La constance et la magnanimité de Votre Majesté ne peuvent que lui concilier l'estime et l'admiration universelle.

Je suis avec les sentiments de l'amitié la plus sincère,

Monsieur mon frère,

De Votre Majesté le bon frère,

GEORGES, ROI.

Digitized by Google

LETTRE DU ROI DE POLOGNE A LOUIS XV,

ROI DE FRANCE.

VARSOVIE, LE 16 OCTOBRE 1772.

(*Archives de l'Empire de France*. K. 1333.)

—

Monsieur mon Frère et Cousin!

La conservation du royaume de Pologne dans tous ses droits et son intégrité, étant un objet auquel Votre Majesté se trouve intéressée par les engagements de sa couronne, autant que par ses propres convenances, je me sens obligé de lui faire part de la manière la plus solennelle du péril et de la situation de cet État.

Il vous est connu, Sire, par quelle gradation d'événements et de malheurs les circonstances présentes ont été préparées et amenées au point où elles sont aujourd'hui. Les provinces les plus vastes et les plus riches de la Pologne, envahies par les troupes de trois de ses voisins, ont déjà passé sous leur domination, ou touchent au moment de subir cette destinée. — Nulle injure, nul oubli des engagements de la République et des lois de bon voisinage ne peuvent servir à justifier cette

Digitized by Google

usurpation : elle est le résultat de la force majeure dirigée par l'esprit d'ambition et la soif des conquêtes.

Vous cesseriez, Sire, d'être grand et généreux, si vous pouviez voir d'un œil indifférent le malheur d'un État qui vous a de tout temps aimé, respecté, qui compte parmi ses rois un de vos prédécesseurs, et qui s'est cru jusqu'à présent en sûreté contre les invasions étrangères, à l'abri de la garantie stipulée dans un traité solennel par le roi votre aïeul de glorieuse mémoire.

Je demande donc, en ma qualité de chef de la nation polonaise, et je réclame solennellement votre protection en sa faveur. Trop faible tant par le nombre et la puissance de ses ennemis, que par les vices de sa constitution et les troubles qui l'ont déchirée, trop faible, dis-je, pour se secourir elle-même, elle va périr si l'Europe l'abandonne. — Le rang distingué que Votre Majesté tient parmi les souverains, ne me permet pas de douter que Votre Majesté ne s'empressera d'anéantir ce système d'injustice et que les autres souverains n'en recevront d'elle l'exemple et le signal.

Plein de confiance dans la grandeur d'âme et la générosité de Votre Majesté, je suis avec l'estime et l'amitié la plus parfaite.

—

Digitized by Google

Nous n'avons pas pu nous procurer la lettre de Louis XV en réponse à celle qui précède, pour la reproduire ici. Mais cette réponse se lit dans la suite des événements, dans l'abandon de la Pologne, et dans les fâcheuses vicissitudes qu'essuya depuis la France elle-même. Nous laissons parler un publiciste distingué : — « Bientôt enfin » la Pologne, notre plus constante alliée, disparaissait par » un grand crime, que la France n'avait eu ni assez de » pénétration pour prévenir, ni assez de courage pour » châtier. Méprisée pour ses scandales en dedans, pour son » impuissance au dehors, chassée de tous les continents, » battue sur toutes les mers, la monarchie de Louis XV avait » emporté avec elle l'honneur de la nation et l'avenir de la » royauté ; elle avait rompu le lien mystérieux qui associait, » depuis des siècles, les destinées de l'une et de l'autre (1). » — A côté de ce sombre souvenir des événements accomplis depuis l'abandon de la Pologne, il faut placer une prophétie récente d'un avenir beaucoup plus sombre encore. « Lorsque le colosse russe aura un pied aux Dardanelles, » un autre dans le Sund, le vieux monde sera esclave, la » liberté aura fui en Amérique : chimère aujourd'hui » pour les esprits bornés, ces tristes prévisions seront » un jour cruellement réalisées; car l'Europe *maladroite-* » *ment divisée*, comme les villes de la Grèce devant le roi » de Macédoine, aura probablement le même sort (2). » Et ce désespérant horoscope ne fut pas tiré par un visionnaire. Il part d'un homme d'État d'une intelligence hors ligne, qui tint à plusieurs reprises les rênes du gouvernement, de M. Thiers, qui déjà ministre en 1831, au moment propice pour relever l'honneur de la France, fut réduit pourtant à plaider lui-même, dans ce temps-là, l'abandon de la Pologne.

—

(1) De Carné, *Revue des deux mondes*, 15 février 1850.

(2) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VIII, p. 448.

Digitized by Google

LETTRE DE SIGISMOND-AUGUSTE,

ROI DE POLOGNE,

A ÉLISABETH,

REINE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

KNYSZYN, LE 13 JUILLET 1567.

(*British Museum. MSS. Cotonian Library. Nero. B. II, f.* 111.)

Sigismond-Auguste, en guerre avec la Suède et la Moscovie, explique les raisons qui l'ont amené à défendre dans la mer Baltique le transit de munitions de guerre et d'ingénieurs, qui par le port de Narwa se rendaient en Moscovie. — Prédiction des dangers dont la puissance moscovite menace l'Europe.

Sigismundus Augustus, Dei gratia rex Poloniæ; Magnus Dux Lithuaniæ, Russiæ, Prussiæ, Masoviæ, Samogitiæ, etc., Dominus et Hæres. — Serenissimæ principi dominæ Helizabethæ eadem gratia Angliæ, Franciæ, Hiberniæ Reginæ, fidei defensatrici, sorori et consanguineæ nostræ charissimæ salutem et prosperos rerum omnium successus.

Serenissima princeps, domina, soror et consanguinea nostra charissima.

Cum bellum his temporibus grave admodum et

Digitized by Google

periculosum geramus, cum adversus Sueciæ Regem, tum etiam multo magis adversus principem Moschorum, barbarum et schismaticum hominem; edixeramus superioribus temporibus ne quis per ditiones nostras in terras hostiles aliquid ejusmodi rerum importare ausit, quibus, hostis barbari atque infidelis ferocia possit adversum nos adjuvari. Id autem, propterea, etiam gravioribus pœnis interpositis, à nobis edictum ac sancitum extitit, quod facile intelligeremus omnem Moscicam potentiam quò major fuerit, hoc *non solum nobis ipsis, verum etiam paulò post universæ christianitati ipsi formidolosiorem fore.*

Nunc cum vicinarum aliquot nationum mercatores, privatorum lucellorum causâ, vetitam per nos navigationem vellent nihilominus temerarie usurpare, ac saluti et commoditati regni nostri, et totius Reipublicæ christianæ privata sua compendia anteferre, à speculatoribus nostris, quos ad impediendam ejusmodi navigationem collocavimus, prohibiti, et pignoratione nonnullarum navium, in officio retenti sunt. Inter quos fieri etiam potest, ut subditis quibusdam Serenitatis Vestræ idem acciderit. Exposuerunt autem nobis spectabiles proconsules et consules civitatis nostræ Gedanensis, in nonnullam se indignationem Serenitatis Vestræ propterea incurrisse. Quod nobis quidem accidit permolestum. Etenim quò magis nobis propositum semper fuit, benevolentiam, cum

omnium divorum antecessorum Serenitatis Vestræ, tum ipsius quoque Serenitatis Vestræ, colligere, quoque magis cupimus subditos omnes nostros, in gratia et amicitia vicinorum regum et principum, libertate uti commerciorum suorum, hoc magis acerbum nobis extitit, Gedanensem civitatem, quam nos charam imprimis habemus, versari in ulla Serenitatis Vestræ suspicione, nulla profecto ipsius causa. Quamobrem amanter à Serenitate Vestra postulamus, ut civitati quidem ipsi Gedanensi veterem suam benevolentiam Serenitas Vestra conservet, neque illam propterea in ullam suspicionem apud se adduci patiatur. Tum autem præterea, consideratis diligenter et perpensis rationibus nostris, quibus ad impediendam ejusmodi navigationem in hostiles et barbaras terras, adducti sumus, suis potius subditis Serenitas Vestra edicat: ut ab instruendo communi omnium christianorum et barbaro atque schismatico hoste, armis, commeatu, artificibus denique, ad bellum validius apparandum accommodis, abstineant, — quam ut nos, ob impediendam ejusmodi navigationem aliqua ex parte accusandos esse existimet. Nos enim subditis omnibus Serenitatis Vestræ, licita et honesta commercia exercentibus, non minus nunc, quam semper antea, tutos, in ditionibus nostris, receptus, commorationes, transitus, discessus, libenter præstamus et semper præstaturi sumus. Quominus autem navigationem in Moscoviam permittere possimus, videt nos Serenitas Vestra gravissimis non solum nostris

Digitized by Google

privatis, *sed etiam Religionis et Reipublicæ totius Christianæ rationibus* prohiberi. Instruitur enim hostis, ut diximus, commeatu, — instruitur, quod magis est, armis in illa barbaria inusitatis, — instruitur, quod nos quidem maximi ducendum esse existimamus, artificibus ipsis, ita ut, etiamsi ad illum nihil præterea importetur, tamen opera artificum ipsorum, qui illi, vigente ejusmodi navigatione, libere permittuntur, facile omnia fiant et fabricentur, in ipsa illius barbara ditione, quæ usus ipse belli requirit, et quæ uti hactenus ipsi ignota fuerunt; ita verendum est magnopere, ne citius opinione multorum, in magnam totius christianitatis perniciem facta esse et fabricata videantur. Quæ profectò omnia prohiberi aliter non possunt, quam si navigatio ejusmodi omnium principum christianorum interdictis severissimis prohibita esse videatur. Quod quidem ut ipsa quoque Serenitas Vestra faciat propter totius Reipublicæ christianæ commodum, majorem in modum ab ea petimus. Si quid tamen est, in quo se subditorum quispiam Serenitatis Vestræ læsum esse et violatum injuria speculatorum nostrorum queratur, ei nos, pro ea qua Serenitatem Vestram subditosque et ditiones ipsius prosequimur benevolentia, jus sine mora libenter dicturi sumus. Bene valere Serenitatem Vestram cupimus. Datum Knissini, die XIII julii, anno Domini MDLXVII, regni vero nostri XXXVIII.

SIGISMUNDUS-AUGUSTUS, REX.

Digitized by Google

SIGISMOND-AUGUSTE, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE POLOGNE, GRAND-DUC DE LITHUANIE, DE RUSSIE, DE PRUSSE, DE MASOVIE, DE SAMOGITIE, ETC., A LA SÉRÉNISSIME PRINCESSE ELISABETH, PAR LA MÊME GRACE REINE D'ANGLETERRE, DE FRANCE ET D'IRLANDE, PROTECTRICE DE LA FOI, NOTRE TRÈS CHÈRE SŒUR ET COUSINE, SALUT ET PROSPÉRITÉ EN TOUTES CHOSES.

Sérénissime Princesse, très chère Sœur et Cousine.

Dans la guerre très onéreuse et pleine de périls que nous soutenons présentement contre le roi de Suède et surtout contre le duc de Moscovie, homme barbare et schismatique, nous avions dès les premiers temps défendu par un édit de faire passer par nos domaines sur les terres de l'ennemi quoi que ce soit qui pût servir contre nous la férocité de ce barbare et ennemi de la foi. Ce décret nous l'avons porté et sanctionné sous les peines les plus graves, car nous sentions fort bien que, plus s'accroîtrait la puissance moscovite, plus ELLE DEVIENDRAIT FORMIDABLE NON SEULEMENT A NOUS-MÊMES, MAIS BIENTÔT A TOUTE LA CHRÉTIENTÉ.

Cependant des marchands de plusieurs nations voisines, par l'appât du gain, ont osé, malgré nos défenses, se livrer témérairement à cette naviga-

Digitized by Google

tion, préférant leurs profits particuliers à la sécurité et aux intérêts de notre royaume et de toute la République chrétienne. Des vaisseaux placés en observation par nos ordres, dans le but d'empêcher ce transit, les ont repoussés, et ont retenu à titre de gages un certain nombre de bâtiments. Il est probable que cela est arrivé à plusieurs des sujets de Votre Majesté. Les honorables proconsuls et consuls de notre ville de Dantzick nous ayant exposé qu'ils avaient encouru, par cet acte, le mécontentement de Votre Majesté, nous avons été vivement contrariés. Plus nous avons eu à cœur de nous concilier l'amitié non moins de vos illustres prédécesseurs que celle de Votre Majesté elle-même; plus nous désirons de même que tous nos sujets fassent leur commerce librement et en bonne intelligence avec les rois et les princes leurs voisins, plus nous ressentons un grand chagrin d'apprendre que la ville de Dantzick, qui nous est particulièrement chère, se soit, bien innocemment, attiré le mécontentement de Votre Majesté. C'est pourquoi nous la prions très affectueusement de conserver à la ville de Dantzick son ancienne amitié et de ne point se laisser entraîner envers elle à aucun sentiment de suspicion. Mais au contraire, après avoir examiné attentivement tous les motifs et toutes les raisons qui nous ont portés à empêcher ce commerce avec les barbares nos ennemis, que Votre Majesté défende à ses sujets de fournir à ce peuple barbare, schismatique et ennemi de

Digitized by Google

toute la chrétienté, des armes, des munitions, enfin des ingénieurs propres à rendre la guerre encore plus destructive; ce qu'elle aimera mieux sans doute plutôt que de nous accuser lorsque nous empêchons ce genre de trafic. Quant à nous, nous garantissons toujours, comme cela s'est fait jusqu'à ce jour, pour le présent et l'avenir, à tous ceux des sujets de Votre Majesté qui se livrent à un commerce licite et honnête, le droit d'entrée, de séjour, de passage et de départ dans toutes nos possessions. Votre Majesté se persuadera facilement que ce ne sont pas seulement nos intérêts privés qui nous font défendre le commerce avec la Moscovie, mais aussi ceux de la religion et de toute la République chrétienne. En effet, comme nous l'avons dit, on leur fournit des munitions de guerre, on leur fournit des armes dont ils ignoraient l'usage; et, ce qui nous paraît le plus dangereux, on leur procure d'habiles ingénieurs. D'où il suit que, quand même on n'importerait rien de plus chez eux, ces ingénieurs parviendraient sans obstacle, si le passage était libre, à fabriquer et à construire facilement, même dans ce pays barbare, toutes les machines que demande la guerre et qui sont restées jusqu'à présent inconnues à ce peuple. Il est donc à craindre que, plus tôt qu'on ne le pense généralement, ces travaux ne soient exécutés pour la ruine des États chrétiens. Or, le seul moyen d'éviter ce malheur, ce serait que, par les édits les plus sévères, tous les princes chrétiens interdissent les

Digitized by Google

transports de ce genre : c'est pourquoi nous prions Votre Majesté de vouloir bien agir de même en vue des intérêts de la chrétienté tout entière. Si pourtant quelqu'un de vos sujets se plaint d'avoir été lésé et arrêté à tort par nos officiers d'observation, nous nous empresserons de faire droit à ses réclamations, avec cette bienveillance affectueuse que nous ressentons pour Votre Majesté et pour ses sujets.

Nous souhaitons une bonne santé à Votre Majesté.

Le 13 juillet de l'an du Seigneur 1567, de notre règne le 38e.

SIGISMOND-AUGUSTE, ROI.

Voici une note des documents, conservés dans les archives de Londres, relatifs à la restriction imposée par la Pologne à la navigation de la mer Baltique et qui fait le sujet de la lettre ci-dessus.

1° 1566, 26 mai. Édit de SIGISMOND-AUGUSTE, roi de Pologne, adressé à son amiral OTTO NANNYCKES, portant l'ordre de capturer tout navire chargé d'armes et de munitions de guerre destinées pour la Moscovie. — Cet édit fut réitéré en 1569, le 12 mars et le 5 septembre.

2° 1566, 23 février, *Knyszyn*. — Letter from SIGISMUND-AUGUSTUS, king of Poland, to queen ELIZABETH, com-

Digitized by Google

plaining of the conduct of GILES GREY, an English subject, whose ship had been detained at Dantzick.

3° 1567, 13 juillet, *Knyszyn*. — Litteræ SIGISMUNDI-AUGUSTI, regis Poloniæ, ad ELISABETHAM, reginæ Angliæ. — C'est la lettre que nous venons de reproduire ci-dessus.

4° 1567, 1er novembre, *Hampton*. — Litteræ ELISABETHÆ, reginæ Angliæ, ad SIGISMUNDUM-AUGUSTUM, regem Poloniæ. — Elle se plaint de la conduite des Dantzickois envers les marchands anglais, et demande une juste réparation de dommages.

5° 1568, 3 mars, *Knyszyn*. — Letter from SIGISMUND, king of Poland, to Queen ELIZABETH, informing her of his determination to prohibit all navigation towards Sweden and Narwa. — Nous en citons quelques passages. « Nihil » enim profectò nobis antiquius eorum regum et princi- » pum amicitia, cum quibus et nobis ipsis consanguinitas, » et regnorum nostrorum vicinitas, ac mutua et vetusta » fœdera commerciorum intercedunt. Nunc quod scribit » Serenitas Vestra, civium Gedanensium subditorum » nostrorum culpa fieri, ut subditi Serenitatis Vestræ, in » has apud nos difficultates incidant, id sibi persuaderi » minime patiatur. Verè enim testimonium illud civibus » Gedanensibus dare possumus; neque ad illos quidquam » custodiam hanc maris attinere, quæ per nos instituta, » et non magistratui civitatis illius, sed uni ex senatori- » bus regni, ac præterea secretario cuidam, atque aulico » nostro, commissa est..... Interea ne Serenitas Vestra » existimet nos a commercio populorum suorum in uni- » versum abhorrere, scire Serenitatem Vestram volu- » mus, omnes Prussicos, et omnes, qui modo sunt juris » nostri, Livonicos portus nostros, non minus subditis » Serenitatis Vestræ quam subditis ipsis nostris liberos » patere, eorumque commerciis omnibus expositos esse.»

Digitized by Google

6° 1568, 27 avril, *Knyszyn*. — Litteræ SIGISMUNDI-AUGUSTI, regis Poloniæ, ad ELISABETHAM, reginam Angliæ. Sigismond-Auguste se plaint de l'embargo dont Élisabeth avait ordonné de frapper les navires polonais pour dommages réclamés par GUILLAUME MARTIN. Il promet de rendre justice à celui-ci, s'il veut la demander par la voie légale.

7° 1568, 20 mai, *Greenwich*. — Litteræ ELISABETHÆ, reginæ Angliæ, ad SIGISMUNDUM-AUGUSTUM, regem Poloniæ. Elle demande une réparation des dommages causés par les Dantzickois à GILES GREY.

8° 1568, 3 juillet, *Greenwich*. — Litteræ ELISABETHÆ, reginæ Angliæ, ad SIGISMUNDUM-AUGUSTUM, regem Poloniæ. La reine demande la restitution des navires et marchandises capturés par l'escadre polonaise.

9° 1568, 27 juillet, *Dantzick*. — Acte passé par-devant un notaire de Dantzick, et relatif à une capture de navires et de leurs marchandises.

10° 1568, 29 juillet, *Dantzick*. — Autre acte pareil au précédent.

11° 1568, 3 octobre, *Windsor*. — Litteræ ELISABETHÆ, reginæ Angliæ, ad SIGISMUNDUM-AUGUSTUM, regem Poloniæ. Pour mettre fin au long procès de GUILLAUME MARTIN, sujet anglais, la reine propose d'établir une cour arbitrale à Hambourg.

12° 1569, 24 mars, *Lublin*. — Sauf-conduit, signé par Sigismond-Auguste, en faveur d'Asmuth Henrich.

Pendant le courant de cette guerre avec IWAN LE CRUEL, grand-duc de Moscovie, qui, plus tard, fut mis à la raison par Étienne Bathory, Sigismond-Auguste ne manqua pas

Digitized by Google

d'exposer aussi au Danemark et aux villes hanséatiques les motifs qui l'avaient porté à mettre des entraves à la navigation de la mer Baltique, et de les avertir, avec une étonnante force de conviction, des dangers pour l'Europe qui couvaient au sein de la Moscovie. Jean-Demetrius Solikowski, ambassadeur de Sigismond-Auguste, qui fut plus tard archevêque de Léopol, reçu par la municipalité de Lubeck en audience, le 8 janvier 1568, prononça, entre autres, ces paroles mémorables : « Le danger auquel per-
» sonne, avant l'établissement de ce trafic, ne pouvait
» même songer, paraît aujourd'hui s'approcher de vos
» portes. Cet ennemi lointain, cet ennemi cruel et ambi-
» tieux, encouragé, renforcé, renseigné par vos navigations,
» pour entreprendre des projets de plus en plus alarmants,
» parviendra non seulement à vous imposer des lois de
» commerce maritime, en réduisant l'antique liberté des
» mers en servitude, mais bientôt, admis ainsi par vous au
» cœur de vos républiques, vous serez forcé de le combattre
» sous les murailles mêmes de vos cités, pour la défense de
» vos têtes, de vos fortunes, de vos enfants, de votre puis-
» sance, et, Dieu vous en préserve, à vous soumettre à son
» joug..... D'ailleurs, ce n'est pas sans raison qu'ancien-
» nement plusieurs provinces germaniques ont considéré
» toujours comme personnelles toutes les calamités que la
» Pologne subissait de la part de ces barbares. Si quelqu'un
» doutait de la communauté de ces périls, il n'aurait qu'à
» se rappeler l'histoire des désastres infligés à une grande
» partie du monde chrétien par les Tartares..... Or, il est
» grandement à craindre que vos républiques ne soient, par
» la permission de Dieu, exposées à une pareille calamité de la
» part du Moscovite, dont l'insatiable avidité ne peut souf-
» frir aucune limite (1). » — Cet avertissement, renouvelé

(1) Ita de quo, antequam ea commercia cum barbaro inirentur, nulla unquam in cujusquam mentem cogitatio venit, id jam in fori-

Digitized by Google

souvent plus tard, traversa les trois siècles suivants sans aucun fruit. Des guerres sanglantes de la Pologne, couvrirent l'Europe de ce fléau pendant un siècle encore, mais après son épuisement, la Moscovie, à l'abri de sa position et de sa barbarie, assistée par l'Allemagne, poursuivit rapidement et en toute sécurité ses agrandissements. Les efforts tardifs, isolés, mal conçus, de la France, ne firent que ratifier ses triomphes. — Il a fallu un miracle pour faire ouvrir les yeux. Et encore y a-t-il des hommes d'État qui, les yeux tout ouverts, ne comprennent pas ce dont il s'agit, n'entendent pas ce qu'on leur dit, et, Brutus modernes, font les idiots en faveur du servilisme moscovite. — Le péril de la cause européenne n'est pas dans les forces matérielles de la Russie; il est dans la force de son prestige et l'étendue de ses intrigues, — il est dans le degré d'influence qu'on laissera exercer à ses satellites de divers pays sur les conseils des puissances coalisées.

---

bus ipsis adesse videtur; et remotus hostis, idemque crudelis et ambitiosus, fructibus navigationum ad majora molienda illectus, instructus atque edoctus, non solum leges navigationis marinæ, longa et diuturna libertate in fœdam servitutem commutata, brevi jam ponet, verum etiam, cum ipso, intra viscera Rerumpublicarum vestrarum admisso, de capite, fortunis, liberis et viribus, quæ hactenus salva retinuistis, sub muris civitatum vestrarum assiduo decertandum, et quod Deus avertat, ipsius jugo colla submittenda erunt.... Cæterum non abs re multæ germanicæ provinciæ, antiquitus, malum, si quod ab hostili barbarie Poloniæ regno inferebatur, malum suum esse indicabant. Si quis hoc commune periculum ad se pertinere negaret, extat illustre exemplum veteris cladis a Tartaris magnæ Christiani Orbis parti illatæ... quæ quidem mala, ne aliquando permissu divino etiam vestræ Reipublicæ a Moscho perpeti cogantur, cujus inexplebilis dominandi cupiditas intra nullos terminos coerceri potest, magnopere verendum est. — *Legatio Sigismundi Augusti ad Fredericum Daniæ Regem* A. 1568. (*Parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris.*)

Digitized by Google

DÉPÊCHES INÉDITES

RELATIVES

A L'ORGANISATION DU ROYAUME DE GRÈCE

EN 1830.

L'établissement du royaume de Grèce présente un sujet d'étude d'un haut intérêt, principalement sous trois rapports :

1° Comme œuvre de la sympathie de l'Europe.

2° Comme triomphe de la diplomatie russe.

3° Et, en général, comme méthode de procéder dans la poursuite d'un grand but politique.

C'est sous ce dernier rapport surtout que l'organisation de la Grèce offre un intérêt et un enseignement de circonstance.

La Russie, par la nature de son gouvernement, disposant d'une force toujours prête, a joui constamment d'un avantage supérieur, de faire fructifier les succès de ses armes par les succès de ses combinaisons politiques. — La Russie ne trouvait pas son compte à faire intervenir les grandes puissances de l'Europe pour garantir ses traités. Elle pré-

Digitized by Google

ferait se servir de garants de sa propre façon. Elle se faisait hardiment protectrice des nationalités comprimées, leur stipulait, à toute bonne occasion, une existence politique, et les commettait ainsi à la sauvegarde de ses plans. La Cosaquie, la Crimée, la Moldavie, la Valachie, la Servie, et la Grèce enfin, tous ces États, créations de la *magnanimité* et de la sagacité des czars, furent érigés comme des forts détachés de la gigantesque citadelle moscovite.

Si, dans les circonstances actuelles, l'occident de l'Europe entend sérieusement garantir sa sécurité, il suivra sans doute, le cas échéant, la méthode russe.

C'est justement l'opinion énoncée par lord Lyndhurst. Dans la séance de la chambre des lords, du 19 juin, il a développé ce point avec force et précision. Ce colonel de dragons, comme l'a appelé, en plaisantant, lord Aberdeen pour atténuer la pression de ses arguments, n'en a pas moins montré, en homme d'État supérieur, une préoccupation politique digne du rôle du premier ministre. Le sujet de son discours n'était pas qu'il fallût s'occuper des dépouilles de la Russie, qui jusqu'à ce moment n'est pas entamée, mais bien poser un but pratique à la guerre. Lord Lyndhurst rappelle à la chambre, que « l'histoire de Russie, depuis » le commencement de l'empire jusqu'à nos jours, est une » histoire de fraude, de duplicité, de tromperie, d'artifice » et de violence. » — Il affirme : « que si jamais la Russie » parvenait à s'établir au cœur de l'Europe, cet événement » serait la calamité la plus désastreuse pour la race hu- » maine. » — Cet homme d'État, soucieux de l'avenir, s'appuyant sur l'autorité irrécusable de Nesselrode, de Lieven, de Pozzo di Borgo, et les documents que nous publions dans notre Recueil, en main, et établit d'une manière péremptoire les dangers infaillibles pour toutes les nations de l'Europe, si la guerre actuelle avec la Russie

Digitized by Google

n'aboutissait qu'au *statu quo ante bellum.* « Nous pouvons » dire, poursuit-il (1), que nous devons obtenir une garantie » efficace. Mais je vous demande, Mylords, ce que doit être » cette garantie. Oui, nous pouvons obtenir une garantie » des quatre puissances, et celle de la Russie, mais quelle » serait la conséquence et l'effet d'une telle garantie? La » garantie des quatre puissances, aussi longtemps qu'elles » sont unies et se tiennent ensemble, aussi longtemps qu'au- » cune dispute sur d'autres points importants ne les sépare, » serait valide; mais dès l'instant où cet état de choses » changerait, dès l'instant où une divergence, relativement » à d'autres points et d'autres affaires, se manifesterait entre » elles, cette garantie deviendrait une parfaite nullité..... » Quelle assurance pourriez-vous avoir qu'une puissance » de cette nature ne voudra pas rompre tout engagement, » si précis qu'il fût, qu'elle pourrait contracter? Quant à » moi, je considère un engagement avec la Russie, dans » une affaire de ce genre, comme complétement inutile. » Il n'aurait pas la valeur du papier sur lequel il serait » écrit... La Russie, Mylords, a forgé une phrase dont nous » devons tirer profit; c'est: *garantie matérielle.* La Russie » nous doit *une garantie matérielle.* » — Nous entendons *une garantie matérielle et organique qui réponde à sa mission.*

Or, une puissante nationalité s'offre à l'Europe comme un bienfait de l'histoire, pour reculer et contenir à jamais les débordements de la Russie, et relever ainsi, ce que des mains sacriléges avaient renversé, l'ancien DEUS TERMINUS de l'Europe civilisée. La sympathie universelle, — l'honneur de la diplomatie, — les sacrifices immenses de la guerre, — réclament ce triomphe, le seul utile, glorieux et durable.

(1) Traduit du *Times* du 20 juillet.

Digitized by Google

La réorganisation d'une telle sauvegarde serait sans doute hérissée de difficultés; mais, sous certains rapports, celles que la Russie a rencontrées dans la création de la Grèce, paraissaient plus insurmontables: elle les surmonta malgré une sourde opposition de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, — et aux dépens de la Turquie.

Les dépêches qui suivent roulent sur quelques-unes des difficultés qui ont dû accompagner nécessairement le passage de la Grèce d'un état de sujétion à celui d'indépendance. Le comte de Capodistrias n'a-t-il pas sciemment exagéré ces difficultés?

Le prince Léopold de Cobourg avait d'abord accepté le trône de la Grèce; mieux informé, et pressentant la protection dont la Russie devait écraser l'avenir de son royaume, il refusa tout court. Les diplomates russes, ordinairement si pleins de civilités, ne purent contenir, à cette nouvelle, l'explosion de leur colère. Nous sommes aux regrets de reproduire dans leurs dépêches, d'ailleurs si instructives, des expressions peu convenables, lorsqu'il s'agit d'un souverain; et ce souverain, nous aimons à le rappeler, a exercé l'hospitalité la plus franche envers les exilés de la Pologne, en leur donnant asile sous les drapeaux de son armée.

Digitized by Google

LETTRE PARTICULIÈRE

DU COMTE CAPODISTRIAS

A S. A. R. LE PRINCE LÉOPOLD.

NAUPLIE, LE $\frac{25 \text{ mars}}{6 \text{ avril}}$ 1830.

—

Le prince, pour s'assurer un bon accueil en Grèce, doit : hâter son arrivée, — surveiller la délimitation, — embrasser la religion du pays, — adopter une constitution, — satisfaire aux intérêts privés, — apporter des secours pécuniaires.

Mon Prince,

Votre Altesse Royale a la bonté de me demander un homme de confiance qui puisse lui rendre compte de l'état où se trouve la Grèce dans ce moment décisif. Dans l'impossibilité de faire ce choix sans exciter des jalousies et donner ainsi à l'esprit de parti une nouvelle occasion d'aggraver, par des menées odieuses, les difficultés qui ne sont que trop dans la situation des hommes et dans la nature des intérêts de ce pays, j'ai dû prendre le parti de vous écrire, mon prince, la longue lettre que j'accompagne de la présente.

Mettant un grand prix à vous la faire parvenir une heure plus tôt, sans attendre les courriers des agents étrangers, lesquels ne peuvent pas partir

Digitized by Google

de sitôt, je confie ces lettres à M. le prince Gustave de Wrede. Il a l'ordre de se rendre à Marseille ou à Toulon, et d'annoncer à M. EYNARD qu'il est porteur de dépêches pour Votre Altesse Royale. Ce dernier s'empressera de vous en informer, mon prince, et il vous plaira alors sans doute d'envoyer à la quarantaine où se trouve M. de Wrede, quelqu'un qui puisse les recevoir d'une manière sûre.

Si Votre Altesse Royale juge de me faire parvenir sa réponse par le même messager, il s'en chargera avant d'avoir terminé sa quarantaine. Dans le cas contraire, M. de Wrede aura l'honneur d'aller présenter ses hommages à Votre Altesse Royale, et elle lui donnera les ordres qu'elle jugera convenables.

M. de Wrede a fait un long séjour en Grèce, il y a servi comme militaire, et s'est toujours conduit d'une manière honorable. En mon particulier, je ne le connais que pour l'intérêt que lui portait M. le colonel Heideck. Je le crois cependant assez au fait de ce qui s'est passé et de ce qui se passe en Grèce, et il pourra, si Votre Altesse Royale le désire, lui donner une idée générale de l'état où j'ai trouvé ce pays, et de celui où il est dans ce moment.

Que Votre Altesse Royale me permette de lui réitérer encore une fois l'expression des vœux que

Digitized by Google

je forme pour qu'elle se décide à arriver le plus tôt possible en Grèce. Tout retard pourrait devenir funeste à ce pays et compliquerait de plus en plus les affaires dont Votre Altesse Royale doit se charger.

Ces affaires sont par leur nature très difficiles, et je crois l'avoir démontré par ma dépêche. Du moment que Votre Altesse Royale accepte l'immense tâche d'accomplir les destinées de la Grèce, les moyens de commencer ce grand œuvre sous d'heureux auspices ne se trouvent plus qu'entre vos mains. Vous ne pouvez, mon prince, les confier à d'autres mains, sans atténuer leur action, et la rendre peut-être inefficace. D'ailleurs la délimitation doit de toute nécessité faire subir à la Grèce une forte crise. Pourquoi Votre Altesse ne saisirait-elle pas cette première occasion de lui donner la mesure des sentiments paternels qui l'animent en sa faveur, et des sacrifices que Votre Altesse Royale est décidée à faire pour son salut? Si j'ai eu quelques succès dans la bonne opinion de ce peuple, s'il ne cesse de me donner les preuves d'une confiance sincère et illimitée, c'est qu'il me voit constamment partager en personne ses misères et ses souffrances, dans le but unique de les soulager. C'est au bivouac, c'est sous le pauvre abri d'une chaumière, n'importe l'intempérie des saisons, mon âge et mes infirmités, que le peuple et les soldats m'ont souvent entretenu de leurs intérêts, qu'ils ont appris à me connaître, et que j'ai aussi

Digitized by Google

pu leur inspirer le sentiment de tout ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, à leur gouvernement et au monde civilisé. J'oserais, mon prince, vous le dire, c'est à cette première épreuve que les Grecs vous attendent. Si vous vous présentez à leurs yeux comme un grand seigneur, qui ne peut endurer leur pauvreté et leurs privations, au lieu de leur en imposer, vous vous priverez volontairement du moyen le plus sûr d'agir utilement sur leur esprit.

L'occasion de faire ce premier sacrifice vous est offerte. Venez donc assister en personne aux opérations difficiles et douloureuses de la délimitation, et ne souffrez pas que d'autres s'en chargent à votre place.

Je dois aussi à Votre Altesse quelques explications particulières sur la première partie de ma dépêche. Il m'est impossible de trouver le temps de vous faire, mon prince, l'analyse des actes de la conférence de Londres, mais il me semble évident qu'elle a jugé plus utile et plus expéditif d'imposer à la Grèce les arrangements desquels doit résulter son indépendance, plutôt que de les lui faire adopter dans des formes légales. Il ne m'appartient pas d'approfondir les motifs qui peuvent avoir donné la préférence à ce mode, mais ce que je sais, c'est qu'il est le moins favorable aux intérêts de ce malheureux pays et à ceux de Votre Altesse Royale.

Digitized by Google

D'autre part, l'acte du 3 février et celui qui confère à Votre Altesse Royale le pouvoir souverain et héréditaire, n'articulent pas un seul mot sur le droit public des Hellènes. Ce silence ferait croire de deux choses l'une : ou que les puissances alliées considèrent que la personne du prince concentre et absorbe en elle-même tous les droits des Grecs, ou que c'est au prince souverain qu'elles ont réservé la faculté de les reconnaître par une déclaration qu'il donnerait au moment de prendre la direction des affaires. C'est cette seconde explication que j'ai déjà donnée aux membres du sénat et à tous les citoyens qui m'accablent de questions, depuis que les transactions de Londres sont connues, et c'est dans cette pensée que sera probablement conçue l'adresse du sénat.

Il dépendra maintenant de Votre Altesse de faire le reste. Votre réponse, mon prince, sera attendue avec anxiété et elle remplira tous les vœux si elle s'exprime dans des termes positifs sur les points que je vais prendre la liberté de vous signaler.

1° Votre Altesse est disposée à embrasser *la religion du pays* : qu'elle veuille le lui annoncer. Par le fait seul de cette déclaration, le lien le plus sacré unira désormais cette nation à Votre Altesse Royale et à sa dynastie.

2° Vous ne voulez pas sans doute, mon prince,

Digitized by Google

gouverner sans suivre de formes légales et sans faire participer la Grèce à l'adoption de ces formes. Donnez-vous la peine, mon prince, de jeter un coup d'œil sur le deuxième décret du congrès d'Argos, et vous verrez qu'en déclarant que vous adoptez les bases posées par ledit décret, vous vous réservez (en respectant tous les droits des Hellènes), la faculté de leur donner des institutions sages, en suivant les leçons infaillibles de l'expérience.

3° Les autres décrets du congrès d'Argos garantissent les intérêts légitimes de toutes les classes de citoyens qui ont fait de grands sacrifices durant la guerre : si Votre Altesse Royale annonce d'un seul mot qu'elle fera droit à ces intérêts en se conformant aux dispositions de ces mêmes décrets, elle ne laissera rien à désirer, et la nation ira à votre rencontre en vous comblant de bénédictions.

Je voudrais pouvoir être maître de quelques heures pour vous développer, mon prince, les motifs qui m'engagent à vous soumettre ces trois propositions. Votre Altesse Royale me rendra, j'espère, la justice de croire que je puise ces motifs dans le fond de ma conscience : je me trompe peut-être, mais je n'oserais pas vous répondre d'un accueil tel que cette nation le doit à son souverain, si vous arrivez au milieu d'elle précédé ou accompagné

Digitized by Google

du silence le plus complet sur les trois points mentionnés ci-dessus.

Que Votre Altesse me pardonne la franchise de ce langage. C'est le mien, c'est celui qui m'a valu dans d'autres temps vos bontés.

J'aurais vivement désiré vous entretenir, mon prince, de nos finances, de l'armée, de la marine, et, en général, de toute l'administration, mais je doute qu'il me soit donné de m'acquitter de ce devoir. Telle est la masse de détails qui m'accablent aujourd'hui plus que de coutume, tel est le surcroît de travail auquel me condamne dans ce moment la diplomatie, que mes forces commencent déjà à m'abandonner, et que je suis contraint de dicter même cette lettre particulière. J'en fais mes excuses à Votre Altesse Royale.

M. le chevalier Eynard, auquel ce pays doit tant, vous fera connaître notre détresse et l'impérieuse nécessité d'envoyer des secours pour la fin du mois d'avril.

Que Votre Altesse les apporte elle-même. Tel est le vœu que je ne cesserai de vous exprimer, en vous priant, mon prince, d'agréer l'hommage de mon respect.

Digitized by Google

POST-SCRIPTUM

DE

LA LETTRE CONFIDENTIELLE DU COMTE DE CAPODISTRIAS

A S. A. R. LE PRINCE LÉOPOLD.

NAUPLIE, $\frac{6 \text{ avril}}{25 \text{ mars}}$ 1830.

Nous omettons la lettre elle-même qui n'a rien de particulier. — Ce Post-scriptum, qui annonce le refus du sénat grec d'adhérer aux arrangements de l'alliance, détermina la renonciation du prince au trône de la Grèce.

J'ai porté, hier au soir, confidentiellement à la connaissance du sénat le protocole du 3 février et la lettre de Votre Altesse Royale. A cette occasion, j'ai pris à tâche de développer à ces magistrats les avantages que les transactions de Londres réservaient à leur patrie; et en finissant mon discours, je leur ai annoncé que lorsque je recevrais les communications officielles, je conférerais avec eux sur la marche que je me propose de suivre, pour accomplir mes devoirs envers la Grèce, et pour justifier, autant qu'il pourra dépendre de moi, la confiance dont m'honorent les cours alliées et Votre Altesse Royale. — Après un profond et triste silence, le sénat me demanda la permission de se retirer, afin de se donner le temps de mûrement réfléchir sur les graves questions dont je l'avais entretenu.

Digitized by Google

Aujourd'hui une députation composée du président et de deux rapporteurs, m'a demandé une audience. Cette députation sort de chez moi. Voici mon prince, en peu de mots, la substance de leur message :

« Nous ignorons dans quels termes les puis-
» sances alliées nous donneront connaissance de
» leurs décisions. Quels qu'ils soient, nous doutons,
» d'après les observations que vous nous avez faites,
» que ces décisions nous laissent la liberté d'ac-
» cepter ou de refuser. Nous n'avons pas le pouvoir
» d'accepter l'acte du 3 février et ceux qui en
» font le complément; et quand même la nation
» nous aurait investis de ce pouvoir, encore il nous
» serait impossible de l'exercer sans manquer à
» ce que nous devons à nous-mêmes, et à ce que
» nous devons à nos frères de la Grèce continen-
» tale, de Candie, de Samos et des autres îles qui
» seront rendues aux Turcs. — Votre Excellence
» fera ce qu'elle jugera le plus utile au salut de la
» patrie; mais nous ne donnerons jamais notre
» adhésion à ce que vous vous chargiez, Monsieur le
» président, au nom et de la part de la nation, des
» mesures relatives à l'exécution du protocole du
» 3 février. — Les puissances alliées peuvent accom-
» plir leurs décisions, mais nous y demeurerons
» étrangers. Nous sommes prêts à consigner dans
» un mémoire les motifs qui nous imposent la pénible
» nécessité de ne pas nous écarter de cette ligne de

Digitized by Google

» conduite. Nous vous supplions de porter notre » mémoire aux pieds des souverains alliés. Dans » leur justice et dans leur humanité ils en jugeront. »

Votre Altesse Royale ne doute pas, j'espère, de tous les efforts que j'ai faits pour ramener cette députation à des opinions moins extrêmes. Je lui ai fait le tableau le plus frappant des dangers majeurs auxquels des déterminations semblables exposaient et les provinces qui doivent rentrer sous la domination musulmane, et celles qui constitueront désormais le nouvel État grec. L'un des membres de la députation, M. Guian de Patradzick, me dit alors : « Votre Excellence donnera des ordres dans » nos provinces, mais personne n'y obéira. Qu'au- » rons-nous gagné à consentir à des mesures dont » l'exécution est impossible ? » — Je lui ai répondu : « Pourquoi serait-elle impossible, si nous offrons à » vos concitoyens une patrie dans le territoire grec, » et si nous leur donnons les moyens de s'y assurer » une paisible et honorable existence ? » — Je ne fatiguerai pas Votre Altesse de tous les détails de ce long entretien ; le fait est que les esprits se montent et que ce ne sera pas chose aisée que de les calmer. J'ai fait tout ce qui pouvait dépendre de moi pour y réussir et je le ferai encore ; mais je le répète à Votre Altesse, qu'elle vienne elle-même y contribuer et j'aime à espérer qu'alors ma tâche deviendra moins difficile.

Digitized by Google

LETTRE

DU COMTE MATUSZEWICZ

A M. LE COMTE DE NESSELRODE.

PARIS, LE $\frac{12}{24}$ MAI 1830.

Invectives contre le refus du prince Léopold. Le royaume de Grèce est « créé par nous et doté de nos bienfaits. » Le prince Frédéric ou un roi mineur nous conviendrait. Ce choix tiendra lieu des bonnes intentions à l'Angleterre, de la sagesse à la France. — Urgence des subsides provisoires. — M. Eynard. — Charles X résolu plus que jamais à *identifier sa politique avec celle de la Russie.* — Incapacité et audacieuse faiblesse du ministère. — Après M. de Peyronnet il ne restera que les baïonnettes. — La cour affecte une sécurité qui fait frissonner.

Un employé que M. de Werther expédie en courrier jusqu'à Berlin, m'offre, Monsieur le comte, l'occasion de vous annoncer mon arrivée à Paris. Ce n'est qu'hier matin que j'ai pu faire ma cour au roi, et hier au soir que se sont définitivement terminées les incertitudes dans lesquelles nous a tenues le prince LÉOPOLD. Ma conversation avec le roi n'a rien présenté de très marquant. S. M. T. C. ne pouvait connaître encore le refus du prince Léopold, car c'est un refus qu'il a articulé, malgré les 60 millions qu'il venait d'obtenir suivant ses de-

Digitized by Google

mandes. Le roi n'admettait même pas la possibilité d'un tel acte de faiblesse, et se plaisait encore à espérer qu'on épargnerait aux trois cours le grave embarras d'une nouvelle nomination. Dans cette supposition, S. M. T. C. regardait comme très difficile, pour ne pas dire impossible, de proposer un des princes qui auraient été écartés dans les négociations précédentes. Ces paroles qu'elle a prononcées avec intention, me permettent d'aborder ici en peu de mots la question la plus délicate que nous ayons à traiter. Le prince Léopold a si complétement démenti les premières espérances qu'il nous avait données, il a montré tant d'arrière-pensées, tant de mauvaise foi, tant d'irrésolution, que je suis de ceux qui se félicitent de ne pas le voir chargé du gouvernement d'un pays où il aurait trahi la confiance des trois cours et *nommément celle de l'empereur*, puisqu'il n'est pas de difficulté qui ne l'effraie, pas d'obstacle qui ne l'arrête, pas de démarche qui ne prouve qu'il eût apporté en Grèce du dégoût, de la pusillanimité et le perpétuel regret d'avoir abandonné ses prétendues chances au poste éminent de régent d'Angleterre. L'empereur n'a que trop bien jugé les véritables motifs de ses hésitations; il ne lui fallait au fond que 20 millions de plus, et une extension de limites. C'est à la régence britannique qu'il aspire, et c'est cette régence qu'il n'obtiendra jamais, surtout après avoir ainsi *consommé sa honte*. Il paraît que les demandes intempestives du sénat grec ont servi de prétexte à sa

Digitized by Google

détermination. Nul doute que ces demandes ne fussent inconvenantes, nul doute que le comte Capodistrias n'ait commis *une grande faute* en les tolérant; mais, après tout, elles n'exprimaient que des vœux et non des conditions. Malgré leurs remarques, le président et le sénat appelaient à grands cris le prince Léopold. Ils accueillaient avec reconnaissance sa nomination et nos arrangements, et ne réclamaient, comme indispensables, que deux choses : l'arrivée du prince et un emprunt. Or, l'emprunt était décidé, et certes il ne tenait qu'au prince de se rendre en Grèce. En satisfaisant à ces deux désirs si légitimes, il avait la parfaite certitude d'aplanir les difficultés, si tant il y a que, *dans ce pays,* il puisse s'élever des *difficultés* à côté de 60 millions. *Mais un pareil souverain aurait fait injure à la royauté.* Il nous aurait amené dans ses États plus de complications fâcheuses que ne pourrait en faire naître le choix de son successeur. Je suis toutefois loin de me dissimuler que ces dernières ne soient très regrettables et ne puissent être longues. Cependant, grâce à l'assentiment *des Turcs qui ont montré, dans cette occasion, plus d'esprit que les Grecs,* et que le prince qui devait les régénérer, avec l'aide des trois puissances, on ne peut même songer à un pas rétrograde. Ainsi, il ne sera probablement point difficile d'établir en principe que, malgré l'abdication du prince Léopold, les arrangements convenus subsistent dans toute leur force. Il ne sera probablement pas diffi-

Digitized by Google

cile non plus de reconnaître que les avantages offerts à ce prince devaient être assurés à tout autre souverain de la Grèce. *Nous aurons donc un État créé par nous*, dont l'existence est déjà admise par la Porte, qui se trouvera *doté de nos bienfaits, et auquel il ne manquera qu'un souverain*. La nécessité de choisir un monarque sera conséquemment une nécessité inévitable, impérieuse, urgente, et cette nécessité produira son effet accoutumé : *Elle tiendra lieu des bonnes intentions en Angleterre, de la sagesse à la France*, et finira par nous mettre d'accord. Mais vous aurez vu, Monsieur le comte, d'après les paroles du roi, qu'en revanche, il ne sera nullement aisé de faire tomber le choix de deux cours sur le candidat que l'empereur appelle avec tant de raison *le candidat né* à la souveraineté de la Grèce, du moment où elle redevient vacante.

Le prince Frédéric possède, au plus haut degré, les qualités qui peuvent combler les vœux des Grecs, tous les avantages de position qui peuvent le mieux contribuer à l'amélioration de leur avenir. Mais dans les termes généraux dont le roi s'est servi, il avait évidemment pour but de l'exclure. M. de Polignac nous a déjà exprimé la même intention à mots couverts, et l'on ne se figure pas combien sont obstinées et vives leurs prétentions contre le prince Frédéric. L'opiniâtreté en égale l'injustice, mais ce n'est malheureusement pas une raison de les vaincre. Pour avoir un moyen ou un

Digitized by Google

espoir quelconque d'y parvenir, il sera indispensable : 1° de s'assurer si l'Angleterre persiste dans le dessein qu'elle manifestait, il y a six mois, de soutenir la candidature du prince des Pays-Bas; 2° si le prince lui-même conserve la résolution qu'il semble avoir prise d'accepter la souveraineté de la Grèce, au cas qu'elle lui fût unanimement proposée.

Telle est la marche que nous avons résolu de suivre avec le comte Pozzo di Borgo, et dont nous avons déjà fait part au prince de Lieven. Lorsque la Russie et l'Angleterre se prononceront ensemble avec force pour le prince Frédéric, lorsqu'elles auront la conviction de ne pas déployer une énergie qui serait stérile, si elle devait être suivie d'un refus de sa part, *la France tombera dans un réel embarras* et probablement dans l'impossibilité de ne pas céder au désir des cours de Pétersbourg et de Londres. Pressés aujourd'hui de tous ses ministres, ce ne serait que provoquer des réponses de plus en plus négatives; ils se compromettraient encore davantage et n'en auraient, par conséquent, que plus de peine à revenir sur leurs déclarations. Une minorité, quoique *séduisante sous beaucoup de rapports,* ne sera par dénuée d'inconvénients. Vous pouvez d'ailleurs être certain que l'Angleterre n'y consentira jamais, ou que si elle y consent, ce ne sera qu'après avoir épuisé les moyens possibles de choisir un souverain majeur. Je crois inutile de vous assurer que dans ce qui

Digitized by Google

concerne le prince Frédéric, nous déploierons tout le zèle que nous doivent inspirer et les vœux de l'empereur, et la gravité des motifs qui les justifient. En attendant, il s'élèvera une autre question : pendant que nous délibérerons sur la nomination d'un nouveau monarque, il faut que son futur État existe ; or, pour subsister, il ne pourra se passer d'un nouveau subside provisoire, qui ne serait qu'une anticipation sur l'emprunt déjà arrêté en principe. Nous avons ici sous les yeux les preuves de l'impossibilité absolue, où se trouve le comte Capodistrias, de faire marcher son gouvernement temporaire sans un nouveau secours d'argent. La partie des troupes rouméliotes retombe sous la domination ottomane. Le comte est donc obligé de les renvoyer ou de les payer. S'il les renvoie, il livrera la Grèce à l'anarchie et au brigandage. S'il veut les payer, il est forcé de nous demander des fonds ; car l'attente où est la Grèce, y tient tout en suspens : administration, justice, impôts, commerce ; et la défection du prince Léopold ne fera qu'empirer encore cette situation si *concevable*, mais si fâcheuse. Le comte Pozzo a déjà prié le prince Lieven de soumettre ces considérations à la conférence de Londres. La cour des Tuileries offre 500,000 francs à compte de l'emprunt, pourvu que ses alliés prennent la même résolution. Nous nous déclarons décidés à suivre cet exemple, et il ne reste plus que l'assentiment de l'Angleterre à obtenir. Je me flatte que la nécessité dont je parlais

Digitized by Google

plus haut, lui forcera aussi la main relativement aux avances désirées. Elles pourraient même avoir lieu sans bourse délier ; car je suis convaincu que si l'on donnait par écrit à Eynard une déclaration portant que l'emprunt pour la Grèce va avoir lieu sous la garantie des trois puissances, et qu'il pourra se rembourser sur les premiers fonds provenant de cet emprunt, il trouverait l'argent nécessaire afin de faire marcher le gouvernement grec pendant six ou huit mois. Vous savez qu'Eynard est génevois ; *qui dit génevois, dit tracassier, importun* et toujours en mouvement. C'est la définition de notre Philhellène. Il n'est pas moins vrai que ses sentiments sont purs, son dévouement à toute épreuve, et qu'il n'y a presque pas de jour où il ne sauve la Grèce ; pas plus tard que le 20, il vient d'y envoyer 350,000 francs à ses risques et périls.

J'ai trouvé le roi plus animé que jamais de sentiments d'amitié pour l'empereur, et fermement résolu à identifier la politique extérieure de la France et de la Russie. Les assurances que je lui ai données de l'affection personnelle dont l'honore N. A. M. l'ont pénétré de gratitude. — Le comte Pozzo vous expose avec tant de clarté et de détails ses vues sur le seul plan à suivre après la prise d'Alger, qu'il serait à la fois inutile et téméraire de ma part d'entrer dans des développements sur ce sujet. Le plan dont il s'agit est d'une exécution facile. Fondé sur le respect des droits du grand Seigneur, *il enlève à l'Angle-*

Digitized by Google

terre la seule arme dont elle aurait pu se servir avec succès contre la France, ne porte aucun préjudice à nos stipulations avec l'empire Ottoman, et néanmoins il extirpe la piraterie et en prévient la renaissance. Il me semble donc qu'il réunit toutes les conditions requises, et qu'il obtiendra votre suffrage. Quoique le gouvernement turc doive nous indemniser de tous les actes de brigandages des Barbaresques, nous ne pouvons oublier que pour en avoir le paiement, nous avons souvent attendu de longues années, et *qu'au fond nous ne serons soldés qu'après deux guerres, dont l'une nous livrait Constantinople.* Il vaut donc mieux pour nous, sans perdre les clauses de nos traités, savoir, que désormais la piraterie sera impossible. Ces idées seules, suggérées à M. de Polignac, devraient valoir le saint esprit au comte Pozzo ; car, dans cette circonstance, il en a fait l'office pour le triste ministère du 8 août. Quand j'aurais, suivant l'expression d'un ancien, une voix de fer et cent langues, je ne pourrais vous répéter ce que disent les hommes les plus sages, les plus modérés, les plus monarchiques, de l'incapacité de ce ministère, de son audacieuse faiblesse, et des malheurs qu'elle prépare. La nomination de M. *Peyronnet* est son avant-dernier acte. Après lui, il ne restera que les baïonnettes. C'est un homme de talent et d'éloquence, prêt à tout oser, mais odieux par sa violence et par une immoralité poussée jusqu'au scandale dans sa vie privée, comme dans sa vie publique. Ce serait

Digitized by Google

donc pour soutenir un ministre nul et un ministre corrompu, qu'on irait attaquer le repos d'un pays qui ne demande qu'à être tranquille et qu'on traverse tout entier, sans y voir un indice, sans y entendre un propos qui annonce d'autres désirs que celui de conserver la paix et une prospérité dont l'accroissement dépasse tous les calculs. — La cour et M. de Polignac affectent une sécurité qui fait frissonner leurs véritables amis. Le parti opposé montre, de son côté, la conviction d'une facile victoire. L'oracle de Delphes d'autrefois, et le plus hardi politique de nos jours, ne pourraient prédire ce qui en arrivera. Espérons encore, comme le comte Pozzo vous le disait, avec tant de justesse, dans une de ses plus belles dépêches, que cette prudence spontanée qui naît à l'approche de grandes crises, et la crainte réciproque de compromettre les biens les plus précieux amèneront de part et d'autre une judicieuse modération, devenue indispensable surtout à ceux que leurs passions imprévoyantes ont conduits au bord de l'abîme. Dès que nous connaîtrons les détails des honteuses décisions du prince Léopold, et que je pourrai avoir une idée de la marche que suivra le cabinet des Tuileries, c'est-à-dire dans trois ou quatre jours, je me mettrai en route pour Londres.

Digitized by Google

DÉPÊCHE

DU PRINCE DE LIEVEN

AU VICE-CHANCELIER.

LONDRES, LE $\frac{16}{28}$ MAI 1830.

Perplexité du prince Léopold. Les dépêches de Capodistrias motivent sa renonciation. Irritation du ministère anglais. Il essaie de ramener le prince. — Arguments du prince. — Ses insinuations contre la politique de l'alliance. Remarque sur la rédaction de ses notes. — Tactique de Lieven. Son entretien avec le prince. Chances illusoires de Régence. — Indignation du prince contre les ministres anglais. Leur défiance exaltée par les dépêches de Capodistrias. Ils ne peuvent plus révoquer les concessions accordées au prince. — Projet de mariage du prince avec la princesse d'Orléans. Regrets sur ce qu'il n'a pas réussi.

Je remplis aujourd'hui l'engagement que j'avais pris dans mon rapport, n° 98, en transmettant à Votre Excellence les derniers actes de la conférence, que leur volume et leur importance m'avaient empêché de faire parvenir au ministère impérial par la voie ordinaire de la poste, c'est-à-dire, en premier lieu, et *sub litt. A*, le protocole par lequel la conférence constate l'adhésion respective de la Porte et du sénat grec à ses déterminations. Cette pièce n'étant destinée qu'à prendre acte de ce double

Digitized by Google

fait, ne réclame par là même aucun autre commentaire. Quant aux annexes qui l'accompagnent, j'observerai à Votre Excellence que nous y avons compris *in extenso* la dépêche collective adressée à la conférence par les trois ambassadeurs à Constantinople, pour lui transmettre la réponse de la Porte, mais que nous n'avons pu en faire autant, Monsieur le comte, de la dépêche semblable des trois résidents en Grèce, vu que cette pièce contenait des développements de nature à ne point être rendus publics, comme l'ensemble de ces documents est destiné à l'être.

Secondement, Monsieur le comte, et *sub litt. B.* la note de Son Altesse Royale, le prince Léopold à la conférence, sous la date du 11 mai, en réponse à celle que les plénipotentiaires lui avaient adressée le 7, et que Votre Excellence a déjà reçue avec mon rapport *sub* n° 95.

Par cet office son Altesse Royale réclame que les termes et le montant des paiements de l'emprunt puissent être fixés par le gouvernement grec, selon l'urgence de ses besoins. Votre Excellence se rappellera que le gouvernement anglais exigeait que ces paiements fussent effectués en huit ans, et à proportions égales; et qu'il faisait même de cette double clause la condition *sine quâ non* de sa participation à la garantie de l'emprunt. Mais le prince Léopold insistant péremptoirement sur sa

Digitized by Google

réclamation, le gouvernement anglais consentit enfin à se désister de ses objections, et même à abandonner entièrement à son Altesse Royale la fixation de l'objet en question.

C'est cette concession de sa part qui forme le sujet de la note adressée au prince, par la conférence sous la date du 16 mai, et ci-jointe *sub litt. C.* Tout en m'unissant à mes collègues, pour laisser au gouvernement grec la faculté de régler sur ses besoins les termes et le montant des paiements, j'ai cru cependant devoir insister, pour qu'il fût stipulé en même temps, qu'on devrait avoir égard aux convenances réciproques, condition indispensable dans une opération financière de cette importance. Nous avons aussi jugé à propos de saisir cette occasion pour insinuer au prince la futilité de ses prétextes de retard, pour lui représenter le préjudice considérable qu'ils causaient à la Grèce, et en général pour lui faire sentir, sous des formes respectueuses, le peu de convenance de celles dont il usait envers l'alliance. Enfin, Monsieur le comte, pour achever de lui enlever tout motif dilatoire, nous avons, à la requête du plénipotentiaire anglais lui-même, terminé par l'assurance que nous étions prêts à apporter toute espèce de facilités pour l'arrangement définitif des détails de cette affaire.

Cette pièce, Monsieur le comte, le plaçait à notre égard dans une situation nette et décisive, car elle

Digitized by Google

écartait tous les scrupules, justes ou non, qu'il pouvait garder, elle satisfaisait à toutes les réclamations auxquelles il avait subordonné son acceptation définitive, et elle le mettait ainsi dans l'alternative inévitable ou d'entrer immédiatement dans l'exercice de ses fonctions souveraines, s'il était sincère, ou de s'y refuser finalement, s'il avait des arrière-pensées. — Aussi fut-il plongé soudain dans la perplexité la plus embarrassante, et plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'il répondît à notre office. Sur ces entrefaites, Monsieur le comte, il reçut de Grèce les communications officielles et particulières du comte Capodistrias, rendant compte de l'effet produit en Grèce par les déterminations de l'alliance, des objections que faisaient les Grecs à l'arrangement qui les concerne, et de la situation probable où l'état des esprits placerait le prince souverain à son arrivée dans ses États. Ces communications, qui n'étaient que le *duplicata* de celles que le prince devait recevoir plus tard par la voie de Paris, lui servirent de texte pour nous adresser aussitôt la note ci-annexée *sub litt. D.*

Par cette pièce, Monsieur le comte, il transmet à la conférence toutes celles, officielles ou particulières, que lui a adressées le président de la Grèce, et se fondant sur les dangers que lui signale ce dernier, comme devant dériver pour lui de l'insuffisance des arrangements convenus, il laisse entrevoir qu'à moins que lesdits arrangements ne soient

Digitized by Google

considérablement modifiés, il se verra forcé de renoncer à la souveraineté de la Grèce. Il termine en ajoutant qu'il n'attend que l'arrivée des pièces dont celles-ci ne sont que le *duplicata*, pour communiquer à la conférence sa résolution finale.

Votre Excellence concevra facilement toute l'impression que dut produire cette note sur les ministres anglais, et quelle dut être leur irritation profonde en voyant toutes les concessions qu'ils venaient de faire, tous les sacrifices d'amour-propre auxquels ils s'étaient résignés si à contre-cœur, rendus en un moment stériles, par la manière insidieuse dont le prince tirait subitement parti des renseignements du président, pour rejeter le poste qu'il avait brigué lui-même. Ils essayèrent cependant encore un effort pour le ramener, et nous proposèrent, à cet effet, la note ci-annexée *sub litt. E.*

Cet office a pour but de réfuter les raisons alléguées par le prince, et puisées dans la considération des difficultés et des périls qui l'attendent. Aux objections que faisaient les Grecs contre les termes de l'arrangement convenu, la conférence oppose le fait positif de l'adhésion du sénat grec à ce même arrangement. Au dire même du président, les dangers qu'il signale peuvent être évités, moyennant la présence du prince et l'envoi immédiat de secours pécuniaires. Il dépend donc uniquement de son Altesse Royale de trancher cette double

Digitized by Google

difficulté. La conférence termine par un appel à sa loyauté, en lui faisant sentir qu'il doit à l'alliance, à la nation grecque et à son propre caractère, de ne pas différer plus longtemps l'accomplissement de sa mission.

Cette note, Monsieur le comte, demeura, comme la précédente, sans réponse. Mais quatre jours après, ayant reçu les pièces qu'il attendait de Paris, et dont l'expectative lui avait évidemment servi de prétexte pour gagner du temps, puisque leur contenu était textuellement le même que celles dont il était déjà en possession, il s'autorisa de leur arrivée, pour nous adresser enfin la note que Votre Excellence trouvera ci-jointe en original et en traduction *sub litt. F et G.*

Le prince revient avec une nouvelle force à tous les arguments déjà développés dans sa note du 15. Il ne peut admettre que la réponse du gouvernement grec aux résidents alliés soit une adhésion pleine et entière au protocole; il n'y voit qu'une soumission forcée à un acte décidément contraire aux vœux réels du sénat et du peuple grec. En conséquence, il ne saurait consentir à se laisser imposer de force à une nation qui s'y refuse, et à voir son nom lié à la diminution du territoire grec. Ici le prince reproduit, en les développant par des arguments tirés des communications du comte Capodistrias, ses objections originaires à la délimi-

Digitized by Google

tation arrêtée par l'alliance, se référant à ses premières notes, et même à sa correspondance particulière avec le duc de Wellington. Il observe que dans tous les cas, il n'aurait pu se rendre en Grèce sans un traité définitif, dont il n'a jamais considéré le protocole que comme devant former la base, et que malgré ses instances la conclusion de ce traité a toujours été différée. L'état actuel des stipulations, et celui de la frontière le placerait dans l'alternative de forcer ses sujets par les armes étrangères à évacuer leur territoire et leurs propriétés, ou de se joindre à eux pour les y maintenir, contre l'intention de l'acte même qui le place à leur tête. Ne pouvant donc allier ses devoirs de souverain avec l'arrangement tel qu'il est, et ne voulant point, d'un autre côté, vu l'opposition des Grecs à cet arrangement, remplir l'office d'un délégué des trois cours, nommé par elles pour tenir la Grèce en sujétion par la force de leurs armes, il résigne formellement entre les mains de la conférence une charge qu'il ne saurait remplir d'une manière satisfaisante pour son honneur, le bien des Grecs, et l'intérêt général de l'Europe.

Il serait superflu, Monsieur le comte, de réfuter sérieusement ici les raisons alléguées dans cette inconcevable pièce. On prouverait d'une manière trop facile, que le prince n'avait pas le droit de revenir à ses réclamations originaires, puisqu'il y avait renoncé depuis longtemps, en les réduisant à deux,

Digitized by Google

auxquelles on a satisfait pleinement; qu'il ne saurait même se prévaloir de l'opposition vraie ou non des Grecs au protocole, puisqu'en adhérant à ce protocole, il a adhéré à des conditions qui, d'après leurs propres termes, *n'admettaient point de refus* de la part des deux parties contendantes; qu'il s'est donc dès lors reconnu comme un souverain *imposé*, si la nécessité l'exigeait, à ceux qu'il devait gouverner, et ne pouvait par là même se regarder que comme *délégué* des puissances; que la faculté qu'il avait sollicitée en faveur des Grecs de pouvoir objecter à sa nomination, était une demande antérieure à son adhésion au protocole, conséquemment devenue sans valeur; que même à cette époque, elle ne faisait point partie des *cinq* points formels auxquels il avait d'abord soumis cette adhésion; que dès lors donc il la regardait comme une réserve toute secondaire, et que la mauvaise foi seule peut aujourd'hui lui donner place dans les motifs de sa résignation. Mêmes arguments s'appliqueraient avec plus de force encore à ses objections contre les frontières de la Grèce, puisqu'il avait renoncé à ses prétentions sur cet article, et avait été satisfait de la latitude que la conférence avait promise de laisser aux commissaires démarcateurs. Mais sans pousser plus loin cette analyse, il est trop évident, Monsieur le comte, que les raisons du prince ne sont ici que des prétextes pour justifier une résolution qu'il avait déjà arrêtée. Ce qui est surtout à reprendre dans cette note, ce qui lui imprime

Digitized by Google

malheureusement le cachet d'une intention coupable, c'est le style dans lequel elle est écrite, le ton général qui y règne et les insinuations qui y percent contre la politique de l'alliance. On voit trop qu'elle est faite pour d'autres que ceux à qui elle s'adresse ostensiblement, et que destinée à être rendue publique, elle va servir de brandon aux exaltés de la Grèce et de l'Europe. Jusqu'ici, Monsieur le comte, toute la correspondance du prince avait été rédigée en français, et probablement par lui-même ou tout au plus avec l'aide de son médecin et conseiller intime, M. Stockman. Mais sa dernière note, rédigée en anglais, et par une plume évidemment plus exercée, démontre que ses vues en Angleterre l'ayant fait dès longtemps renoncer à la Grèce, il a déjà en cette occasion pris conseil de ses nouveaux alliés. Aussi tous les griefs qu'il élève à la charge des trois cabinets s'appliquent-ils clairement à celui de Londres en particulier, et des allusions directes à une correspondance intime entre lui et le duc de Wellington font assez voir que cette pièce n'est que le prélude de tout ce qu'il est décidé à mettre au jour.

Tant que ses exigences pouvaient être envisagées comme provenant du désir d'assurer de nouveaux avantages à l'État qu'il devait régir, j'avais toujours cherché à les soutenir *indirectement*, parce que, quelle que pût être sa résolution finale, les concessions qu'il arrachait à l'Angleterre, étaient

Digitized by Google

autant de bénéfices conquis au profit de la Grèce. Mais une fois que tous les vœux qu'il pouvait raisonnablement former ont été admis par le gouvernement anglais, et que j'ai vu celui-ci disposé à le satisfaire jusque dans les moindres détails, j'ai cru devoir, Monsieur le comte, me prévaloir des longs rapports d'intimité qui m'unissaient à lui, pour lui représenter avec une entière franchise, les inconvénients qui pouvaient naître d'un refus, et pour la Grèce et pour lui-même.

Dès le lendemain donc de la réponse que nous avions faite à sa note du 15, je lui demandai un entretien, non en ma qualité officielle (ce qui eût été peu convenable dans la position où la conférence se trouvait placée vis-à-vis de lui), mais en m'autorisant de nos relations particulières. Il se rendit aussitôt chez moi. J'essayai alors de lui faire comprendre tout ce qu'il devait à sa foi, à l'alliance, à la Grèce et à sa propre dignité. Je lui prouvai que son acceptation antérieure des propositions des trois cours, l'empressement qu'il avait mis à briguer lui-même leur suffrage, lui imposaient vis-à-vis d'elles des devoirs auxquels il ne pouvait se soustraire sans heurter toutes les convenances. *Je lui représentai surtout ce qu'il devait à la Russie et à l'Empereur, notre auguste maître;* aux sacrifices de tout genre que Sa Majesté Impériale avait faits à la cause grecque, aux intentions bienveillantes qu'elle lui avait témoignées à lui-même, et

Digitized by Google

qu'il avait dans le temps accueillies avec tant de reconnaissance. Je lui énumérai aussi toutes les obligations qu'il avait au roi de France, ainsi qu'au ministère français, qui, en donnant son vote à un prince anglais, ou réputé tel, avait ainsi fait abnégation complète de tout amour-propre national, avait bravé le cri de l'opinion publique, et déjà suspect de partialité pour l'Angleterre, n'ayant en France qu'une existence précaire, s'était exposé pour lui à encourir de nouveaux reproches, à ajouter un nouveau poids à son impopularité. Comme souverain de la Grèce, il ne pouvait non plus maintenant séparer sa destinée de celle de ses nouveaux sujets. Un tel abandon de leur intérêt après l'avoir embrassé avec tant de chaleur et d'activité, constituerait de sa part une défection véritable et le rendrait comptable vis-à-vis d'eux et de sa propre conscience des funestes hasards auxquels il pouvait les livrer. Enfin, Monsieur le comte, je cherchai à lui faire concevoir combien incertaines, combien illusoires peut-être, étaient les chances que l'ambition pouvait lui offrir en Angleterre; combien, dans l'hypothèse la plus favorable, serait court, passager, circonscrit surtout, ce rôle politique qu'il avait l'espoir d'y jouer, combien ce rôle était au-dessous pour l'éclat et pour la durée de l'utile et brillante carrière qui lui est ouverte, comme *régénérateur de la Grèce antique* et premier fondateur en Europe d'une nouvelle dynastie de souverains.

Digitized by Google

Le prince a commencé par désavouer entièrement les vues d'ambition qu'on se plaisait, dit-il, à lui prêter en Angleterre. Tout en accueillant mes observations comme le langage du dévouement et de l'amitié, il est entré pour y répondre dans un raisonnement qu'il est superflu de répéter ici, puisqu'il est entièrement reproduit dans la note qu'il nous adressa le surlendemain, ce qui m'a prouvé depuis qu'au moment où il me parlait, son parti était déjà pris, et le plan de sa pièce arrêté. *Il s'est* exprimé de la manière la plus favorable à l'égard de la Russie, *voulant faire complétement abstraction d'elle* dans les reproches qu'il adressait à l'alliance. Il me répéta l'expression de son *admiration la plus vive pour la politique de Sa Majesté Impériale,* me parla du ton le plus vrai et le plus sincère de sa profonde reconnaissance pour elle, ajoutant que ces sentiments dont il était pénétré, lui rendaient plus pénible que tout autre motif *une résolution qui pouvait les rendre un seul instant douteux.* Tout en se louant infiniment du roi de France, il ne me dissimula point qu'il était loin d'avoir rencontré dans son cabinet les mêmes dispositions ; mais c'est surtout sur le ministère anglais qu'éclata toute son indignation. Cependant au milieu de toute son aigreur, *il s'exprimait d'une manière si enveloppée et si obscure,* qu'il me quitta sans se prononcer sur sa résolution finale.

Je crus devoir rendre compte de cet entretien

Digitized by Google

aux deux autres plénipotentiaires, afin *d'écarter tout soupçon de connivence entre moi et le prince,* tant dans sa conduite à l'égard de la Grèce, que dans son hostilité contre le cabinet anglais, soupçons qui, tout absurdes qu'ils soient aux yeux de la raison, pouvaient facilement trouver place *dans l'esprit défiant des ministres britanniques.*

Votre Excellence se figurera facilement à quel point ces *sentiments habituels* ont dû être exaltés en eux, par la lecture des pièces envoyées au prince par le comte Capodistrias. C'est alors que *leurs soupçons* et les arrière-pensées qu'ils lui prêtaient, se sont plus que jamais *convertis en certitude.* J'ai vainement essayé de justifier le langage du président, en alléguant la position dépendante où il se trouve vis-à-vis de ses compatriotes, les exigences de parti auxquelles il est contraint d'obéir, et les engagements de conscience par lesquels il s'est lié d'avance en souscrivant aux décrets du conseil d'Argos. Malgré ces raisons, monsieur le comte, il m'a été impossible de le réhabiliter dans l'esprit des ministres anglais, et la détermination qu'a prise le prince quatre jours après, est venue mettre le comble à leur animosité. Ils ont vu d'un coup d'œil tous les *embarras qu'allait leur causer la nomination d'un nouveau prince,* tous ceux que celui-ci va leur susciter dans le pays, et ils n'ont pu se dissimuler que les concessions qu'il leur a fait faire avec tant de peines, devenaient désormais irrévo-

Digitized by Google

cables, puisque aucun autre candidat ne saurait plus consentir avec honneur à accepter la souveraineté de la Grèce à des conditions moins favorables.

Quelque regrettable pour eux que soit le refus du prince Léopold, j'ose dire, monsieur le comte, qu'il ne l'est pas moins pour nous. *Nous perdons en lui un souverain qui par sa position toute personnelle, devait plus que tout autre nous convenir. Mieux que personne, il eût compris la nécessité d'une union intime avec la Russie,* et quant à la France, le mécontentement qu'il en éprouve n'aurait pu être que passager. Mais ce qui rend surtout sa perte à déplorer pour les Grecs, *c'est sa situation à l'égard du seul gouvernement qui leur soit véritablement hostile et qu'il eût sans cesse tenu en bride* par ses relations avec l'opposition, et l'influence de ses rapports de famille avec l'héritière présomptive du trône. Dans des circonstances si favorables combien n'est-il point à regretter, monsieur le comte, que *la cour de France n'ait point jugé à propos de lui accorder la main de la jeune princesse d'Orléans.* J'ose dire que telle est la première origine de la détermination qu'il vient de prendre, et que dès lors elle a pris germe dans son esprit. Sans doute la maladie inopinée du roi, les insinuations encourageantes de l'opposition, *les craintes que lui ont inspirées les imprudentes communications du comte Capodistrias,* sont venues ajouter leur poids dans

Digitized by Google

la balance de son incertitude, mais je crois fermement que ce concours ultérieur de circonstances eût été sur lui sans effet, s'il avait pu auparavant contracter le lien qui formait l'objet de ses désirs. Une fois uni à la maison royale de France, une fois engagé dans un nœud solennel, non comme prince anglais, mais comme souverain de la Grèce, il voyait se fermer pour lui les chances qui ont pu le séduire du côté de l'Angleterre, et il lui devenait impossible de reculer avec honneur devant la crainte du danger.

Recevez, etc.

Digitized by Google

DÉPÊCHE DU PRINCE DE LIEVEN

A S. A. I. LE GRAND-DUC CONSTANTIN.

PETERHOFF, LE 30 JUILLET 1830.

Communication des dépêches *sur le* refus du prince Léopold. — La France s'oppose au prince Frédéric, l'Angleterre au prince Othon. — L'Autriche reconnaît enfin l'indépendance de la Grèce. — La prise d'Alger.

Monseigneur,

Parmi les devoirs que m'impose la volonté de l'Empereur, durant les fonctions que j'ai l'honneur de remplir provisoirement auprès de Sa Majesté, un des plus flatteurs pour moi est celui de porter périodiquement à la connaissance de Votre Altesse Impériale, les résultats des travaux du Ministère pour la partie politique. Je m'empresse aujourd'hui de remplir ce devoir, Monseigneur, en plaçant les pièces ci-jointes sous les yeux de Votre Altesse Impériale. Celles que M. le Vice-Chancelier a eu l'honneur de lui soumettre, en date du 18 juin dernier, faisaient connaître les déterminations auxquelles l'Empereur s'était arrêté à la suite de la renonciation du PRINCE DE COBOURG à la souveraineté de la Grèce. Les hautes intentions de Sa Majesté, à l'égard du choix du nouveau souverain, n'ont pas

Digitized by Google

encore pu s'accomplir. D'une part, la nomination du Prince Frédéric des Pays-Bas rencontre des difficultés qu'il a été impossible jusqu'à présent de surmonter, autant par la répugnance de son Altesse Royale elle-même à se charger de la noble tâche, que la Russie et l'Angleterre viennent de lui offrir, que par les injustes préventions du cabinet des Tuileries à son égard. D'autre part, il n'est que trop facile à prévoir que la proposition de placer sur le trône de la Grèce *le second fils du Roi de Bavière, sous la régence du comte de Capodistrias*, sera aussi longtemps que possible, combattue par les ministres de Sa Majesté Britannique.

Ces circonstances, quelque graves qu'elles soient, n'ont rien changé aux résolutions antérieures de Sa Majesté Impériale. Aussi les instructions que je viens d'adresser à ses représentants à Paris et à Londres, et dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie, ne renferment que la confirmation de celles qu'ils ont reçues pendant le séjour de Sa Majesté à Varsovie.

Tandis que les comtes Pozzo di Borgo et Matuszewicz travaillent de concert à écarter les obstacles qui s'opposent encore à un choix digne des Puissances alliées, et tel que le réclament les vrais intérêts de la Grèce, la conférence de Londres a cru devoir consigner dans les protocoles ci-joints, des dispositions complémentaires et explicatives des

Digitized by Google

actes du mois de février. Ces nouvelles stipulations paraissent satisfaisantes sous plus d'un rapport. Elles attestent la résolution unanime des trois cours de maintenir et d'exécuter, malgré l'abdication du Prince Léopold, toutes les clauses relatives au sort futur de la Grèce; et elles offrent en même temps à ce nouvel État toutes les garanties que peuvent comporter les stipulations antérieures.

A côté de ces informations, Votre Altesse Impériale n'apprendra peut-être pas sans intérêt que l'Autriche s'est décidée enfin à reconnaître l'indépendance de la Grèce, et même à établir, dès à présent, des relations suivies avec le Gouvernement provisoire, en accréditant auprès de lui un agent diplomatique.

La nouvelle de la prise d'Alger est parvenue ici avec une célérité extraordinaire. Je ne saurais mieux exprimer, Monseigneur, la haute et vive satisfaction que l'Empereur a éprouvée au sujet de cet important événement, qu'en ajoutant aux pièces indiquées plus haut la copie d'une dépêche que par ordre de Sa Majesté, j'ai adressée au comte de Pozzo di Borgo.

Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel je suis, etc., etc.

Digitized by Google

GUERRE D'ORIENT. — De la coopération nécessaire des puissances neutres, par Adrien Feline. Paris, Charpentier, galerie d'Orléans. 1854. In-4°. Prix : 1 fr.

Il arrive ordinairement, en toute affaire, que les débats, au lieu d'éclaircir une question, ne servent qu'à l'embrouiller. Ils s'attaquent, pour la plupart, à des généralités erronées, à des particularités inopportunes, à des incidents fortuits, et souvent à des vues insidieuses, et laissent à l'ombre le point principal. Parmi les nombreux écrits suscités par la question la plus grave qui depuis des siècles se soit présentée à l'Europe, une brochure de 27 pages de M. Feline nous paraît la seule qui aille directement au but.

M. Adrien Feline, dans sa jeunesse, combattit les Russes. Élève de l'École polytechnique, en 1814, il se trouva en cette qualité à l'affaire de Paris. La vue des Cosaques campés aux *Champs-Elysées* inspira au jeune homme les convictions de sa vie, la tendance de ses idées politiques, les nobles aspirations du citoyen et du soldat. Il y reste fidèle.

Après la campagne de Turquie, durant laquelle les Russes s'étaient emparés avec tant de peine et de pertes des places du Danube, M. Feline publia en 1829 une première brochure politique pour montrer qu'après la chute de la Pologne, l'empire ottoman était le seul palladium de l'Europe. Peu après le général Richemont fit paraître des mémoires dans lesquels il engageait le gouvernement français à s'allier à la Russie. Guidé par un patriotisme étroit, il demandait pour la France la rive gauche du Rhin, comme compensation de l'abandon de l'empire ottoman : système vers lequel penchait évidemment le gouvernement de la

Digitized by Google

Restauration. A cette occasion, M. Feline publia une seconde brochure, dans laquelle il démontrait que cette politique était aussi immorale que dangereuse, et prouvait que la France devait s'allier à l'Angleterre et à l'Autriche pour arrêter les envahissements de la Russie et pour rétablir, dans ce but, la Pologne. En 1846, il donna dans la *Revue indépendante* un long article également destiné à prémunir l'opinion publique contre l'ambition de la Russie, et à montrer l'importance de Constantinople. Ainsi il arriva à M. Feline ce qui arrive très rarement aux hommes d'État les plus éminents : il voit ses convictions ratifiées par les résolutions actuelles de l'Europe.

En 1830, lorsque tout annonçait le réveil de la France, M. Feline, qui avait quitté le service dès 1820, y rentra comme officier d'ordonnance du maréchal Gérard, ministre de la guerre. Au milieu de l'effervescence des journées de Juillet, le roi citoyen, qui allait, disait-on, entourer son trône d'institutions républicaines, ne l'entoura, en réalité, que d'une immense glacière du système de *non-intervention* dont il croyait faire son rempart, et qui bientôt détermina sa chute. Le noble cœur du jeune duc d'Orléans était alors un asile de l'avenir de la France. L'abandon de la Pologne en 1831 décidé, M. Feline porta à ce prince la manifestation, hélas! sans effet, de ses douleurs et des mécomptes de l'opinion publique, en lui représentant, en même temps, que le gouvernement de Louis-Philippe, tel qu'il apparaissait, était loin de convenir à la France. Heureux aujourd'hui, M. Feline voit celui qui convient à sa nation, à son rang, à sa puissance, à son honneur. La guerre commencée, il fait part au public de ses idées et de ses espérances. C'est l'objet de sa nouvelle brochure.

L'auteur n'a aucune théorie nouvelle à communiquer à ses lecteurs. Son titre à leur attention est bien simple, et cependant peu commun. Il connaît l'histoire, il en déduit

Digitized by Google

les conséquences avec perspicacité et un rare bon sens, sans s'embarrasser des difficultés dont il laisse la solution à la pression des nécessités urgentes de l'Europe, à la puissance et la sagesse des alliés. Tout ce qu'il dit est plus ou moins connu de tout le monde, et cependant il est le seul qui l'ait dit avec cet ensemble, ce courage et cette franchise. C'est son mérite, son originalité.

Nous ne connaissons pas la personne de M. Feline. Nous ne croyons pas qu'il ait eu de liaisons avec les Polonais, ni qu'il ait subi leur influence. Il s'intéresse à la Pologne par logique politique, par instinct de l'indépendance européenne. Il aime la Pologne, parce que, Français d'âme, de cœur, d'intelligence, il aime passionnément la France. Quelques citations donneront une idée plus exacte de la brochure de M. Feline que ne peuvent le faire nos paroles.

« On conçoit que, pendant longtemps, alors que les diplomates et certains publicistes espéraient le maintien de la paix, ils n'aient pas voulu enflammer les esprits. Mais aujourd'hui que la guerre est déclarée, il faut lui rendre son caractère véritable. Il faut que toutes les nations sachent bien que ce n'est pas pour nous une question particulière, une guerre d'amour-propre ni de conquête ; que c'est pour l'Europe entière une guerre défensive, d'où dépend son salut. C'est pour le salut commun que combattent la Turquie, la France et l'Angleterre. Tout souverain qui tient à son pouvoir ou à sa dignité, tout peuple qui tient à ses libertés, à sa nationalité, tout individu qui tient à sa propriété ou au bonheur de ses enfants, doit contribuer à repousser l'invasion des barbares. Oui, la guerre actuelle est la plus sainte des croisades, et, lorsque

Digitized by Google

nous allons combattre pour le salut de tous, nous avons le droit de marquer d'infamie la porte de celui qui reste dans sa maison.

» Depuis quarante ans, l'équilibre européen n'existe plus; depuis quarante ans, une puissance, par sa prépondérance et par ses instincts envahisseurs, tient toute l'Europe en haleine et condamne toutes les autres à entretenir des armements ruineux. L'Europe, en acceptant le *væ victis*, doit avoir pour but de rétablir l'équilibre européen et de réduire la Russie à des proportions plus modestes. Il faut donc la diviser, lui enlever de vastes provinces. Ces provinces quelles seraient-elles? La Géorgie et le Caucase satisfont ses vues ambitieuses, mais n'ont jusqu'à présent, rien ajouté à sa puissance; au contraire. La Crimée est un pays désert; elle n'a d'importance que par Sébastopol, Nicolaïef et Odessa. La Russie, en perdant ces ports, en cessant d'être une puissance maritime, porterait tous ses efforts sur les armées de terre, et n'en serait que plus redoutable pour l'Allemagne surtout. La Bessarabie a peu d'importance, et la Finlande ne compte guère plus d'un million d'habitants. Il y aurait une autre difficulté à l'égard de cette province. Qu'en faire? La rendre à la Suède? Mais la Suède voudrait-elle d'une province difficile à garder contre un voisin aussi puissant que serait encore la Russie? Toutes ces provinces réunies ne font pas cinq millions d'âmes, et il lui en resterait plus de soixante. Il est donc de toute nécessité de reprendre la Po-

Digitized by Google

logne russe et de la rétablir comme puissance indépendante, en y joignant la Courlande, la Livonie et l'Esthonie. C'est en enlevant à la Russie toutes les conquêtes, c'est en reconstituant les états qu'elle a absorbés, qu'on pourra la réduire à n'être plus de premier ordre.

» Le rétablissement de la Pologne est donc, il faut le reconnaître, une nécessité de la guerre, comme son soulèvement est un de nos plus grands moyens d'action.

» Nous nous résumerons donc en disant que la guerre actuelle est une guerre à outrance entre la Russie et l'Europe ; que vainement le roi de Prusse espère rétablir une paix impossible ; que l'Europe entière doit comprendre qu'il s'agit de son salut, et que toutes les puissances doivent concourir à la défense commune, en commençant par les plus occidentales ; que la Prusse et l'Autriche ont dû prudemment attendre que nous soyons en ligne ; que leur coopération, au point où en sont les choses, ne dépendra pas de notre modération, mais de notre énergie ; que le seul moyen comme le seul but de la guerre est de rogner la Russie sur toute sa circonférence, pour lui enlever ses conquêtes ; que le rétablissement de la Pologne, la plus importante de toutes, est aujourd'hui d'une absolue nécessité politique. »

Digitized by Google

DÉPÊCHE

DE M. LE COMTE DE NESSELRODE

A S. A. I. LE GRAND-DUC CONSTANTIN.

RELATIVE A M. N. TOURGUENEFF,

ST.-PÉTERSBOURG, LE 10 FÉVRIER 1826.

N° 1.

Ce n'est pas un document diplomatique que cette lettre. Elle ne trame pas une intrigue contre la sécurité d'un État: elle frappe un individu. La fable de l'antiquité qui nous parle des monstres imposant aux populations d'alentour un tribut d'êtres humains à dévorer, présente admirablement, sous ce symbole, le type du despotisme moscovite. Ce serait une histoire curieuse et terrible, que le récit fidèle de ces milliers d'existences, dont plusieurs même de la famille des czars, sacrifiées depuis des siècles en offrande à ce monstre. M. Nicolas Tourgueneff fut voué à en devenir la victime. Comment il échappa à sa gueule béante, nous ne le savons pas. Nous dévoilons seulement le guet-apens monté. Et ce qui est le plus grave, c'est qu'il l'était à Paris. Voilà un arrêt de police russe exercé sans façon au cœur de l'Europe, comme si elle n'était déjà qu'une agglomération de provinces de l'empire des czars, régies provisoirement par des rois subalternes.

M. Nicolas Tourgueneff, ancien conseiller d'État de Russie, est généralement connu comme un parfait gentilhomme et

Digitized by Google

un écrivain distingué. Émigré de Russie, il ne se fit pas cosmopolite. Les battements de son cœur, les souvenirs de sa vie, les aspirations de l'avenir, qui se manifestent dans ses écrits, sont toujours pour sa chère Russie. Ce qui caractérise son patriotisme, c'est qu'il a voué une haine sincère contre l'esclavage du peuple, et il ne considère pas l'asservissement de la Pologne comme une condition de la grandeur, de l'honneur et du bonheur de sa patrie. « Il n'est » qu'un suffrage, dit-il, qui pourrait me flatter, c'est celui » des serfs, si jamais ils pouvaient connaître ce que j'éprouve » pour eux de vives sympathies. » — Il nous semble que M. Tourgueneff pourrait bien ne pas omettre le suffrage des Polonais, qui ne peut que l'honorer. Entre ces deux suffrages il y a une intime solidarité. La Pologne affranchie et le démon des conquêtes écrasé, les czars et les nobles de Russie n'auraient que faire de la dégradante inutilité du servage.

Il va sans dire que l'indépendance des sentiments a rendu M. Tourgueneff suspect au gouvernement russe. Sans avoir commis aucun délit, sans avoir été jugé, il fut condamné par contumace. « J'appris, dit-il, que j'étais impliqué dans » un procès criminel, comme complice d'un mouvement » insurrectionnel qui avait éclaté à Saint-Pétersbourg, à la » mort de l'empereur Alexandre, vingt mois après mon » départ de cette ville, et que j'avais été condamné à mort. » A la première nouvelle de ma mise en accusation, j'avais » rédigé à la hâte un mémoire justificatif que j'avais envoyé » à Saint-Pétersbourg. Mais tous mes efforts, tous ceux de » mes amis furent impuissants à faire révoquer un arrêt » qui frappait les idées plutôt que l'homme. Un JUGE ABSOLU » avait dit que rien ne saurait le dissuader de ma culpabi- » lité. Et quel était donc mon crime? D'avoir trop aimé la » civilisation, qui, en les éclairant, rend les hommes meil- » leurs. » — Voici la lettre de M. de Nesselrode.

—

Digitized by Google

Monseigneur,

Votre Altesse Impériale a eu connaissance des ordres transmis à nos missions à Vienne et en Italie, pour l'arrestation du Conseiller d'État Nicolas Tourgueneff, reconnu pour l'un des principaux complices de la conspiration qui a éclaté ici le 14 décembre dernier. Les rapports de notre ministre à Rome nous ayant appris que cet individu doit actuellement se trouver à Paris, j'ai été chargé par Sa Majesté Impériale d'adresser des instructions en conséquence au général Pozzo di Borgo. Comme il est à prévoir que le Gouvernement français ne se croira pas *suffisamment* autorisé à ordonner l'arrestation et l'extradition du sieur Nicolas Tourgueneff, notre ambassadeur devra se borner à demander qu'il soit expulsé du territoire français et qu'il lui soit donné une *direction telle* à nous faciliter les moyens de nous assurer de sa personne. Cette proposition, Monseigneur, nous a paru de nature *à concilier tous les égards*, et nous avons lieu de supposer qu'elle ne rencontrera *aucune difficulté majeure* de la part du Gouvernement de Sa Majesté très chrétienne. En même temps j'ai muni d'instructions éventuelles le comte d'Alopeus à Berlin, le comte de Gourieff à Bruxelles, et M. D'Anstet à Francfort sur le Mein, pour le cas où le sieur N. Tourgueneff serait dirigé sur le territoire du Grand-Duché du Bas-Rhin, ou qu'il prît la route

Digitized by Google

de la Belgique, ou celle du pays de Bade. Dans l'une ou l'autre hypothèse ces ministres feront *les démarches nécessaires* pour qu'il soit immédiatement arrêté et livré au Gouvernement Impérial avec tous les papiers que l'on saisirait sur lui. A cet effet, il serait dirigé à travers les Etats Prussiens sur tel point de la frontière du Royaume de Pologne où il pourrait le plus convenablement être remis aux personnes que Votre Altesse Impériale chargerait de le recevoir.

En m'ordonnant de porter ces dispositions à la connaissance de Votre Altesse Impériale, l'Empereur la prie de vouloir bien prendre de son côté les mesures que leur exécution peut rendre nécessaires. M. le comte d'Alopéus aura l'honneur de lui faire connaître *les arrangements qui auront été pris à cet égard en Prusse*, ainsi que le point de la frontière polonaise sur lequel le sieur Nicolas Tourgueneff sera dirigé. Dès qu'il aurait été remis à votre disposition, Monseigneur, Sa Majesté Impériale désirerait qu'il fût immédiatement envoyé sous escorte à Saint-Pétersbourg.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Impériale le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur,

NESSELRODE.

Digitized by Google

Cette lettre, — ou plutôt cette chasse à l'homme, donnée simultanément en Italie, à Paris, à Bruxelles, à Francfort, dans le duché de Bade, dans le royaume de Prusse, dans le royaume de Pologne, nous remet en mémoire certain passage de Gibbon, où il fait un retour sur la plus malheureuse époque de l'humanité. Nous le copions ici, convaincu qu'il suggérera des réflexions utiles sur la pente de l'abîme où glissait naguère l'Europe. — « L'Europe, dit-il, est » maintenant partagée en différents États indépendants les » uns des autres, mais cependant liés entre eux par les rap- » ports généraux de la religion, des langues et des mœurs. » Cette division est un avantage bien précieux pour la liberté » du genre humain (1). Aujourd'hui un tyran qui ne trou- » verait de résistance ni dans son propre cœur, ni dans la » force de son peuple, se trouverait encore enchaîné par » une foule de liens..... Après avoir franchi les *limites* » *étroites* d'un royaume peu étendu, un sujet opprimé trou- » verait facilement, dans un climat plus heureux, un asile » assuré, la liberté d'élever la voix, peut-être même les » moyens de se venger. — Mais l'Empire romain remplis- » sait l'univers, et lorsqu'il fut gouverné par un seul homme, » *le monde entier devint une prison sûre et terrible*, d'où » l'ennemi du souverain ne pouvait échapper..... La ré- » sistance eût été fatale, *la fuite impossible*..... Au delà des » frontières, de quelque côté qu'il tournât ses regards in- » quiets, il ne rencontrait que *des rois dépendants, disposés* » *à acheter la protection de l'empereur par le sacrifice d'un* » *malheureux fugitif*. Partout où vous serez, écrivait Cicéron » à Marcellus, n'oubliez pas que vous vous trouverez à la » portée du bras du vainqueur (2). »

(1) Au temps où Gibbon écrivait, la Pologne existait, et la Russie finissait aux bords de la Dwina et du Dnieper.

(2) Gibbon, *Histoire de la Décadence*, etc., t. I, chap. III.

Digitized by Google

Le droit sacré d'asile, respecté dans tous les temps et parmi tous les peuples, trouve de nos jours un ennemi déclaré dans la personne de M. le comte de Ficquelmont, ancien ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, connu par son dévouement à la Russie. « Dans l'antiquité, dit-il, » et au moyen âge, les asiles étaient nombreux et les trou- » bles incessants. L'empereur TIBERIUS les supprima presque » tous, et cette mesure salutaire concourut à l'établissement » du calme profond dont l'Europe jouit pendant plusieurs » longues périodes de l'empire. » — On conçoit aisément l'admiration du comte de Ficquelmont pour la politique de Tibère, mais ce qui étonne singulièrement, c'est qu'au sujet des asiles, il évoque, par distraction sans doute, l'autorité de Gibbon, en qualifiant à juste titre son histoire, *un des plus beaux ouvrages qui soient sortis de la main des hommes.* — Dans un autre écrit, le même auteur, assimilant inconsidérément les réfugiés politiques à des *banqueroutiers frauduleux*, à des individus de *mauvaises mœurs*, à des *joueurs inexacts*, à des hommes *lâches* et *parjures*, poursuit ainsi : « Tous » les crimes ont pour objet de servir une passion ou un » intérêt d'illégitime convoitise. Les crimes politiques se- » ront-ils d'une autre nature, parce qu'ils ont un intérêt » collectif? Honorer des vaincus comme des martyrs, n'est- » ce pas la preuve qu'on désirait le triomphe de leur » cause? (1) » Pour résoudre ces questions, le comte de Ficquelmont n'aurait qu'à consulter une histoire qui lui doit être familière, l'histoire du règne de Marie-Thérèse. Il y verrait que cette impératrice accorda pendant plusieurs années un asile, une protection, un hommage éclatant d'admiration aux confédérés de Bar. M. de Ficquelmont aurait-

(1) Ficquelmont, *Le côté religieux de la question d'Orient.* Paris, 1854, p. 136, 138; — *De la neutralité de l'Autriche.* Paris, 1854, p. 90.

Digitized by Google

il quelques raisons particulières pour expliquer cet asile accordé au sein de la monarchie autrichienne, et le mettre d'accord avec la politique salutaire de Tibère?

Quelques années après l'affaire de M. de Tourgueneff, ce ne fut plus un individu, mais des milliers de proscrits qui cherchèrent et trouvèrent un refuge en France. Bénis à leur sortie par la Pologne, au moment où elle entrait dans le purgatoire du silence et du martyre, comblés d'ovations à leur passage par l'Allemagne, ils furent salués en France avec des transports empreints des souvenirs et des aspirations d'autres temps. Cet événement, comme tous ceux où la Providence agit d'elle-même, ne fut ni provoqué ni ne put être empêché par aucune politique humaine. Par ce fait s'inaugurait une révolution d'une plus haute portée que celle qui reconquit à la Charte sa vérité. Ce fut un acte d'hostilité de la France de juillet contre la Russie, involontaire, il est vrai, mais visible et avoué. Il se posait en face du système de non-intervention qu'il embarrassait cruellement. La situation européenne de la France en est devenue tellement difficile, anormale et provisoire, qu'elle neutralisa et la sagesse du roi, et les capacités éminentes de ses ministres.

Ce ne fut pas l'embarras matériel d'entretenir une masse d'émigrés qui causait ces difficultés. Le gouvernement, les chambres, la nation rivalisaient à ce sujet de générosité. Ce ne fut pas non plus la conduite des émigrés qui troublait le gouvernement. Une loi, que leur reconnaissance rendait inutile, les soumettait au pouvoir sans contrôle des ministres; et personne ne fut assez absurde pour prétendre

Digitized by Google

convertir un asile accordé en un foyer de conspiration. — Mais ce fut le caractère politique en lui-même de l'émigration polonaise, indépendant d'elle, qui la rendait un nœud gordien désespérant pour le gouvernement. Elle fut un indice manifeste et permanent du mauvais système de l'équilibre européen, et de l'impuissance de la France à y remédier. C'est la coexistence de cet énorme *corpus delicti* des attentats prospères et hautains de la Russie avec le timide système de non-intervention, qui constituait la grande difficulté de la situation. — En vain, les ministres français de Juillet se résignaient à proclamer leur idolâtrie pour les faits accomplis; en vain ils protestèrent, à l'adresse du czar, de ne donner que du pain aux exilés; en vain, sur les portes sacrées de l'hospitalité française, écrivirent-ils en lettres incisives: *Lasciate speranza, voi ch' entrate* (1); — ils sentaient bien que l'humilité n'était pas un rempart suffisant, et ils finirent, en désespoir de cause, par ceindre Paris de citadelles. — Le souvenir de l'empire germa d'autant plus. — Pour le conjurer, on avait déjà élevé une statue sur la colonne de Vendôme, — un superbe sépulcre sous le dôme des Invalides. — Non, non, c'est sur le trône, — c'est au cœur de la politique du jour, — que la grande nation demandait une initiative d'énergie et d'honneur.

Le temps a fait une marche courte, mais remplie de miracles dans ses ruines et dans ses créations.

Si, dans ce moment, la France cherche aussi des remparts contre les menaces et les agressions séculaires de la Russie, ce n'est plus sur la Seine, — c'est sur les bords des fleuves lointains qu'elle pense organiser une citadelle digne de son nom, de sa grandeur, de son armée, de son chef. —

(1) Voir la discussion des Chambres du 19 et 20 mars 1846.

Digitized by Google

Prise entre deux feux, la Russie pressent la pensée de l'Europe. « Nos ennemis, dit l'Empereur, disséminés depuis la » Finlande jusqu'au Caucase, cherchent avec anxiété sur » quel point la France et l'Angleterre porteront leurs coups, » qu'ils prévoient bien être décisifs ; car le droit, la justice, » l'inspiration guerrière, sont de notre côté (1). »

(1) *Proclamation de l'Empereur à l'armée d'Orient.* 20 août 1854.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Avant-propos.
Index analytique.
Lettre d'Hélène, reine de Pologne, à son père Iwan Wasilewicz, grand-duc de Moscovie. 1502. 1
Dépêche réservée du général Pozzo di Borgo à M. de Nesselrode. $\frac{4}{16}$ octobre 1825. 4
Dépêche secrète et confidentielle du comte de Lieven à M. de Nesselrode. $\frac{11}{23}$ octobre 1825. 48
Dépêche réservée de M. de Tatistcheff à M. de Nesselrode. $\frac{4}{16}$ avril 1826. 57
Dépêche de M. de Nesselrode à S. A. I. le grand-duc Constantin. 12 février 1830. 60
Déclaration de Catherine II, remise à la diète de Pologne de 1766, en faveur des Grecs non-unis et des dissidents, par le prince Repnin. 74
Précis du rapport sur les mouvements séditieux qui ont éclaté en Pologne en 1789, présenté en 1790 à la diète constituante. — Annexes : Discours de Koninski, en 1765, à l'impératrice et au grand-duc de Russie. — Ordre adressé à Sadkowski. — Serment d'un pape. — Serment d'un évêque. — Lettre de Victor Sadkowski à l'impératrice. 1785. — Ukase d'extermination, 1768. 86
Cosaques Nékrassoviens. 142
Allocution de Grégoire XVI au sacré collége, dans le consistoire secret du 22 juillet 1842. 143
Pétition de la noblesse du gouvernement de Witebsk, adressée

Digitized by Google

à l'empereur en 1834, réclamant contre les violences employées pour faire passer les Grecs-unis au culte dominant. 148
Pétition des Grecs-unis de la paroisse d'Uszacz en 1835. . . 152
Lettre de Catherine II à M. de Stackelberg, *au sujet des jésuites.* 14 février 1780. 155
Lettre de M. Joseph de Maistre à S. E. le cardinal... *Sur la religion catholique en Russie.* Pétersbourg, 1816. 160
Note préliminaire. *Seconde livraison.* 167
Manifeste de guerre d'Étienne Bathory contre Iwan le Terrible, du 12 juillet 1579. — *Éclaircissements historiques. Extraits de Karamzin.* 177
Précis de l'exposé des différends survenus en 1821, entre le gouvernement de S. M. I. et la Porte ottomane, présenté à l'empereur Nicolas à son avénement au trône, par le ministère russe. — Annexes : Négociation de Stroganoff. — Protestation du $\frac{1}{13}$ octobre 1825. 207
Dépêche de M. de Minciaky à M. de Nesselrode, le $\frac{30 \text{ mars}}{11 \text{ avril}}$ 1826. 250
Dépêche du comte de Suchtelen au comte de Nesselrode, le $\frac{13}{25}$ avril 1826. 253
Dépêche réservée du comte de Nesselrode au prince de Lieven, le 15 septembre 1826. 260
Dépêche du général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode, le $\frac{27 \text{ juillet}}{8 \text{ août}}$ 1826. 267
Asservissement de la Pologne par la diplomatie russe. — *Introduction aux documents qui suivent.* 284
Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse. $\frac{11 \text{ avril}}{31 \text{ mars}}$ 1764. — Article secret. — *Note préliminaire.* 313
Reconnaissance du titre de l'impératrice de toutes les Russies par la République de Pologne. 5 septembre 1764. — *Déclaration de Keyserling. — Ratification de Catherine II. — Note préliminaire.* 318
Déclaration du roi de la Grande-Bretagne, remise au roi et aux États par Wroughton, en faveur des dissidents, le 4 novembre 1766. — *Introduction.* 326
Résolution de la diète de Pologne de 1766, à l'occasion des déclarations des cours étrangères. 335
Articles accordés par les évêques aux dissidents. 1766. . . . 337

Digitized by Google

Lettre de Stanislas-Auguste à Catherine II, le 5 octobre 1766, *sur l'affaire des dissidents*. 341
Réponse de Catherine II à Stanislas-Auguste, le 17 octobre 1766. 346
Extraits de la correspondance diplomatique du ministère anglais, sur les affaires de Pologne. 1763-1766. 353
Note préliminaire. *Troisième livraison*. 359
Extraits de la correspondance diplomatique du ministère anglais. 1766-1767. 367
Lettre de M. Panin au prince Repnin, 3 février 1767, en lui envoyant la déclaration de l'impératrice de 1767. — *Introduction*. 380
Portée et validité des traités entre la Russie et la Pologne en 1767. 389
Déclaration de l'impératrice de Russie en faveur des dissidents. 26 mars 1767. — *Introduction*. 480
Extraits de la correspondance du ministère anglais. 1767-1768. 497
Diaries and correspondence of James Harris first earl of Malmesbury. — *Extraits*. 529
Discours de Sollyk, évêque de Cracovie, tenu à la diète, le 13 octobre 1767, sur l'acte de prorogation et du plein pouvoir tel qu'il a été proposé. — *Introduction*. 537
Discours de Rzewuski, palatin de Cracovie. 13 octobre 1767. — *Note historique*. — *Déclaration de Repnin sur l'enlèvement des sénateurs*. 558
Procès-verbal de la conférence des délégués du Sénat de Pologne, avec le prince Repnin, pour demander une modification aux projets de prorogation et de pleins pouvoirs, le 17 octobre 1767. 561
Cri de détresse de la Pologne en 1772. 568
Lettre du roi de Pologne à George III. 27 octobre 1772. 572
Réponse de George III. 17 novembre 1772. 579
Lettre du roi de Pologne à Louis XV. 16 octobre 1772. . . 581
Note historique. Désastres de la France après le partage de la Pologne. 583
Lettre de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, à Élisabeth, reine de la Grande-Bretagne, le 13 juillet 1567. — Docu-

Digitized by Google

ments sur la navigation de la Baltique restreinte par la Pologne. — Extrait du discours de Solikowski à la municipalité de Lubeck, 1568. 584
Dépêches inédites relatives à l'organisation du royaume de Grèce en 1830. 596
Lettre particulière du comte Capodistrias à S. A. R. le prince Léopold. $\frac{\text{[illegible]}}{\text{[illegible]}}$ 1830. 600
Post-scriptum de la lettre confidentielle du comte Capodistrias à S. A. R. le prince Léopold. $\frac{\text{[illegible]}}{\text{[illegible]}}$ 1830. 607
Lettre du comte Matuszewicz à M. de Nesselrode. $\frac{12}{24}$ mai 1830. 610
Dépêche du prince de Lieven au vice-chancelier, le $\frac{10}{22}$ mai 1830. 619
Dépêche du prince de Lieven à S. A. I. le grand-duc Constantin. 30 juillet 1830. 634
Guerre d'Orient. — De la coopération nécessaire des puissances neutres par Adrien Feline. — *Note sur M. Feline.* — *Extraits.* 637
Dépêche de M. le comte de Nesselrode à S. A. I. le grand-duc Constantin, relative à M. N. de Tourgueneff. 10 février 1826. — *Introduction.* — *Note sur le caractère de l'émigration polonaise.* 642

Paris. — Imp. de L. Martinet, rue Mignon, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google